This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

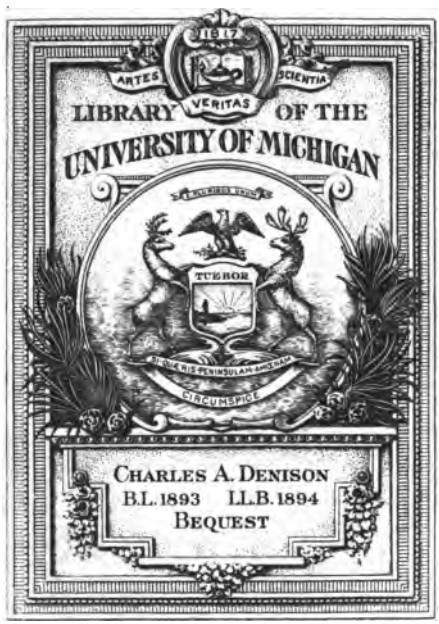
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

DC
15
.I9

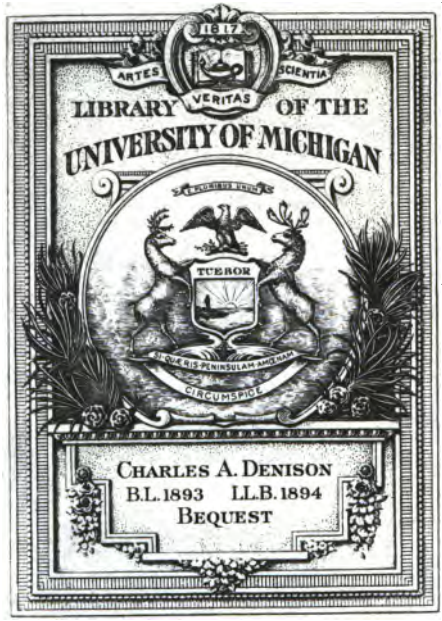
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

DC
158.8
.I94

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE

LA RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANÇAIS.

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE,

DES

PERTES

QUE

LA RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANÇAIS,

DANS

ES COLONIES, SES

MERCE.

ERNOIS.

du directoire,

in 1797.

DE L'IMPRIMERIE DE BAYLIS, GREVILLE-STREET.

Se vend chez P. ELMSLEY et D. BREMNER, Strand; J. DEBRETT; Piccadilly; J. DEBOFFE, Gerrard-Street; DULAU et Co., Wardour-Street; L'HOMME, New Bond-Street; T. BOOSEY, Broad-Street, près de la Bourse-Royale; J. WRIGHT, Piccadilly.

MARS — 1799.

Denison
Prussin
4-18-38
35759
2V,

INTRODUCTION.

Londres, ce 1er. mars 1799.

JE m'étois proposé de continuer le registre annuel des opérations fiscales du gouvernement français; mais comme elles consistent principalement aujourd'hui dans le pillage qu'il exerce sur ses alliés, & que l'histoire de ses finances se réduit de plus en plus à celle de ses armées, j'ai abandonné cette entreprise qui est hors de ma sphère & au dessus de mes forces.

Parmi les pièces que j'avois déja rassemblées, il en est une qui m'a paru cependant mériter un examen tout particulier; c'est le message où le directoire affirmoit que *ses ressources sont entieres*. Plus j'y ai réfléchi, plus je me suis convaincu que le sort du continent depend de la vérité ou de la fausseté de cette assertion, & qu'un tableau de l'intérieur de la France considérée sous le rapport de son appau-

04-21 38 11M

vriſſement, offriroit la matière d'un travail plus inſtructif que celui que j'avois annoncé. En un mot, j'ai cru, qu'une analyſe impartiale & approfondie de ſes reſſources internes, pourroit ſervir, ſoit à rompre le charme qui attache à toutes ſes entrepriſes des idées de puiſſance réelle & durable, ſoit à éclairer les peuples aſſez aveugles pour ne pas voir qu'en marchant ſur ſes traces, ils ſe condamnent aux ſouffrances de la plus accablante misère.

A meſure que j'avançois dans cette analyſe, il m'eſt ſouvent parvenu telle pièce eſſentielle qui auroit dû être inſérée dans les chapitres déja terminés, ce qui m'a réduit à jeter dans les notes bien des choſes qui, par leur importance, appartenoient au texte. Si pour les y placer, j'avois voulu le refondre, & que je me fuſſe piqué d'y donner l'ordre & le coloris qui lui manquent, je ſens qu'il m'auroit été poſſible de faire moins mal ; mais je ſens encore mieux que la criſe qui doit décider, pour pluſieurs ſiècles, de la barbarie ou de la

civiliſation du monde, s'avance à grands pas.

Je ne préſente, d'ailleurs, cet écrit que comme des matériaux pour ſervir à l'hiſtoire de la révolution françaiſe (1). Peu m'importe qu'il fourniſſe un vaſte champ à la critique des gens de lettres, s'il fournit un champ plus vaſte encore aux méditations des hommes d'état. C'eſt à ces derniers, c'eſt ſur-tout aux miniſtres des puiſſances neutres, que je ſoumets ce recueil de faits trop peu connus, mais ſi propres à mettre en évidence que la déplorable inaction du nord de l'Europe lui

(1) Toutes les citations dont je n'indique pas expressément la source, sont tirées du *Moniteur* qu'on peut regarder comme les *archives* de la France révolutionnaire, parce que c'est le seul dépôt qui contienne les débats des deux conseils, les rapports officiels de leurs commissions, et les circulaires des ministres.

Quiconque prendra la peine de confronter mes citations aux originaux, reconnoîtra que j'ai porté la fidélité jusqu'au scrupule; et comme j'ai eu soin d'y joindre les dates, je dois prévenir que lorsque celles du mois s'y trouvent sans l'indication de l'année, elles se rapportent à l'année 1798.

prépare infailliblement la même deſtinée que ſubit aujourd'hui le midi.

Et comme cette triſte vérité ne ſe développe pleinement que dans la dernière partie de cet expoſé hiſtorique, je me fais un devoir de préſenter ici d'avance toute la chaîne des propoſitions qui m'y ont conduit, & dont voici le ſommaire.

Que la dépréciation du papier-monnaie, les confiſcations, les ſéqueſtres, le *maximum*, les réquiſitions, les emprunts forcés & la guerre ont radicalement épuiſé la France; qu'elle a ſacrifié l'élite de ſa population; que ſon agriculture eſt tombée dans la langueur; que ſes habitans ont perdu, ſoit l'habitude, ſoit les moyens de ſe livrer aux travaux productifs, & que leurs revenus diſponibles & impoſables ont diminué des deux tiers depuis la révolution.

Que les revenus ordinaires du fiſc ſont réduits dans la même proportion, & que le nouveau régime eſt cependant deux fois plus coûteux que l'ancien.

Que les oppreſſeurs de ce peuple ne

contiennent ſon déſeſpoir que par la force, & qu'ils en ſont arrivés au point où l'on nous repréſente l'empire romain dans ſon agonie, lorſqu'il ne *pouvoit plus subsister sans soldats, ni subsister avec eux.*

Que dans la double impoſſibilité où ils ſe trouvent de ſe paſſer d'armée, et de la ſolder, la guerre étrangère eſt devenue pour eux, non-ſeulement l'unique moyen de ſe préſerver de la guerre civile, mais le premier beſoin de leur exiſtence, & que le jour même où ils ſouſcriroient à une paix générale, ils ſigneroient leur arrêt de mort.

Que ſi le directoire n'étoit pas porté à la deſtruction par inſtinct, il y ſeroit pouſſé malgré lui par la néceſſité indiſpenſable de couvrir le déficit de ſes revenus, en s'emparant de ceux des autres peuples; & qu'il ne lui ſuffit pas de nourrir la guerre par la guerre; mais que dans la pénurie où il ſe trouve, il ne peut déſormais ſe maintenir au dedans, que par les pillages du dehors.

Que toute ſa politique conſiſte à imiter

celle de Rome, à n'avoir que des guerres partielles, & à ſe ménager la neutralité de ſes voiſins les plus redoutables, pendant qu'il eſt aux priſes avec les plus foibles.

Que c'eſt leur déſunion qui fait ſa force & leur foibleſſe, et qu'il ne ceſſera de les attaquer et de les vaincre, que lorſqu'ils ſeront tous enſemble ſous les armes pour la défenſe générale.

Qu'il n'y a plus de paix poſſible que celle qui, en forçant ce peuple belliqueux à la reſtitution de toutes ſes conquêtes, le guérira, pour ſon propre bonheur, de la ſoif inſatiable d'en faire de nouvelles, & le forcera à abandonner la carrière du pillage pour rentrer dans celle des travaux productifs.

Que ſans la reſtitution complette des provinces que l'Empire germanique paroît diſpoſé à abandonner à ſes vainqueurs, il eſt irrémiſſiblement condamné à tomber ſous le même deſpotiſme militaire, dans le même appauvriſſement, dans le même état de barbarie & de dégradation politique &

morale où les ſpoliateurs de la France ont plongé ce beau royaume.

Qu'il faut recommencer la guerre par amour pour la paix, & pour ſauver l'Europe moderne d'un joug auſſi aviliſſant et plus deſtructeur que celui qui lui fut autrefois impoſé par les goths et les vandales.

Que depuis l'extinction des aſſignats, le directoire eſt hors d'état de continuer cette lutte à ſes frais ; que c'eſt ſur-tout *par épuiſement* qu'il faut s'attacher à détruire ou à diſſoudre ſes armées, & que le ſuccès dépend de la grandeur de l'effort martial qu'on fera pour arrêter leur débordement ultérieur, & les priver du butin qui les fait vivre.

Qu'enfin la délivrance de la république européenne eſt infaillible, ſi tous ſes membres ſe portent à des ſacrifices proportionnés à l'épouvantable danger qui les menace, & ſi, en reprenant les armes, ils s'engagent ſolennellement à ne les poſer qu'après avoir forcé la France à ſe contenter de ſes anciennes frontières.

Telle eſt la ſérie de propoſitions que j'ai cherché à développer dans cet écrit. Comme elles ont acquis à mes yeux le dernier degré de certitude, comme j'ai conduit l'hiſtoire des finances de la France révolutionnaire, à l'époque où ſa grande reſſource artificielle eſt tarie ſans retour, & où les reſſources réelles qui lui reſtent, ne ſuffiroient point à ſes dépenſes de paix, comme je me flatte d'avoir mis en évidence que le directoire ne peut plus ſubſiſter qu'en dépouillant les autres peuples, & qu'enfin il ne me reſte rien à dire sur ce ſujet après l'avoir épuiſé dans ſix écrits ſucceſſifs, je me retire d'une carrière où je n'étois nullement porté par inclination, & où j'ai tant rencontré de contradicteurs.

Quelques uns de ces derniers ſe ſont permis d'étranges inſinuations ſur l'infatigable perſévérance avec laquelle je n'ai ceſſé de répéter depuis quatre ans que les finances ſont le côté vulnérable de cette république militaire, que l'unique moyen de la renverſer eſt de s'unir contre elle, & que ſa chute eſt inévitable, ſi on la réduit

à ſes propres reſſources. Pourquoi, en terminant l'examen de ces reſſources, craindrai-je de dire ce qui m'avoit donné le courage & les forces de l'entreprendre? Je me le ſuis impoſé pour avoir négocié & ſigné avec la république françaiſe le premier traité de paix qu'elle ait fait. Ce traité fut violé auſſi-tôt que conclu, & chacun connoît aujourd'hui le déplorable ſort de Genève & de la Suiſſe. Je le demande: ne m'étoit-il donc pas permis d'y puiſer un titre particulier, pour conjurer les autres peuples de ſe tenir en garde contre la foi punique de ces nouveaux maîtres du monde?

Un autre motif a concouru à ſoutenir mon zèle. Dans l'un des plus beaux ouvrages qui ſoient ſortis de la main des hommes, A. Smith, en développant *les causes des richesses des sociétés*, a montré qu'elles tiennent à la multiplication & au perfectionnement des travaux productifs. Sans avoir la prétention de marcher, même de loin, ſur ſes traces, il m'a ſemblé que ſa doctrine n'avoit beſoin que de faits

pour être miſe à la portée du vulgaire, qu'on pouvoit déja ſaiſir le texte d'un écrit ſur *les cauſes de l'appauvriſſement des ſociétés* dans les réſultats actuels de la révolution françaiſe, et que la variété même de ſes phaſes offroit de nouvelles données pour la plus utile des ſciences, celle d'adminiſtrer les empires. Juſqu'ici l'on ne connoît guère des français que leurs crimes; il eſt tems d'en faire connoître le châtiment; il eſt tems de montrer avec quelle rapidité ce peuple, autrefois ſi riche & ſi induſtrieux, eſt tombé dans la barbarie & dans la pauvreté, depuis qu'il crut arriver à une *fortune coloſſale*, en ſe volant lui-même, & en abandonnant les arts de la paix pour les pillages de la guerre. Je veux déchirer le voile qui a caché trop long-tems l'intérieur de la France; je veux, s'il m'eſt poſſible, donner un nouvel éclat à cette grande vérité ſi bien exprimée par le célèbre citoyen de Genève: *Rien n'eſt ſi foulé ni ſi miſérable que les peuples conquérans; leurs ſuccès même ne font qu'augmenter leurs misères.*

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME PREMIER.

Page

INTRODUCTION. 1

CHAPITRE Ier.

En quoi consistent les Richesses d'un Peuple, & les Ressources de son Gouvernement. 15

CHAPITRE II.

Des Causes physiques & morales de la Dépopulation présente & future de la France. 17

CHAPITRE III.

Illusion des cinq Bienfaits que les Cultivateurs Français s'étoient promis de la Révolution. Excès de l'Impôt foncier. Vexations des Garnisers. Renchérissement des Frais d'Exploitation. Avilissement du Prix des Terres & des Denrées. Rareté des Bras. Décadence ra-

pide de l'Agriculture. Misère du Peuple des campagnes. 69

CHAPITRE IV.

Des Colonies Françaiſes. De leur ancienne Splendeur, & de leur Subverſion actuelle. 192

CHAPITRE V.

Dépériſſement des principales Manufactures de la France. Fraudes qui s'y commettent. Progrès, Cauſes & Effets de l'Uſure. Exhauſſement du Prix de la Main-d'Œuvre. 232

TOME SECOND.

CHAPITRE VI.

Du Commerce actuel de la France. . 1

CHAPITRE VII.

Réſumé des Pertes du Peuple Français, en Capitaux & en Revenus. Réaction de ces Pertes ſur les Finances publiques. Vains Efforts

des deux Conseils pour cacher le Montant du Déficit de l'An VI. . 31

CHAPITRE VIII.

Divergence dans les Opinions des deux Conseils, sur la Cause du Déficit, & sur le Choix des Moyens propres à le combler. Absurdité de leurs Théories fiscales. Comment les Ecarts des Economistes ont influé sur la Désorganisation du Revenu public, et sur les Crimes de la Révolution. 89

CHAPITRE IX.

Développement de toutes les Contributions qu'on exige du Peuple Français pendant l'An VII. Examen des cinq Moyens fiscaux qu'on suppose à ses Chefs pour couvrir leurs Dépenses. Biens Nationaux. Papier-Monnaie. Emprunts. Dons gratuits. Impôts sur le Luxe. Les Usurpateurs reconnoissent la Nullité de chacune de ces Ressources, & le

Danger imminent que court la République de périr par les Finances. 131

CHAPITRE X.

Impossibilité où sont les Chefs des Français de revenir aux Confiscations, aux Emprunts forcés et aux Réquisitions. Epuisement des Ressources Révolutionnaires. . . . 192

CHAPITRE XI.

Conclusion. Les Usurpateurs Français ne peuvent plus subsister que par la Guerre. 278

TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE LA

RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANÇAIS.

CHAPITRE PREMIER.

En quoi consistent les richesses d'un peuple, et les ressources de son gouvernement.

L'OPULENCE d'un état dérive du dégré de facultés productives que possèdent ses habitans, soit pour subvenir à leurs besoins ordinaires, soit pour se procurer un surplus dont ils accumulent une partie, et consacrent l'autre aux dépenses publiques. Une nation qui consommeroit

autant qu'elle produit, vivroit dans une continuelle inquiétude, et se verroit, au moindre accident, menacée des derniers malheurs. La puissance et la richesse relatives des peuples, dépendent donc évidemment du surplus des productions qu'ils épargnent pour subvenir à des dépenses extraordinaires, et augmenter d'années en années, leurs capitaux productifs. Comme les seules sources de ce surplus sont la population, l'agriculture, les colonies, les manufactures et le commerce, je vais examiner, sous ces cinq rapports, cette assertion du directoire que *les ressources de la France sont entières.* Si je trouve que sa population est décroissante, son agriculture détériorée, ses colonies conquises ou bouleversées, son industrie en dépérissement, et son commerce anéanti, il en résultera évidemment qu'elle ne crée ni ne possède aujourd'hui ce surplus qui fait la base d'une prospérité durable; car personne ne confondra avec ses ressources intérieures, le pillage qu'elle exerce sur tant de peuples, et qui ne prouve pas moins la misère des spoliateurs que la lâcheté des spoliés. Une nation, comme un individu, ne se livre à un pareil métier, qu'après avoir perdu tous moyens de subsister avec honneur par son travail ou sur son crédit.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Des causes physiques, politiques et morales de la dépopulation présente et future de la France.

PERSONNE n'ignore combien la population de la France étoit florissante avant la révolution, et que les calculs les plus dignes de foi la portoient à près de vingt-cinq millions d'individus (1).

Pour la grossir aujourd'hui à leurs propres yeux ou à ceux des étrangers, toutes les fois que les législateurs actuels parlent de la population présente, ils ont grand soin de remonter à cette évaluation, faite il y a près de vingt années,

(1) Ceux de M. Necker qui étoient les résultats d'un travail considérable, entrepris sous l'abbé Terray, portent la population du royaume à 24 millions 800 mille âmes, en y comprenant l'isle de Corse. Je m'appuierai souvent sur les divers calculs de ce ministre, non que je les croie tous d'une exactitude parfaite; mais on peut les envisager comme les plus approximatifs, vu qu'il s'est tenu en garde contre l'esprit de système, qu'il a rassemblé beaucoup de faits, qu'il a pris la peine de les comparer, et qu'il a eu des données plus sûres qu'aucun des écrivains qui ont traité de l'administration de la France.

précisément comme le directoire, afin de donner une idée imposante de la masse du numéraire de la république, s'est amusé à publier le registre, non des espèces qu'elle a exportées depuis 1789, mais du grand total des monnoies frappées depuis 1726.

Tout ce que j'ai pu rassembler d'aveux et de conjectures, me porte à croire que la faulx de la révolution et de la guerre a moissonné entre deux et trois millions de français. Il est vrai que je manque des documens et des pièces officielles nécessaires pour donner à ce résultat l'évidence d'une démonstration : mais il ne sera peut-être pas impossible de suppléer aux pièces qu'on nous cache, en rapprochant quelques principes reconnus, plusieurs faits avérés, et certains traits, échappés de tems à autre, dans le sein de cette même assemblée qui s'applique encore à jetter un voile sur la dépopulation de ce beau royaume.

C'est un principe admis depuis long-tems par les militaires éclairés, qu'une armée qui ouvre la campagne se trouve réduite d'un tiers en la terminant, et que les maladies lui coûtent toujours plus que les batailles. S'il en étoit ainsi en France, sous l'ancien régime qui ménageoit les hommes, lorsque les campagnes d'hiver étoient rares, que l'intempérance, la débauche et l'indiscipline étoient réprimées, et quand les hôpi-

taux militaires se trouvoient bien organisés et abondamment pourvus ; combien ne doit-il pas avoir péri plus de soldats pendant la guerre de la révolution, où ils ont été si souvent sans vêtemens, sans médicamens et même sans pain ! Chacun connoît les détails authentiques publiés dans le tems sur la destruction de la première armée de Beurnonville, et le message, où trois ans après, le directoire se plaignit d'être *forcé à refuser aux soldats malades les alimens nécessaires au rétablissement de leur santé.*

Le principe posé ci-dessus étant une fois admis, voici quelques faits qui viennent à l'appui, et qu'on peut regarder comme avérés. 1°. Que la seconde et la troisième campagnes, celles de 1793 et 1794, ont été plus meurtrières pour les français, qu'aucune de celles dont l'histoire moderne a conservé le souvenir. 2°. Qu'au commencement de 1795, les armées de la république furent portées, non à 1400 mille combattans, comme l'assurèrent diverses commissions, mais au complet effectif de 1200 mille hommes, en y comprenant les domestiques qui ont soin des bagages, et les employés aux approvisionnemens et aux charrois. 3°. Qu'en octobre 1797, le ministre de la guerre a certifié que le complet de cette immense armée étoit encore au total de 528,007 hommes. 4°. Qu'au 1er. juillet 1798, le rap-

porteur Villers n'a plus parlé que de 400 mille hommes aux ordres de la république.

Si l'on prend à la lettre ce dernier rapport, que je crois exagéré tout au moins d'un quart, il sembleroit qu'à cette époque il avoit survécu le tiers des 1200 mille hommes qui étoient sur pied au printems de 1795, et c'est plus qu'on n'auroit dû attendre après trois campagnes et demie; mais il ne faut pas perdre de vue que, durant cet intervalle, il y avoit eu d'immenses recrutemens, puisque Dumas a affirmé *que la garde nationale a renouvelé trois fois les bataillons des défenseurs de la patrie.* L'autorité d'un militaire aussi instruit, et qui se trouvoit spécialement chargé de ce genre de travail, est ici d'un grand poids.

Ce *triple renouvelement* des armées acquiert un haut degré de probabilité, lorsqu'on songe avec quelle insouciance et quelle profusion les généraux français sacrifièrent leurs troupes dans les premières campagnes, principalement dans celles de la Vendée. Long-tems on a dissimulé les pertes de cette guerre, et C. Jordan est, je crois, le seul qui les ait spécifiées, en disant qu'elle avoit coûté la vie à *cinq cent mille français.* D'après la manière dont il s'exprima, il est évident qu'il y comprenoit les royalistes et les républicains : or, comme en attaquant

son rapport, personne n'essaya de relever ce passage, on peut d'autant mieux le tenir pour approximatif, que Goupilleau et Dubois, qui ont parlé après lui, nous apprennent que la population des quatre départemens d'outre-Loire s'élevoit à 800 mille âmes, et qu'elle est *diminuée de près de moitié.*

Bien avant que la guerre de la Vendée fut terminée, et vers la fin de 1794, on avoit publié un registre officiel, où l'on évaluoit la perte des premières campagnes à 800 mille républicains, en y comprenant ceux qui étoient morts dans les hôpitaux militaires, et 70 mille prisonniers. Ce registre se trouve appuyé par des calculs détaillés qui se firent en Allemagne, et d'où il résulte qu'au mois d'octobre 1795, la guerre avoit déja coûté plus d'un million d'hommes à la France. Il faut maintenant, y ajouter, d'abord le nombre de soldats républicains qui périrent encore dans les départemens de l'Ouest, ensuite la destruction qui a eu lieu, soit sur la rive du Rhin et du Danube, soit dans les *cent* et *onze* combats livrés en Italie, lesquels, à en croire le général Berthier, n'ont coûté à la république que la *perte de quelques braves*: enfin il faut se souvenir, que les suisses en succombant n'ont pas laissé que de vendre chèrement leur liberté. La destruc-

tion de ces trois dernières campagnes doit s'être élevée tout au moins à la moitié de celle des quatre précédentes, et je crois tenir un assez juste milieu, en estimant que la guerre a coûté jusqu'ici à la France environ un million et demi de soldats. (2)

J'ignore si ses chefs accuseront d'exagération cet affreux calcul; et je conviens qu'ils se sont mis en mesure de le nier, par le soin qu'ils ont pris d'anéantir tout ce qui auroit pu servir de pièces justificatives. On en peut juger par le discours où un député reprocha aux bureaux de la guerre, — « de n'avoir conservé *aucun état*, *aucun renseignement*, qui pût indiquer dans quel corps avoit été incorporé tel ou tel citoyen. » C'étoit en effet le moyen le plus sûr d'ensevelir à jamais dans l'oubli le seul registre qui auroit pu révéler un jour les pertes de la France.

Si quelqu'un m'accuse de les outrer ici, c'est qu'il ignore peut-être les ravages des maladies épidémiques dans les hôpitaux militaires, où elles ont enlevé non-seulement les malades et

---

(2) Sans doute que, dans ce nombre, il y avoit des étrangers; mais il a péri bien plus de français dans les rangs des armées coalisées, que d'étrangers sous les drapeaux de la république.

les convalescens, mais la plupart des médecins et chirurgiens expérimentés, ce qui a produit une nouvelle cause de mortalité ; car comme il ne s'est plus formé d'élèves, vu l'anéantissement ou la désertion des anciennes écoles de médecine et de chirurgie (3), les places

(3) Le décret du 15 septembre 1793, ordonna la suppression des écoles, collèges et facultés quelconques de médecine, et quoiqu'après la chute de Robespierre, on s'empressât d'en ordonner le rétablissement, il en a été de cet ordre comme de tous ceux qui concernent l'éducation publique, dont la pénurie des finances a empêché l'exécution. Le Moniteur du 24 avril 1798, présente sur les *maux qu'entraîne l'état actuel* de cette partie de l'enseignement public, un rapport officiel, dont voici l'affligeant extrait. « Les sujets qui veulent s'adonner à l'art de guérir, ne sont point obligés de faire preuve d'études dans quelque science que ce soit. Ils ne subissent aucun examen, ils pratiquent à volonté toutes les parties de la médecine, sans concours, sans examen, sans diplôme, et sans y être autorisés par la loi. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir les villes et les campagnes ravagées par des empyriques de toutes les espèces. Ces hommes proscrits par l'humanité ont encore des défenseurs. *L'anarchie* en médecine est leur élément. Les *assassinats* qu'ils commettent tous les jours ne les effraient point : ils semblent s'entendre avec nos plus cruels ennemis pour *détruire les républicains.* »

Baraillon avoit indiqué au commencement de cette année l'une des principales causes de cette *anarchie.* La

vacantes ont été remplies par des *ex-moines* et des *barbiers*, qui, sous le nom *d'officiers de santé*, ont *tué à eux seuls plus d'individus que la guerre et la famine.* C'est du moins ce qu'a dit dernièrement le député Vitet; et son collègue Baraillon, qui mérite ici quelque créance, puisqu'il est médecin, a certifié que, dans plusieurs hôpitaux militaires, *ces ignorans déhontés ont ordonné du sublimé corrosif et de l'arsenic, pour de l'émétique.* » Ne croyez pas, ajouta-t-il, ne croyez pas que ce soit le fer de l'ennemi qui ait moissonné la majeure partie de nos braves défenseurs; ce sont les *maladies*, et je vous effraierois, si je vous en rapportois les effets. »

Ce dernier trait faisoit allusion à une autre circonstance singulièrement funeste aux armées républicaines; c'est l'immense quantité de jeunes gens, ou plutôt d'enfans, que le zèle martial y entraîna avant qu'ils fussent d'âge à supporter les fatigues des camps. Il faut que le nombre

---

voici : « Depuis dix à onze mois, les officiers de santé attachés aux hospices civils n'ont rien touché de leurs appointemens. Les uns sont réduits à vendre, pour vivre, leurs effets les plus nécessaires; les autres ont été contraints d'abandonner leurs fonctions. Comment pourriez-vous croire que les malades reçoivent du secours, lorsqu'on laisse sans moyens d'existence ceux qui doivent les soulager ? »

de ceux qui y ont succombé soit bien considérable, puiſqu'en propoſant son nouveau plan de *conſcription* militaire, pour la levée d'un million de soldats, le général Jourdan s'eſt vu forcé de convenir que les regrets de Baraillon sont trop fondés, et que c'étoit un *puissant motif* pour ne plus admettre dans l'armée, que des hommes *dont l'accroiſſement soit parfait, et qui jouiſſent de toutes leurs forces.*

C'eſt en combinant les effets de toutes ces cauſes extraordinaires de mortalité, que j'ai évalué à 1500 mille français, la perte totale de leurs armées tant de terre que de mer.

Il eſt infiniment plus difficile de calculer le nombre de vies que la révolution a fauchées dans l'intérieur; et cependant je crains fort de reſter endeça des limites du vrai, en ne les portant qu'à un million. Je ne parle pas des vies précieuſes tranchées par les guillotines permanentes ou ambulantes : quelque nombreuſes qu'aient été ces exécutions quotidiennes, elles n'ont fait une impreſſion si profonde, que parce qu'on vit des femmes parmi les victimes, qu'on en publioit chaque jour la liſte funéraire, & qu'on y liſoit les noms de tout ce qui reſtoit de plus pur en France, tels que ceux de Madame Eliſabeth & de M. de Malsherbes : mais je paſſe d'abord en revue les raſſemblemens de payſans qui brûloient les châ-

teaux en 1789, & qu'on tua par centaines en leur donnant la chaſſe. Je viens enſuite au règne des fatales lanternes & à l'eſpèce de ſolitude que préſentent aujourd'hui les quatre départemens d'outre-Loire. Je porte mes regards ſur les innombrables inſurrections qui ont éclaté ſucceſſivement dans les provinces, & n'y ont été étouffées que dans le ſang. Je compte tout celui qui s'eſt verſé à Paris dans les différentes réactions, les *noyades* de Nantes, et les *mitraillades* du Midi, entr'autres les maſſacres alternatifs d'Avignon, de Lyon, d'Orange, d'Arles, de Toulon & de Marſeille. Je compte les exterminations ſous leſquelles ont ſuccombé tour-à-tour les conſtitutionnels, les fédéraliſtes, les robeſpierriens & même les thermidoriens. Je m'arrête ſur les prêtres égorgés, déportés ou incarcérés, puis ſur cette foule immenſe de français empriſonnés à titre de *ſuſpects*, & qui ſont morts avant le tems, ſoit de maladies, ſoit de miſère, ſoit de famine, d'Angoiſſes & de chagrin, dans les maiſons de réclusion où on les entaſſoit. A cet épouvantable catalogue, il faut joindre l'émigration, tant des nobles que de la claſſe aiſée des roturiers, auxquels viennent encore s'aſſocier les *trente mille cultivateurs plébéiens*, qui, en 1793, échappèrent d'Alſace pour *fuir la mort*. On ſait qu'ils n'ont point obtenu la permiſſion de rentrer ſous leurs

toits domeſtiques, quoiqu'avant le 18 fructidor, le conſeil des cinq-cents eût reconnu ſolemnellement qu'ils étoient *fugitifs*, & non *émigrés* (4).

Ce n'eſt pas tout; car le règne des *modérés*, qui précéda celui des fructidoriens, donna naiſſance à ce qu'on a appelé *réaction royale*, parce qu'elle porta principalement contre les acquéreurs des presbytères & contre les jacobins. Ceux d'entr'eux qui y échappèrent ont écrit aux conſeils, que *les réactionnaires royaux ont commis des forfaits dont l'hiſtoire des peuples les plus barbares n'offre point d'exemple.* Si l'on pouvoit s'en fier à Gayvernon, ces forfaits coûtèrent la vie à *vingt-trois mille républicains aſſaſſinés ſur les rives du Rhône; dans les belles contrées du Midi.* Sonthonax, qui prétend en avoir fait un relevé plus exact, porte le nombre des victimes à *vingt-cinq mille*, et Lecointe, président des cinq-cents, vient d'avancer qu'il pourroit, *une liſte épouvantable à la main, prouver que plus de 30 mille meurtres furent commis dans cette réaction.* Il y a tout lieu de croire que ces liſtes ſont fort exagérées : mais le 18 fructidor n'a abouti qu'à opérer une *réaction* contraire,

(4) Voyez dans le Moniteur du 4 septembre 1797, le rapport où Rabaut rappella à ses collègues, que Bentabolle, Saint-Just, Lebas et Foussedoire, reconnoissoient eux-mêmes que *sur ces trente mille fugitifs on compteroit à peine dix contre-révolutionnaires.*

en plaçant les poignards des aſſaſſins dans les mains du parti qui ſe plaignoit d'avoir été *aſſaſſiné*. Auſſi le rapport de Rabaut, & tous ceux qui arrivent de ces belles contrées, aſſurent-ils qu'elles se dépeuplent à vue d'œil.

Je renvoie à parler ailleurs des ravages de ce qu'on appelle aujourd'hui le *plomb deſtructeur* des commiſſions militaires, parce qu'ils ne peuvent point entrer en ligne de compte, pour la dépopulation, avec les grands maſſacres qu'on vient de voir. Si l'on paſſe en revue toutes ces funérailles de la république française, il eſt évident qu'on ne peut haſarder que des conjectures bien vagues ſur le nombre d'hommes qu'elles lui ont coûté. Je crois cependant ne pas outrer en l'évaluant à un million.

Mais ce ſeroit une grande erreur que d'enviſager ce recenſement numérique, comme le relevé complet de ſes pertes. Certes, il faudroit en être aux premiers principes de l'arithmétique politique, pour ſe figurer que ce ſoit ſur les champs de bataille et dans les hôpitaux qu'on peut tenir le regiſtre des vies que coûte une révolution ou une guerre. Ce qu'il s'agiroit d'inſcrire ſur ce terrible regiſtre, c'eſt bien moins les hommes qu'elle a tués que les enfans qu'elle a empêchés & qu'elle empêchera de naître. Voilà la bleſſure la plus profonde qu'ait reçu la po-

pulation françaiſe, & dont on diroit néanmoins que ſes chefs actuels n'ont pas même le preſſentiment.

Pour en ſonder toute la profondeur, il ne faut pas perdre de vue que juſqu'ici dans les guerres modernes, les hommes qui ſe vouent à l'état de ſoldats, étoient, pour la plupart, tirés de la claſſe la plus vagabonde, la plus pareſſeuſe, ou la plus diſſipée de la ſociété, & déja tellement appauvrie, que le célibat lui eſt en quelque ſorte impoſé par ſa pauvreté même. Mais la population guerrière que les français ont ſacrifiée depuis ſept ans ſur les champs de bataille a été tirée indiſtinctement de toutes les claſſes, ſans égard pour la claſſe aiſée qui avoit le plus de penchant vers l'état du mariage, & le plus de moyens pour ſubvenir aux frais & à l'éducation d'une nombreuſe famille. Les aveugles réquiſitions ont traîné de force aux armées cette claſſe précieuſe qui y a péri par milliers, & le plus ſouvent dans le rang des ſimples ſoldats. C'étoit à elle ſur-tout à réparer les brêches que la guerre faiſoit à la population, & elle a été fauchée dans ſa fleur, dans l'âge de force & de vigueur, entre 18 & 35 ans, à l'époque de la vie la plus propre à la propagation. Encore faut-il faire entrer dans ce calcul un nombre proportionnel de femmes condamnées à la ſté-

rilité ou à la débauche, ce qui revient preſque au même pour la reproduction. Suppoſons que ſur la maſſe des hommes détruits, deux millions ſeulement euſſent été deſtinés à être unis à autant de femmes. D'après les calculs de Buffon, ces deux millions de couples auroient dû mettre au jour douze millions d'enfans pour en amener à l'âge de 39 ans, un nombre égal à celui de leurs pères & mères. Voilà le point de vue ſous lequel les conſéquences de cette déperdition d'hommes deviennent en quelque manière incalculables, parce qu'elles portent bien davantage ſur les douze millions d'enfans qu'on a empêchés de naître, que ſur les deux millions & demi d'hommes dont la France porte aujourd'hui le deuil. Ce n'eſt que dans l'avenir qu'elle pourra meſurer cette épouvantable brêche.

En ne ſupputant qu'au ſeptième seulement la réduction qui doit avoir eu lieu dans les naiſſances depuis la guerre, comme leur nombre moyen s'élevoit annuellement à près d'un million, on trouvera qu'elles doivent avoir diminué d'autant; & comme plus de la moitié de ces nouveaux-nés vivroit aujourd'hui, c'eſt encore tout au moins cinq cent mille individus à ajouter à la ſouſtraction des vivans, sans compter que leurs parens leur auroient donné des frères pendant long-tems encore.

Ceci n'a rapport qu'aux naiſſances qui n'ont pas eu lieu. Quant à celles qui ont eu leur cours durant cet intervalle, perſonne n'ignore que rien n'influe à un plus haut degré ſur la mortalité des enfans que la miſère des pères; & il falloit qu'elle fût grande en France, puiſque Buffon nous apprend, — « qu'il y périſſoit plus d'un quart des nouveaux nés dans les premiers onze mois de la vie, près d'un tiers avant l'âge de trois ans, & que la moitié périſſoit avant l'âge de huit ans & un mois (5) ».

Buffon me paroît avoir commis une erreur en généraliſant ce calcul. Il applique à tout le *genre humain* indiſtinctement, un réſultat tiré des regiſtres de la France, comme si la mortalité des enfans ne varioit pas du tout au tout en raiſon de l'aiſance des parens, & en raiſon de la liberté des peuples ou de la juſtice éclairée de leurs gouvernemens! Ce n'étoit en effet que par l'extrême paternité des adminiſtrations helvétiques, & par le bien-être général des adminiſtrés, qu'on peut expliquer comment, ſur un nombre donné de naiſſances, le payſan ſuiſſe amenoit préciſément un tiers de plus d'enfans à l'âge de puberté que le payſan français, & comment la moitié des

(5) Voyez DES PROBABILITÉS DE LA VIE, par Buffon.

nouveaux nés y atteignoit l'âge de 41 ans (6).

Je laisse à calculer combien doit avoir augmenté depuis sept ans en France, sur-tout dans les villes, la mortalité des enfans nés au milieu de la famine, des réquisitions, et des fléaux de toute espèce, qui ont successivement affiégé leurs malheureux parens. Sans doute qu'on ne doit point en juger rigoureusement, d'après le nombre croissant des enfans abandonnés, ou d'après leur mortalité également croissante dont j'ai déja parlé dans mon dernier écrit : mais quelle affreuse idée ne faudroit-il pas s'en faire, si les regiſtres officiels des hospices de Paris pouvoient servir d'indice puis-

(6) Les cultivateurs du pays de Vaud n'étoient point aussi aisés que ceux du pays allemand ; cependant les tables dressées dans 41 paroisses de ce district, constatent que sur mille enfans, 667 atteignoient l'âge de 8 ans, et 500 l'âge de 41 ans. Voyez cette table dans les *Memoires* de la société économique de Berne, pour l'année 1766. Elle se trouve aussi dans les ouvrages du docteur Price.

Si les divers états de l'Europe tenoient et publioient un registre annuel et exact de leur population, en y indiquant avec soin les époques précises de la vie où meurent les enfans, cette seconde colonne du registre serviroit à prononcer comparativement sur le mérite des souverains et sur le bonheur des sujets. Une simple formule arithmétique en diroit peut-être davantage que tous les raisonnemens.

qu'ils

qu'ils conſtatent, que ſur 3122 orphelins de la révolution portés aux Enfans-Trouvés pendant l'an IV, il n'en a ſurvécu que 215 au bout de l'année, en ſorte qu'à peine en eſt-il échappé un ſur quatorze. Si depuis cette époque, on n'a plus oſé publier ni ces regiſtres, ni les extraits verbaux des hoſpices de Metz, c'eſt ce qu'il y a lieu de croire que la mortalité y a fait de nouveaux progrès ; du moins j'en juge ainſi, d'après les termes dont s'eſt ſervi le bureau central en dénonçant leur dénuement prolongé comme un *véritable aſſaſſinat*. Et quel plus grand aſſaſſinat que celui qu'expoſoit alors Duſſieux! — « Apprenez, dit-il à ſes collègues, apprenez que depuis deux mois ſurtout, il règne ici, à Paris, à l'hoſpice des Enfans-Trouvés, une épidémie dévaſtatrice ; *épidémie*, que dis-je! c'eſt un fléau peut-être plus terrible encore ; *c'eſt l'horrible faim qui conſume & dévore chaque jour la moitié des innocentes victimes qu'y dépoſe le crime audacieux ou la vertu malheureuſe* (7) ».

(7) « Ce n'eſt pas ſans *déplorer la perte des mœurs* que nous voyons le nombre des enfans abandonnés s'élever à 7 mille dans le département de la Seine, et à plus de 44 mille dans les autres. » — Ainſi s'eſt exprimé Daubermeſnil, le 24 ſeptembre 1798, en annonçant au conſeil que la ſomme de 3 millions, demandée pour l'année précédente, n'eſt plus en proportion avec les

En raſſemblant toutes ces triſtes données, j'eſtime que l'ancienne population françaiſe a déja diminué d'environ un huitième, & que cette diminution ſera plus ou moins progreſſive juſqu'à ce que le rapport numérique entre les deux ſexes ſoit à-peu-près rétabli. Un voyageur anglais publia à Londres, en 1797, un tableau comparatif de la population des ſeize principales villes de France, d'où il paroîtroit qu'au premier janvier 1789, elle s'élevoit à 1,951 mille individus; & qu'au premier juillet 1796, elle étoit réduite à 1,397 mille. Cette réduction préſente tout-à-la-fois le vuide des morts & celui des naiſſances, et ſi elle repoſe ſur des documens authentiques, la population des grandes villes ſe

---

besoins de l'an VII. Il est à regretter qu'en *déplorant* l'accroissement de cette dépense et du nombre des enfans qui tombent à la charge de la nation, le rapporteur ait gardé le silence sur les deux points les plus essentiels à connoître; savoir: Pendant quel intervalle ces enfans ont été portés aux hospices, et sur-tout quelle est la proportion entre ceux qui survivent et ceux qui sont morts. Le comité de l'assemblée constituante avoit calculé qu'il en survivoit autrefois environ 1 sur 7. Si depuis la révolution il en a péri 13 sur 14, ou seulement 9 sur 10, les 51 mille enfans abandonnés, et qui existent encore, seroient le résidu de plus d'un demi-million de naissances.

trouveroit réduite de près d'un tiers, ce qu'il faut cependant attribuer en partie à l'immenſe réduction qui a eu lieu dans le nombre des domeſtiques. Il eſt vraiſemblable que les petites villes n'ont pas autant ſouffert; et comme les campagnes ont moins ſouffert encore, je ne ſerois pas fort éloigné de croire que la population des villes, qui s'élevoit à environ huit millions, peut avoir été réduite de près d'un quart, tandis que la population rurale n'aura éprouvé qu'un déchet d'un ſeizième ou d'un million.

Quoiqu'aucun français n'ait encore eu le courage d'entamer des recherches auſſi attriſtantes, l'un d'entr'eux n'a point diſſimulé que malgré l'aggrandiſſement du territoire, il falloit s'attendre à un déficit dans la population. — « *Elle a inconteſtablement diminué*, dit Barbé-Marbois, le 18 mars 1797; la conſommation intérieure ſera diminuée en proportion. Il faut donc conſerver le débouché des colonies; autrement ce qui ne ſeroit pas conſommé ceſſeroit d'être produit ».

Mais ce n'eſt plus ainſi qu'en ont parlé ſes collègues après ſa déportation, ou lorſqu'il s'eſt agi de faire prolonger la guerre & d'arracher au peuple de nouveaux ſubſides. On n'a pas oublié l'adreſſe où Bonaparte obſervoit à ſes ſoldats, 14 juillet 1797, — « qu'ils ſe doivent au bonheur de *trente millions* de français — ». Le mi-

ministre des finances adopta un calcul un peu plus modeste dans le mémoire qu'il présenta dix-huit jours après, pour demander de nouveaux impôts. Il s'y plaignit de ce que celui des postes *diminuoit*, quoique la population eût *augmenté d'un huitième*. C'étoit la porter à environ 28 millions.

J'aurois cru du moins que là s'arrêteroient les exagérations françaises, lorsqu'à mon grand étonnement, M. de Calonne prit la plume à Londres, tout exprès pour représenter ses compatriotes, comme une nation *agricole & guerrière, composée présentement de* TRENTE-TROIS *millions d'habitans*. Comme c'est au mois de mai 1798, & après la cession de la rive gauche du Rhin, qu'il a publié ce dernier écrit de statistique, il faut qu'il tienne tout-à-la-fois pour avéré, que la France n'a rien perdu de son ancienne population, & que les départemens réunis l'ont accrue de plus de huit millions d'habitans, ce qui est un tiers en sus de ce que s'en promettent les conseils de Paris (8), & presque le double de ce que les

(8) « Les conquêtes et les traités, a dit Eschassériaux, le 12 avril 1798, sont venus accroître l'ancienne population de plus de six millions d'habitans. — On voit qu'en parlant de cet *accroissement* de la nouvelle, Eschassériaux eut du moins la prudence

meilleurs géographes, tels que Randel & Busching, assignent aux provinces agrégées, en y

de glisser sur les décroissemens de l'ancienne, et de ne point spécifier la somme totale.

Il est vrai que ce qu'il n'avoit pas osé faire, le directoire l'a entrepris, par l'organe du *Rédacteur*, qui, comme on le sait, est son papier officiel, et qui a amplifié l'énumération d'Eschassériaux, sans aller cependant aussi loin que M. de Calonne. Voici un fragment de l'apostrophe que ce papier directorial adresse aux rois de l'Europe : — « Que pourrez-vous contre une république de *trente-deux* millions d'hommes? l'histoire ne fait pas mention qu'il ait jamais existé un pareil *colosse*. Hâtez-vous donc de vous retirer de son *passage*, sinon vos trônes seront brisés comme une foible paille sous ses pas gigantesques. »

Il est bon de savoir que cette nouvelle épithète de *colosse* étoit moins destinée à faire retirer les rois de son *passage*, qu'à pousser le peuple-roi en Egypte; car précisément alors, l'armée du Nil étoit prête à mettre à la voile, et les orateurs des deux conseils, regardant la flotte de Bonaparte comme invincible, ne faisoient déja plus un secret qu'elle étoit destinée à — « la grande entreprise de *régénérer* une terre qui fut la première le foyer de la civilisation, de *reporter* à leur antique berceau les sciences, l'industrie, les arts, et de *jeter* dans les siècles les fondemens d'une nouvelle Thèbes ou d'une autre Memphis. » — Ainsi s'exprima Eschassériaux, en prêchant cette croisade en Egypte, et en s'extasiant sur *l'exubérence* des *moyens* que pos-

comprenant Genève, Mulhausen, & tous les nouveaux départemens de Corcyre, d'Ithaque & de la mer Egée.

Si les français se borpoient à dire que le déficit de leur population se trouve tout au moins comblé par la population conquise ou incorporée, comme je le crois arithmétiquement vrai, je me serois borné à leur rappeler que cette conquête, même en supposant qu'elle leur restât, ne rendra point à l'ancienne France les hommes qu'elle a sacrifiés pour s'aggrandir; que d'ailleurs les réquisitions militaires ont pesé tout au moins avec une égale force sur les nouvelles provinces, & qu'ayant éprouvé une destruction de mâles proportionnée à celle qu[illegible] en lieu en France (9), elles se trouvent condamnées,

---

sédoit la république pour voler à cette conquête. Observez que ce même orateur, qui ne parle aujourd'hui que de conquêtes, et de la *population surabondante* de la France, avoit dit, il y a deux ans : — « Les grandes dominations finissent toujours par être détruites ou par se détruire elles-mêmes. Louis XIV, vaincu et forcé d'abandonner ses projets, pleura sur ses triomphes. *Les revers viennent après les conquêtes.* »

(9) Comme il en est fait mention dans l'apperçu présenté ci-devant, ce seroit un double emploi que de la rapporter ici en ligne de compte; mais il faut y joindre le vuide présent et futur des naissances.

toutes les mêmes cauſes de dépopulation future qu'on vient de paſſer en revue.

Ce n'eſt point aſſez d'avoir indiqué ces cauſes, un eſprit impartial doit encore aller à la découverte des contre-cauſes qui pourront plus ou moins les balancer ; il doit rechercher ſi la révolution ne porte point en elle-même quelques moyens réparateurs.

Et d'abord j'en apperçois un dans l'exhauſſement du prix des ſalaires, en ſuppoſant qu'il ſoit de nature à durer autant que la rareté des bras. Comme le ſort des journaliers en ſera fort amélioré, ſi cette claſſe prend l'eſprit d'épargne, on peut ſe flatter que les mariages y ſeront plus nombreux, les enfans mieux nourris & plus ſoignés qu'autrefois.

On paroît fonder encore quelques eſpérances ſur la liberté de ſe marier accordée aux prêtres catholiques. Lors même qu'ils n'auroient été ni maſſacrés ni déportés, il faut attendre ſi les habitans des campagnes, demeurés fidèles au culte de leurs ayeux, choiſiront & ſalarieront des paſteurs, qui en ſe mariant, l'outrageroient par leur exemple. Quant à l'abolition des cloîtres, depuis une vingtaine d'années, le nombre des individus qui ſe vouoient en France à l'état monaſtique, étoit tellement circonſcrit, qu'il ne vaut

pas la peine de s'y arrêter ſous le rapport de la reproduction de l'eſpèce humaine.

La réduction conſidérable qui a eu lieu dans le nombre des domeſtiques des villes la favoriſera davantage ; car ils étoient pour la plupart célibataires, & en reſtant à l'avenir dans les campagnes, ils y embraſſeront l'état du mariage.

Mais une cauſe bien autrement prépondérante pourroit juſqu'à un certain point accélérer la répopulation de la France, & c'eſt ſa dépopulation actuelle. Qu'on ne prenne point ceci pour un paradoxe ; car c'eſt une vérité de fait, que toute deſtruction grande & rapide de la race humaine, eſt en quelque manière une *prime* qui pouſſe vers la reproduction les individus qui ſurvivent. Comme il y a pour eux plus de moyens de subſiſtance, tels qui ne ſe ſeroient pas mariés, ſe marient, & il naît plus d'enfans pour remplir les places vacantes. Ainſi, toutes choſes égales, une population de 22 millions d'individus, placés ſur la ſurface d'un pays qui peu auparavant en avoit contenu 25, augmentera beaucoup plus vîte d'un huitième qu'elle ne l'eût fait ſans ſes pertes. Ce n'eſt que de cette manière qu'on peut ſe rendre compte de ce qu'en Europe les ravages des mortalités extraordinaires & des peſtes, ſe ſont trouvés ſi ſouvent réparés au bout de deux ou trois générations. Comment s'expliquer, par

exemple, les progrès rapides de la population dans l'Amérique septentrionale, si ce n'est par la grande demande d'hommes, par la foule d'établiſſemens nouveaux qui se préſentent pour ceux qui arrivent à l'âge viril, enfin, & sur toutes choſes, par la conſtitution qui leur laiſſe le déploiement de leurs facultés et la jouissance imperturbable des fruits de leurs labeurs. Ces trois cauſes ont agi plus ou moins dans les pays où l'ordre & la paix ont succédé à quelque grande calamité nationale, ainſi qu'en France, à la ſuite du règne dépopulateur de Louis XIV, & en Pruſſe, après la guerre de ſept ans. Si la population une fois diminuée, il n'y avoit pas eu pour la révivifier les circonſtances indiquées ci-deſſus, la décadence auroit ſuivi ſa marche, comme on l'a vu dans les pays épuisés par le deſpotiſme, en Eſpagne, en Grèce, en Sicile, dans l'Aſie Mineure, &c.

Ainſi, ne nous y méprenons point : la cauſe de répopulation qui ſe trouve aſſociée à la dépopulation même, ſuppoſe néceſſairement un état de paix profonde & l'exiſtence d'un ordre ſocial propre à protéger & à encourager ce redoublement d'efforts dans les facultés reproductrices d'un peuple qui ſort d'un long état de ſouffrance. A entendre néanmoins certains français, & tous ceux qui diſent que la grande

lacune dans leur population ſera promptement & infailliblement remplie, on croiroit que l'hiſtoire n'a jamais préſenté le phénomène d'un peuple éclairé redevenu barbare, de pays riches tombés dans le dernier degré d'appauvriſſement, ou de contrées fertiles rendues à la ſtérilité. Si les ſuperbes côtes d'Afrique ne préſentent plus qu'un déſert ou quelques huttes, là où exiſtoit jadis la ſuperbe & populeuſe Carthage, ſi la tige humaine s'y eſt deſſéchée, n'eſt-ce donc pas qu'elle a ceſſé d'être ſoutenue & arroſée par un gouvernement éclairé & protecteur? N'eſt-ce pas qu'un deſpotiſme ignorant & vexatoire y a détruit peu-à-peu tous les germes de révivification? Or, comme le deſpotiſme populaire eſt bien autrement deſtructif que celui d'un ſeul, il s'agit pour la France de réuſſir à enchaîner le monſtre, & d'atteindre, ſous une forme quelconque, à un gouvernement tempéré, avant que la reproduction de l'eſpèce puiſſe reprendre l'élan redoublé dont il s'agit ici. Encore y ſera-t-il long-tems arrêté par cette circonſtance phyſique & particulière aux ravages de la révolution, c'eſt qu'ils n'ont point porté indiſtinctement, comme ceux de la peſte, ſur les individus de tout âge & de tout sèxe. Bien au contraire, ils ont dérangé les rapports de la nature, en ne fauchant, pour ainſi dire, que

les hommes arrivés à l'âge viril ; en ſorte qu'il eſt vraiſemblable qu'il y a aujourd'hui parmi les célibataires tout au moins trois femmes nubiles pour deux mâles adultes. Je ne ſais ſi, à l'inſtar des légiſlateurs d'Athênes, ceux de la France ſe propoſent de remédier par la polygamie à ce bouleverſement paſſager, & peut-être eſt-ce pour y préparer peu-à-peu les eſprits, qu'ils ont fait jeter en avant cette idée dans le ſénat de la république ciſalpine (10).

De quelque manière qu'ils s'y prennent, j'oſe leur prédire que la population ne reprendra chez eux ſon ancien eſſor que ſous l'égide d'un gouvernement légitime, déterminé à reſpecter

(10) Voyez à l'article *Milan*, dans le Moniteur du 16 avril 1798, n°. 207, la motion ſuivante de Campagnoni : « L'inſtitution de la polygamie n'eſt point née ſur le ſol que nous habitons ; mais elle pourroit y être d'une néceſſité, ſi non générale, au moins *individuelle*. Une loi qui la proſcriroit ne ſeroit qu'un *ſophiſme*. Le mariage eſt ſaint, non à cauſe du ſens ſymbolique qu'y attachent les théologiens, mais par ſon objet qui eſt de perpétuer le bel ouvrage de la création, et d'aſſurer l'immortalité à l'eſpèce humaine. »

Tels ſont les progrès qu'ont déjà faits dans la légiſlation, ces *familles politiques dont la naiſſance eſt un des plus étonnans phénomènes de notre âge*. Ainſi s'exprima à leur égard le préſident du directoire français, quelques jours après cette motion.

la propriété, capable de la défendre, & intéreſſé à maintenir la paix, ſoit au dedans, ſoit au dehors. Que ſera-ce ſi le glaive révolutionnaire frappe encore pendant pluſieurs années ? & lorſqu'on ne peut pas même entrevoir l'époque où les français le remettront dans le fourreau, n'eſt-on pas en droit de s'écrier avec le chantre des guerres civiles de Rome ?

Hæ facient dextræ, quidquid non expleat ætas
Ulla, nec humanum reparet genus omnibus annis,
Ut vacet à ferro, gentes Mars iste futuras
Obruet, et populos ævi venientis in orbem
Erepto natale, feret. Tunc omne latinum
Fabula nomen erit. (11)

Le croiroit-on ! Pluſieurs des républicains français entrevoient, diſent-ils, un moyen aſſuré de repopulation dans la loi agraire qui a morcelé les grandes propriétés territoriales. Ils prétendent que les fermiers devenus propriétaires, ſe trouvant à l'avenir dans l'aiſance, auront davantage d'enfans, et ſur-tout plus de moyens pour les ſoigner en bas âge. Je croirois

(11) Dans ce carnage seront enveloppées même les générations futures ... ages qui auroient dû voir la race humaine se reproduire, perdent aujourd'hui cet espoir. Dans l'avenir, la puissance romaine sera mise au nombre des fables. — *La Pharsale*, Liv. VII.

conteſter les prémiſſes, s'il ne ſuffiſoit pas d'obſerver que la conſéquence qu'on en tire tient excluſivement à la ſécurité avec laquelle ces prétendus propriétaires pourront recueillir les fruits de ces domaines uſurpés; ce qui ſuppoſe que cette grande uſurpation pourra ſe conſommer & ſe perpétuer ſans perpétuer la guerre civile; or c'eſt, je crois, ſuppoſer l'impoſſible. Déja, en 1797, un aſſez grand nombre de ces faux acquéreurs avoit ſenti le beſoin & exprimé le vœu de reſtituer leur portion du vol national. Que s'il en étoit encore qui oſaſſent ſe flatter d'en jouir en paix, je les exhorte à jeter les yeux ſur l'Irlande, & à remonter à la ſource principale des troubles qui la déchirent depuis pluſieurs ſiècles. Qu'ils ouvrent l'hiſtoire des confiſcations dont elle fut le théâtre, ou plutôt qu'ils en ſuivent les déplorables traces à travers le code pénal dont il fallut les environner. En vain le roi régnant a-t-il fait ſucceſſivement révoquer les loix pénales qui leur ſervirent de cortège; en vain un gouvernement juſte & ferme a-t-il travaillé à améliorer le ſort des catholiques & à regagner leur confiance aliénée; en vain a-t-il voulu les préparer par degrés à la liberté politique dont il avoit fallu les priver; rien ne les a ſatisfaits, & pluſieurs ſiècles de poſſeſſion n'ont pu encore ni élever le prix des

terres en Irlande à leur taux naturel (12), ni donner une pleine ſécurité aux deſcendans des acquéreurs, ni enlever à quelques arrières-petits-neveux des familles dépouillées, l'eſpoir de rentrer le glaive à la main dans le domaine qu'on leur dit être celui de leurs ancêtres. Comme l'inſurrection atroce à laquelle ils viennent de ſe livrer n'a été accompagnée d'aucun manifeſte, c'eſt une preuve qu'ils n'ont point de griefs raiſonnables à articuler contre le gouvernement actuel; et cependant pour le renverſer, ils ont commis mille crimes & ſacrifié plus de 30 mille hommes. Quelle leçon pour le peuple français, & quel avenir s'ouvre devant lui, s'il ne reſtitue pas les terres confiſquées avant qu'une longue poſſeſſion rende le remède pire que le mal!

En mettant dans l'autre baſſin de la balance cette cauſe politique de déchiremens, il faut encore y placer certaines cauſes morales qui ne laiſſeront pas que de contrarier plus ou moins les mariages. Je parle, entr'autres, de l'inſtitution du *divorce* pour *incompatibilité d'humeur*;

(12) A égalité de revenu, le prix des terres en Irlande, même de celles qui n'avoient jamais été confiſquées, a presque toujours été d'un tiers au-deſſous du prix des terres en Ecoſſe et en Angleterre.

institution qui, s'il faut en croire Delleville, a introduit en France un *marché de chair humaine.* Voici comment s'exprima le 10 janvier 1797, par l'organe de Favart, la commission chargée d'un rapport à ce sujet : « Vous frémiriez si je vous présentois le tableau fidèle des victimes que le libertinage & la cupidité ont amoncelées dans la France au nom d'une loi qui n'avoit pour objet que de rendre les mariages plus heureux & plus respectables en rendant les époux plus libres ». Le même rapporteur ajouta, que *plus de vingt mille d'entr'eux devoient leur désunion à cette loi.*

Mais c'est bien moins peut-être par les mariages qu'elle a dissous, que par ceux qu'elle a empêchés de se former, qu'il faut en apprécier les effets sur la population. Lisez ce qu'a dit le député Bonnières, des pères de famille qui refusent de livrer leur fille à un jeune homme qui en est ardemment épris. « Ils craignent de voir bientôt leur enfant abandonnée, rentrant dans les foyers paternels, dénuée d'agrémens, privée de ses charmes, femme sans époux, dirai-je sans honneur ? poursuivit-il; non sans doute, elle n'est pas flétrie : mais qui pourra comparer son sort à celui de celle qui n'aura point quitté la maison paternelle ? »

Je ne sais quel membre essaya de défendre cette

institution en s'écriant : « Oublie-t-on que la loi qu'on attaque aujourd'hui a été préparée *dans les savantes & lumineuses discussions de l'assemblée constituante*, au sein de laquelle on a reconnu la nécessité du divorce dans un état libre ? » Heureusement, l'un des anciens apologistes de cette même loi, ayant eu la candeur de reconnoître qu'elle ne se trouvoit point calculée pour le peuple français, & qu'elle étoit devenue *le poison des mœurs & l'anarchie du mariage*, on se résolut à la modifier en décrétant que les officiers publics ne pourront prononcer le divorce pour incompatibilité d'humeur, que six mois après le dernier des trois actes de *non-conciliation*.

Cette barrière sera évidemment insuffisante, tant qu'on laissera subsister d'autres loix qui semblent n'avoir été imaginées que pour multiplier ces divorces, ou tout au moins les unions qui doivent presqu'inévitablement y conduire. C'est ainsi, par exemple, qu'on a permis à l'orphelin encore mineur, de se marier sans le consentement de ses tuteurs. Non qu'il ne soit astreint à consulter une espèce de *tribunal de famille;* mais en vain celui-ci refuseroit-il son consentement, si les mineurs ont rempli la formule requise, les nœuds qu'ils contractent sont valides. On conçoit de reste qu'il en est résulté une foule d'unions déshonorantes ou mal assorties, & qui ressemblent beaucoup

beaucoup plus au coucubinage qu'à l'hymen.

Il faut entendre les voyageurs qui ont séjourné dans les grandes villes de France, pour comprendre à quel point la facilité de ces sortes d'unions & celles des divorces y ont détruit chez les femmes les idées de pudeur, y ont relâché le lien du mariage, & désorganisé toutes les opinions civiles, morales, ou religieuses, auxquelles il se rattachoit autrefois. On pourra cependant s'en faire une idée, d'après ce que je vais citer des débats du conseil des cinq-cents. -- *Un membre.* « Un citoyen a épousé en secondes noces la sœur de sa première femme. Il est encore veuf de cette seconde épouse ; & comme il ne peut se résoudre à se séparer de la famille, il *demande à épouser sa belle-mère.* »

Le Moniteur du 27 décembre 1796, dont je tire cette motion, se contente d'ajouter que le *conseil passa à l'ordre du jour*, et les rédacteurs ont eu la délicatesse de ne point nommer le membre qui prit sur lui de présenter cette pétition incestueuse (13). Le croiroit-on ! le Moniteur du 27

(13) Ni ce membre, ni le pétitionnaire n'avoient cependant aucun risque à courir, puisque le code républicain ne range point *l'inceste* parmi les crimes. Les derniers papiers publics nous apprennent que le tribunal de cassation vient d'annuller un jugement rendu contre le nommé Mérignon, cabaretier, et sa fille, pour dé-

janvier 1797, présente un trait plus révoltant encore. — « Lecointe soutient que, parmi les pétitions

bauches incestueuses, en alléguant que le *législateur n'a point prévu le crime* D'INCESTE, et qu'il *n'est point classé dans le code pénal.*

Celui du *viol* y a été prévu et classé : mais le Moniteur du 9 juillet 1798, nous offre un exemple du châtiment par lequel on le réprime. — « Le conseil de guerre de la 17°. division militaire a condamné à deux ans de fers le nommé Petrinot, vétéran invalide, âgé de 63 ans, pour avoir enlevé et *violé* une petite fille de *trois ans et demi.* »

Observez que le code pénal où *l'inceste* n'est point classé, et où l'enlèvement et le *viol* d'un enfant de cet âge ne sont punis que de *deux années* d'emprisonnement, condamne à une réclusion de *quatre ans*, tout individu qui aura *abattu ou* MUTILÉ, *ou* TENTÉ *d'abattre ou de* MUTILER *un arbre de la liberté!* Sous les auspices d'une pareille législation, on ne peut plus s'étonner des progrès effrayans de la dépravation, et cependant les derniers papiers de Paris en citent un nouveau trait qui paroîtra bien plus révoltant encore sous le rapport de l'effronterie des législateurs, que sous celui de l'impudicité des femmes qu'on leur dénonçoit. A la veille d'entamer l'instruction d'un procès contre d'infâmes débauches, le tribunal de la Seine a cru devoir, *par respect pour les mœurs publiques*, solliciter du corps législatif l'autorisation d'instruire à *huis-clos* ces sortes de procédures obscènes, et il s'est plaint pour la seconde fois de ce que les femmes y viennent en foule.

Que croiroit-on qu'a été la réponse des législateurs?

tionnaires contre le divorce, on distinguoit des révolutionnaires qui ont arraché par la terreur le consentement de femmes infortunées. Il cite l'un d'eux, qui ayant *signé* l'arrêt de mort d'un citoyen, va trouver sa fille, la force à l'épouser, en lui promettant la grâce de son père ; la malheureuse consent, & elle entre au lit du bourreau de son père. Voulez-vous, dit Lecointe, que de tels liens soient indissolubles ? »

On voit que la révolution française n'a pas moins bouleversé les loix de la famille que celles

---

l'ordre du jour, motivé sur ce qu'une pareille autorisation *seroit contraire à la constitution*. Tel est le trait par lequel ils affectent encore leur respect religieux pour les formes protectrices de la jurisprudence criminelle, eux qui un mois auparavant, avoient autorisé le directoire à déchirer les listes de jurés, à destituer la moitié des juges, et à les remplacer par des commissions militaires !

Quoique toutes les procédures soient publiques en Angleterre, il n'est point de juge qui hésite d'ordonner aux femmes de vuider son audience, lorsqu'il s'y instruit des causes du genre de celle dont il est ici question, et je n'ai point ouï dire que les anglais, qu'on représente à juste titre comme très-ombrageux sur leur liberté, se soient jamais figurés qu'on risquoit de la blesser, en sauvant la décence publique. Mais malheur au juge qui dans cette isle s'aviseroit de congédier les jurés, en leur annonçant qu'il prononcera tout aussi bien sans leur secours !

de la grande agrégation de familles. Ce n'eſt pas tout encore ; car pour combler la meſure, ſes auteurs ont ſappé autant qu'il étoit en eux l'autorité paternelle, en anticipant de quatre années l'époque de la majorité des enfans durant la vie des pères, en privant ces derniers de la double faculté de récompenſer, dans leur testament, les ſoins & la piété filiale, ou de punir un fils pervers par l'exhérédation (14) ; en admettant

---

(14) Le décret du 7 mars 1793, avoit aboli la faculté de disposer de ses biens en ligne directe, et donné à tous les enfans un droit égal au partage de leurs ascendans. Un décret postérieur a laissé à ces derniers la liberté de disposer *d'un dixième* de leur fortune ; mais un autre décret du 12 brumaire autorise les enfans illégitimes à réclamer en certains cas le tiers de l'héritage. Voilà la nouvelle jurisprudence, à l'aide de laquelle les législateurs actuels se vantent d'avoir *rappelé la nature à ses véritables droits, et détruit les colosses effrayans de fortune.* Le tems nous apprendra s'ils auront détruit le colosse bien autrement *effrayant* de l'immoralité, et si le nombre des enfans légitimes ne diminuera pas en proportion de ce qu'on a dépouillé ainsi de leurs *véritables droits* le mariage et la paternité.

Au reste, avec les français, il n'est jamais besoin d'attendre long-tems les révélations de l'expérience. Dès le 9 juillet de cette année, Le Noir-la-Roche a proposé *d'accélérer* la *modification* des loix à la faveur desquelles les *bâtards*, qu'on appelle aujourd'hui *enfans*

les bâtards à partager l'héritage dans une certaine proportion avec les enfans légitimes ; enfin en

---

nés hors du mariage, se présentent comme co-partageans dans les successions. Il convint que ces loix étoient *défectueuses ;* et quelques jours après, Girod a reconnu sans déguisement qu'elles tiennent en arrêt une foule de mariages, et occasionnent beaucoup de divorces.—« Un père, a-t-il dit, marie sa fille, il la donne à un homme dont l'existence ne paroît pas douteuse, et qui en a promis une bonne à sa femme et à ses enfans. Eh bien ! voilà le trouble et le désordre qui s'introduisent dans ce ménage heureux jusqu'alors. Des enfans inconnus viennent prendre place dans la maison paternelle, et les productions d'un commerce obscur disputent la part qui appartenoit aux fruits de l'amour conjugal. Une mère, une épouse ne peut supporter un pareil alliage, et accable de reproches l'homme qui l'a trompée, celui qui, en lui donnant la main, lui avoit promis de n'être père que pour les enfans qu'il auroit d'elle.... L'épouse ne veut point laisser dans une famille des biens et des revenus qui pourroient accroître la part des enfans d'une autre. Le lit nuptial est abandonné, le *divorce* arrive, et l'époux dans sa douleur, ne peut *accuser* que la *loi*, de son *malheur* et de celui de sa famille. Ce n'est pas tout ; si des mariages consommés et bien assortis sont dissous, ceux qui devoient se faire seront *suspendus*. Un père redoutera la perspective des maux qu'on vient de décrire ; il craindra de livrer sa fille et ses petits-enfans aux dangers de quelque *découverte fâcheuse*. Depuis la loi du 12 brumaire, dira-t-il, des enfans étrangers s'in-

répétant sans ceſſe que ceux-ci *n'appartiennent point à leurs parens* (15).

Et qu'on ne ſe figure pas que ce ne ſoient là que de vaines déclamations qui meurent dans l'en-

---

troduisent dans les familles sans qu'on s'en doute. Quel moyen ai-je de m'assurer que ma fille et ses enfans ne deviendront point victimes de cette loi ? » — Girod termina en faisant la motion qu'on accordât aux enfans nés hors du mariage une part, *mais non une part égale*, à celle des enfans légitimes.

Un autre orateur le seconda, en insistant sur ce que « l'intérêt des mœurs veut qu'on attache au mariage des faveurs et des *privilèges* spéciaux. » Quoiqu'on n'ait pas osé procéder au rétablissement de ces *privilèges*, ces deux discours prouvent au moins que jusques dans les conseils, on *accuse* publiquement du *malheur* des familles ces mêmes *loix* républicaines, qui, suivant d'autres orateurs, ont *légué* à la France la *plus sublime des constitutions*.

(15) Il y a près d'une année que le député Béranger s'est plaint d'un *préjugé généralement répandu en France*, savoir, *que les enfans appartiennent à leurs parens*. Telle est l'erreur qui lui paroissoit *très-funeste en politique*; et il la signala avec tant d'éloquence, qu'il fut immédiatement adjoint à la commission d'instruction publique. Celle-ci devise depuis long-tems sur les moyens d'arracher les enfans à leurs parens, et si elle n'a pu encore s'arrêter à aucun projet, c'est grâce à la pénurie des finances, qui ne permet pas d'organiser les *écoles de Mars*.

ceinte des deux conseils où l'on y applaudit. L'un des derniers papiers de Paris va nous en faire connoître les épouvantables effets. -- « Le *parricide* étoit pour les anciens, si odieux & si rare, que leur code pénal étoit muet sur ce crime. De nos jours même on délibéra dans l'assemblée constituante si l'on établiroit une peine contre ce forfait. *Eh bien ! depuis quatre mois*, SIX PARRICIDES *ont retenti dans le tribunal de cassation* (16) ! Infernale révolution !

---

(16) Ce fait est tiré de *l'Ami des Loix* du 20 août 1798; et le Moniteur du 5 octobre suivant, en cite un autre qui n'est pas moins horrible. Il est consigné dans une lettre de l'administration du département du Var, qui écrit au ministre de la justice « que le nommé Hugues, propriétaire aisé, a *égorgé* ses trois enfans, et que le juge de paix appelé, ayant trouvé le monstre assis tranquillement sous un figuier, et lui ayant demandé qui les avoit tués, il a répondu : — « *C'est moi.*—Pourquoi ? — *Par nul motif d'intérêt. J'ai des propriétés en suffisance ; . . . mais voyant que mes enfans ne peuvent faire leur salut, n'y ayant plus de prêtres, je les ai tués pour leur ouvrir le ciel.* » — Ainsi, tandis que les fils, dénaturés par la révolution, assassinent leurs pères pour s'emparer de leurs fortunes, ceux-ci aliénés par le malheur, et fanatisés par les persécutions religieuses, tuent eux-mêmes leurs enfans pour les soustraire à la carrière de misères et de crimes qui s'ouvre devant eux !

Ce tableau du changement introduit dans les mœurs de la famille, trouve d'autant mieux ici ſa place, qu'il prouve que, tout en deſſéchant les canaux de la richeſſe publique, les prétendus Solon de la France ſe ſont comme appliqués à empoiſonner les principales ſources de la morale & de la félicité particulière, qu'ils ont mis en activité toutes les cauſes de dépopulation, qu'ils n'ont rien négligé de ce qui dépendoit d'eux pour l'accélérer, & *qu'on eût dit*, comme le leur a reproché Portalis, *que pour conſtituer le citoyen, il falloit détruire l'homme*, ou *que pour fonder cette république, il falloit étouffer la nature.*

Ils répondront peut-être qu'on ne doit pas juger de l'inſtitution du divorce par ſes effets immédiats; ils ajouteront ſans doute que s'il a diſſous beaucoup de mariages, & ſi la guerre en a tant empêchés, elle a donné naiſſance à une foule d'autres qui ont eu lieu pour ſe ſouſtraire aux recrutemens, dont la légiſlature a eu du moins la ſageſſe d'exempter les hommes mariés (17),

(17) Ils pourroient auſſi bien faire valoir l'inſtitution d'une nouvelle eſpèce de *mariages républicains*, aſſez nombreux, ſi l'on peut ſe fier au rapport d'une perſonne qui dit en avoir été témoin oculaire à Nancy et à Metz. A chaque rentrée en cantonnement dans leurs quartiers d'hiver, beaucoup de ſoldats s'y ſont mariés

Mais outre qu'on vient enfin de ſupprimer cette exemption, & outre qu'il eſt aſſez probable que la plupart de ces mariages auroient eu lieu lors même qu'ils n'euſſent été ni précipités ni forcés, reſſuſciteront-ils les deux millions & demi d'individus frappés d'une mort prématurée, & qui, parvenus à l'âge de la propagation, étoient eux-mêmes le réſidu d'un nombre double & preſque triple de naiſſances ? *Deux millions &*

---

en convenant d'avance qu'ils demanderoient leurs divorces à leur départ. Pour connoître les effets de cette proſtitution légale, relativement à la multiplication de l'eſpèce, il n'y a qu'à conſulter dans mon dernier écrit, page 176, le procès-verbal de l'hoſpice des Enfans-Trouvés, à Metz.

Et il en a été à-peu-près de même des mariages qui ont eu lieu pour ſe ſouſtraire aux recrutemens militaires; car dans la ſéance du 16 août, où l'on a aſſujetti à la nouvelle conſcription, tout citoyen non-marié avant le 12 janvier de cette année, le rapporteur Delbrel a obſervé « que, ſi l'on ne mettoit pas fin au *privilège* dont avoient joui les hommes mariés, *les jeunes hommes épouſeroient leurs ſervantes, et profiteroient après de la loi du divorce;* que les mariages de cette nature *s'étoient ſingulièrement accrus*, et qu'il ne falloit pas favoriſer et encourager une telle *violation* des mœurs. Il n'en fallut pas davantage pour *violer* la promeſſe faite aux jeunes gens déja mariés, et pour mettre fin au *privilège*.

demi d'individus perdus à jamais pour elle ! Ma main s'eſt arrêtée plus d'une fois en raſſemblant les élémens d'un calcul ſi effrayant pour l'humanité.

On vient de conſidérer cette perte ſous le rapport de *l'humanité* : calculons-la maintenant ſous celui des *reſſources* induſtrielles & financières de la France, dont l'examen eſt le principal objet de cet eſſai.

Une population nombreuſe eſt ſans doute un grand moyen de force, & même un ſigne des reſſources financières d'un état, puiſqu'en dernière analyſe, celles-ci tiennent toutes à la reproduction, qui, elle-même, tient principalement au nombre des bras qu'elle occupe. Mais lorſqu'on l'enviſage ſous ce dernier aſpect, avant de s'arrêter au dénombrement des hommes, il faut examiner d'abord s'ils ſont heureux, éclairés, laborieux & économes ; enſuite, & ſur toutes choſes, il faut rechercher s'ils ont l'aiſance néceſſaire pour augmenter, d'année en année, le dépôt des productions de tout genre, dont l'épargne & l'accumulation comparatives fixent le rapport entre les richeſſes des deux peuples & les reſſources de leurs ſouverains. Ce n'eſt qu'en combinant ces circonſtances, qu'on s'explique comment il ſe peut que la petite peuplade qui habite les marais de la Hollande

ait payé long-tems aux gouvernemens des ſept Provinces-Unies, un tribut plus conſidérable que celui que l'empereur de Ruſſie levoit ſur ſes ſujets, ſept ou huit fois plus nombreux.

Quoiqu'à une grande diſtance de l'induſtrie des hollandais, le peuple français n'en étoit pas moins l'un des plus laborieux de l'Europe ; mais ſon activité ſe trouvoit entravée, dans les campagnes, par la misère du cultivateur ; dans les cités, par les préjugés qui y décourageoient le commerce, & par le manque de fonds néceſſaires pour donner à l'induſtrie tout ſon eſſor en divitant le travail. Dès le commencement de ce siècle, M. Mélon, qui avoit réfléchi ſur l'immenſe ſervice qu'on peut tirer des forces mécaniques, en les adaptant aux manufactures, recommandoit à ſes compatriotes l'uſage des grandes & diſpendieuſes machines que l'Angleterre commençoit alors à introduire chez elle, & il obſervoit que *ſavoir faire avec un homme ce qu'on faiſoit avec deux, c'eſt ſavoir doubler le nombre des citoyens.*

L'exemple de la Grande-Bretagne a ſi bien juſtifié cette obſervation, qu'il y a telle de ſes manufactures où, de l'aveu même de ſes rivaux, elle produit avec 68 bras, ce qui, dans les

leurs, en néceſſite 392 (18). On conçoit que

(18) Voyez l'écrit du citoyen Arnould, intitulé : *Systéme maritime et politique des Européens pendant le* 18e *siècle*, où il convient que « l'Angleterre a élevé au plus haut degré la pratique et la théorie de toutes les combinaisons d'un travail productif. Voyez aussi les mémoires d'un adjudant-général batave, nommé Quatremère-Disjonval, qui atteste le fait cité ci-dessus, et offre d'indiquer à la république française les procédés à l'aide desquels les manufacturiers anglais sont parvenus à cette extrême économie de bras. Je soupçonne fort que ce secret consiste dans l'abondance de leurs capitaux, et je suis bien trompé si l'accumulation progressive de ceux-ci ne tient pas à la jouissance imperturbable de la propriété. Au surplus, le cas indiqué par cet adjudant batave n'est point, tant s'en faut, le plus frappant de ceux qu'il auroit pu choisir; mais il suffit de reste pour montrer qu'on attache beaucoup trop d'importance au recensement numérique des habitans de deux pays, et que 12 millions d'hommes heureux, aisés, et largement nourris, peuvent donner un plus grand travail productif qu'un nombre double d'une race dégradée, foible, pauvre, sans jouissances, et par conséquent sans émulation et sans besoins. L'Irlande peut servir d'exemple, puisque sa population est estimée précisément à la moitié de celle de la Grande-Bretagne, sans y comprendre l'Ecosse. Il est cependant plus que douteux si les irlandais créent, consomment et accumulent le quart des produits ou des valeurs que fait naître un nombre double d'anglais; et il est certain qu'ils ne versent pas dans leur trésor public la 12e partie de ce que les anglais versent dans l'échiquier de Londres.

les vaſtes ateliers où l'on abrège à tel point les procédés des arts, exigent d'immenſes capitaux, & l'on ſait que, même avant la révolution, les entrepreneurs français n'en avoient point aſſez pour faire de pareilles entrepriſes. Les riches ateliers de Lyon formoient preſque la ſeule exception à cet égard ; mais ils ont été mis en cendres par Dubois-Crancé, et leurs artiſtes foudroyés par ſon ſucceſſeur. Or, ſi, comme tout le monde en convient, c'eſt principalement ſur les habitans des villes & ſur la claſſe adonnée aux arts utiles & aux manufactures, qu'a frappé le double fléau de la révolution & de la guerre, il en réſulte pour la France une perte inappréciable ; car ces artiſans, n'euſſent-ils eu d'autre propriété que celle de leur induſtrie, la république, en les ſacrifiant ſur les champs de bataille, n'en a pas moins perdu un capital immenſe, puiſqu'il est impoſſible de conteſter cette obſervation ſi vraie que fit, il y a deux ans, Adrien Lezay : « Les frais de tout apprentiſſage ſont réellement un *capital* qu'on a placé ſur ſoi-même pour en retirer un revenu, comme on auroit pu le placer à l'acquiſition d'une propriété ; & l'homme *induſtrieux* eſt un véritable capitaliſte dont le fond, aſſocié à ſon intelligence, réſide en lui-même & fait corps avec elle. »

On verra dans les chapitres ſuivans, à quel point cette claſſe *induſtrieuſe* ſe trouve aujourd'hui diminuée en France. On y verra que, tandis qu'on l'envoyoit combattre au dehors, la hache révolutionnaire abattoit au dedans les chefs des ateliers & la plupart des machines qui doublent, qui décuplent les bras des nations. C'eſt alors ſeulement qu'on ſera à portée de calculer les conſéquences déſaſtreuſes de la deſtruction d'hommes dont on vient de parcourir l'inventaire.

Mais avant d'entamer celui des pertes qu'a faites la France en travaux détruits, en machines briſées ou dépéries, & en moyens de les remplacer, qu'on me permette d'expoſer ici une crainte qui m'a fait plus d'une fois héſiter ſi je devois pourſuivre cet écrit. L'avouerai-je ? Je crains que ce ſpectacle de l'appauvriſſement toujours croiſſant du peuple français & de la foibleſſe future à laquelle il s'eſt irrémiſſiblement condamné pour l'avenir, ne raſſure & n'endorme ſes voiſins ſur les dangers redoublés qu'ils courent pour le préſent. Je crains que dans la fauſſe ſécurité que peut leur inſpirer un ſpectacle ſi nouveau, ils ne s'aveuglent au point de ne pas voir que plus ce peuple eſt aujourd'hui déſœuvré, plus il a perdu l'habitude du travail, celle des jouiſſances paiſibles & le goût de l'é-

pargne ; plus, la guerre, les haſards & la carrière de flibuſtiers deviennent pour lui les premiers beſoins de ſa nouvelle exiſtence.

Non erat is populus quem pax tranquilla juvaret
Quem sua libertas in motis pasceret armis.

Certes, quand il auroit perdu la moitié de ſa population guerrière, ce qui eſt bien loin d'être le cas, celle qui a ſurvécu n'en devient que plus redoutable pour ſes voiſins, en raiſon de ſon déſœuvrement & de ſa pauvreté. Auroit-on déja oublié que la miſère qui ſuivit la guerre de la ſucceſſion, & l'hiver de 1709, fut préciſément ce qui renouvela les armées de Louis XIV, en y faiſant refluer une foule de français réduits malgré eux à s'enrégimenter pour trouver une ſubſiſtance qui n'étoit plus aſſurée que dans les camps ? Les circonſtances ſont les mêmes, ſous le rapport de l'appauvriſſement de ce peuple qui fait aujourd'hui, ſinon la force, du moins l'audace & le ſuccès de ſes maîtres. Tant qu'il leur permettra de le traîner à la deſtruction comme un troupeau à la boucherie, ils auront beaucoup plus d'hommes qu'il ne leur en faut pour accomplir leurs vaſtes projets de conquête & de pillage univerſel.

Je conviens qu'il n'a plus cette ardeur guerrière qui le pouſſa en foule dans les plaines de

Châlons, & enfanta peu après quatorze armées. Mais qu'importe ? les ſucceſſeurs de Robeſpierre ne poſſèdent-ils pas ſon ſecret ? Elevés à ſon école, ne ſavent-ils pas qu'en garottant les réquiſitionnaires, & en les plaçant entre la guillotine & le feu de l'ennemi, les récits des vétérans, l'eſprit de corps, la diſcipline, la muſique martiale, les hymnes révolutionnaires, l'habitude des dangers & la ſoif du butin en font bientôt des hommes qui ne regardent plus derrière eux, & deviennent peu-à-peu, par leur lâcheté même, d'intrépides guerriers ? Le directoire a même un double intérêt à multiplier aujourd'hui ces recrutemens, puiſqu'ils ſont l'unique moyen de faire paſſer dans ſon camp ſes ennemis du dedans, & de les jeter ainſi contre ſes ennemis du dehors. Si l'on pouvoit douter encore que ce ſoit-là ſa tactique, qu'on liſe le dernier décret qui vient d'établir un nouveau *mode d'organiſation militaire*, à l'aide duquel le gouvernement aura en tout tems *un million de ſoldats* enrégimentés, & levera dès-à-préſent 200 mille hommes. Pour rendre cette levée poſſible, il a bien fallu retirer le privilège d'exception garanti aux hommes mariés. « Cette *juſtice ſévère*, a dit le rapporteur, *obligera* les habitans du pays à *s'identifier avec le gouvernement*. Elle étoit *néceſſaire*, pour empêcher que

la

la corruption & la molleſſe ne couvriſſent de honte, & n'entraînaſſent vers ſa ruine la plus grande nation de la terre (19). »

Le général Jourdan, qui a propoſé cette conſcription militaire, s'eſt exprimé avec plus de franchiſe encore, puiſqu'il eſt convenu ſans détour que l'ancienne *ardeur martiale* de la jeuneſſe françaiſe eſt *attiédie*. Si rien ne lui paroît cependant plus facile que de la faire *renaître*, & de renouveler une quatrième fois les armées révolutionnaires, c'eſt qu'il ſe repoſe avec raiſon ſur l'appauvriſſement des français & ſur les moyens de force qui ont déja traîné aux champs de bataille la plupart de ceux qui y ont péri.

Quoique la jeuneſſe ait pris l'effroi & la fuite, quoiqu'elle ſe mutile pour échapper à ce décret, ou qu'elle défie d'oſer le mettre à exécution (20),

(19) Voyez le Moniteur du 9 septembre 1798, n°. 353.

(20) Le Moniteur du 6 octobre, n°. 15, contient une lettre de Bruxelles, conçue en ces termes : « Le jeune homme qui s'est pendu dernièrement dans cette ville pour ne pas porter les armes contre les ennemis de la république, n'est pas le seul qui ait été sourd à la voix de l'honneur ; d'autres encore plus lâches que lui se sont *coupés les doigts de la main gauche*. Un plus grand nombre cherche à se rendre en pays étranger. »

Tandis que cela se passoit dans la Belgique, quelques

on peut être sûr qu'après y avoir oppoſé de vaines clameurs, ces fiers républicains y ſouſcriront avec la plus ſouple obéiſſance. Reſte à ſavoir ſi le reſte de l'Europe conſentira à le ſanctionner; car, pour contenir ces ſoldats ſous leurs drapeaux, il faudra les équiper & les ſolder : or, la république ne peut plus y réuſſir qu'avec les dépouilles des peuples qu'elle ſe propoſe d'attaquer. Voilà ſon unique & dernière reſſource. Qu'ils continuent à lui permettre de s'emparer de leurs finances : j'oſe leur garantir qu'elle trouvera plus d'hommes qu'il ne lui en

---

jeunes gens de Paris adreſſoient au corps législatif une humble ſupplique, pour peindre la *déſolation* que cette nouvelle loi a porté dans leurs familles, et pour le conjurer d'en retrancher du moins la diſpoſition *rétroactive*, qui ſoumet au recrutement, ceux qui, ſur la foi des loix antérieures, ſe ſont mariés depuis le 12 janvier. » Mais ils eurent beau ajouter que pluſieurs d'entr'eux étoient déja *devenus pères*, le conſeil n'en paſſa pas moins à l'ordre du jour, et le député Chabert n'en monta pas moins à la tribune, afin d'annoncer aux puiſſances coaliſées, que *la jeuneſſe républicaine n'attend que le ſignal pour ceindre ſon armure civique.*

L'unique exception qu'on ait faite juſqu'ici, l'a été en faveur du ſeul département dont on redoute encore le courage et la réſiſtance, malgré ſes pertes, celui de la Vendée.

faut pour inonder l'Europe & pour porter tôt ou tard les coups les plus terribles aux ſouverains qui s'en croient le plus à l'abri.

J'aurai ſouvent occaſion de revenir ſur cette importante vérité. Il eſt tems de terminer cet expoſé, qui, quelque long qu'il ſoit, ne doit être enviſagé que comme des conſidérations générales & préparatoires, dont on trouvera l'application ci-après. Si une population nombreuſe, aiſée, induſtrieuſe & morale forme la baſe des richeſſes des peuples & des reſſources de leurs gouvernemens, je laiſſe à prononcer ſur cette aſſertion du directoire. *Les reſſources de la république françaiſe ſont entières.* Encore, toute ſcandaleuſe que ſoit cette impoſture, elle m'a, je crois, moins révolté que le langage qu'il avoit oſé adreſſer, quatre mois auparavant, au miniſtre de la guerre, en ces termes : « Nous nous ſommes convaincus d'une *vérité importante*, & il eſt eſſentiel qu'elle ſoit connue. C'eſt que la France n'a point eu de guerre à ſoutenir qui ait été *moins meurtrière* pour ſes armées. »

Quoi ! une guerre qui a mis le monde en feu, & toute la France en deuil ; une guerre pour laquelle l'hiſtoire ne trouvera d'autre nom que celui de *boucherie* d'hommes ; une guerre où la république française n'a triomphé ſur le continent, qu'en ſacrifiant trois fois plus de ſoldats

que toutes les puiſſances coaliſées enſemble, & où ſa garde nationale a *renouvelé trois fois* ſes armées ; voilà la guerre ſur laquelle ſes conducteurs essaient d'étourdir encore aujourd'hui ceux qui y ont ſurvécu, en les aſſurant froidement que la France n'en a point eu de *moins meurtrière* à ſoutenir, & que *ses reſſources sont entières !*

CHAPITRE III.

Illusion des cinq bienfaits que les cultivateurs français s'étoient promis de la révolution. Excès de l'impôt foncier. Vexations des garnisers. Renchérissement des frais d'exploitation. Avilissement du prix des terres et des denrées. Rareté des bras. Décadence rapide de l'agriculture. Misère du peuple des campagnes.

L'AGRICULTURE a-t-elle gagné ou perdu en France à la révolution ? Les rapports différent essentiellement sur ce point. Plusieurs voyageurs, & certains écrivains, vont jusqu'à dire qu'elle est encore *dans l'état le plus florissant, que jamais le pays n'a été mieux cultivé.* (1) Les membres des deux conseils et tous les rapports officiels soutiennent au contraire qu'elle a rapidement déchu depuis deux ans, que les profits du cultivateur sont presque nuls, qu'il commence à se livrer au découragement, & qu'il est dans l'impossibilité absolue de payer soit son fermage, soit l'impôt foncier. Quoique nous man-

(1) *Fragmens sur Paris, par F. J. L. Meyer,* écrits en 1796, et traduits de l'allemand par le général Dumouriez, en 1798.

quions de tableaux comparatifs des produits pour prononcer entre des aſſertions ſi contradictoires, nous avons néanmoins une foule d'aveux authentiques, pluſieurs ſymptômes indicatifs, & bien des faits certains, qui pourront nous mettre ſur la voie de deviner ceux qu'on nous cache.

Commençons d'abord par un expoſé ſuccinct de l'état de l'agriculture avant la révolution, qui eſt ici l'unique point de départ & de comparaiſon.

La terre fut & ſera toujours la ſource principale des richeſſes de la France. Cependant, comme en étudiant l'ouvrage même de M. Necker, où il s'étendoit avec tant de ſatisfaction ſur la grande ſomme de proſpérités dont il la voyoit dotée, on découvre qu'elle ne fourniſſoit point régulièrement à ſes habitans tous les comeſtibles néceſſaires pour leur conſommation; comme on y trouve la preuve que les parfumeries, les fruits ſecs, les liqueurs, les huiles de Provence, les eaux-de-vie & tous les vins qu'ils exportoient, ne ſuffiſoient pas, année commune, & tant s'en faut, à l'échange des grains, beſtiaux, chevaux & *produits bruts ou matières premières* (2), qu'ils tiroient de l'étranger;

(2) On entend par ces *produits bruts et matières premières*, les fourages, viandes ſallées, cuir, fromages, tabacs, bois de toute eſpèce, lins, chanvres, goudron, charbons de terre, et même les huiles; car la France

il me ſemble qu'un pays qui, avec le ſurplus de telles de ſes productions dont il peut ſe passer, ne

---

vendoit infiniment moins d'huiles fines qu'elle n'en achetoit de communes, puisque ces dernières entroient pour 12 à 15 millions dans ses importations annuelles.

Quant aux soies crues, tout annonce qu'elle en recueilloit assez sur son sol pour suffire à sa propre consommation ; et bien qu'elle en tirât annuellement de l'étranger pour environ 27 millions, elle les réexportoit après leur avoir donné une triple valeur en les ouvrageant. Mais il n'en étoit pas de même des laines dont elle importoit chaque année pour une valeur à-peu-près égale. Quoiqu'elle expédiât quelques draps légers au dehors, il est plus que douteux si les draperies communes qu'elle achetoit des étrangers n'étoient pas équivalentes aux draperies fines qu'elle leur vendoit, en sorte que ses importations en laines crues peuvent être considérées comme l'un des produits ruraux pour lequel elle étoit dans la dépendance de ses voisins.

Si l'on faisoit la balance de ceux qu'exporte et reçoit la Grande-Bretagne, il ne faudroit pas oublier d'y passer en ligne de compte la valeur de la matière première des étoffes de laine dont elle vend chaque année pour environ 6 millions sterl. aux autres peuples. Peut-être même devroit-on y inclure les poissons salés qu'elle exporte; car la pêche n'est en réalité que l'agriculture de la mer ; et si l'anglais qui va vendre la morue sur les côtes de la Méditerranée ne l'alloit pas chercher jusqu'aux régions polaires, il resteroit dans son isle pour y faire naître les grains et les liqueurs spiritueuses que lui fournit l'Europe en échange.

réuſſit pas à ſe procurer toutes celles qui lui manquent, & qui lui ſont cependant indiſpenſables ; il me ſemble, dis-je, qu'un pareil pays ne peut point ſe nommer *le plus fertile & le plus agricole de l'Europe*, comme l'avoit avancé M. de Calonne.

Il n'en eſt pas moins vrai que l'immenſe créance que ce royaume acquéroit chaque année par ſon commerce, et qu'il devoit excluſivement à ſes colonies maritimes, a trompé à cet égard pluſieurs autres écrivains. En songeant aux fruits de la Touraine, & à certains vins précieux renommés dans tout l'univers, Grotius l'avoit appelé *le plus beau royaume après celui du ciel.* Ses légiſlateurs actuels nous répètent chaque jour que *ſon ſol eſt plus fertile qu'aucun autre ſol de l'Europe* (3), & de tout tems, ſes habitans s'étoient décorés du titre de peuple *agricole*, par reconnoissance pour le beau climat qui avoit réparé ſi ſouvent & ſi rapidement les fautes de leurs adminiſtrateurs.

L'Amérique-Unie eſt un état éminemment *agricole*, parce qu'il produit un grand ſurplus de ſubſiſtances. On peut en dire autant de la Hongrie, de la Sicile, de la Pologne & de la Pruſſe ; mais je ne conçois pas, je l'avoue, comment on appelle la France *le pays le plus fertile de l'Europe*,

(3) Talot, séance du 1er février 1798.

à moins qu'on n'entende par-là qu'elle l'eſt aſſez pour pouvoir un jour ſe ſuffire à elle-même, & ſe paſſer de l'Europe.

Ce qui avoit empêché ſes habitans de déployer les richeſſes de leur ſol, c'étoit ſur-tout la mauvaiſe répartition des taxes qui peſoient principalement ſur les cultivateurs & s'augmentoient arbitrairement ſuivant qu'ils multiplioient leurs beſtiaux ou leurs charrues. Ce ſyſtême prolongé les avoit tellement portés à la théſauriſation (4), que la plupart aimoient mieux

---

(4) On a eu une nouvelle preuve de la durée de cet ancien penchant lors de la refonte des monnaies d'or sous l'administration de M. de Calonne, et sur-tout lors de la mise en vente des terres du clergé; car un grand nombre de fermiers se présentèrent pour acquéreurs, et l'on vit tout-à-coup sortir et circuler beaucoup de numéraire qui étoit resté, comme valeur morte, dans les coffres de paysans dont on ne soupçonnoit point l'aisance. S'il en étoit ainsi sous l'ancien régime, on peut juger combien sous celui du papier-monnaie, des réquisitions, des emprunts forcés et des confiscations, doit avoir fait de progrès le penchant des français à garder leur argent en réserve. Lecouteulx s'en est plaint dans la séance du 20 juillet 1798, en le déguisant, il est vrai, sous un nouveau nom. « Je ne dissimulerai pas, a-t-il dit, que les capitaux sont aujourd'hui en France extrêmement *disséminés*. Cette *dissémination* est due en grande partie à la *réserve* que chacun croit devoir faire d'une certaine somme dans

tenir leur argent en réſerve que de le placer en entrepriſes rurales; ils craignoient de faire à la terre les avances qu'elle réclame, & ſans leſquelles il eſt impoſſible de la féconder. Ce qui arrêtoit encore leurs progrès, c'eſt que bien que les conſommateurs des villes fuſſent très-nombreux, ils manquoient généralement d'aiſance. Or, comme la reproduction eſt toujours en raiſon compoſée du nombre des conſommateurs & de leurs facultés, dès que ceux qui achètent les denrées ne peuvent pas en offrir un bon prix, elle ſe rallentit, ſe dégrade, ou reſte ſtationnaire.

Une autre cauſe de ce que les développemens de l'agriculture françaiſe n'avoient jamais été proportionnés à la fertilité du ſol, à la température du climat, à l'activité des habitans & à leur population floriſſante, c'eſt que de tout tems leur caractère les porta davantage au luxe des décorations qu'à celui des conſommations, le ſeul qui favoriſe l'agriculture & ajoute aux forces d'un état. En effet, tout vient de la reproduction, tout y aboutit, & toute l'économie

---

la *crainte* de ne point trouver dans l'occaſion, l'argent dont il auroit beſoin.» C'étoit dire clairement, que dans la *crainte* de nouvelles ſpoliations, chacun l'attire à ſoi, et met en *réſerve* la ſeule eſpèce de propriété qui puiſſe échapper à l'œil du pirate.

politique roule dans ce cercle étroit : produire pour conſommer, & conſommer beaucoup, afin de reproduire davantage encore. Ce n'eſt même que par la conſommation & la reproduction que ſe perpétue le revenu d'un ſouverain. Plus ſes ſujets conſomment & reproduiſent, plus il profite de ce double accroiſſement dont il prend ſa part.

Il y a onze ans que l'un des économiſtes français qui a le plus renchéri ſur la puiſſance *agricole* de ſa patrie, écrivoit, « que les récoltes annuelles de l'Angleterre ont été calculées avec beaucoup de ſoin à 2 milliards 235 millions ; qu'en y joignant celles de l'Ecoſſe & de l'Irlande, elles ne peuvent être au-deſſous de 3 milliards, & que celles de France, calculées de même, ont été évaluées au plus bas à 3 milliards 200 millions (5). » Il ajoutoit que ces calculs avoient été faits *avec une grande ſagacité*. Comme il n'en indiqua pas les élémens, je ne m'aviſerai point de les garantir, quoiqu'ils me paroiſſent très-approximatifs pour l'époque où ils furent faits : mais, en les admettant, qu'en réſulteroit-il ? que les ſujets de ſa majeſté britannique, malgré le climat nébuleux de leurs isles, obtenoient les

(5) Lettre a la Chambre du Commerce de Normandie, par Dupont de Nemours.

quinze seizièmes des récoltes que les français, qui se disent en nombre plus que double (6),

(6) C'est afin de suivre dans toutes ses bases l'hypothèse de Dupont et de ses collègues, que je pars ici du recensement qu'ils donnent de la population comparative des deux empires.

Rien de plus curieux que la manière, dont en enflant leur population actuelle, ils trouvent le secret de réduire graduellement celle des deux isles, afin de faire d'autant mieux ressortir leur contraste favori entre la *grande* et la *petite* nation. Lecouteulx vient de découvrir que ce n'est que *par exagération* qu'on a porté à *dix* millions la population de celle-ci, qu'elle n'est pas le tiers de celle des français, et que son territoire n'en est pas le *sixième* en *étendue cultivée.*

Reste à savoir sur quelle nouvelle carte géographique cet homme d'état aura appliqué son compas, et s'il a jeté les yeux sur les travaux de Templeman et de M. Necker, d'où il résulteroit que l'étendue de surface des deux isles est à celle du royaume de France, comme 99 est à 131. Il est vrai qu'il y a les plus fortes raisons de croire que Templeman s'est considérablement trompé, sur-tout à l'égard des provinces du Nord, soit en Ecosse, soit en Irlande, et que le rapport des deux empires n'étoit guère que comme 83 est à 130. Mais supposons qu'à la suite de ses conquêtes continentales, la surface de la république soit aujourd'hui à celle des deux isles britaniques, comme 160 est à 80, il reste à savoir si 8 acres bien fumés et cultivés avec intelligence, ne peuvent pas procurer autant de produits que 16 acres médiocrement cultivés, et dont un tiers reste

arrachoient au sol de la France, malgré sa vaste étendue, & malgré les productions si variées de

---

chaque année en jachères. Les cahiers de la noblesse de Blois affirmoient qu'arpent pour arpent, celui d'Angleterre produit 48 mesures de grains, tandis que celui de France n'en produisoit que 18. Je suis bien éloigné de prétendre m'appuyer sur une assertion aussi vague : mais j'avancerai comme une bonne autorité sur ce point, les calculs d'Arthur Young, qui après avoir comparé la différence des cultures et des produits, se croit, dit-il, à l'abri de toute exagération, en présumant que la masse des terres labourables produit en Angleterre entre 25 et 28 mesures de grains par arpent, tandis que celles de France n'en produisent que 18.

Enfin Lecouteulx me permettra de lui rappeler, 1°. Que Lavoisier a affirmé qu'il n'y avoit *pas même les deux tiers de la superficie de la France cultivés en terres labourables*. 2°. Que Neufchateau vient de reprocher aux français, *les funestes jachères qui stérilisent encore un tiers de leur grand territoire*, par où ce ministre entend sans doute le *tiers* des *deux tiers* cultivés. 3°. Que les meilleures cartes géographiques et les mémoires des hommes les plus instruits indiquent que les forêts, tant publiques que particulières, couvrent la 6°. ou tout au moins la 7°. partie du territoire français. 4°. Que les anglais recueillent des moissons au dessus des mines dont ils tirent leur charbon de terre, c'est-à-dire leur bois à brûler.

Quant à la population des deux isles, ce n'est pas ici le lieu d'entrer en lice avec ceux qui, comme

ſon climat tant vanté. D'après ce ſeul expoſé, on peut déja prononcer lequel des deux peuples eſt le plus *agricole*.

Ici ſe préſente naturellement une obſervation capitale ſur les reſſources comparatives que le gouvernement de chacun d'eux pouvoit tirer de leur agriculture. C'eſt que comme le revenu du ſouverain ne ſe compoſe que du ſurplus diſponible des reproductions annuelles; dès que *vingt-cinq* millions d'individus devoient préalablement ſubſiſter ſur une récolte de 3 milliards 200 millions, ils avoient à partager avec leur ſouverain un bien moindre ſuperflu, que les *dix* millions d'individus qui ſe procuroient une récolte de 3 milliards.

Laiſſons maintenant toutes ces obſervations préliminaires ſur l'état du cultivateur français avant la révolution, & paſſons en revue les cinq principaux *bienfaits* qu'il s'en étoit promis.

Le premier, & ſans contredit le plus important de tous, fut l'abolition des *dîmes*, l'un des

---

Lecouteulx et Saint-Aubin, répètent toujours d'une manière tranchante, qu'elle est *au deſſous* de 10 millions. Il ſuffit de dire qu'on a les meilleures raiſons de croire qu'elle s'élève entre 15 et 16, parmi leſquels l'Irlande entre pour 4 et demi, l'Ecoſſe pour 1 et demi, et le pays de Galles pour 800 mille.

impôts le moins conciliable avec les progrès de l'agriculture. Il ſeroit difficile d'imaginer en effet une contribution qui pût lui être plus nuiſible que celle qui arrête le deſſéchement des marais, le défrichement des landes, la clôture des communes, & qui pèſe avec une rigueur particulière ſur les terres dont la culture exige le plus de travaux & d'avances. C'eſt vraiment des dîmes qu'on peut dire qu'en mettant les améliorations à l'amende, elles brouillent l'enfant avec ſa nourrice, & que ceux qui ſe préſentent pour lever la dixième gerbe, répètent en quelque manière chaque année au cultivateur : *Garde-toi de faire fructifier ton domaine.* Ajoutons qu'en réclamant par-tout indiſtinctement, le dixième du produit *brut*, la dîme ſaiſit en général le quart ou tout au moins le cinquième du produit *net*, & qu'en exigeant une égale proportion de fruits, ſoit des terres fertiles dont l'exploitation eſt moins diſpendieuſe, ſoit de celles qui coûtent le plus à exploiter, il arrive ſouvent qu'on ne prend ſur les premières que le ſeptième ou le huitième du produit net, tandis que ſur les autres on s'empare du quart, du tiers & quelquefois de la moitié de ce produit. L'affranchiſſement des *dîmes* paroît donc un ſoulagement immenſe pour le cultivateur français; mais avant de ſuppoſer qu'il ſoit plei-

nement affranchi de cet impôt, il faut ſe ſouvenir que le fameux décret qui *ſécularisa* la France, fit retomber entièrement à la charge des paroiſſes l'entretien du clergé ; d'où l'on voit que celles qui ont conſervé leur culte & des prêtres pour le deſſervir, ſont appelées comme auparavant à les entretenir. Les ſeules différences conſiſtent, 1°. en ce que ces prêtres reçoivent en grains battus, ce qui leur étoit dû autrefois en gerbes ; 2°. en ce que cette dette, alors exigible, eſt devenue aujourd'hui une offrande volontaire, ce qui a métamorphoſé le clergé conſtitutionnel en une nouvelle eſpèce de moines mendians, qui demande l'aumône au lieu de la faire. L'expérience nous apprendra ſi la religion & ſes miniſtres ne ſeront pas les victimes de ce nouvel ordre de choſes, & ſi le peuple français eſt aſſez attaché au culte divin pour ſalarier régulièrement, volontairement & décemment ſes prêtres, comme le font les *Diſſenters* en Angleterre, et toutes les ſectes chrétiennes des Etats-Unis de l'Amérique. Dans ce dernier cas, cette contribution générale & gratuite lui coûtera préciſément tout ce que lui coûtoit l'impôt des dîmes dont il ſe crut un moment délivré. En effet, Sieyes avoit prouvé à l'aſſemblée conſtituante que leur produit annuel ne s'élevoit qu'à

70 millions (7), & c'eſt préciſément la ſomme à laquelle elle fixa les ſalaires du clergé, même après avoir réduit ceux des évêques avec une parcimonie qui ſe ſeroit trouvée inconciliable avec la hiérarchie & la diſcipline de l'égliſe

(7) En insistant encore le 31 mai 1798, sur la grandeur du soulagement qu'obtient le peuple par la suppression des dîmes, le député Bruslé les a estimées à 72 millions; et cette estimation se rapproche assez de celle qu'avoit présentée à l'assemblée constituante Dedelay, qui paroît avoir étudié à fond la matière des dîmes ecclésiastiques. Il assura que leur produit net se portoit tout au plus de 60 à 65 millions, d'où il résulte que l'entretien général du clergé ne coûtoit à la nation qu'à raison de 2 liv. 10 s. ou 3 liv. tournois par individu. Si ce résultat paroît à quelques lecteurs au dessous de la réalité, c'est qu'ils oublient que le taux de la dîme varioit dans le royaume, et selon les cantons, depuis la 7e jusqu'à la 32e partie du produit brut; que plusieurs vignes ne la payoient qu'à raison d'un écu par arpent; que les huiles et les vins qui forment la grande récolte du Dauphiné et de la Provence n'en payoient aucune, et que là où elle pesoit le plus, elle ne s'exigeoit presque jamais à la rigueur. Le nom de *dîme* lui étoit donc très-mal appliqué, puisque le *maximum* de cette levée annuelle ne coûtant à la généralité des campagnes que 72 millions, elle ne leur enlevoit précisément que la quarante-quatrième partie de leurs récoltes estimées à 3 milliards 200 millions, somme on l'a vu ci-dessus.

Auſſi les bons obſervateurs s'accordent-ils à dire que les vignobles ont conſidérablement ſouffert, qu'ils n'ont reçu ni les labours fréquens ni les ſoins continus qu'ils exigent, qu'en pluſieurs endroits on a négligé de replanter les ceps péris, & que certains acquéreurs ou fermiers des domaines confiſqués en ont taillé les vignes *en ruine* (10). N'oublions pas d'ailleurs que, ſous prétexte de pourvoir à la détreſſe des hôpitaux, on vient de rétablir à l'entrée de Paris un droit ſur les vins & ſur les boiſſons, qu'on a décoré du nom *d'octroi de bienfaiſance*, & qui ne tardera pas à s'étendre aux autres villes de province. Quoiqu'il ait déja excité de grands murmures parmi le peuple, cet impôt eſt un de ceux dont

---

des côteaux ci-devant arides et ſans produits, plantés maintenant en bonnes vignes. »

Il eût été bien moins eſſentiel d'étendre cette culture que de la proportionner aux capitaux ; car le même Dupont qui venoit d'attester ce fait, en l'exagérant à sa manière, eut la candeur d'ajouter : « Mais le ſol qui porte ces richeſſes nouvelles, ces heureuſes ſources de revenus, ne préſentent plus le même capital ; il ne préſente plus qu'un capital plus foible des *deux tiers* peut-être, ou *du moins de moitié.*

(10) Ce procédé produit une plus forte récolte ; mais il épuiſe les ceps, et l'on n'y avoit jamais recours qu'à la veille de l'année où l'on ſe propoſoit de les arracher.

les avantages balancent le plus les inconvéniens ; & peut-être rendra-t-il un ſervice éminent à l'agriculture de la France, s'il contribue à y reſtreindre la culture de la vigne, & à la reléguer peu-à-peu dans les terreins qui produiſent des vins précieux.

Le troiſième *bienfait* fut l'affranchiſſement des *droits féodaux*, bienfait inappréciable, ſi l'on eût procédé avec meſure ainſi qu'en Danemarck, où comme Louis XVI lui-même en avoit donné l'exemple dans ſes propres domaines. Mais les légiſlateurs français toujours emportés par la fougue du caractère national, commirent des injuſtices non moins révoltantes que celles qu'ils vouloient réparer. Sous prétexte de détruire juſqu'aux derniers veſtiges des ſiècles de barbarie, & de rétablir la propriété ſur ſa baſe, ils lui portèrent des atteintes dont l'agriculture ſe reſſentira long-tems. Ne ſoyons point dupes de la longue & faſtueuſe liſte des droits féodaux qu'ils ſupprimèrent. Les plus tyranniques étoient tombés à tel point en déſuétude que le peuple avoit oublié juſqu'à leur nom, & quant à celui de *main-morte*, dont on a fait tant de bruit, il n'exiſtoit que dans le Mont-Jura, où ce fléau peſoit tout au plus ſur dix mille individus. Je ne diſconviens point cependant qu'il n'y eut pluſieurs de ces droits, en-

tr'autres ceux des ſervitudes perſonnelles, dont la ſuppreſſion a été un vrai ſoulagement pour quelques diſtricts : mais il ſuffit d'obſerver qu'afin de lui donner aux yeux du peuple un caractère de délivrance générale, il fallut y inclure l'affranchiſſement des *domaines congéables*, & celui des *rentes foncières*. Or, ces redevances annuelles, ou *champarts*, qui ſont le prix de la conceſſion du champ à ceux qui, dans l'origine, offrirent de le défricher, étoient préciſément l'une des inſtitutions les plus favorables aux progrès des défrichemens. Au reſte, il ne faut pas perdre de vue qu'après avoir frappé ces rentes foncières comme un reſte de barbarie féodale, & avoir laiſſé le peuple jouir pendant pluſieurs années de ce prétendu bienfait, ſes repréſentans travaillent depuis deux ans à le lui retirer, ſous prétexte que les rentes foncières n'étoient pas expreſſément ténoriſées dans les décrets de ſuppreſſion. C'eſt encore la pénurie des finances qui les a pouſſés à une impoſture ſi groſſière. Dès qu'on eut vendu la plupart des domaines nationaux auxquels étoient dues ces rentes, on prétendit ſe reſſaiſir de celles-ci en faveur du tréſor public, & les y faire verſer par le payſan qui s'en croyoit délivré. Mais il ſe refuſe opiniâtrément à les payer, bien plus encore à les racheter, comme le miniſtre Ramel avoit eu l'effronterie de le lui propoſer, en ſe

flattant d'en retirer une somme immense (11). Ce procès est encore pendant : si les redevables le ga-

---

(11) La perspective des sommes que feroit rentrer ce rachat a fourni à Ozun un excellent argument pour ne point accorder à ce ministre les impôts qu'il sollicitoit. Voici comment il s'est exprimé le 30 mai 1798 : « Un bon gouvernement, a dit Forbonnais, ne doit pas établir d'impôts quand il peut rentrer dans sa propriété. *Rentrez* dans la vôtre. Répétons les rentes foncières *exceptées*, par la loi du 17 juillet 1793, de la suppression générale prononcée contre les droits féodaux. » Il ajouta que cette mesure pourroit produire cent millions en numéraire, et plus de trois cents millions en bons du tiers consolidé.

C'est précisément ce qu'en avoit espéré Ramel, en sollicitant la reprise de ces rentes. Mais la difficulté consiste à découvrir *l'exception* dans le fameux décret du 4 août 1789. Il est si clair, que le corps législatif de l'an V, n'avoit pas pu y trouver la moindre équivoque, quoiqu'il fût pénétré du désir d'en réparer l'injustice, et que le directoire se joignît à lui en raison de ses besoins.

Au reste, le peuple des campagnes ne se donne la peine ni de feuilleter les loix sur lesquelles on dispute, ni d'examiner s'il est vrai ou non que ces rentes foncières n'eussent aucun mélange de féodalité. Il s'est déshabitué de les payer, il s'indigne de ce que ses représentans ont osé nommer une commission pour examiner la convenance de les rétablir, et il ne dissimule point qu'il se rangera sous les étendards de la royauté, si l'on persiste à rétablir ainsi peu à peu toutes les charges dont il avoit cru

gnent, comme il y a tout lieu de le croire, il en résultera sans doute une décharge considérable pour certaine classe de cultivateurs et la ruine d'une autre classe de propriétaires : mais un pareil atten-

---

se délivrer pour jamais en l'abattant. C'est du moins là ce que j'infère de cet avis, que le nouveau député Crevelier est venu donner à ses collègues le 23 juin 1798. — « La proposition du rétablissement des rentes dites *foncières*, reproduite à cette tribune, a jeté *l'alarme* parmi les cultivateurs. L'existence de la commission nommée à cet égard, est en quelque sorte une *calamité publique*, puisque les amis de la liberté ne sont point sans inquiétudes, et que les représentans du peuple sont chaque jour en butte aux plus horribles calomnies, pour avoir en quelque sorte renouvelé une proposition *repoussée* par le corps législatif fructidorien. Cette proposition, supposez-la *juste* au fond, est dans l'état actuel de la France, *impolitique et hors de saison* ; elle peut et *doit* servir les partisans du roi de Blankembourg et les sectaires de Babœuf. Je vais plus loin ; l'adoption ou le rejet de cette proposition que je combats, assure ou enlève à l'une ou l'autre faction, les élections de l'an 7. »

Voilà où en est aujourd'hui ce grand procès. Il y a tout lieu de croire que les législateurs actuels y réfléchiront mûrement, avant d'insister sur le paiement des *rentes foncières*, et que le peuple des campagnes y pensera à deux fois, avant de s'en racheter au bénéfice du gouvernement républicain, vu le risque évident d'avoir à les payer de nouveau sous le gouvernement monarchique.

tat, porté à l'une des propriétés rurales les plus ſacrées, ſera en définitif plus nuiſible qu'utile à l'agriculture.

Le quatrième *bienfait* eſt la ſuppreſſion du droit excluſif de *chaſſe*. Il eſt impoſſible de juſtifier l'inſouciance avec laquelle l'ancien gouvernement avoit fermé les yeux ſur les dégâts que commettoit le gibier. Quoiqu'ils ne fuſſent guère ſenſibles que dans le voiſinage des capitaineries royales, tout ami du peuple a dû applaudir au ſentiment qui porta l'aſſemblée conſtituante à y mettre un terme, & ce n'eſt point ſans raiſon que Lecouteulx a rappelé dernièrement aux cultivateurs le *tort* que leur faiſoit éprouver autrefois le gibier. Reſte à ſavoir ſi le chaſſeur ne leur fait pas éprouver aujourd'hui un *tort* preſque égal; car depuis que le droit de chaſſe a été abandonné à tout le monde indiſtinctement, & qu'il n'y a plus de ſurveillans établis pour en prévenir l'abus, on ſe permet de l'exercer avant la moiſſon. C'eſt du moins ce dont le miniſtre de l'intérieur vient de ſe plaindre aux adminiſtrations centrales, en leur reprochant les *dommages conſidérables* qu'éprouvent les récoltes par la non-exécution des loix ſur la chaſſe, & en les preſſant de fixer les époques auxquelles elle doit être interdite ou permiſe. Indépendamment de ces *dommages*, il eſt fort à craindre que les effets de la diminution du gibier ne

foient en quelque manière compensés par ceux de la multiplication des loups, qui nuisent autant aux troupeaux dans les pays montagneux, que le gibier nuisoit autrefois aux moissons dans la plaine. Personne ne disconviendra que la multiplication si rapide des loups (12) est dûe en partie à la suppression des garde-chasses, qui étoient en même-tems garde-forêts, & dont l'une des fonctions étoit d'y détruire cet ennemi des campagnes. J'ai parlé ailleurs des pillages & des dévastations auxquelles les bois ont été livrés d'abord après le décret qui révoqua les anciennes loix sur la chasse, & tout cela doit entrer dans la balance, lorsqu'on veut y peser les avantages de ce décret qu'on représente encore au peuple comme un bienfait inappréciable. Enfin, n'oublions pas qu'il en est de la délivrance des capitaineries royales, comme de celle des rentes foncières, & que la nouvelle commission des finances a osé proposer de rétablir le droit exclusif de la chasse en l'affermant au bénéfice de la nation. Il est vrai qu'on s'y est opposé en *invoquant l'immortelle loi* du 4 août 1789, & en déclarant que

(12) Voici l'extrait du dernier rapport fait à ce sujet par Daubermesnil, le 24 septembre 1798. — Il a été détruit pendant l'année dernière (l'an 6) 5351 loups ; malgré cette destruction, les ravages se renouvèlent, les accidens se succèdent, les plaintes se multiplient. »

la ſeule idée de ce *privilège* faiſoit naître *mille réflexions pénibles*. Mais quoique le corps légiſlatif ait repouſſé juſqu'ici *toute idée de vendre pour de l'argent l'exercice d'un droit commun à tous*, on peut être ſûr qu'il faudra y revenir inceſſamment, ſoit pour ſe procurer une nouvelle branche de revenu, ſoit pour rétablir ainſi les gardes naturels des forêts, ſoit pour avoir un prétexte de déſarmer certaine claſſe du peuple à laquelle *l'immortelle* loi du 4 août accorda ſi imprudemment le droit de port d'armes.

Le cinquième & dernier *bienfait* fut celui de l'abolition des *corvées*; moyen également injuſte & diſpendieux de pourvoir à la confection & à l'entretien des chemins. M. Necker évalue à 20 millions en argent le travail exigé de la claſſe qui y étoit aſſujettie. Elle jeta de toutes parts des cris de joie lorſqu'on décréta la ſuppreſſion définitive de cet impôt vexatoire, ſuppreſſion commencée & préparée depuis long-tems ſous Louis XVI; mais comme l'aſſemblée conſtituante oublia d'y ſuppléer par une ſubvention en argent ou par l'établiſſement de barrières, il en eſt réſulté une telle dégradation ou plutôt une telle deſtruction des ponts, des chauſſées & des grandes routes, que pluſieurs de ces dernières ſont devenues incommunicables. Comme le rapport que j'ai à en faire pourroit paroître exagéré, je me bornerai

à transcrire celui que le directoire adressa, le 16 décembre 1797, à tous les français, pour leur montrer l'intérêt pressant qu'ils avoient à réparer *d'eux-mêmes* les chemins publics. « Depuis plusieurs années, rien n'a été fait en ce genre, rien n'a été payé. La plupart des routes sont en beaucoup de points dégradées ou impraticables. Les voyageurs, les couriers & les diligences éprouvent les plus grandes peines à passer en plusieurs endroits. *La stagnation du commerce en est la suite malheureuse.* Ce mal n'étoit dans le principe que l'effet d'une négligence aisée à corriger si l'on s'y étoit pris à tems, mais au point où il est, on ne peut y remédier avec des moyens ordinaires..... Dans un si grand besoin il faut un grand effort.... Le directoire propose en conséquence à tous les citoyens de *souscrire* à leur volonté, en nature ou en argent, pour concourir à ce grand but, selon leurs facultés ou leur amour pour la patrie.... C'est avec confiance qu'il provoque ce mouvement d'esprit public naturel chez un peuple libre. L'esprit public doit opérer dans la république française, des prodiges supérieurs à tous ceux de l'antiquité. Rome libre étonna le monde par la magnificence de ses aqueducs & de ses chemins... La France, aussi vaillante & *mieux constituée* que la république romaine, doit l'emporter aussi sur Rome par le soin qu'elle saura prendre des ouvra-

ges publics.... Détruire les chemins d'un empire étendu, c'eſt couper les veines d'Hercule, & c'eſt preſqu'en cet état qu'on a réduit la France : mais l'Hercule français va déployer ſes bras nerveux.... Le directoire exécutif parle à des citoyens ; il ſera *entendu*, & il ne ſe trouvera pas un ſeul individu qui réſiſte à ſa voix. »

Le directoire fut ſi peu *entendu* que dans toute la république, il ne ſe trouva que deux communes, qui ſentirent la convenance de ſe rendre à cet *appel*. Celle de Colonges s'eſt vantée — « d'avoir réparé cinq lieues de route en moins de trois jours, ſans qu'il en ait coûté un ſeul centime au gouvernement ». — Celle de Verneuil ſouſcrivit pour un certain nombre de journées ; mais les papiers publics n'ont point dit ſi ſes ſouſcriptions ſe ſont réaliſées (13).

---

(13) Dans l'une de ses dernières circulaires, le ministre de l'intérieur a remercié néanmoins *quelques parties de la France* d'avoir saisi cette occasion de montrer leur patriotisme ; et il a assuré que si, au lieu d'être *partiel*, l'effort eût été *général*, il auroit réparé le vuide laissé dans les travaux publics par plusieurs années d'abandon. Après avoir reproché au peuple et cet *abandon*, et son *apathique indifférence*, le ministre lui reproche par-dessus tout — « de chercher à *éviter* les barrières nouvellement établies sur la grande route, et

Indigné de voir que la dégradation de l'esprit public égaloit celle des routes, le directoire ju-

---

de se *récrier hautement* sur les premiers essais d'une perception nouvelle. Au fond, ajoutoit François de Neufchâteau, cette perception, loin d'être à charge aux citoyens, est un véritable *bienfait*; car elle fournit les moyens d'entretenir les grandes routes sans recourir à la corvée. » Sa censure paternelle se terminoit par la citation du mot d'un *philantrope*, qui, à la vue des chemins construits par la corvée, s'étoit écrié : *Je marche sur le sang du peuple.*

Pour y suppléer, le directoire vient de faire établir sur les routes de France, environ 1200 barrières où l'on commence à lever un *droit de passe*, dont il se promet un subside considérable, indépendamment des frais de l'établissement et des salaires des percepteurs. Quoique décrété à l'unanimité d'abord après le 18 fructidor, ce droit de passe ne l'avoit été *qu'en principe*, et ce ne fut que lorsqu'on en vint à *organiser le principe* que le peuple et l'opposition jettèrent les hauts cris. « Quoi ! dit Julien Souhait, le 3 novembre 1797, parce que Georges et quelques autres, parce que les aristocrates anglais et les aristocrates belges ont *voulu des barrières*, leur exemple, leur volonté prédomineroient dans cette enceinte, et deviendroient *malgré lui*, la loi du peuple français ! » Son collègue Marbot ne s'en tint pas à des déclamations contre l'Angleterre; car, tirant habilement parti d'une clause du décret qui portoit que le nouvel impôt ne s'établiroit que sur les *routes en état de réparation*, il monta à la tribune, et s'exprima en

gea que c'étoit à lui à se montrer comme *l'Hercule* français, & à employer la force au défaut de la persuasion. En conséquence, les bourgeois de Paris reçurent un ordre pour travailler aux

---

ces termes : « D'après les renseignemens que j'ai pris dans les bureaux du ministre de l'intérieur, il est *constant* qu'il n'y a que le *dixième* des routes de France qui soient dans cet *état*. On ne percevera donc que le dixième du droit, c'est-à-dire, deux millions au lieu de vingt, ce qui sera de beaucoup insuffisant pour l'entretien des chemins. »

Pour trancher la difficulté, on a établi des barrières sur toutes les routes indistinctement, qu'elles fussent ou non *en état de réparation*, et à la faveur de cette modification de la première loi, le produit des recettes éventuelles qu'on espère du droit de passe, figure non-seulement pour 20, mais pour 30 millions dans les rentrées présumées de l'an 7. Il est vrai qu'afin d'atteindre cette somme même en perspective, il a fallu porter d'emblée le tarif de ce droit à un taux énorme. Or, comme, vu la rareté des voyageurs qui y contribuent, le poids de ce fardeau porte principalement sur le transport des denrées que les cultivateurs conduisent aux marchés, on ne doit guères s'étonner si, comme le ministre vient de s'en plaindre, le peuple des campagnes *se récrie hautement contre ces premiers essais, si les ennemis du bien public ont saisi cette circonstance pour faire entendre leurs* MURMURES, et si *l'on a vu quelques tentatives pour éluder la loi, soit par des chemins vicinaux, soit même à travers champs.*

chemins de leur arrondiſſement, & cet ordre adreſſé à la garde nationale ſédentaire, portoit expreſſément, que *ceux qui manqueroient ſeroient traduits devant le tribunal correctionnel.* On peut ſe figurer la ſurpriſe de ces fiers républicains, défenſeurs de la patrie, en ſe voyant ainſi tout-à-coup dans l'alternative d'être condamnés aux *corvées* ou à la *maiſon de correction.* Leur cri fut ſi général que le directoire craignant une mutinerie des faubourgs, s'empreſſa d'écrire à la police — « qu'il n'avoit pas vu ſans étonnement qu'on eût converti en loi *pénale* l'invitation *civique* qu'il avoit faite au peuple ». — Cette rétractation eut un ſi bon effet que, peu de jours après, les douze municipalités de Paris, ayant à leur tête l'adminiſtration centrale du département de la Seine, ſe rendirent ſur la route d'Orléans pour *travailler* à la réparation des chemins (14). Ce dut être un ſpectacle vraiment curieux pour le payſan des environs, qui reſta les bras croiſés en voyant les magiſtrats, les peintres, les bijoutiers & les hommes de lettres de la capitale, manier la bêche & *travailler* aux grandes routes. Reſte à ſavoir ſi cette *corvée* vaudra mieux que celles qu'on avoit ſupprimées, & ſi l'on ne regrettera pas long-tems encore

(14) Voyez le Moniteur du 16 mars 1798.

avec

avec Dupont, que la révolution ait ainſi *tranſporté les privilèges.*

Après avoir paſſé en revue les réſultats des cinq grands bienfaits que le peuple des campagnes s'en étoit promis, portons nos regards ſur les conſéquences déſaſtreuſes du premier coup que reçut l'agriculture, lorſqu'on décréta que les trois quarts des tributs ſeroient levés ſur la terre.

C'eſt encore aux *conceptions ſavantes & lumineuſes* de l'aſſemblée conſtituante, que les économiſtes durent cette grande victoire, par laquelle on menaça de taxer toutes les productions de la terre à leur ſource. Si je me ſers de ce mot de *menace*, c'eſt qu'elle n'a point été exécutée & ne pourra jamais l'être, ainſi que le député Heurtaut l'avoit annoncé d'avance aux économiſtes, en les conjurant de ne pas *rendre inſolvables les débiteurs du tréſor public.* Dedelay ſe joignit à lui pour leur montrer qu'ils alloient prononcer la ruine du *grand atelier des campagnes.* — « Paralyſer cette ſuperbe manufacture de tous les biens, leur avoit-il dit, c'eſt tarir dans leurs ſources les canaux qui leur apportent la vie. Réduire le laboureur au néceſſaire, c'eſt ſuſpendre tous les effets de ſon induſtrie, c'eſt en étouffer tous les germes ».

On ſait à quel point la première de ces prédictions s'eſt vérifiée. Pour apprécier l'énormité du tribut qu'on perſiſte à vouloir arracher aux propriétaires fonciers, il faudroit pouvoir évaluer leur revenu net, & rien de plus difficile, parce que tous les écrivains français qui en ont traité, confondent ce qui reſte au cultivateur après la rentrée de ſes avances, avec le revenu net des propriétaires, lequel ſe compoſe de la rente que percevroient ceux-ci en reſtant étrangers à la culture. Le célèbre Lavoiſier, chargé par l'aſſemblée conſtituante d'un travail à ce ſujet, ne diviſa point ces deux branches très-diſtinctes de revenu, & cependant il aſſura *avec confiance* qu'elles n'excédoient pas 1200 millions, lorſque le prix du bled étoit à 24 liv. le ſeptier. Ce n'étoit point ſans raiſon qu'il prenoit ainſi, pour baſe de ſes calculs, la moyenne du prix du bled en France; car dès qu'il s'agiſſoit d'en eſtimer le revenu territorial, non par la valeur locative des terres, mais par le profit net des cultivateurs, ſoit qu'ils cultivent eux-mêmes leurs propres domaines, ou qu'ils cultivent de compte à demi pour le propriétaire du fonds, il en réſulte que ce profit doit varier conſidérablement, ſuivant que s'accroiſſent ou diminuent l'abondance & la valeur vénale des récoltes. En un mot, c'eſt le prix du bled qui en devient le vrai ré-

gulateur, & c'eſt une obſervation qu'il eſt eſſentiel de ne pas perdre de vue.

La moyenne des diverſes évaluations hasardées ſur le revenu net du royaume, calculé de cette manière, étoit de 1100 millions. Je l'adopterai pour pouvoir mieux ſuivre dans toutes leurs hypothèſes ceux que je ſerai appelé à citer, & qui en ſont partis comme d'une donnée à-peu-près certaine. Mais j'avoue que j'ai de la peine à comprendre comment le revenu territorial & agricole n'auroit pas excédé cette ſomme dans un empire auſſi peuplé & auſſi riche que l'étoit alors la France. En ſongeant à la grande étendue de ſes vignobles dont la culture étoit mieux ſoignée que dans aucune autre contrée de l'Europe, & dont le produit net étoit en général double de celui des meilleures terres à grains, je ſuis preſque diſpoſé à croire que le revenu net des propriétaires proprement dits, devoit à lui ſeul s'élever à près de 1100 millions. Cette conjecture acquerra quelque poids, ſi l'on conſidère qu'à la faveur de la déteſtable inſtitution des *métayers*, la grande maſſe des propriétaires français s'étoit inſenſiblement coaliſée pour tirer de leurs domaines la plus forte rente poſſible, ſans voir qu'il eût été de leur intérêt de les affermer, & de laiſſer au fermier, non-ſeulement une portion égale des produits bruts, mais une égale portion des profits,

comme cela se pratique en Angleterre (15). J'en conclus que les français commettoient quelqu'er-

(15) C'est un fait constaté, que, toutes choses égales, un domaine français qui produisoit, année commune, une récolte d'une valeur quelconque, y étoit affermé à un prix plus haut et pour un terme moins long, que ne l'est en Angleterre un domaine qui exigeroit les mêmes avances, les mêmes frais d'exploitation, et dont le produit auroit la même valeur. La différence étoit bien plus grande encore, si l'on songe aux provinces françaises, appelées, avec raison, provinces de *petite culture*, où les *métayers* n'avoient pour leurs travaux, leurs avances et leurs profits, que la moitié du produit brut, tandis qu'en Angleterre les fermiers en ont près des trois quarts. On estime que les produits disponibles s'y divisent en quatre portions à-peu près égales. Deux de ces portions paient la dîme, la taxe des pauvres, et remboursent les avances, les semences et la détérioration des instrumens aratoires, ainsi que les intérêts de la mise en fonds, et les salaires des domestiques ou ouvriers qu'occupe le fermier. La troisième est la rente due aux propriétaires du domaine qui sont chargés de la taxe des terres. Le quatrième est le profit net du fermier, profit sur lequel il est appelé à subsister et à faire ses épargnes pour augmenter son capital. Cette règle est sans doute susceptible d'une foule d'exceptions, suivant les localités, et suivant que les fermes consistent plus ou moins en pâturages. Mais il suffit d'établir ici qu'elle ne peut rien avoir d'applicable à la France, puisque A. Young nous apprend que les sept

reur en n'eſtimant qu'à 1000, 1100, ou 1200 millions, le revenu territorial du royaumé : en-

---

huitièmes des terres non cultivées par les propriétaires, l'étoient par des *métayers* qui faisoient la moitié des avances en bestiaux, et ne recevoient cependant que la moitié des récoltes brutes pour leurs travaux et leurs avances. On assure qu'avant la révolution la plupart des propriétaires commençoient à s'appercevoir que cet exécrable régime, absolument inconnu en Angleterre, et qui a été extirpé en Ecosse, ne leur étoit pas moins préjudiciable qu'aux métayers. Malheureusement depuis le règne des assignats, il a pris une nouvelle faveur en France, par cela seul que les propriétaires ayant été payés de leurs fermages en valeurs fictives, ou ne l'ayant pas été du tout, ils se sont empressés d'imiter le gouvernement, en se payant par leurs propres mains en valeurs réelles, c'est-à-dire, en mettant leurs fermes en *métairies*. Au surplus, je dois convenir que Young me paroît s'être exagéré le nombre de ces métairies, en supposant qu'elles constituoient les sept huitièmes des terres non cultivées par les propriétaires. Si ces derniers, comme il le dit, en occupoient le tiers, je suis tenté de croire que les deux autres tiers étoient partagés assez également entre les métayers et les fermiers. C'est en considération du petit nombre de ceux-ci, et des conditions dures qu'on leur imposoit, que j'ai adopté la somme de onze cents millions pour le revenu territorial de la France ; mais je ne l'envisage que comme celui des propriétaires fonciers, soit qu'ils cultivassent par eux-mêmes, par fermiers, par métayers ou par vignerons. Or, quelque foible

core ne s'y élevoit-il point, ſi l'on devoit en croire la plupart des parlemens, entr'autres ceux de Grenoble & de Toulouſe, qui en 1787, affirmèrent d'une manière tranchante, que la totalité des taxes portées à 600 millions, excédoit les deux tiers, & atteignoit même les *trois quarts de l'entier revenu territorial.* C'étoit, comme on voit, le réduire à 800 millions, ce qui eſt l'ancienne évaluation de Forbonnais. Il y auroit moins d'écart à adopter celle de M. de Calonne, qui portoit le revenu net à 1 [illegible], ou celle du général Monteſquiou, qui l'évaluoit à 1250; ce qui ſeroit préciſément le revenu net & agricole de l'Angleterre & de l'Ecoſſe, en prenant la rente des propriétaires à 25 millions ſterling (16), &

---

que fût le profit de ces trois dernières classes, je crois pouvoir l'évaluer par apperçu à deux ou trois cents millions; ce qui, suivant mes calculs, lesquels, je l'avoue, ne sont guère moins hypothétiques que celui que j'adopte ici, tout en le combattant, porteroit le revenu agricole des propriétaires et cultivateurs de l'ancienne France, entre 13 et 1400 millions.

(16) Aprés avoir confronté toutes les évaluations qui avoient été faites sur le montant des fermages, c'est-à-dire, sur la rente des propriétés territoriales dans la Grande-Bretagne, M. Pitt a dit, en décembre 1796, que la moins élevée de ces évaluations portoit cette rente à 26 millions sterling, et qu'il la regar-

en y ajoutant une ſomme égale pour les profits des cultivateurs, ſoit propriétaires, ſoit fermiers.

Commençons par obſerver que dans la Grande-Bretagne, l'état ne prélève ſur le premier de ces deux revenus que la 12e. partie, ſoit 2 millions ſterling; encore une portion de cette taxe des terres eſt-elle répartie ſur les maiſons des villes & ſur d'autres eſpèces de propriétés non-mentionnées ci-deſſus. Il eſt vrai que plus on y a ménagé d'abord le revenu des terres, mieux on a réuſſi à s'en dédommager enſuite par les conſommations qu'on a ſoumiſes à des droits infiniment plus conſidérables, & qui paroiſſent cependant moins peſans, par cela ſeul qu'ils portent

---

doit comme beaucoup trop foible; (*certainly greatly within the mark.*)

L'opinion des gens les plus instruits, porte à 25 millions sterling, la rente, ou la valeur locative des terres, tant en Ecosse qu'en Angleterre; mais sans y inclure ni le revenu des forêts qu'on porte à 1 million, ni celui des mines qu'on évalue à un demi, ni celui des canaux qu'on estime rapporter dès-à-présent aux propriétaires environ un demi-million, et qui rapporteront le double dès qu'on aura achevé ceux qui sont commencés. Cette évaluation ne comprend que la rente des bâtimens ruraux, et non celle des maisons des villes, qu'on peut estimer entre quatre et cinq millions sterling.

ſur les dépenſes & non ſur le revenu. Peu de gens soupçonnent, par exemple, que ſous diſférentes formes, & tant par l'accise ſur la bierre que ſur les diſtilleries, on y perçoit ſur l'orge ſeul un revenu annuel de près de trois millions ſterling. Un fait qui paroîtra plus extraordinaire encore, & qui met dans un grand jour l'avantage d'aſſocier des impôts indirects à l'impôt foncier, c'eſt que le roi de la Grande-Bretagne prélève ſur les vins de Portugal, qui ſe boivent en Angleterre & en Ecoſſe, un revenu ſupérieur à la totalité des revenus du royaume où croiſſent ces vins (17).

Tout en prenant une marche diamétralement oppoſée, & en puiſant directement à la ſource des productions territoriales, l'aſſemblée conſtituante ne daigna point s'enquérir du nombre de

(17) Ces droits se sont élevés, pendant l'année 1793, à L. 1,242,290, ce qui doit être fort supérieur aux revenus publics du Portugal, proprement dit.

Il y a tout lieu de croire que la totalité des contributions que paie le peuple de la Grande-Bretagne, en y comprenant la dîme, la taxe des pauvres, les frais de recouvrement, et les taxes provinciales, égale ou surpasse la totalité de la rente des terres, des maisons, des canaux, des forêts et des mines. Voilà, ce semble, de quoi déconcerter les propagateurs du système de *l'impôt unique*, et de quoi embarrasser beaucoup les parlemens de Grenoble et de Toulouse.

propriétaires fonciers, à la ſubſiſtance préalable deſquels devoit ſervir le revenu net qu'elle alloit impoſer. Elle ſe crut aſſez forte pour rejetter ſur eux ſeuls tout le poids d'une foule d'autres impôts établis de tems immémorial ſur les conſommations, & auxquels le peuple des villes s'étoit accoutumé par degrés; elle les ſupprima tous, les métamorphoſa en une ſeule taxe foncière, & repouſſa avec dédain les avertiſſemens d'un député qui s'aviſa d'obſerver à ſes collègues que *leur inexpérience même les obligeoit à conſerver les types d'impôts exiſtans.* Entichés qu'ils étoient du ſyſtême *phyſiocratique*, ils chargèrent les terres d'un tribut annuel, qui avec les frais de recouvrement, & les ſous additionnels deſtinés aux dépenſes locales, s'élève à près de 300 millions.

On en connoît les réſultats par rapport aux finances publiques, & chacun ſait que ſes ſucceſſeurs ne ſavent ni comment abandonner cette contribution, ni comment y ſuppléer. On va voir que, quoique par décret elle ne dût pas excéder, en principal & en droits additionnels, le *quart* du revenu net, ceux qui ont fait ce décret reconnoiſſent qu'elle *excède le tiers*, que dans *pluſieurs endroits elle ſurpaſſe même la moitié* (18),

(18) C'eſt l'évaluation qu'en a fait Harmand de la Meuſe, le moins exagérateur de tous les membres des

que dans le département des Landes elle s'élève aux *quatre cinquièmes* ; que — « ſi l'on ajoutoit une foi entière aux détails fournis par chaque département, il ſeroit *impoſſible* de la porter à 180 millions (19) » ; — qu'enfin tous les efforts pour la percevoir n'amènent que de *foibles réſultats*, & qu'il faut qu'il y ait un *vice radical* dans le nouveau ſyſtême (20).

---

deux conseils. Encore après s'être plaint de ce qu'on avoit si fort outre-passé le *maximum* fixé par la loi, il ajouta : « Et ce n'est pas la majorité, mais la très-petite minorité des contribuables, telle que de 2 à 7, qui trouve dans son imposition la limite du *maximum*. » Le député Rouvelet vient de confirmer cette assertion, le 10 septembre 1798, en attestant, « qu'il y a des départemens qui paient le quart, le tiers, et même la *moitié* du revenu des terres, tandis que d'autres ne paient que le sixième, le huitième, et même le neuvième. »

(19) Rapport fait le 23 avril 1797, par la commission chargée d'examiner les mémoires des départemens qui réclamoient comme étant taxés au delà de leurs forces.

(20) « Lorsque je vois nos communes rurales changées en autant de villes de guerre, ayant chacune leur *garnison*, et tous ces efforts n'amener que de *foibles résultats*, je reconnois l'existence d'un *vice radical* dans le système de nos contributions. » Discours du député Bruslé, dans la séance du 31 mai 1798.

La découverte d'un *vice radical* n'étoit pas fort difficile ; mais ce qui eût été plus important, c'étoit d'indiquer ce *vice*, lequel consiste évidemment dans l'injustice révoltante du prétendu *cadastre*, qui n'avoit été fait que comme travail *provisoire*.

Le principe de *l'impôt progressif* ayant été proclamé & même décrété dans le tems où l'on procédoit à la confection de ces rôles provisoires, on surchargea avec excès toutes les grandes propriétés, afin de soulager d'autant les petits cultivateurs propriétaires. Or, comme la classe de ces derniers est très-considérable en France; comme elle s'y étoit fort accrue depuis la vente des biens du clergé, & qu'avant ce morcellement ils occupoient déja le tiers du territoire, il en résulte que plus ils ont réussi à réduire leur cote, moins le percepteur trouve d'avantages à les poursuivre, de manière que ses rigueurs s'exercent principalement sur le contribuable qui a été déja chargé au-delà de ses forces. Voilà vraiment le *vice radical* du nouveau système.

Un autre vice non moins radical, c'est qu'on change les cotes d'année en année, & que ceux qui y procèdent s'informent bien moins du revenu net de tel ou tel contribuable, que de la faction à laquelle il appartient. Il en résulte que le prétendu *cadastre* n'est autre chose qu'un ta-

bleau mouvant, & que, comme l'a observé dernièrement un écrivain très-intelligent, *celui qui acquiert une poſſeſſion taxée aujourd'hui à dix mille francs de contribution foncière, n'a aucune aſſurance qu'elle ne le ſoit pour l'année prochaine à vingt ou à trente mille.*

Et ce n'eſt pas tant peut-être les réactions alternatives des partis qu'il faut accuſer de cette funeſte incertitude, comme l'extravagance de la loi qui ordonne aux aſſeſſeurs, non d'eſtimer la valeur *locative* d'un domaine, c'eſt-à-dire la rente qu'on en obtiendroit en le mettant à ferme, mais d'en calculer le *produit net* après le prélèvement de tous les frais; expreſſion équivoque, s'il en fut jamais, & qui a admirablement ſervi ceux qui ont eu l'art de faire ce calcul à leur avantage, & d'embrouiller les idées des municipaux ignorans chargés d'une opération ſi compliquée (21).

---

(21) Elle l'est beaucoup moins dans la Grande-Bretagne, où l'état ne taxe que la rente, et où la très-grande masse des terres se trouvant affermée, il peut à la rigueur se faire exhiber les baux tous les cinquante ou tous les cent ans, et corriger le cadastre d'après ces pièces vraiment probantes. Mais dans un pays où il n'y a pas le tiers des terres affermées, les taxer sur le *produit net*, prétendre le connoître, et varier cette taxe d'année en année, certes une entre-

Si le cadaſtre des rôles avoit été fait de bonne foi, avec intelligence, s'il eût été fixé d'une manière invariable pour une longue ſuite d'années, & que chaque domaine eût été taxé, non en raiſon de ſon prétendu revenu net, mais ſuivant ſa valeur locative, & ſans s'informer ſi le poſſeſſeur étoit riche ou pauvre, ariſtocrate ou démocrate, il n'auroit point été, à la rigueur, *impoſſible* de lever un impôt foncier de 180 millions, quoiqu'il eût été beaucoup plus ſage de n'en exiger d'abord que 60, & d'augmenter enſuite, inſenſiblement, les cotes d'un ſou pour livre tous les cinq ans; mais dans l'état actuel des choſes, il eſt hors du pouvoir humain de lever plus du tiers des 300 millions ſi inégalement impoſés. Tout le monde ſe rangera à cet avis, quand on ſaura que les propriétés les plus productives ſont

---

priſe ſi gigantesque étoit vraiment digne des économiſtes français. Il y a préciſément une année que le député Sainthorent, en reprochant à l'aſſemblée conſtituante d'avoir adopté des *baſes fauſſives*, demanda à grands cris la *rectification* des rôles. « Cette opération vaſte et ſublime marquera, dit-il, dans les faſtes de la république, elle honorera la ſeſſion actuelle. » Le conſeil trouvant ſans doute l'opération trop *vaſte*, paſſa *à l'ordre du jour*, et l'on continua à lever *proviſoirement* l'impôt foncier ſur les anciens rôles, dont les baſes ſont unanimement reconnues *fauſſives*.

encore taxées ſur leur revenu nét en 1789, ſans égard à ce que la ſuppreſſion des rentes foncières a, pour ainſi dire, anéanti le revenu d'un grand nombre, ſans égard à ce que depuis cette époque les ravages de la guerre, le défaut des beſtiaux propres aux labours & aux charrois, le manque d'engrais, la diminution des produits, la dégradation des routes, le haut intérêt de l'argent, la rareté des bras, la cherté exceſſive de la main-d'œuvre, l'appauvriſſement des conſommateurs, & enfin l'aviliſſement du prix des comeſtibles qui en étoit l'effet inévitable, ont diminué de moitié le revenu net dont nous avons parlé. Si l'on exige des preuves de chacun de ces allégués, on en trouvera d'abondantes dans les rapports des deux dernières années.

Commençons par celui de Defermont, lorſqu'il ſollicita, le 12 janvier 1797, des décharges pour les départemens de l'Oueſt. — « Je viens vous demander de ſouſtraire aux pourſuites & aux *garniſers*, des habitans fidèles à la république, qui depuis quatre ans, abſens de leurs foyers, n'y ont trouvé que des décombres..... On a parlé de l'emprunt forcé : cet emprunt a été payé par eux, & l'a été en numéraire ; tandis que dans le reſte de la république on le payoit en papier. Des colonnes armées s'avançoient ſur les habitations, parquoient les beſtiaux, & ſi

l'emprunt n'étoit pas acquitté, elles conduiſoient ces beſtiaux à la boucherie du camp. Voilà comment on en a agi, je ne dis pas envers les communes rebelles ou ſoumiſes, mais envers les communes de patriotes reconnus & éprouvés ».

Quinze jours après le rapport qu'on vient de lire, Goupilleau ſe plaignit d'une lettre du miniſtre de la juſtice, qui défendoit aux vendéens de rien réclamer de ce qu'ils avoient perdu. « *Or*, ajouta ce député, *tous les inſtrumens aratoires ont été détruits : comment voulez-vous qu'ils labourent ?* » Et cette aſſertion de Goupilleau eſt d'autant plus digne de créance qu'il venoit de parcourir le pays placé entre la Loire & la mer. — « Toutes les maiſons y ſont détruites, dit-il, tout eſt anéanti, & la population diminuée *de près de moitié* ne peut réunir pour les offrir à la république, que des *cendres & des cadavres* ».

C'eſt dans la même ſéance que Luminais déplora — « le ſyſtême atroce & giganteſque qu'on avoit conçu, combiné, & mis à exécution, de détruire, ſur un eſpace de 4 à 500 lieues quarrées tout ce qui avoit été fait par la main des hommes, & d'y anéantir la race humaine, ſans diſtinction d'innocens d'avec les coupables. Pour parvenir à ce but, qu'on a preſque atteint, pourſuivit-il, il a fallu commettre des crimes inouis juſqu'alors, & qui feront un jour frémir les races

futures..... S'il n'y eût eu que les ſoldats qui euſſent pillé, le pays n'eût pas été ruiné ; mais une nuée vorace de corbeaux les ſuivoit ſous le nom de commiſſaires civils, commiſſaires militaires, fourniſſeurs, garde-magaſins, vivandiers. Ils ſe ſaiſirent de cette riche proie, & ſe la partagèrent au nom de la république à qui ils firent la plus petite part. *J'eſtime à plus d'un milliard le dommage* réſultant du pillage des effets mobiliers, de l'incendie des maiſons, de la perte des récoltes, de l'abandon des terres & des manufactures, de la coupe des bois, & de l'enlèvement des troupeaux dans les départemens inſurgés d'outre-Loire (22) ».

---

(22) On n'eut aucun égard alors à ce tableau trop réel du *dommage* qu'ils avoient éprouvé, et la commission des finances les fit taxer précisément comme s'ils n'avoient été ni *pillés*, ni *incendiés*, ni *dépeuplés*, ni *abandonnés*. Ce n'est que lorsqu'elle a reconnnu par expérience l'impossibilité absolue de leur faire acquitter des taxes inacquittables, qu'elle a senti la convenance de leur en accorder la décharge. Dubois, rapporteur des anciens, a dit, « que les habitans sont très-laborieux et très-industrieux, mais que dans les parties les plus ravagées, ils habitent encore des ruines et des décombres. Citoyens représentans, ajouta-t-il, les plaies de la Vendée ne sont pas *radicalement* guéries, toutes ses pertes ne sont pas réparées.» On le crut sur parole, et on accorda *à titre de dégrèvement* sur les

Ceci

Ceci n'a rapport qu'aux quatre départemens insurgés de Maine & Loire, de la Loire Inférieure, de la Vendée & des deux Sêvres, contrées sur lesquelles il étoit d'autant plus essentiel de s'arrêter qu'elles présentoient autrefois l'une des plus agricoles de la France; mais ces départemens insurgés ne sont point les seuls que la révolution ait ruinés. Qu'on médite sur l'exposé suivant que fit Duprat, le surlendemain, de la détresse générale de toutes les provinces. — « Rappelez-vous que ce fut en 1791, que la contribution foncière fut fixée à 240 millions, & considérez ce qui s'est passé depuis. Malgré le discrédit du papier-monnaie, malgré la facilité des paiemens, il est encore des contribuables en retard, il est des départemens où l'on n'a pu parvenir à faire rentrer les contributions de l'an II, de l'an III & de l'an IV. Je vous le demande, s'il en a été ainsi dans un tems où l'agriculture étoit en activité, où le commerce n'étoit pas *tout-à-fait anéanti*, que sera-ce, aujourd'hui que nous n'avons plus de commerce aujourd'hui que les campagnes réclament de toutes parts les bras

---

contributions de l'an quatre, une somme de trois millions. On libéra de même ces quatre départemens d'une dette à-peu-près égale pour les contributions arriérées de l'an cinq. Ce décret est du 16 mai 1798.

qu'on leur a enlevés, *qu'une partie des terres eſt inculte*, que les autres ne reçoivent pas *la moitié des engrais & des labours qui leur ſont néceſſaires*, & qu'en général, elles donnent UN TIERS *moins de produit* qu'en 1791 ? Il eſt évident qu'il ſera *impoſſible* de lever la contribution foncière pour peu qu'on veuille la forcer ».

On n'apperçoit pas très-clairement ſi en atteſtant une diminution *d'un tiers* dans le *produit* des récoltes, ce rapporteur entendoit par-là le produit brut, ou le produit en valeur vénale. Il eſt naturel de ſuppoſer qu'il combinoit l'appauvriſſement de l'agriculture qui, par le défaut d'engrais & de labours, arrache moins de fruits à la terre, avec l'appauvriſſement du conſommateur qui ne peut point payer pour ces fruits le même prix qu'autrefois. Cette dernière cauſe doit être la principale ; car il eſt certain que depuis deux ans les français ſe ſuffiſent à eux-mêmes pour leurs ſubſiſtances ſans en tirer de l'étranger ; ce qui leur eût été de toute impoſſibilité, s'ils en avoient produit *un tiers de moins* que dans le tems où elles ne ſuffiſoient pas à leur conſommation. Il n'en eſt pas moins vrai que la maſſe générale de leurs récoltes a déja diminué ; car Dupont auquel on n'a pas manqué de reprocher cette diminution comme l'une des déplorables conſéquences de l'impôt foncier ;

Dupont qui, de ſon côté, ne ceſſe jamais de les atténuer, n'a point oſé nier entièrement celle-ci : *Nos récoltes ne ſont pas ſenſiblement diminuées*, a-t-il dit le premier ſeptembre 1797; puis il en accuſa *la ſuite de malheurs accidentels où s'étoit trouvée la république*, &c.

Si l'on cherche maintenant à calculer cette diminution, il faut ſe rappeler, 1°. que la population de l'ancienne France ayant diminué tout au moins d'un huitième, les récoltes auroient pu diminuer d'autant ſans qu'il en fût réſulté aucune diſette; 2°. que la république s'étant trouvée en poſſeſſion du grenier des Pays-Bas, & de toute la rive gauche du Rhin, contrée preſque auſſi fertile, quoique moins bien cultivée que la Belgique, tout l'excédent des productions territoriales de ces provinces, excédent très-conſidérable, a été verſé dans l'ancienne France, où il a pu combler amplement le nouveau déficit; 3°. qu'elle n'a plus fait d'envois de farines aux colonies, où elle en expédioit annuellement pour pluſieurs millions; 4°. que plus de la moitié de ſes armées a vécu aux dépens de l'Allemagne & de l'Italie; 5°. qu'enfin, grâces aux haſards des ſaiſons, les deux dernières années ont été remarquablement favorables à la récolte des grains. En combinant toutes ces circonſtances, on peut très-bien ſe rendre compte

comment l'ancienne France, tout en éprouvant un déficit plus ou moins grand sur la masse ordinaire de ses comestibles, a pu le combler sans recourir aux étrangers, & comment elle pourroit avoir aujourd'hui quelques grains à exporter, quoique ses produits eussent *sensiblement* diminués en quantité.

Duprat appuya cette diminution sur un fait que personne n'essaya de contester, & qui met dans un nouveau jour l'extravagance des bases adoptées pour l'assiette de la contribution foncière. « Dans le département des Landes, dit-il, plus de 400 propriétaires ont formé des demandes en décharge ou en réduction devant l'administration centrale, & pour preuve de la justice de leurs réclamations, avouée & convenue par les administrateurs municipaux, ils ont offert d'abandonner à la république la totalité du revenu de leurs biens, si l'on vouloit leur laisser la portion réservée pour l'impôt, c'est-à-dire, qu'au lieu d'être taxés au *cinquième* de leur revenu pour la contribution foncière, *c'est plus des quatre cinquièmes* qu'on exige d'eux. »

Voilà encore un de ces allégués qui, au premier coup-d'œil, paroîtra une exagération insoutenable, & peut-être en jugerois-je de même si je ne l'avois pas trouvé confirmé une année après dans la réponse suivante, qui a été faite

à cette queſtion, où un banquier anonyme demandoit pourquoi les cultivateurs ne peuvent payer ni leurs fermages ni leur contribution foncière ? *C'eſt qu'au lieu du cinquième ou du quart, cette dernière abſorbe ſouvent les quatre cinquièmes du revenu net* (23). Tels ont été les réſultats de la grande & lumineuſe conception de faire *inventorier proviſoirement* tout le territoire de la république, & de taxer les départemens en raiſon compoſée de leur population & de leur étendue, ſans égard à leur ſtérilité ou à leur fertilité.

Et il ne faut pas croire que les injuſtices criantes de ce cadaſtre républicain, ſoient uniquement dues à l'eſprit de parti & aux vengeances alternatives auxquelles ſe ſont livrés les aſſeſſeurs contre telle commune ou tel individu. Long-tems avant les économiſtes, Colbert avoit eu, comme eux, l'idée d'un arpentage général du royaume, & le pouſſa avec tant d'ardeur qu'il eut la gloire de l'achever dans quelques provinces. Or, ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que les prépoſés du grand monarque s'y étoient pris exactement comme ceux de la grande

(23) Voyez dans *l'Ami des Loix*, les onze questions qu'il proposa, ainsi que les réponses qui y furent faites, et que je serai conduit à citer quelquefois.

nation, à cette ſeule différence près, que la taxe de pluſieurs domaines, au lieu de ne s'élever qu'aux quatre cinquièmes du produit net, en ſurpaſſoit la totalité, & que les poſſeſſeurs ne pouvant offrir au roi d'échanger la portion du revenu qu'il avoit cru leur laiſſer, contre celle dont il s'emparoit, prirent le parti d'abandonner leurs terres au fiſc. Colbert, afin de les déjouer, fit lancer un édit qui leur défendoit d'y renoncer, à moins qu'ils ne renonçaſſent en même tems à toutes leurs autres propriétés foncières. Ce trait mérite d'être cité, pour faire voir que l'impôt ſur le *produit net* & le *cadaſtre territorial* ſont de ces expériences que les financiers français renouvellent à-peu-près tous les ſiècles, comme celle du *papier-monnaie*. Il eſt vrai qu'avant d'avoir eu le tems d'achever la ſienne, Colbert s'apperçut que des paroiſſes entières étoient tombées en friche, & qu'il s'empreſſa de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les déterminer à reprendre la culture. Mais ce miniſtre n'avoit du moins écraſé celle-ci que pour encourager & doter le commerce : or, il nous reſte à apprendre où les Colbert de la France républicaine qui y ont anéanti le commerce, puiſeront aujourd'hui les gratifications indiſpenſables à la repriſe de l'agriculture.

Je ſais que, dans l'impoſſibilité abſolue d'en trouver les fonds, ils ont accordé à pluſieurs provinces des dégrévemens dont on n'a pas fait de bruit, de peur que d'autres n'en profitaſſent pour demander la même faveur. J'en rendrai compte ſi jamais j'entreprends l'hiſtoire fiſcale de cette année, où l'on verra que preſque tous les départemens ſollicitent une réduction de *moitié*, & ſont hors d'état d'acquitter l'autre moitié dont ils conſentent à reſter chargés. Il y a long-tems que la commiſſion des finances, dont Gilbert Deſmolieres étoit l'organe, avoit préparé les eſprits à la néceſſité de quelque réduction conſidérable; car, dans le rapport du 14 juin 1797, elle annonça, « qu'elle ne s'étoit point diſſimulée que la rareté du numéraire, la hauſſe de l'intérêt, la ſtagnation des manufactures & du commerce, le *renchériſſement de la main-d'œuvre*, & la rareté des chevaux, rendoient pour le moment, & peut-être pour *pluſieurs années*, le recouvrement des contributions directes plus difficile. »

C'eſt ce rapport dont on a fait dans la ſuite un crime à Gilbert: mais ſur ce point du moins, ſes proſcripteurs avoient été forcés de rendre, comme lui, hommage à la vérité, puiſque ſix jours avant le 18 fructidor, Fabre qui ne perdoit aucune occaſion d'accuſer le parti de Gilbert de refuſer méchamment des impôts, convint

avec lui, « que les produits impoſables ont *ſenſiblement* diminué par le renchériſſement exceſſif de la main-d'œuvre & les dévaſtations de la guerre. »

Tous ces preſſentimens ont été pleinement juſtifiés, ſoit par l'énormité du déficit dont j'indiquerai le montant dans la ſuite, ſoit par le rapport que fit Labrouſte, député de la Gironde, ſur l'état de cette province, auſſi fertile que celle des Landes l'eſt peu, & qui n'a été cependant dévaſtée ni par la guerre civile ni par la guerre étrangère. Il affirma, le 31 décembre 1797, & ſans être contredit par perſonne, « que plus de 40 mille *contraintes* y avoient été *décernées*, & que chaque jour le malheureux cultivateur voyoit traîner ſes meubles & ſes effets ſur la place publique, où, faute d'acheteurs, ils étoient vendus à vil prix, ſans bénéfice pour le tréſor public. »

Si l'on partoit de-là pour calculer le nombre des *contraintes décernées* dans les autres départemens, il faudroit en conclure qu'il y a en France près de quatre millions de contribuables en retard, & contre leſquels on exerce de pareilles rigueurs; concluſion qui ſeroit évidemment exagérée, parce que Labrouſte parloit ici d'un pays de vignoble où les récoltes ont beaucoup ſouffert pendant les deux dernières années. Au reſte,

à quelque point qu'on veuille réduire le nombre de ces *contraintes*, toujours eſt-il certain qu'elles obligent le fiſc à avoir ſous ſes ordres une armée d'agens, occupés à les faire *décerner*, à actionner le cultivateur inſolvable, & à *traîner ſes effets ſur la place publique.* Ce ſont ces agens qu'on appelle *garniſons* ou *garnisers.* Ils s'établiſſent à diſcrétion chez le contribuable en retard, qui eſt tenu de leur fournir logement & ſubſiſtances, outre vingt ſous par jour. Ils vivent ainſi à ſes dépens, juſqu'au moment où il ſe trouve dans l'impoſſibilité abſolue de pourvoir à leur ſolde & à leur entretien; ce qui les autoriſe à dégarnir ſa chaumière, & à enlever juſqu'au dernier meuble.

Ces *garniſers* ou *garniſons*, ont porté trois grands coups à l'agriculture françaiſe, 1°. par le ſurcroît de dépenſes, de frais perdus, & d'anxiétés auxquelles elles expoſent l'habitant des campagnes; 2°. par l'aviliſſement du prix des denrées qu'il eſt forcé de vendre à tout prix pour échapper à cet eſſaim d'exacteurs; car, comme l'a fort bien obſervé Lauſſat, « que le marché ſoit propice ou non à la vente de ſes denrées, que l'intérêt ſoit uſuraire ou bas, il faut qu'il ſe procure l'argent qu'il n'a point, (24) faute de quoi un

(24) Rousseau a dit que *c'est quelquefois l'énormité de l'imposition qui maintient la denrée à vil prix.* On trouvera ci-après l'application de cette vérité.

garniſer vient partager le pain, le feu, & le denier de ſa famille. » 3°. Par la foule d'hommes qui ont quitté la culture pour faire la guerre à la claſſe qui s'y voue. Il eſt inutile d'ajouter, qu'ils y ont trouvé, de toutes les vocations, la plus favorable à la pareſſe & au vice.

Et certes, il faut que les exactions auxquelles ſe livre aujourd'hui cette ſoldateſque fiſcale ſoient bien cruelles dans leurs effets, puiſque ce ſpectacle a arraché les lamentations ſuivantes à Tallien lui-même, le 6 mars 1798 : « Il eſt tems d'ouvrir les yeux ſur la ſurcharge énorme qu'éprouvent les propriétaires fonciers, & ſur-tout ſur *l'établiſſement monſtrueux des garniſers*, moyen *impolitique* autant *qu'immoral*, moyen que l'excès du mal a rendu peut-être *néceſſaire*, mais qui contribue à augmenter le mal lui-même, moyen propre à *démoraliſer* une grande partie des citoyens nommés *garniſers*, moyen favorable à l'oiſiveté, à la pareſſe, & duquel peut réſulter l'oubli de tous les devoirs, de tous les égards, de la part d'hommes de la conduite desquels on ſe plaint par-tout, parce que par-tout ils apportent leur inutilité & leurs vices ; moyen enfin, qui, en augmentant la dette du cultivateur, le rend chaque jour plus incapable de la payer. »

L'établiſſement vraiment *monſtrueux* de ces *garniſers* exiſtoit ſous l'ancien régime ; mais ce n'é-

toit guère qu'aux communes en retard qu'on les envoyoit, & les saisies ne s'y exerçoient sur le contribuable insolvable qu'après de longs délais. Ce ne fut que vers l'année 1796, que les fondateurs de la république, pour perfectionner la science fiscale, ont lâché ces *garnisers* comme des oiseaux de proie sur tout cultivateur qui allégueroit son impuissance à payer la contribution foncière, non-seulement au terme fixé, mais par *avances* (25). C'est aussi depuis cette époque que

(25) Les villes n'y ont pas mieux échappé que les campagnes; car afin de hâter la rentrée des contributions somptuaire, mobiliaire et personnelle, la trésorerie a levé, pour la seule ville de Paris, une légion de 200 garnisers, auxquels elle paie un écu par jour, lorsqu'elle ne les occupe pas, ce qui par cela même est d'autant plus rare. Qui pourroit lire sans une douleur mêlée d'indignation le dernier rapport que le député Laporte vient de faire à ce sujet le 10 septembre? « C'est inutilement qu'on entretient à Paris dans une activité ruineuse deux cents garnisers à trois francs par jour, douze porteurs de contraintes, quatre huissiers et leurs recors. Trop souvent les poursuites n'aboutissent qu'à ruiner le contribuable, et à salarier cette armée de vampires, sans profit pour le trésor public. Une cote imposante de 6 et 10 mille francs, a plus d'une fois conduit l'huissier et son escorte dans une maison où il n'a trouvé qu'un mauvais grabat, au lieu du riche mobilier, du luxe et du faste qui y régnoit en l'an 5... Plus rapproché qu'aucun

les députés les plus éclairés n'ont ceſſé d'expoſer sa miſère croiſſante, ainſi que la décadence rapide de l'agriculture françaiſe, & ils en avoient dépoſé les preuves irréfragables dans les premiers rapports qu'on vient de lire, lorſque M. de Calonne prit la plume à Londres vers le milieu de l'année 1797, pour les démentir, & affirmer qu'il eſt *certain* que les cultivateurs qui auparavant étoient trop pauvres, ſe ſont *enrichis*, & que l'agriculture a *gagné*.

Je ne puis me perſuader qu'il s'en fût laiſſé impoſer par le proſpectus faſtueux de la *fête de l'agriculture* que l'on célébroit alors en France (26).

---

de mes collègues, des contribuables du département de la Seine, par mes longues relations avec eux, c'est à moi à vous faire connoître franchement et loyalement leur *détresse* et leurs *ressources*. »

(26) Voici le premier arrêté à ce sujet : « Considérant que l'agriculture est le premier des arts, qu'elle est la source première et inépuisable de la prospérité publique et de la richesse nationale, etc. arrête :

» Art. IX. Les laboureurs se mêleront parmi les citoyens armés, et à un signal donné, ils feront l'échange momentané des ustensiles du labourage contre les fusils. »

Telle étoit la singerie chinoise dont on amusoit les campagnes françaises, dans le tems où l'on levoit contr'elles la légion des *garnisers*. L'arrêté ne dit point quel poste d'honneur ces derniers devront occuper dans cette

J'aime mieux croire que ce qui lui fit hasarder cette assertion, étoit un souvenir confus de ce

---

fête; mais en recommandant aux administrations des départemens de la célébrer cette année, le ministre de l'intérieur leur a rappelé qu'au 10 messidor, les instrumens *bienfaiteurs* de l'agriculture doivent être *couverts de fleurs, et offerts à la vénération publique.* Il les a invités, entr'autres, à nommer avec éloge, devant le peuple assemblé, les cantons où l'on remarque plus de *goût* dans la forme des maisons, et plus de *propreté* dans leur intérieur, etc.

On ne sait trop s'expliquer pourquoi cette fête est la seule où le président du directoire n'officie point en personne, ni sous quel prétexte il dédaigne d'imiter l'empereur de la Chine, en tenant lui-même les cornes de la *charrue dorée* qui trace à Paris un sillon autour de l'autel de la patrie. Toujours est-il certain que le directoire s'est déchargé de ce soin sur les administrateurs du département de la Seine et sur le général de la garde parisienne, qui ont trouvé le secret d'en faire cette année une cérémonie tout-à-la-fois chinoise, phrygienne et gauloise. Le Moniteur du 2 juillet 1798, N°. 284, nous apprend « que *l'oriflamme* de la *liberté* flottoit sur une gerbe d'épis; qu'on avoit élevé un temple de verdure à *Cybèle*, au milieu du grand carré des Champs-Elysées; que le char de *Bacchus* étoit tiré par six bœufs, dont les cornes et les sabots étoient *dorés*; que le char orné de fruits et de pampres verds, PRÊTOIT A L'ILLUSION; et que le spectacle représentoit à l'imagination ces anciennes

qu'on avoit dit de l'opulence des fermiers pen-

fêtes que la fertile Phrygie célébroit en l'honneur de la déesse des moissons, au pied du mont Ida. »

Ce qu'il y a de contrariant, c'est que jusqu'ici cette *oriflamme*, cette *gerbe d'épis*, ce *temple de Cybèle*, ce *char de Bacchus*, et les *six bœufs à sabots dorés* n'ont point enflammé l'imagination des parisiens, quelqu'électrique qu'elle soit. J'en juge ainsi, d'après l'écrit d'un docteur allemand, nommé Meyer, qui a été attendri jusqu'aux larmes d'un spectacle si classique ! Autant il bénit le directoire pour l'ingénieuse idée de cette fête renouvelée des phrygiens, autant il s'afflige de l'insensibilité stupide avec laquelle le peuple-roi y assiste. Il a éprouvé un serrement de cœur en n'y voyant que peu de spectateurs *bien habillés* ; il se plaint même d'en avoir encore moins rencontrés à cette fête qu'aux autres, et d'avoir entendu dire dans certaines sociétés qu'elles *reviennent trop souvent pour aller au-delà de la fenêtre pour les voir.*

Cette indifférence des français paroît si profonde, qu'il faudra peut-être renoncer de guerre-lasse à en faire un peuple vraiment antique. Cependant ses chefs viennent de hasarder une nouvelle tentative en promenant sous ses yeux les monumens de la Grèce transportés de Rome à Paris, et en saisissant cette heureuse occasion pour lui faire faire une espèce de cours d'agriculture dont ils lui ont présenté les grands principes sous la forme d'*inscriptions*. En voici quelques-unes :

Les arts cherchent la terre où croissent les lauriers,
Cérès sourit à nos trophées.
Que Cérès des mortels soit à jamais chérie ;
C'est le premier sillon qui fixa la patrie.

Le peuple des provinces, auquel on a essayé de donner

dant les premières années de la révolution. Et il eſt très-vrai qu'ayant payé leurs impôts &

---

la répétition de tous ces spectacles civiques, les accueille avec plus d'indifférence encore que celui de la capitale ; et cette dégradation de l'esprit public qui avoit causé de si vifs regrets au bon docteur allemand, vient enfin d'allumer l'indignation de l'un des nouveaux députés qui est monté à la tribune le 7 juillet, et s'y est exprimé en ces termes : « Il est instant d'arrêter la marche rétrograde del'esprit public. Vous, mes collègues, qui comme moi arrivés des départemens, suppléez à ma foible voix, dites-nous ce que vous avez vu. N'est-il pas vrai que les cérémonies civiques sont délaissées, tandis que les *fête du paganisme* sont célébrées avec une pompe affectée ? .... Il faut rectifier l'opinion qu'on a corrompue..... Brillans de gloire au dehors, nous portons dans notre sein le germe de notre destruction. Créons un esprit public, et la sévérité des loix ne sera plus nécessaire.... Sur-tout *point de ménagemens puériles*. Ne composons plus avec les préjugés qui ont failli étouffer la république dans son berceau, »

Ce n'étoit ni le temple de Cybèle, ni le char de Bacchus que ce député dénonçoit comme les *fêtes du paganisme* ; c'étoit l'obstination avec laquelle le peuple des provinces consacre le dimanche au culte divin. Le malheur ramène toujours l'homme à la religion, et comme elle est son unique refuge dans l'adversité, il n'est point étonnant que les nombreuses victimes de la révolution, se pressent de plus en plus dans les églises, pour y implorer en commun, aux pieds des autels, le Dieu rému-

leurs fermages en papier-monnaie, c'eſt-à-dire, d'abord avec peu de choſe, enſuite avec preſque

---

nérateur des vertus malheureuses, et vengeur du crime triomphant.

Telle est la dernière consolation que les tyrans de ce peuple cherchent à lui arracher aujourd'hui ; car, dix jours après que ce député les eut conjurés de ne *plus composer avec les préjugés*, l'un de ses associés prit la parole pour montrer que le moyen le plus sûr de faire perdre aux fidèles l'habitude de célébrer le dimanche, seroit de fermer leurs églises, et de n'en permettre l'ouverture que le décadi. « Vous le pouvez, s'est écrié celui-ci, et voici comment je raisonne : La république ne salarie aucun culte. Qui dit ne *salarie*, doit dire aussi ne *protège* d'une manière particulière. Or, vous protégez un culte d'une manière particulière, puisque vous avez accordé des églises. Ayant *accordé* des églises pour le culte, vous pouvez en *régulariser* l'usage, et dire à ceux à qui elles sont cédées : *Vous n'y entrerez que tel jour.* Je demande formellement que l'exercice public d'un culte quelconque ne puisse avoir lieu que les décadis.»

Cette *demande* a été prise jusqu'ici *ad referendum*, et il ne faudroit point s'étonner si les chrétiens en étoient redevables à la secte des *hommes sans Dieu ;* car elle persiste à soutenir qu'il suffit des *seules armes du raisonnement* pour détruire *la grande et fatale erreur* de l'existence d'un Etre Suprême. Peut-être aura-t-elle représenté aux chefs de l'ordre que ses prédications d'athéisme lui attireront davantage de récipiendaires que leurs violens décrets, et que les dragonades de Louis XIV furent d'autant plus furien,

rien, un grand nombre d'entr'eux ſe trouvèrent tout-à-coup dans un état d'aiſance inconnu juſqu'alors. Cette aiſance bourſoufflée & paſſagère en impoſa à tel point à Rœderer, qu'il certifia, il y a environ deux ans, que *l'agriculture n'avoit jamais été ſi diſpoſée à fleurir.* « Raſſurez-vous encore ſur ce point, écrivoit-il, les manufactures languiſſent, les manufactures manquent de capi

---

neſtes à la cauſe, qu'elles pouſsèrent les protestans dans les forêts des Cévennes, où ils adorèrent Dieu avec plus de ferveur qu'auparavant.

Le ministre de l'intérieur a pris enfin le parti de ſe rendre à cet avis, sur-tout depuis que ses commissaires dans les provinces lui écrivent journellement que les processions s'y célèbrent avec une *pompe affectée*, et que le gros du peuple se rattache de plus en plus à l'idée d'un Etre Suprême. François de Neufchâteau vient, en conséquence, de leur ordonner de changer de marche, et leur a adressé une circulaire où il leur indique le moyen de profiter de ce retour à la religion, pour réconcilier les chrétiens avec le gouvernement régicide, et pour leur montrer que la révolution est *l'ouvrage de l'essence infinie qui gouverne le monde.* Il charge expressément ses commissaires de « peindre aux peuples la *Providence* renversant *elle-même* les tours de la Bastille, et ramenant ensuite le tyran fugitif des frontières à *l'échafaud*, en expiation de ses nombreux forfaits. « *Le texte de ma lettre peut être développé*, ajoutoit ce ministre. Abominable association de lâcheté, d'hypocrisie et d'impiété ! »

taux; mais l'agriculture n'en a jamais tant eu à ſa diſpoſition. La *ruine* des propriétaires a été au fond une PRIME immenſe donnée aux fermiers. Par elle, la terre a été *dotée*, depuis quatre ans, de plus de capitaux qu'aucun peuple, aucune puiſſance n'en a pu conſacrer en aucun tems à la culture. Outre les capitaux que la paix fera reſſortir, elle en fera accourir de chez l'étranger. *Jamais il n'y eut tant à réparer pour conſerver, & jamais tant de profit à faire en produiſant.* » Le paſſage ſuivant du même auteur va nous expliquer le ſens de ces dernières paroles. « Il n'y a pas un propriétaire de maiſon qui n'ait des portes, des fenêtres, des toits, des murs à réparer après trois ans entiers, pendant leſquels ſes revenus, inſuffiſans pour ſon néceſſaire, lui ont *interdit tout entretien de ſes propriétés*, & l'ont condamné à les voir *dépérir*, ſous peine de *périr* lui-même de faim & de froid. »

Il eſt vrai que cet écrivain inſiſtoit ſur ce que le dépériſſement des propriétés & la *ruine* des propriétaires, avoient été au fond une *prime immenſe* donnée aux fermiers. Mais outre que ce vol des fermiers, qu'il décoroit du nom de *prime*, les a bien moins enrichis qu'il ne les a démoraliſés, Rœderer oublioit que la nation s'eſt hâtée de leur redemander cette *prime*, & qu'ils l'ont payée avec uſure, par le double fléau du

maximum & des réquisitions. Boissy d'Anglas nous a peint d'un seul trait les persécutions auxquelles ces fermiers enrichis ont été exposés. *Ce fut*, dit-il, *sur la classe nourricière que s'appesantit l'empire de la terreur.* Il faut lire dans le Moniteur du 29 août 1797, une foule de faits demeurés jusqu'alors inconnus, & qui constatent les moyens qu'on avoit employés pour dépouiller les payſans aisés, en les qualifiant *d'aristocrates*, & en criant *guerre aux accapareurs.* « Quels étoient ces *aristocrates* de la campagne qu'on persécutoit ainsi ?..... dit Harmand le nourricier de l'état, le cultivateur aisé & paisible ! Voilà les hommes que des tyrans subalternes plaçoient entre la spoliation & la mort..... *La bourse ou la vie* étoient les seuls cris répétés par les échos révolutionnaires répandus sur toute la surface de la république, & particulièrement dans les départemens du Haut & du Bas-Rhin ». Ce même député produisit une lettre adressée par un nommé Schneider, aux commissaires de l'armée révolutionnaire à Strasbourg, & qui portoit l'ordre exprès *de lever des emprunts de 10,000 liv. sur tous les riches payſans.*

N'oublions pas que ceux des riches payſans qui, dans les autres provinces, réussirent à sauver le fruit du vol qu'ils s'étoient permis vis-à-vis du propriétaire dont ils tenoient leurs fermes,

s'en ſervirent pour acheter les biens que la nation avoit volés. Or, comme le directoire n'a ceſſé de ſe plaindre de ce que ces acquéreurs ſont de toutes parts *déſignés aux poignards*; comme il eſt très-vrai qu'un grand nombre d'entr'eux ont été maſſacrés, ſur-tout dans le midi de la France, & que Savary nous aſſure que ceux qui ont ſurvécu ſont *livrés aux inquiétudes les plus cruelles*; il eſt permis de douter que leur *prime* ait été vraiment productive pour l'agriculture, & que ſi ces détenteurs en avoient les moyens, ils euſſent la volonté & l'imprudence d'améliorer des propriétes ſi précaires & ſi périlleuſes.

Je ſais que Saint-Aubin a inſiſté ſur ce que du moins la vente, ou plutôt le partage de ces terres confiſquées, a eu l'avantage immenſe *d'augmenter le nombre des cultivateurs propriétaires*. C'eſt ici ſur-tout le grand argument de ceux qui proclament la régénération de l'agriculture françaiſe. Il me tardoit d'y arriver.

Le célèbre Arthur Young eſt ſans contredit l'homme qui l'a obſervée avec le plus de lumières comparatives. Qu'on étudie le tableau qu'il en fait, on y verra que celle de toutes les circonſtances, qui, à ſes yeux, en arrêtoient le plus les progrès, étoit préciſément le trop grand nombre de petits *cultivateurs propriétaires*; & qui-

conque connoît le caractère national en devine aiſément la cauſe. Si-tôt qu'un fermier ou un bourgeois avoient acquis quelque pécule, ils s'empreſſoient d'acheter un petit domaine, par le même principe de vanité qui pouſſoit un négociant à renoncer au commerce, pour acheter une charge de ſecrétaire du roi, dès qu'il avoit amaſſé cent mille écus. Suivons-en les réſultats.

S'il eſt une vérité miſe en évidence par le ſpectacle floriſſant de l'agriculture des anglais, & par ceux de leurs écrivains qui ſe ſont fait une réputation dans cette ſcience, c'eſt que la manufacture des fruits de la terre exige, comme toutes les autres, d'être exploitée en grand, pour l'être avec un vrai ſuccès (27), c'eſt-à-dire,

(27) Peut-être opposera-on l'exemple de la Suisse, où l'agriculture fleurissoit, quoique les propriétés y fussent très-morcelées. Mais, c'est ici une exception à la régle générale, parce que les vallées des Alpes ne suffisant pas à la consommation des habitans, ils doivent y suppléer par *l'horticulture*, que rien ne favorise autant que la subdivision des terres. D'ailleurs, tout pays de pâturages oblige ses habitans à se préparer, pour les saisons mortes, quelque autre occupation que celle de la terre, et voilà pourquoi chaque chaumière présente, pour ainsi dire, en Suisse, un petit atelier de filature ou de tisserand. Enfin la cons.

pour obtenir une quantité plus conſidérable de produits avec une égale quantité de peines & de travaux.

Mais pour exploiter la terre en grand, il faut que ceux qui l'entreprennent aient des avances ſuffiſantes pour la *meubler*, ſi je puis m'exprimer ainſi; car les beſtiaux ſont le grand *meuble* des campagnes; il faut donc que les entrepreneurs y appliquent tout le capital dont ils peuvent diſpoſer. Or, comment le pourront-ils, ſi la vanité d'acheter la terre abſorbe la plus grande partie de leurs fonds, & s'ils veulent être à-la-fois propriétaires & cultivateurs?

Ceci ſuffit pour appercevoir que par-tout où les terres ſe paient trente fois leur revenu net, la diſtribution la plus avantageuſe des divers capitaux eſt celle qui appelle la claſſe riche à placer les ſiens en terres, quoiqu'ils ne lui rapportent que 3 pour 100, & à laiſſer exploiter ces terres par des entrepreneurs, qui emploieront toutes leurs épargnes à la culture où ils les placeront à 8, 10, 12, & même à 15 pour 100.

Cette diſtribution a déja, comme on le voit,

---

titution démocratique de la plupart des treize Cantons les conduiſoit à ce morcellement de propriétés, et la modération, ou plutôt la nullité des impôts en faiſoit diſparoître les principaux inconvéniens.

ce grand avantage de corriger l'inégalité des fortunes ou des capitaux par celle des revenus. En voici un autre, non moins précieux : elle donne la facilité de diviſer les fermes de la manière la plus propre à les rendre vraiment productives, c'eſt-à-dire, à employer ſans ceſſe, tant les bras de la famille qui s'y voue, que les beſtiaux & les inſtrumens deſtinés au labourage. Tout corps d'exploitation qui n'eſt pas aſſez conſidérable pour occuper ſans ceſſe l'attirail néceſſaire à une charrue, expoſe évidemment l'entrepreneur à des faux frais d'autant plus ruineux pour lui qu'il eſt trop pauvre pour ſupporter la moindre perte. Telles ſont les conſidérations qui ont fait croire à quelques anglais qu'une ferme de cent âcres eſt déja trop petite, & pluſieurs d'entr'eux indiquent l'etendue de 250 ou 350 âcres comme la plus favorable au déploiement de l'induſtrie, à l'économie du tems & à la multiplication des produits. Je dois convenir que ſur ce point, l'on diffère du plus au moins, ſuivant les localités & la fertilité du terroir. Mais s'il eſt un principe généralement admis en Angleterre, c'eſt que les plus petites fermes doivent ſuffire à l'occupation d'une charrue, ce qui ſuppoſe 100 ou 120 âcres. Telle eſt du moins l'opinion de tous les hommes éclairés en théorie, comme de tous les agriculteurs praticiens; & ces derniers n'héſiteroient

pas à traiter d'insensé celui d'entr'eux, qui, ayant une fortune de 1,000 liv. sterling auroit la vanité d'en acheter un domaine d'environ 50 âcres, & de 30 à 35 liv. de rente. Tout fermier qui a le sens commun, & quelques capitaux, aspire à les faire valoir à 10 & à 12 pour cent dans l'exploitation. Dût-il même n'en retirer que la moitié, il reconnoît les avantages d'un pareil emploi, & reste entrepreneur de culture au grand bénéfice des propriétaires fonciers, puisqu'ils trouvent ainsi pour leurs fermes des cultivateurs qui peuvent y faire les avances qu'elles réclament.

C'étoit précisément le contraire en France, où Young nous assure que le tiers du territoire étoit occupé & cultivé par une classe de propriétaires épuisés par l'achat du fonds, & qui n'avoient ni assez de terrein pour le développement de toute l'industrie de leur famille, ni assez d'avances pour améliorer ces domaines, quelque bornés qu'ils fussent. Young observe encore que cette classe de propriétaires mal-aisés, étant l'une des plus populeuses, il s'ensuivoit que la plupart de ces domaines, déja trop petits, alloient sans cesse en se rappetissant par les partages entre les héritiers, & n'offroient finalement qu'une existence précaire à une race d'autant plus misérable qu'elle étoit le plus souvent trop paresseuse ou trop fière pour vouloir travailler aux domaines d'autrui.

On dit que les chefs actuels de la France y font traduire les ouvrages de cet anglais. Certes, s'ils les avoient lus avec quelque attention, ils auroient mieux profité du conseil précieux qu'il leur donnoit pour régénérer leur agriculture, celui d'arrêter à tout prix cette subdivision croissante des petites propriétés. A chaque pas qu'il fait en France, il trouve quelque nouvelle raison d'en déplorer les résultats: sans cesse il y revient dans son écrit; & l'unique avis qu'il y donne aux administrateurs de cet empire est de ne protéger l'agriculture par aucune autre loi que celle qui arrêteroit cette subdivision indéfinie. On peut même envisager cet avis utile comme le sommaire de toutes ses observations (28).

Voici comment ses admirateurs l'ont mis à profit. D'abord ils se sont emparés du tiers des terres, & précisément de celles qui appartenant

(28) « In all the modes of occupying lands, the great evils are the smallness of farms..... A most miserable population has been created by them which ought to have had no existence.... Small properties much divided, prove the greatest source of misery that can be conceived, and this has operated to such a degree and extent in France, that *a* LAW *undoubtedly ought to be passed to render all divisions below a certain number of arpents* ILLEGAL. » Travels during the years 1787, 1788 and 1789.

au clergé ou à la classe des riches, se trouvoient pour la plupart divisées en grandes fermes. Ensuite, ils se sont appliqués à les faire vendre par petits lots, soit dans l'espoir d'en trouver un meilleur prix, soit pour s'attacher un plus grand nombre de complices, soit afin de multiplier celui des *cultivateurs propriétaires*, que Saint-Aubin cite aujourd'hui comme un nouveau germe de vie pour l'agriculture de la république. Ce n'est pas tout; car on a vu, qu'en même tems qu'ils ont procédé avec activité à l'exécution de cette loi agraire, afin d'en perpétuer les effets autant qu'il étoit en eux, ils lui ont donné pour cortège celle qui force à diviser presque également ces petits domaines entre tous les enfans. De manière que si, par impossible, le grand vol national pouvoit se maintenir, il est très-vraisemblable qu'au bout de deux générations, tel domaine de cent arpens que l'acquéreur actuel cultivoit ci-devant à titre de *fermier*, se trouvera partagé entre cinq ou six de ses descendans, condamnés alors à végéter comme *propriétaires* autour d'une vingtaine d'arpens, tandis que leur grand-père avoit prospéré en réunissant ces cinq subdivisions, & en payant un *fermage*.

Je ne disconviens pas, que si elles sont nuisibles à l'agriculture, elles peuvent être, jusqu'à un certain point, favorables à la population; mais

c'eſt préciſément en parlant de la race d'hommes qui en naît, que l'aſſemblée conſtituante avoit reconnu « qu'une population exceſſive, ſans un grand travail & ſans des productions abondantes, eſt une dévorante ſurcharge pour un état, parce qu'elle partage les bénéfices de celle qui, ſans elle, auroit trouvé une ſubſiſtance ſuffiſante, & parce qu'il faut que la même ſomme de travail ſoit abandonnée à une plus grande quantité de bras (29) ».

Il n'en eſt pas moins vrai que pluſieurs voyageurs impartiaux répètent encore à-peu-près le même langage qu'avoit tenu autrefois Rœderer; & qu'ils aſſurent que l'agriculture de la France républicaine leur a paru dans un état floriſſant: mais quand on cherche à leur faire articuler les faits ſur lesquels ils fondent un pareil jugement, on trouve en dernière analyſe qu'ils s'appuient, 1°. ſur cette multiplication des petits cultivateurs propriétaires; 2°. ſur ce que le manouvrier des campagnes eſt mieux payé & mieux nourri; 3°. ſur ce que depuis deux ans les denrées de première néceſſité ſont devenues ſi abondantes que leur prix a conſidérablement baiſſé, quoique les frais d'exploitation aient augmenté; 4°. ſur ce qu'on a défriché non-ſeulement des

(29) Rapport du comité de mendicité.

parcs & des avenues, mais pluſieurs communes, & qu'on a cultivé juſqu'aux liſières qui bordent les grandes routes, & qui en faiſoient autrefois partie.

Je ſoupçonne fort que ſi l'on cherche à analyſer chacun de ces prétendus-ſymptômes de proſpérité rurale, on y trouvera autant de preuves de décadence. Il en eſt un qui, ſous quelques points de vue, mérite peut-être une exception, la hauſſe du prix des ſalaires, qui eſt cependant l'accident qu'on déplore le plus dans les deux conſeils français. Rien de plus difficile que de ſe faire une juſte idée de cette hauſſe, parce qu'avec leur penchant à l'exagération, les orateurs ſe trouvent aux antipodes dès qu'ils eſſaient de l'évaluer. Dupont qui, en décembre 1795, avoit dit, « que l'eſtimation d'*un cinquième*, pour l'accroiſſement général des frais d'exploitation, eſt plutôt au-deſſous qu'au-deſſus, » a ſoutenu cette eſtimation par de nouveaux calculs le 4 avril 1797; mais Porte, qui eſt venu une année après lui, a affirmé que la *pénurie des bras a doublé aujourd'hui les ſalaires dans* TOUS LES GENRES DE TRAVAUX. Ces deux perſonnages ſe trouvoient en ſens inverſe à une diſtance à-peu-près égale de la vérité, & la dénaturoient chacun à ſa façon. Il n'eſt point vrai que dans les campagnes les ſalaires aient *doublé* pour *tous les genres de*

travaux : ſi je ſuis bien informé, cela n'eſt vrai que dans le tems des fanaiſons, de la moiſſon ou des vendanges ; le gage annuel des domeſtiques mâles travaillant à la terre, n'y a augmenté que d'une moitié en ſus, ou comme 3 eſt à 2, & celui des domeſtiques femmes, ſeulement comme 5 eſt à 4. Si l'on s'arrête ſur ces deux faits, que je tiens d'un témoin oculaire & impartial ; ſi l'on y joint la dégradation des routes, le renchériſſement des bêtes de trait, & le renchériſſement plus grand encore de tous les uſtenſiles & attirails d'agriculture, on verra que les frais d'exploitation doivent s'être accrus, non d'un *cinquième*, comme le diſoit Dupont, mais d'un *tiers*, ou tout au moins d'un *quart*. Encore faut-il y joindre une circonſtance qui ſe trouve dans le rapport de ce même député, ſavoir, que *les mœurs de la révolution ont introduit parmi les ouvriers l'habitude de faire de plus fortes conſommations.*

Les eſprits diffèrent beaucoup en France ſur les conſéquences d'une hauſſe ſi conſidérable dans le prix de la main-d'œuvre ; & comme la plupart des propriétaires jettent les hauts cris, l'un des meilleurs écrivains du jour a cherché à les tranquilliſer par l'obſervation ſuivante : « Quand les ſalaires & les journées de travail reſteroient plus fortes que ſous l'ancien régime, loin d'être un *mal*, ce ſeroit un *bien*. Les ſalaires en Amérique

ſont *énormes ;* cela n'empêche pas que tous les cultivateurs n'y faſſent une fortune rapide. » Ainſi s'eſt exprimé le profeſſeur Saint-Aubin, que je citerai ſouvent, parce qu'il a plus de lumières poſitives que tous les légiſlateurs actuels, & commet beaucoup moins d'écarts. Je range cependant dans ce nombre l'obſervation qu'on vient de lire, non que je conteſte le principe en lui-même ; j'en fais ſeulement une application toute oppoſée.

Il eſt certain que l'agriculture proſpère en Amérique, quoique les ſalaires y ſoient *énormes ;* mais il eſt également certain que l'énormité de ceux-ci tient au bas prix des terres. Chaque cultivateur eſt preſſé de s'y rendre indépendant en cultivant ſon propre domaine ; & comme il peut ſe procurer à très-bas prix des terres incultes ſur les derrières des colonies, tous ceux d'entr'eux qui ont quelques avances, préfèrent cette perſpective à la perſpective preſque aſſurée de gagner davantage en travaillant ſous les ordres d'un autre. Perſonne n'ignore que c'eſt à cette circonſtance qu'Adam Smith attribue le haut prix de la main-d'œuvre en Amérique, & l'on ne peut révoquer en doute qu'en France le bas prix des domaines confiſqués, & leurs ventes par petits lots, n'aient beaucoup participé au renchériſſement dont on ſe plaint. Mais ſi la hauſſe

du prix du travail eſt une preuve de proſpérité rurale, là où elle tient au bas prix des terres incultes, pour le défrichement deſquelles il ſe préſente chaque année de nouveaux acquéreurs; lorſqu'au contraire cette hauſſe eſt due à une baiſſe conſidérable & rapide dans la valeur des terres déja cultivées, loin de la conſidérer comme un *bien*, je ne ſaurois l'enviſager que comme un *mal*, comme un ſymptôme effrayant de la décadence préſente & future de tout pays qui offriroit un contraſte ſi nouveau.

Ce qu'il y a de pire encore dans cet exhauſſement des ſalaires qu'allèguent de toutes parts les fermiers français pour ne payer ni leurs impôts ni leurs fermages, c'eſt qu'il eſt principalement dû à la dépopulation & à l'exceſſive rareté des bras. Les derniers papiers de Paris en fourniſſent la preuve, puiſqu'ils annoncent que c'eſt préciſément dans la Vendée que les gages des domeſtiques de campagne ont le plus renchéri, & qu'ils y ont augmenté comme 9 eſt à 5. La lettre où ſe trouve ce fait, en accuſe l'*avidité* des hommes de travail (30), ce qui ne ſignifie autre

(30) Voici cette lettre : « La position des cultivateurs de la Vendée est bien déplorable.... L'*avidité* des domestiques qui veulent, pour leurs gages d'une année, une somme des *quatre cinquièmes* plus forte que celle qu'on leur donnoit avant la guerre, ajoute à la gêne

choſe, si ce n'eſt que la confuſion des claſſes a mis celle des propriétaires à la merci de ceux qui ne le ſont pas, & que ces derniers s'en prévalent pour former des *ligues* que le gouvernement eſt dans l'impuiſſance de réprimer ſous le régime de l'*égalité des droits de l'homme.*

La hauſſe du prix des ſalaires ne ſeroit point un motif d'alarme, ſi elle n'étoit pas due aux trois cauſes qu'on vient d'indiquer, ſi elle fût ſurvenue peu-à-peu, ou s'il étoit poſſible qu'elle ſe ſoutînt, c'eſt-à-dire, ſi le prix des denrées s'étoit élevé proportionnellement comme en Amérique, ou si, comme en Angleterre & en Ecoſſe, l'agriculture s'étoit perfectionnée de manière à en produire davantage (31).

---

et aux difficultés qu'éprouvent les métayers..... Que l'on compare ensuite le prix des denrées, que l'on examine le peu de débouchés qu'offre le commerce, et l'on se convaincra facilement que le sort des cultivateurs ne peut être PIRE. » *Ami des Loix* (20 août 1798.)

(31) Depuis quelques années le prix des journées a augmenté en Angleterre d'un sixième, et même d'un cinquième dans la généralité des campagnes, sans compter une augmentation semblable dans la taxe des pauvres, qu'il faut toujours considérer comme une partie du salaire que l'entrepreneur retient aux journaliers pour la leur restituer lorsqu'ils tombent dans le besoin. Cependant, comme d'un côté, tout en payant

En

En effet, il eſt évidemment un cas où le prix des journées peut augmenter ſans que celui des

---

de plus forts salaires, le fermier a gagné davantage; et que de l'autre le propriétaire des fermes dont le bail a expiré, s'est trouvé presque toujours en mesure d'en hausser les fermages, la condition du manouvrier s'y est améliorée, et tout est resté en harmonie.

Mais voici qui prouve encore mieux les vrais progrès de l'agriculture dans la Grande-Bretagne; c'est que, malgré que la population s'y soit considérablement accrue depuis un siècle, malgré que la richesse ou le revenu des consommateurs y ait généralement triplé, que le prix de la main-d'œuvre y soit tout au moins doublé, et que la rente des fermes y ait augmenté en général comme 5 est à 2, le prix moyen du froment y est à-peu-près le même qu'il étoit il y a cent ans, bien que le pain de seigle et d'avoine ait été généralement remplacé dans les campagnes par celui de froment. Ajoutons que dans le même intervalle, le prix de la viande a plus que doublé, ce qui tout-à-la-fois, prouve l'aisance croissante des consommateurs des villes, et explique, par la multiplication des engrais, comment le prix du froment a pu rester le même, quoique celui des fermages et de la main-d'œuvre se soit si fort accru.

Le perfectionnement de l'agriculture en est donc la principale cause; mais il en est trois autres particulières à la Grande-Bretagne, et qui ne datent, pour ainsi dire, que de ce siècle. La première est l'excellence des grandes routes où l'on épargne toujours le terrein avec autant d'économie qu'on l'avoit prodigué en

denrées éprouve une hauſſe ſenſible, & ſans que les fermiers voient cependant diminuer leurs

---

France, et où l'on n'a déployé que le luxe utile, celui d'un entretien qui coûte d'autant moins que la vigilance ne se relâche jamais. La seconde est la multiplicité des canaux qui réunissent les deux mers, font correspondre entr'elles la plupart des rivières navigables, et facilitent le transport des denrées. La troisième est un établissement plus moderne encore, et qu'il ne faut point oublier en traçant les progrès de l'agriculture, puisqu'elle participe à ses avantages sous mille rapports. Je parle des *banques provinciales*, qui, par l'émission de leur papier-monnaie, ont fait baisser l'intérêt de l'argent, et rendu la circulation tout-à-la-fois plus facile et plus active.

Voilà une esquisse de ce qu'a fait l'anglais pour aider la nature ; et il faut convenir qu'il est peut-être l'un des peuples Européens qui lui doivent le plus ; car elle l'a comblé de ses faveurs, non-seulement en lui donnant avec profusion les deux plus précieuses des mines, celle du meilleur charbon de terre qu'on connoisse, et celle du sel fossile dont l'abondance ne le cède qu'aux mines de la Gallicie, mais sur-tout en lui accordant le climat le plus tempéré, et ce ciel *nébuleux* auquel les français opposent toujours avec jactance leur soleil vivificateur. C'est cependant à son climat *triste* et *pluvieux* que le peuple anglais est redevable des avantages suivans: 1°. facilité de faire parquer toute l'année ses bestiaux en plein air, ce qui est praticable jusques dans le nord de l'Ecosse ; 2°. assurance presque complette d'échapper aux froids rigoureux et aux sécheresses brûlantes ;

profits. Le cas que je pose ici est l'un des symptômes le plus infaillible de l'amélioration de la culture : il prouve qu'avec une égale, & peut-être avec une moindre quantité de travail, on a obtenu davantage de produits dans un espace donné. Voilà le résultat qui marque les vrais progrès de l'art; car on ne peut y parvenir qu'en perfectionnant tous les procédés, en interdisant par de nouvelles clôtures le vain parcours des troupeaux, en croisant leurs races, ou plutôt en les changeant; en variant avec intelligence les

---

3°. assurance égale d'être à l'abri des orages et des grêles, fléaux qui détruisent périodiquement une portion considérable des récoltes de la France ; 4°. humidité habituelle, si favorable aux pâturages et à la multiplication des bestiaux, sans l'abondance desquels les terres labourables ne sont que d'un médiocre rapport ; 5°. pluies presque certaines dans les mois de juillet et d'août, certitude qui permet de labourer les champs au moment de la moisson pour semer les navets dont les moutons s'engraissent en engraissant le champ même, qui, de cette manière, produit trois récoltes en deux années. Ajoutez à cela des rivières qui débordent rarement, et qui, si l'on excepte la Trente, commettent en général beaucoup moins de dégâts que par-tout ailleurs; ajoutez-y encore l'avantage inappréciable de la navigation des côtes qui facilite les transports du centre aux extrêmités de l'Empire, et vous aurez un apperçu de ce que cet Empire doit à la nature.

ſemences & les engrais, de manière à ne point laiſſer repoſer la terre ſans cependant l'épuiſer; en multipliant les prairies artificielles; en pratiquant de nouveaux arroſemens pour les prés naturels, & ſur-tout en ouvrant des canaux, ſource inépuiſable d'économie pour le tranſport des engrais & des denrées. Mais est-ce le cas en France? Où ſont les canaux qu'on y a creuſés? Où ſont ceux qu'on avoit promis ſi faſtueuſement au peuple des campagnes? La guerre & la révolution ont tout dévoré, juſqu'aux fonds néceſſaires pour l'entretien des anciens canaux qui avoient coûté de ſi grandes dépenſes ſous l'ancien régime. *On dira dans peu aux voyageurs : Ces plaines fiévreuſes furent le canal d'Orléans : voilà les reſtes du canal de Loing. Admirez les ruines impoſantes du ſuperbe canal du Midi.* Ainſi parla Dupont, le 5 janvier 1797. Sans doute qu'il ne faut point prendre à la lettre toutes les fictions lyriques de ce légiſlateur économiſte; mais il eſt difficile de ne pas en conclure que les *ſuperbes* routes d'eau ont éprouvé de grandes dégradations (32), & je ne ſaurois du moins rien voir

(32) Indépendamment de leur dégradation, on a laiſſé périr pluſieurs écluſes qui ſervoient aux canaux d'irrigation et d'arroſemens; mais, ce qu'il y a de plus déſaſtreux, c'eſt qu'on a entièrement négligé l'entretien des digues qui arrêtoient le débordement des fleuves et de

de déplacé dans le vœu que prononça ce jour-là le même orateur, en s'écriant : « Il faut que des canaux traversent la France dans tous les sens ;

---

la mer. Celles de Dol viennent de se rompre, et la mer a inondé une telle étendue de pays, que dix mille familles errent dans ce département, sans secours, sans asyle et sans moyens de subsistance. » Lorsqu'on a annoncé, en ces termes, cette calamité dans la séance du 2 octobre, Blin a pris la parole pour se plaindre des *lenteurs* apportées, depuis huit ans, à des ouvrages de la *plus urgente nécessité* ; il dit « qu'il y avoit longtems que la réparation des digues de Dol étoit regardée comme *indispensable*, que l'événement venoit de justifier les craintes conçues, et que ce *désastre étoit de nature à faire frémir.* »

La Flandre hollandaise est évidemment menacée d'un désastre semblable, depuis qu'elle est tombée au pouvoir des français ; car, peu de jours avant l'accident de Dol, le député Miger venoit d'annoncer que « les digues qui défendent le département de l'Escaut, se trouvent dans un état de dégradation alarmant. » On adressa, à l'instant, un message au directoire, qui n'y a répondu jusqu'ici qu'en annonçant, à son tour, qu'il est de la *plus urgente nécessité* de faire de nouveaux fonds pour la guerre. Observez que, pour trouver ces fonds, il n'a indiqué d'autre moyen que la vente immédiate des forêts nationales, et que les conseils ont jugé si précieux de les conserver pour la reconstruction des digues publiques, qu'ils ont déclaré les forêts *inaliénables*. Mais ce nouveau décret seroit bientôt révoqué, si par miracle des acquéreurs venoient à se présenter.

il faut qu'ils y portent la circulation & la vie, comme les artères & les veines dans le corps humain. » Pour empêcher que les anciens canaux ne tombaſſent complètement en ruines, ce député propoſoit de les vendre tous à des particuliers, & il inſiſtoit ſur ce que cette reſſource *s'évanouiſſoit entre les mains du gouvernement & de ſes régiſſeurs.* Il eſt très-vrai que ce ſont en Angleterre de ſimples particuliers qui ſe chargent de pareilles entrepriſes à leurs profits & riſques ; & il eſt également vrai qu'il s'y en eſt formé plus que jamais pendant la guerre actuelle. Mais Dupont oublioit que ces entrepriſes ſuppoſent de grands capitaux, & qu'il venoit de reconnoître que la France a diſſipé pour long-tems ceux qu'elle auroit pu y appliquer.

Ce qu'on vient de lire ſur la dégradation des routes de terre & d'eau, & ſur l'accroiſſement des ſalaires, eſt d'autant plus alarmant pour l'agriculture françaiſe, que par une contradiction, dont il n'y a peut-être aucun autre exemple dans l'hiſtoire, en même-tems que les frais d'exploitation ont augmenté d'un *tiers*, le prix du bled a baiſſé d'un *quart* au-deſſous de ſa valeur moyenne (33) ; & choſe inconcevable ! c'eſt cette baiſſe

(33) Tous les rapports s'accordent à dire que le bled eat tombé aux trois quarts de son ancien prix moyen, qui étoit de 24 liv. le septier, et qui flotte aujourd'hui entre

que quelques voyageurs allèguent aujourd'hui comme une preuve que l'agriculture fleurit !

16, 18 et 20. Voici ce que nous en apprend le député Arnould, dans la séance du 26 août 1798 : « Le revenu net du territoire français étoit estimé en argent, taux moyen, avant la révolution, à 11 cents millions, lorsque le bled étoit constamment, depuis vingt ans (de 1769 à 1789) au prix de 24 fr. le septier de 240 livres pesant. Au moment présent, par une suite de l'abondance de plusieurs récoltes, par le défaut de circulation, et *par la prohibition d'exportation*, le bled n'excède pas 18 fr. le septier dans la très-grande majorité des départemens dont la richesse consiste en grains. »

Le prix de la viande, ou plutôt celui des bestiaux, a généralement baissé dans la même proportion, du moins pour le petit bétail ; car les bêtes propres aux labours et aux charrois, ont plutôt haussé que baissé de prix.

Il n'en est pas de même des vins, dont le prix avoit augmenté pendant les trois dernières années, quoique la qualité en soit, dit-on, fort détériorée. Toujours entraînés par le penchant national d'expliquer les effets par une seule cause, et par celle qu'ils ont en vue de détruire ceux des écrivains de Paris qui se montrent les plus éclairés et les plus amis de l'ordre, attribuèrent d'abord ce renchérissement momentané des vins, aux mœurs brutales de la révolution, aux clubs et aux assemblées primaires qui ont rendu les rassemblemens d'hommes plus fréquens. C'est ainsi que Saint-Aubin en rendit compte dans le tems, « par l'*accroissement*

Avant de hasarder un pareil allégué, il faudroit du moins constater que la baisse du prix des

---

subit de la consommation qu'en ont faite les ouvriers, lorsqu'à la reparition subite du numéraire, ils se sont trouvés beaucoup plus payés que pendant le règne des assignats. » Je soupçonne que cet accroissement y a beaucoup moins contribué que l'accident des saisons qui, pendant les années 1796 et 1797, ont été généralement aussi défavorables aux vignes, que favorables aux grains. Il est vrai que Saint-Aubin en faisoit mention; mais il oublioit deux autres causes qui ne doivent pas y avoir moins influé, et qu'un observateur comme lui n'auroit point dû passer sous silence. La première, que depuis quatre ou cinq ans la culture de la vigne a été beaucoup plus négligée qu'aucune autre, parce qu'elle exige davantage de bras et de capitaux; la seconde, que le travail nécessaire pour produire un baril de vin de 24 liv. est au moins double de celui qu'exige la production d'une mesure de bled du même prix. D'où il résulte que si cette dernière ne coûtoit autrefois que 6 liv. de travail, et que le prix de ce travail ait augmenté comme 3 est à 2, la mesure du bled devroit se vendre 27 livres, là où le prix du travail représenté par le baril de vin ayant augmenté, non de 3 livres, mais de 6, toutes choses égales, celui-ci devra se payer aujourd'hui un quart en sus, ou 30 liv.

Ce renchérissement seroit peut-être un bien plutôt qu'un mal pour la France, si les vins et les eaux-de-vie n'étoient pas les seuls produits de son sol dont elle ait un véritable excédent, les seuls avec lesquels elle puisse se procurer tant de productions qui lui manquent;

grains fût due à leur ſurabondance, ce qui ne ſeroit cependant pas impoſſible, vu la fertilité

---

mais si par l'effet d'une hausse durable dans le prix des journées, ses vins venoient à renchérir constamment d'un quart ou d'un cinquième, la concurrence de ceux d'Espagne et de Portugal en seroit fort augmentée, et la France risqueroit de voir diminuer sensiblement la seule branche de ses anciens produits qui lui reste, pour faire face en partie à ses échanges. Au surplus, toutes ces recherches sur le renchérissement des vins pendant les trois dernières années ne sont déja plus applicables à leur prix actuel, sur-tout à celui des vins précieux, destinés à l'exportation, puisque le rapporteur Cousard vient de déclarer, le 3 septembre, « que dans les départemens où l'on recueille des vins que consomment les nations étrangères, les consommateurs en sont venus au point de considérer comme une *calamité* leur abondante récolte. Quels moyens, a-t-il ajouté, peuvent rester pour payer les impôts, alors qu'on en manque, même pour cultiver la terre? » Et ceci n'est point une exagération; car Saint-Aubin, qui avoit été le premier à se récrier contre la plus grande consommation des vins, et contre la hausse de leur prix, vient de prendre la plume pour se plaindre de leur non-valeur. « De tous les départemens, dit-il, ceux qui sont à-la-fois maritimes et vignobles, sont les plus arriérés pour le paiement de leurs impositions foncières. La principale cause de ce retard est la *baisse des vins*, occasionnée, en grande partie, par le défaut d'exportation. »

Quant au bois de chauffage, leur prix dans les mar-

des deux dernières années ; car quoiqu'en général la France ne ſe ſuffiſe point pour les comeſtibles, il y a eu ſouvent des époques d'abondance où elle avoit un ſurplus de grains dont les rois permettoient l'exportation. Mais comme le directoire continue à ſe refuſer aux vœux de quelques provinces qui ſollicitent la libre ſortie des bleds, en diſant que leur abondance *eſt ſur le point de leur être auſſi funeſte que la diſette l'avoit été*, je ſuis en droit d'en conclure que ſes commiſſaires dans les diverſes provinces ne croient point à l'excédent dont on parle, & avec lequel, s'il exiſtoit, il ſeroit ſi précieux pour la France de payer une partie des importations qui achèvent de pomper le peu de numéraire qui lui reſte. Or, ſi la non-valeur des denrées n'eſt pas due à leur ſurabondance, elle ne peut l'être qu'à l'appauvriſſement des conſommateurs des villes. On a déja dit que c'eſt-là l'une des plus grandes calamités qui puiſſent menacer l'agriculture d'un pays, & perſonne n'ignore que c'eſt avec le dé-

---

chés, où l'on ne peut les transporter que par terre, dépend de la distance des routes, de leur plus ou moins grande dégradation, et des marchés plus ou moins onéreux, que passe le gouvernement avec les fournisseurs auxquels il vend le droit d'abattre les forêts nationales. En général, le prix du bois a déja considérablement augmenté, même sur plante.

faut de routes & de débouchés, ce qui la paralyſe en Hongrie, contrée bien autrement fertile que la France.

Il n'en eſt pas moins vrai que depuis deux ans les français ſe ſont ſuffis à eux-mêmes pour leurs comeſtibles, & que ce fait ſeul ſembleroit atteſter une plus grande quantité de produits qu'autrefois. Mais outre qu'on peut s'en rendre compte par la poſſeſſion de la Belgique & de la rive gauche du Rhin, il ne faut jamais perdre de vue que l'ancienne France a beaucoup moins de bouches à nourrir qu'autrefois. Or, ſans révoquer en doute que la claſſe des journaliers conſomme un peu plus de viande & de vin depuis qu'elle eſt mieux payée, le vuide extraordinaire qui a eu lieu dans la population des villes, explique de reſte ce qu'on voudroit nous faire enviſager comme un accroiſſement régulier dans les récoltes des campagnes.

Enfin, il y a une autre cauſe qui en rend compte, & d'une manière plus menaçante encore pour le peuple; c'eſt le bouleversement qui a eu lieu dans la marche de ſon agriculture qu'il s'eſt hasardé à *révolutionner* comme tout le reſte. Chacun ſait qu'après la diſette de 1794 & 1795, qui dans quelques provinces avoit quadruplé le prix du froment, ſoit avidité de gain, ſoit crainte de famine, ſoit auſſi pour échapper au *maximum*,

& ſauver, en les confiant à la terre, les grains qu'on auroit été forcé d'échanger contre des aſſignats ſans valeur, le cultivateur français ſe livra avec une ardeur inconſidérée à la culture des grains. C'eſt alors qu'il ſe jeta de toutes parts ſur les terreins vagues, qu'il vuida des étangs, cultiva des communes, enſemença des prairies, défricha des parcs, des avenues, des bois taillis, qu'il arracha juſqu'à des pépinières, & qu'enfin les plus pauvres payſans plantèrent des pommes de terre ſur les bords des grands chemins. On nous repréſente ces plantations comme une preuve de proſpérité rurale ſans exemple; mais elle n'étoit ſans exemple, que parce que l'ancien régime tenoit ſévèrement la main à empêcher de pareils empiétemens.

Quoique la plupart de ces entrepriſes ſe foient faites ſans engrais, il ne feroit guère étonnant qu'il en fût réſulté momentanément une beaucoup plus grande abondance de comeſtibles : cependant, avant d'en faire trophée, il conviendroit d'examiner ſi elle n'eſt pas due à l'abandon de tous les principes d'agriculture, s'il n'eût pas été plus profitable de ſoigner les terres confiſquées, & dans quelques endroits tombées en friche, que de les négliger pour en défricher de nouvelles; en un mot, ſi le peuple français n'a point exploité ſes terres, préciſément comme ſes chefs

ont exploité les finances publiques, par *épuiſement* & par *anticipation*. Je ſouhaite me tromper; mais toutes ces vanteries ſur l'activité de la culture actuelle me paroiſſent celles d'un fermier qui prétendroit ſe faire un mérite d'avoir profité de la fin de ſon bail pour doubler les productions d'une ferme, en ne laiſſant plus repoſer les champs, en rompant les prés, & en ſe débarraſſant de la pépinière & des bois taillis.

Déja les cultivateurs français reconnoiſſent leur faute, & la déplorent; déja l'on annonce qu'ils ſe préparent à réduire leur culture, & que la quantité des terres labourées & enſemencées cet automne, eſt de beaucoup moindre qu'en 1797. Cette diminution dans les ſemailles, qui pourroit ſervir encore à expliquer l'abondance actuelle des grains, s'explique elle-même par l'aviliſſement des prix, & je dois rendre au député Golzart cette juſtice, qu'il l'avoit pronoſtiquée dès le 17 février 1797. « La culture des terres ſera *bientôt abandonnée*, dit-il, parce qu'elle n'offrira pas la reſſource de nourrir le laboureur ».

Comment pouvoit-il en être autrement, dès que les frais d'exploitation avoient augmenté graduellement d'un tiers, non-ſeulement ſans qu'il ſurvînt une hauſſe proportionnelle dans la valeur vénale des grains, mais lorſque cette valeur décroiſſoit de tout ce dont s'accroiſſoient

les frais de culture ? Cette double révolution paroîtra bien plus ruineuſe encore pour les cultivateurs, ſi l'on réfléchit ſur l'exceſſive dégradation des chemins qui ajoute conſidérablement aux frais de charrois, & cauſe des engorgemens de grains dans les provinces qui n'ont pas la facilité des tranſports par eau. Quant à ceux de terre, ils ſont devenus ſi pénibles & ſi coûteux, qu'à en croire Saint-Aubin, « bien des denrées ſeroient à 25 pour cent meilleur marché, ſi les routes étoient moins mauvaiſes, les meſſageries des coches d'eau & les rouliers ſoumis à une police plus régulière ».

Maintenant, pour ſe faire une idée du revenu net des propriétaires fonciers, qu'on ſuppoſoit autrefois de 1100 millions, il faut ſe rappeler que depuis la révolution, les frais de culture ont augmenté tout au moins d'un quart, & que le prix des grains a diminué dans la même proportion. Si l'on s'arrête ſur ces deux faits, & ſi on les combine, on aura la preuve arithmétique, que lors même que les produits bruts ſeroient auſſi abondans qu'autrefois, (ce qui, en admettant que ce fût le cas, ne pourroit être attribué qu'au rare bienfait des ſaiſons), le revenu net des propriétaires de terres à grains doit être diminué tout au moins de moitié. Le calcul eſt ſimple : ſuppoſons un domaine cultivé comme il

l'étoit avant la révolution, lorſqu'on y récoltoit 400 ſeptiers de bled qui ſe vendoient 400 louis, & laiſſoient au propriétaire un revenu net de 200. Si, d'un côté, ſes frais d'exploitation lui coûtoient alors 200 louis, & qu'ils lui en coûtent aujourd'hui 250; & ſi de l'autre, il ne vend ſa récolte que pour 300, il eſt évident qu'il ſe trouvera réduit à 50 louis, c'eſt-à-dire, un revenu moindre de trois quarts. De manière que ſi cet individu, coté autrefois à un cinquième, ſoit à 40 louis ſur un revenu net de 200, étoit obligé de payer aujourd'hui la même cote, elle lui enleveroit, non plus un cinquième ſeulement, mais les quatre cinquièmes de ſon revenu. C'eſt préciſément ce dont ſe plaignent les cultivateurs du département des Landes, & ceci ſert à expliquer comment leurs plaintes pourroient être fondées, ſans que le fiſc ſe fût permis aucune extorſion extraordinaire à leur égard.

Cependant ſi, pour évaluer le déchet du revenu net & agricole de la France, on partoit à la rigueur des deux exemples cités ci-deſſus, on riſqueroit de s'exagérer ce déchet, ſoit parce que le département des Landes eſt juſqu'ici le ſeul qui s'eſt plaint d'une ſurcharge des quatre cinquièmes, ſoit parce que le prix de toutes les productions de la terre ne s'eſt point déprécié dans le même rapport que celui des grains, ſoit

enfin parce qu'une grande portion des propriétaires, fermiers & métayers français, cultivant leurs petits domaines à l'aide des bras de leurs familles, & sans y employer de domestiques, leur revenu net ne doit pas avoir sensiblement souffert de l'augmentation des gages ou des salaires qu'ils ne paient que dans des occasions très-rares. En tenant compte de toutes ces circonstances, je crois rester dans un assez juste milieu, en estimant que le revenu net & agricole de la république est diminué de *moitié*.

C'est précisément l'estimation que vient d'en présenter au conseil des anciens le député Arnould, qui mérite ici d'autant plus de créance, qu'il est plus exercé qu'aucun de ses collègues sur ces sortes de matières (34). Il a assuré, le 20 juin, qu'il falloit s'attendre à une déduction de 450 millions sur l'ancien revenu agricole, lequel, suivant lui, s'élevoit à 1100. Puis il demanda comment, sur les 650 millions de revenu net qui restent aujourd'hui aux contribuables, ceux-ci pourroient payer, tant l'impôt foncier de l'an VII, que les arrérages des deux années précédentes, qui forment, dit-il, un total de 500 millions.

(34) Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé : BALANCE DU COMMERCE, et de divers écrits sur l'économie politique, fort estimés en France.

D'après

D'après la manière dont il poſa la queſtion, il eſt douteux ſi Arnould y comprenoit les provinces aggrégées : mais en ajoutant pour celles-ci 100 ou 150 millions à la moitié de l'ancien revenu agricole de la France proprement dite, on trouveroit pour revenu net des propriétaires, fermiers & métayers de la république actuelle, toute agrandie qu'elle eſt par ſes conquêtes, une valeur de 700 millions. Telle eſt la *matière impoſable* ſur laquelle le directoire aſpire à lever, pendant l'année courante, plus de 500 millions en impôts *directs* (35), ſans compter que cette claſſe de contribuables eſt appelée à ſupporter en outre la plus grande partie des autres taxes *indirectes*. A peine réuſſiroit-on à lui arracher la moitié de tous ces ſubſides, en prenant juſqu'aux grains qu'elle deſtine aux ſemailles.

Au reſte, on a beau redoubler d'efforts pour lui impoſer le ſilence de la terreur, le cri de ſa misère s'échappe & perce juſque dans les papiers officiels, puiſqu'on y trouve une foule de pétitions des différens départemens qui ſe plaignent,

(35) C'est par erreur qu'Arnould ne les portoit qu'à 500 millions. Si l'on joint aux deux impôts directs les arrérages qu'on réclame, les frais de perception et les sous additionnels, le total s'élève à plus de 600 millions. On en trouvera la preuve dans l'un des chapitres suivans.

comme celui de la Meuse, de ce qu'on leur a *supposé* une population fort supérieure à celle qu'ils possèdent, & qui demandent pour la plupart, ainsi que ceux de l'Eure & de l'Aveyron, un dégrévement de moitié sur leur contribution foncière. Le corps législatif a presque toujours passé à *l'ordre du jour*, parce qu'il prétend avoir suffisamment diminué le fardeau de l'impôt foncier, en en répartissant la septième partie sur les provinces conquises ; & Duprat lui-même a essayé de faire envisager aux français cette répartition comme « le dédommagement des sacrifices qu'ils avoient faits pour consommer ces conquêtes. » Ce député évalua à 154 millions l'ancien revenu agricole des Pays-Bas, de la Savoie & des comtés de Nice & d'Avignon, évaluation qui dut paroître singulièrement modérée à son collègue Julien Souhait, puisqu'il avoit assuré dogmatiquement, le 24 octobre 1796, « qu'en établissant la contribution de la Belgique au *cinquième* du revenu ; elle pourroit fournir *cent* millions. »

S'il valoit la peine de s'arrêter à de pareilles extravagances, il seroit facile de prouver que le revenu agricole des peuples de tous les départemens réunis, en y comprenant ceux de la rive gauche du Rhin, n'a jamais dépassé ni même atteint 200 millions, dans le tems de leur plus

grande proſpérité, & que les ſouverains ne retiroient point en tributs de toute eſpèce au-delà du cinquième de cette ſomme. Mais il ſuffit de dire que les provinces conquiſes ont participé aux principaux déſaſtres de l'agriculture françaiſe, & qu'elles ont été le théâtre de la guerre. La Belgique, entr'autres, qui, à elle ſeule, eſt plus productive que tout le reſte des pays réunis, & qui ne payoit à ſon ſouverain qu'un tribut d'environ 20 millions tournois, a été tellement preſſurée par ſes libérateurs, qu'ils nous apprennent eux-mêmes « qu'après la conquête, de féroces proconſuls l'imposèrent à 82 millions, & que les *réquiſitions* y furent étendues *juſques ſur les vernis & ſur les dentelles.* » Cependant, quoique l'agriculture y reſſente encore les effets de l'enlèvement forcé de plus de dix mille chevaux, & d'une immenſe quantité de bêtes à cornes, elle s'y relevera beaucoup plus vîte qu'en France, 1°. parce que les propriétés foncières y ont éprouvé juſqu'ici bien moins de confiſcations & de morcellemens; 2°. parce que le ſyſtême déſaſtreux de cultiver par métayers y eſt preſque inconnu, & que la terre y eſt diviſée en fermes d'une étendue convenable; 3°. parce que la ſcience de l'agriculture y étoit parvenue à un haut degré de perfectionnement, & que les vrais principes de l'art, la grande fertilité du

sol & l'abondance des routes d'eau fourniſſent aux habitans du Brabant & de la Flandre Autrichienne, comme à ceux de la Flandre Françaiſe, de grandes reſſources pour lutter contre l'ouragan révolutionnaire; 4°. parce qu'ayant plus de capitaux, ils auront pu, par cela même, ſoutenir davantage de pertes avant de tomber dans le découragement; 5°. enfin, parce que les belges ont preſque entièrement échappé au plus déſaſtreux de tous les impôts, celui des *aſſignats* (36).

Quant aux riches forêts des Pays-Bas, elles

(36) Pour ſtimuler le peuple français à acquitter les impôts, ses législateurs ne ceſſent de lui rappeller qu'il n'en a point payé pendant le règne du papier-monnaie, comme si les *assignats* n'avoient pas été tout à-la-fois l'impôt le plus imperceptible et le plus onéreux. A chaque nouvelle émission par laquelle le gouvernement les faisoit baisser de 1 pour cent, quoiqu'il ne mît pas la main dans la poche des citoyens, il leur prenoit réellement la centième partie de leurs capitaux en papier-monnaie, et l'un des représentans actuels a calculé qu'en s'y prenant ainsi, on avoit levé sur la masse du peuple un subside d'environ cinq milliards valeur *réelle*, réparti de la manière la plus inégale. Or, la Belgique n'y a participé que très-foiblement, parce que les assignats n'y furent introduits que dans le tems de leur dépréciation soutenue, lorsque l'illusion étoit à son terme, et qu'on se les passoit de la main à la main, comme un charbon ardent.

n'ont pas moins ſouffert que celles de la France; car, dès la fin de 1796, on ſe vantoit d'y avoir déja *abattu quinze cent mille pieds d'arbres.* Le ſort de ces forêts nous conduit naturellement à ranger celle de l'ancienne France parmi les débris de ſon agriculture, puiſqu'avant qu'on eût commencé à les ravager, tous les hommes éclairés s'accordoient à dire qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour en améliorer l'adminiſtration, & pour en planter de nouvelles. Sans revenir ici ſur les dégâts auxquels elles ſont en proie depuis huit ans, c'eſt cependant le cas d'obſerver que, tandis qu'on a déployé tant d'activité pour détruire les anciennes, perſonne ne s'eſt occupé à en planter de nouvelles, & n'a voulu haſarder de pareilles travaux & de ſi fortes avances ſur un terrein auſſi volcanique. C'eſt un fait dont on ne peut point douter, après le rapport que fit la commiſſion des forêts par l'organe de Beſſon, le 7 octobre 1796. « Il eſt conſtant, dit-elle, que beaucoup de citoyens, après avoir abattu des maſſes de haute futaie, en ont dénaturé le ſol; que beaucoup d'autres ont fait *défricher même des bois taillis, & que perſonne ne s'occupe de repeuplemens & de plantations* (37). »

(37) Sous l'ancien régime, aucun propriétaire n'obtenoit la permission de couper la moindre de ses forêts

Quels auroient été les propriétaires assez insensés pour s'en *occuper*, depuis qu'ils ont vu le gouvernement républicain, séquestrer, confisquer, vendre & reprendre tour-à-tour les mêmes domaines, depuis qu'il n'est pas un français qui ait la perspective assurée de transmettre à ses descendans le patrimoine de ses pères? Et ce ne sont pas seulement ces séquestres & ces confiscations nationales qui empêchent de s'occuper de semis & de repeuplemens; ce sont encore les brigandages qui se commettent journellement sur les propriétés privées, que les gardes champêtres, à en croire Talot, *abandonnent ou livrent eux-mêmes à la plus affreuse dévastation.* « Un cri

---

par racine, sans prendre l'engagement de faire une plantation d'une égale étendue.

Dans l'une de ses dernières circulaires, François de Neufchateau a annoncé *qu'il faudra peut-être plus d'un siècle pour réparer les brigandages qui ont été commis dans les forêts.* Un autre écrit qui n'en dit pas moins que les pronostics de ce ministre, est celui du citoyen Cadet de Vaux, qui prétend que la diminution des bois est déja telle, que la France est sérieusement menacée d'une diminution progressive des eaux. Cet écrivain s'appuie sur ce qu'il n'y a point de sources abondantes, sans montagnes couronnées de forêts. Que son hypothèse soit fondée ou non, elle suffit pour donner un apperçu de l'étendue des dévastations et des abatis qui lui ont inspiré de semblables alarmes.

s'élève aujourd'hui d'un bout de la France à l'autre contre la prévarication de ces gardiens légaux, de ces fonctionnaires puſillanimes ou immoraux, a-t-il dit, le 1er. février 1798. Comment les grands propriétaires oſeront-ils entourer leurs champs de pommiers & de mûriers, planter un verger, réparer les plantations des grandes routes & des voieries ? En vain ils voudroient planter des bois pour leurs enfans ; ils ſont forcés d'arracher ceux qu'ils poſsèdent. *La hache d'autrui les réduit à la néceſſité d'y porter la leur, &c.* » Il termina le tableau de ces dégâts particuliers en les dénonçant comme le *chancre dévorant de l'agriculture.*

Cet orateur les exagéroit à deſſein, pour cacher la vérité dans le fond du tableau ; car la cauſe de tous ces dégâts, l'origine de tous ces pillages, le véritable chancre, le *chancre dévorant* de l'agriculture françaiſe, c'eſt la grande confiſcation des terres.

S'il eſt un principe devenu trivial par ſon extrême évidence, c'eſt que la ſource de toute émulation au travail tient à l'eſpoir, ou plutôt à la certitude de jouir des fruits qu'on en obtient. Le cultivateur attend ſa récolte du cours régulier des ſaiſons, comme il compte, pour en diſpoſer, ſur le cours régulier des loix de la ſociété. Si celle-ci en ſuſpend la protection, ou

ſe porte elle-même à les violer, le découragement s'empare bientôt de ceux qui la nourriſſoient. Sans doute ils continuent encore à remuer la terre pour en obtenir leurs beſoins physiques; mais ils ne font plus d'efforts pour multiplier ſes produits, ils ne se haſardent point à lui faire des avances, bien moins encore à planter des arbres, dont la propriété peut d'un moment à l'autre leur être enlevée. Voilà ce qui a fait dire à Rouſſeau, en écrivant ſur le contrat ſocial, que la propriété en eſt le *fondement*, & que *pour qui perd le fruit de ſa peine, c'eſt gagner de ne rien faire.*

Si l'on veut calculer les effets d'un pareil découragement ſur la culture actuelle de la France, il faut ſe rappeler que la plupart de ſes domaines les mieux ſoignés, ont été confiſqués ſur les propriétaires les plus riches, & ont paſſé à des hommes avides, qui, effrayés à juſte titre de l'inſécurité de ces nouvelles poſſeſſions, ſe ſont hâtés d'y tout dénaturer, ou ſe les étoient fait adjuger, comme nous l'apprend Cambon, pour *en vendre en détails les arbres & les matériaux, afin de les abandonner enſuite dans cet état de détérioration.* Je renvoie à un autre écrit l'expoſé des *détériorations* de tout genre, auxquelles les domaines appelés *nationaux* ont été & ſont encore en proie. Si j'ai le courage de l'entreprendre, on

y verra que la plupart des acquéreurs qui ont juſqu'ici échappé aux poignards, & qui perſiſtent à conſerver ces terres mal acquiſes, s'appliquent à en épuiſer le ſol, comme à la veille d'un bail qu'ils ſont menacés de voir expirer à la première *réaction*. C'est là que brillera dans tout ſon éclat la cauſe de la propriété, & qu'on reconnoîtra la juſteſſe de l'apologue de *l'œil du maître*. C'est là qu'on verra dans un tableau vivant qu'il n'y a que la main du propriétaire légitime & ſécure qui ſoigne, anime & vivifie, tandis que celle du faux propriétaire deſsèche, brûle & conſume tout ce qu'elle touche. C'eſt là enfin qu'on reconnoîtra que la main de ce dernier eſt vraiment celle des harpies, & ſon regard celui de l'aſpic.

Les confiſcations ont porté à l'agriculture françaiſe un autre coup non moins funeſte en réduiſant le prix vénal des terres, au point que celles-là même qui n'ont pas été confiſquées, & qu'on a grand ſoin de diſtinguer par le titre de terres *patrimoniales*, ne trouvent plus d'acheteurs qu'au denier 10 de leur revenu actuel, & par conſéquent au denier 5 de leur ancien revenu (38). On dira peut-être que ce n'eſt ici

(38) Lecoulteux, dont on n'a aucune raison de suspecter ici la bonne foi, a reconnu dans la séance du 20 juillet 1798, que « l'aliénation de ces espèces de pro-

qu'un mal d'opinion, puiſque les terres reſtent. Erreur groſsière ! L'aviliſſement de leur valeur vénale a ſur l'agriculture les effets les plus déſaſtreux. Il y a dix ans que pour améliorer un domaine, il étoit très-facile d'emprunter à 5 pour cent, par obligation hypothécaire, une ſomme égale à dix fois ſon revenu. Aujourd'hui, il faudroit l'aliéner tout entier pour ſe procurer une pareille ſomme, & le propriétaire ne peut en emprunter aucune, quelque modique qu'elle ſoit, ſans ſe ſoumettre à payer des intérêts énormes qui lui interdiſent toutes eſpèces d'améliorations. « Celui qui voudroit faire des travaux lucratifs pour ſon exploitation, eſt privé des avances que le gage qu'il offre ſembloit lui aſſurer. » Ainſi s'eſt exprimé Duprat dans la ſéance du 23 mars 1798; & l'on peut d'autant moins

priétés produit *à peine en capital dix fois le revenu à celui qui le vend.* » Observez qu'il parloit des propriétés foncières non confisquées.

Dans le même tems où Lecoulteux citoit ce fait à la tribune, le banquier anonyme en fit l'objet de l'une des questions qu'il proposa en ces termes : *Pourquoi les terres sont-elles à si vil prix, comparé au taux où sont celles de nos voisins ?* Voici la réponse qui lui fut faite. « Les anciens riches ne *peuvent* plus acheter, et les nouveaux *n'osent* pas acquérir de gros fonds. L'intérêt de l'argent est tel, que le plus mauvais emploi qu'on en puisse faire est de le placer en biens fonds. »

révoquer ce fait en doute, que peu de tems après l'une des onze questions proposées à tous les écrivains patriotes par la voie des papiers publics, fut celle-ci : *Pourquoi le propriétaire d'une terre ne peut-il trouver de l'argent à aucun prix ?* Parmi les différentes réponses dont le directoire permit l'impression, la suivante paroîtra sans réplique : *On ne prête pas sur ce qu'on n'acheteroit point, & l'on ne veut pas risquer d'être remboursé en papier-monnaie.*

C'est cette impossibilité où sont les propriétaires fonciers de *trouver de l'argent à aucun prix*, qui a fait dire à Arnould que « l'anéantissement du commerce colonial, le mauvais état des routes, la difficulté des communications, l'abondance du bled, & la modicité de son prix dans la très-grande majorité des départemens, ne permettent point encore aux propriétaires fonciers d'espérer de long-tems que leurs revenus puissent leur fournir les moyens *d'améliorer* leurs fonds. »

Voilà une conclusion bien radoucie ; car s'il ne s'agissoit pour eux que des délais qu'éprouvera *l'amélioration* de leurs fonds, ou du danger d'en voir la culture rester pendant long-tems stationnaire, le mal seroit petit ; mais, certes, ce n'est pas seulement des espérances *d'améliorations* qu'ils se trouvent privés par leur appauvrissement actuel, c'est souvent aussi des moyens de recueillir

& de ſerrer leurs récoltes; puiſque, s'il faut en croire l'autre écrivain cité avant lui, ils ſont au milieu de leurs moiſſons *comme Tantale.* «L'homme à argent, dit-il, les promène par ſes refus & par ſes promeſſes, juſqu'à ce qu'il les ait forcés à lui livrer à *vil prix* le fruit du travail d'une année. La puiſſance des hommes à argent eſt née des beſoins de l'état, ajoutoit-il, elle ne finira qu'avec eux.»

En pareil cas, la fin de leur règne eſt encore fort éloignée; mais comme ce n'eſt ici que l'aſſertion d'un auteur anonyme, & que malgré le grand ſens avec lequel il a réſolu pluſieurs des problêmes propoſés, il paſſoit avec une légéreté vraiment françaiſe, ſur ce grand ſymptôme de dépériſſement (39), il faut y donner un caractère officiel en l'appuyant de l'un des derniers rapports du député Lecoulteux, où ſe trouve le paſſage qu'on va lire: « Des intermédiaires ſe chargent des productions territoriales, & atten-

(39) « Quelque invétérée que ſoit notre maladie, écrivoit-il, elle n'eſt point déſeſpérée. La France eſt ſi *robuſte*, elle répare ſes pertes avec tant de facilité; ſes médecins ont tant de *zèle*; elle ſe prête aux remèdes avec tant de *docilité*, que la guérison doit bientôt être l'effet d'un régime doux et d'un traitement ſuivi avec conſtance; mais gardons-nous des empyriques et des inciſifs. »

dent le conſommateur. Ceux qui ſe trouvent aujourd'hui dans cette *intervention ſecourable*, ne s'y ſont placés que pour faire valoir le peu d'argent dont ils peuvent diſpoſer, à un *intérêt exorbitant & inconnu* juſqu'à nos jours. »

Il eſt eſſentiel de prendre note de cet aveu qui prouve, à quel point le taux de l'intérêt réagit ſur l'agriculture ; & que, ſi dans les ventes en détail, le prix du pain & de la viande n'eſt pas encore réduit dans la même proportion que celui du bled & des beſtiaux, le prix général des grains l'eſt beaucoup davantage pour tous les cultivateurs qui ne ſont pas à la portée des marchés, ou qui ſe trouvent contraints de paſſer par *l'intervention ſecourable* des agioteurs, ſoit pour récolter leurs moiſſons, ſoit pour les réaliſer.

Tels ont été juſqu'ici pour la claſſe nourricière les fruits des aſſignats, & du vol national dont elle ſe rendit complice ! Quelle leçon pour les italiens et pour les ſuiſſes, auxquels la France oſe encore prêcher les *confiſcations* & les *ſequeſtres* comme une ſource intariſſable de richeſſes ! Ah ! qu'ils profitent du moins des remords de ceux qui les ont précédés dans cette carrière (40),

(40) Quoi de plus vrai et de mieux exprimé que cet aveu récent de Lecoulteux ! « Croit-on que nos finances ſeront améliorées par des *confiſcations*, et nos campa-

& qu'ils suivent ici les effets de ce système spoliateur. D'abord l'incertitude de conserver le pa-

---

gnes mieux cultivées sous le joug des *séquestres*? L'intérêt du trésor public, les facilités du service, la bonne perception des contributions, la rapidité des versemens, les bienfaits d'une circulation, tous ces avantages tiennent essentiellement à ce que les citoyens jouissent paisiblement, avec confiance, et sous la protection des loix constitutionnelles, de leur propriété, et qu'ils se livrent avec sécurité à leurs travaux ou à leurs entreprises. Le respect des personnes et des propriétés produit toujours *l'abondance*. Les bâtimens ruraux sont mieux entretenus, les terres mieux cultivées, les prairies plus chargées de bestiaux. Voilà les résultats qui font le bonheur du peuple et la vraie richesse du gouvernement. Lorsqu'au contraire, les citoyens sont inquiétés par une législation qui frappe en masse, et qu'ils sont successivement exposés à des *confiscations* et à des *séquestres*, l'argent disparoît, les *terres sont sans culture*, pas une réparation n'est faite, pas un créancier n'est payé, les contributions tarissent, et le mouvement du trésor public se *traîne* sur l'appui d'une odieuse usure, ou dans les *convulsions d'une banqueroute continuelle*.»

Ce qu'il y a de bizarre dans ces aveux, c'est que le député, auquel les arrache aujourd'hui le spectacle du dépérissement de la France, est le même qui avoit préparé ses collègues à l'idée de la *banqueroute*, en en parlant comme d'une *affaire de famille*, et qui fit sanctionner *l'emprunt forcé*, en assurant que ce ne seroit qu'une *transpiration insensible*.

Mais, ce qu'il y a d'affreux, c'est que tout en pro-

trimoine de ſes ancêtres, & de le tranſmettre à ſes deſcendans, interdit au propriétaire foncier tous projets d'amélioration. Bientôt arrive le dégoût général des propriétés territoriales, ſur leſquelles un gouvernement famélique peut le mieux étendre ſa main rapace. Ici, leur prix s'avilit de plus en plus, parce que chacun cherche à s'en défaire pour ſauver quelques débris de ſa fortune. L'intérêt de l'argent s'élève néceſſairement alors à un taux proportionnel. Tout-à-coup l'uſure devient ſans frein, & ſa pernicieuſe influence s'étend ſur l'induſtrie & ſur tous les arts les plus indiſpenſables à l'agriculture. A meſure que les capitaux ſont plus rares, les ateliers ſe ferment, les inſtrumens aratoires deviennent plus chers, & cependant l'appauvriſſement du conſommateur entraîne la baiſſe du prix des denrées. La plaie

---

clamant ces regrets tardifs, les législateurs de la république mère laissent condamner froidement à toutes les mêmes calamités qu'ils déplorent, les nouvelles républiques qu'elle a prises sous sa tutèle. Il n'y a pas jusqu'aux révolutionnaires de l'Helvétie, qui, sous la dictée d'un commissaire français, n'aient déja ouvert un registre des prétendus *émigrés* suisses, dont les terres ont été mises en *séquestre*. Encore quelques mois des leçons de la grande nation, et l'on verra les terres de ses quatre alliés rester *sans culture*, et leurs directoires se *traîner* comme le sien, dans les *convulsions d'une banqueroute continuelle*.

s'élargit de jour en jour avec rapidité. Si l'on n'en avoit pas apperçu d'abord toute la profondeur, c'eſt que la culture peut ſe ſoutenir longtems à l'aide des anciens travaux ; mais l'on ne tarde pas à reconnoître qu'elle eſt rapidement ſur ſon déclin, & que le gouvernement ſpoliateur a diſſipé en peu de tems par la violence, tout ce qui avoit été accumulé par l'économie pendant une longue ſuite d'années. Enfin le mal paroîtroit ſans remède, ſi l'obligation de remuer la terre pour vivre ne déjouoit, juſqu'à un certain point, l'œuvre d'une tyrannie ſi active, & s'il ne reſtoit pas dans le cœur de ſes victimes l'eſpoir de s'en affranchir.

Après cet expoſé non moins fidèle qu'attriſtant des campagnes françaiſes & de la miſère du peuple opprimé qui les cultive, après cette foule de pièces toutes tirées des rapports officiels, eſt-il concevable qu'un écrivain contemporain ait pris ſur lui de publier *qu'il eſt* CERTAIN *que les cultivateurs s'y ſont* ENRICHIS, *& que l'agriculture a gagné !*

A cette aſſertion tranchante, il me permettra de répondre que j'ai lu avec une attention ſuivie, tous les débats des repréſentans du peuple français, & que malgré les innombrables forfanteries qu'ils ſe permettent périodiquement ſur ſa puiſſance croiſſante, aucun d'eux n'a oſé dire

à la tribune que l'agriculture avoit *gagné*. Bien au contraire, ils ſe ſont tous réunis dernièrement pour reconnoître qu'elle eſt tombée *dans la langueur* (41), & que l'impôt foncier enlève, même au petit cultivateur, juſqu'à *ſon ſtricte néceſſaire* (42). La ſeule exception qu'on pourroit citer, eſt ce propos de Golzart, que *l'agriculture n'avoit jamais été élevée à un état auſſi floriſſant ;* mais outre qu'il y a près de deux ans qu'il en parloit ainſi, il eut grand ſoin d'attribuer, comme Rœderer, cet état floriſſant à la facilité qu'avoient eu juſqu'alors les contribuables de payer leurs contributions en aſſignats. Ce fut même lui, qui en s'élevant avec force dans ce diſcours contre l'excès de l'impôt foncier, annonça que la *culture des terres ſeroit bientôt abandonnée, parce qu'elle n'offriroit pas la reſſource de nourrir le laboureur.*

Tous ceux qui lui ont ſuccédé reconnoiſſent aujourd'hui que cette dernière partie de ſa prédiction eſt à la veille de s'accomplir, & Julien Souhait, l'un des plus atroces jacobins, a déclaré lui-même que *les campagnes ſuent aujourd'hui le malheur* (43).

(41) Craſſous, le 23 mars 1798.

(42) Berthot, le 26 août 1798.

(43) L'un des écrivains révolutionnaires les plus distingués, B. Conſtant, qui n'a ceſſé de recomman-

Le ſeul homme public qui ait ofé haſarder dernièrement un différent langage eſt François de Neufchâteau, qui, en ſa qualité de miniſtre de l'intérieur, vient d'adreſſer aux employés de ſon département, une miſſive où il a pris occaſion de dire, le 4 août 1798, que la *révolution a tout fait pour l'agriculture.* (44)

---

der aux français la persévérance et les sacrifices, a pris aussi la plume au commencement de cette année, pour annoncer à leurs chefs, « qu'il est un terme aux *forces* de ce peuple, sur-tout à ce *don d'espérer* qui l'a soutenu jusqu'à présent; qu'il s'est vu constamment *tromper*, quoiqu'il n'ait cessé de recommencer les sacrifices, et que fatigué de la briéveté de tout ce qui a existé, il a peine à croire à la durée de ce qui existe. »

Voilà ce qu'écrivoit B. Constant, dans sa dernière oraison révolutionnaire, où il assura néanmoins les assistans que la *cause des maux n'existoit plus, et que le fond des mers est calme.* Cette pièce académique n'étoit que le développement d'une autre, où il venoit d'établir, que la *révolution avoit été faite pour la liberté de tous, en laissant* INVIOLABLE *la propriété de chacun.*

(44) C'est ce même personnage qui, en se rendant à Seltz pour les conférences de paix, venoit de convenir, avec la municipalité du lieu, *qu'il appercevoit autour de lui beaucoup de débris.* C'est encore lui qui tout en rappelant aux cultivateurs ce que la révolution a *fait* pour eux, s'étonne et se plaint, « de ce qu'ils paient à l'étranger des tributs *effrayans* pour l'achat

Nous venons de passer en revue ce qu'elle a *fait* pour ceux qui s'y vouent; mais afin de mieux apprécier l'espèce de reconnoissance qu'ils doivent au parti qui, depuis le 18 fructidor, s'est saisi des rênes de cette révolution, il nous reste à rendre compte de deux décrets, qui méritent de faire époque dans les annales de la fiscalité & de la tyrannie.

Le premier est celui du 9 *vendémiaire* (30 septembre 1797), dans lequel, sous prétexte d'éviter tous arrérages pour l'an VI qui s'ouvroit, on statua que les trois quarts de l'impôt foncier seroient payés *par avance* dans *les trois premiers mois*; c'est-à-dire, qu'on prétendit exiger

---

des *laines, des chanvres*, et de beaucoup d'autres objets qu'ils devroient avoir à vendre avec surabondance. » Il vient de leur reprocher également les funestes *jachères*, les *marais*, les *landes* qu'on trouve encore sur ce grand territoire. *La république*, a-t-il ajouté dans son style paternel, *la république a des conquêtes à faire dans l'intérieur. Ce ne sont point les moins brillantes.*

Observez qu'à l'époque même où ce tartuffe cherchoit à attirer les regards du peuple sur les *conquêtes de l'intérieur*, ses associés faisoient partir pour celles de l'Egypte et de l'Irlande, deux flottes et deux armées, dont l'équipement avoit coûté, aux malheureux habitans des campagnes françaises, toutes les rigueurs, les saisies et les contraintes qu'on a vu exercer aux garnisers !

le ſuperflu des récoltes au moment même où le cultivateur confioit à la terre la ſemence qui devoit les produire. C'étoit vraiment vouloir dévorer la moiſſon avant qu'elle fût en herbe. Mais ce n'eſt pas tout ; car le décret exigeoit cette avance des *contribuables les plus impoſés*, de ceux-là même qu'on avoit reconnus l'avoir été à un taux qui ſurpaſſoit les deux tiers de leur revenu, & en atteignoit les quatre cinquièmes (45). Telle eſt la claſſe des contribuables auxquels on

---

(45) Voici le texte des articles 4 et 5 de ce décret. « Afin d'arriver à l'époque à laquelle les recettes et les dépenses journalières pourront se balancer, il sera *prélevé* une somme de cent millions sur les contributions directes de l'an 6. »

« La moitié *la plus imposée* des contribuables de chaque commune sera *tenue d'acquitter*, d'ici au premier nivose prochain (21 décembre 1797), la *moitié* du montant de sa contribution foncière, les autres contribuables seront tenus d'en acquitter le *quart*, et le surplus sera payé par portions égales dans les neuf mois suivans. »

C'est ce décret qu'un membre des anciens avoit provoqué le 7 juillet précédent, en disant : « L'on seroit *barbare* envers les cultivateurs, si on laissoit accumuler l'impôt entre leurs mains, car ils sont tous *indigens* ou *imprévoyans*. » Il trouvoit beaucoup plus humain d'exiger de ces *indigens*, le produit de deux récoltes dans l'espace d'une année.

ſignifia de payer avant le 21 décembre 1797, la *moitié* de ce que la république s'eſt appropriée ſur les fruits qu'ils eſpèrent recueillir dans l'automne de 1798, & que ſelon toute apparence, ils ne pourront point vendre avant le printems de 1799. Il eſt vrai que comme à l'impoſſible nul n'eſt tenu, malgré ce décret & tous les exploits des garniſers, ces *avances* ſont tellement reſtées en arrière, qu'arrivé au milieu du onzième mois de l'an VI, le miniſtre des finances a adreſſé aux adminiſtrations des départemens une circulaire fulminante où il leur reproche avec aigreur « que tandis que les deux tiers au moins de la contribution foncière de l'an VI devroient être acquittés, il reſtoit *dû* 191 millions 769,182 francs (46) ». Voilà le produit des contributions inacquittables ! Obſervons cependant que ſi ſous le rapport des finances, cette avance n'a procuré au directoire que 13 ou 14 millions pendant onze mois, elle ne lui en a pas moins délégué, pendant cet intervalle, un titre légal pour lâcher ſes garniſers ſur tout contribuable en retard qui oſeroit ſe prononcer ouvertement contre lui. D'où l'on voit qu'ils ſont devenus dans ſes mains le plus puiſſant des leviers, & qu'ils forment aujourd'hui un nouvel ordre politique dans la république françaiſe.

(46) Cette circulaire est en date du 4 août 1798.

Le ſecond décret eſt celui de la *conſcription militaire* qui a ordonné une nouvelle levée de 200 mille jeunes gens. En la diſcutant, on n'a pas même pris la peine de diſſimuler qu'elle porteroit principalement ſur certains cultivateurs auxquels, par grâce ſpéciale, on avoit laiſſé depuis quatre ans leur *fils unique*, *notoirement connu pour travailler à la charrue*. Pourroit-on croire qu'il n'y eût que deux députés qui osèrent élever quelques ſcrupules ſur la convenance d'une pareille meſure ? « Sans doute, dit le premier, il faut des ſoldats pour aſſurer l'exiſtence de la république ; *mais auſſi il ne faut pas détruire tous les autres états* ». « Vous vous rappelez, dit le ſecond, à quel degré de misère l'exécution de la loi de 1793 a réduit une foule de familles d'agriculteurs qui n'avoient qu'un fils unique, & qui, par le départ de ce fils, ſont reſtés ſans ſecours, ſans moyens d'exiſtence ». Ici des *murmures* interrompirent l'orateur, à qui Savary ferma la bouche en s'écriant : « La propoſition que va faire le préopinant tendroit à *renverſer par ſa* BASE la loi dont vous vous occupez, s'il inſiſte, c'eſt le rapport de la loi qu'il demande ». Le préopinant n'oſa point inſiſter, & la loi fut ſanctionnée : mais il en avoit dit aſſez pour nous montrer qu'elle a pour *baſe* d'enlever de force aux cultivateurs le *fils unique* qu'on leur avoit

permis de conſerver juſqu'à ce jour, & dont le départ forcé va laiſſer ſes parens *ſans ſecours & ſans moyens d'exiſtence.* Tel étoit le langage qu'on tenoit dans les deux conſeils, en y diſcutant cette loi, lorſque le miniſtre de l'intérieur prit ſur lui de rappeler au peuple des campagnes que *la révolution a tout fait pour l'agriculture* (47).

Le catalogue des fléaux qu'elle a verſés ſur le payſan français reſteroit encore trop incomplet, ſi l'on ne faiſoit aucune mention des devins, des charlatans en médecine, des juges vénaux ou ignorans, qui ont remplacé les parlemens, & des prétendus *hommes de loi*, qui, d'accord avec ces nouveaux juges, dévorent la ſubſiſtance du peuple en perpétuant les innombrables procès auxquels la révolution a donné naiſſance.

---

(47) En ordonnant à ses préposés de tenir rigoureusement la main à l'exécution de cette loi, le ministre de la guerre n'a pas manqué de la leur représenter comme destinée à déterminer enfin *le succès des négociations de paix*, et il leur a exprimé ses regrets « d'être forcé, par les circonstances, de faire cesser le *provisoire* accordé aux hommes utiles, à l'agriculture et aux arts. » N'étoit-ce donc que d'une manière *provisoire* qu'on avoit promis aux jeunes gens qui se marieroient, d'être exemptés de marcher aux armées?

Il eſt certain que depuis que l'habitant des campagnes a été privé de ſes prêtres égorgés ou déportés, il les a remplacés dans quelques cantons par des tireurs d'horoſcope, & des *devineresſes* qui ont réuſſi à lui faire croire aux ſortilèges. L'adminiſtration de Bapaume s'en eſt plainte officiellement au corps légiſlatif, en le prévenant que *ces devins jetent le trouble & la diſcorde dans les familles* (48).

Nous n'avons parlé juſqu'ici que des ravages qu'ont commis dans les armées les prétendus *officiers de ſanté*, qui, ſelon Vitet, *ſemblent s'entendre avec les plus cruels ennemis de la république pour y détruire les républicains*. Mais il ne faut pas croire que les hôpitaux militaires aient été l'unique théâtre des *aſſaſſinats* que dénonçoit ce rapporteur; il s'eſt plaint de ce que ces empyriques commencent à *ravager les villes & les campagnes*, & ſon collègue Baraillon a affirmé que de retour en France, « ils y ont *mutilé* des enfans au berceau, *ſous prétexte* qu'ils avoient beſoin de ſubir quelque opération néceſſaire à leur ſanté ».

Une autre eſpèce de fléau moins meurtrier, quoique non moins funeſte pour la généralité des campagnes, eſt celui des nouveaux juges républicains, auxquels le directoire reproche *de ſe*

(48) Voyez le Moniteur du 15 décembre 1796.

vendre à l'intrigue. Ces juges ſe font payer leurs vacations à des prix énormes, & leur ignorance eſt encore plus funeſte que leur vénalité, puiſque c'eſt à eux qu'on s'en prend, d'être ſans ceſſe appelé à *recommencer des procédures nulles* (49).

Ce qui éterniſe encore plus les procès, c'eſt l'eſſaim de vampires, qui, ſous le nouveau nom de *légiſtes*, & d'*avoués*, ont pris la place des avocats & des procureurs. Voici ce qu'en a dit Riou, le 25 octobre 1797 : « Dans le fait, il eſt *conſtant* que la chicane qui ſembloit abattue ſous les coups de la révolution, s'eſt relevée plus active, plus ruſée & plus avide qu'auparavant ; que l'improbité, l'ignorance & le charlataniſme oc-

(49) Voyez, dans le Moniteur du 29 janvier 1798, n°. 281, le discours de Genissieu qui allégua ce motif pour montrer l'importance d'augmenter les traitemens des juges de paix, en observant « qu'il étoit honteux qu'on leur donnât moins qu'à un garçon de bureau, et que la surcharge qu'éprouveroit le trésor public par l'augmentation de leurs traitemens seroit amplement couverte par la diminution des frais de procédure. » Voyez aussi, dans le Moniteur du 12 septembre suivant, le discours du député Legier, qui a reproché aux juges civils « d'être peu familiers avec la procédure, de commettre des *nullités* qui occasionnent des recours en cassation, et la réinstruction d'une affaire devant un nouveau tribunal, où il faut appeler de nouveaux jurés, et citer de nouveaux témoins. »

cupent les avenues de tous les tribunaux, & que ne connoiſſant plus ni tarif dans les vacations, ni pudeur dans les honoraires, ces ſangſues impunies mettent chaque jour les citoyens à *contribution*. Autrefois le barreau avoit ſes règles, aujourd'hui la *licence la plus effrénée* y règne ſous le nom & le prétexte de la *liberté* ».

Afin de ſe faire une idée approximative de l'énorme *contribution* que ces ſangſues doivent lever dans les provinces, il faut ſe ſouvenir des millions de procès qui y ſont encore pendans, pour régler en valeur métallique, toutes les tranſactions faites en papier-monnaie, procès que le corps légiſlatif rend interminables par de nouvelles loix interprétatives & toujours plus obſcures (50). Ainſi, outre l'anarchie des finances

(50) Dans la séance du 4 octobre, Legendre, pour donner à ses collègues un apperçu du nombre de ces procès, les a assurés « que chaque individu, jouissant de ses droits, a *au moins un procès* à défendre ou à soutenir; ce qui *suppose*, a-t-il ajouté, environ *six à neuf millions* de procès qui achèvent la ruine des particuliers. » Ces procès font le désespoir des familles, et les tribunaux assiègent sans cesse le corps législatif, pour lui soumettre quelque cas imprévu, qui exige une nouvelle *échelle* et une nouvelle loi. *Fermons cette boîte infernale*, s'est écrié Dedelay, le 30 mai de cette année, lorsqu'on s'en occupa de nouveau. Certes, il eût été bien plus facile de ne point ouvrir la *boîte infernale* des assignats, qu'il ne le sera de la fermer.

qui réduit le fisc à arracher aux habitans des campagnes jusqu'à leur dernier meuble, & à leur faire *suer le malheur*, ces infortunés se trouvent encore aux prises avec la *licence effrénée de la chicane* qu'ils croyoient abattue. Telle est aujourd'hui la condition de ce peuple auquel on avoit promis *l'âge d'or!*

Malgré ce tableau trop fidèle, je ne prétendrois point garantir qu'on ne pût citer tel canton éloigné du théâtre de la guerre, & dont les cultivateurs paroîtroient avoir plutôt gagné que perdu à la révolution, soit parce qu'ils étoient foulés par certains droits féodaux vraiment oppressifs, soit parce qu'ils s'obstinent à ne payer ni leurs rentes foncières, ni leurs fermages, ni même leurs impôts; car il faut savoir qu'il y a telle province dégarnie de troupes, où jusqu'ici aucun garnisaire n'a encore osé pénétrer. Mais que feroit un petit nombre d'exceptions particulieres au milieu de ce vaste amas de ruines?

Je ne disconviens point non plus qu'en oubliant d'étendre la loi du *maximum* sur les bêtes vivantes, on sauva de la destruction beaucoup de jeunes bestiaux échappés aux réquisitions des armées. Je n'ignore pas, que plutôt que de se fier au papier-monnaie, avec lequel on leur auroit payé ces bestiaux, un grand nombre de payfans ont trouvé plus prudent d'élever les leurs, & que

pendant l'intervalle, le petit bétail s'eſt multiplié au point qu'il n'y a que les bêtes propres au tranſport & au labour qui ſoient chères & rares en France. Je ſais que pendant trois ou quatre ans la nullité, ou ſi l'on veut, l'illuſion du paiement des fermages & des impôts avoit donné aux campagnes une eſpèce d'aiſance, & que leurs habitans, ayant eu l'inſtinct de deviner le ſort définitif des valeurs *idéales*, conſervèrent plus de valeurs *réelles* que ceux des villes. Je ſais auſſi que quelques-uns de ces derniers ont pris le ſoc après la deſtruction des manufactures, que les femmes & même les enfans ont, à pluſieurs égards, remplacé les hommes dans les travaux ruſtiques, & que mieux payée & mieux nourrie, la claſſe des journaliers a mis plus d'activité au travail : enfin je ſais que l'anarchie la plus ſanglante ne peut point rendre un pays abſolument inculte. Mais la dépopulation de la France, les dévaſtations de la guerre, la deſtruction univerſelle des haras, la cherté des bêtes de ſomme, celle du fer & de tous les uſtenſiles néceſſaires à l'exploitation, la diminution des engrais, les perſécutions qu'ont éprouvées les riches payſans, le long dépériſſement de tous les édifices & ateliers d'agriculture, la multiplication des petits propriétaires cultivateurs, la dégradation des routes, l'énormité des impôts qu'on demande aujourd'hui

à la terre, les exactions des *garnisers* qui les lèvent, les prévarications des gardes champêtres, l'incendie des départemens de l'Oueſt, où les cultivateurs demandent peut-être encore qu'on leur rende leurs *inſtrumens aratoires*, l'aviliſſement de la valeur vénale des propriétés foncières, le haut prix de l'intérêt, le bas prix des denrées, l'appauvriſſement général du conſommateur des villes, le retour annuel de toutes ces aſſemblées primaires qui agitent périodiquement le peuple, & l'empêchent de vaquer à ſes occupations, le logement des gens de guerre, & leur inſolence depuis leurs victoires, les nouveaux recrutemens à l'aide deſquels on enlève en ce moment au fermier juſqu'à ſon *fils unique*, le défaut de bras & d'argent pour faire les récoltes, la multiplication des loups qui commettent de grands ravages dans les pays de montagne, celle des *chauſſeurs* & des bandes de brigands qui parcourent la plaine & ſurpaſſent de beaucoup les loups en férocité ; enfin, & par deſſus tout, la confiſcation des terres, & l'inſécurité prolongée de ceux qui ont conſervé les leurs ; tant de fléaux réunis n'en ont pas moins fait à l'agriculture françaiſe la plus profonde des plaies. Cette plaie ſera longue à fermer, & jamais on ne pourra la cicatriſer qu'en réintégrant dans tous ſes anciens droits la propriété qui ſeule peut fertiliſer de nouveau cet empire.

Cependant, ſi l'on fait amener ce grand acte de juſtice par degrés & ſans déchiremens, ſi l'on accorde en même-tems aux propriétaires l'influence politique qui leur eſt due, & ſans laquelle il n'y auroit point de ſécurité pour eux, s'ils ſont encore dignes d'une conſtitution qui les rende en quelque ſorte ſolidaires les uns pour les autres, ſi l'on décharge les campagnes de la plus grande partie de l'énorme tribut qui les frapperoit tôt ou tard de ſtérilité, ce peuple eſt ſi diſpoſé à oublier le paſſé, à s'étourdir ſur le préſent, & à embraſſer les eſpérances de l'avenir, que tant d'attentats ne lui auront pas inſpiré la moitié du découragement que la moindre de ces iniquités auroit produit ſur les anglais. Je le répète; s'il parvient à rétablir la propriété ſur ſa baſe, il ne faudra point s'étonner de le voir ſe livrer avec courage à la culture des terres: c'eſt vers elle que ſe tourneroient alors les bras échappés à la guerre, & voués autrefois aux manufactures anéanties. Le beau climat de la France feroit le reſte, & forcés par leur pauvreté même à s'interdire le luxe des productions & des denrées étrangères, ſes habitans arriveroient peu-à-peu à ſe ſuffire régulièrement pour leur beſoin. Ce ſera ſans doute l'ouvrage du tems: mais la paix au-dehors, & l'ordre au-dedans, pourroient hâter cette époque plus qu'on ne le préſume.

Je ne penſe donc point, comme l'a dit Pelet, il y a quatre ans, que *l'arbre de la reproduction a été coupé par le pied.* Cette exagération eſt pardonnable à un français, qui voyoit l'agriculture de ſa patrie entourée de toutes parts de ruines, & qui n'avoit ceſſé d'appeler la *paix* à grands cris; mais que penſer du directoire, qui en ſollicitant de nouveaux ſubſides pour prolonger cette guerre déſaſtreuſe, a oſé garantir à la France que ſes *reſſources ſont entières!*

Non! je ne ſaurois me contenir à cet excès d'impoſture. *Les reſſources de la France ſont entières*, oſez-vous lui dire! Où donc portez-vous vos regards? Ah! ſans doute vous les fixez ſur ces drapeaux ſanglans ſuſpendus dans votre ſalle d'audience où vos miniſtres & vos guerriers viennent s'enivrer comme vous à la coupe de la fauſſe gloire. Détournez, détournez ces trophées; ils atteſtent bien moins vos triomphes paſſagers que le prix immenſe qu'ils ont coûtés à votre pays. Hâtez-vous de les abattre, il n'y a que trop long-tems qu'ils vous cachent les haillons de la misère auxquels vous avez réduit pour longues années la génération ſur laquelle vous régnez.

CHAPITRE IV.

Des colonies françaises. De leur ancienne splendeur et de leur subversion actuelle.

ENTRE tous les écrivains qui ont traité de l'importance des isles françaises & de leurs produits, M. Necker est celui qui s'est trouvé le mieux à portée de rassembler des documens authentiques. Il assure que la créance d'environ 70 millions, qu'acquéroient annuellement les français par leurs transactions avec l'étranger, étoit due exclusivement à la récolte & au débit des denrées coloniales, dont ils vendoient chaque année au dehors pour 70 à 75 millions (1), d'où

(1) L'abbé Raynal, qui travailloit sur d'excellens mémoires, et qui mérite confiance pour tout ce qui tient aux relevés des produits, nous apprend qu'en 1775, les isles de l'Archipel de l'Amérique, donnoient annuellement 15 millions à l'Espagne, 8 au Danemarck, 30 à la Hollande, 82 à l'Angleterre, et 126 à la France; en sorte que les possessions de cette dernière puissance étoient presque aussi productives que celles des quatre autres. En étudiant ce tableau, on y voit que Saint-Domingue fournissoit alors près des quatre cinquièmes de ces 126 millions, et 12 millions de plus que toutes les isles anglaises. On voit aussi, en étudiant les tableaux subséquens de ses produits, qu'ils avoient aug-

l'on

l'on voit, que s'ils n'avoient pas eu un pareil excédent en sucres, cafés et indigos, bien loin que la balance de leur commerce étranger eût penché de 70 millions en leur faveur, elle auroit été de 4 ou 5 millions contr'eux. Elle l'eût été de 17, suivant Eſchaſſériaux (2), et même de 30, si l'on peut s'en fier aux regiſtres qu'on repréſente comme les plus exacts, ceux de l'année 1787.

Observons qu'avant de vendre en Europe le sucre qu'ils récoltoient aux Antilles, les français le rafinoient eux-mêmes, et jouiſſoient ainſi du triple bénéfice de la culture, du fret et de la main-d'œuvre. Observons aussi que les nombreux

---

menté de plus d'un tiers pendant les onze années qui suivirent, et qu'en 1788, ils évaluèrent à 131 millions. L'abbé Raynal avoit donc eu raison d'appeler cette isle *le plus bel établissement du Nouveau-Monde*, et peut-être ne seroit-il pas difficile de prouver qu'elle étoit à elle seule aussi productive pour les français, que le sont pour la Grande-Bretagne, le commerce et les tributs des Indes Orientales.

(2) « Otez ce que les denrées coloniales jettoient dans votre commerce, dit-il, le 6 juin 1796, la balance n'est plus pour vous : votre exportation reste à 210 millions contre 227, et la *perte* de votre commerce avec les autres peuples est *évidemment* de 17. Il est donc une *vérité frappante*, c'est que vos denrées coloniales seules vous assuroient une supériorité sur le commerce des étrangers. »

vaisseaux qu'employoit une navigation si active, formoient, pour ce royaume, une pépinière de matelots qui lui assuroit le second rang entre les puissances maritimes.

Tels sont les principaux avantages dont ils étoient redevables à leurs colonies, et que M. Necker les conjuroit de ne *jamais perdre de vue, afin de ne pas s'endormir sur une prospérité dont ils ne connoîtroient pas les fondemens.* Ce n'étoient point sans raison qu'il travailloit ainsi à les leur faire *connoître ;* car la secte des économistes s'appliquoit de son côté à leur persuader que la perte de ces colonies seroit pour eux un gain; qu'en y renonçant pour se tourner exclusivement vers la culture au dedans, le royaume n'en seroit que plus riche, plus peuplé, plus puissant, et qu'il vendroit aux nations étrangères ce qu'il vendoit à ses colons, etc. « M'arrêterai-je à ces discours si légèrement hasardés ? disoit M. Necker; que seroit-ce, si, en négligeant des possessions si précieuses, ou en les perdant jamais, la France se trouvoit privée de la créance de commerce qu'elle acquiert annuellement par l'exportation des denrées de ses colonies ? que seroit-ce si elle avoit encore à acheter des étrangers, même la partie de ces denrées qui est nécessaire aujourd'hui à sa propre consommation ? Une *pareille* RÉVOLUTION suffiroit pour faire sortir de France annuelle-

ment beaucoup plus d'argent qu'il n'y en entre aujourd'hui, etc. »

Cette *révolution* est arrivée, et pour en calculer les effets, il faut bien constater, s'il est possible, ce que ces riches fermes exploitées en Amérique par des africains, produisoient à leurs possesseurs en Europe. Quoique Eschassériaux et Vaublanc aient évalué à 250 millions tournois la totalité de ce qu'elles expédioient annuellement à la métropole, c'est évidemment ici une exagération; et le premier s'en est permis une bien plus grande encore, en avançant que *les français jetoient pour 170 millions de ces denrées coloniales dans le commerce étranger.* Il oublioit sans doute qu'on échappoit souvent en France aux droits de consommation qu'y payoient les denrées coloniales, en déclarant, comme *destinées pour l'étranger*, plusieurs parties qui étoient reverséees clandestinement dans l'intérieur du royaume.

Je crois tenir un assez juste milieu, en portant à environ 200,000.000 tournois la valeur vénale et moyenne du produit brut et annuel que toutes les colonies de la France lui avoient expedié pendant les dernières années qui précédèrent immédiatement la révolution; j'ajoute, par apperçu, que ses habitans en consommoient eux-mêmes la moitié, et vendoient l'autre au dehors. C'est

porter cette vente à 35 millions de plus que l'abbé Raynal et M. Necker; mais nous parlons ici des années 1786, 1787, 1788 et 1789, qui offrent le *tableau de la plus grande activité du commerce français.*

C'eſt Arnould qui s'eſt exprimé dernièrement en ces termes (3), & son aveu eſt vraiment mémorable, parce que l'époque de la *grande activité* dont il parle, fut préciſément celle où l'on perſuada à ſes compatriotes qu'ils étoient malheureux, mal gouvernés, et que pour prendre enfin l'eſſor auquel les appeloient leurs forces & leur génie, il falloit adminiſtrer cet empire & ſes colonies ſur des principes abſolument neufs.

Voyons ce qu'elles ſont devenues depuis l'adoption de ces nouveaux principes, et puisque Saint-Domingue ſeul entroit pour près des deux tiers (4) dans le magnifique inventaire de ri-

(3) Systême politique et maritime des Européens.

(4) Dans le rapport fait par Perrée, le 24 décembre 1797, il affirma « qu'en 1787 le produit de Saint-Domingue s'étoit élevé à 187 millions, et en 1790, à 195 millions. » Il eſt évident qu'il parloit d'argent des isles sans avoir la bonne foi d'en faire mention; car les exportations de Saint-Domingue, dans ſa plus haute ſplendeur, n'ont jamais monté à plus de 130 millions tournois; ce qui feroit en effet 195 millions argent des isles. Au surplus, ces sortes d'éva-

cheſſes qu'on vient de voir, arrêtons-nous principalement sur cette iſle que Barbé-Marbois a représentée comme *la plus floriſſante colonie dépendante qui ait jamais exiſté.* Il eſt ici d'autant plus digne de créance qu'il en avoit été administrateur; & c'eſt lui qui nous apprend, « qu'elle ne coûtoit rien à la métropole; que non-ſeulement ſon revenu ſuffiſoit à toutes les dépenſes d'adminiſtration, mais que le gouvernement trouvoit encore dans ſes économies les fonds néceſſaires pour ouvrir de grandes routes, conſtruire des ponts, des aqueducs, creuſer des canaux, amener dans les villes des eaux priſes à de grandes diſtances, les diſtribuer dans les fontaines publiques, arrêter la mer par des quais, aider le commerce par des calles, élever beaucoup d'édifices utiles, etc. »

Triſtes reſſouvenirs! Preſque tous ces beaux monumens de l'induſtrie des français ont été détruits par leurs propres mains, ou par celles des eſclaves auxquels ils envoyèrent la liberté comme une tempête! Laiſſons à leurs légiſlateurs le ſoin d'écrire cette hiſtoire ſi déplorable & ſi peu connue.

---

luations dépendent beaucoup du prix des denrées coloniales qui avoit sensiblement augmenté depuis l'époque où écrivoient l'abbé Raynal et M. Necker.

Bourdon, le 29 décembre 1796 : « -- Depuis la révolution, le génie de la diſcorde a plané ſur la colonie de Saint-Domingue. Les caſtes s'y ſont armées & détruites mutuellement. » -- (5) La commiſſion, dont il étoit l'organe, venoit de citer quelques-uns des forfaits qui accompagnèrent ces maſſacres alternatifs. *Ils ſurpaſſent l'imagination*, avoit-elle dit, en dépoſant ſur le bureau des *pièces* dont elle annonça que la lecture feroit *dreſſer les cheveux*. Ma plume ſe refuſe à en tranſcrire ici les horribles détails. On peut les lire dans le Moniteur du 13 novembre 1796, & s'en faire une idée par le rapport ſuivant que fit Vaublanc quelques mois après.

(5) Ce député assura que cette *extermination générale* avoit réduit la partie française à moins de 300 mille habitans, c'est-à-dire, à près de moitié ; et personne n'osa contredire alors son assertion ; mais peu après le 18 fructidor, un député nommé Lavaux, a certifié, « qu'en y comprenant 119 mille âmes qui habitent la partie ci-devant espagnole, l'isle de Saint-Domingue présente aujourd'hui une population de 800 mille habitans. » C'est le double du recensement fait en 1779, et cité par M. Necker, lequel ne portoit que 288,803 individus pour la partie française, parmi lesquels environ 250 mille esclaves. Il est vrai que pendant les onze années suivantes, le nombre de ces derniers avoit presque doublé par les importations qui s'élevoient annuellement à environ 18 mille nègres.

« L'aſtre brillant qui féconde Saint-Domingue y a éclairé des monſtruoſités ſur leſquelles la penſée ſe précipite & n'oſe s'arrêter. Il y a vu un nouveau genre de victimes dans la partie la plus intéreſſante, la plus foible de l'eſpèce humaine. Il y a vu des brigands montrer à la terre effrayée le crime que tant de philoſophes croyoient impoſſible, l'homme buvant le ſang de l'homme, dévorant la chair de l'homme. »

Le voilà donc l'ouvrage de ces *amis des noirs*, de ces prétendus philantropes français, prédicateurs du *bonheur commun !* voilà ſous les tropiques, les réſultats de cette funeſte *déclaration des droits*, qui eſt venue, comme par un coup de foudre, rompre en éclats les fers des africains, & appeler ſoudainement à l'extrême égalité politique, une caſte avilie qu'il eût été même ſi difficile de préparer par degrés à ſortir de l'eſclavage perſonnel ! C'eſt en conſidérant la triple impoſſibilité de leur arracher déſormais cette fameuſe charte, de la leur expliquer, & de les ramener ſoit à la ſubordination, ſoit au travail, que le même Vaublanc s'étoit écrié : « Avec quelques vaines diſſertations métaphyſiques, nous avons détruit nos colonies, en rendant plus malheureux encore ceux qui les cultivoient. *Nous n'en avons plus.* L'humanité en pleurs repouſſe avec indignation le culte inſenſé que nous lui

avons offert... La perte des colonies nous expose à payer tous les ans à l'Europe, ce que l'Europe nous payoit avant la révolution.... *Il faut ou prendre les mœurs des Spartiates, ou frémir de notre situation.* »

L'amiral Villaret, le 31 mai 1797 : « -- Notre commerce, notre marine, nos finances se rattachent par tous les liens à l'existence & à la prospérité de nos colonies. Ce sont leurs dévastateurs & leurs bourreaux qui ont ruiné les cinquante mille familles qui, dans nos principaux ports, languissent faute de travail; ce sont eux qui ont enlevé à nos matelots les moyens d'instruction qui les rendoient les rivaux & les vainqueurs des marins anglais; ce sont eux qui ont desséché les canaux par lesquels la vie & la richesse arrivoient à grands flots dans Nantes, Bordeaux, Rouen, le Havre & l'Orient, & de-là se répandoient dans les veines de la France entière. Rappelez-vous en effet les innombrables avantages que nous retirions de nos colonies; rappelez-vous que par elles, depuis 70 ans, notre numéraire avoit presque été doublé.... Faut-il s'en étonner? chaque année l'importation & l'exportation des denrées étoit de 160 millions. La métropole envoyoit tous les ans pour 78 millions de marchandises, dont 40 millions d'objets ma-

nufacturés (6). *L'isle seule de Saint-Domingue rendoit à la France plus que quatre de ses plus belles provinces.* Que le génie fiscal multiplie à son gré les gênes & les entraves ; qu'il crée des impôts *indirects*, qu'il en mette sur l'air que respire un peuple libre, comment combleroit-il un pareil *déficit* ? comment remplaceroit-il de semblables ressources ? Jamais cependant elles n'auront été

(6) Outre ces 40 millions d'objets manufacturés en France, les colonies en tiroient annuellement pour 6 à 7 millions de vins ou d'eaux-de-vie, et des farines pour une somme à-peu-près égale. Le reste des importations étoit le produit du continent de l'Amérique.

Comme l'amiral Villaret partoit ici du registre des douanes des colonies, et que la contre-bande ne laissoit pas que d'y être assez active, il y a tout lieu de croire que leurs importations s'élevoient à plus de 78 millions. D'ailleurs, pour s'en faire une juste idée, il faut y joindre, 1°. la valeur des marchandises exportées en Afrique, et avec lesquelles s'achetoient les 20 ou 26 mille nègres qu'on transportoit chaque année aux colonies ; 2°. les sommes que le ministre de la marine y faisoit passer pour l'entretien des gouvernemens civils et militaires. En combinant ces trois circonstances, on peut présumer que, pendant les cinq années qui précédèrent la révolution, le *revenu net* des propriétaires, soit sur les lieux, soit en Europe, s'éleva à environ *cent* millions, après avoir payé les frais d'exploitation, et pourvu aux consommations des nègres, ainsi qu'à celles des blancs qui géroient les plantations.

plus néceſſaires ; car, ne vous y trompez pas ; LE RÉGIME DE LA LIBERTÉ EST COUTEUX.... Gardons-nous de croire que nous puiſſions nous paſſer de nos colonies : leurs produits ſont indiſpenſables pour la reſtauration de nos finances. Leurs denrées ſont devenues pour nous *des beſoins de première néceſſité.* Quand nous avions des colonies, c'étoit avec l'excédent même de nos cultures & de nos manufactures que nous payions leurs denrées. Aujourd'hui, nous payons à l'Europe ce qu'elle nous payoit autrefois. Ce n'eſt qu'avec notre or que nous payons les productions des colonies anglaiſes. Nous nous appauvriſſons ainſi à meſure que nous enrichiſſons nos ennemis. Des prohibitions n'y feroient rien ; la cupidité renverſe toutes les barrières. *A-t-on calculé combien d'années nous pouvions tenir à cet écoulement ſucceſſif de notre numéraire ?* »

Il n'eſt peut-être pas indifférent d'obſerver qu'à la vue des déſaſtres des colonies, les économiſtes avoient cru pouvoir profiter de l'occaſion pour perſuader aux français qu'ils *n'avoient que fort peu d'intérêt à reprendre leurs isles à ſucre.* Telle eſt la thèſe que Dupont ſe mit à ſoutenir (7), & nous avons déja dit que c'étoit là l'un des dogmes favoris de ſa ſecte. Il eſt vrai que

(7) Voyez sa lettre au général Montesquiou.

pour qu'on ne l'accuſât pas d'y revenir par eſprit de ſyſtême, il eut grand ſoin d'ajouter ces mots: *Avec nos principes, nous ne pouvons les cultiver.* Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que le gros des écrivains français qui avoient accueilli cette doctrine lorſque leurs isles étoient au plus haut degré de ſplendeur, la repouſſèrent avec indignation après les avoir perdues, & dès que Dupont leur fit obſerver qu'il *ne dépendoit plus d'eux de les reprendre.* Tandis que les beaux eſprits de Paris eſſayoient de le réduire au ſilence par ce vers ſi connu, & que l'hiſtoire de la guerre préſente rendra de plus en plus digne d'être cité:

Le trident de Neptune est le sceptre du monde;

les gens ſenſés répondoient qu'il n'y auroit ni marine marchande ſans colonies, ni marine militaire ſans marine marchande; & Barbé-Marbois ne ceſſoit de proclamer que ſi la France perdoit l'une & l'autre, elle devoit renoncer à toute prépondérance en Europe, & ſe *réſigner à une place du ſecond rang.*

C'eſt ainſi que ce peuple commençoit à s'éclairer ſur l'importance de ſes colonies après leur perte. C'eſt ainſi que le tableau de leurs ruines s'étoit déroulé peu-à-peu dans ce même ſénat, d'où étoit parti le décret qui les avoit miſes en flammes. Qu'eût-ce été, & que de détails plus

déplorables encore nous aurions eu à tranſcrire, ſi les principaux rapports ſur les affaires des colonies n'avoient pas eu lieu en *comité ſecret!* Auſſi n'avons-nous pu raſſembler ceux qu'on vient de lire que dans les débats qui précédèrent preſque immédiatement le 18 fructidor; & d'abord, après cette victoire, le parti triomphant ayant paru alarmé de l'eſpèce de publicité qu'on continuoit à mettre à ces débats, ſoit pour tranquilliſer ſes collègues, ſoit pour affecter de l'être, le nommé Borgnes, l'un des dévaſtateurs de Saint-Domingue, les aſſura que cette publicité porteroit à l'Angleterre le coup le plus ſenſible. *Elle a frémi*, leur dit-il, *le jour où elle a ſu que vous alliez déchirer le voile qui vous cachoit l'état des colonies.*

Apparemment qu'il faiſoit alluſion à cette menace, ſi ſouvent répétée à Paris, que *l'affranchiſſement des nègres, étant une proclamation de liberté pour tous les eſclaves des Antilles*, le bouleverſement inévitable des établiſſemens anglais dédommageroit pleinement la France. Juſqu'ici, néanmoins, la plupart d'entr'eux ont fait de nouveaux pas vers la proſpérité. Loin de leur preſcrire de lancer tout-à-coup leurs nègres dans l'ordre politique & civil, le parlement britannique a trouvé plus ſage de s'en tenir à améliorer le ſort de ces derniers, en mettant des obſtacles

graduels à l'importation des nouveaux eſclaves, & en amenant ainſi l'époque, où, ſans ruiner les colons qui ont entrepris la culture de ces iſles, il pourra interdire à jamais cet odieux commerce d'hommes. Que s'il étoit encore des anglais qui fuſſent diſpoſés à bruſquer l'événement ſi déſirable de l'affranchiſſement des nègres, je les invite à méditer ſur l'aveu ſuivant de Creuzé-Latouche, l'une des têtes les plus exaltées parmi les aventuriers auxquels la nation françaiſe délégua le droit d'eſſayer ſur elle de nouvelles expériences légiſlatives. « Voulez-vous un exemple irrécuſable de l'obligation de choiſir les circonſtances ? vous le trouverez dans l'hiſtoire déſaſtreuſe & ſanglante d'une des plus importantes portions de nos colonies. On ne peut nier que l'injuſtice de leur ancien état ne fût criante, affreuſe, impardonnable pour les hommes & pour les loix : mais une propoſition adoptée trop bruſquement, quoiqu'inconteſtablement fondée ſur les principes les plus ſacrés de la juſtice, n'en eut pas moins les plus épouvantables ſuites. Ce fut un ſpectacle ſingulier de voir le crime ou la folie *emprunter* tous les raiſonnemens de la *ſenſibilité* la plus profonde, & laiſſant à la probité & à la ſageſſe toute la défaveur, ſe donner publiquement l'avantage du dévouement le plus héroïque & de la plus intrépide vertu. Nous

avons senti depuis ce que devoit coûter à l'humanité ce zèle ou *faux* ou *sincère*, mais toujours *aveugle* & *fatal* pour ses propres intérêts. »

Ainsi parloit encore ce jacobin (8) huit jours

---

(8) Vaublanc l'avoit devancé, en faisant le tableau des épouvantables suites de l'affranchissement des esclaves ; car en prenant place dans le corps législatif, son premier soin fut de l'informer qu'ils abandonnoient par-tout la culture. « Leur cri actuel, dit-il, est que *le pays leur appartient, qu'ils ne veulent plus y voir un seul blanc.* En même-tems qu'ils jurent aux blancs, c'est-à-dire, aux vrais français, une haîne féroce, ils se font entr'eux une guerre cruelle : alternativement tyrans et victimes, ils outragent les plus doux sentimens de la nature ; ils renoncent à ses plus douces affections, et *vendent aux anglais leurs propres enfans.* »

C'est en révélant que les nègres, devenus citoyens français, *vendent* aujourd'hui *leurs propres enfans*, que cet orateur résolut cette question qu'il s'étoit faite au commencement de son discours : *Les nègres sont-ils plus heureux ?*

Mais Vaublanc lui-même avoit été devancé à son tour par le général Rochambeau qui, dès son arrivée à Saint-Domingue, écrivit en ces termes au ministre de la marine : « Je ne crains pas de vous *prédire* qu'après avoir donné la liberté aux noirs, après les avoir armés, *on sera obligé de leur faire la guerre, pour les rendre un jour à la culture.* Il n'y a de *liberté* sur cette *terre*, que pour les commandans africains, et pour les hommes de

avant la victoire du 18 fructidor, à laquelle il eut tant de part ; & jusques-là aucun membre de ce parti ne s'étoit permis de soutenir le directoire, lorsqu'il eut l'effronterie d'écrire aux conseils que dans tous les *arrêtés* de ses agens aux colonies, *il avoit reconnu ses* PRINCIPES *& un grand* RESPECT *pour les propriétés.* Ce même parti prit néanmoins leur défense après le 18 fructidor, & parut ajouter une foi entière à la dépêche officielle d'un de ces agens nommé Raimond, qui mandoit de Saint-Domingue aux mi-

---

couleur, qui *disposent* du reste de leurs semblables, comme de *bêtes de somme.* »

Les cinq hommes qui gouvernent aujourd'hui la France, savent mieux que personne que telle est la disposition naturelle de tous les parvenus arrivés soudainement au pouvoir, ou de l'esclave devenu maître.

Deterius nihil est humili, dum surgit in altum :
Cuncta ferit dum cuncta timet, desevit in omnes,
Ut se posse credant. Nec bellua tetrior ulla
Quam servi rabies, in libera terga ferentis.

CLAUD. IN MOR. RUF.

La dépêche qu'on vient de lire, causa le rappel et la disgrace de Rochambeau, qui fut remplacé dans son commandement, par des généraux africains, auxquels le ministre Truguet adressa des félicitations sur *leurs succès.* Les saturnales de Saint-Domingue se prolongent encore, comme celles de Paris.

niſtres : -- « que ſi l'on pouvoit obtenir 30 mille mulets du gouvernement eſpagnol, avec la *diſpoſition heureuſe des eſprits*, la colonie deviendroit *avant ſix ans plus floriſſante que jamais.* »

Il étoit d'autant plus important de le faire croire, que le gouvernement s'étoit mis dans la tête de ſoumettre les colonies aux mêmes taxes que la métropole, & que ſes partiſans propoſèrent en effet d'y établir l'enregiſtrement & l'impôt foncier, idée fiſcale qui juſqu'alors ne s'étoit préſentée à perſonne, pas même aux économiſtes.

Une idée ſi nouvelle fut vigoureuſement appuyée par le député Borgnes, pour lequel Sonthonax, commiſſaire du directoire dont il ſera beaucoup queſtion ci-après, avoit créé à Saint-Domingue une place de *ſur-intendant & contrôleur-général des finances.* C'eſt ce même contrôleur-général qui, dans un mémoire imprimé, s'étoit enorgueilli du titre de *Marat des Antilles*, & qui, mettant à profit les lumières fiſcales qu'il venoit d'y acquérir, ſatisfit pleinement ſes collègues, en leur diſant à ſon retour : « J'arrive des colonies. Leurs cultivateurs actuels ne ſe croiront jamais français, républicains, & reconnus par vous pour enfans de la même patrie, s'ils ne paient point une contribution ; leur liberté ne leur paroîtra pas affermie, s'ils ne partagent les charges

charges de l'état. Ils ont le quart des habitations qu'ils cultivent; ſur ce produit, ils paieront l'impôt *avec plaiſir.* »

Eſchaſſériaux fut le ſeul qui eut le courage de relever ces nouvelles impoſtures & d'affronter le courroux du directoire, en ſonnant le tocſin contre les dilapidations. « La Sicile opprimée criera éternellement vengeance contre le gouvernement romain. Nous ne voulons point que notre ordre politique offre un pareil ſcandale à la terre, & que les agens de nos colonies, ſans frein & ſans loix, ſoient tentés de devenir les deſcendans de *Verrès* & de tous les proconſuls que la tyrannie & la rapine ont rendu ſi célèbres. Durant le cours de la révolution, tout a été confuſion, arbitraire & déſordre. Les revenus publics étoient une mine que tout le monde ſembloit avoir le droit d'exploiter, & les dépenſes des colonies le tonneau des Danaïdes. Il faut enfin relever tous les produits du revenu public du *dépériſſement* où ils ſont tombés, ſans quoi nos colonies deviendroient des *poſſeſſions onéreuſes*... Les *déportés & réfugiés* forment une claſſe d'hommes ſur leſquels vous avez à prononcer. Les premiers, enlevés à la colonie par les dangers qu'inſpiroit leur préſence, quelquefois auſſi par *l'arbitraire*, les autres arrachés à leurs foyers par l'effroi des événemens de la révolution à Saint-Domingue;

tous attendent leur deſtinée des loix. Les colonies ne peuvent être bien adminiſtrées, il n'eſt point de tranquillité pour elles, tant qu'il n'y aura pas une légiſlation définitive ſur les *émigrés*, les *déportés* & les *réfugiés d'outre-mer*.... Il n'a appartenu qu'à la magie des loix de Lycurgue de tenir pendant des ſiècles la moitié d'un peuple dans l'eſclavage de l'autre, & cette injuſtice depuis trois mille ans *crie encore vengeance.* »

Certes, ce qui crioit & crie encore mille fois plus *vengeance* que les loix de Sparte, ce ſont les cruautés inouies commiſes ſous l'adminiſtration du féroce Sonthonax à Saint-Domingue. Ce nouveau Verrès ne s'étoit pas contenté de faire mettre ou de laiſſer mettre en croix des citoyens français (9); il avoit découvert un moyen non moins expéditif pour dépouiller en maſſe les propriétaires qu'il n'oſoit pas envoyer au ſupplice, ou que ſes perſécutions n'avoient pas forcés à émigrer; ce fut en les déportant en maſſe & à titre de *ſuſpects*, ſoit en France, ſoit dans les Etats-Unis d'Amérique.

Ce même Sonthonax menaça en même tems d'un ſort pareil ceux des autres colons qui ſe permettroient des *propos contre la liberté générale*. Voilà l'un de ces *arrêtés* que le gouverne-

(9) Voyez le Moniteur du 3 novembre 1796.

ment constitutionnel avoit *trouvés conformes à la constitution*, et où il avoit *reconnu* solemnellement ses *principes*, ainsi qu'un *grand respect pour les personnes & les propriétés !* Mais transcrivons littéralement l'énergique dénonciation de forfaiture dont Vaublanc accusa ce proconsul.

» Par une lettre insérée dans les papiers publics, Sonthonax s'est déclaré revêtu de la *dictature*, & n'a pas craint de dire qu'il avoit des pouvoirs *illimités*. Il a levé des impositions, touché des sommes immenses, *n'a rendu aucun compte*. Il a mis hors de la loi des fonctionnaires publics, des élus du peuple, & il a défendu, sous peine de complicité, de leur accorder une retraite .... L'excès de son audace a fait sa sûreté; on a plongé ses accusateurs dans les prisons, & on l'a renvoyé à Saint-Domingue, revêtu de la *pourpre directoriale*. .. Il a fait des loix atroces contre la simple expression de la pensée; il a ordonné le séquestre de tous les colons qui sont passés en pays neutres, sans en excepter ceux qui étoient partis avec des commissions de lui-même, &c. »

Il est tems de dire comment Sonthonax avoit réussi à se faire revêtir pour la seconde fois de la *pourpre*, & à obtenir des pouvoirs *illimités*; ce fut en promettant à ceux qui les signèrent

que la vente des habitations à séquestrer produiroit des sommes immenses. Sur ce point du moins, le directoire fut tellement sa dupe qu'il annonça officiellement qu'on en retireroit *deux milliards*, & les conseils comptoient encore sur cette riche proie, lorsque Barbé-Marbois vint leur annoncer à son tour qu'aucun acquéreur ne s'étoit présenté, pas même parmi les nègres. Cette nouvelle étoit d'autant plus mortifiante pour le directoire, qu'il s'étoit fait autoriser à vendre à ceux-ci par petites portions les biens des blancs absens, afin de *combattre la paresse innée chez la plupart des hommes noirs*; *car*, avoit-il ajouté en sollicitant cette autorisation, *si l'on veut lire dans le cœur de l'homme, on verra que celui qui possède, chérit plus chèrement sa patrie que celui qui n'a rien.*

Ainsi le gouvernement spoliateur ne revenoit à ce principe tutélaire, que pour établir la convenance de faire passer les propriétés que *possédoient* les blancs entre les mains de l'homme noir qui n'en avoit jamais possédé aucunes ! C'est pour combattre la *paresse innée* de ce dernier, et lui faire *chérir plus chèrement* sa patrie que les nouveaux administrateurs de la France proposent de dépouiller, sans miséricorde, les colons dont l'industrie avoit fait de Saint-Domingue la *plus florissante colonie qui eût jamais existé !*

Dès que Sonthonax eut la preuve que perſonne ne ſe ſoucioit de devenir acquéreur de ces domaines ſéquestrés, il n'héſita pas à les affermer à des nègres auxquels il promit le *quart* du produit brut, en retenant les trois autres quarts pour le compte de la nation.

On devine maintenant l'immenſe intérêt qu'avoit le directoire à défendre ces extorſions. Il y réuſſit quelque tems, en citant les ſommes conſidérables dépenſées par l'Angleterre à Saint-Domingue, ſommes auxquelles il eut grand ſoin de comparer ſon exceſſive économie. Et il faut convenir que cette économie a dû paroître grande, puiſqu'il s'eſt vanté de n'avoir remis que 150 mille livres à ſes agens pour les iſles ſous le vent, & de ne *leur avoir rien envoyé depuis leur départ.* Faut-il s'étonner après cela, ſi ceux-ci s'étoient vus réduits à y ſuppléer, ſoit en ordonnant des expéditions de flibuſtiers contre le commerce d'une nation neutre, amie & alliée (10), ſoit en ſe

(10) C'est évidemment à quoi Sonthonax a fait allusion dans sa défense apologétique, où il dit : « Au nombre des causes qui ont produit la *restauration* de Saint-Domingue, je dois mettre sur-tout les *armemens en course.* Les mers du golphe du Mexique ont été couvertes de bâtimens légers, portant depuis deux canons jusqu'à vingt, et qui ont désolé et presque *détruit* le commerce *anglais.* » Comme quelques-uns des assistans

terres ?.... Citoyens législateurs, amis des noirs, vous l'êtes aussi de votre patrie & de l'humanité. *Devenez donc amis des blancs ;* jetez un coup-d'œil de pitié sur vos malheureuses colonies. Que les infortunés créoles *entassés* dans les hospices, *sans feu*, *sans pain*, *sans vêtemens*, & qui vivent dans *l'égalité de la tombe*, fixent enfin vos regards, &c ».

Cet appel à la compassion ne produisit aucun effet sur les deux conseils qui s'opiniâtrèrent à détourner leurs *regards* d'un pareil attentat. Il a été commis sur des républicains, à l'ombre de la déclaration des droits de l'homme, & l'an V de la *liberté française !* Voilà comment furent signalées les premières années du règne de cette constitution, que ses auteurs présentèrent dans le même tems comme une *source inépuisable de bonheur, d'où sortiront ces belles institutions sociales qui doivent* RETREMPER *les âmes des peuples modernes ;* comme *un édifice, qui captivera bientôt l'admiration & la reconnoissance de ceux-là même qui en méconnurent trop long-tems la sagesse, la* DOUCEUR *& la force.*

Tous ces lieux communs qu'employa Lamarque, président du conseil des cinq-cents, en remerciant ceux des membres qui prenoient congé, n'en imposèrent point au petit nombre d'hommes purs à qui la nation confia leurs places.

L'un de leurs premiers ſoins fut d'exiger du directoire le rappel de ce Sonthonax qui dévaſtoit ſi impunément, & pour la ſeconde fois Saint-Domingue : ils firent mieux encore ; car ils arrachèrent à leur corps, le décret qui l'a le plus honoré pendant les quatre mois qu'ils y ſiégèrent. Ce décret ſtatua « que tout colon qui pourroit juſtifier de ſa non-émigration & de ſa réſidence en France ou en pays neutre, ſeroit tranſporté à Saint-Domingue *aux frais* de la république, & *réintégré dans ſes propriétés* ».

Courte illuſion ! A peine le parti jacobin eut-il triomphé, qu'il s'empreſſa de révoquer la promeſſe faite aux *réfugiés d'outre-mer*. « La préſence d'un grand nombre d'entr'eux, dit le rapporteur Bordas, rappelleroit des *ſouvenirs déchirans* ; elle ne manqueroit pas d'exciter de nouveaux troubles, au lieu de *l'ordre* & de la *tranquillité* qu'il eſt *dans nos cœurs* de rétablir dans ces contrées ».

Les débats ſubſéquens ne nous ont point laiſſé connoître quel effet aura produit cette rétractation ſur les malheureux créoles entaſſés *ſans feu, ſans pain & ſans vêtemens*, dans les hoſpices de Bordeaux : mais il faut bien que leur détreſſe ſoit parvenue à ſon comble, puiſque ce ſpectacle a déterminé un nouveau député à monter

à la tribune le premier avril 1798, pour s'y rendre leur organe en ces termes :

« Plusieurs colons résidans en France, propriétaires d'habitations mises en valeur, & affermées pour le compte de la république, *périssent de misère*, tandis que leurs propriétés versent dans les magasins de l'état aux Antilles, des revenus immenses.... Ces *fugitifs* sont les *meilleurs*, les plus *fidèles citoyens*.... La république leur doit *justice* & *protection* : elle est trop puissante pour avoir besoin des dépouilles de l'infortuné, & quand elle en auroit besoin, elle seroit trop généreuse pour ne pas dédaigner de semblables ressources. Sa force, sa véritable grandeur, sont dans la prospérité de ses enfans, dans la confiance que ses loix inspirent, dans ce généreux enthousiasme qu'éprouve le citoyen, en songeant qu'il est membre d'un état libre, où il ne peut redouter ni les *caprices de l'iniquité*, *ni les violences de l'arbitraire*.... Je demande s'il n'est pas d'une *souveraine justice*, qu'ils reçoivent sur la trésorerie nationale le remboursement d'une partie ou de la totalité de leurs avances en Amérique ».

On ne s'attend guère sans doute au nom de l'orateur qui vient de faire entendre de nouveau la voix plaintive des colons dépouillés. Pourra-t-on me croire ? L'homme qui invoquoit ainsi

l'humanité & la *souveraine justice* pour les mettre à l'abri des *violences de l'arbitraire*, & des *caprices de l'iniquité*, n'étoit rien moins que l'homme de proie, celui qui avoit fait déporter en France ces prétendus fugitifs qu'il appelle aujourd'hui les *meilleurs, les plus fidèles citoyens.* C'étoit le Verrès des Antilles qui, de retour à Paris, venoit de prendre dans le ſénat la place de ſes accuſateurs; c'eſt Sonthonax lui-même, qui s'empreſſe de devancer quiconque auroit été tenté de dénoncer de nouveau ſes crimes; c'eſt lui qui, en s'attendriſſant ſur le ſort de ſes propres victimes, ſe donne ainſi le mérite de plaider leur cauſe! Non, les faſtes de la révolution françaiſe, ſi fertiles en traits de duplicité & d'hypocriſie, n'en preſentent aucun qui m'ait autant révolté & par le nom de l'orateur, & par ſon aſtuce, & par le ſuccès dont celle-ci fut couronnée; car il ne recueillit que des applaudiſſemens : pas un ſeul de ſes collègues qui ſe crût en droit de lui arracher ſon maſque; pas un aſſiſtant, qui oſant l'interrompre, s'écriât avec indignation:

Milon sanglant encor reprend un assassin,
Gracque un séditieux, et Verrès le larcin!

Ce qui achève cette ſcène de tartuffe, c'eſt que le rapport qu'il ſollicitoit, tout en le redoutant plus que perſonne, n'a jamais eu lieu

(12); & que la faim continue de moiſſonner ſes victimes qui traînent leur exiſtence dans *l'égalité de la tombe*, tandis qu'il commence à jouir impunément à Paris du fruit de leurs dépouilles & de ſes concuſſions.

Il n'a pas laiſſé cependant que d'éprouver déja quelques anxiétés ; car, s'étant aviſé en arrivant en France de feuilleter le grand livre des proſcriptions où il avoit fourni tant de pages, il s'y eſt trouvé inſcrit lui-même en toutes lettres. Comme il n'auroit pas manqué de colons officieux pour conſtater l'identité du nom & du perſonnage, il auroit été ſans rémiſſion fuſillé dans les *vingt-quatre heures*, s'il n'avoit pas eu l'avantage de ſiéger parmi les mandataires du peuple qui ont eu grand ſoin de ſe mettre à l'abri des commiſſions militaires, en évoquant à leur propre tribunal l'examen des inſcriptions qui les concernent individuellement. Sonthonax ne perdit

(12) Laujeac se leva à l'instant pour lui répondre qu'il proposoit une nouvelle dispensation de *fonds* affectés par la loi du 9 vendémiaire à d'autres objets. En conséquence, on renvoya à la commission des finances la motion de Sonthonax, et c'étoit précisément ce qui lui convenoit le mieux, assuré qu'il étoit qu'on ne trouveroit pas les *fonds* nécessaires pour cette restitution, et que cependant il auroit le mérite de l'avoir proposée.

point un inſtant pour ſe faire effacer de la table fatale. « Citoyens repréſentans, leur a-t-il dit, le 14 juillet 1798, je monte à cette tribune pour vous dénoncer moi-même un fait qui m'eſt perſonnel, & qui ſans doute ne vous *donnera pas moins d'étonnement qu'à moi.* Je viens d'apprendre que mon nom eſt inſcrit ſur une liſte d'émigrés: j'ai conſtaté l'identité des noms; elle eſt *exacte...* Qu'il me ſoit permis de ſaiſir cette occaſion pour me *plaindre* de cette foule de *libelles* que mes ennemis ne ceſſent de répandre contre moi. Ils me pourſuivent avec un *acharnement* ſans exemple ». Ici, Sonthonax alloit entamer de nouveau l'éloge de ſon adminiſtration, & réclamer, comme dans ſon précédent rapport, *la gloire due au pacificateur de la Vendée de Saint-Domingue.* Mais le journal des débats nous apprend qu'il fut *interrompu:* tant eſt grande, même parmi ſes aſſociés, l'horreur qu'on a de ſes forfaits, & l'indignation qu'il inspira, en oſant ſe *plaindre* des *libelles* de ſes *ennemis!* On s'empreſſa cependant de le faire rayer de la liſte des émigrés.

Un autre orateur s'eſt préſenté apres lui à la tribune pour appeler encore l'attention du corps légiſlatif ſur *la poſition affligeante des déportés & réfugiés des colonies.* Ils ſont privés de tout en France, a-t-il dit. De 25 francs de *ſecours* qu'une loi leur accordoit par mois, ils reçoivent à peine

3 ou 4 francs par décade, & il en eſt parmi ces déportés à qui l'on doit 15, 16, juſqu'à 18 mois. Aſſez long-tems les malheureux colons ont gémi dans la misère, aſſez long-tems ils ont ſoupiré en ſilence. Faites, légiſlateurs, que par vos *bienfaits* leur âme s'ouvre enfin aux douces impreſſions de la joie & de la reconnoiſſance » !

Ce diſcours, le dernier qui ait été prononcé en faveur des blancs expulſés des colonies, l'a été par un ſénateur *nègre*, nommé *Mentor*, le même auquel j'avois fait alluſion en parlant des ſucceſſeurs qu'on avoit donnés au général Pichegru. L'humanité de ce nègre, qui ſe montre aujourd'hui le ſeul avocat des blancs dans le ſénat de la grande nation, mérite bien, ce ſemble, une place dans ſes annales.

Je me ſuis beaucoup étendu ſur Saint-Domingue, parce que cette isle produiſoit environ les deux tiers de toutes les denrées coloniales qui avoient été pour la France une ſource ſi abondante de commerce & de richeſſes. Pour achever le tableau de ſa ſubverſion, il ne reſte qu'un fait à ajouter, c'eſt que le même rapport où Perrée annonça qu'en 1790, les produits de Saint-Domingue s'étoient élevés à 195 millions, nous apprend que *les travaux de la culture n'y ont produit net, pendant l'an V, que 10 millions de va-*

leur (13). Tels ont été les ravages de la révolution dans ce superbe établissement qui *rendoit à la France plus que quatre de ses plus belles provinces !*

---

(13) Ce député ajouta ces mots : *Supposons un quart en sus pour l'an VI, soit* 12 *millions et demi.* Voilà une *supposition* qui n'est guère brillante, et cependant elle eût été loin de se réaliser, si pendant le cours de l'an VI, l'armée anglaise n'avoit pas évacué la partie de l'isle que cultivoient les colons royalistes, et où l'on recueilloit précisément trois fois plus de produits que dans celle où les négres ont été affranchis. Avant d'ajouter ces produits à ceux dont parloit Perrée, il faut se rappeler que le commandant républicain qui en a pris possession, étant un général nègre, il a bien fallu qu'il commençât par affranchir ses *frères*, c'est-à-dire, par les arracher au travail, en sorte qu'on peut regarder ces districts, jusqu'alors intacts, comme à-peu-près rayés de la liste des produits. C'est encore là, si je ne me trompe, l'une des conquêtes que la France aura à déplorer ; car ces cantons se trouvant en pleine culture, il lui eût beaucoup convenu de les laisser jusqu'à la paix, sous la sauve-garde de la Grande-Bretagne. Dans l'état actuel des choses, il est plus que douteux si Saint-Domingue rend la dixième partie des produits bruts qu'elle fournissoit avant la révolution : or, cette valeur suffit à peine pour procurer en échange aux colons, les étoffes anglaises et les grains que leur portent encore ceux des vaisseaux américains qui s'exposent à y être saisis comme *anglais déguisés.*

Et il ne faut pas croire que ſes autres iſles dans l'Archipel de l'Amérique, aient mieux échappé à l'ouragan révolutionnaire. La Martinique, la ſeule qui ſoit reſtée intacte, ne le doit qu'à ce que le ſort des armes l'a fait paſſer entre les mains des anglais, ainſi que Sainte-Lucie & Tabago.

La Guadeloupe lui reſte encore (14); mais elle gémit ſous la tyrannie de Victor Hugues, qui y a établi un régime militaire, à l'aide duquel il a métamorphoſé en ſoldats la moitié de ſes nègres, & force le reſte au travail, non plus à coups de fouet, mais à coups de fuſil. Quant aux blancs, leur ſort n'y a pas été moins déplorable qu'au Cap. On en peut juger par le trait ſuivant, cité dans la ſéance du 29 mai 1797. « La Guadeloupe a vu traîner à l'échafaud le

(14) Comme il est aujourd'hui beaucoup question de *Cayenne*, depuis que les fructidoriens en ont fait une espèce de *Botany-Bay* pour les prêtres insermentés, les législateurs incorrigibles, et les membres réfractaires du directoire, il n'est peut-être pas inutile de dire que la Guyane étoit la plus insignifiante des colonies françaises, et que même avant qu'elle eût été ravagée par la révolution, et qu'on l'eût destinée à être la *bastille d'outre-mer*, les frais que cet établissement coûtoit à la métropole, en tems de paix, etoient à-peu-près égaux à la valeur des produits qu'elle en recevoit.

vieux

vieux Mahordiers, âgé de 80 ans, & père de onze enfans, ſur la dépoſition de quelques nègres qui l'accuſoient d'avoir tenu des propos ſur la *liberté générale* ».

Quoique les français aient perdu Pondichéry & tous leurs comptoirs en Aſie, il leur reſte cependant encore dans les mers de l'Inde deux poſſeſſions précieuses, bien moins par le dégré de proſpérité qu'elles avoient atteint, que par celui dont elles auroient été ſuſceptibles ſous l'ancien régime.

Comment parler ici des isles de France & de Bourbon, ſans admirer la fermeté avec laquelle elles ont ſi long-tems repouſſé & les commiſſaires déſorganiſateurs & les décrets empoiſonnés que leur envoyoit la mère patrie! Croiroit-on que pour obtenir le pardon de ne s'être point laiſſées bouleverſer par ſes décrets & ſes proconſuls, il leur a fallu préſenter l'humble ſupplique qu'on va lire? « Inſtruites par les déſaſtres de Cayenne, & par la dévaſtation de Saint-Domingue, nous avons voulu nous préſerver du *pillage* & de *la mort*, & *conſerver* à la France les deux ſeules colonies qui lui reſtent dans les mers de l'Inde ».

Il eſt vrai qu'afin de ſe *conſerver* ainſi pour la mère patrie, & malgré elle, il leur fallut déſobéir à la loi qui ordonnoit d'affranchir immé-

diatement tous les eſclaves ; mais elles s'étoient en même-tems liées à graduer l'eſclavage, & à préparer l'époque où elles pourront ſubſtituer à une manumiſſion abſolue, des engagemens à terme. Cette promeſſe ſolennelle ſembloit avoir ſatisfait les *amis des noirs*, dans les deux conſeils, lorſque ſix ſemaines après le 18 fructidor, Dufay vint appeler de nouveau leur vengeance, sur l'assemblée coloniale de l'isle de France, qui a, diſoit-il, *levé l'étendard de la* RÉVOLTE, *& chaſſé ignominieuſement les agens du directoire exécutif.* A ce mot de *révolte*, on alloit prendre quelque réſolution foudroyante, ſi Echaſſériaux ne ſe tût élancé à la tribune pour rappeler à ſes collègues, que ce fut *au feu des paſſions déployées à cette tribune que s'étoient allumées les torches qui ont incendié les colonies ; que la violence & l'exagération y avoient tout détruit, & qu'elles ont beſoin de remèdes doux & de délibérations tranquilles* (15).

(15) Il n'est peut-être pas hors de place d'observer ici que ce même député qui cherche à calmer les *passions* qui ont *incendié* les colonies, et qui a reconnu que l'affranchissement des négres en a fait des *possessions onéreuses*, vient de publier un écrit intitulé : DES INTÉRÊTS DES PUISSANCES, où il recommande au gouvernement français de faire de *l'affranchissement des noirs dans les colonies anglaises* UNE DES CONDITIONS ESSENTIELLES *d'une pacification générale.* Il cite en exemple ce conquérant qui n'imposa aux peuples qu'il avoit vaincus,

Cette leçon ne les calma que pour quelques jours. Riou ne tarda pas à revenir à la charge pour répéter que ces colons s'étoient *ſouſtraits à l'empire de la loi & à l'établiſſement de la conſtitution. L'isle de France a conſervé le gouvernement monarchique* ! s'écria-t-il. Après un ſemblable début, on s'attend peut-être qu'il va demander quelque châtiment éclatant. Rien de pareil : la crainte de pouſſer cette isle au déſeſpoir, & de la jeter entre les bras des anglais, mais par deſſus tout, la nullité des moyens néceſſaires pour la déſorganiſer, le déterminèrent à faire céder les reſſentimens de la grande nation à ſon impuiſsance. Il ſe radoucit tout-à-coup pour convenir, qu'on ne *peut appliquer à cette colonie les mêmes meſures qu'à Saint-Domingue*, pour prier ſes collègues *d'uſer d'indulgence, & de jeter ſur cet événement le voile de l'amniſtie.* »

Quoique cette *amniſtie* ne durera, comme celle de la Vendée, que juſqu'au moment où l'on verra jour à la violer impunément, les isles de France & de Bourbon restent encore à la

---

d'autre condition que celle d'abolir les sacrifices du sang humain.

Cet écrit est tout récent, et son auteur passe pour le plus modéré du parti fructidorien. Voilà *l'une des conditions* ESSENTIELLES, sans lesquelles ce parti n'accordera point la paix aux anglais.

république : mais ces deux établiſſemens ſont dans l'enfance ; ils n'exportoient que très-peu de denrées à la métropole, & lui coûtoient même plus de deux millions chaque année, pour frais de gouvernement.

Si l'on veut apprécier l'immenſe étendue de ſes pertes, c'eſt donc principalement ſur Saint-Domingue qu'il faut porter nos regards. Or, ce qu'on vient de voir du ſaccagement de cette isle, ſuffit pour faire comprendre qu'elle eſt retombée dans un état aſſez ſemblable à celui qui précéda ſon défrichement, & qu'il faudra preſqu'autant de tems pour la faire ſortir de ſes cendres, qu'il en avoit fallu pour la fonder. Que de difficultés à vaincre ! comment remettre les vrais propriétaires en poſſeſſion des domaines où ils trouveroient leurs eſclaves établis en maîtres ſous le nom de *fermiers* ? comment ramener ces eſclaves, je ne dis pas à la ſervitude, je dis ſeulement à la ſimple ſubordination de citoyens ? On paroît ſe flatter que le régime militaire y ſuffira : mais que de dépenſes pour le gouvernement ! Et en ſuppoſant qu'il en trouvât les fonds (16), à qui s'adreſſeront les

(16) On a voté pompeuſement dans le budget de l'an 7, la ſomme de 7 millions, 199,050 francs, pour le département des colonies, et en demandant cette ſomme, le rapporteur a ajouté ces mots : *C'eſt avec*

propriétaires de Saint-Domingue pour obtenir les avances indispensables à la culture du sucre, & à la réédification des bâtimens incendiés ?

---

douleur que nous voyons que ces moyens sont loin d'être proportionnés aux besoins de cette intéressante section de la république.

Il est inutile d'ajouter que les colonies ne verront de long-tems ces 7 millions qu'en décret; mais il n'est point hors de place de transcrire ici quelques fragmens de ce rapport en date du 23 août 1798: « Depuis la révolution, les colonies ont été presqu'entièrement abandonnées à leurs propres moyens, et la métropole ne leur a donné que très-peu de secours. *Il en sera autrement pour l'an 7.* Elle devra de toute nécessité secourir Saint-Domingue d'une somme considérable. On ne peut se dissimuler qu'il faut de *grandes ressources*, soit pour *rouvrir le sol* de cette précieuse colonie, soit pour y entretenir des forces suffisantes contre les entreprises audacieuses de ses ennemis intérieurs et extérieurs. Tant de bien à faire, *tant de mal à réparer, de belles espérances à réaliser incessamment*, nécessitent de grands moyens, et ces moyens se puisent absolument dans le trésor national... Il en est de même des isles de France et de la Réunion, ainsi que de nos établissemens sur la côte d'Afrique : leurs dépenses sont, *comme autrefois*, à la charge de la métropole, etc. »

On a mis aussi *à la charge de la nation* dans les dépenses éventuelles de l'année courante, 900 mille livres pour les pensions alimentaires des réfugiés d'outre-mer.

Enfin, comment réparer la brêche immenſe faite à la population de cette isle ?

Admettons cependant que la France obtienne à la paix la reſtitution de toutes ſes colonies, admettons même qu'il ſoit praticable de les faire paſſer ſous un gouvernement aſſez puiſſant pour déſarmer les nègres, les ſubjuguer & les ramener au travail, toujours paroît-il impoſſible d'eſpérer que d'ici à une époque très-reculée, elles puiſſent produire la moitié ſeulement des denrées qu'elles expédioient autrefois à la métropole. Or, dès qu'on a vu que cette moitié y étoit conſommée par les habitans de la France ; s'il étoit vrai, comme nous l'aſſure Villaret, que ces denrées fuſſent devenues de *première néceſſité* pour eux, ils n'auroient de long-tems aucun excédent à vendre à l'étranger.

Je ne penſe cependant point, comme Vaublanc, qu'ils ſe trouveront alors réduits à *prendre les mœurs des Spartiates.* Ce qui paroît plus vraiſemblable, c'eſt que leur appauvriſſement interdira à beaucoup d'entr'eux l'uſage de ces denrées de luxe, & qu'à force de privations & au bout d'un certain tems, ils pourront vendre annuellement, pour quelques millions de ſucres & de cafés à ceux de leurs voiſins qui ſeront en état de payer cette jouiſſance. Mais cette vente ne couvriroit encore qu'une bien foible partie

du déficit énorme du commerce de la France, dont il nous reſte à préſenter les détails. Comment arrivera-t-elle à le combler en entier ? & ſi elle n'y réuſſit pas, je demande avec l'amiral Villaret, *pendant combien d'années pourra-t elle tenir à l'écoulement de ſon numéraire ?*

Quelle diſtance entre l'adverſité de cet avenir, & la proſpérité du paſſé ! quel court intervalle il a fallu aux révolutionnaires français pour conſommer cette œuvre univerſelle de deſtruction, pour diſperſer, confondre & anéantir tant d'élémens, tant de moyens de richeſſes, qui s'étoient comme accumulés ſous les auſpices d'un chef ſuprême !

C'eſt cependant à cet épouvantable tableau de ruines, adreſſé au directoire, qu'il répondit froidement en ces termes : *Les reſſources de la France ſont entières !*

CHAPITRE V.

Dépériſſement des principales manufactures de la France. Fraudes qui s'y commettent. Progrès, cauſes et effets de l'uſure. Exhauſſement du prix de la main-d'œuvre.

POURQUOI nos manufactures ſont-elles dans une ſituation dont il n'y a pas eu d'exemple encore? Tel est l'un des onze problêmes proposés publiquement à tous les écrivains de Paris; et voici la réponſe de celui de ces derniers qui s'eſt montré le plus maître de ſon ſujet: « Les manufactures ſont en ſtagnation, quand on a tourmenté, ruiné, mitraillé les entrepreneurs qui les dirigeoient, et que pour alimenter celles qui ſubſiſtent, il faudroit des *avances dont l'intérêt absorberoit les profits.* »

Il n'y a pas un mot qui ne ſoit vrai dans cette réponſe; mais elle eſt très-incomplette, et pour lui donner les développemens qui y manquent, il faut commencer par un tableau comparatif de ce qu'étoient les manufactures des français, avant qu'elles tombaſſent dans la ſtagnation dont ils ſe plaignent et demandent les cauſes.

Sans l'ouvrage de M. Necker, on auroit eu peine à croire que même avant la révolution, il

en étoit des produits de l'induſtrie de ce royaume, comme de ceux de ſon agriculture, et que les uns et les autres ne ſuffiſoient point pour payer les comeſtibles et toutes les matières premières ou ouvragées qu'il tiroit du dehors.

Les plus floriſſantes de toutes ſes manufactures, celles des étoffes de ſoie, en exportoient autrefois pour 90 millions tournois. La ville de Lyon, qui en étoit le principal entrepôt, ne compte plus maintenant entre les grandes communes de la France républicaine, que par les *ſollicitudes* continuelles qu'elle donne à ſes chefs, et par les dépenſes qu'elle leur cauſe. Ne ſachant comment réprimer les crimes nombreux qui s'y commettent, ils oſèrent s'en plaindre, il y a dix-huit mois; mais C. Jordan fit à l'inſtant rentrer les dénonciateurs en eux-mêmes par ces paroles, qui contiennent d'avance l'hiſtoire des derniers actes de la révolution françaiſe : « Je ne puis diſſimuler que cette commune ne renferme plus de voleurs et de malfaiteurs qu'une autre. Les coups portés à ſon induſtrie en ſont la cauſe. *C'eſt ſur le ſol de la* MISÈRE *que naît ordinairement le* CRIME. »

C'étoit ſuffiſamment donner à entendre qu'il falloit demander compte des *crimes* des lyonnais, et de la *misère* qui les produit, à Dubois-Crancé qui réduiſit en cendres leurs ſuperbes ateliers, et pouſſa la férocité juſqu'à bombarder leurs hôpi-

taux. Quoi ! les fondateurs de la république française ont abattu dans cette ville jusqu'aux asyles de l'infortune, et ils s'étonnent et s'indignent de ce que ses malheureux habitans échappés à cette subversion, aspirent à la vengeance, et s'y livrent ! (1)

Peu de mois auparavant, le ministre Ramel venoit de convoquer les députés du commerce, pour leur annoncer que *des manufactures utiles alloient s'élever dans les cloîtres, qui n'en faisoient qu'une vaste Thébaïde.* Il ajouta que *Lyon rouvroit*

(1) Dans la séance du 24 juillet 1797, Mayeuvre fournit de nouveaux détails qui constatent que les *crimes* qui se commettent à Lyon tiennent à la pénurie des finances, qui ne permet pas de fournir des fonds à la police. Il en représenta les habitans comme *gisant encore sur les ruines fumantes de leurs maisons, de leurs ateliers, sur les débris de leurs métiers*, et s'adressa aux destructeurs en ces termes : « Quelles sont les cités *populeuses* où les crimes ne soient pas fréquens ? quelle commune doit en être plus le théâtre que celle de Lyon, couverte de décombres qui deviennent le repaire des scélérats, que Lyon qui est dégarnie de murailles, lesquelles avant son siège garantissoient de leur invasion, que Lyon qui est *privée de police*, soit par l'impéritie des membres du bureau central, soit par le *dénuement des fonds* qui ne permet pas même de l'éclairer, et dont l'obscurité pendant la nuit favorise le crime ? »

ſes ateliers, *remontoit ſes métiers*, et que *ses chef-d'œuvres conſoleroient des ſollicitudes qu'il avoit cauſées*. Malheureusement à l'époque où il donnoit de ſi belles eſpérances, les jacobins réunis ſous les auſpices de Babœuf, dreſſoient le fameux *manifeſte des égaux*, où l'on lit ces mots : « Nous conſentons à tout pour l'égalité, à faire *table rase* pour nous en tenir à elle ſeule. *Périſſent*, *s'il le faut*, *les arts*, pourvu qu'il nous reſte l'égalité réelle.

Juſtement effrayés des progrès de cette secte, et des nouveaux malheurs dont ils étoient menacés, les lyonnais furent les premiers à donner le signal de la réſiſtance, & ſe permirent, contre la faction de Babœuf, quelques excès qui fournirent au directoire le prétexte de mettre leur ville *en état de siège*.

Il ne tarda guère à apprendre les effets de cette mesure. « Le fabriquant démonte ſes métiers, dit Mayeuvre peu de jours après; les ateliers ſont déſertés; le commerce eſt ſuſpendu; le taux de l'argent s'élève; le papier ſur l'étranger eſt recherché par la prudence qui dicte de mettre ſa fortune à couvert, & tous les bons citoyens ſe demandent s'il ne faut pas fuir à jamais une cité, perſécutée, quoique tranquille, ſans ceſſe calomniée quoique ſoumiſe, & qui ne cherchoit, depuis sa *mémorable cataſtrophe*, qu'à cicatriſer,

par le remède du travail & de l'induſtrie, ſes plaies encore ſanglantes & ſans ceſſe rouvertes par la perſécution. »

Ces lamentations même prouvent évidemment, que depuis leur mémorable cataſtrophe, les lyonnais avoient remonté pluſieurs métiers. Tant l'habitude du travail & la force de la civiliſation peuvent lutter long-tems chez une nation active, & qui connoît les arts, contre les entrepriſes d'un gouvernement qui cherche à les anéantir! tant il faut qu'il redouble ſes coups pour arrêter l'eſſor une fois donné à l'induſtrie! Cela eſt ſi vrai, que malgré les nouvelles perſécutions qu'a éprouvées cette ville, on continue à y fabriquer des bas de ſoie, des gazes, des taffetas, des rubans, & ſans doute qu'il n'eſt pas beſoin d'y en fabriquer beaucoup pour ſuffire à la conſommation de la claſſe des français qui peut ſe donner encore ces ſortes de jouiſſances. Cependant, quoique les plus importans ateliers de Lyon, ceux des velours, des brocards, des ſatins, en un mot, tous ceux qui exigent de vaſtes capitaux, ſoient abandonnés peut-être ſans retour, il ne ſeroit pas juſte d'en accuſer uniquement la révolution & ſes auteurs; car il eſt très-vrai qu'à l'époque où Dubois-Crancé fut chargé de faire *table raſe* de ces ateliers, ils étoient déja ſenſiblement ſur leur déclin, par cela ſeul que

preſque dans toute l'Europe la mode des mouſſelines avoit ſuccédé à celle des étoffes de ſoie.

Lyon eſt encore en *état de ſiége* au moment où j'écris, & les plus riches de ſes manufactures n'exiſtent aujourd'hui que dans le ſouvenir de ceux, qui hier encore, alloient y admirer ce déploiement impoſant de l'induſtrie & de l'activité françaiſe. Le croiroit-on ! lorſqu'il n'a plus été poſſible de cacher que cette œuvre de deſtruction eſt conſommée, l'un des principaux légiſlateurs a eſſayé de faire croire à ſes collègues que c'eſt le gouvernement anglais qu'ils doivent en accuſer ! « Sa main, ſa main dévaſtatrice a briſé les superbes métiers de Lyon, comme elle a traîné dans les cachots ou à l'échafaud, ſous les plus légers prétextes, tous les chefs de nos manufactures nationales, les chefs des ateliers de Rouen, de ceux de Sedan, de Saint-Quentin, de Cambray..... Repréſentans, que du haut de cette tribune, le tocſin ſoit ſonné contre *l'éternel ennemi* de la France. »

Ainſi parla Jean Debry, le 21 décembre 1797, & peut-être ce diſcours étoit-il néceſſaire pour préparer les eſprits au meſſage du 10 février, ſuivant, où le directoire demanda deux millions à diſtribuer aux fabricans de Lyon & des principales communes de la république, *qui ſont*, diſoit-il, *dans un état de ſtagnation vraiment*

effrayant. Ces communes connoiſſent trop bien, ſans doute, la valeur de ces ſortes de promeſſes pour s'y fier encore. Mais quoi de plus inſtructif que de voir le gouvernement actuel réduit à faire ainſi des aumônes à ces mêmes lyonnais, qui, ſous l'ancien régime, verſoient des ſommes immenſes dans le tréſor royal, & rendoient les quatre parties du monde tributaires de la France ?

J'ai dû m'étendre sur leurs manufactures, ſoit parce qu'elles tenoient le premier rang parmi celles de la France, ſoit auſſi parce que les voyageurs les plus épris du nouvel ordre de choſes publient eux-mêmes que *par-tout, excepté quelques fabriques de Lyon, les manufactures françaiſes ſont abattues ſans eſpoir de ſe relever* (2) Malheureuſement, cet *eſpoir de ſe relever*, que *quelques* fabriques de Lyon conſervoient encore il y a deux ans, ſemble ſe reculer de plus en plus, puiſque cette ville en eſt réduite à exporter ſes ſoies comme matières premières, depuis qu'elle n'a plus ni bras, ni capitaux, ni machines pour les mettre en œuvre. Avant la révolution, la France achetoit annuellement au dehors pour environ 27 millions de ſoies crues qu'elle mêlangeoit avec les ſiennes, et dont

(2) FRAGMENS SUR PARIS, par J. L. Meyer. « Les manufactures en France, ajoutoit le lettré allemand, reſſemblent aux *ruines* d'un magnifique bâtiment dont les *fondemens ont manqué*. »

elle exportoit une partie, après y avoir donné un prix trois fois supérieur à celui de l'achat primitif. La voilà aujourd'hui forcée de vendre clandeſtinement ſes propres ſoies aux fabricans de Berlin ! (3)

Comme les ſoieries entroient dans ſes exportations annuelles pour une ſomme plus conſidérable que tous les autres produits de ſon induſtrie manufacturière, il eſt eſſentiel d'ajouter que Nantes, Tours & Orléans, qui poſſédoient en ce genre les fabriques les plus conſidérables après

---

(3) Voyez dans le Moniteur du 12 septembre 1798, n°. 356, une lettre de Lyon, où le commerce de cette ville jette les hauts cris contre une permission accordée aux citoyens Levenue et comp. pour exporter deux mille quintaux de soies crues. Ce qu'il y a de remarquable dans cette pièce, c'est que les réclamans n'ont pas même essayé d'alléguer qu'aucun d'entr'eux ait assez de capitaux pour acheter ces soies, ou pour les mettre en œuvre. Ils y insistent uniquement sur *l'état très-languissant de leurs fabriques, et sur le mérite réel que donne à leurs étoffes la réunion des soies de France avec celles du Piémont.* Cela peut être ; mais je ne saurois voir dans la *langueur* de ces fabriques, un motif de plus pour consommer la ruine de l'agriculture, en condamnant les propriétaires des mûriers à voir leurs récoltes dépérir dans leurs greniers, par la crainte que le mélange et la qualité des soies françaises, n'ajoutassent un *mérite réel* au tissu des étoffes étrangères.

Lyon, n'ont pas moins ſouffert, et qu'on les repréſente comme abſolument anéanties ſous le règne de la terreur. Chacun connoît la deſtruction de celles d'Avignon depuis que ce malheureux état est devenu français. Il n'y a pas jusqu'à la ville de Bédouin qui n'ait vu ſes *nombreuſes manufactures de ſoieries* livrées à *un incendie général* (4), en punition d'avoir laiſſé abattre un arbre de la liberté. Ce fut l'ouvrage de Robespierre, dira-t-on ; soit ; mais voyons la conduite du gouvernement actuel envers ceux des artiſans de Bédouin qui survécurent à cette mémorable cataſtrophe. Goupilleau nous apprend que « loin de recevoir aucun soulagement, ils n'ont éprouvé qu'une continuation de malheurs. Il a ajouté, que bien qu'ils manquent des choſes les plus néceſſaires à la vie, pour les forcer à acquitter l'arriéré

(4) Ce sont les expressions dont s'est servi Dubois-Dubay, dans un rapport du 10 juillet 1798. « Personne n'ignore, dit-il, que pendant le tems de la terreur, *toutes les maisons et les nombreuses manufactures de soie* de cette malheureuse commune, furent impitoyablement livrées à un *incendie général*, que les campagnes de son territoire furent condamnées à la stérilité, que tous ses habitans furent proscrits, que ceux d'entr'eux qui jouissoient de l'aisance périrent sur l'échafaud, ou furent plongés dans les cachots. »

de

de leurs contributions, on a établi des *garnisaires* chez eux, *dans les cavernes qu'ils se sont creusées*, après avoir échappé à la mort et aux flammes. (5) »

Ce trait de fiscalité qui appartient à l'an VI, nous apprend de quelle manière le directoire tient la promesse solennelle qu'il avoit faite aux français *de ne point leur manquer pour la prospérité;* & sur-tout comment il travaille à réparer dans l'intérieur, ce qu'il ose appeler les fureurs du *vandalisme;* comme si les vandales avoient jamais rien détruit, ainsi que les jacobins, pour le plaisir de détruire !

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que dans le tems même où le gouvernement révolutionnaire avoit fait de si grands frais pour raser Lyon, & pour brûler Bédouin, il s'étoit porté à des sacrifices assez coûteux, pour con-

(5) On a consenti le 9 août 1798, à retirer ces *garnisers*, et à passer par *profits et pertes*, l'arriéré des contributions de Bédouin. Mais pour obtenir cette faveur signalée, il fallut que Goupilleau adressât au conseil des cinq-cents l'apostrophe suivante : « Songez que 160 des enfans de cette commune, revenant des combats, où ils ont tant de fois triomphé des rois de l'Europe, ne trouveront que des monceaux de cendres dans les lieux qui les ont vu naître, leurs pères au tombeau, et leurs champs condamnés à la stérilité. »

ſerver à Paris les magnifiques manufactures des Gobelins, de la Savonnerie & de Sèvres; & ce n'étoit pas ſans raiſons, car elles avoient éminemment favoriſé le déploiement du goût des artiſtes français. Barbé-Marbois eſt convenu que ces ateliers célèbres *n'exiſteroient plus depuis long-tems*, ſans la *munificence* de l'adminiſtration, & il l'invita à la leur continuer dans le même rapport où il recommandoit ſi fortement l'économie. Mais les fonds qu'on leur promit alors, ont été évidemment détournés pour la guerre, puiſqu'une année après, Portiez eſt venu annoncer que *depuis huit mois*, les ouvriers des Gobelins n'ont point touché d'appointemens, & que *ces malheureux ſont prêts à périr de misère* (6). Cet objet fut renvoyé à une commiſſion, qui devoit préſenter ſon rapport *dans trois jours*, & comme elle ne le fit

(6) Voyez le Moniteur du 12 février 1798, et voyez dans celui du 30 septembre suivant, un rapport de Daubermesnil, qui demanda comme *indispensable*, un sacrifice de 180 mille francs pour rendre quelque activité aux Gobelins. Ce dernier rapport nous apprend, « que les produits de cet atelier ont été jusqu'ici employés à l'ameublement des palais du corps législatif et du directoire, que quelques tentures ont été données en *présens*, et qu'un petit nombre a été vendu dans un moment de détresse pour subvenir aux besoins de l'établissement. »

point, il n'eſt que trop à craindre que ces ſuperbes établiſſemens royaux ne ſoient à-peu-près anéantis.

On aſſure que Sedan, Louviers, Elbeuf, Carcaſſonne & Abbeville ont conſervé une partie de leurs métiers de draperies fines, & qu'à la faveur de celles qui ſe fabriquent dans les provinces conquiſes, la France peut encore ſe ſuffire à elle-même pour les draps légers. Quand ce fait ſeroit auſſi exact qu'il l'eſt peu, on ne doit point oublier qu'elle tire de l'Eſpagne les laines fines qu'on y emploie. Ce à quoi elle devroit s'appliquer avant tout, ſeroit à relever, tant ſes fabriques de lainerie & de toiles groſſières, que les ateliers de Rouen, qui avant la révolution étoient preſque parvenus à égaler les anglais dans l'art de carder, de filer & de travailler le coton. Voilà les manufactures vraiment *précieuſes*, bien moins pour le commerce extérieur qui eſt un objet ſecondaire, que pour les conſommations du dedans, dont l'activité offre le vrai thermomètre de la proſpérité des nations.

Ceci nous conduit à parler des fabriques pour l'impreſſion des toiles, fabriques auxquelles l'ancien gouvernement mettoit une ſi haute importance, qu'il avoit fait de grands ſacrifices pour attirer de Suiſſe en Alſace les ouvriers qui im-

priment ces indiennes. Peut-être eût-il été mieux vu de ne s'attacher d'abord qu'à multiplier la fabrication des toiles mêmes, en perfectionnant & en multipliant les machines pour la filature. Cependant, quoique la France tirât des Indes & de la Suiſſe la plupart de ſes toiles de coton, elle ne laiſſoit pas d'en fabriquer une bonne partie avant la révolution; mais Malès ayant découvert que ce ſont ſes rivaux qui lui en fourniſſent aujourd'hui la preſque totalité, il demanda, le 13 janvier 1797, que pour les contraindre à la paix, on leur interdît ce commerce. *Je ne veux pas que notre numéraire paſſe entre leurs mains*, s'étoit-il écrié, *car la paix eſt à ce prix. En effet, chaque écu ſortant de France ſert à l'Angleterre à alimenter les aſſaſſins armés contre nous.*

Par bonheur pour les manufactures françaises, Johannot réuſſit à arrêter ce premier mouvement de fougue, en informant le conſeil, que les ateliers de l'Alſace & des Pays-Bas alloient être totalement anéantis, ſi l'on défendoit l'introduction & l'uſage des toiles blanches des Indes que leur fourniſſent les anglais. — « Il eſt *de fait*, dit-il, que nos manufactures ne peuvent pas ſe procurer plus de 100 mille pièces de fabriques de France; elles éprouveroient donc un déficit de 400 mille pièces par an,

ce qui ruineroit les manufactures, le commerce, & paralyseroit l'industrie. »

Johannot méritoit d'autant plus d'être cru sur *ce fait*, qu'il possédoit lui-même en Alsace un atelier considérable pour l'impression des indiennes. Aussi l'amour des fabriques de France l'emporta avec raison sur la haîne de l'Angleterre, & au lieu de prohiber les toiles des Indes, on les soumit à un droit de 75 francs par quintal.

L'excès de ce droit ayant favorisé la contrebande, on proposa une année après de le modérer; proposition que Dentzell fit repousser en lui reprochant « deux grands inconvéniens; le premier, de porter atteinte à la loi qui prohibe les marchandises anglaises; le second, de faciliter l'entrée des marchandises dont la concurrence feroit nécessairement tort au débit des productions françaises. Cet orateur ajouta, que la France n'imprime que 600 mille pièces de toiles, & que réduire le droit qu'elles paient à leur entrée, feroit ruiner les fabriques de Rouen, & toutes les filatures. Il conclut par quelques anathêmes contre la compagnie anglaise des Indes, *qui inonde toute l'Europe des marchandises qu'elle arrache à vil prix aux malheureux habitans des bords du Gange.* »

L'un de ses collègues eut assez de présence d'esprit pour lui répliquer, « qu'avec des inten-

tions pures, il étoit tombé dans l'erreur, qu'en voulant *punir* les anglais, il réduiroit à la misère plus de 40 mille ouvriers des pays réunis, & priveroit les douanes d'un revenu d'un million.

Comme le droit eſt reſté à 75 francs (7), les facteurs des anglais ont continué à *inonder* la république des toiles communes qu'elle ne peut plus *arracher* elle-même *à vil prix aux habitans des bords du Gange*, depuis qu'elle a été chaſſée de tous ſes comptoirs en Aſie. Or, s'il en entre, en effet, 500 mille pièces par ſes douanes, il eſt très-vraiſemblable qu'il n'en entre guère moins en fraude, ſur-tout en y comprenant les mouſſelines & les toiles fabriquées ou peintes en Suiſſe. Le coup que les français viennent de porter à l'induſtrie helvétique, diminuera ſans doute cette dernière branche d'importation; mais ce ne ſera en définitif qu'une nouvelle prime pour les toiles de la compagnie des Indes, anglaiſe.

Afin de mieux conſtater le dépériſſement de celles des autres manufactures qui ont échappé

(7) Il n'y a que les pièces qui pèsent plus de deux livres dix onces qui soient admises. Les autres sont censées *mousselines*, et ne peuvent entrer que par contre-bande.

Le prix des toiles admises, est à Londres, de 20

à la hache révolutionnaire, & afin de ſuppléer aux détails qu'on cache encore, nous allons tranſcrire le rapport qu'a préſenté, le 18 mars 1798, une commiſſion ſpéciale, pour montrer la néceſſité de rétablir ſans délai les *plombs*. On entend par-là des eſpèces de marques que l'ancien gouvernement faiſoit appoſer à la plupart des étoffes ou des toiles fabriquées dans le royaume, pour atteſter qu'elles avoient la largeur, l'aunage & les qualités déterminées. Ce *plomb* avoit juſqu'alors diſpenſé les acheteurs d'en faire l'examen, & elles ſe vendoient ordinairement *ſous corde ;* mais la ſecte des économiſtes qui, en 1779, avoit déja réuſſi, à en affranchir certaines fabriques, fit ſupprimer en 1791, toutes ces marques royales comme une gêne abſurde à la liberté illimitée du commerce. « En voici les *réſultats*, nous apprend le rap-

à 70 shellings la pièce, et c'est mettre au plus bas la moyenne de leurs prix que de ne la porter qu'à 30 liv. tournois, ce qui feroit déja 15 millions pour les 4 à 500 mille pièces dont la France a besoin : mais si l'on y joint les toiles plus fines, ou mousselines qui entrent en fraude, et les toiles fabriquées et peintes en Suisse, il y a tout lieu de croire que cette seule branche des importations de la France s'élève annuellement à près de 40 millions : elle étoit même plus forte autrefois, et le seroit bien davantage aujourd'hui, sans l'appauvriſement excessif des consommateurs.

porteur Laporte. Depuis cette ſuppreſſion, les toiles de Rouen, de cinq quarts, n'ont plus qu'une aune un seize ; celles de quatre quarts, ſept huit; celles de ſept huit, trois quarts; celles de trois quarts, cinq huit, &c. Les mêmes fraudes ont lieu pour les linons qui ſe fabriquent à Saint-Quentin, Valenciennes, Cambray. Faute d'une marque nationale, le fabriquant appoſe ſur des étoffes de mauvaiſe qualité, le nom d'une maiſon de commerce qui n'en fabrique que de ſupérieures. Le conſommateur ainſi trompé s'adreſſe ailleurs..... Les négocians étrangers abandonnent des manufactures dont les produits ne préſentent aucune garantie contre la mauvaiſe foi..... La ci-devant Bretagne fabrique des toiles particulièrement deſtinées pour les poſſeſſions eſpagnoles. Cette fabrication, d'abord extrêmement ſoignée, s'étoit acquiſe une réputation ſi étendue qu'il s'en exportoit annuellement pour plus de ſept millions. Le *ſyſtême de la liberté indéfinie* amena la décadence de ce commerce immenſe. Les fabricans l'adoptèrent avec empreſſement, & l'eſpoir de vendre de préférence les porta à fabriquer à meilleur marché, & par conſéquent plus mal. De cet oubli des principes, il eſt arrivé que les eſpagnols, dont les plaintes réitérées ont été méconnues, ſe ſont adreſſés aux ſiléſiens..... *La France a perdu*

cette immenſe fourniture..... On jugera de l'étendue de cette perte, quand on ſaura que la ſeule manutention aſſuroit dans ce pays l'exiſtence à plus de cent mille individus de tout âge & des deux ſexes..... Carcaſſonne étoit en poſſeſſion d'envoyer dans les Echelles du Levant, la preſque totalité des draps qu'on fabriquoit dans cette commune. Peu-à-peu les fabricans ont diminué la perfection de leurs draps, en fabriquant ſans méthode & ſans choix. C'eſt de cette époque que date la *décadence* de l'une des plus importantes branches de commerce que la France faiſoit avec l'étranger. Les anglais s'en ſont emparés, & nous ſommes réduits à *glaner* après eux. Avant 1779, la fabrication des draps étoit telle qu'on en exportoit pour 33 millions. Depuis le ſyſtême de la liberté illimitée, cette exportation n'a été qu'à 11 millions (8)... La même *infidélité* a eu lieu pour les ſoieries de Lyon, & pour les étoffes dans leſquelles il entroit de l'or & de l'argent. Il eſt réſulté de ces fraudes que nos étoffes ont été diſcréditées dans le Levant, & que la république a *perdu* une précieuſe branche de commerce. »

Il eſt eſſentiel d'obſerver ici, qu'aucun des

(8) L'époque dont il est ici question remonte à dix années avant la révolution, et c'est déja à cette époque que l'exportation des draps légers se trouvoit réduite de 33 à 11 millions.

fabricans que venoit de dénoncer cette commiſſion, n'a eſſayé d'élever la moindre réclamation contre ſon rapport, & que le public auroit été privé de tous ces aveux, non moins indiſcrets qu'inſtructifs, s'ils n'avoient pas été néceſſaires pour préparer les eſprits à la propoſition de rétablir les plombs, en en faiſant l'objet d'un impôt. Quoiqu'il ait été unanimement rejeté comme *le plus mauvais des impôts*, cette pièce reſte, & elle méritoit d'être tranſcrite fort au long, bien plus pour les faits précis qu'elle contient que pour la juſteſſe des concluſions qu'en tiroit le rapporteur; car la ſuppreſſion des *plombs* à laquelle il attribuoit excluſivement la décadence des manufactures françaiſes, n'en eſt qu'une des moindres cauſes. On ne ſait ſi c'eſt à deſſein que Laporte taiſoit les trois grands obſtacles qui empêcheront pendant long-tems la renaiſſance des manufactures françaiſes; ſavoir, la hauſſe exceſſive de l'intérêt de l'argent, celle du prix de la main-d'œuvre, & la dégradation des routes de terre & d'eau, qui, comme l'a fort bien dit Eſchaſſeriaux, ſont *les pieds & les aîles du commerce* (9).

(9) Cette dégradation a rendu les tranſports infiniment plus lents, moins sûrs et plus chers qu'autrefois, et elle a fourni dernièrement aux voituriers un prétexte pour *changer de routes à leur gré et par des motifs de*

Le premier de ces obſtacles mérite un examen tout particulier; & avant de remonter à l'origine de l'uſure, ou d'en tracer les conſéquences, il faut commencer par citer les faits qui conſtatent que l'intérêt général de l'argent eſt aujourd'hui en France d'environ 25 pour cent par année.

Les Petites-Affiches de Paris indiquent les noms de diverſes maiſons de commerce qui renouvellent périodiquement l'offre de prêter à 4 *pour cent par mois ſur gages.* Il en eſt une qui fait la même offre à 3 pour cent par mois; mais elle exige des gages, ſinon plus ſolides, du moins d'une vente plus prompte & plus certaine, comme cafés, ſucres, &c.

Le Mont-de-Piété établi dans la capitale, prête à 3 pour cent par mois.

Les *inſcriptions* du tiers *conſolidé* qui portent 5 pour cent d'intérêt, s'achètent aujourd'hui pour environ trois fois la rente, c'eſt-à-dire, qu'on en retirera 33 un tiers par an, si les in-

---

cupidité. Ce sont les termes dont s'est servi Béraud, le 10 avril 1798, en invitant à *réprimer promptement cet abus dont les conséquences ont déja été des plus funestes.* Ce député alla même jusqu'à dire qu'il y avoit des voituriers qui, chargés du transport des marchandises, *s'approprient les dépôts remis à leur garde et à leur conduite.*

térêts ſont payés en numéraire, comme on l'avoit ſolennellement promis.

Le papier de la plupart des négocians de Paris, à courte échéance, & avec des endoſſemens réputés ſolides, s'eſcompte sur la place à raiſon de 1 & demi, 2, & même 3 pour cent par mois.

Les commerçans en gros, qui, ſoit à Paris, ſoit dans les provinces, font aſſez généralement des crédits de ſix ſemaines aux marchands de détail accrédités, accordent un rabais de 2 un quart pour cent, à ceux de ces derniers qui ne s'en prévalent point.

A la ſuite de ces faits, en voici un qui paroîtra ſurprenant. Quelque tems après la chute de Robespierre, il s'étoit formé à l'hôtel Maſſiac, une nouvelle caiſſe d'eſcompte, par le miniſtère de laquelle quelques-unes des meilleures maiſons de commerce de Paris firent & reçurent leurs paiemens. Dès l'origine, elle eſcompta leur papier à demi pour cent par mois, mais ſeulement juſqu'à concurrence du montant de leurs actions ou de leurs dépôts. Quoique ſon crédit ſouffrît un peu à l'époque du 18 fructidor, le directoire ayant eu aſſez de retenue pour ne point porter la main ſur cette caiſſe, elle s'eſt haſardée à émettre des billets de banque, & continue ſes opérations, qui, à la vérité, ſont

extrêmement bornées, en raiſon de la modicité de ſes fonds & du danger qu'il y auroit pour elle à les accroître. Il y a même à Paris un autre établiſſement aſſez ſemblable, appelé *Caiſſe du commerce*, & qui eſcompte à trois quarts pour cent par mois, le papier à courte échéance endoſſé par trois maiſons réputées ſolides (10).

Il s'eſt établi à Rouen, vers le commencement de cette année, une banque à-peu-près ſemblable, qui a mis en circulation des billets au porteur de 100, de 500 & de 1000 francs, à l'aide deſquelles elle eſcompte en faveur de ſes actionnaires leur papier ſur Paris, à raison de 1 un quart pour cent par mois.

Quelqu'exceſſif que paroiſſe cet intérêt, ſi ces deux banques ſe ſoutiennent, elles peuvent rendre des ſervices ſignalés au commerce de Paris & de Rouen. C'eſt préciſément des caiſſes de ce genre que j'avois en vue dans mon dernier écrit; mais j'y inſiſtois ſur l'extrême convenance de ne s'en occuper qu'après le rétabliſſement de l'ordre, & peut-être les français ne tarderont-ils pas à ſe repentir de les avoir trop bruſquées. En effet, on ne ſait en vérité de quoi s'étonner le plus, ou de ce qu'on a osé former ces deux caiſſes ſous les yeux du

(10) Voyez le Moniteur du 13 septembre, n°. 357.

directoire, ou de ce qu'il n'a pas encore jugé à propos de les mettre ſous le ſéqueſtre, ou de ce qu'à côté de ces deux banques qui eſcomptent à raiſon de 9 à 15 pour cent par année, il y en a plusieurs autres qui proſpèrent en prêtant *ſur nantiſſement* à 4 pour cent par mois.

Au ſurplus, il eſt évident que celle de Paris n'a nullement influé ſur la baiſſe de l'eſcompte, pour le papier de ceux des commerçans de la capitale qui n'en ſont pas actionnaires, puiſque l'une des queſtions proposées par le banquier anonyme déja cité, étoit celle-ci : « Pourquoi, tandis que le papier des commerçans ne peut s'eſcompter qu'à 2 ou 3 pour cent par mois, celui de *quelques maiſons* ſe fait-il à trois quarts pour cent ? » La queſtion ainſi poſée, indique clairement qu'il y a *quelques maiſons* qui peuvent faire eſcompter leur papier ſur la place à raiſon de 9 pour cent par an. Voici comment ſe tira de ce problême, l'écrivain qui entreprit de le réſoudre : *Quelques maiſons de banque ont fait preuve d'honnêteté & de fidélité pendant le tems du papier-monnaie : leur fortune eſt à-peu-près indépendante des événemens.* Cette explication en exige une autre que ne pouvoit point donner cet écrivain, placé, comme il l'étoit, ſous la *ſurveillance* du miniſtre de la police. Nous la donnerons ci-après.

On a très-peu de renſeignemens ſur ce qui ſe paſſe dans les villes de province; mais elles doivent reſſentir infiniment plus le beſoin de numéraire, en raiſon de ce que la plupart des capitaliſtes, des nobles non émigrés, des parvenus & des fourniſſeurs ont établi leur réſidence à Paris, ſoit parce que cette ville eſt aujourd'hui le centre ou plutôt l'unique point de toutes les tranſactions commerciales, ſoit auſſi parce qu'ils y trouvent une police plus ſûre que dans les départemens, & échappent beaucoup mieux, tant aux réactions des partis, qu'à *l'animadverſion* qui pourſuit les riches, principalement les nouveaux riches.

Voilà tous les documens que j'ai pu raſſembler ſur le prix préſent de l'intérêt en France; ils ſuffiſent pour mettre en évidence qu'il eſt quatre ou cinq fois plus haut qu'avant la révolution, & que l'entrepreneur d'une fabrique ou d'un négoce ne peut point ſe procurer de capitaux ſans ſe ſoumettre à un intérêt uſuraire qui *abſorberoit ſes profits*. Ces mêmes documens offrent la ſolution de cette autre queſtion, propoſée par le banquier, & qu'il auroit dû pouvoir réſoudre mieux que perſonne: « Pourquoi les banquiers de France n'ont-ils preſque plus de crédit chez l'étranger, & pourquoi ne prêtent-ils plus le leur à nos manufacturiers &

commerçans de l'intérieur, comme ils le faiſoient autrefois ? » (11) Ces documens prouvent enfin que le taux de l'intérêt a plutôt hauſſé que baiſſé depuis que les députés du commerce ſe plaignirent, au commencement de 1797, « de ce qu'il étoit arrivé à un taux ſi exceſſif, qu'on ne pouvoit en retrouver le *modèle* aux époques les plus fâcheuſes des peuples *anciens & modernes.* » Peut-être ſe trompoient-ils à l'égard des peuples *anciens ;* mais il eſt impoſſible de ne pas tomber d'accord avec eux, lorſqu'en annonçant à Ramel *que les capitaux étoient diſſipés ou enfouis, & que les ateliers étoient fermés*, ils le prévinrent, *qu'il n'y avoit que le* TEMS *&* *des* LOIX SAGES *qui puſſent réparer tant de maux.*

Chacun ſait que les *loix ſages* auxquelles ce

(11) Voici la réponse qui fut faite à cette question : « La France n'est pas tranquille, et les étrangers la croient beaucoup plus *agitée* qu'elle ne l'est effectivement. » Ce dernier trait donne lieu de soupçonner que c'étoit le député Arnould qui s'étoit caché sous le voile de l'anonyme pour résoudre ces onze questions ; car dans son long rapport du 26 août, sur l'état de la France, il a indiqué au gouvernement pour unique et dernière ressource celle des *emprunts*, en l'assurant que les circonstances n'étoient point désespérées pour rétablir le *crédit* chez les nations étrangères, et en ajoutant ces mots : « La France, suivant les *bons observateurs, tend évidemment au* REPOS. Les capitalistes ont une *perspicacité* qui ne les trompe pas. »

miniſtre

miniſtre eût recours pour faire baiſſer le taux de l'intérêt, ont été des *loix* deſtinées à attirer excluſivement, vers l'achat des domaines confiſqués, le peu de capitaux qui n'étoient pas encore *diſſipés ou enfouis*.

Qu'en eſt-il réſulté ? Une nouvelle réduction des ateliers conſervés, & une nouvelle hauſſe dans le prix de l'intérêt. Ces deux conſéquences étoient inévitables ; car quel eſt le français aſſez inſenſé pour expoſer ſa fortune dans des entrepriſes, ou pour lutter contre les manufacturiers étrangers ? Il devroit ſe contenter de la faire valoir comme eux à 10, ou tout au plus à 12 pour cent, lorſque l'état lui offre la perſpective d'en tirer un revenu de 30, de 40, & même de 50 pour cent, en la plaçant ſur l'un des domaines confiſqués. Il y a plus d'une année que Rœderer avoit indiqué cet écueil (12) ; mais les pilotes de la France n'en tinrent aucun compte, & ce n'eſt qu'après s'y être briſés qu'ils pouſſent aujourd'hui les mêmes cris de détreſſe qu'avoient fait entendre les députés du commerce. « L'une des cauſes les plus actives de la

(12) « On conçoit, disoit-il, que les entrepreneurs des fabriques ou des négoces ne veulent pas retirer un moindre intérêt de leur capital, qu'ils ne feroient en achetant des terres, et *rien n'est plus juste.* »

détreſſe générale, a dit Craſſous le 23 mars 1798, c'eſt la hauſſe exceſſive de l'intérêt du numéraire. Cette valeur d'opinion attachée au ſigne monétaire ralentit, entrave les tranſactions ſociales, & s'oppoſe à une circulation vivifiante. Voilà des maux bien *réels*, que chaque individu reſſent d'une manière directe. Mais les conſéquences en deviennent plus funeſtes encore pour la choſe publique (13). Le manufacturier, le négociant, dont les ſpéculations ne s'alimentent que par le *crédit*, que la confiance fait naître & maintient, ſe trouvent forcés à *reſtreindre* leur induſtrie, comparativement à l'amoindriſſement de leurs facultés pécuniaires, &c. »

Pour peu qu'on ait réfléchi ſur la circulation

(13) Ce qui les rend de plus en plus *funestes* pour le trésor public, ce n'est pas seulement parce qu'il s'en ressent dans tous ses marchés, vu l'impossibilité où il est de payer comptant, c'est aussi parce que les percepteurs des taxes dissimulent le plus long-tems possible leurs rentrées, afin de les faire valoir pour leur propre compte à un intérêt énorme. Le ministre des finances ne cesse de s'en plaindre, et de les menacer; mais toutes ses menaces sont vaines, l'attrait est trop grand pour y résister, et Poulain-Grandpré vient de nous en indiquer la raison, en citant le trait suivant comme un axiome parmi eux : *C'est placer à gros intérêts, que de payer au trésor public le plus tard possible.*

en général, et qu'on ait étudié le commerce autrefois si actif de la France, on conviendra que la grande masse de ses transactions, soit intérieures, soit extérieures, se faisoient à l'aide du *crédit*, & que les promesses de payer, ou les lettres de change tirées à terme, formoient un nouveau signe d'échange fort supérieur en masse aux espèces métalliques. Bailleul a évalué à *treize milliards*, tout ce que le numéraire, le crédit & les capitaux donnoient de valeurs & de moyens d'échange sous l'ancien régime. Il est fort à regretter que ce financier illuminé n'ait pas indiqué les élémens de cette évaluation; mais même en la supposant outrée, toujours est-il certain que le *crédit*, cette source artificielle de la plus grande partie des transactions pécuniaires des français, s'est tarie à mesure que la défiance a pris de nouvelles racines. C'est encore ici l'œuvre des assignats, & l'effet de la crainte qu'on conserve de leur voir succéder à l'improviste quelque nouveau papier-monnaie, à l'aide duquel le gouvernement s'acquittera envers ses fourniſseurs, en les autorisant à s'acquitter de la même manière envers leurs créanciers. Voilà la cause première de l'usure en France, & ses chefs se la dissimulent si peu que, pour justifier la banqueroute envers les porteurs des mandats, le ministre de l'intérieur allégua

que *la circulation forcée ſucceſſive du papier-monnaie avoit contraint le commerce intérieur à ne travailler* QU'AU COMPTANT. Ce miniſtre étoit mal informé, car je ſais qu'il y a tels négocians étrangers qui font encore un crédit de deux, de trois, & quelquefois de ſix mois à leurs correſpondans français. Il eſt vrai qu'ils n'accordent cette faveur qu'au petit nombre de ceux dont la bonne foi a été miſe au creuſet pendant le règne du papier-monnaie, & il eſt également vrai que pluſieurs habitans de la France ont réſiſté à cette terrible épreuve; mais l'on peut conjecturer, ſans exagération que le crédit qu'on lui accorde pour ſes achats au dehors, eſt en général quatre ou cinq fois plus court qu'avant la révolution. En voici les effets: Un fabricant de Lyon achetoit alors ſes ſoies à quinze mois de crédit, & comme il vendoit ſes étoffes à un an de terme, il pouvoit avec peu d'avances faire un très-grand commerce. Tout a changé pour lui. A peine obtient-il aujourd'hui une confiance de trois mois, & il ne pourroit ſe préſenter dans les marchés étrangers, qu'en offrant le même crédit que ſes concurrens. Comment s'étonner après cela, ſi le cultivateur qui recueille la ſoie dans le midi de la France, n'y trouve plus d'acheteurs pour la mettre en œuvre?

Au surplus, ce qu'on appelle le commerce extérieur d'un pays est peu de chose, comparativement à ses transactions domestiques. Ses progrès méritent sans doute d'être étudiés, mais plutôt comme symptôme que comme cause de prospérité. Quoiqu'il arrive souvent qu'il en devienne tout-à-la-fois effet & cause, ce qu'il y a de plus digne d'envie dans ses progrès, c'est moins peut-être la créance qu'obtient le peuple qui s'y livre, que la certitude qu'à mesure qu'il peut fournir davantage aux besoins de ses voisins, il est d'autant mieux à portée de satisfaire les siens, & que ses propres consommateurs augmentent dans une proportion relative à ses acheteurs du dehors. Nul doute, par exemple, que les anglais ne consomment infiniment plus de leurs étoffes de laine depuis qu'ils en exportent une quantité double ou triple (14). On

(14) Le taux moyen de leurs exportations en lainages pendant chacune des trois premières années de ce siècle, étoit de 2,477,520 l. st. Il est de 5,079,813 l. st. pour chacune des trois dernières années. Or, comme l'évaluation des prix se fait sur le registre des douanes, d'après l'ancien tarif adopté il y a cent ans, quoiqu'elle dût être d'un tiers plus élevé, vu l'amélioration des qualités et l'augmentation survenue dans le prix des draps, il y a tout lieu de croire que les anglais exportent aujourd'hui des lainages pour une somme trois

ne ſauroit trop ſe pénétrer de cette vérité, & tout prince éclairé n'envisagera, pour ainſi dire, les regiſtres de ſes douanes, que comme un document très-précieux pour juger ſi le travail productif & les conſommations de ſes ſujets s'étendent, reſtent ſtationnaires, ou ſe ralentiſſent.

C'eſt ſur-tout dans ce dernier ſens qu'il faut appliquer à la France républicaine, tout ce qu'on vient de dire; car ſi, comme on le verra ci-après, ſes relations commerciales ont diminué de plus de moitié au dehors, il eſt très-vraiſemblable que les claſſes aiſées ne conſomment pas aujourd'hui la moitié des étoffes, des meubles & des vêtemens qu'elles conſommoient avant la révolution. Si elles ont perdu les deux tiers de leur ancien revenu, elles doivent avoir d'autant moins de jouiſſances. Le parallèle du

---

ſois plus forte qu'au commencement de ce siècle, et pour une somme double de celle que retiroit la France par l'exportation de ses étoffes de soie dans le tems de la plus grande splendeur de Lyon.

Observez que la manufacture des lainages, est l'une de celles qui ont fait les progrès les moins rapides en Angleterre, et qu'il est d'autant plus surprenant que celle des colons n'y ait pas nui, qu'il s'y fabrique peut-être cent fois plus d'étoffes de coton qu'il ne s'y en fabriquoit il y a cent ans.

peuple polonais avec le peuple français, ou de l'Irlande avec l'Angleterre, préſente depuis long-tems la démonſtration de cette vérité.

Je ne prétends pas dire, au reſte, que les français en ſoient déja arrivés à l'appauvriſſement du peuple polonais; car il eſt évident qu'ils ſe ſuffiſent encore pour les vêtemens groſſiers de la très-grande majorité de leur population. Mais comme les tranſactions qui en réſultent au dedans, ſont beaucoup plus conſidérables en valeur que celles du dehors, il s'enſuit que c'eſt ſur-tout à l'égard de ſes tranſactions domeſtiques que la république doit éprouver les effets déſaſtreux de l'anéantiſſement du crédit, & j'en infère que lors même que ces dernières n'auroient diminué que de moitié, il eſt très-vraiſemblable qu'elles exigent infiniment plus de numéraire effectif qu'autrefois.

On en trouve une eſpèce de preuve dans les lamentations croiſſantes des français ſur ſa rareté, malgré toute l'argenterie des égliſes, & l'immenſe quantité de vaiſſelle qui ſembloient devoir ſuppléer en partie aux eſpèces écoulées ou enfouies. Ils ſe déſolent plus que jamais de cette diſparition du numéraire; mais ils devroient bien plus s'affliger de celle du crédit. Qu'ils jetent les yeux sur la Grande-Bretagne. Elle a eu le bon eſprit de reconnoître que les eſpèces

métalliques n'étant qu'un capital abſolument mort, il ſuffit d'en avoir la quantité néceſſaire pour ſolder les échanges, & qu'on peut au beſoin, le doubler par l'expédient des billets de banque qui en font toutes les fonctions, & ne ſont point une valeur morte comme les métaux précieux. Il eſt cependant certain, qu'avec un numéraire, ſoit en métaux, ſoit en papier, la moitié moindre de celui que poſſédoit la France, ce peuple fait face à des tranſactions pécuniaires beaucoup plus étendues. A quoi attribuer ce miracle ? au *crédit*, le crédit à la ſécurité, celle-ci à la liberté, & finalement, la liberté au reſpect pour la LOI, devant laquelle ſe proſternent ou fléchiſſent les anglais de toutes les claſſes.

C'eſt ſur-tout le mépris des loix, c'eſt leur inſtabilité & leur violence qui depuis quelques années ont anéanti le crédit en France : cela eſt ſi vrai, qu'en déclarant que la *théſauriſation y fermoit la bourſe à tous les emprunteurs*, les députés du commerce eurent grand ſoin d'ajouter, *que cet état de choſes étoit le produit d'une foule de loix violatrices de la propriété, éverſives de tout crédit, & qui s'étoient ſuccédées avec une effrayante rapidité.*

J'indiquerai tout à l'heure d'autres cauſes de l'anéantiſſement du crédit : mais commençons par en ſignaler l'un des effets les plus déſaſtreux ;

c'eſt que le prix du détail s'eſt élevé peu à peu preſque au double des prix en gros. Comment s'en étonner? Dès que l'entrepreneur de fabrication n'obtient lui-même qu'un crédit très-court pour ſes matières premières, il ne peut pas en accorder davantage aux marchands auxquels il les livre après les avoir ouvragées, & dès-lors ces derniers ſont forcés d'ajouter à leur gain, l'intérêt de leurs avances. Or, cette addition doit être énorme, puiſque, vu le taux actuel de l'intérêt, ſi la marchandiſe reſte une année en magaſin, ce ſeul chommage les expoſeroit à perdre le quart & même le tiers de ſa valeur (15).

---

(15) Le marchand de détail est à-peu-près sûr d'un débit journalier, et ne remplit sa boutique qu'à fur et à mesure des besoins des chalans. Loin d'en recevoir la loi, il la leur dicte, et ne manque pas de se faire rembourser par eux, l'intérêt de ses avances, les frais de sa patente, et le montant de sa taxe personnelle et mobiliaire.

Il n'en est pas de même des négocians en gros, qui, s'ils se hasardent de tems en tems à faire des accaparemens, ne sont point assez pécunieux pour pouvoir attendre le moment favorable à la vente. Très-souvent ils s'empressent de revendre à perte ou sans gain, soit pour sauver l'intérêt exorbitant qu'ils perdent durant l'intervalle, soit parce qu'ils sont alléchés par l'expectative de faire un gain plus considérable, sur quelque autre spéculation. En un mot, ils sont proportionnel-

Une conſéquence non moins déplorable, c'eſt que perſonne n'oſe former des depôts; que les entrepreneurs ne travaillent qu'à meſure des demandes, & ne ſe haſardent point à accumuler des produits, accumulation qui eſt la vraie meſure de la proſpérité d'un peuple.

S'il falloit en croire le légiſlateur Craſſous, & la plupart de ſes collègues, l'intérêt uſuraire dont l'on ſe plaint, n'auroit d'autre cauſe que la *rareté* de l'argent. Celle-ci doit y contribuer ſans doute; mais D. Hume a très-bien établi que l'intérêt de l'argent eſt moins en raiſon de ſa rareté, qu'en raiſon du profit qu'on peut en tirer, & que ce profit eſt toujours plus fort, là où les arts utiles ſont dans l'enfance ou dans la décadence. Il eſt ſingulier qu'en faiſant l'énumération des cauſes qui renchériſſent l'intérêt, cet habile homme ait oublié la principale de toute, ſavoir la défiance des prêteurs dans les loix qui autoriſent & garantiſſent leurs tranſactions. Inſtruits par leur propre expérience, les députés du commerce français ont réparé cet oubli en s'élevant par deſſus tout contre la ver-

---

lement plus pauvres ou beaucoup plus pressés de réaliser que les petits marchands; et voilà comment la différence considérable qui existe entre les prix en gros et en détail, s'explique encore par *l'usure*.

ſatilité des loix qui n'ont ceſſé de préſenter au prêteur des chances de malheur inconnues auparavant. « Elles l'autoriſent, diſent-ils, à s'en dédommager à l'avance par un plus haut intérêt, qui doit s'accroître comme le danger lui-même, juſqu'à ce que les chances défavorables ſe refuſant à tous les calculs de la prévoyance humaine, il n'y ait plus d'autre remède à tant *d'immoralité* que la *théſauriſation* qui ferme la bourſe à tous les emprunteurs. »

C'eſt en rappelant *l'uſage ſcandaleux* du papier-monnaie, que les députés du commerce s'exprimèrent ainſi, & reconnurent « qu'il avoit ſubſtitué la déloyauté à la bonne foi, le *vice* à la vertu, & introduit, dans toutes les claſſes de la ſociété, la *corruption* la plus effrénée, *l'immoralité* la plus révoltante (16). »

---

(16) Tels seront les effets inévitables d'un papier-monnaie émis par l'administration, sur-tout lorsque celle-ci en forcera le cours, et autorisera le débiteur à se libérer avec des valeurs inférieures aux stipulations. Le fameux Brissot est l'un des français qui a le plus reproché aux peuples des Etat-Unis de l'Amérique, d'avoir dégénéré de la bonne foi qui les avoit caractérisés. S'il s'étoit donné la peine de remonter à la source de cette dégénération, dont malheureusement les traces durent, et dureront long-tems encore, il l'auroit trouvée dans l'émission du papier-monnaie.

Qu'il eſt affligeant de voir que cette *immoralité* a fait de nouveaux progrès chez la plupart des français qui continuent le commerce! « Il eſt livré à des hommes si *immoraux*, a dit Roſſée, le 14 mars 1798, qu'on ne peut prendre trop de moyens pour les écarter. » — « Le

---

tant provincial que continental, et il auroit pu préserver ses compatriotes d'aller se briser contre cet écueil. En prenant la peine d'ouvrir l'histoire publiée par Ramsay, il auroit lu ce qui suit:

« The evils of depreciation did not terminate with the war; they extend tho the present hour. That the helpless part of the community were legislatively deprived of their property, was among the lesser evils which resulted from the legal tender of the depreciated bills of credit. The iniquity of the laws estranged the minds of many of the citizens from the habits and love of justice.

» The nature of obligations was so far changed, that he was reckoned the honestest man, who from principle delayed to pay his debts. The mounds which government had erected to secure the observance of honesty in the commercial intercourse of man with man, were broken down; truth, honour, and justice were swept away by the overflowing deluge of legal iniquity, nor have they yet assumed their ancient and accustomed seats. »

En lisant ce passage, on seroit presque tenté de croire que les députés du commerce français n'ont fait que le traduire mot à mot.

trône eſt *renverſé*, ajouta Gauthier quelques jours après; il en reſte un autre à détruire, c'eſt celui ſur lequel *l'immoralité* s'eſt aſſiſe. De toutes parts la corruption nous environne; c'eſt un torrent qu'aucune *digue* n'arrête. Encore un moment de retard, & il va engloutir la génération qui s'élève. »

Le même jour où il jeta ce cri d'alarme dans le conſeil des cinq-cents, Harmand déclara à celui des anciens, qu'il ne voyoit plus d'autre *digue* à oppoſer à l'immoralité croiſſante de la claſſe qui ſe livre au commerce, que d'imiter ceux qui avoient occupé le *trône renverſé*. Il cita l'édit de 1609, par Henri IV. « On y voit, dit-il, que, comme de nos jours, les troubles politiques avoient occaſionné une grande corruption de mœurs, & une licence tellement déſordonnée, *ſur-tout dans le commerce*, que les familles & l'état en étoient troublés, & que pour en faire ceſſer les déſordres & les crimes, il étoit inſtant de recourir à des peines ſévères contre *les banqueroutiers frauduleux*. »

On n'héſita plus à décréter la *contrainte par corps*, que les économiſtes avoient réuſſi à faire ſupprimer en même-tems que les *plombs*. C'étoit ſans doute une meſure indiſpenſable pour rétablir quelque confiance dans les tranſactions commerciales; mais je ne ſais par quelle fatalité, les

législateurs actuels de la France ne savent réussir que dans le mal, ou ne songent jamais au remède que lorsqu'il devient pire que le mal même. Peut-on imaginer en effet, une prétention plus scandaleuse de leur part, que celle de mettre fin à *l'immoralité* des individus, en rétablissant l'empriſonnement pour dettes, au moment où l'état lui-même est en banqueroute ouverte, vis-à-vis de l'universalité des français qui ont des dettes ? Conçoit-on une *immoralité* plus révoltante que celle de les faire traîner en prison, s'ils s'acquittent envers leurs créanciers, avec le papier appelé *bon*, à l'aide duquel l'état s'acquitte envers eux ?

L'un des députés qui passe pour le commerçant le plus expérimenté des deux conseils, a fort bien développé l'injustice extrême de rétablir la *contrainte par corps* à une époque où le gouvernement se liquide de cette manière. Il représenta que « la masse presque entière des citoyens a une part dans ce capital ainsi liquidé. Quel est celui qui n'est pas créancier direct ou indirect de la république ? demanda-t-il ; quel est celui qui n'est pas liquidé ou créancier d'un liquidé ?... Quel peut être aujourd'hui le sort de cette masse immense de citoyens intéressés dans la liquidation de l'état ?... Cependant vous venez de rétablir la *contrainte par corps*, & elle frappera

inévitablement ſur beaucoup d'individus qui feront d'inutiles efforts pour s'acquitter, tant que pourra durer la dépréciation actuelle des immeubles & des créances ſur l'état... Ici l'orateur récapitula tout ce que les loix exigent du citoyen français; s'il eſt *créancier* de l'état, dit-il, en raiſon de la liquidation qu'il ſubit, ſans être payé de l'intérêt qui lui eſt alloué ſur le capital réduit; s'il eſt *débiteur* en raiſon de ſes engagemens avant & pendant le règne du papier-monnaie; s'il eſt dans le *commerce*, en raiſon de ſa liberté aujourd'hui compromiſe; s'il eſt *contribuable*, en raiſon de ſa fortune apparente, qu'on peut mieux appeler aujourd'hui une *fortune nominale*; s'il eſt *propriétaire*, en raiſon de la dépréciation des créances ſur l'état & du prix des immeubles... C'eſt cette récapitulation qu'il termina par ces mots: « En exécution & par non exécution des loix & arrêtés, tout-à-la-fois on fait & on ne fait pas, on ordonne, on demande, on réduit les rentes, on impoſe, on met des garniſers, on *empriſonnera pour dettes*; on liquide & on liquide encore, & cependant on ne paie rien. »

Ainſi parla Lecoulteux, le 5 avril 1798, & ſans doute qu'il eût été moins alarmé, s'il ne s'étoit agi que du décret qui autoriſe *l'empriſonnement pour dettes*; car, vu le nombre de débiteurs inſolvables, il eſt impoſſible que les juges

ſongent à l'exécuter : ils auroient beau en remplir toutes les priſons de la France, elles n'y ſuffiroient pas.

Le diſcours de ce député nous diſpenſe de rien ajouter ſur l'impoſſibilité où eſt le gouvernement français de ramener *la moralité* dans les engagemens pécuniaires, tant qu'il ſera hors d'état d'acquitter les ſiens, & ſur l'impoſſibilité non moins grande de réduire l'intérêt de l'argent, tant qu'on n'aura pas arrêté le débordement d'immoralité dont il ſe plaint, & qui a fait du commerce une eſpèce de coupe-gorge.

On ne ſauroit trop le répéter : il faut toujours remonter aux aſſignats comme à la principale ſource de ce fléau : mais ce que Dupont appelle avec raiſon, les *ſecouſſes démoraliſantes* de la révolution, ſont auſſi le produit combiné d'une foule de loix qui ſemblent n'avoir été calculées que pour appeler ſur le peuple français tout ce qui pouvoit le corrompre & lui ôter ſon caractère naturellement ouvert, déſintéreſſé & confiant. C'eſt ainſi, par exemple, qu'afin de faire diſparoître *l'effigie du dernier roi*, on a transformé les cloches des égliſes en monnaie de cuivre qui n'a pas intrinsèquement le tiers de ſa valeur nominale. Ces ſortes de fraudes trompent un certain tems le petit peuple ; mais il ne tarde guère à les découvrir, & finit preſque toujours par

par ſe les exagérer. Cela eſt ſi vrai, que ſoit à Paris, ſoit dans les provinces, les jacobins eux-mêmes donnent univerſellement la préférence aux anciennes pièces d'un ſou & de deux ſous, quoiqu'elles contiennent encore moins de matière que celles du gouvernement républicain. Auſſi ce dernier vient-il de prendre la réſolution de repomper toutes les monnaies de billon, vieilles ou nouvelles, & comme il s'engage à ne plus les émettre, elles ne pourront lui ſervir qu'à faire des canons, en attendant ſans doute qu'on fonde ceux-ci pour en faire de nouveau des cloches.

L'émiſſion de ce billon peut nous ſervir à expliquer le renchériſſement de la main-d'œuvre dont nous allons bientôt parler; en effet, ſi la monnaie de cuivre avec laquelle on paie, en tout ou en partie, le travail des journaliers ne contient intrinſéquement que quatre dixièmes de ſa valeur nominale, il étoit tout ſimple qu'ils s'en dédommageaſſent, en augmentant de quatre à cinq dixièmes le prix de leurs journées. Reſte à ſavoir s'il ſuffira de faire diſparoître cette fauſſe monnaie pour ramener les ſalaires à leur ancien taux.

Comme le gouvernement la reprend en acquit des contributions, & comme cette repriſe l'appelle à un ſacrifice de 44 millions, il a imaginé

de s'en dédommager ſur les autres monnaies, en ſubſtituant à la dénomination de *livre* celle de *franc*, & en ordonnant que celui-ci ſeroit égal à une livre trois deniers tournois; de manière que l'ancien écu de 6 livres ne vaut plus que 5 francs 90 centimes, ſoit 5 livres 18 ſous.

Le prétexte de cet étrange décret fut de favoriſer le nouveau calcul décimal; mais le but réel étoit d'augmenter imperceptiblement d'un & trois quarts pour cent, la maſſe de tous les impôts, en les exigeant ſur le nouveau pied monétaire. Il pourroit fort bien arriver cependant que le fiſc ſe trouvât pris dans ſes propres filets; car, comme en forçant l'adoption de cette nouvelle échelle, il faudra qu'il en faſſe lui-même uſage avec ſes fourniſſeurs & ſes employés; & comme il dépenſe quatre ou cinq fois plus qu'il ne reçoit, il riſque de perdre, en fin de compte, à cette eſcroquerie, trois ou quatre fois plus qu'il n'avoit eſpéré y gagner.

Ce qu'il y a de pire, c'eſt que cette nouvelle révolution monétaire eſt déjà devenue la ſource d'un gain très-illicite pour les agioteurs capables d'en ſuivre toutes les phaſes, & de tendre des pièges aux hommes ſimples qui, en contractant une dette de 600 livres, avoient cru bonnement pouvoir s'en acquitter avec cent écus de 6 liv. On aſſure qu'à force d'avoir été trompés, la plu-

part des français ſont aujourd'hui ſur leurs gardes; & il faut convenir que rien n'eſt plus néceſſaire, puiſqu'à la tranſmiſſion de chaque pièce d'argent, ils ne peuvent ſe préſerver d'un procès que par un accord préalable qui conſiſte à ſavoir ſi elle ſera donnée ou reçue en *livres* ou en *francs*, & ſi l'on offrira de la monnaie de cuivre pour le compte du paiement. Comme cet accord eſt encore plus difficile, & plus compliqué pour les monnaies d'or, on agite déja dans le corps légiſlatif la convenance de les abandonner à leur valeur intrinsèque, de *démonétiſer* les louis comme on avoit démonétiſé le papier-monnaie, & de laiſſer à chaque contractant le ſoin de leur aſſigner une valeur quelconque ſur le marché. Cette meſure ne ſera pas la moins déſaſtreuſe; mais on verra dans la ſuite qu'elle eſt devenue preſque indiſpenſable.

Je n'ai pas tout dit; car en même tems que les légiſlateurs français ont bouleverſé la valeur nominale & intrinsèque des monnaies, en même tems qu'ils ſe ſont aviſés de faire rivaliſer l'écu de 6 liv. à effigie royale, par l'écu de 5 francs à l'effigie de la république, lequel contient beaucoup plus d'alliage que les anciennes monnaies d'argent (17), ils ont eu la fantaiſie d'altérer

(17) Villers s'en eſt plaint avec le ton du ſarcasme, le 14 octobre 1796, en ces termes: « Il n'eſt point de

auſſi tous les *poids* admis dans le commerce, & de remplacer la meſure de *l'aune* par une nouvelle meſure appelée *mètre*. Comme cette dernière eſt d'un cinquième plus foible, la plupart des colporteurs & des petits marchands ſe ſont empreſſés de l'adopter, & ſans ſe croire obligé d'en indiquer la différence à l'acheteur, ils ont délivré cinq ou dix *mètres* d'étoffes à tel de ces derniers qui, après avoir payé pour 5 ou 10 *aunes*, vérifioit enſuite qu'il n'en avoit reçu que 4 ou 8. Il n'eſt pas beſoin d'ajouter que dans les fréquentes réclamations qui en ſont nées, les juges ont toujours prononcé d'après le décret qui ordonne aux bons citoyens de n'employer que les *meſures républicaines*. On cite à cet égard des traits de filouterie qui figureront un jour ſur la ſcène dramatique; mais quelque piquans qu'ils ſoient, & bien qu'ils appartiennent à mon ſujet, je n'ai pas le courage d'égayer ce tableau de la démoraliſation d'un peuple entier.

Terminons ce qui concerne ici cette nouvelle

---

pays où le principe de l'économie politique, *ne touchez pas aux monnoies*, ait été plus mal ſuivi qu'en France, *ſur-tout depuis la révolution*. Il falloit ſans doute faire diſparoître les ſignes de l'eſclavage, et les remplacer par ceux de la liberté; mais la politique exigeoit *peut-être*, ainſi que l'intérêt de commerce, qu'on en *laissât le titre et le poids*. »

meſure, dont on bruſque l'adoption par tous les moyens poſſibles (18), en obſervant qu'elle a contribué peut-être plus qu'on ne penſe au renchériſſement des étoffes de fabrique françaiſe. Quoique la quantité ait diminué en longueur & en largeur, elles ſont reſtées à leur premier prix, par les mêmes circonſtances qui empêchèrent la main-d'œuvre de redeſcendre à ſon ancien taux, lorſque le numéraire ſuccéda tout-à-coup aux aſſignats. Il eſt vrai que le directoire en a été la première victime, en raiſon des fournitures qu'il achète pour ſes armées, & peut-être eſt-ce à

(18) Voici l'extrait du dernier rapport à ce ſujet. Il a été prèsenté par Daubermesnil, le 24 septembre 1798. « Nos nouvelles *mesures* ne doivent trouver d'oppoſition que dans les anciennes habitudes, ou dans la paresse. Il est de la plus pressante nécessité de terminer la lutte entre la routine et la raison, la mauvaise foi et l'équité, *l'aune et le mètre*... Hâtons le moment qui doit faire disparoître cette variété de mesures, dernier reste du régime féodal. C'est une *institution républicaine* comme *l'annuaire*, et nous devons les favoriser toutes, parce qu'elles marchent toutes à un même but. Celui des poids et mesures est d'établir *l'ordre* et la *bonne foi* dans le commerce et les transactions. »

C'est cette *institution républicaine* que les rois de Prusse, de Danemarck et le grand-duc de Toscane sont vivement pressés par le directoire français de vouloir bien introduire dans leurs états.

cela qu'il faut attribuer l'ardeur qu'il met à faire adopter ſes *mètres* & ſes *grammes* par toutes les puiſſances neutres, en leur propoſant à cet effet un congrès de ſavans.

Ce que nous venons de voir des progrès de la mauvaiſe foi, nous ſignale en même tems la dernière & peut-être la principale cauſe de ceux de l'uſure, c'eſt que le prêt eſt aujourd'hui, à Paris, un véritable *jeu de haſard*, jeu dont les riſques ſont incalculables, vu qu'il n'y a que très-peu d'emprunteurs qui ne ſoient pas fourniſſeurs du gouvernement, ou croupiers de ces fourniſſeurs. On compte cependant encore dans la capitale quelques maiſons de commerce qui ſe ſont ſévèrement interdites toutes eſpèces de relations avec ces deux claſſes de joueurs, & ce ſont préciſément ces maiſons qui trouvent à faire eſcompter leur papier à trois quarts pour cent par mois, tandis que les autres ne peuvent réuſſir à faire eſcompter le leur qu'à 2 ou 3 pour cent. Voilà ce que n'avoit point oſé dire l'écrivain dont j'ai fait mention page 254, & qui s'étoit cependant chargé d'expliquer ce contraſte.

Comment s'étonner d'une pareille différence, ſi l'on ſe rappelle que ces fourniſſeurs ont été frauduleuſement acquittés l'année dernière en *inſcriptions*, & l'année précédente en *mandats* ?

Afin de compenſer les riſques toujours plus grands qu'ils courent à cette loterie, le gouvernement a dû multiplier de plus en plus le nombre des gros lots, & l'attrait de ce bénéfice immenſe les pouſſe à offrir à leur tour un intérêt proportionné pour les ſommes qu'on leur confie, ou pour les crédits ſi haſardés qu'on leur accorde. On voit maintenant que le corps légiſlatif qui jette périodiquement les hauts cris ſur les progrès de la *mauvaiſe foi*, ſur ceux de *l'uſure*, & ſur les *conditions onéreuſes* qu'impoſent les fourniſſeurs, ne devroit s'en prendre qu'à lui ſeul, c'eſt-à-dire, aux diverſes banqueroutes qu'il a ſucceſſivement permiſes ou décrétées, & à cette foule de loix rétroactives qui tiennent toutes les fortunes en échec, tous les capitaliſtes en défiance.

Autant il étoit aiſé de remonter aux ſources de l'uſure, autant il ſeroit difficile de calculer à quelle époque & par quelles circonſtances l'intérêt de l'argent reviendra en France à ſon ancien taux. Par-tout ailleurs on le pourroit peut-être; mais comment y réuſſir avec un peuple ſi diſſemblable de tous les autres, principalement pour ce qui le guide dans ſes opinions financières? Ne l'avons-nous pas vu, dans moins d'un ſiècle, changer deux fois ſon or & ſes meubles contre un papier pareil aux feuilles que diſper-

ſoit la Sybille? Sans doute qu'elle ne pourra plus lui faire croire à ſes oracles avant que le ſouvenir des aſſignats ſoit entièrement effacé; mais cela arrivera plutôt ou plus tard, & qu'alors un nouveau *Law* ſe préſente avec quelque ſyſtême de papier-monnaie bien neuf, bien brillant, bien inintelligible; qu'il lui donne un air de grandeur; qu'il promette à ſes ſectateurs une *fortune coloſſale;* qu'il trouve un certain nombre d'hommes de finance qui s'entichent de ſon ſyſtême, qui le prônent & qui l'adoptent, on peut être sûr que ce ſera un nouveau taliſman pour les français, qu'ils ſe livreront encore au rêve d'une *fortune coloſſale*, & ſe réveilleront fort étonnés d'avoir pu être la dupe d'un troiſième charlatan, & tout prêts à retomber dans les filets d'un quatrième. Si avec un pareil peuple, il n'étoit pas téméraire de le juger par l'expérience des autres, & de prétendre calculer les viciſſitudes prochaines de la hauſſe ou de la baiſſe de l'intérêt, je croirois entrevoir pluſieurs meſures qui, en les adoptant ſimultanément, ſe oient de nature à réduire en peu de tems l'intérêt à ſon ancien taux, lors même que la maſſe du numéraire métallique auroit diminué de plus de moitié; mais le moment n'eſt point encore venu de les indiquer, puiſque les deux premières ſont la reſtauration du roi légitime & la reſtitution

de toutes les terres confiſquées. Il me ſuffit d'avoir établi que *la rareté de l'argent* y contribue beaucoup moins qu'on ne le penſe. (19)

---

(19) Bailleul est jusqu'ici le premier qui paroisse s'en être douté, et il l'a très-bien indiqué dans le discours suivant, en date du 8 août. « Aujourd'hui la quotité du numéraire est diminuée, les impôts ordinaires s'élèvent au même taux que sous l'ancien régime; le *crédit* n'existe plus. *On paie tout au comptant.* Les affaires se font difficilement. Les rentrées sont lentes. Le service public souffre. Les marchés sont onéreux. Quelle peut en être la cause? *C'est la cessation du* CRÉDIT. La confiance est une espèce de tableau magique, qui multiplie les ressources et les capitaux, qui unit tous les citoyens par le lien le plus actif, qui est le soutien des gouvernemens dans leurs pressans besoins, et qui féconde leur puissance..... C'est le *crédit public* qu'il faut s'attacher à faire *renaître* et à *vivifier* parmi nous... N'ayons donc qu'un but, qu'un seul but, le *rétablissement du crédit.* Que ces mots soient *gravés dans cette enceinte,* ainsi que dans nos cœurs. »

Voilà de grandes vérités; mais elles ne sont pas neuves, et il auroit fallu avoir le courage de les dire, le 30 septembre 1797, jour où la république porta le coup de mort à son *crédit* par le fameux décret de *banqueroute.* Ce décret, si extraordinaire en lui-même, l'est encore plus par les principes qu'on développa pour le justifier, et il méritera un chapitre à part dans les annales de la grande nation. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le discours qu'on vient de lire, c'est qu'il fut prononcé

Ce qu'on vient de voir ſur le prix exceſſif de l'intérêt, explique celui des marchandiſes fabriquées en France; mais leur renchériſſement, ſoit en détail, ſoit en gros, s'explique encore par la ſeconde cauſe indiquée ci-devant, l'exhauſſement du prix des ſalaires dans les villes, où Porte nous aſſure qu'ils ont *doublé pour tous les genres de travaux.*

Ils n'ont augmenté que d'une moitié: mais cet écart eſt d'autant plus pardonnable que le tourbillon révolutionnaire a tout bouleverſé avec tant de rapidité en France, qu'il eſt preſque impoſſible de fixer un tableau ſi mouvant. Qui auroit pu s'attendre à ce nouveau phéno-

---

par le farouche Bailleul, le partisan le plus déclaré de la guerre, sans qu'aucun de ses antagonistes s'avisât de lui observer que le *rétablissement du crédit* dépendoit exclusivement de la possibilité de réduire les dépenses au niveau des revenus, que si cette réduction étoit encore possible, elle ne pouvoit l'être que par le rétablissement de la *paix*, et que c'étoit-là le mot qu'il falloit *graver* dans l'enceinte des conseils de la France. La gazette directoriale est la seule où l'on trouve de tems en tems ce mot *de paix*; mais elle ne l'emploie jamais que pour montrer que ce bienfait tient tout entier à la libéralité des subsides que demande le gouvernement, et pour affirmer que *la clef qui ouvrira la trésorerie, deviendra celle qui fermera le temple de Janus.*

mène, en lisant le tarif que publia Saint-Aubin il y a trois ans, & qui constatoit que les salaires de la plupart des ouvriers des villes, étoient alors de moitié moindres qu'avant le papier-monnaie ? Comment se fait-il qu'ils aient quadruplé, ou tout au moins triplé dans un si court intervalle ? C'est néanmoins ce dont s'est plaint le même auteur, dans un écrit qui fait un singulier contraste avec le premier. En cherchant à y expliquer le haut prix des vins, il l'attribue à l'accroissement subit de la consommation qu'en ont faite les ouvriers, *lorsque de 15 à 20 sous qu'ils gagnoient vers la fin des assignats, ils se sont vus tout d'un coup payés à raison de deux livres, & d'un écu lors de la reparition du numéraire.*

Ce fait très-précieux en lui-même, se trouve encore confirmé, quoique d'une manière moins précise, par un rapport postérieur où Lecoulteux nous apprend que les *gages* des domestiques sont *devenus si forts, qu'on n'en veut plus avoir que ceux strictement nécessaires au service de la maison.* Après un tel concours de témoignages, on ne peut plus douter d'une augmentation considérable & générale dans le prix des salaires ; & ce seroit bien loin d'être un si grand mal qu'on le croit en France, si cette augmentation étoit due à des causes naturelles, ou s'il en fut résulté plus d'émulation au travail. Malheureu-

ſement le régime révolutionnaire ſemble y avoir radicalement détruit le goût de l'épargne, & c'eſt encore ici l'ouvrage des aſſignats ; car perſonne n'étant à même de calculer ce qu'il pouvoit perdre dans l'eſpace de vingt-quatre heures, le plus ſûr moyen de ſe mettre à l'abri de leur dépréciation, étoit de les dépenſer au moment même où l'on les recevoit. Comme on apprit à ne plus compter ſur rien, chacun s'habitua à jouir du prix de ſon travail avant d'en être dépouillé, & un journal accrédité nous aſſure, que « non-ſeulement les ouvriers des villes *travaillent beaucoup moins*, & gagnent *trois fois plus* qu'avant la révolution, mais que la cherté de la main-d'œuvre a répandu dans les dernières claſſes une aiſance inconnue juſqu'alors, & qui permet à l'artiſan de ſatisfaire à ſes anciens penchans pour la débauche (20). »

Voilà une exagération encore plus grande que celle de Porte ; car les meilleures informations ne portent qu'à une moitié en ſus l'accroiſſement des ſalaires dans les villes. L'artiſan qui s'y fait payer 3 livres aujourd'hui, en gagnoit près de deux autrefois.

Les lecteurs auront déja peine à ſe rendre compte d'une hauſſe ſi rapide, ſur-tout en la

(20) Spectateur du Nord, février 1797.

rapprochant de l'appauvriſſement plus rapide encore de la claſſe qui emploie ces ouvriers. Il n'eſt que trop aiſé cependant de réſoudre ce problême, ſi l'on ſe rappelle que les habitans des villes furent les premiers atteints de l'ardeur martiale, & qu'elle les pouſſa en maſſe aux armées pendant les premières campagnes qui ont été ſans comparaiſon les plus meurtrières. Or, comme durant cet intervalle il ne s'eſt point formé d'apprentifs (21), on ne

(21) Voici le rapport que fit Baraillon, le 17 novembre 1797, sur l'état d'isolement où se trouvent aujourd'hui, faute d'élèves, le peu d'écoles qui existent encore en France : « Ceux qui devoient remplir ces écoles volèrent aux frontières ; ils y ont été successivement suivis par leurs puînés. Ceux que l'âge rejetoit de la réquisition n'en partageoient pas moins cet enthousiasme général, cette *ardeur guerrière* qui distinguoit tous les français. Loin de se fixer sur des livres, ils se livroient aux armes. On ne voyoit de toutes parts que des adolescens, même des enfans faisant des évolutions militaires. Les pères eux-mêmes encourageoient cet essor, et loin de songer à l'instruction, on ne pensoit qu'à se défendre, qu'à exterminer l'ennemi commun. L'impulsion fut donnée; cette impulsion s'est soutenue. Les écoles centrales ont été peu fréquentées. D ailleurs, les pères de famille, foulés par des réquisitions de toute espèce, appauvris par la nullité ou la disette des récoltes, ruinés par le papier-monnaie, accablés enfin par des contributions exorbitantes, dans un moment où le numéraire est

doit plus s'étonner ſi le beſoin d'ouvriers réparateurs se trouve aujourd'hui tellement diſpro-

---

fort rare, n'ont pu procurer de l'instruction à leurs enfans. Les enfans eux-mêmes déshabitués de l'étude, ont résisté à leurs parens. »

Si tel a été l'effet de l'*ardeur guerrière* sur les jeunes français destinés aux études, on peut juger quel empire elle doit avoir eu sur la classe destinée aux arts mécaniques. D'ailleurs, à quoi bon payer un apprentissage, et le faire commencer à un enfant, qui, avant de l'avoir achevé, seroit mis en réquisition pour les armées? La même observation s'applique à la carrière des études. Croiroit-on qu'on vient d'envelopper dans le nouveau recrutement des armées, tous les jeunes gens qui s'étoient destinés à remplir les vuides dont Baraillon s'étoit plaint en parlant des *ravages* et des *assassinats* que commettent aujourd'hui les empyriques qui s'adonnent à l'art de guérir ? Sur les instances de ce député, la législature avoit voté une assez forte somme pour la prompte réorganisation des écoles de santé : à peine eurent-elles commencé à reprendre quelque activité, que le décret de conscription est venu annoncer aux élèves, qu'ils doivent marcher aux armées. Ceux de Strasbourg ont adressé une pétition où ils ne demandoient qu'à continuer leurs études *jusqu'à ce que la levée des hôpitaux militaires les appellât au poste auquel ils se destinoient;* mais le Moniteur du 7 novembre nous apprend que le conseil est resté inflexible, et qu'il a passé à l'*ordre du jour*, sans que personne ait élevé la voix en leur faveur, pas même Daubermesnil, qui six semaines auparavant, venoit de déplorer la *désertion* des nouvelles

portionné au nombre de ceux qui ſont reſtés dans les ateliers, que le prix de leurs ſalaires ait conſidérablement augmenté.

C'eſt un fait certain que la deſtruction des hommes voués aux arts utiles a été prodigieuſe: on pourroit même la porter aux cinq ſixièmes, s'il falloit en juger par le produit des patentes, qui, malgré la rigueur extrême avec laquelle elles viennent d'être exigées pendant l'an VI, n'ont rapporté que 18 à 19 millions, tandis que Lebrun les avoit évaluées autrefois à 120. Il eſt néanmoins aſſez vraiſemblable que cet impôt les auroit produits avant la révolution, puiſqu'il eſt très-fort, & embraſſe toutes les vocations qui tiennent au commerce, au trafic & aux arts.

Mais une autre cauſe de l'élévation du prix de la main-d'œuvre, & celle-ci eſt encore due aux idées lumineuſes des économiſtes, c'eſt

---

écoles, en rappelant « qu'un grand nombre d'officiers de santé ont péri, sur-tout dans les armées du Midi, victimes d'un zèle que la patrie avoit droit d'attendre d'eux. » Peu de jours après avoir rejetté la demande des élèves de Strasbourg, le conseil des cinq-cents a arrêté sur celle de Hardy, que « le directoire pourra accorder aux médecins gradués chez les autres puissances de l'Europe, la faculté d'exercer leur art sur le territoire de la république. »

l'impoſſiblité d'empêcher les *ligues* que font les ouvriers pour impoſer la loi à ceux qui les emploient. Par reſpect pour la déclaration des droits de l'homme, le corps légiſlatif n'a jamais manqué de paſſer à *l'ordre du jour*, chaque fois que les entrepreneurs de divers ateliers ſe ſont adreſſés à lui, pour ſe plaindre de ce que leurs ouvriers exigent de trop *fortes journées*, & pour ſolliciter un *tarif*. Il repouſſa, le 13 juin 1797, une pétition ſemblable des menuiſiers de Paris, en ſe récriant ſur ce qu'on vouloit le ramener aux *jurandes* & *maîtriſes*; & il a perſiſté dans ce qu'il appelle les *grands principes*, ſans égards à cette obſervation de Vaublanc, que la police devoit porter un *œil ſévère* ſur des *ligues* qui pouvoient devenir ſi funeſtes.

Quoique ce député ne fît qu'irriter ſes collègues, en leur citant l'Angleterre comme ayant *conſtamment pratiqué ces ſages maximes*, & quoique pluſieurs anglais éclairés diffèrent ſur cette queſtion d'économie politique, le directoire ne tarda pas à ſe prononcer en faveur de la doctrine de Vaublanc, & à en proclamer la *ſageſſe*. Comme il ſouffre plus que perſonne de la hauſſe de la main-d'œuvre, en raiſon des immenſes fournitures dont il a beſoin, ſi jamais il peut ſe diſpenſer de ménager les habitans des faubourgs, il dénoncera ces *ligues*, comme une

prime

prime ſcandaleuſe accordée en France aux marchandiſes anglaiſes. Peut-être aura-t-il raiſon ; mais que penſer juſqu'alors de l'ineptie de ceux des légiſlateurs qui, après avoir décrété l'interdiction de ces marchandiſes, s'étonnent & s'indignent « de ce qu'elles s'ouvrent un accès dans la république, & de ce qu'elles s'échangent tous les jours contre ſon or ! *Comment ſe fait-il*, demanda gravement Hellot, le 11 août 1797, comment ſe fait-il que les loix *prohibitives*, qui avoient interdit à nos ennemis le marché important de la France, ſe trouvent auſſi impudemment *violées* ? »

Comment ſe fait-il ? la queſtion eſt ingénue ! comment ſe fait-il, demanderai-je à mon tour à ce député & aux ſiens, qu'ils oſent reprocher au peuple cette *violation* de leurs loix *prohibitives*, eux, qui ſe ſont appliqués ſans relâche à conſommer en France la deſtruction de tous les arts utiles, eux qui ont pouſſé & pouſſent encore dans leurs armées le peu de bras productifs qui reſtent ? Quoi ! ils proclament les infidélités qui ſe commettent dans celles de leurs fabriques qui ont échappé à la hache révolutionnaire, & ils s'étonnent de ce que leurs décrets n'ont pas fermé *l'accès* aux marchandiſes que l'anglais livre à beaucoup plus bas prix, bien que d'une qualité fort ſupérieure ! Certes, lorſqu'on ap-

prend de leur bouche même, qu'elles pénètrent jusqu'à Paris, malgré les armées qui gardent les côtes & les frontières (22); lorsqu'on sait que les fournisseurs de la république achètent clandestinement en Angleterre des cargaisons entières de draperies communes pour l'habillement de ses armées, & des casimirs fins pour la toge sénatoriale des deux conseils; s'il est un juste motif d'étonnement, c'est de voir ces derniers se flatter, que lorsque la paix aura rouvert les canaux du commerce, les étoffes françaises pourront soutenir la concurrence de celles que l'entrepreneur étranger pourra livrer à un tiers meilleur marché, en y gagnant davantage. Jamais, jamais la France ne sera en état

(22) J'en fournirai des preuves abondantes dans le chapitre suivant. Il suffit de citer ici l'aveu vraiment curieux qu'en a fait Bruslé, le 31 mai 1798 : « Toutes les fois qu'un négociant, soit républicain, soit étranger, veut faire venir ou expédier des marchandises en France, il trouve à la frontière deux hommes; le premier, le receveur de la douane, qui lui dit : *Vous me donnerez* 50 *pour* 100 *de vos marchandises pour les laisser entrer*; et l'autre, qui est l'entrepreneur de la contrebande, qui lui dit : *Moi, je ne vous demande que* 10 *pour* 100 *pour les introduire.* »

Ce député cita ce fait comme *notoire*, et ajouta que les assureurs de contre-bande, d'après leur calcul, sont *certains* d'introduire 95 convois sur 100.

de le rivaliſer, & de reconquérir ſes plus riches fabriques, que lorſqu'elle aura réuſſi à créer de nouveau ſes capitaux diſſipés, ou du moins lorſque la réſurrection du crédit réduira chez elle l'intérêt de l'argent au même taux que chez les autres peuples manufacturiers (23).

Il lui ſera plus facile de remonter ſes magaſins d'ameublemens, d'ouvrages de modes, de colifichets & de frivolités qui exigent peu de fonds, & auxquels le goût, non moins délicat que varié de ſes artiſtes, aſſure une grande préférence. Mais ce *ſceptre de la mode* que les pariſiens poſsèdent depuis deux ſiècles, & que leurs poëtes

(23) Saint-Aubin, qui avoit pris si facilement son parti sur la hausse excessive des salaires, jete avec raison les hauts cris sur celle de l'intérêt; et il en a rendu les conséquences très-sensibles par l'exemple suivant: « Un fabricant de bas peut fournir des bas à meilleur marché en Angleterre, où à l'aide des *machines* et d'une industrie plus active, l'ouvrier payé à 3 francs par jour, fait *quinze* paires par semaine, et où l'intérêt de l'argent n'est qu'à 6 pour 100 par an, qu'il ne le pourroit dans un autre pays, où le salaire de l'ouvrier ne seroit que de 2 francs, mais où celui-ci ne feroit que *dix* paires dans le même tems, et où, faute de crédit, le fabricant seroit obligé d'emprunter, à raison de 2 pour 100 par mois, les capitaux qui font aller ses manufactures ».

ont chanté *d'un ton ſi fier* (24), ne contribue que pour une bagatelle aux exportations d'un grand Empire. Tandis que le manufacturier anglais laiſſoit à celui de la France le privilège excluſif de fournir à la parure de quelques femmes élégantes, qui, dans les différentes cours, attachent un prix particulier aux broderies de Lyon & aux gazes de Paris, l'anglais s'appliquoit à perfectionner & à accroître ſes vaſtes fabriques de lainerie, de cotons & de cuirs, dont pluſieurs cultivateurs dans le nord de l'Europe & de l'Amérique, ſont vêtus de la tête aux pieds. Il ſavoit que de ſemblables produits ne ſont point aſſujettis aux caprices de la mode; & comme c'eſt dans ſon iſle ou dans ſes colo-

(24) Voici comment s'exprime à ce ſujet l'abbé Raynal qu'on me permettra bien de ranger dans la cathégorie des *poëtes*, lorsqu'il quitte les faits pour se jeter dans les *principes*. « C'est encore par ses manufactures et par ses *modes* que la France a *subjugué* l'Europe et quelques parties de l'autre hémisphère. *Les nations sont fascinées, et n'en reviendront point*.... La fécondité de l'invention devancera toujours la promptitude de l'imitation; et la légéreté d'un peuple qui *rajeünit* tout dans ses mains, qui *vieillit* tout chez ses voisins, trompera la jalousie et l'avidité de ceux qui voudront la surprendre en la contrefaisant. » (*Hist. Phil. et Pol. vol. 7.*)

nies que la Grande-Bretagne puiſe la plupart des matières premières qu'elle y emploie, la multiplication de pareils ateliers prouve tout-à-la-fois la proſpérité de l'induſtrie & celle de l'agriculture.

Perſonne ne diſconviendra que l'une des grandes erreurs de l'ancien gouvernement français, n'ait été d'avoir trop ſacrifié l'agriculture à l'induſtrie; & chacun ſait, qu'afin d'encourager celle-ci, il s'étoit procuré à grands frais des *modèles* de toutes les machines qui abrègent les procédés des arts. Ses ſucceſſeurs ſe reprochent aujourd'hui avec amertume d'avoir laiſſé dépérir ces modèles, dont Paris poſſédoit le plus magnifique dépôt qui exiſtât dans l'univers. Ils en déplorent le dépériſſement comme une perte irréparable (25); mais ce qu'ils devroient bien

(25) Ceux de ces *modèles* qui ont échappé aux premiers ravages de la révolution, tombent rapidement en ruines par le ſeul effet de la pénurie des finances, qui interdit juſqu'aux foibles dépenſes néceſſaires pour en arrêter le dépériſſement. Dans un rapport qu'a fait Grégoire au mois de mai 1798, il a obſervé que « les fonds néceſſaires à la mise en activité du *conſervatoire des arts et métiers*, euſſent été un argent placé au plus haut intérêt par l'influence qu'ils auroient eu ſur l'induſtrie nationale. » Il annnonça que, *faute d'un local ſuffiſant*, on n'avoit pu mettre à l'abri de toute *dété-*

plus déplorer ; c'eſt la deſtruction des machines elles-mêmes, dont Rœderer nous apprend qu'une *immenſe quantité* eſt tombée en ruines, depuis qu'on envoya à la guerre la plupart des français qui connoiſſoient les moyens de les mettre en œuvre.

On dira peut-être que l'aiguillon du beſoin conduira ceux qui ont ſurvécu, à donner

---

rioration, l'immense et inappréciable quantité d'objets accumulés ; il insista sur ce qu'un retard de trois ans étoit devenu progressivement plus funeste, et sollicita, mais en vain, la modique somme de 60,000 francs pour *retirer tant de chef-d'œuvres de ce dépôt où, par l'entassement, ils dépérissent.*

Que cette belle collection de *modèles* ait considérablement souffert par *le défaut des fonds nécessaires*, soit pour en prendre soin, soit pour mettre le public à portée d'en jouir, cela se conçoit, et le même sort est infailliblement réservé aux *chef-d'œuvres* des beaux arts enlevés à l'Italie. Mais que l'administration républicaine ait laissé *détériorer* un dépôt si précieux pour la renaissance des arts utiles, *faute d'un local suffisant*, dans le tems où elle adjugeoit à la folle enchère et à tout prix, les vastes édifices qu'elle avoit confisqués dans la capitale ; qu'enfin le ministre de l'intérieur, dont les dépendances, comme nous l'assure Marbot, n'occupent pas moins de *quatre à cinq mille maisons* dans toute l'étendue de la république ; que ce ministre, dis-je, n'ait pu en sacrifier une seconde pour l'emplacement du conservatoire des arts et métiers ; voilà vraiment ce qui passe toute conception !

plus de tems au travail, & qu'à force d'assiduité & de persévérance, ils suppléeront ainsi peu-à-peu aux machines qui le divisent & l'abrègent. Ce redoublement au travail est sans doute l'unique moyen qui leur reste pour réparer ce qu'ils ont détruit, dans le tems où l'on crioit de toutes parts : *Périssent les arts, pourvu que l'égalité nous reste.* Et c'est-là ce qui a fait dire à Eschasseriaux : *Nous avons beaucoup perdu dans la révolution : il faut beaucoup recréer.* Tel est l'avis qu'il a donné à ses collègues, le 18 mai 1798. Voyons comment ils viennent de le mettre à profit.

Le croiroit-on ! c'est en multipliant, c'est en doublant le nombre des jours où il ne sera pas permis à ce peuple de travailler ; en un mot, c'est en lui ordonnant de faire *du décadi* un nouveau *jour de repos !* Le but apparent de ce décret est de remplacer l'ancien calendrier par *l'annuaire* républicain ; mais le but réel est de porter, s'il est possible, un dernier coup à la religion chrétienne, qui ordonne de se reposer le septième jour, & de le consacrer au culte divin. Voilà pourquoi le directoire s'étoit appliqué depuis long-tems à transporter les marchés aux dimanches.

Géniffieu n'a réussi à faire mettre le sceau des loix sur cette mesure, qu'en sonnant le tocsin contre

celui des citoyens qui s'obſtinent à préférer les dogmes de leur religion aux décrets de leurs repréſentans. « Il n'eſt aucun républicain qui ne ſoit indigné de l'affectation ſcandaleuſe avec laquelle, les jours de décadi, on étale les marchandiſes dans les rues de Paris, tandis que les jours de dimanche, les boutiques ſont hermétiquement fermées. Le contraſte eſt frappant, il annonce un *mépris* formel de la loi, & ce *mépris* doit être *ſévérement puni.* » Ainſi a parlé ce légiſlateur, le 6 juin, & il n'en fallut pas davantage pour lancer le décret qui condamne à l'amende & à l'empriſonnement, ceux qui *mépriſeront* l'ordre de faire du décadi un *jour de repos.*

On peut hardiment défier les oppreſſeurs de ce peuple de réuſſir à faire triompher leurs *décadis* ſur les dimanches, & leurs orgies révolutionnaires ſur les fêtes chrétiennes. Mais ſi, par impoſſible, ils le forçoient à ne ſe repoſer que le *dixième* jour, ces prétendus amis du pauvre pourroient ſe vanter d'avoir renverſé l'une des inſtitutions qui lui étoient le plus favorable, celle qui, en défendant aux riches de le faire travailler le *ſeptième* jour, les force par cela même à lui payer pour ſix jours de travail un ſalaire qui ſuffiſe à ſes beſoins d'une ſemaine entière. Voilà comment ces légiſlateurs philan-

tropes s'acquittent de leurs promeſſes, d'améliorer le ſort de la claſſe indigente!

Ce nouvel attentat à l'humanité eſt heureuſement hors de leur puiſſance, et ils l'ont ſi bien ſenti, que n'oſant point faire du travail un *devoir* pour le dimanche, ils se ſont contentés d'en faire une eſpèce de *crime* pour les décadis. Or, comme le directoire tiendra ſévèrement la main à ce décret, il n'eſt que trop vraiſemblable que le *repos décadaire* ſera forcément obſervé, ſur-tout dans les grandes villes manufacturières, qui ſont plus immédiatement ſous l'action de la police (26);

---

(26) L'un de ces mandataires du peuple ayant propoſé de déclarer que le *décadi* seroit *le ſeul jour de repos*, L. Bonaparte repoussa cette propoſition comme une *meſure inquiſitoriale ſans exemple*. « J'ouvre les codes de toutes les tyrannies, je me retrace les *actes* de tous les *uſurpateurs*, s'écria-t-il; je n'y trouve pas un exemple d'une pareille violation de la liberté individuelle. » Quand ses collègues s'apperçurent que ce jeune député se faiſoit un ſi grand ſcrupule d'ajouter cet *acte* au *code* de leur uſurpation, ils lui donnèrent fort habilement le change, en se bornant à demander, que du moins les marchands fuſſent tenus d'ouvrir leurs boutiques les jours de foire et de marché. L. Bonaparte ne s'apperçut point que c'étoit une manière déguiſée de les obliger à les ouvrir les dimanches, et peut-être ignoroit-il que le gouvernement a eu grand ſoin de faire tomber ces jours de foire et de marché, ſur ceux qu'on

Mais comme d'un autre côté, le travail eſt facultatif, & que la majorité de la claſſe laborieuſe

---

appelle aujourd'hui dans les décrets, les *jours périodiques de l'ère ancienne*. Ainsi amendé, le décret fut adopté à la suite de l'observation suivante de Lecointe: « Demandez au premier venu quel est le jour de la semaine ? s'il voit les boutiques fermées, il vous dira : *Vous voyez bien que c'est dimanche.* Il faut donc faire faire dans les villes ce que l'intérêt a *opéré* dans les campagnes, même dans celles où le fanatisme a exercé les plus cruels ravages. Je sors du sein de ces campagnes, et la fixation du jour du marché au dimanche a fait oublier les anciennes solennités.» Cet orateur oublioit lui-même que, peu de jours auparavant, son collègue Bonnaire venoit de convenir que les *approvisionnemens avoient souffert* de cette fixation des jours de marché au dimanche, et que *le peuple murmuroit.* Mais le conseil des cinq-cents fit semblant d'être dupe de l'imposture, et se radoucit à tel point, qu'il passa à l'ordre du jour sur les motions de divers membres qui demandoient, qu'on n'accordât de *patentes* qu'à ceux des artisans et des marchands qui prêteroient serment de tenir leurs magasins ouverts les dimanches, ou que du moins ceux d'entr'eux qui les fermeroient fussent censés avoir *abdiqué* leur commerce.

La commune de la Ciotat se distingua par une pétition où elle proposoit « que ceux qui prendroient d'autres jours de repos que les *décadis*, fussent réputés *riches*, et payassent une imposition double applicable aux pauvres. »

On avoit déja hasardé quelques pétitions semblables

reste encore scrupuleusement attachée aux préceptes de sa religion, on peut être sûr qu'elle fêtera le *décadi* pour échapper aux emprisonnemens, & le *dimanche* pour satisfaire sa conscience. Etrange moyen de réduire le prix des

---

avant la révolution du 18 fructidor; mais l'un des membres du parti modéré les avoit fait écarter en s'écriant: « *Ne déshonorons pas le décadi en le* FAINEANTISANT; *honorons-le, au contraire, en le* COMMERCIALISANT. »

Pour juger à quel point l'esprit des tems est changé, il suffit de jeter les yeux sur un arrêté de l'administration du département du Cher, qui, pour ne point rester en arrière avec le corps législatif, vient de défendre *aux cultivateurs de se livrer en public à leurs travaux pendant les jours destinés au repos par la loi.* Il est vrai qu'elle a transporté aux officiers municipaux le droit qu'avoit autrefois le curé d'accorder des dispenses : mais elle leur recommande « de ne les accorder que pour un jour seulement, et après, que ceux qui leur font la réclamation, n'ont point *suspendu* leurs travaux pendant *certains* jours de la décade, qui seroient ceux destinés aux *fêtes d'un culte quelconque.* » On voit maintenant comment, sous prétexte de *coordonner* toutes leurs institutions républicaines, le corps législatif, le directoire et ses commissaires auprès des départemens, sont arrivés peu à peu à *défendre le travail* même aux *cultivateurs*, et à introduire dans le *code* de la grande nation, la défense que L. Bonaparte n'avoit pas pu découvrir dans les *codes de toutes les tyrannies.*

ſalaires, de *réparer* la deſtruction des machines ; des arts, & de *beaucoup recréer*, que de mettre le travail à l'amende, en ſtatuant que le peuple français reſtera oiſif 36 ou 40 jours de plus que la nation rivale, qu'on l'invite à *ſurpaſſer en induſtrie, comme il la ſurpaſſe en gloire & en liberté* (27).

A peine les deux conſeils eurent-ils lancé ce décret, que le miniſtre de l'intérieur adreſſa à ſes commiſſaires une dépêche oſtenſible pour ſe plaindre à eux de ce que *beaucoup de bras reſtent oiſifs*, & pour leur ſignifier qu'il *faut les occuper.*

Cet aveu eſt d'autant plus remarquable dans la bouche de ce perſonnage, que peu de ſemaines avant, il lui étoit venu dans l'eſprit d'élever à Paris, ce qu'il appelle un *temple à l'induſtrie* (28), dont il avoit fait lui-même

---

(27) Discours de Laussat.

(28) Ce *temple, ouvert de tous côtés*, dit le programme, est destiné à l'exhibition des *modèles* de l'industrie française, exhibition qui aura lieu chaque année à la fête de la fondation de la république, et à laquelle les *modèles* ne seront admis que sur le jugement d'un *jury* qui *constatera s'ils sont de nature à honorer l'industrie française.* Ce *jury* est déja entré en fonctions, et son premier soin a été d'annoncer à la France, *que le moment est arrivé où elle va échapper à la servitude de*

l'inauguration, en assurant les assistans, « que *l'industrie s'est élevée d'un vol rapide*, que *la France a été couverte du résultat de ses efforts*.... qu'*elle a vaincu tous les obstacles*, & que *le feu sacré de l'émulation a constamment agrandi la sphère de son activité*... COMPTEZ, leur a-t-il dit, COMPTEZ les *ateliers nombreux* qui se sont élevés du sein des orages, & même sans espoir apparent du succès, & dites-nous si la RICHESSE du peuple n'est pas une conséquence nécessaire de la LIBERTÉ. »

Observez que la vanité d'auteur poussa cet homme d'état à insérer dans tous les journaux cette éloquente invitation qu'il adressoit à ses concitoyens de *compter* leurs ateliers nombreux: mais observez aussi que les papiers publics venoient d'aller au devant de son invitation, & avoient déja fourni, en ces termes, le dénombrement qu'il osoit provoquer: « De *dix-huit* mille métiers travaillant à Lyon en 1788, on a peine à en COMPTER *trois* mille aujourd'hui (29). »

Observez encore que dans les mêmes journaux où ce ministre fit imprimer son discours

l'industrie de ses voisins, que par-tout les arts associés aux lumières se dégagent de cette honteuse routine qui est le caractère de l'esclavage, etc.

(29) Voyez la *Clef du Cabinet*, n°. 356.

inaugural, ſe trouvoit un rapport très-circonſtancié que le député Aubert venoit de faire ſur le même ſujet, & où l'on liſoit ces mots : « Nos manufactures ont éprouvé des chances telles, que l'agriculture des pays qui les avoiſinent en a ſenti le contre-coup. »

Obſervez enfin, que le charlatan miniſtériel ne deſcendit de ſes tréteaux que pour expédier aux administrations départementales une circulaire où il leur repréſentoit le commerce, l'induſtrie & les manufactures, comme les ſources de la proſpérité publique; il les chargeoit expreſſément *d'examiner les cauſes de leur ſtagnation;* & leur recommandoit de « faire ſentir aux adminiſtrés, combien l'agriculture eſt en *honneur* chez le peuple français, puiſqu'elle eſt célébrée par une *fête nationale.* Vous partirez de ce *texte*, ajoutoit-il, pour montrer la *différence* qui exiſte à cet égard entre le gouvernement républicain & la monarchie (30). »

(30) Voyez le supplément au Moniteur du 11 octobre 1798, n°. 20. Voyez aussi, dans celui du 2 octobre, une autre dépêche que ce même François de Neufchâteau adressa aux départemens, dans le tems où l'on reçut en France la nouvelle que les américains, poussés à bout, d'abord par les *déprédations* commises sur leur commerce, ensuite par les *indemnités*, les *désaveux*, les *emprunts*, et même les *douceurs* que le républicain Talleyrand avoit osé exiger de leurs ambassadeurs de

Comme ces deux pièces, qu'on peut appeler officielles, ſont de la même date que la loi du recrutement, qui enlève aux cultivateurs & aux artiſtes leur *fils unique*, ſoit qu'il ait ou non, terminé ſon apprentiſſage; elles étoient vraiment dignes de figurer parmi la foule de décrets, à l'aide deſquels les légiſlateurs actuels ſemblent prendre à tâche d'arrêter la repriſe des travaux productifs, & de conſommer la ruine des manufactures échappées au volcan de la révolution.

L'exposé que je viens d'en faire paroîtra long & faſtidieux peut-être; mais le ſujet exigeoit eſſentiellement tous ces détails. Si l'on prend la peine de les comparer au chapitre où M. Necker a prouvé, par des documens authentiques, que

paix, venoient de se déclarer *exonérés* du *traité de commerce* conclu en 1778. Chacun sait que ce traité assuroit aux commerçans français des privilèges tout particuliers. Voici comment s'y prit le collègue du ministre Talleyrand pour les consoler de cette perte. — « Que sera-ce, lorsque de nouveaux traités de commerce avec des nations alliées offriront de nouveaux débouchés à nos produits, lorsque ces produits seront transportés avec facilité par des chemins *reconstruits*, par des canaux *réparés*, ou qui seront *ouverts* successivement sur tous les points du sol français? » Telle est l'effronterie des hommes entre les mains desquels la révolution a précipité ce malheureux peuple! tels sont les successeurs du digne Malsherbes qu'elle a conduit à l'échafaud!

dans le tems même où les manufactures françaiſes jetoient leur plus grand éclat, tout ce que ce royaume vendoit aux étrangers en produits de ſon induſtrie ou de ſon ſol, (non compris ceux des colonies) ne ſuffiſoit pas à balancer la valeur des denrées et des matières, tant brutes qu'ouvragées, qu'il achetoit d'eux; ſi l'on ſe rappelle que M. Necker portoit ce déficit à 5 millions, Eſchaſſériaux à 17, & Perrée à 30, on ſera à portée d'entrevoir dans quel dédale de difficultés les français vont ſe trouver pour ſuppléer à leurs manufactures anéanties, & pour payer les matières premières dont ils ont eſſentiellement beſoin. Je n'apperçois devant eux qu'un long avenir d'appauvriſſement, qui, à force de privations, les condiſira peu-à-peu ſans doute à ſe ſuffire à eux-mêmes. Mais juſques-là, comment s'expliquer cette aſſertion de leurs chefs qui oſent dire à la France que *ſes reſſources ſont entières*, eux qui, à l'aide du papier-monnaie, du maximum & des réquiſitions, ont dévoré, pour la guerre & par la guerre, tous les capitaux qu'ils ont pu atteindre, & qui ont atteint & diſſipé tour-à-tour, tous ceux qu'ils ont pu découvrir, depuis les diamans de la couronne juſqu'au patrimoine des hôpitaux, depuis l'argenterie des égliſes juſqu'au fer des grilles & au plomb des cercueils !

Fin du premier volume.

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE

LA RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANÇAIS.

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE

LA RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANÇAIS,

DANS

SA POPULATION, SON AGRICULTURE, SES COLONIES, SES MANUFACTURES ET SON COMMERCE.

Par SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

Les ressources de la république sont entières. Message du directoire, en date du 19 juin 1797.

TOME SECOND.

A LONDRES,

DE L'IMPRIMERIE DE BAYLIS, GREVILLE-STREET.

Se vend chez P. ELMSLEY et D. BREMNER, Strand; J. DEBRETT; Piccadilly; J. DEBOFFE, Gerrard-Street; DULAU et Co., Wardour-Street; L'HOMME, New-Bond-Street; T. BOOSEY, Broad-Street, près de la Bourse-Royale; J. WRIGHT, Piccadilly.

MARS — 1799.

TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE LA

RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANÇAIS.

CHAPITRE VI.

Du commerce actuel de la France.

Il nous reste à traiter du commerce extérieur des français, c'est-à-dire, de l'échange de tels de leurs produits dont ils peuvent se passer, contre ceux de l'étranger dont ils ont besoin. On a déja vu qu'avant la révolution, ils avoient non-seulement de quoi balancer cet échange, mais qu'ils recevoient chaque année une solde d'environ 70 millions, dont ils étoient uniquement redevables aux récoltes de leurs colonies. On a vu que les

registrés de 1787, indiquent qu'à cette époque de haute prospérité, & en laissant à part toutes denrées coloniales, les importations de la France européenne s'élevoient à 230 millions, et ses exportations seulement à 200. En soumettant ces registres au conseil des cinq-cents, le député Perrée ajouta « qu'ils *prouvoient à l'évidence* que c'étoit le produit seul des colonies qui avoit fait pencher si fort la balance du commerce en faveur de la France. » (1)

Vu l'état actuel des colonies qui lui restent, & l'impossibilité où elle s'est mise de cultiver avec succès celles que les anglais consentiront à lui restituer, tout ce qu'elle peut espérer pen-

(1) Voyez son rapport dans le Moniteur du 12 février 1797, et passez ensuite à celui du 17 avril; vous y verrez que le même Perrée, qui venoit de prouver cela jusqu'à *l'évidence*, monta fièrement à la tribune pour y prononcer l'horoscope suivant: « Le commerce contemple la France, comme devant être bientôt *l'atelier* et *l'entrepôt* du monde. Sa *générosité* et sa *bonne foi* dans les traités de paix et de commerce lui attacheront les peuples dont la victoire avoit forcé l'admiration. » Peu de mois auparavant, en ouvrant les écoles centrales du département de Paris, le citoyen Fontanes venoit de promettre en dot à la république naissante « tous les genres de *gloire*, de *puissance* et de *prospérité*, les vertus guerrières de Rome, les lumières d'Athènes et le COMMERCE DE CARTHAGE. »

dant les premières années qui ſuivront cette reſtitution, c'eſt de recueillir aſſez de denrées coloniales pour ſuffire à ſes propres conſommateurs. Or, comme l'échange de ſes autres produits, la laiſſoit autrefois aux priſes avec une dette annuelle de pluſieurs millions, il reſte à rechercher de combien doit s'être accrue cette dette depuis la ruine preſque univerſelle des manufactures, dont elle exportoit annuellement pour 150 millions, en étoffes de ſoie, toiles, batiſtes, linons, draps, ſerges, camelots, étamines, galons, broderies, dentelles, bas, chapeaux, gants, éventails, modes, livres, tapiſſeries, montres, bijoux, glaces, meubles recherchés, &c (2).

On dira ſans doute que, ſi elle eſt réduite à acheter des autres peuples une partie des vêtemens qu'elle leur vendoit, le beſoin des matières premières qu'elle tiroit d'eux, diminuera à proportion qu'elle en manufacturera moins; qu'elle ſera diſpenſée de leur acheter des ſoies qui entroient pour 27 millions dans ſes importations annuelles; qu'enfin elle ſe gouvernera en nation bornée dans ſes reſſources, & remontera ſes ateliers en défendant l'introduction de tous produits d'induſtrie étrangère.

(2) Voyez chapit. 3 de l'ouvrage de M. Necker sur l'Administration des finances, IIe vol.

Cela ſera plus difficile qu'on ne penſe, parce que tout *richement doté* que ſe dit cet empire, il eſt dans la dépendance de ſes voiſins, pour une foule de matières premières qui lui ſont indiſpenſables, telles que les fers, les laines, le chanvre, le lin, le coton, l'étain, le plomb, le cuivre, le charbon de terre, les bois de conſtruction, les mâts, le goudron, les tabacs, les épiceries, les drogues & même les huiles. Or, ce ne ſont point là des objets de luxe ou de fantaiſie, comme la plupart de ceux qui compoſoient ſes exportations; ce ſont vraiment des articles de première néceſſité.

Nous ne parlons ici ni de grains, ni de beſtiaux, ni de viandes ſalées, parce que vu la dépopulation des villes, on peut ſuppoſer que la France ſe ſuffira pour ſes comeſtibles, & ſe contentera de ceux de ſon ſol : mais que reſtera-t-il à ſes habitans pour ſatisfaire à l'échange de tous les produits bruts dont on vient de préſenter la liſte? Des vins, des eaux-de-vie, & des liqueurs, dont ils vendoient autrefois pour 35 à 40 millions. Certes, quand on y joindroit encore pour une valeur à-peu-près ſemblable en linons, batiſtes, gazes, bas de ſoie, draps legers, livres, modes, bijoux, broderies & petits ameublemens, il eſt douteux ſi, d'ici à quelques années, tous ces objets réunis pourront acquitter

plus de la moitié, soit des produits bruts dont la France a besoin, soit des étoffes étrangères, qui malgré toute la surveillance de ses prépostés aux douanes, s'introduiront en fraude, jusqu'à ce que ses ateliers offrent des vêtemens aussi bons, & a aussi bas prix que ceux de la Grande-Bretagne & de l'Allemagne.

Sans doute que vu leur appauvrissement, il sera impossible aux français de payer long-tems un tribut considérable; mais ils ne pourront le diminuer, qu'en resserrant leurs jouissances, & sur-tout en réduisant leur marine pour les approvisionnemens de laquelle ils versoient chaque année près de 25 millions dans le nord. Alors viendra le tems des privations & des regrets; ce sera vraiment l'époque où l'on verra la plus déplorable foiblesse succéder aux accès de cette fièvre chaude, que le vulgaire, même encore aujourd'hui, prend pour des symptômes de force. Le moment du réveil n'est pas éloigné, & l'on seroit même en droit de croire qu'il a déja commencé, d'après la réflexion suivante que la force des choses avoit arrachée à Villers, le 3 décembre 1797: « Examinons la situation dans laquelle se trouvent notre industrie & notre commerce. L'une & l'autre nous laissent peu de moyens d'échange: il en *résulte* que le numéraire s'écoule

insensiblement de la France pour acquitter les denrées coloniales qui s'y consomment ».

Afin de compléter ce *résultat* & la liste des achats qui font *écouler insensiblement son numéraire*, Villers auroit dû parler des matières brutes qu'elle n'a jamais produites, ainsi que des vêtemens qu'elle ne fabrique plus. On eût vu que dans le moment actuel, ces trois objets doivent faire pencher contre elle, de près de cent millions, la balance annuelle de son commerce.

Long-tems avant Villers, & dans les premiers débats qui suivirent la chute de Robespierre, Ozun s'étoit exprimé avec moins de réserve, en disant: « Tout ce que l'ignorance & la barbarie ont eu de puissance s'est réuni pour anéantir le commerce, cette source abondante des prospérités de la France : un an de crimes a suffi pour détruire les élémens de notre antique splendeur ». Bourdon ajouta, *qu'on avoit tout à recréer, tout à reconstruire, tout à réparer.*

On peut se rappeler que, même en Angleterre, plus d'une personne sensée se défioit de ces aveux déclamatoires. On doit se souvenir encore que, pour persuader d'autant mieux que ce n'étoient là que de vaines déclamations, le ministre Ramel, en rassemblant avec éclat autour de lui, les députés du commerce, leur tint le fameux discours où il les félicita de ce qu'ils

étoient placés au *centre des communications des deux mondes.* « L'ouverture de l'Escaut, leur dit-il, fait revenir à Anvers le commerce du septentrion. Dunkerque est le comptoir des mers du nord & de l'oueſt : Rouen, Nantes, Bordeaux, Bayonne sont les entrepôts du nouveau continent. Marseille est celui du levant : Toulouse commence à reconnoître les avantages de sa situation : son commerce intérieur recevra le tribut des deux mers qui baignent nos côtes.... Nos villes occupent les sites les plus avantageux. Le monde entier reconnoît dans leurs habitans ses maîtres dans l'invention, ses modèles dans l'art de perfectionner. Songeons, citoyens, que c'est ici l'époque critique du progrès ou de l'anéantissement de notre industrie & de notre commerce. Si nous tardons encore, si nous ne franchissons par un élan vigoureux tout cet intervalle que nous venons de parcourir depuis le commencement de la révolution, nous resterons toujours loin de nos rivaux, nous tomberons insensiblement dans la *langueur* & le *découragement.* Les vainqueurs de Jemmapes, de Fleurus & du Rhin, reviendront au milieu de nous ; mais ils n'y retrouveront point d'aliment pour leur activité, & après avoir étonné l'Europe par leur courage, ils fatigueront la patrie de leur *inutile inquiétude*..... Il dépend de notre choix,

citoyens, d'être la *première* des nations, ou de devenir la *plus misérable*, &c ».

Les députés auxquels il osa adresser ce mélange informe & pompeux d'impostures & de vérités, lui répondirent que le CHOIX qu'on leur offroit n'étoit plus au pouvoir de la nation française, & qu'elle se voyoit condamnée à devenir la *plus misérable*. Ils reprochèrent *avec franchise* au gouvernement & à la législature le *désespoir* des fabricans, auxquels le nouveau papier-mandat venoit de porter le *dernier coup*. « L'espoir de l'avenir n'efface pas le souvenir du passé & le sentiment du présent, ajoutèrent-ils. Les effets de l'anarchie pèsent en entier sur le commerce : *il se traîne sur ses ruines*. Ses capitaux sont dissipés ou enfouis. Ses ateliers sont fermés ; ses relations sont NULLES ».

Combien n'auroient-ils pas pu rendre ce tableau plus attérant encore, si, en réponse à toutes les extravagances de Ramel sur la conquête d'Anvers, & du commerce du *septentrion* (3), ils

(3) Ils auroient pu, entr'autres, le renvoyer sur ce point aux registres du passage du Sund, puisque, pendant tout le cours de l'année 1796, et à l'époque même où ce ministre félicitoit la république d'avoir *conquis le commerce du septentrion*, il n'étoit pas entré un seul vaisseau français dans le Sund, où l'on avoit vu passer 4455 bâtimens anglais, ce qui est un cinquième de plus qu'en l'année 1790.

s'étoient appliqués à lui citer des faits précis qui auroient constaté l'épouvantable misère des deux principaux ports sur lesquels il avoit osé appeler leurs regards ! Quelle décadence que celle de Bordeaux qui mettoit vraiment, il y a dix ans, les deux mondes à contribution, & qui ne peut plus fournir aujourd'hui, ni les frais de l'éclairement de son port, ni les salaires des officiers indispensables à sa police (4) ! Quant à Marseille,

(4) J'ai extrait dans mon dernier écrit, p. 183, le rapport de Labrouste sur la misère du département de la Gironde et sur la décadence de Bordeaux : ce rapport a été suivi d'une *adresse* non moins remarquable des administrateurs de cette ville. En félicitant le corps législatif sur *la mémorable journée* du 18 fructidor, ils saisirent cette occasion pour lui exposer « qu'un des moyens de faciliter une *surveillance salutaire* sur les ennemis de la patrie, sur les voleurs et les assassins, seroit l'illumination des reverbères dans une commune aussi populeuse ; mais qu'il leur est impossible d'étendre sur ces êtres adroits et corrompus une police aussi active que la loi et leur immoralité le prescrivent, parce que depuis neuf mois ils ne peuvent payer les commissaires, les agens et les subordonnés de la police. » Observez qu'une année après, Perrin, député de ce département, a déclaré de nouveau « que ces commissaires n'ont rien reçu depuis 18 mois, et que la bonne volonté du directoire a été impuissante. » Tel est aujourd'hui l'état de Bordeaux qui prenoit, il y a dix

cette ville, autrefois si opulente, est depuis cinq ans le théâtre principal des réactions & des assassinats qui inondent de sang le midi de la France. Jamais contraste plus hideux que celui que présente le désœuvrement actuel de ses habitans avec

---

ans, le premier rang entre toutes les villes commerçantes de l'Europe, après Londres et Amsterdam !

Moins opulente, quoique très-riche, depuis qu'elle étoit devenue l'entrepôt du commerce entre les deux mers, la ville de Toulouse a encore plus souffert que Bordeaux. Ce ne sont pas seulement des moyens pour continuer à l'éclairer que sollicitent ses administrateurs, ce sont des secours pécuniaires, ou des emprunts qu'ils représentent comme *indispensables*, pour empêcher que la patience des nourrices des enfans trouvés ne se lasse, et qu'elles ne les rapportent aux hôpitaux. « Cette commune, a dit Destrem, le 21 juin, jouissoit, avant la révolution, d'un revenu de plus de 400 mille francs.... Malgré la plus sévère économie, elle éprouve un *déficit* de 173,929 francs. Depuis le mois de ventose (fév. 1798), les employés ne reçoivent plus rien de leurs modiques salaires, l'illumination a été diminuée ; elle est au moment d'être supprimée ; la police est sans action ; tous les autres objets de service public souffrent de cette pénurie. Votre commission vous propose de faire cesser cet état alarmant, en *autorisant* cette commune à emprunter sur elle-même la somme de 100 mille francs. » *L'autorisation* fut refusée, parce que cet emprunt de la commune sur les contribuables auroit diminué proportionnellement les recettes du trésor public.

leur induſtrie paſſée. Pendant deux ans que les flottes anglaiſes leur ont abandonné la Méditerranée, ils auroient pu du moins rentrer en poſſeſſion du commerce du levant; mais Laporte a reconnu que l'Angleterre s'en eſt *emparée*, que pour avoir fabriqué leurs draps ſans *méthode & ſans choix*, les français ſont réduits à *glaner* après elle, & que pour avoir commis des *infidélités* dans les étoffes de Lyon, elles ont été *diſcréditées*.

Que porteroient-ils aujourd'hui aux Echelles? quelques denrées des iſles. Il faudroit commencer par les acheter à l'Angleterre, & ſe rendre ſes colporteurs. Les ports de Conſtantinople, de Smyrne & d'Alexandrie auroient beau être rouverts pour la France, la deſtruction de ſes manufactures lui a interdit pour long-tems ce commerce, d'autant plus précieux pour elle, qu'après avoir tiré du levant des cotons, des ſoies & des laines crues, elle les y reportoit après les avoir ouvragées. La république n'a plus que des ſoldats à y envoyer; & à peine ceux-ci ſe furent-ils emparés de Malthe, en pleine paix, que les départemens du midi ſe crurent ſérieuſement en poſſeſſion du *commerce excluſif* du levant. Comme s'il ſuffiſoit d'avoir un poſte militaire ſur une mer, pour devenir les fourniſſeurs des peuples qui en habitent les côtes! ou comme ſi c'étoit Gibral-

tar, & non les ateliers d'Exeter, de Manchester & de Sheffield, qui ouvre aux anglais les marchés de l'Espagne !

Croira-t on que peu de semaines après que les députés du commerce eurent confondu le ministre des finances, celui de l'intérieur vint à son secours pour démentir d'un trait de plume toutes leurs assertions ? Il ne lui en coûta à cet effet que de publier le relevé sommaire d'un *registre* des importations & des exportations, qu'il disoit avoir tenu pendant l'an IV, & à l'aide duquel il certifioit que leur ensemble s'étoit élevé à 386 millions, & qu'il y avoit découvert une balance dont le *résultat n'étoit que d'une somme de 3 millions au compte de la France, malgré l'état de guerre.*

Ce *résultat* ne s'accorde pas trop avec le registre que Dupont prétendoit avoir tenu de son côté, & qu'il venoit de déposer sur le bureau des anciens, afin de leur démontrer que pendant chacune des trois années précédentes, il étoit sorti *six cents* millions de livres tournois en espèces, pour acquitter le solde du commerce français avec les étrangers. Il assura que cette sortie étoit *constatée par pièces probantes ;* mais il est plus que douteux, si l'on doit mieux se fier à ces pièces probantes, qu'au prétendu registre du ministre de l'intérieur.

En effet, comment auroit-on pu tenir le regiſtre des importations, dans un tems où l'on venoit de ſupprimer ou de bouleverſer toutes les douanes, lorſqu'il n'en exiſtoit preſque plus ſur les frontières, & quand les fourniſſeurs des armées achetoient en Suiſſe, en Allemagne, à Hambourg, & à Londres, des quantités énormes de draperies qui ſont *entrées en franchiſe*, comme le directoire lui-même en eſt convenu ?

Auſſi, dès qu'on eut arraché à ce dernier un aveu ſi pénible, il comprit que s'il ſe haſardoit à parler de nouveau d'un regiſtre des douanes, quelques députés trop crédules pourroient en ſolliciter la publication, & il a trouvé plus commode de les dépayſer le 6 janvier 1798, en dénonçant formellement le miniſtre anglais comme ayant *rêvé* la ruine totale du commerce de la république, comme ayant eu *l'inſultante jactance* de dire que les importations & les exportations ne s'y *élèvent qu'à quatre cent millions* (5).

(5) Dans cette *proclamation du directoire aux français*, il leur dénonça en même tems les miniſtres britanniques, comme s'étant vantés de ce que les importations et les exportations de l'Angleterre s'élèvent *à plus de ſept milliards* tournois.

Si jamais des commis de douane ou quelque écrivailleur anglais avoient avancé une pareille extravagance à Londres, il n'eſt pas un lecteur de papiers-nouvelles qui

Cette *jactance*, comme on le voit, se feroit réduite à avoir pris à la lettre la *jactance* du mi-

---

n'eût été en état de leur donner à l'instant même le démenti; car on publie chaque année le relevé des douanes, et sans croire à l'exactitude de l'évaluation en argent des marchandises exportées, les hommes éclairés étudient ces relevés comme un document très-instructif pour juger si la marche de l'industrie est stationnaire ou progressive.

Le registre de l'année 1796 portoit les importations à 22,749,476 l. st., et les exportations à 30,314,748 l. st. ce qui ne fait pas en total un milliard et demi tournois, et la prétendue *jactance* que s'étoit permis M. Pitt, en présentant ce tableau, avoit été de le comparer à ceux des années antérieures, qui prouvent que le commerce s'est considérablement accru, bien loin d'avoir souffert pendant la guerre.

Il ne faut jamais perdre de vue que ces tableaux sont continués sur d'anciennes évaluations qui ne se trouvent plus en rapport avec le prix courant des marchandises exportées, puisque la rectification qu'on a commencé à en faire pendant l'année 1798, prouve que pour avoir la véritable valeur vénale de la partie des exportations qui consiste en produits des manufactures du pays, il faut ajouter environ sept dixièmes à la totalité des valeurs inscrites au registre des douanes.

Quant à celui des importations, outre qu'on ne peut y tenir aucun compte des marchandises qui s'introduisent en contre-bande, on y passe au débit de l'Angleterre des articles qui devroient être à son crédit, tels que ses denrées coloniales et le produit de ses pêcheries : or, l'on

nistre de l'intérieur : mais tout annonce que l'administration britannique a trop bien suivi le dé-

---

conçoit combien ces omissions et ces doubles emplois doivent rendre difficile le travail d'où résulteroit la connoissance exacte de la créance annuelle qu'acquiert le commerce anglais sur les autres peuples.

M. Irving, inspecteur-général des douanes, l'un des hommes de l'Europe les plus versés dans cette partie, a fait des recherches très-savantes pour corriger les nombreuses erreurs que contiennent les deux registres, et le résultat de ses calculs est que la balance annuelle du commerce externe de la Grande-Bretagne a été d'environ sept millions sterling en sa faveur pendant chacune des années 1793, 1794 et 1795. Ce seroit plus du double de celle que M. Necker avoit découverte en faveur de la France par des recherches à-peu-près semblables; et cependant les rectifications qui ont eu lieu pendant l'année 1798, conduisent à croire que la balance commerciale doit être beaucoup plus considérable.

Comme il ne paroît pas cependant que la masse des métaux précieux ait sensiblement augmenté pendant cet intervalle, la grande question qui se présente ici est de savoir ce qu'est devenu cet immense solde.

Le séjour et les dépenses de l'armée anglaise sur le continent, les sommes versées à Saint-Domingue et en Corse, celles que coûtent les nouveaux établissemens civils et militaires aux Indes occidentales et au Cap, l'approvisionnement des flottes sur les côtes de la Méditerranée, l'entretien de l'armée du prince de Condé, et les subsides fournis à l'Autriche, à la Prusse et aux rois de Naples et de Sardaigne, ont coûté depuis le

périssement des manufactures & du commerce des révolutionnaires français, pour supposer ou

commencement de la guerre tout au moins une trentaine de millions st. La partie des intérêts de la dette publique qui se paie au-dehors, et les dépenses des anglais voyageurs ou résidens sur le continent, doivent aussi y avoir retenu quelques millions. Enfin, si d'un côté la Grande-Bretagne, comme on n'en peut douter, a repompé quelques millions de métaux précieux, depuis qu'elle a cessé ses subsides; de l'autre cette dernière somme doit se trouver à-peu-près balancée par la diminution de la créance des commerçans anglais, qui ont resserré leurs crédits dans toutes les contrées du continent exposées aux invasions de la France.

D'où il résulte que la guerre actuelle, qu'on représentoit comme si ruineuse pour la Grande-Bretagne, ne lui a cependant coûté, en capitaux et richesses réelles, que ses *bénéfices*, c'est-à-dire l'excédent de ses marchandises des Indes, de ses denrées coloniales, et de ses propres manufactures, excédent qui auroit augmenté ou la masse de sa créance sur l'étranger, ou celle de ses métaux précieux, si elle n'avoit pas été appellée à le dépenser au-dehors pour le soutien de la guerre et de la coalition.

Il est vrai que je fais ici abstraction de la baisse du prix des fonds publics et de l'accroissement de la dette nationale : ce n'est point que je prétende en dissimuler les inconvéniens, sur-tout lorsqu'il s'agit d'un accroissement aussi rapide que celui qui a eu lieu depuis cinq ans. Mais une dette domestique bien constituée ne peut pas être précisément considérée comme diminuant les

pour

pour mettre seulement en question, que leurs transactions extérieures s'élèvent aujourd'hui à

---

richesses nationales d'un peuple s'il se la doit et se la paie à lui-même, à moins que le poids des nouveaux impôts nécessaires pour faire face aux intérêts, n'arrête l'industrie des contribuables. Voilà l'écueil, et l'avenir nous apprendra si l'Angleterre court le risque de s'y briser.

Au reste, pourquoi en appeler à l'avenir, quand le présent peut déjà nous aider à décider la question ? Si en étudiant le registre des douanes de la Grande-Bretagne, on sépare l'exportation des marchandises qui sont le produit du travail et de l'industrie de ses habitans, on verra que pendant les trois dernières années, la moyenne est de 17,447,845 l. sterl., tandis que la moyenne de ces mêmes expéditions pendant les années 1789, 1790 et 1791, qu'on regardoit néanmoins comme les plus prospères, ne fut que de 15,170,203 l. sterl.

Lorsqu'on vient ensuite à rapprocher ce fait d'un autre non moins certain, savoir, que la guerre a enlevé un nombre considérable d'ouvriers aux manufactures anglaises, il n'y a que deux moyens de s'expliquer un accroissement si inattendu dans les produits industriels de ce peuple. Il faut, ou qu'il ait considérablement multiplié et perfectionné les machines qui doublent la force productive de l'homme, ou que les ouvriers qui sont restés dans leurs ateliers aient augmenté d'ardeur pour le travail en raison de l'augmentation des demandes. C'est de cette dernière manière que j'ai expliqué, p. 188, 1er. vol. comment les travaux productifs des cultivateurs français n'ont pas autant diminué que la population des

la moitié de cette ſomme. Il n'eſt cependant point invraiſemblable que le peuple français aura cru à cette prétendue évaluation de M. Pitt, en la trouvant dans un meſſage ſi ſolennel ; car rien n'égale la crédulité de ce peuple, ſi ce n'eſt l'impudence avec laquelle ſes chefs actuels inventent certains faits qu'ils lui certifient.

Pour mieux mettre en évidence qu'ils ne lui en impoſoient point ſur la proſpérité de ſon commerce extérieur, il ne leur en a coûté que *d'autoriſer* le directoire *à faire fabriquer des monnaies d'or & d'argent pour cent millions par année* (6).

---

campagnes. Or, il est bien plus aisé d'inventer des machines pour diviser et abréger les procédés des arts que ceux de l'agriculture.

(6) Il est vrai que la refonte des anciennes monnaies constituera une partie quelconque de ces cent millions ; mais on s'est bien gardé d'en indiquer la quotité. Il est encore vrai que c'est principalement sous le prétexte de faire disparoître les *derniers emblêmes* de la monarchie, qu'on presse la fabrication de cette nouvelle monnoie, qui portera pour légende : A L'UNIVERS, afin d'indiquer que l'opération astronomique à laquelle procèdent les républicains français pour déterminer leurs mesures et leurs poids, par la grandeur du méridien terrestre, devra servir à tous les peuples. L'un des nouveaux députés s'est avisé de blâmer cette légende — « comme *un peu fastueuse*, et comme propre à éveiller la jalouse défiance des gouvernemens étrangers, qui

C'étoit, comme on le voit, ſuppoſer aux français une balance de commerce deux fois plus favorable que celle qu'avoit découverte M. Necker, dans le tems de leur plus haute proſpérité, & dont il indiquoit la preuve matérielle en montrant qu'ils avoient porté chaque année aux hôtels de monnaies du royaume, 45 millions de métaux précieux, partie du ſolde ordinaire de leur créance ſur les étrangers.

Cependant tout a changé depuis lors, & à tel point, qu'au lieu d'acquérir aujourd'hui une ſi riche créance, ils contractent une dette que je crois pouvoir eſtimer à *cent* millions, pendant le cours de cette année, en évaluant à 160 leurs achats au-dehors, parmi leſquels les denrées coloniales entrent tout au moins pour 60, & les toiles de coton, fines ou groſſières, imprimées ou non, pour près de la moitié de cette ſomme. Le reſte ſe compoſe des proviſions navales, des

---

supposeront à la république des vues pour remplacer leurs monnaies par les siennes. »

Les gouvernemens étrangers peuvent se tranquilliser sur ce *remplacement*, qui, dans l'état actuel des choses, ne pourra avoir lieu que par la force des armes. Si les français ont aujourd'hui un solde annuel de près de cent millions à acquitter A L'UNIVERS, la nouvelle *légende* qui paroît si *fastueuse* à ce député, semble au contraire fort modeste et très-bien choisie.

fers, des chevaux, des tabacs, des épiceries, des huiles, des cotons & laines crues, & ſurtout des laines & cotons ouvragés. Or, il eſt plus que douteux s'ils peuvent acquitter au-delà de 50 à 60 millions de ces achats, en vins, eaux-de-vie, bas de ſoie, batiſtes, linons, gazes, broderies, ouvrages de mode, livres, &c.

Le taux actuel du change de la France ſur l'étranger vient à l'appui de cette conjecture, puiſqu'on paie aujourd'hui 27 livres 10 ſous tournois à Paris, pour s'acquitter de chaque livre ſterling qu'on doit en Angleterre. L'exhauſſement non moins extraordinaire du prix de l'or contre l'argent, & dont il ſera queſtion dans la ſuite, doit s'expliquer auſſi en partie par l'énormité de la dette que contractent les français. Cet exhauſſement, juſqu'ici ſans exemple, ainſi que celui du change, annonce à la fois & la rareté progreſſive de l'or, & le beſoin toujours plus grand qu'ils en ont pour le faire ſortir clandeſtinement, afin de payer avec cent louis *en eſpèces*, une dette de cent louis qui en exige 113, 114 ou 115, dès qu'on ſe ſoumet à acheter des *remiſes*. Auſſi eſt-ce *par convois* que s'écoulent leurs eſpèces nationales. Le Moniteur du 4 juin 1798, offre à ce ſujet une particularité curieuſe, devenue publique par l'indiſcrétion de l'un des nouveaux légiſlateurs, nommé Bruſlé. « Dans le tems

que la banque de Londres étoit forcée de ſuſpendre ſes paiemens, dit-il, lorſque nous attendions de ce manque de numéraire un mouvement en faveur de la liberté, l'anglais tiroit du ſein même de la France l'or & l'argent dont il avoit beſoin pour prolonger ſon exiſtence, & ſolder de nouveaux complots. Les agens du directoire firent arrêter ſur les frontières de la Hollande un *convoi* de numéraire s'élevant à plus de 800 mille francs, & les *déclarations officielles* ont *conſtaté* qu'il avoit été précédé de vingt-neuf autres qui avoient *paſſé*. Ainſi on peut évaluer cette exportation à près de 30 millions. Ces amis de l'Angleterre étoient une compagnie d'entrepreneurs à la ſuite des armées : ils avoient pouſſé l'audace juſqu'à ſurprendre des ordres pour les faire eſcorter comme des deniers publics. *L'or deſtiné à la banque de Londres ſortoit la nuit entouré de grenadiers républicains* (7) » !

(7) Ce député ne se permit ces aveux qu'afin de prouver d'autant mieux la thèse du jour, savoir : Que la balance défavorable du commerce tient à l'usage *impatriotique* des marchandises anglaises, et à la *grande consommation* des denrées coloniales. Il seroit difficile de lui contester que ce ne soit là le siège du mal ; mais il est permis de douter de l'efficacité du remède qu'il proposa. C'étoit *une loi répressive contre les* TRAITRES *qui envoient le numéraire de la France à l'ennemi, et qui entreposent, vendent ou distribuent les marchandises anglaises.*

Voilà donc, sur cette seule frontière, & pendant un intervalle très-court, l'extraction de 30 millions en espèces, *constatée* par des déclarations officielles. Elle peut aider à calculer la richesse des autres *convois*, dont on ne découvre point la trace, & qui ont *passé;* calcul sur lequel Villaret avoit cherché à attirer l'attention des représentans de la France, en leur *demandant combien d'années elle pourroit tenir à cet écoulement ?*

Il eût été aisé de lui répondre qu'elle ne pourroit point y tenir long-tems, & que cet écoulement successif la forceroit bientôt à se passer des jouissances étrangères, à moins qu'elle ne consentît à les payer avec ses propriétés mobiliaires dont les plus précieuses sont déja dissipées. Cependant, je ne puis m'empêcher de croire que Villaret mettoit trop de prix à l'*écoulement* de ce numéraire, comme il en mettoit trop aussi à ce qu'il avoit *doublé* depuis 70 ans. Rien de plus naturel sans doute pour les français, que de se féliciter d'acquérir chaque année, au dehors, une créance si considérable, puisqu'elle indiquoit clairement qu'après avoir pourvu à leurs besoins et à leurs jouissances, il leur restoit un grand surplus de productions à échanger avec d'autres richesses; mais l'or et l'argent contre lesquels ils s'empressoient de convertir ce surplus, ne constituoient point la principale source de leur opulence. Bien loin de là; car

sous certains rapports, cette opulence eût pu faire d'autant plus de progrès qu'ils auroient accumulé moins de ces métaux. Ne leur eût-il pas été plus profitable, par exemple, d'imiter le commerce anglais, qui laisse une portion de son bénéfice annuel dans les mains de ses acheteurs, afin de se les attirer et leur accorder un long crédit? N'est-il pas évident qu'il place ainsi ses profits à intérêts composés, tandis que les commerçans français les réalisoient en valeur morte?

Mais l'Angleterre, diront-ils, n'avoit & n'a encore qu'un tiers de notre numéraire. C'est précisément là ce qui ajoute à ses facultés, pour se procurer dans l'occasion tout celui dont elle peut avoir besoin. Elle a découvert deux des plus grands secrets de l'économie politique, si elle n'a de métaux précieux que ce qu'il lui en faut pour tourner autour du cercle de ses transactions pécuniaires, & si elle supplée à ceux qui lui manquent à l'aide du papier-monnnaie qui en fait toutes les fonctions, & lui sauve les intérêts des sommes qu'il représente. Cette épargne seule doit être immense, puisque si les anglais n'avoient point inventé leurs billets de banque, il faudroit de toute nécessité qu'il eussent acheté 20, 30 & peut-être 50 millions sterling de plus en métaux précieux, achat qui les eût privés, comme la France,

des moyens de faire les longs crédits qu'ils accordent dans les marchés étrangers.

Que conclure de cet exemple (8) & des principes exposés ci-dessus ? que ce que la France doit le plus regretter, c'est bien moins la diminution de son numéraire proprement dit, que celle des travaux productifs, dont le surplus l'avoit mise à portée de l'accumuler, & dont le déficit la condamne aujourd'hui à le voir graduellement s'écouler.

Ces développemens, auxquels je reviendrai peut-être, m'ont paru propres à mettre au jour que l'abondance du numéraire métallique est en général moins importante qu'on ne le croit. Je ne sais si on les regardera comme un hors-d'œuvre; mais le moindre dédommagement que puisse s'accorder l'historien des ruines du commerce de la France, est l'espoir de signaler, à quiconque re-

---

(8) Je soupçonne fort que Bailleul l'avoit en vue lorsqu'il a reconnu « que les signes fictifs se multiplient en raison de l'activité et de l'industrie d'une nation, qu'ils peuvent être en telle quantité, que les métaux ne soient plus employés que pour *l'appoint* ou pour le *solde*... que dans un état où le crédit seroit bien établi, les métaux n'étant que moyen accessoire, pourroient être réduits à une très-petite quantité, sans que la circulation en fût moins active et les ressources des individus moins abondantes. »

levera un jour ce vaſte édifice, quelques unes des erreurs où tombèrent ceux qui l'avoient conſtruit.

Tout ce que nous avons vu dans le chapitre précédent, du dépériſſement des manufactures, du haut intérêt de l'argent, de *l'immoralité* des claſſes qui ſe vouent encore au trafic, et de tous les décrets qui l'ont appellée & favoriſée, en altérant les *meſures*, les *poids* et les *monnaies*, s'applique avec une double force à ce qui concerne les tranſactions commerciales (9) Encore à ce

(9) Presque toutes les loix qui en garantissoient la solidité ont eté alternativement révoquées ou violées, quelquefois par nécessité, et le plus souvent par pur caprice. Dans la séance du 17 octobre, quelques colons de Saint-Domingue ayant demandé un décret qui leur donnât *une garantie contre les poursuites de leurs créanciers*, Duplantier et Bailleul eurent grande raison de dire que *cette demande étoit juste en soi*, puisque le gouvernement dont il faudroit employer le ministère pour ces *poursuites*, s'est emparé de leurs habitations et de leurs récoltes, et *qu'il doit, sinon protection, du moins tolérance à ceux qui, comme lui, sont infidèles à leurs engagemens.*

Mais quatre jours avant ce décret, le même Duplantier venoit d'en présenter un autre, qui abolit *toutes créances pour raison de ventes d'esclaves*, interdit aux tribunaux de prononcer aucunes condamnations à cet égard, et révoque tous jugemens rendus et non encore

tableau de deſtruction, faut-il ajouter celle des pêcheries de Terre-Neuve, où la ſeule petite ville de Dieppe employoit 556 bâtimens du port de 21,531 tonneaux.

Au vaſte amas de ruines que nous venons d'eſquiſſer, les zélateurs incorrigibles de la république françaiſe, oſeront-ils encore oppoſer, ou ſes nouveaux tribunaux de commerce dont le nombre s'eſt preſque décuplé depuis que le commerce eſt anéanti, (10) ou les circulaires que le miniſtre de l'intérieur adreſſe périodiquement aux adminiſtrations départementales, pour les féliciter de ce que *rien n'a pu arrêter l'élan rapide de cette*

---

exécutés. Si personne n'osa s'élever contre une proposition si monstrueuse, c'est que le nègre Mentor monta à la tribune pour y invoquer les grands principes et prendre ses collègues à témoin « que de pareilles *dettes* ne sont fondées que sur la plus révoltante injustice, qu'elles réveillent des souvenirs amers, humilians, douloureux pour les africains et leurs descendans. *Que la perte d'un vil métal*, s'écria ce noir, *expie le crime d'avoir osé commercer sur ses semblables! Les sueurs, les fatigues, les larmes des noirs sont d'une assez grande compensation.*

Chacun peut calculer le réagissement que de pareils dénis de justice doivent avoir sur le commerce et sur l'*immoralité* dont les deux conseils déplorent les progrès.

(10) On n'en compte pas moins de 249 dans les anciens départemens.

émulation créatrice, fruit néceſſaire de la liberté? A côté de toutes ces dégoûtantes impoſtures, il ſuffira de placer la réponſe de pluſieurs départemens maritimes, qui ſe plaignent de ce que, faute de fonds pour les réparations les plus urgentes, leurs ports ſe *comblent* à vue d'œil, & de ce qu'ils ſont obligés d'éteindre leurs phares, qui ne ſervent plus qu'à l'ennemi.

Que s'il étoit encore des hommes aſſez aveugles pour ſe faire illuſion ſur le commerce de cette république de flibuſtiers, qu'ils conſultent du moins ceux qui ſe vantent d'en être les fondateurs, et qu'ils méditent ſur l'aveu échappé à celui d'entr'eux qu'elle conſidère comme l'un de ſes commerçans les plus éclairés. Dans la ſéance du 15 juillet, un membre du conſeil des anciens ayant eu la candeur d'appeler la révolution un VOLCAN, Lecoulteux ſe leva pour déclarer que *cette comparaiſon l'avoit frappé par ſa juſteſſe. En effet*, ajouta-t-il, *une révolution ne peut être mieux comparée qu'à l'exploſion d'un volcan.* LES CITÉS ONT ÉTÉ ENGLOUTIES, LES MAISONS ABATTUES, LES CHAMPS DÉVASTÉS.

Tous les faits récens et authentiques que je viens de recueillir, me confirment de plus en plus dans la conjecture que je haſardai il y a quatre ans. Je vois la nation françaiſe tomber dans un état d'appauvriſſement, qui, dès que ſes

voiſins ſe ſeront mis en meſure de repouſſer efficacement ſes attaques, leur promet un long intervalle de repos; mais ſi cet appauvriſſement les venge, ils doivent s'attendre à en éprouver eux-mêmes le contre-coup, ainſi que toute l'Europe. La Suède vendra peut-être aux français la même quantité de fer, la Grande-Bretagne une plus grande quantité de charbons de terre, & l'Allemagne un nombre égal d'inſtrumens aratoires; mais le Piémont, ni le Levant n'y trouveront de long-tems le grand débouché dont ils ont beſoin pour leurs ſoies, ni l'Italie pour ſes huiles, ni l'Eſpagne pour ſes laines & ſes piaſtres, ni l'Angleterre pour ſes mouſſelines, ni les puiſſances du Nord pour leur bois de conſtruction. Ainſi chacun de ces peuples reſſentira plus ou moins la perte d'un ſi riche marché. Que ſeroit-ce ſi les français venoient à tomber dans l'état d'indigence, d'inciviliſation et d'anarchie où l'on nous peint aujourd'hui la Perſe ? Eſpérons qu'une conſtitution monarchique et tempérée les préſervera de ce dernier châtiment. Eſpérons ſur-tout, que lorſqu'ils ſeront réduits à leurs anciennes frontières, & que rendus à eux-mêmes et à la paix, ils s'efforceront de rentrer dans le cercle de proſpérité hors duquel leur révolution les a ſi violemment jetés, l'Europe ſera aſſez éclairée, non-ſeulement pour ne point abuſer de leur foibleſſe, mais pour

ſentir combien il lui importe qu'ils redeviennent heureux, & ſe rattachent à l'ordre ſocial & au travail, ſous l'égide d'un bon gouvernement.

Quel que ſoit leur ſort futur, il eſt impoſſible qu'à l'égard du commerce extérieur, ils puiſſent pourſuivre long-tems une carrière auſſi ruineuſe que celle qu'ils parcourent depuis ſept ans. L'épuiſement graduel de leur numéraire, les privations qu'ils s'impoſeront, & leur induſtrie naturelle, les forceront tôt ou tard à prendre une eſpèce de niveau entre leurs beſoins & leurs facultés. Mais comment fixer cette époque, lorſqu'elle ſe trouve évidemment attachée à la reſtitution des colonies, à la repriſe de l'agriculture & à la réſurrection des manufactures? Que de tems! que de difficultés pour relever ce qui a été détruit (11)! Quel avenir de misère s'ouvre

(11) C'est sur-tout au commerce externe que s'appliquent ces conjectures alarmantes sur l'avenir de la France; car j'aime à croire qu'il lui reste encore au dedans divers moyens de restauration, et qu'un monarque éclairé pourroit en hâter le développement; mais les usurpateurs actuels se sont mis pour toujours hors d'état d'en faire usage, et le roi légitime ne pourra y avoir recours, que lorsqu'il aura réussi à étouffer le *levain du républicanisme*. D'ailleurs il nous reste à apprendre si les ministres auxquels il confiera les rènes de cet empire, reconnoîtront que le commerce n'est qu'un objet secondaire, que ses progrès suivent infailliblement

devant ce peuple, s'il ne ſe hâte pas de rendre au travail le peu de bras productifs qui lui reſtent, & que ſes mandataires vouent encore à la deſtruction, en lui criant que les *reſſources de la France ſont entières*, qu'elles sont *immenses*, que celles de ſon commerce ſont *inépuiſables*, & que *c'eſt ſouvent parce qu'on a de très-grandes forces qu'on eſt diſpenſé d'en faire uſage !* Etrange langage de la part de ces mêmes chefs, qui, en entrant en fonctions, osèrent dire au peuple français, & réuſſirent à lui faire croire, que *pouvoir dépenſer beaucoup, étoit la meilleure ſituation pour dépenſer peu !*

---

ceux de l'agriculture, et ne doivent jamais la devancer, enfin, que le caractère impatient de la nation française la poussant vers les entreprises qui offrent l'expectative d'une fortune rapide, si l'on veut se mêler de diriger son essor, ce ne doit être qu'en encourageant la culture de la terre, en ménageant spécialement ceux qui s'y vouent, et en décernant le pouvoir aux propriétaires fonciers. Certes, il est tems de donner l'autorité d'un dogme à cette maxime de l'immortel Sully: *Les deux mamelles de la France sont* PATURAGE *et* LABOURAGE.

Mais il est tems sur-tout de ne plus exciter ses habitans à abuser de leurs forces, en leur en donnant une idée exagérée.

CHAPITRE VII.

Réſumé des pertes du peuple français en capitaux & en revenus. Réaction de ces pertes ſur les finances publiques. Vains efforts des deux conſeils pour cacher le montant du déficit de l'an VI.

IL eſt ſi important de faire connoître aux autres peuples toute l'étendue des pertes de la France révolutionnaire, que je veux eſſayer de ſoumettre chacune d'elles à des évaluations numériques. Au riſque d'en diſcréditer d'avance le tableau, je dois cependant prévenir qu'il contiendra inévitablement quelques erreurs, & que mon unique objet eſt d'établir, d'une manière approximative, que l'ancien capital du peuple français eſt aujourd'hui déprécié des *quatre cinquièmes*, & ſon revenu réduit des *deux tiers*.

TABLEAU DES CAPITAUX DU PEUPLE FRANÇAIS AVANT LA RÉVOLUTION.

Les terres formoient à elles ſeules la plus grande partie des richeſſes de la France, & d'après les eſtimations les plus accréditées, elles repréſentoient, en 1789, pour les propriétaires, une valeur vénale ou un capital d'environ 30 milliards. On a déja vu que cette valeur eſt tombée

de 30 milliards à 5, par le double effet d'une dépréciation de moitié dans le revenu général des biens ruraux, & d'une diminution des deux tiers dans le prix auquel s'achetoit ce revenu.

Mais les terres ne conſtituent qu'une partie des richeſſes d'un peuple. Plus il eſt actif & induſtrieux, & plus il augmente cette maſſe de richeſſes par les beſtiaux dont il couvre ſes campagnes, par les villes qu'il bâtit, par le mobilier dont il les orne, par les ateliers & les laboratoires qu'il y élève, par les colonies qu'il fonde au dehors, par les dépôts de marchandiſes en tout genre qu'il amaſſe, par les vaiſſeaux qu'il conſtruit pour les porter aux étrangers, par les créances qu'il obtient ſur eux, par les métaux précieux qu'il accumule, &c. &c. A meſure qu'un peuple fait des progrès dans les arts utiles, cette ſeconde claſſe de propriétés approche en valeur de celle des terres, & j'eſtime par apperçu l'ancienne valeur des propriétés non rurales des français, à 20 milliards, que je ſubdiviſerai en ſix claſſes.

Environ 3 milliards pour les maiſons des villes, dont la valeur vénale doit être dépréciée dans la même proportion que celle des domaines ruraux, ce qui la réduit à un demi-milliard.

Environ 2 ou 3 milliards que les français poſſédoient aux colonies, ſoit en terres aujourd'hui pour la plupart abandonnées ou ſans valeur, ſoit

en

en nègres affranchis, ſoit en habitations incendiées par ces mêmes nègres. Il eſt plus que douteux ſi ce capital en repréſente maintenant la dixième partie, & ſi ce n'eſt pas le porter trop haut que l'évaluer à un quart de milliard.

Environ 4 milliards que repréſentoit la dette publique pour les créanciers de l'état, en y comprenant les actions de la compagnie des Indes & de la caiſſe d'eſcompte. Quoique fictif par ſa nature, ce capital n'en étoit pas moins pour les propriétaires un capital *réel* (1); mais depuis que

(1) Il faudroit un traité à part, pour développer cette proposition, et indiquer les cas où elle pourroit cesser d'être vraie. Il suffit de dire que les législateurs français, qui n'avoient pas même soupçonné cette vérité, l'ont tout-à-coup découverte et proclamée, depuis qu'ils ont connu par expérience, ce qu'a coûté à l'état, la banqueroute, à l'aide de laquelle ils avoient cru le libérer, et même l'enrichir. Bailleul a lu, à ce sujet, le 8 août, un rapport, dont les éditeurs du Moniteur ont supprimé à dessein, tous les traits qui leur paroissoient faire un tableau trop naïf de la *langueur* où ce décret désastreux a plongé la France.

Ce rapport, dont j'ai l'original sous les yeux, est un vrai chef-d'œuvre, tant pour la profondeur et l'enchaînement des idées, que pour la chasteté du style, et il est impossible de l'attribuer à Bailleul, dont toutes les productions précédentes portent le cachet révolutionnaire. Peut-être n'a-t-on rien écrit de mieux sur la

la nation y a passé l'éponge de la banqueroute en en *mobilisant* les deux tiers, il s'est tellement *volatilisé*, que les 89 millions d'intérêts *consolidés* qui restent inscrits au grand livre, ne se ven-

---

théorie des dettes publiques, ni sur les avantages que trouvent les nations, ainsi que les individus dans la pratique rigoureuse de la bonne foi.

L'auteur posoit en principes : 1°. *qu'un état* s'APPAUVRIT *en ne payant point ses dettes ;* 2°. *que si par un excès de zèle, les créanciers de la république s'étoient réunis pour passer quittance gratuite et annuller leurs titres, il auroit fallu rejeter cette offrande patriotique, comme un* PRÉSENT FUNESTE.

Le raisonnement suivant va mettre ces deux principes en évidence. « L'actif qui compose le fonds d'une dette publique venant à disparoître et à se convertir en *simulacres*, il faut sur-le-champ *rayer* de la liste des valeurs qui existoient dans l'état, une somme égale au capital nominal de cette dette. Il faut *retrancher* de l'inventaire de toutes les fortunes particulières, un capital égal à la part qu'y occupoient les titres constitutifs d'une rente sur l'état, où ils prenoient rang à côté des terres, des maisons, des contrats ordinaires et de toutes les autres valeurs actives. »

Ce premier développement fait déja comprendre pourquoi j'ai dû *rayer* du capital national des français, les contrats publics que la banqueroute a convertis en *simulacres*. Mais ce n'est point le seul passage de ce rapport, que je serai dans le cas de citer comme pièce justificative du double inventaire que je présente ici.

dant pas même ſur le marché à raiſon de trois fois la rente, ces inſcriptions ne valent plus pour les propriétaires qu'un quart de milliard.

Environ 6 à 7 milliards pour le capital mobilier, dans lequel ſont compris, 1°. les hardes & les vêtemens de toutes eſpèces; 2°. les meubles proprement dits; 3°. les beſtiaux; 4°. les inſtrumens ou machines deſtinées aux arts utiles; 5°. les vaiſſeaux; 6°. les fonds employés dans le commerce; 7°. les créances ſur l'étranger. Rien de ſi difficile que d'arbitrer l'ancienne valeur de ces richeſſes mobiliaires, & la réduction qu'elle doit avoir éprouvée; mais comme elles comprenoient des créances liquidées & diſſipées depuis la révolution, ainſi qu'une maſſe conſidérable de marchandiſes ouvragées & de matières premières de toute eſpèce, que le royaume avoit toujours en avances, & qui ſe trouve complètement épuiſées, je crois ne pas outrer en portant cette réduction de 6 à 2 milliards.

Environ 3 milliards de métaux précieux, en numéraire, argenterie des égliſes, vaiſſelle & bijoux, maſſe qui doit avoir diminué au moins de moitié, tant par la balance défavorable du commerce, que par les ſommes qui ſont rentrées dans les entrailles de la terre, & dont le dépôt eſt un ſecret enſeveli avec les dépoſitaires morts ſur la guillotine.

Si l'on admet ces apperçus pour approximatifs, & ſi l'on en fait la récapitulation, on verra que l'ancien capital de la France qui repréſentoit 50 milliards, n'en doit plus repréſenter que 10. En ſorte que la fortune d'un français, eſtimée autrefois à 500 mille écus, devroit ſe trouver aujourd'hui réduite à près de 100 mille, ſi l'on pouvoit ſuppoſer qu'il l'eût répartie proportionnellement, entre toutes les branches de capitaux qu'on vient de paſſer en revue.

Il eſt eſſentiel d'obſerver ici que cette énorme réduction de capitaux n'eſt guère plus cauſée par l'anéantiſſement des richeſſes réelles de la France, que par le déchet qu'elles ont éprouvées dans l'opinion. Cela eſt ſi vrai, que la valeur des terres pourroit doubler ſoudainement le jour même où le roi légitime remontera ſur le trône, & que s'il prend des arrangemens ſolides & bien combinés pour payer ſeulement 60 millions des intérêts dûs par la monarchie, les titres conſtitutifs de la dette publique qui repréſentent à peine aujourd'hui 200 millions, pourroient repréſenter & reſſuſciter un capital de plus d'un milliard.

Perſonne n'ignore que ces ſortes d'évaluations en valeur vénale ne peuvent jamais être exactes, par cela ſeul que cette valeur varie ſans ceſſe; mais elles ont du moins cet avantage de mieux

faire disparoître le vague des idées, à l'aide des formules arithmétiques dont les erreurs sont plus faciles à découvrir.

J'avois besoin d'en prévenir une seconde fois le lecteur, avant de hasarder une évaluation pareille de l'ancien revenu *net* & *imposable* des français, que je crois pouvoir porter à la même somme à laquelle j'estimai, il y a deux ans, celui de la Grande-Bretagne; savoir, 120 millions sterling (2), ou environ 3 milliards tournois. Et comme au moment où j'écris ceci, M. Pitt vient de présenter une classification très-détaillée de ce dernier (3), je m'aiderai d'un travail si pré-

(2) Voyez p. 147. *Histoire de l'administration de la république française, pendant l'année* 1796.

(3) Voici cette classification, telle qu'elle a été présentée à la chambre des communes, dans la séance du 3 décembre 1798.

	Millions st.	
1°. Rente des propriétaires de la terre	25	
2°. Bénéfices des entrepreneurs de culture, qu'ils soient propriétaires ou fermiers	19*	* *Observation.*
3°. Revenu des propriétaires des mines, des forêts et des canaux . .	3	Cette estimation des bénéfices du fermier est inférieure de près d'un quart à la rente du propriétaire,
4°. Revenu des pro-		

cieux, en ayant soin cependant de porter en *plus*, sur le revenu agricole des français, ce qu'ils

	Millions, st.	
D'autre part.	47	
priétaires des maisons .	6	et se trouve par cela même en opposition avec ce que j'en avois dit, p. 101, 1er. vol.; mais en n'évaluant ces bénéfices qu'à 19 millions, M. Pitt donna à entendre qu'il les croyoit plus considérables, et que c'étoit afin d'éviter tout mécompte qu'il les avoit portés au plus bas taux possible.
5°. Revenu du clergé par les dîmes	5	
6°. Emolumens des officiers de la flotte et de l'armée, des hommes de loi et des médecins . . .	2	
7°. Ces six premières branches de revenu ne concernant que les anglais et non les écossais, la proportion de ces derniers est évalué à $\frac{1}{8}$, soit .	$7\frac{1}{2}$	
8°. Revenu que tirent de leurs possessions au delà des mers, les propriétaires de l'Irlande, et des isles à sucre résidant dans la Grande-Bretagne.	5	
9°. Dividende des actionnaires de la compagnie des Indes, de celle du Sud, ainsi que des propriétaires des fonds publics, pour la partie des intérêts de la dette		

possédoient de *moins* en revenus ou profits commerciaux & industriels. Voici comment je dif-

	Millions st.
D'autre part	72 ½
nationale qui n'appartient pas à la caisse d'amortissement, et qui est la propriété des individus de la Grande-Bretagne.	15
10°. Profits du commerce extérieur, évalués à 15 pour cent sur un capital de 80 millions. . .	12
11°. Profits du commerce intérieur.	18
12°. Profits des classes vouées aux arts et métiers.	10
Grand total du revenu imposable des habitans de l'Angleterre et de l'Ecosse.	127 ½

Ce tableau a été dressé pour connoître par approximation ce qu'on peut espérer de la *taxe de guerre* fixée au dixième du revenu imposable. Or, comme on n'exige ce dixième que des individus dont le revenu net et annuel s'élève à 200 liv. sterling; comme on a admis une échelle qui réduit considérablement le taux de la taxe pour les revenus inférieurs, et qui en exempte entièrement tous ceux qui n'atteignent pas 60 liv. sterling, il restoit à évaluer quelle pouvoit être sur ce revenu imposable de

tribuerai ces trois milliards pour en calculer la diminution.

TABLEAU DES REVENUS IMPOSABLES DU PEUPLE FRANÇAIS AVANT LA RÉVOLUTION.

1100 millions, revenu net des terres, réduit de moitié; restent 550 millions.

300 millions, revenu annuel des fermiers, métayers & vignerons, réduit à environ 100 millions.

200 millions pour la rente des propriétaires des maisons des villes, réduite tout au moins de

---

127 millions et demi, la quotité qui ne paiera rien, et celle qui paiera moins de dix pour cent. M. Pitt en a présenté un apperçu, d'où il résulte que le revenu appelé à contribuer à la *taxe de guerre* peut s'estimer à 102 millions, et qu'il espère en tirer environ 10 cette année. Il est essentiel d'observer qu'il n'a inclus dans ce tableau, ni les salaires des journaliers et des laboureurs, ni les gages des domestiques, articles qui s'élèvent peut-être à la même somme que toutes les autres branches de revenu dont ces gages et ces salaires sont l'emploi. Or, quoiqu'on ne puisse point insérer les salaires dans le revenu général d'un peuple, ils ne laissent pas que de faire partie du revenu imposable de la Grande-Bretagne, puisqu'ils paient les droits sur les consommations du sucre, du thé, de la bierre et de toutes les liqueurs spiritueuses.

moitié comme celle des terres (4); reſtent 100 millions.

100 millions, revenu net des propriétaires des colonies, apres les frais d'exploitation payés. On ne peut plus le paſſer que *pour mémoire.*

300 millions, rentes perpétuelles ou viagères des créanciers de l'état, & dividendes des actionnaires de la compagnies des Indes, ainſi que de la caiſſe d'eſcompte, qui, par le décret de banqueroute, ont été réduits au *tiers.* Après deux ans de retard, on leur paie enfin un ſémeſtre en *bons*, leſquels, vu la perte que ce papier doit infailliblement éprouver, ne repréſenteront que 25 à 30 millions valeur au cours (5).

---

(4) Voyez dans le Moniteur du 1er. décembre 1798, numéro 71, un rapport de Laussat, où il dit: « Le revenu des maisons est maintenant *comme perdu* dans presque toute la France, et a besoin de quelques années de paix pour se relever. Ce genre de propriété est même devenu très-onéreux à ses possesseurs. N'en jugez point par les beaux quartiers de Paris; mais parcourez les villes notables des départemens, et vous en resterez convaincus. »

(5) Après avoir affecté spécialement à l'acquit de ce *tiers*, plusieurs branches de revenus que la trésorerie s'est permise de détourner pour les appliquer aux dépenses de la guerre, les deux conseils ont pris enfin la généreuse résolution de le payer en *bons*, qui seront admissibles pour l'acquit des contributions directes, et

70 millions pour la partie de son traitement que le clergé recevoit en *dîmes*, & qui ne peut

---

pour celui des patentes. Mais ce qui est vraiment curieux, c'est qu'on a commencé par payer ainsi le dernier sémestre de l'an VI, sans s'expliquer sur les trois précédens, quoique Harmand nous ait appris qu'au 22 septembre 1798, on étoit en *retard de deux ans*.

Comme la rentrée de ces *bons* avec lesquels la trésorerie va en payer le *tiers*, sera pour elle une valeur absolument morte, on a long-tems hésité si l'on pouvoit faire un pareil sacrifice en faveur des rentiers. Mais Huguet a gagné leur cause en observant « qu'une pareille résolution seroit *avantageuse* au trésor public *qu'elle libère, quoiqu'il ne donne point d'argent*, et *avantageuse* aux rentiers qui *béniront* encore, a-t-il dit, la *bienfaisance* du corps législatif, quand ils *perdroient* 25 ou 30 pour cent sur ces *bons*. » Arnould l'a soutenu en convenant que les rentiers *préféreront recevoir dès-à-présent des* BONS *aux porteurs que d'*ESPÉRER DES ÉCUS.

Ils sont donc à la veille de recevoir en *bons* au moment où j'écris, l'un des quatre sémestres échus; mais la loi qui ordonne à la trésorerie de le leur payer, lui ordonne en même-tems de *faire une retenue égale à la somme totale de leurs contributions, et de ne délivrer des* BONS *que pour l'excédent.*

C'est une *citoyenne rentière* qui eut le mérite d'arracher aux conseils cet acte de *bienfaisance*, en leur exposant « que l'état ne la payant pas, elle étoit dans l'impossibilité de s'acquitter envers lui des contributions de l'année courante, pour lesquelles on venoit de placer chez elle un *garnisaire*. » Après trois mois d'hésitations,

se passer aujourd'hui que *pour mémoire*, vu l'impossibilité d'estimer le montant des aumônes qu'on lui fait.

---

les conseils se déterminèrent à payer cette citoyenne en *bons*, qui ne lui seront bons à rien, si ce n'est à congédier son *garniser*. Tel est le décret pour lequel les créanciers de la république doivent *bénir* la *bienfaisance* de ses représentans! Certes, il est difficile de se jouer du malheur avec plus d'effronterie: mais il seroit difficile aussi de mieux tracer les conséquences désastreuses de tant d'injustice que ne l'a fait Bailleul dans le rapport suivant, à l'aide duquel il obtint enfin cet acte de *bienfaisance*.

« Il est cruel, il est désespérant sans doute de voir des citoyens souffrans, de sentir sur notre cœur tomber les larmes des créanciers de l'état, et de ne les nourrir que d'espérances toujours déçues: mais l'abandon où ils se trouvent ne leur nuit pas seulement, il est une calamité publique qui deviendra de jour en jour plus funeste. Nous ne craignons pas d'avancer qu'une des causes qui a le plus nui depuis long-tems à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et au *paiement des impôts*, a été la suspension du paiement des rentes.... Regardez la multitude des débiteurs qui n'avoient d'autres moyens de paiement que leurs créances sur l'état. Voyez ceux mêmes qui, n'ayant dans la composition, dans l'arrangement de leur fortune, aucune relation directe avec le gouvernement, se trouvent néanmoins placés entre des débiteurs qui ne les paient pas, parce que l'état ne les paie plus, et des créanciers qui les poursuivent, et

100 millions, tant pour les pensionnaires de la cour que pour le traitement des employés ci-

auxquels ils ne peuvent pas même proposer pour excuse *l'insolvabilité* de l'état, puisque l'état ne leur doit rien. Parcourez ensuite tous les anneaux de cette chaîne de calamités qui atteint toutes les personnes, entrave toutes les fortunes, rend toutes les conventions incertaines, tous les engagemens précaires, tous les contractans malheureux, détruit par-tout les moyens, corrompt la morale, et met bientôt la foi particulière au niveau de la foi publique, et vous aurez une idée des maux et des désordres qu'entraîne après soi la suppression totale d'une dette publique. »

» En privant la circulation du reversement annuel et périodique de 89 millions de rentes et pensions, on diminue réellement les ressources du trésor public d'une somme beaucoup plus forte. Pour compléter cette démonstration, nous voudrions pouvoir suivre avec vous, pas à pas, toutes les routes que parcourent dans leurs subdivisions infinies ces 89 millions répartis entre les créanciers de l'état; nous voudrions vous montrer toutes les issues par lesquelles cette répartition salutaire porte avec elle l'abondance et la vie dans tous les canaux de la circulation : vous verriez comment, de main en main, la somme touchée au trésor public, et livrée aux besoins particuliers, se multiplie à l'infini, pour opérer sur son passage la libération successive de tous les débiteurs, qui, l'un après l'autre, la transmettent à leur créancier, débiteur lui-même, qui la fait passer à son tour à d'autres débiteurs; comment, ce premier service accompli, elle va pourvoir aux besoins de l'industrie,

vils, des officiers de l'armée & de la marine, & pour les gains ou salaires des médecins & des

---

favoriser le paiement des salaires, des réparations, des constructions, des établissemens, des achats de matières et de marchandises; comment cette même somme, touchée au trésor public et introduite dans le commerce, vivifie dans son cours toutes les valeurs réelles et industrielles auxquelles elle prête son assistance; comment, après avoir été d'abord moyen de libération et moyen de travail, elle devient moyen d'aisance et moyen de richesse; comment, après avoir détruit le besoin, elle enrichit les propriétés, elle multiplie les négociations particulières, les mutations et toutes les transactions commerciales; comment, par conséquent, elle facilite le paiement de l'impôt, en enrichissant le contribuable, et comment elle grossit l'impôt lui-même en augmentant les valeurs qui y sont sujettes, les consommations, les traités et les actes à l'occasion desquels il se perçoit; enfin comment, après avoir épuisé tous les différens services, elle retourne elle-même sous la forme d'*impôt* dans le trésor public, qui bientôt la restitue à ces mêmes services..... Voyez ce que nous avons gagné en l'an VI, à ne pas payer les rentes: *il n'est pas rentré effectivement au trésor un* TIERS *des contributions décrétées.* »

« Nous ne recevons pas le TIERS de ce qu'on payoit réellement avant 1790. Pourquoi ? parce que nos engagemens sont en souffrance, parce que nos créanciers, n'étant pas payés, ne paient pas les leurs, parce que ceux-ci, n'étant pas payés, manquent à d'autres, parce

hommes de loi. Je les suppose réduits de moitié; restent 50 millions.

---

que la *méfiance* est devenue universelle comme l'*infidélité*, et que dans un pareil ordre de choses, il n'y a plus d'*émulation*, plus de *travail*, il ne reste plus que *découragement* et *impuissance*. »

Passons maintenant au tableau que fit ce rapporteur de l'influence qu'ont eues les *infidélités* de la république sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de ses habitans. On me pardonnera la longueur de cet extrait, si l'on considère que ce rapport, qui fut fait *au nom d'une commission*, est tout-à-la-fois le résumé et la preuve de tout ce que j'ai avancé dans les six chapitres précédens déjà imprimés, lorsque cette pièce officielle m'est parvenue Les lecteurs qui mettront quelqu'intérêt à me suivre ici dans le calcul de la diminution des revenus imposables du peuple français, ne sauroient trouver un guide plus sûr que l'auteur que je cite.

« Dans un état où il n'y a point de commerce, l'argent paroît toujours rare, les emprunteurs sont à la discrétion des prêteurs, par conséquent l'intérêt est très-élevé..... Si l'intérêt est à un taux excessif, les fabriques, les manufactures souffrent en proportion de cette calamité. Le fabricant refuse les commandes de l'étranger, parce que dans le prix il ne peut supporter la concurrence, et que dans les paiemens il ne peut donner les délais qu'on exige. S'il a besoin de quelques avances, il ne peut pas même emprunter à 15 et à 20 pour cent, parce qu'on ne prête que sur des valeurs positives. Il est aisé de voir que si le négociant ne peut emprunter directement sur les marchandises qu'il

200 millions pour les bénéfices des classes vouées aux professions, arts & métiers. Ces bé-

---

achète, le manufacturier ne le peut sur les objets qu'il fabrique, d'où il faut conclure que, sans crédit, le fabricant qui n'a pas de fortune est obligé de suspendre ses entreprises, et le fabricant aisé de n'en faire que sur ses propres fonds; si toutefois il n'abandonne pas sa fabrique pour mettre son argent sur la place à 3 et 4 pour cent d'intérêt par mois; c'est-à-dire, qu'il abandonne un travail productif à l'état, pour des opérations nuisibles en elles-mêmes, et qui sont une suite du *discrédit*..... La fabrique s'affoiblissant, l'agriculture doit tomber en proportion... La richesse de nos moissons ne prouveroit rien pour l'avenir. En épuisant ce qui reste encore de valeur à la terre, le cultivateur abandonneroit ses engrais et ne feroit point d'élèves, il ne demanderoit que ce qui est d'une indispensable nécessité, et sans l'obtenir toujours; car *la terre est avide avant d'être généreuse;* les propriétaires ne seroient point payés, les bâtimens seroient sans réparation, la perception de l'impôt deviendroit impossible, le prix des propriétés tomberoit sensiblement; et si l'on achetoit des terres, ce seroit en spéculant sur l'avenir; mais l'imagination seroit environnée de craintes, et l'on seroit fondé à redouter la puissance d'un gouvernement que ses besoins rendroient injuste. La circulation alors s'appauvriroit chaque jour davantage, et le peu d'argent que laisseroit la défiance, au lieu d'alimenter des entreprises utiles, iroit s'engloutir dans les mains de quelques usuriers avides qui le prêteroient toujours à des con-

néfices doivent être réduits au moins des trois quarts ; reſtent 50 millions.

700 à 750 millions pour le profit annuel, tant des entrepreneurs de fabriques & de leurs ouvriers en chef, que des commerçans qui procuroient les matières premières aux manufacturiers, & les revendoient, ſoit au dedans, ſoit au dehors, après qu'elles étoient ouvragées. Cet article comprend non-ſeulement les bénéfices du commerce extérieur, mais les profits infiniment plus conſidérables & plus variés du commerce domeſtique, c'eſt-à-dire, les gains des trafiquans qui échangeoient d'une province à l'autre les diverſes productions du royaume, ou qui les voituroient & les revendoient en détail ; en un

---

ditions plus dures pour soutenir un reste d'affaires expirantes.

» Dans un pareil état de choses, on n'entreprend rien de beau, de grand, d'utile. La défiance règne de toutes parts, elle étouffe le génie, elle sèche jusques dans ses racines l'arbre de la prospérité publique.... Le manque de capitaux met l'agriculteur dans l'impuissance de vendre sa denrée.... Ne jouissant d'aucun crédit, le défaut d'avances ne lui permet pas d'entretenir une bonne culture, de donner à la terre le travail et les soins qu'elle exige ; et *l'abondance* qui frappe nos yeux annonce la bonté du sol, l'heureuse fertilité du climat, mais n'est pas un garant de l'avenir. »

mot,

mot, les profits de tous les genres d'occupations qui tiennent au commerce, & qui entrent dans la qualification *d'appointemens*, ſans cependant appartenir à celle des *ſalaires*. Cet article comprend auſſi les bénéfices des capitaliſtes intéreſſés dans les entrepriſes commerciales, ceux des banquiers, des commiſſionnaires, des agens de change, des aſſureurs, & de tous les intermédiaires placés entre les producteurs, les manufacturiers & les conſommateurs; à quoi il faut ajouter les profits de la marine marchande, ceux du cabotage & ceux des pêcheries. Vu l'annihilation de ces dernières, la deſtruction de la marine marchande, la décadence des manufactures, & l'anéantiſſement du commerce, il paroît difficile de ſuppoſer que ces profits s'élèvent aujourd'hui à plus de 130 millions.

Ce dernier article ſur-tout eſt très-hypothétique, & je ne ſaurois trop répéter que ce tableau, ainſi que le précédent, repoſent ſur des données dont aucune n'eſt poſitive (6); mais ſi

(6) En évaluant à près d'un milliard les bénéfices des classes vouées au commerce, aux manufactures et aux arts et métiers, je me suis beaucoup rapproché des calculs d'Arnould qui, en 1791, les évalua à 1,041 millions; cependant nos données sont absolument différentes, puisqu'il additionnoit les *bénéfices nets* du commerce externe et interne, avec les *produits bruts* des manufactures, arts

l'on n'y découvre pas d'écart considérable, ou si en attaquant les évaluations de telle ou telle

---

et métiers, produits qu'il n'évaluoit qu'à 504 millions. Amalgamer ces deux objets en parlant du revenu d'un peuple, c'est prendre la valeur vénale des produits disponibles d'un domaine ou d'un atelier, pour le revenu net et imposable de l'individu qui le cultive, ou de l'entrepreneur qui le gère.

Rien de plus vague que la manière dont tous les écrivains français ont traité cette question. L'un des économistes les plus renommés, M. Le Trosne, avoit évalué le revenu général de la France à 3 milliards 134 millions, ce qui se rapproche encore beaucoup de mon évaluation; mais il confondoit les bénéfices du cultivateur avec la valeur des fruits de la terre, ce qui sont deux choses très-différentes. Quant à la partie des bénéfices résultans du commerce, il l'omettoit avec soin, parce que les économistes se sont toujours obstinés à n'en faire aucun cas comme *produit*.

Arnould a cherché à rectifier ces tableaux, et en présenta un où la *reproduction générale* du royaume se trouvoit encore confondue avec le *revenu imposable* de ses habitans, puisqu'il y passoit à 2,000 millions les produits territoriaux de la France, quoique dans le reste de ses ouvrages, il n'estime qu'à 1,000 millions ou 1,100 millions la rente du propriétaire et les bénéfices du cultivateur. Or, ce sont ces deux derniers articles, qui constituent le *revenu imposable*, unique objet de nos recherches, le seul qu'il soit vraiment utile d'étudier, et le seul qu'un administrateur puisse se flatter de connoître par approximation. C'est en suivant cette marche, qu'Ar-

branche de capitaux ou de revenus, on ne conteste point la proportion dans laquelle je suppose

---

hould arrivoit à un grand total de 3 milliards 400 millions, dans lequel il ne comprenoit cependant ni le revenu imposable du clergé, qui vit de la dîme, ni les principaux appointemens des employés civils et militaires, ni les intérêts de la dette publique.

Dans son écrit sur *la foi publique*, le ministre Clavière évalua en 1788, à trois milliards le revenu des français, et tout annonce qu'il n'entendoit par-là que leurs revenus vraiment *imposables*. Mais la seule base sur laquelle il s'appuya, étoit celle de Davenant, qui, en 1698, estimoit les revenus imposables du peuple anglais à 43 millions sterling, et ceux du peuple français à 81 millions sterling, environ 2 milliards tournois. Comme cet anglais n'étoit entré dans aucuns détails, l'écrivain que je viens de citer se dispensa d'y suppléer, et se borna à poser vaguement en fait, que les revenus du peuple français avoient éprouvé tout au moins un accroissement d'une moitié en sus dans l'espace de 90 années. Le bilan que j'ai essayé d'en dresser, m'a confirmé dans cette induction.

Ou je suis bien trompé, ou l'article des intérêts de la dette publique, sera celui que contesteront le plus ceux des écrivains français qui ont traité cette matière. Ils diront que passer en ligne de compte dans le revenu d'un peuple les intérêts de sa dette, c'est faire un double emploi, puisqu'ils se paient avec son revenu même. Cette objection a quelque chose de vrai, et cependant les intérêts de toute dette nationale bien constituée doi-

que chacune d'elles doit avoir souffert, il en résultera que l'ancien capital des français se trouve

---

vent se considérer comme une espèce de *rente foncière*, qu'une certaine classe de contribuables possède sur le revenu de toutes les autres. Or, comme cette rente ne fait que passer par les mains du gouvernement pour arriver dans celles de ses créanciers, et comme après l'avoir reçue de lui à titre d'*intérêts*, ces créanciers lui en reversent une partie à titre d'*impôt*, il est évident que les intérêts d'une dette publique font partie du revenu *imposable*. L'auteur du rapport de Bailleul est, je crois, le premier français qui ait senti et développé cette vérité de fait; mais je crois aussi qu'il en a beaucoup trop forcé l'application dans ses développemens, lorsqu'il avance que le paiement régulier des 89 millions d'intérêt *en rapporteroit* 300 *au trésor public*.

Quoique les salaires des artisans et des journaliers ne laissent pas que d'être jusqu'à un certain point imposables et imposés, on ne sauroit les inclure dans le revenu général d'un peuple, puisqu'ils le multiplieroient à l'infini. Cette difficulté mérite d'être citée, afin de montrer qu'on ne doit se livrer à de semblables calculs que pour éclaircir la question, et non dans l'espoir d'atteindre l'exacte vérité.

On peut tellement différer dans les bases d'un pareil calcul, que Dupont qui l'avoit essayé avant la révolution, n'estimoit qu'à 1500 millions le revenu vraiment imposable du peuple français, en y comprenant celui des terres, des colonies, des pêcheries, des manufactures et du commerce, tandis que je le porte précisé-

réduit d'environ 50 milliards à 10, & leur revenu impoſable d'environ 3 milliards à 1.

Tels ont été les fruits de la grande confiſcation nationale, des ſéqueſtres, des emprunts forcés, du *maximum*, des réquiſitions; mais par-deſſus tout, de ce *papier-monnaie* qui a entraîné une banqueroute de 45 milliards d'aſſignats, de deux milliards & demi de *mandats*, de pluſieurs centaines de millions d'*ordonnances* & de deux tiers, ou plutôt de la totalité des fonds publics, tant anciens que nouveaux. Que reſte-t-il de tant de ſacrifices à ce malheureux peuple? Une conſtitution dont les dépoſitaires déchirent chaque jour quelques pages, en renouvelant chaque jour leurs ſermens de fidélité pour elle, l'exécration de tous ſes alliés qu'il a appauvris en ſe ruinant; & enfin des conquêtes qui l'appellent infailliblement à des ſacrifices ultérieurs, quoique Barbé-

---

ment au double. Au reſte, nous différons moins qu'on ne penſe dans le réſultat principal de notre travail, c'eſt-à-dire, dans la recherche ſur la diminution proportionnelle de ce revenu, puiſque ce même Dupont reconnut, en décembre 1795, qu'on ne pouvoit plus l'eſtimer au-delà de 800 millions. C'étoit évaluer le déchet de 15 à 8. Si je le porte aujourd'hui de 15 à 5, c'eſt que depuis trois ans, le travail productif des français a conſidérablement diminué, et qu'ils ont vu tarir pluſieurs ſources de leurs revenus.

eſt, qu'il eſt preſque impoſſible de taxer le néceſſaire d'un peuple ; mais qu'on a une priſe immenſe ſur ſon ſuperflu, & qu'à meſure que celui-ci s'élève, l'etat peut au beſoin en demander une proportion toujours plus grande ; c'eſt-à-dire, qu'il lui eſt moins difficile d'obtenir le quart du deuxième million, & la moitié du troiſième, que d'atteindre la dixième partie du premier. En appliquant cette règle de finance expérimentale à l'appauvriſſement de la nation françaiſe, on verra du premier coup-d'œil, que ſi ſes revenus, tant agricoles qu'induſtriels & commerciaux, ont diminué des deux tiers, ou ſeulement de moitié, il eſt de toute impoſſibilité que ſes chefs actuels lui arrachent la moitié des impôts qu'elle payoit à Louis XVI. Rendons cette vérité ſenſible par un exemple.

Tel propriétaire d'un revenu net de 2000 livres tournois, peut à la rigueur en dévouer 500 livres aux dépenſes publiques ; mais ſi quelque diminution ſubite dans ſon revenu le réduit à 1000 livres, il n'y a plus moyen d'exiger la même proportion d'un quart, qui ſeroit de 250 livres. Dans le premier cas, on ne lui demandoit qu'une partie de ſon ſuperflu ; dans le ſecond, on lui arracheroit évidemment une partie de ſon néceſſaire. Que ce même contribuable, au contraire, voie ſon revenu s'élever à 3000 livres, il pourra

plus aiſément en livrer 1000 livres à l'état, qu'il ne pouvoit en payer 500 ſur 2000. Cet exemple s'applique dans un ſens inverſe aux deux revenus publics de la Grande-Bretagne & de la France. Il nous offre la clef de ce que le peuple anglais eſt proportionnellement moins chargé qu'autrefois en payant beaucoup davantage, & de ce que le peuple français l'eſt infiniment plus en payant beaucoup moins.

Le principe que nous venons de développer, a tellement pris faveur dans la Grande-Bretagne, que la nouvelle taxe de guerre s'y lève ſur une échelle qui en exempte entièrement tous les contribuables dont le revenu net ne monte pas à 60 livres ſterling, & qui exige ſeulement un cent-vingtième de ceux dont le revenu atteint cette ſomme. Cette contribution s'élève enſuite graduellement dans une beaucoup plus forte progreſſion que celle du revenu, puiſqu'un revenu de 120 livres doit contribuer, non pour un ſoixantième, mais pour un trente-deuxième, un revenu de 180 livres pour un cent quarante-neuvième, & tous les revenus ſupérieurs à 200 livres pour un dixième. On voit que cette échelle a des rapports aſſez intimes avec l'impôt *progreſſif* établi à Athènes, où les citoyens étoient diviſés en quatre claſſes. Ceux qui retiroient de leurs domaines 500 meſures de fruits, payoient au tréſor pu-

blic *un* talent; ceux qui en retiroient 300 mesures, lui payoient *demi*-talent : l'on n'exigeoit que la *sixième* partie d'un talent de ceux qui ne recueilloient que 200 mesures ; & enfin ceux qui en recueilloient moins de 200, formoient une quatrième classe qui ne devoit *rien*, précisément comme dans la nouvelle contribution anglaise, on en a exempté les individus dont les revenus ou les profits ne montent pas à 60 livres sterling (8).

(8) Quelque juste que paroisse en théorie, le principe de l'impôt *progressif*, ou plutôt de la *progression décroissante*, il est essentiel d'observer qu'il est inapplicable à une taxe sur les terres, puisque décréter qu'elles paieront plus, quand elles viendront à être possédées par un seul individu, que lorsqu'elles étoient partagées entre plusieurs, seroient évidemment tenir l'agriculture en arrêt, en détruisant chez les propriétaires toute émulation d'étendre leur patrimoine. Or, par cela même que l'impôt foncier ne peut point être *progressif*, il s'ensuit qu'on ne doit jamais en faire un *impôt unique*, et c'est une des meilleures réponses à toutes les chimères qu'ont débitées les économistes français.

Peut-être à la rigueur, l'échelle établie à Athènes, pourroit-elle être admise sur les terres d'un petit état, comme Genève, et certains cantons démocratiques de la Suisse, qui n'ont qu'un territoire très-borné, et où il importe de tourner l'industrie des habitans vers les manufactures et le commerce. Mais dans un empire

Mais à quoi bon chercher dans l'hiſtoire anciennes des preuves que le produit des contribu-

---

comme la France, où la principale richesse consiste dans les terres, décréter qu'elles seront taxées progressivement, suivant la fortune du possesseur, et non proportionnellement au produit du domaine, c'étoit vraiment vouloir décréter la *loi agraire*, et c'est ce que fit, le 18 mars 1793, l'assemblée législative, en alléguant que les grandes propriétés étoient un véritable *désordre social*.

Il est vrai que ce décret a été en partie corrigé, en partie révoqué par d'autres, et que la plupart des législateurs qui l'avoient sollicité ou sanctionné, proclament aujourd'hui que le meilleur moyen d'atteindre le riche, est d'imposer les consommations du *pauvre*.

Observons ici que l'échelle adoptée à Athènes et en Angleterre, est bien moins une échelle *ascendante*, dirigée contre les riches, qu'une échelle *descendante*, imaginée en faveur des citoyens qui ont peu ou point de superflu à sacrifier aux dépenses de l'état. Or, c'est un rapprochement curieux de voir le principe des athéniens adopté et sanctionné par le parlement britannique, dans la même année, où la république française commence à en déplorer les conséquences, et où les hollandais, ses émules, viennent d'adopter de leur côté, une échelle beaucoup moins favorable au pauvre, puisque dans le subside extraordinaire qu'ils lèvent en ce moment, l'individu dont les profits ou les revenus ne montent qu'à 301 florins, (un peu moins de 30 l. sterl.), et qui dans la Grande-Bretagne se trouve comme on l'a vu, complettement dispensé de contribuer à la nouvelle

tions d'un peuple s'accroît ou décroît dans une proportion toute différente que l'accroiſſement ou le décroiſſement de ſes revenus, quand ce qui vient de ſe paſſer en France offre déja la démonſtration complette de la théorie que j'avois avancée en 1796, & ſoutenue de nouveau au commencement de 1798, en défiant le directoire de lever ſur tous les contribuables de la république UN *million par jour*. Beaucoup de gens crurent, ou que je me faiſois illuſion ſur ſes reſſources, ou que je cherchois à les déprécier : je ſuis ce-

---

taxe de guerre, n'en est point exempté dans la république batave, où quiconque jouit de la modique rente de 600 florins, est tenu de contribuer pour chaque centaine de florins, précisément dans la même proportion que le capitaliste qui jouit de 2 mille florins de revenu.

Au reste, la république romaine a surpassé sa mère et ses sœurs dans la science fiscale ; car ses consuls ont découvert un principe *progressif* absolument neuf. Le Moniteur du 13 août 1798, n°. 326, nous apprend, « qu'ils viennent d'établir un emprunt, en conséquence duquel, celui qui jouit d'un revenu de trois à six mille écus, devra payer le *tiers* de cette somme, celui dont le revenu est de six à dix mille écus, en paiera les *deux tiers*. Celui enfin qui a plus de dix mille écus de revenu, en paiera une ANNÉE PLEINE. S'il manque d'argent, l'état lui en fournira, moyennant l'engagement de ses biens. »

Voilà ce que les consuls romains appellent avoir devancé leurs aînés dans la *carrière de la sainte égalité* !

pendant en état de prouver aujourd'hui, que la totalité des contributions acquittées par ſes ſujets, ne s'eſt pas même élevé à un DEMI-MILLION *par jour.*

Comme les financiers français ont fait l'impoſſible pour jeter un voile ſur ce déficit, il importe de ſignaler les expédiens auxquels ils ont eu recours à cet effet.

Et d'abord, il faut ſavoir qu'à la ſuite & à la faveur du décret, qui exigeoit dans l'eſpace de trois mois, le paiement par *avance* des trois quarts de la contribution foncière, les recettes du mois qui ſuivit, s'élevèrent à 36 millions, & que la tréſorerie en publia le *bordereau*, en preuve de ce que la révolution du 18 fructidor étoit une *nouvelle ère pour les finances.* Il faut ſavoir auſſi que, pendant cet intervalle, quelques députés s'extaſièrent ſur ce brillant réſultat de leur nouveau budget, & s'écrièrent en chorus avec Riou : que *jamais les rentrées n'avoient été ni plus promptes ni plus abondantes, & qu'il fallois dater de la loi du 9 vendémiaire la* RÉGÉNÉRATION *des finances* (9). Mais il n'eſt pas inutile d'ajouter que le bordereau ſéparé du mois de novembre 1797, eſt le ſeul que la tréſorerie jugea à propos de publier, & qu'elle a fait l'impoſſible pour

(9) Séance du 13 décembre 1797.

ne point exhiber celui des recettes ſubſéquentes; quoique les conſeils lui ordonnaſſent, à pluſieurs repriſes, d'en publier, *mois par mois*, *l'état au vrai*, ſous peine de voir *luire ſur elle le 18 fructidor* (10).

(10) Cette menace de Riou eſt du 4 mars 1798; mais son collègue Portiez l'avoit devancé de sept semaines, en repoussant je ne sais quel nouveau projet de dépenses. « Avant de prononcer sur de pareils projets, il faudroit, dit-il, avoir une idée bien exacte des caisses de la trésorerie, et de leur situation; et c'est à quoi, malgré vos résolutions, nous ne pouvons parvenir. Nous *allons en aveugles*, décrétant *au jour le jour* ce qu'on nous propose, et cela sans avoir une *idée précise* de ce qui est *reçu* et dépensé à la trésorerie. Ce n'est pas ainsi que des représentans du peuple doivent voter.... Admettez le projet, le mois prochain il y aura un déficit dans la caisse, et alors je ne serois pas étonné qu'on vînt vous dire : *Il y a un déficit de tant, il faut le remplir.* »

C'étoit-là le discours d'un homme clairvoyant; mais la trésorerie, non moins clairvoyante, ne se soucioit point de lever la cataracte pendant les négociations de Rastadt, et laissa les deux conseils *aller en aveugles*, et décréter *au jour le jour* toutes les dépenses qu'on leur proposoit, sans vouloir indiquer si elle pourroit faire honneur à leurs décrets. Ce n'est que plusieurs mois après, qu'elle s'est vue forcée de venir leur dire : *Il y a un déficit de tant*, IL FAUT *le remplir.* Et c'est alors seulement, c'est-à-dire à la pénultième décade de l'an VI, qu'elle a présenté le tableau des recettes et des dépenses pour les onze premiers mois.

Après l'avoir laiſſée pendant long-tems aux priſes avec ſes accuſateurs, le miniſtre des finances vint enfin à ſon ſecours. Pour montrer que c'étoit par civiſme qu'elle avoit déſobéi; il révéla « qu'au dixième mois de l'an VI, il reſtoit *dû* encore 191 millions ſur l'impôt foncier, & que le recouvrement de la contribution perſonnelle ne s'élevoit pas au *vingtième* ».

Déja long-tems avant lui, Villers & Fabre s'étoient plaints de l'*inachèvement* de la loi du 9 vendémiaire, c'eſt-à-dire, du budget de l'an VI; & ſi l'on ſe rappelle qu'ils en furent les auteurs, & qu'en le propoſant ils prirent ſur eux de garantir, que les 616 millions de dépenſes ſeroient *indubitablement couverts par les rentrées qui s'effectueroient* (11), on ne ſera point étonné qu'en appercevant que ces rentrées ne produiroient que le *tiers* de ce qu'on s'en étoit promis, ils euſſent eſſayé de reprendre en ſous œuvre ce fameux budget qu'ils avoient réuſſi à faire ſanctionner d'emblée, en le repréſentant comme un ſyſtême grand & neuf, qui venoit d'être *jeté au moule d'un ſeul jet*, & qu'il falloit admettre ſans modifications quelconques.

Après qu'on en eut fait pendant huit mois l'expérience, Ozun monta à la tribune, où il s'ex-

(11) Fabre, séance du 4 novembre 1797.

prima en ces termes : « La loi du 9 vendémiaire a été fauſſement regardée comme un *ſyſtême complet* de finances : elle en étoit le *cadre*, mais ce cadre n'a jamais été rempli. Elle a indiqué la *ſource* de quelques revenus ſans les *conſtituer* ». Cette critique, quoique un peu tardive, étoit d'autant plus juſte, que la plupart des impôts décrétés le 9 vendémiaire, ne l'avoient été qu'en *principe* ; & que, bien qu'ils exigeaſſent d'autres loix de détail pour les *conſtituer*, les légiſlateurs s'étoient conſtamment refuſés à entendre parler de celles-ci. On eût dit qu'ils prenoient à tâche d'imiter en tous points, la conduite du parti qu'ils venoient de faire déporter à Cayenne, comme coupable du crime atroce d'avoir *délaiſſé* le gouvernement ſans fonds. Or, à chaque refus, Villers & ſon coopérateur Fabre, qui trembloient qu'on ne les rendît à leur tour reſponſables du *délaiſſement* de l'an VI, ne ceſſoient de répéter que les recettes avoient été ſubordonnées à des loix *organiques* qu'il falloit *organiſer*.

Ce ne fut qu'après avoir long-tems préparé les conſeils à la nouvelle d'un déficit, mais toujours en évitant de le ſpécifier, que Villers ſe haſarda à leur propoſer le premier juin, une liſte de nouveaux impôts à la place de ceux qu'ils avoient conſenti à *décréter*, & refuſé de *conſtituer*. « Si nous ſommes obligés aujourd'hui de revenir

revenir sur la loi du 9 vendémiaire, dit-il, c'est qu'elle n'a pas été aussi productive que nous l'*imaginions*... Ne vous abandonnez donc pas au plus dangereux des systêmes, celui d'une *fausse sécurité* ». Cette leçon ayant paru fort bien accueillie, ainsi que les nouveaux projets d'impôts que venoit de déployer l'orateur, il crut le moment favorable pour prévenir l'assemblée que « ces projets ne portoient que sur des améliorations à faire aux impôts existans; & que la commission des finances s'*empresseroit* d'en présenter de nouveaux pour combler le déficit ». Mais le journal des Débats nous apprend qu'à ces derniers mots, Villers fut *interrompu par des murmures* (12); & que pour forcer ses interrupteurs au silence,

(12) Cette première scène, qui devint le prélude de beaucoup d'autres, fut extrêmement vive. *Est-il donc permis d'ajourner les besoins de la république?* demanda Crochon, en tâchant de conserver la parole à Villers. Puis ayant été interrompu comme lui, il doubla de voix pour ajouter ce qui suit : « On dit, *les projets ne donneront que* 18 *millions* : adoptez-les toujours, cette somme est déja une forte avance sur le déficit; vous en adopterez d'autres ensuite. » Un membre mit fin pour le moment à toutes ces controverses par une sentence qui mérite d'être citée : *Ce n'est pas tout que de faire vite, il faut faire bien, sur-tout en finance.* Afin de mieux faire, on ne fit rien : Villers et Crochon n'obtinrent que des *murmures* pour leur nouveau budget,

& les faire rentrer en eux-mêmes, il laiſſa échapper ces mots : « Repréſentans, la ſolde s'élève à *trois millions par décade*. Il eſt impoſſible de rien diminuer encore de votre dépenſe..... Cependant les recettes n'arrivent qu'avec une *déſeſpérante lenteur*. Savez-vous ce qui a été *reçu* depuis le premier vendémiaire? PAS DEUX CENTS MILLIONS » !

On voit que dans ſon dépit, Villers conſerva cependant encore quelque retenue, & qu'il ne laiſſoit échapper qu'à demi le ſecret de la tréſorerie, puiſque tout en diſant qu'elle n'avoit *pas reçu* 200 millions pendant huit mois, il ſe garda bien de ſpécifier le montant précis de ce qu'elle avoit *reçu*, ou de comparer ſes dernières recettes avec celles du mois qui ſuivit immédiatement la révolution du 18 fructidor.

Mais cette réſerve étoit de toute inutilité ; car dans un mouvement de dépit pareil, ſon collègue Depeyre venoit de certifier que *les recettes de chaque décade ne s'élevoient plus que de trois à quatre millions* (13).

---

et les ſeuls ſubſides qu'on accorda au directoire, furent de graves exhortations à *l'économie*. « Le gouvernement républicain, obſerva Lacuée, eſt le *ſeul* qui puiſſe rendre les peuples heureux ; mais auſſi *l'ordre* et *l'économie* dans les finances ſont les grands moyens de conſervation de cette forme de gouvernement. »

(13) Moniteur du 25 mai 1798, n°. 246.

Le fait eſt plus vrai que vraiſemblable, & il doit paroître preſque miraculeux, lorſqu'on le rapproche d'un autre fait relatif aux dépenſes, & que Villers venoit de révéler dans ce même débat, où l'on avoit eſſayé de le faire taire. « Il n'eſt que trop vrai, repréſentans, les dépenſes ſont exceſſives; c'eſt une affligeante vérité....: il faut le dire avec *bonne foi*. La guerre maritime que vous ſoutenez contre votre dernier ennemi, ſera réellement *plus coûteuſe* que la guerre continentale que vous avez ſoutenue contre toute l'Europe ».

Afin d'effacer l'effet de cette indiſcrétion, & de mieux dépayſer quiconque chercheroit à connoître le montant du déficit en étudiant leurs débats, ceux des orateurs qui ont enſuite traité cette matière, ſe ſont appliqués à l'embrouiller en diſcutant ſéparément & contradictoirement, tantôt ſi le déficit eſt de 60 ou 72 millions, tantôt s'il eſt de 200, 250 ou 300. Mais ce qu'ils n'ont jamais dit, & qu'il eſt bon de connoître, c'eſt que lorſqu'ils conteſtoient que le déficit s'élevât à 72 millions, ils ne parloient que du vuide dans la rentrée des taxes *indirectes* évaluées à 179 dans le budget. Le ſecond déficit provient du non paiement, tant des deux taxes *directes* de l'an VI, que des arrérages dûs ſur ces dernières pour les années antérieures, objets qui

figuroient pour 342 millions, dans le tableau des recettes éventuelles (14). Enfin, ce n'eſt pas tout; car à ces deux parties du déficit, il faut en ajouter une troiſième, qui a eu lieu ſur les 95 millions qu'on avoit eſpérés du revenu des biens nationaux invendus, du prix de ceux qu'on vouloit vendre (15), des coupes des forêts, des reſcriptions bataves, & de certaines créances que la république poſſédoit au-dehors.

Cependant, quelque ſoin qu'on mît à ne parler que d'une manière vague du montant de ces divers déficits, il étoit impoſſible qu'à force de diſcourir ſur la néceſſité de les combler, on ne ſoulevât pas de plus en plus le voile tranſparent qui les couvroit. Lucien Bonaparte, ſous prétexte de déjouer les fourniſſeurs, qui, à l'en croire, *épient les opérations financières, & ſont même doués*

(14) On a déja vu qu'Arnould avoit préparé à ce second déficit, en donnant à entendre qu'il s'élèveroit à près de trois cents millions; mais on n'a eu la certitude précise de son montant, que dans le rapport qu'a fait Poulain-Grandpré, le 25 octobre, où l'on lit ces mots : « Cet arriéré s'élève à *plus* de 300 millions. La contribution foncière y est pour *plus* de 200 millions. »

(15) Ces deux articles avoient été évalués à 40 millions dans le budget, et le rapporteur Duchâtel est le seul qui en ait spécifié le déficit. « Les ventes et revenus des domaines nationaux, a-t-il dit le 1er. juin, présentent un déficit de 25 millions. »

du ſiniſtre don de Caſſandre, propoſa, *comme premier moyen*, pour mettre fin à leurs découvertes, *de ne plus s'occuper de finances qu'en comité ſecret* (16). On ſe rendit à ſon invitation, & c'eſt dans le ſein de ces comités obſcurs, que Ramel, la tréſorerie & la commiſſion des finances, verſèrent leurs alarmes, & préſentèrent ſoit les détails, ſoit l'enſemble des trois déficits que nous venons d'indiquer.

Malgré tant de ſoins pour le cacher aux fourniſſeurs de la république, à ſes alliés & à ſes ennemis, & quoique la tréſorerie, forcée à produire pendant cet intervalle l'état de ſes recettes, l'eût rédigé de manière à faire croire qu'elles avoient été plus productives qu'on ne penſoit, & qu'elles s'étoient élevées à 342 millions pendant onze mois, la vérité a éclaté tout-à-coup par l'intempérance de langue d'un nouvel orateur, nommé Dremore, qui, dans l'avant-dernière décade de l'an VI, & huit jours après que la tréſorerie eut étalé ſon tableau, en a renverſé tout l'échafaudage par l'obſervation ſuivante : « *J'obſerve*, que quoiqu'on ait dit de la part de la commiſſion des finances, ſur ce qui s'eſt paſſé en l'an VI, il ne paroît pas cependant que le déficit ſoit *réellement de quatre cents millions* ſur

(16) Moniteur du 18 août 1798, n°. 331.

ſix cents ſeize, puiſqu'elle n'a *reproduit*, pour le combler, aucun des projets rejetés par l'un ou l'autre des conſeils » (17).

Elle les a *reproduits* depuis ; mais quand elle ne l'auroit pas fait, chacun peut juger de la force de *l'obſervation* de ce logicien. Après l'aveu qu'il laiſſa échapper, & qui eſt le ſeul où le montant du déficit ait été expreſſément articulé (18), il eſt preſque inutile d'en dire davantage, pour mettre en évidence que les objets dont on s'étoit promis 616 millions n'en ont guère procuré plus de 230 ou 240 pendant l'année entière. Or, comme les coupes des forêts, le revenu des domaines nationaux invendus, la vente de quelques-uns de ceux-ci, & les reſcriptions bataves, livrées aux fourniſſeurs, ou

---

(17) Moniteur du 6 septembre, n°. 350.

(18) Bailleul l'avoit articulé de son côté ; mais outre que son rapport étoit antérieur d'un mois, son assertion étoit comme celle de Villers, plutôt négative que positive. Voici les termes dont il s'est servi : « Le 18 du dixième mois de l'année, le concours de toutes les contributions et de toutes les recettes a fait à peine le *tiers* du service, et cette somme n'égale pas la seule contribution foncière. » Comme cette dernière avoit été fixée à 205 millions, il est évident que toutes les contributions de l'intérieur ne s'étoient pas élevées à cette modique somme pendant dix mois et demi.

négociées de force à Hambourg, doivent avoir produit tout au moins le quart de cette ſomme exiguë, & qu'on ne peut nullement claſſer ces quatre objets parmi les *contributions* du peuple; on arrive enfin à la preuve que, malgré les extorſions des garniſers, & quoique le directoire ſe vante d'avoir acquis par ſes conquêtes, *ſix* millions de nouveaux contribuables, la grande nation n'a pas verſé en *tributs* cette année, dans le tréſor républicain, au delà du quart de ce qui ſe verſoit dans le tréſor royal ſous l'adminiſtration de M. Necker.

Tel eſt le réſultat qui déconcerte à un point inimaginable les financiers français; & il faut convenir qu'en allant à la découverte des faits qu'ils nous cachoient, & qui l'expliquent, on ne réſout preſque jamais une difficulté ſans en rencontrer une plus grande encore. S'il eſt prouvé, dira-t-on, que depuis que la planche des aſſignats s'eſt briſée dans leurs mains, toutes les rentrées effectives ne ſe ſont pas même élevées à la moitié de leurs recettes préſumées, & de leurs dépenſes indiſpenſables; s'il eſt vrai, comme l'a aſſuré le directoire, que la ſolde des troupes de terre monte ſeule à trois millions par décade, comment aura-t-il pu y faire face, & tenter des entrepriſes militaires & maritimes dont les frais n'ont pas laiſſé que d'être conſidérables? Voilà,

ſans contredit, le plus grand problême qu'ait offert la république depuis la chute des aſſignats, & je ſerois fort embarraſſé à le réſoudre, ſi les conſeils n'avoient pas imprudemment forcé la tréſorie nationale à publier *l'état au vrai* de ſes dépenſes & de ſes recettes depuis la révolution (19). Cet *état* abſolument inintelligible

---

(19) Peu de tems après que Duchâtel eut dénoncé la trésorerie pour n'avoir *mis sous les yeux du peuple aucun apperçu des recouvremens faits depuis le premier vendémiaire*, elle se détermina enfin à obéir à ces sommations réitérées, et en publiant les comptes qu'on avoit l'imprudence de lui demander, elle a débuté par ces mots remarquables : *On peut y trouver des renseignemens sur tout ce qui a été fait pour sauver comme pour* PERDRE *la république*.

Ces *renseignemens*, publiés à Paris en octobre 1798, forment un volume in-folio que j'ai sous les yeux, et l'on me dispensera volontiers d'en faire l'analyse, quand on saura que la trésorerie prétend y rendre compte de 96 milliards, dépensés depuis le commencement de la révolution, et qui se trouvent additionnés pêle-mêle, en assignats, mandats et espèces.

On ne commence à y voir clair que pour l'an V, pendant lequel les dépenses ordonnancées s'élevèrent à 339 millions, dont il paroît que 95 furent acquittés en *ordonnances* qu'on solda par le décret de banqueroute.

Les dépenses des onze premiers mois de l'an VI y sont portées à 333 millions ; mais on n'y voit aucun renſei-

pour tout ce qui remonte au règne du papier-monnaie, mérite plus de confiance pour les onze premiers mois de l'an VI, dont les recettes ſont portées à 342 millions.

Je ne vois aucune raiſon de ſuſpecter l'exactitude de ce compte; & cependant le lecteur ne manquera pas de dire que la tréforerie eſt ici en contradiction ouverte avec les rapports de Villers, Depeyre, Dremore & Bailleul, d'après leſquel il paroiſſoit conſtaté que les recettes ne s'étoient pas élevées au delà de 216 millions pendant onze mois, ou à plus de 240 pour l'année entière. Cette contradiction diſparoît lorſqu'on conſidère que ces députés n'avoient parlé que des recettes du dedans, & nullement des pillages du dehors qui figurent évidemment parmi les ſommes dont la tréforerie rend *compte*, quoique ceux qui l'ont dreſſé, aient évité avec le plus grand ſoin d'indiquer ſous quelle nomenclature on pourroit découvrir la trace & connoître le produit de ces pillages (20).

---

gnement quelconque pour distinguer la partie payée en *ordonnances*, ou en *lettres de crédit*, non encore acquittées à l'époque où la trésorerie publioit son *état au vrai*.

(20) Ces pillages comprennent, 1°. la saisie de ceux des vaisseaux américains que le directoire a fait arrêter jusques dans ses ports, et dont la valeur doit avoir été

En second lieu, Dremore n'avoit voulu parler que des recettes en espèces sonnantes; & une partie de celles que la trésorerie a indiquées comme *effectives*, consiste évidemment en recettes *présumées*, qu'elle a été obligée de dé-

---

versée dans ces coffres; 2°. la contribution exigée du grand-duc de Toscane; 3°. l'emprunt forcé fait à Lucques; 4°. les dépouilles des églises et des palais de Rome; 5°. celles de la Suisse, où la nation *libératrice* s'est emparée des trésors de Zurich et de Berne, et où elle a déclaré *propriétés françaises*, non-seulement les *caisses d'épargne* des familles patriciennes, mais jusqu'aux bourses des hôpitaux.

Les suisses les plus instruits calculent que l'enlèvement des métaux précieux s'est élevé chez eux à près de 50 millions tournois, dont environ la moitié est devenue la proie des officiers et des soldats, et dont le reste a été envoyé à la trésorerie nationale de Paris, qui, à ce qu'on assure, s'est servie des dépouilles du plus ancien allié de la France, pour attaquer son allié le plus fidèle, la Porte Ottomane.

Comme le butin qu'on espère sur les ennemis ou les alliés, ne figure jamais dans les budgets parmi les recettes présumées, la trésorerie a eu la décence de ne point en faire mention spécifique dans celles de l'an VI, où cet article se trouve confondu sous des titres de *versemens* qu'il est impossible de distinguer des recettes ordinaires. Elle a cependant articulé que les contributions extraordinaires de l'Italie s'étoient élevées pendant l'an V, à 44 millions.

ſigner comme *faites*, après les avoir garanties pour telles aux fourniſſeurs à qui elle délivroit des *ordonnances* ſur ſes caiſſiers. Quoique nous ne trouvions aucuns renſeignemens ſur l'article principal, ſavoir, la quotité de ces dernières, non encore acquittées à la fin de l'an VI, on peut, ſans exagérer, les évaluer à 60 millions; & comme les pillages du dehors doivent s'être élevés tout au moins à la même ſomme, on arrive à comprendre comment la trésorerie a pu diſposer de près d'un million par jour. Au ſurplus, quelqu'incomplet que ſoit ſon compte rendu, par l'obſcurité où elle nous laiſſe ſur ces deux articles, ce n'en eſt pas moins une pièce ſingulièrement inſtructive, ne fût-ce que parce qu'on y trouve la preuve que les rentrées ont été conſtamment en décroiſſant. Elles ont diminué à tel point, que la recette du premier mois avoit produit *trente-six* millions, & celle du onzième s'eſt trouvée réduite à moins de *vingt-sept* (21).

(21) L'enſemble des recettes pour le premier ſemestre eſt porté à 198,976,143 liv., ce qui donne un peu plus de 33 millions pour chaque mois.

Les recettes du troiſième trimestre ſont portées à 89,679,143 liv., ce qui donne un peu moins de 30 millions par mois.

Les recettes de meſſidor et de thermidor ſont portées à 53,943,697 liv., ce qui donne un peu moins de 27 millions par mois.

Quant aux dépenſes, on n'en a préſenté les détails que pour les neuf premiers mois, qui ont coûté 268 milliions, dont les départemens de la guerre & de la marine ont abſorbé environ les quatre cinquièmes (22). Cette partie du tableau fait naître trois autres obſervations très-importantes à mettre ſous les yeux des peuples qui s'en laiſſent impoſer ſur les armées innombrables de la république, ou ſur ſes reſſources inépuiſables pour défendre ſes conquêtes, & en faire de nouvelles.

1°. Comme les dépenſes ordinaires & extraordinaires de l'armée, qui reste à la charge de la république, avoient été eſtimées à 340 millions, & qu'elle n'en a guère coûté plus de la moitié, cette économie ne peut s'expliquer que par une réduction ſemblable dans le nombre des ſoldats auxquels on a accordé d'autant plus facilement

---

(22) En voici le relevé en négligeant les fractions.

	Millions.	
Solde des troupes de terre	91	
Miniſtère de la guerre	49	
		140
Solde des troupes de marine	32	
Miniſtère de la marine	36	
		68
Total		208

des congés, qu'on s'eſt ſouvent trouvé à la veille de manquer de fonds pour leur payer le *prêt*(23). Ce licenciement, d'abord inapperçu, a été pouſſé ſi loin, que les conseils ont enfin pris l'alarme, & qu'appelé par eux à s'expliquer ſur ce point, le directoire leur a révélé *que pour compléter les cadres, il faut près de* 200 *mille hommes.* Il eſt vrai qu'il n'en a pas été de même de la marine, puiſque ſes dépenſes, fixées à 83,500,000 l., ont monté à plus des trois quarts de cette ſomme pendant les trois premiers trimeſtres; mais comme une portion a été ſoldée en ordonnances non acquittées, & qu'à cette époque, la tréſorerie s'eſt

(23) On avoit déja pu tirer cette induction d'une défense apologétique des bureaux de la guerre, par Saint-Aubin, lequel, pour mettre leurs économies en évidence, avoit cité les contrats relatifs à la fourniture des souliers, contrats qui prouveroient en effet que la consommation n'a pas été la moitié aussi forte que celle de l'année précédente. Il est évident que, pour prouver sa proposition, Saint-Aubin auroit dû ajouter que le nombre des troupes de l'intérieur n'avoit pas été réduit de plus de moitié, ainsi que cette branche de leurs fournitures; or, c'est précisément l'explication qu'il éluda. Mais le ministre de la guerre qui l'avoit chargé de son apologie, a eu moins de retenue; car dans sa circulaire du 24 août, il dit expressément, « que les ennemis de la république n'ont éloigné jusqu'à présent la paix, que parce qu'ils *voyoient* les armées *affoiblies.* »

vue débarrassée de la flotte de Toulon, & de l'armée de Bonaparte, tout concourt à prouver qu'il a dû rester environ 80 millions en espèces métalliques, pour satisfaire l'avidité des deux conseils, celle du directoire, de ses ministres, de ses ambassadeurs, de ses consuls, & des employés de la trésorerie, auxquels on a accordé la préférence sur tous les autres fonctionnaires publics (24).

---

(24) Les dépenses qui ne concernent ni l'armée ni la flotte se sont élevées pendant les neuf premiers mois à environ 60 millions. Voici quelques-uns des principaux articles, et ceux-ci auront été bien certainement payés en *espèces*.

Le corps législatif a reçu à titre d'*indemnités* 8,107,277 liv., et le directoire à titre de *traitemens* 2,153,109 liv.

Le département du ministre Talleyrand a coûté pendant le même intervalle 3,331,930 liv.

Les trois départemens qui ont le maniement des finances, ceux du ministre des contributions, de la trésorerie et de la comptabilité nationale, n'ont pas laissé que d'entrer largement dans ce partage, puisque pendant ces neuf mois ils se sont distribués entr'eux 9,993,758 liv., ce qui présente une dépense annuelle de plus de 13 millions, non pour lever les 300 millions perçus tant au dedans qu'au dehors, mais uniquement pour en tenir le registre. Les départemens chargés en Angleterre de la même inspection, n'ont pas coûté la cinquième partie de cette somme, quoiqu'ils aient tenu registre d'une recette quatre fois plus forte.

2°. Quoique les pensions figuraſſent pour 23 millions, & les intérêts de la dette publique pour 60, dans le tableau des dépenſes de l'an VI, & quoique l'article CX de la loi qui les avoit décrétées, eût ſpécialement affecté au paiement de ces 83 millions de rentes & de penſions, tout le produit des contributions administrées par la régie de l'enregiſtrement, le compte rendu par la tréſorerie conſtate que durant les neuf premiers mois, elle n'a livré que 6,951,348 liv. pour ces deux objets. Or, comme c'eſt aux penſionnaires (25) & non aux rentiers qu'a été répartie cette modique ſomme, on voit que le ſervice

(25) Dans le nombre des pensions arriérées, il faut ranger celles des *veuves* des défenseurs de la patrie qui s'élèvent à 9 millions, les secours alimentaires promis aux enfans de ceux dont on a confisqué les biens, les pensions assignées aux réfugiés d'outre-mer, et le *quart de solde* garanti aux 25 mille officiers réformés. On doit se rappeler que ces derniers avoient été les principaux auxiliaires de la révolution du 18 fructidor, pour laquelle ils étoient venus, à flots pressés, dans Paris, prêter main-forte au directoire, qui sembla n'invoquer leur secours qu'afin d'obtenir les subsides dont il avoit besoin pour s'acquitter envers eux. *Je ne sais*, dit Talot huit jours après cette victoire, *je ne sais quels obstacles* s'élèvent et s'opposent à ce que les besoins de ces 25 mille officiers soient satisfaits.». Les obstacles furent à l'instant levés par un décret, qui leur accorda la *pro-*

de la guerre & des conseils a été alimenté avec les intérêts de ce *tiers* si plaisamment *consolidé* & si solennellement promis.

3°. Une observation non moins importante, & qui explique aussi comment le directoire a pu cheminer encore en ne recevant qu'une si foible parcelle des subsides qu'on lui avoit accordés pour couvrir les dépenses décrétées, c'est que plusieurs de ses dépenses, auxquelles de son côté il s'étoit engagé à procéder sans délai, n'ont pas eu lieu. Dans ce nombre, il faut ranger en première ligne celles des juges, dont la plupart n'ont reçu aucun salaire depuis dix-huit mois, celles de l'éducation publique & des écoles primaires qui n'ont point encore été organisées, mais sur-tout les secours assignés,

---

messe de secours prompts et efficaces, avec laquelle la plupart s'en retournèrent dans leurs provinces.

Il n'en a plus été question jusqu'au 21 juillet, lorsque le général Jourdan dénonça la pétition de l'un d'entr'eux, comme *un libelle diffamatoire, dans lequel la représentation nationale et le gouvernement étoient traînés dans la boue, et représentés comme* INGRATS *envers le militaire.* Le conseil des cinq-cents envoya à l'instant au directoire cet écrit d'un lieutenant invalide, non pour le payer, mais pour le châtier. Un rapport postérieur nous apprend que tous ces officiers réformés n'ont rien touché depuis *dix-huit mois.*

tant

tant aux hospices civils (26), qu'aux 800 prisons, où les prisonniers, au nombre de 22

(26) Leur détresse passe aujourd'hui toute conception, et pour s'en faire une juste idée, il faut savoir qu'indépendamment des terres confisquées sur les hôpitaux, on leur a ôté 12 millions de droits d'octroi, et 7 millions de droits féodaux, outre les rentes qu'ils possédoient sur l'état, et que la banqueroute a supprimées.

Après s'être ainsi enrichi de leurs dépouilles, le gouvernement s'est vu enfin obligé de venir à leur secours, et pendant la dernière année du papier-monnaie, il fut encore en état de sacrifier 50 millions, valeur réelle, à leur entretien ; mais le budget de l'an VI ne leur avoit assigné que la dixième partie de ce qu'ils avoient reçu en l'an IV, c'est-à-dire, cinq millions, dont un seulement pour les hôpitaux des provinces, et 4 pour ceux de Paris : encore la préférence qu'on sembloit promettre à ces derniers, n'a-t-elle été qu'un leurre, puisque le député Jouenne a dit le 25 juin : *Nous sommes au neuvième mois de l'année, et ils n'ont reçu que* 800 *mille francs.*

Le croiroit-on ? les hôpitaux des provinces ont proportionnellement moins reçu. Au moment même où Jouenne se plaignit du dénuement de ceux de Paris, Génissieu lui répliqua que « les administrateurs des hospices des départemens ne *cessent de jeter les hauts cris*, et d'appeler l'attention du gouvernement sur leur situation. A Grenoble, ajouta-t-il, *l'arriéré* est de 40 mille francs pour les enfans abandonnés, et de 60 mille pour les malades. Je ne doute pas que dans tous les dé-

mille, respirent un air infect, & où les deux sexes sont confondus pêle-mêle, quoiqu'on

---

partemens il n'existe un mal semblable. » Ici le Moniteur nous apprend qu'une foule de voix crièrent : Oui, oui, CELA EST VRAI. Hélas ! cela est si vrai, que quatre mois après, Garat est monté à la tribune pour certifier que *pendant l'an VI, il est mort un grand nombre de malades, d'indigens, auxquels on n'a pu donner ni* BOUILLON, *ni* PAIN.

Peu de jours auparavant, Laporte avoit annoncé « que faute de paiement, les nourrices rapportent les enfans, et qu'ils meurent. »

Ce qu'il y a de plus affreux dans l'abandon où se trouvent les infirmes et les indigens, c'est que malgré la hausse du prix de la main-d'œuvre qui sembloit devoir en diminuer le nombre, il paroît s'être augmenté à mesure qu'ont diminué les facultés du trésor public pour venir à leur secours. J'en juge ainsi par un écrit tout récent que vient de publier à Paris le citoyen E. Lefebvre. Cet écrivain affirme que *la masse des pauvres et des mendians est augmentée de deux tiers, et que le gouvernement peut aisément s'en convaincre par la comparaison de leur nombre actuel avec ce qu'il étoit autrefois.* Je ne connois cet écrit que par les réfutations du ministre de l'intérieur qui a fait répondre dans le Moniteur que *le gouvernement cachoit autrefois les malheureux pour faire croire qu'il n'en existoit pas*, et que *les rapports actuels prouvent que les hopitaux contiennent moins d'individus qu'en* 1789. Cependant, si l'on a recours au Moniteur du 13 septembre 1798,

eût voté un million pour les séparer, & les mettre à l'abri des maladies contagieuses qui les emporte à mesure qu'ils y entrent.

Une autre dépense, également négligée, a été celle des ouvrages publics dont la dégradation fait des progrès chaque jour plus rapides & plus menaçans. Certes, c'est bien ici qu'on pourra s'écrier :

Une chute toujours amène une autre chute.

A peine le corps législatif eut-il décrété un foible secours pour les habitans du district de Dol, dont les digues venoient de se rompre,

---

n°. 337, l'on y verra un rapport officiel de Laporte, où il venoit d'annoncer que *le nombre des individus contenus dans tous les hospices de la république, excepté ceux des départemens réunis, est de* 161 *mille* 832, *sur lesquels on compte* 51 *mille* 42 *enfans abandonnés.*

Il est bien difficile d'imaginer que ce nombre fut plus considérable *autrefois*, comme le disent les partisans du ministre de l'intérieur : mais quand cela seroit, voilà donc, à les en croire, la diminution des indigens, des malades et des mendians, constatée par cela seul qu'ils ne sollicitent plus comme une faveur d'être admis dans des hospices, où on leur annonce d'avance qu'ils ne recevroient *ni bouillon, ni pain*, et qu'ils *expireroient sans secours sur un lit infect !*

qu'il apprit du député Chotard, « que les salines de deux départemens avoient été inondées par la marée, & qu'il est de ces marais salans qui exigeront peut-être pour les réformer, 2 à 300 mille francs, ce qui est la valeur du fonds. » Quelque grave que soit cet accident, la commission de la marine a annoncé, vingt jours après, que de toute parts il s'en prépare de plus graves encore, & le passage suivant de son rapport pourra donner une idée de la dégradation universelle de tous les monumens, dont la multiplicité & la magnificence faisoient autrefois l'admiration des étrangers. « Depuis plusieurs années, tous les ports militaires & de commerce se *comblent*, les quais *s'écroulent*, les phares & les balises *disparoissent* successivement, tous les ouvrages destinés à protéger la navigation *s'anéantissent*, les bâtimens civils *tombent en ruine*, & l'on n'a pas même, en l'an VI, appliqué des fonds aux réparations les plus urgentes (27). »

Ce qu'il y a de pire, c'est que tout ce qu'on vient de voir n'a rapport qu'aux dépenses appelées *nationales*, & que celles qu'on désigne par les noms de *départementales*, *municipales* & *communales*, ont été encore plus négligées, en

(27) Voyez le Moniteur du 25 août 1798, n°. 338.

raiſon de ce que le déficit des *ſous additionnels*, qui devoient y pourvoir, n'a pas ſeulement été des deux tiers, mais des cinq ſixièmes. Fabre en a dévoilé les funeſtes conſéquences dans une longue ſérie d'aveux que la force des choſes lui a arrachés le 14 août, lorſqu'il a entendu repouſſer, comme *immorales*, les taxes indirectes qu'on propoſoit pour mettre chaque ville en état d'entretenir ſes propres établiſſemens. « On parle de *l'immoralité* de ces taxes; mais le déſordre des finances des grandes communes, ſur-tout de celles de Paris, eſt bien plus *immoral*, & a des ſuites bien plus affligeantes. Des pauvres dans le dénuement le plus abſolu, des malades qui ne ſont pas ſoulagés, & qui *expirent ſans ſecours ſur un lit infect*, des adminiſtrateurs, des juges, des commis qui ne ſont pas payés, des inſtituteurs en proie aux beſoins les plus urgens, une police mal faite faute de moyens, la ſalubrité altérée, des bâtimens qui *s'écroulent* faute des *réparations les plus urgentes*, des monumens qui ſe dégradent, parce qu'on ne peut les entretenir. Voilà ce que nous oppoſons, *ſans crainte qu'on nous accuſe d'exagération.* »

On le voit maintenant: ce n'eſt qu'en négligeant juſqu'aux réparations *les plus urgentes*; ce n'eſt qu'en ſe débattant dans les convulſions

d'une banqueroute perpétuelle ; ce n'eſt qu'en appliquant excluſivement toutes les recettes à ſes propres ſalaires, à ceux de ſes ministres, à l'entretien de ſes hommes de guerre, & aux *indemnités* des deux conſeils, que le directoire a prolongé juſqu'ici ſon agonie. Combien de tems pourra-t-il la prolonger encore, au milieu des victimes & des débris, à l'aide deſquels il cherche à combler le gouffre qui s'ouvre de plus en plus ſous ſes pas ? C'eſt-là ce qu'on ne pourra calculer que lorſqu'il ſera réduit à ſes propres finances, & que ſes voiſins l'empêcheront d'y ſuppléer à l'aide des leurs. Quelque lente ou rapide que puiſſe être ſa chute, j'oſe dire que ce qui étonnera le plus les hiſtoriens futurs, c'eſt qu'il ait pu, ſans papier-monnaie, lutter pendant deux années entières contre un pareil déficit ; c'eſt ſur-tout que ſes financiers lui promettent ſérieuſement de le couvrir, & l'encouragent à pourſuivre la guerre, tout en lui déclarant *avec bonne foi*, qu'elle eſt *réellement plus coûteuſe* que celle qu'il a déja ſoutenue.

CHAPITRE VIII.

Divergence dans les opinions des deux conseils sur la cause du déficit, et sur le choix des moyens propres à le combler. Absurdité de leurs théories fiscales. Comment les écarts des économistes ont influé sur la désorganisation du revenu public, et sur les crimes de la révolution.

CROIROIT-ON qu'entre tous les révolutionnaires français qui diffèrent à perte de vue sur les causes du déficit, Lecoulteux, Arnould, Lauffat & Bailleul sont les seuls qui semblent s'être doutés qu'il tient à l'appauvriſſement des contribuables ? « L'état ſe compoſe de tous les citoyens, a dit ce dernier : s'ils ſont riches, le gouvernement l'eſt auſſi ; mais il eſt pauvre, s'ils ſont dans la misère..... Ce n'eſt ni leur mauvaiſe volonté, ni leur inciviſme qui rend la perception de l'impôt ſi difficile, C'EST LEUR PEU DE FACULTÉS (1). »

(1) Observez que Bailleul n'entendoit point par-là leur peu de numéraire, mais la diminution de leurs revenus et la dépréciation de leurs capitaux ; car il eut

Tous les autres membres des conseils détournent leurs regards de cette diminution de *facultés*, & se joignent, ou à Crassous qui attribue celle du revenu public à la *hausse excessive de l'intérêt*, ou au ministre des finances qui l'impute à *l'infidélité & à l'insouciance de ses percepteurs* (2), ou bien à Bruslé qui en accuse uni-

---

grand soin d'ajouter ces mots pleins de sens: *Il ne faut point considérer l'or et l'argent comme les seuls capitaux d'une nation. Tout ce qui représente une valeur est un* CAPITAL *pour elle.*

(2) Voyez dans le Moniteur du 28 novembre 1798, n°. 68, une circulaire de Ramel, où il se plaint aux agens généraux des contributions directes, de ce que, *sur-tout depuis le commencement de l'an 7, les recouvremens se ralentissent.* Ce ministre assure qu'il n'y auroit plus d'arriéré, s'ils n'avoient pas *manqué à la confiance que le gouvernement avoit placée en eux*, et il affirme que « des renseignemens multipliés lui prouvent que le défaut de rentrées doit être plutôt imputé au *divertissement* des deniers publics, à l'*infidélité* des percepteurs, à l'*insouciance* des préposés, et à la *stupeur* des receveurs, qu'à la bonne volonté des contribuables. »

C'est dans cette même dépêche que pour mettre au grand jour l'*insouciance* de ses percepteurs, Ramel ajoutoit : « Je suis informé que quelques-uns d'entr'eux font marcher les *garnisers* avant d'envoyer l'*avertissement*; que d'autres font *exécuter* le contribuable, le jour même où il vend ses denrées au marché pour se libérer.

quement la *rareté de l'argent*; idée populaire, erreur trop commune qui fait prendre l'effet pour la cauſe.

Si les habitans de la France ont réellement perdu la moitié de leurs métaux précieux, il eſt impoſſible de diſconvenir que cet écoulement, joint au diſcrédit, ne ſoit une grande calamité; mais on a déja vu par l'inventaire de leurs capitaux, que la perte de leurs richeſſes métalliques eſt une des moindres que leur ait cauſées la révolution. En effet, ſi, comme tout porte à le croire, ils n'avoient pas eſſentiellement beſoin de deux milliards *eſpèces* pour leurs tranſactions pécuniaires, ce qu'ils poſſédoient de trop étoit pour eux un capital non productif.

De pareilles poursuites ne peuvent être dirigées que dans un mauvais esprit: je saurai distingner les poursuites *légales* de celles qui sont faites avec l'intention de rendre le gouvernement *odieux*. »

Cette circulaire qui indique quelques-unes des causes cachées du déficit et ses progrès journaliers, sert à expliquer l'avilissement croissant du prix des denrées. Elle nous apprend aussi comment les *percepteurs* et leurs *garnisers* se trouvent placés dans la cruelle alternative de faire trop ou trop peu, et d'accélérer la catastrophe du gouvernement, en le rendant *odieux*, s'ils lèvent les taxes à la rigueur, ou en le faisant *périr d'inanition*, pour peu que leurs poursuites se relâchent.

Il y a plus ; car cette poſſeſſion, à laquelle ils mettoient tant de prix, les exposoit à la même perte qu'éprouve tout particulier, qui, au lieu d'employer une ſomme quelconque à l'achat d'une maiſon ou d'un champ, dont il auroit retiré un revenu annuel, s'obſtine à la garder conſtamment dans ſon bureau. Enfin, s'il eſt vrai qu'avant la révolution, la France eût près d'une moitié de ſon numéraire enfouie dans les coffre-forts, ou entaſſée en dépôts chez les notaires, l'écoulement de cette moitié ne lui a pas fait plus de tort qu'une épidémie qui lui auroit enlevé pour une valeur égale de ſes beſtiaux. Il lui en a même fait beaucoup moins ; car ces beſtiaux auroient multiplié & fourni des produits, tandis que les métaux précieux ne produiſent rien, & ne ſont utiles que comme marchandiſes ou en qualité de ſignes d'échange. Toute la partie du numéraire d'un pays qui ne ſert pas à ce dernier usage, eſt pour ſes habitans une valeur abſolument morte.

Depuis que le célèbre Locke eut poſé en principe que *l'or* & *l'argent* conſtituent les *richeſſes* d'un état, ce principe a tellement pris faveur, ſur-tout en France, que, pour juger l'opulence comparative de deux nations, on a d'abord recours à compter leurs métaux précieux, & cette manière de voir s'y étoit accré-

ditée, même chez la plupart des négocians éclairés. Mais demandez à l'un d'entr'eux s'il voudroit l'admettre pour meſurer la fortune de deux de ſes correſpondans. Il vous répondra ſans héſiter, qu'il n'y auroit rien de plus trompeur, que des commerçans intelligens n'ont jamais d'eſpèces en réſerve que la ſomme dont ils ont indiſpenſablement beſoin, pour acquitter leurs billets à l'échéance, & que tout ce qu'ils conſerveroient au-delà les expoſeroit à une perte d'intérêts gratuite. En un mot, ils vous diront qu'au lieu de compter ce que ces deux individus peuvent avoir d'écus en nature, il eſt beaucoup plus eſſentiel de paſſer en revue leurs magaſins, leurs bâtimens, leurs propriétés de tout genre, leurs dettes, leurs créances; & qu'après avoir ainſi balancé leur actif & leur paſſif, il ne faudra nullement s'étonner, ſi en dernier réſultat, l'un des deux ſe trouve dix fois plus riche que l'autre, quoiqu'il ait dix fois moins d'argent dans ſa caiſſe.

Il n'y a peut-être point d'exemple plus applicable au bilan des richeſſes comparatives de deux peuples. Cependant, comme tous les anciens adminiſtrateurs de la France n'avoient, pour ainſi dire, étudié les progrès de ſon opulence, que par la quantité plus ou moins grande de métaux précieux qu'elle s'approprioit, &

portoit chaque année aux hôtels des monnaies ; on ne doit plus être ſurpris qu'après avoir épuiſé ſes véritables richeſſes, les adminiſtrateurs actuels n'attribuent ſon épuiſement qu'à l'abſence de ces mêmes métaux précieux, qu'ils avoient crus convertis en *gages durables.*

Si je m'attache, pour la troiſième fois, à combattre cette erreur, c'eſt qu'elle eſt la plus enracinée de toutes celles où ils retombent, & qu'en traçant l'hiſtoire de la maladie qui les conſume, il eſt eſſentiel de ne ſe tromper, ni ſur ſes ſymptômes, ni ſur le véritable ſiège du mal.

Le même Bailleul, qui vient de reconnoître que ce n'eſt point à la rareté de l'argent qu'il faut l'attribuer, a indiqué d'abord un remède vraiment bizarre, celui d'une *caiſſe d'amortiſſement.* Pour peu qu'on connoiſſe la nature de ces ſortes de fonds de réſerve & d'épargne, on ſait que, loin de pouvoir faire face à un *déficit*, ils ſuppoſent, au contraire, un *ſurplus* dans les revenus publics ; & apparemment que Bailleul l'a ſenti ; car après être revenu à deux repriſes ſur cet expédient, il l'a abandonné pour s'en tenir à demander que la tréforerie payât ſans retard aux rentiers les intérêts de leur *tiers conſolidé.* Cette motion paroîtra peut-être, au premier apperçu, auſſi folle que l'autre : il eſt cependant de toute évidence que les créanciers

d'un état ne peuvent acquitter les contributions qu'aurant qu'il leur paie l'intérêt de leurs capitaux.

Il ſeroit ſuperflu de s'étendre ici ſur les extravagances de certains orateurs qui, pour refuſer de nouveaux ſubſides, ſe ſont permis de douter qu'il y eût un déficit. Les ſcènes qui ont eu lieu à ce ſujet dans les deux conſeils, pendant tout le cours de l'an VI, ſont tellement ſemblables à celles où l'infortuné Gilbert-Deſmolière joua un ſi grand rôle, qu'on croit lire la copie littérale des débats de l'an V. D'un côté, pluſieurs de ceux qui l'ont remplacé à la tribune, ſe ſont aviſés de dire comme lui, que le *meilleur des impôts, & le plus agréable au peuple, eſt* L'ÉCONOMIE; qu'elle eſt *la première branche du revenu public* (3), & qu'ils n'en ſont que les *économes*, non les *diſpenſateurs*. De l'autre, le directoire a repris ſon ancienne marche, en dénonçant aux vrais républicains *l'hydre conſpiratrice*, qui renaît ſans ceſſe pour arrêter la réorganiſation des finances. Il a même fait tapiſſer les murs de Paris de *placards*, où ceux qui lui refuſent des fonds étoient accuſés de vouloir *tuer* la république, & la frapper au *cœur*. C'etoit, comme on le voit, répéter mot pour

(3) Marquezy, le 3 octobre 1798.

mot, l'accuſation qui, une année auparavant, avoit conduit à Cayenne le parti de Pichegru; & ſi le directoire ne s'eſt point débarraſſé de la même manière de ſes nouveaux cenſeurs, c'eſt qu'il a appris à ſes dépens, que des décrets de déportation n'ont rien de productif pour le tréſor public. Ce qui ajoute à la reſſemblance des deux époques, c'eſt que le parti qu'on accuſoit, non plus de *royaliſme*, mais *d'anarchie*, a puiſé dans ces reproches même de nouveaux motifs de réſiſtance (4). « Je ſais, a

(4) Comme ces placards avoient vivement irrité le parti contre lequel on les dirigeoit, et qu'il craignoit de se donner un air de lâcheté en accédant à de nouveaux impôts, la nouvelle commission chargée de les solliciter, eut recours à la tournure suivante pour faire oublier toutes ces insultes.— « Il n'est aucun de vous, citoyens, qui ne soit vivement affecté des *manœuvres liberticides de quelques vils folliculaires stipendiés par le gouvernement anglais*, et des pamphlets indécens dont la malveillance *tapisse* les murs de Paris. Les auteurs de ces ouvrages *infâmes* ont des vues bien perfides sans doute, puisqu'ils cherchent à diviser les premières autorités du gouvernement, et qu'ils veulent faire croire au peuple français qu'une partie de ses mandataires ne veut point assurer au directoire les moyens de soutenir et de faire triompher la cause sacrée de la liberté. »

Ainsi s'exprima Destrem, le 7 octobre, et peu de jours avant qu'il eut attribué ces *manœuvres liberticides*

dit Bigonnet, le 24 août 1798, que la malveillance eſt aux aguets pour nous prêter des intentions *coupables*. La ſouveraine magiſtrature des *placards* n'a-t-elle pas déja mis en état de *prévention* ceux qui ne reconnoîtront pas qu'un *ſurcroît d'impôts* eſt une choſe juſte & ſalutaire ? Plaçons-nous au-deſſus de cette nouvelle *terreur* qu'on voudroit porter dans la conſcience du légiſlateur. Oſons parler des intérêts du peuple. »

L. Bonaparte avoit déja gagné de quelques jours cet orateur en vîteſſe, pour indiquer un *mezzo termine*, qui, à l'en croire, diſpenſeroit de mettre un *ſurcroît d'impôts* ſur le peuple, & offriroit au gouvernement toutes les reſſources dont il avoit beſoin. On s'attend peut-être que c'eſt la *paix* qu'il va propoſer. Rien de pareil : cette brillante découverte ſe bornoit à arrêter le débordement de dilapidations & d'immoralités dont il accuſa les fourniſſeurs. Suivant lui,

---

au gouvernement anglais, la gazette directoriale, que perſonne n'a accuſé jusqu'ici d'être ſtipendiée par les *guinées de Pitt*, venoit de copier et d'amplifier tous les *écrits infâmes* des *vils folliculaires*. — « *Il est des hommes*, avoit dit le Rédacteur du 9 septembre, *qui semblent prendre à tâche de disputer le champ des finances, de reculer ou de neutraliser le développement de nos ressources.* »

tout conſiſtoit à mettre fin aux conditions onéreuſes qu'ils impoſent aux miniſtres. Choſe étrange ! ce perſonnage eut aſſez de crédit dans ſon corps pour y faire débattre gravement la queſtion de ſavoir ſi ce ſont ces marchés onéreux qui ont cauſé le déficit, ou ſi c'eſt le déficit qui a rendu ces marchés onéreux ; queſtion que le logicien Geniſſieu décida lumineuſement par l'obſervation ſuivante : « Quand on dit que les marchés ſont onéreux, parce que le tréſor public eſt vuide, on prend la *majeure* pour la *mineure*. Il faudroit dire, que le tréſor public eſt vuide, parce que les marchés ſont onéreux. » L'obſervation parut ſi concluante, qu'on alloit lancer quelque arrêt fulminant contre les fourniſſeurs pour leur faire rendre gorge, lorſqu'il fallut interrompre ce débat, en apprenant que la ſeule motion de L. Bonaparte les avoit mis en fuite, & que leur retraite mettoit le gouvernement aux abois (5).

(5) En commençant la dénonciation qu'il préparoit contre les brigandages des fourniſseurs, L. Bonaparte s'étoit vanté de *porter la sueur froide du crime sur plus d'un front* ; mais cette vanterie ne causa de *sueur froide* qu'au malheureux Ramel, qui trembla d'être abandonné du peu de fourniſseurs avec leſquels il étoit encore en marché. Aussi ne perdit-il pas un moment pour détourner le coup dont on les menaçoit, ainsi que lui, et il

Un

Un autre orateur a osé cependant revenir à la charge. « Au lieu de proposer constamment

---

publia, où il fit publier dans les gazettes directoriales des 2 et 9 septembre, deux diatribes virulentes contre la motion de L. Bonaparte. Sans y dissimuler les marchés onéreux dont ce dernier s'étoit plaint, on les justifioit par l'*impérieuse loi du besoin ;* on attribuoit celle-ci au refus opiniâtre des impôts, et finalement on imputoit à ce refus la retraite des fournisseurs les plus honnêtes.

Ramel ne s'en tint pas à ces récriminations ; il eut recours à la plume fertile de Saint-Aubin qui, dans son apologie de ce ministre et de ses fournisseurs, débuta avec beaucoup d'esprit, en observant *qu'il n'y a rien de si plaisant que de crier au voleur, lorsqu'on ne paie pas ce dont on est convenu*, et que, pour mettre les ministres en état de faire des économies et de bons marchés, il ne suffiroit pas de *décréter tant de millions* pour telle dépense, ou *tant* pour telle autre ; *car*, ajoutoit-il, *ces décrets ne coûtant qu'une plume et de l'encre, on pourroit décréter autant de* MILLIARDS *sans en être plus riche.*

Il faut convenir que l'explication de Saint-Aubin justifie assez bien et la trésorerie, que Génissieu et Chabert venoient d'appeler le *quartier-général de l'armée des fripons*, et le département de la guerre, auquel Chabert reprocha d'avoir payé toutes ses fournitures 30 pour cent *au moins*, au-dessus de leur valeur réelle. Mais le même Chabert s'étoit plaint aussi, le 6 août, de ce que *tous les marchés sont fictifs et scandaleux*, et de ce qu'on les *résilie pour les donner à de nouvelles*

de nouveaux impôts, apprenons, dit-il, à en avoir moins beſoin, en faiſant dans toutes les parties du ſervice les *économies* dont elles ſont ſuſceptibles. » Ainſi a parlé Marquezy le 3 octobre, & s'il fit moins d'impreſſion que L. Bonaparte, c'eſt qu'il eut, dirai-je, la ſageſſe ou la folie d'inviter ſes collègues à joindre l'exemple aux préceptes, en renonçant à *l'indemnité additionnelle* qu'ils venoient de ſe décréter à eux-mêmes, & qui ne s'elève pas à moins de deux millions 900 mille liv. par année (6). Ceux-ci, s'étant apperçus cependant

---

créatures. Or, ni la trésorerie, ni la gazette directoriale, ni Saint-Aubin, n'ont essayé de justifier cette *résiliation* des marchés.

(6) « Puisqu'il est nécessaire d'opérer des réductions et des épargnes, ajouta ce député, *pourquoi* ne vous propose-t-on pas de rapporter la résolution qui, dans les *circonstances difficiles* où nous nous trouvons, a *grevé* le trésor public en vous accordant une indemnité additionnelle de 333 francs par mois? »

La réponse à ce *pourquoi* appartient à l'histoire des dépenses, qui mériteroit un écrit à part, afin de bien mettre en évidence que le gouvernement de *l'égalité* est, pour une grande nation, le plus dispendieux de tous. Avant que l'amiral Villaret eut prononcé ces mots à la tribune: *Ne vous y trompez pas, le régime de la liberté est* GOÛTEUX, le peuple français ne se figuroit guère que l'honneur dont il jouit, et qu'il prit un mo-

qu'il ne suffisoit pas de prêcher l'*économie* pour

ment pour la *liberté*, celui de voir élever chaque année l'un de ses *égaux* à la magistrature suprême, lui coûteroit fort au-delà de ce que coûtent aux anglais la pompe de leur monarchie héréditaire et l'entretien de toutes les branches de la famille royale. Il suffit cependant, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la liste civile des deux conseils et du directoire: quelque énorme qu'elle soit, ces prétendus *économes* des revenus publics trouvent sans cesse de nouveaux prétextes pour l'accroître, et pour se partager les dernières dépouilles du peuple-roi. Voici un échantillon de la harangue à l'aide de laquelle Lecointe fit accorder d'emblée au directoire les 1500 mille francs qu'il demanda le 13 juillet pour aggrandir son palais. « Il est tems qu'il soit logé d'une manière digne de la gloire qu'il a acquise à la grande nation. Il faut qu'il soit environné de tout ce que les arts ont de plus éclatant. Arrachons la dignité nationale à cette espèce de *sans-culotisme* dans lequel on auroit voulu le plonger en suivant des *idées abstraites*..... Dans ce *moment* vous devez une grande représentation à l'Europe qui vous contemple. »

N'oublions pas que le *moment* qui parut si bien choisi pour voter 1500 mille francs en faveur du directoire, et plus du double en faveur des conseils, étoit précisément celui où *un grand nombre d'indigens et de malades mouroient dans les hôpitaux*, parce qu'on ne pouvoit leur *donner ni bouillon ni pain*, et où avec quelques milliers d'écus on auroit pu, en réparant les digues de Dol, prévenir *l'inondation* qui, deux mois après, a *réduit dix mille familles à errer sans secours, sans asyle et sans moyens de subsistance*.

N'oublions pas non plus, que toutes ces nouvelles pro-

toucher ce surplus, & qu'il falloit nécessairement y pourvoir par de nouveaux fonds, ils se sont mis enfin à discourir sérieusement sur

---

fusions, que Mercier avoit appellées *vraiment républicaines*, ont été décrétées par les conseils peu de semaines après qu'ils eurent couvert d'applaudissemens le député Lacuée, qui s'étoit adressé à eux en ces termes : *Avant de mettre dans l'aisance ceux qui servent la république, tâchons d'y mettre ceux qui la composent.*

N'oublions pas, enfin, que si le mot *économie* se répète jusqu'à satiété chaque fois qu'on propose de nouveaux impôts, il ne se prononce presque jamais lorsqu'il est question de décréter des dépenses. Un député s'étant avisé, le 6 novembre 1797, d'opposer ce mot à je ne sais quel projet révolutionnaire que prêchoit Dufay, il fut à l'instant réduit au silence par ce dernier, qui s'écria : « L'économie ! ce moyen est misérable ! Un peu d'argent n'est rien pour maintenir la souveraineté nationale. En fait d'*économie*, dépenser à propos, c'est épargner. L'*économie* n'est jamais que la seconde chose quand il s'agit d'*ordre public*. »

Et Dufay n'est point le seul qui ait tenu ce langage ; car dans une occasion à-peu-près semblable, son collègue Eudes a insisté sur ce que *l'économie ne doit pas dégénérer en une minutieuse parcimonie indigne du premier peuple de l'univers*. Non moins pénétré que lui de l'avantage de le représenter, Couturier a proposé le 15 juin, que « nul traitement quelconque d'ambassadeur, envoyé et employé du gouvernement, ne puisse être supérieur à celui de représentant du peuple. » On croira peut-être que l'objet de cette motion étoit de réduire le

le choix des impôts indirects les plus propres à ſuppléer à l'exiguité des taxes directes.

On conſentit, non ſans beaucoup de difficultés, à rétablir les droits d'octroi aux portes des grandes villes, en les décorant du nom *d'octroi de bienfaisance*. Mais comme leur produit eſt deſtiné à faire face aux dépenſes *communales*, & non au déficit des recettes *nationales* qu'il s'agit de combler, la commiſſion des finances ſe haſarda enfin à prononcer le mot d'*impôt ſur le ſel*, et l'indiqua franchement comme la ſeule reſſource fiſcale vraiment productive.

---

traitement des ambassadeurs : tout au contraire, son but réel étoit d'élever à la hauteur de leurs traitemens celui des membres des deux conseils, qui s'allouèrent en conséquence une *indemnité* additionnelle pour frais de loyer, entretien de costume et gages d'un secrétaire. Dès que le corps législatif eut gagné ce point, il passa à l'ordre du jour sur la motion qui concernoit les ambassadeurs ; ou du moins le directoire en fut quitte pour un message où il étala l'inconvenance « de les placer entre la pénurie et la séduction, et de le réduire à ne pouvoir offrir les missions étrangères qu'à la fortune immorale, ignorante et *incivique*. » A peine ce message eut-il été lu, que Destrem, organe de la commission des finances, l'appuya, en reconnoissant « qu'il convient de donner à chaque agent à l'extérieur, les moyens d'une *tenue honorable*, et par conséquent des appointemens qui leur conservent le caractère représentatif de la *grande nation* par un *juste milieu* entre les extrêmes d'une représentation fastueuse et d'une *obscurité mal séante*. »

C'eſt ici que vont éclater les alarmes des ennemis de l'ancien régime : Bigonnet en donna le ſignal par un dilemme qui ne laiſſe pas que d'avoir beaucoup de force, & qu'on n'a plus manqué de mettre en avant toutes les fois qu'il a été queſtion de reſſuſciter quelqu'ancienne taxe. *Ou les impôts qu'on veut rétablir ſont* INJUSTES, *ou la révolution qui les a abolis n'eſt elle-même qu'une* INJUSTICE. Couturier ajouta qu'ils étoient un *acheminement à l'ancien régime*, & l'un des aſſiſtans convint « qu'ils ne pouvoient faire naître que de *dangereux rapprochemens*, & que les ennemis de la république ne manqueroient pas de les faire ſentir au peuple. »

A la crainte de ce *rapprochement*, Riou en oppoſa un autre non moins candide qu'inſtructif. « Il eſt un préjugé dangereux qu'il importe de détruire, répliqua-t-il, c'eſt celui qui conſiſte à dire que la révolution a été faite pour *détruire* les impôts indirects. Je penſe au contraire que les impôts indirects ont été abolis pour *faciliter* la révolution. Il falloit renverſer le monarque qui exiſtoit alors. Il falloit donc couper les canaux qui, faiſant paſſer l'or dans ſes mains, lui donnoient les moyens de ſe ſoutenir... Dès-lors, ſi pour renverſer la royauté, on abolit les impôts qui alimentoient le fiſc, nous devons naturellement *conclure* qu'il faut tenir une marche con-

traire pour soutenir le gouvernement républicain. « Cette *conclusion* auroit été assez juste, si, tout en reconnoissant qu'on n'avoit *facilité la révolution* qu'en *abolissant* les impôts, Riou avoit pu garantir qu'on ne s'exposeroit pas à *faciliter la contre-révolution* en les *rétablissant*, ou s'il eût pu nier ce qu'a affirmé Grocassand, que *la suppression de l'impôt sur le sel a créé autant de* RÉPUBLICAINS *que son retour formeroit de mécontens.* Tel est l'écueil que signala à l'instant même un autre orateur. « La RÉPUBLIQUE consiste-t-elle pour le peuple dans un *vain mot*, dans une *abstraite théorie*? Non, elle est *toute entière* dans la nature de l'impôt, dans sa modération, dans la justice de sa répartition, dans les avantages, la protection & la garantie qu'elle accorde à la classe indigente. » (7) C'étoit dire très-clairement qu'à égalité d'impôts, peu importe à la classe indigente qu'ils se versent au trésor *royal* ou au trésor *républicain*, & que si ce dernier mot n'est pas pour elle le garant d'une exemption de taxes, il n'a plus de sens à ses yeux. D'où l'on apperçoit que la véritable question qui s'agitoit alors dans les deux conseils, & qui s'y agitera long-tems encore, consiste à choisir entre l'alternative de

(7) André. Voyez le Moniteur du 6 septembre, n°. 350.

laiſſer périr la république de conſomption, en lui refuſant les impôts à l'anéantiſſement deſquels elle dut ſon exiſtence, ou de l'expoſer à périr de mort violente en demandant ces impôts aux nouveaux républicains qui voient la république *toute entière* dans la garantie d'en être pour jamais délivrés.

Cette dernière crainte l'emporta, & comme l'impôt ſur le ſel fut rejeté à une immenſe majorité (8), on voit que les vainqueurs du 18 fruc-

(8) Cette victoire fut due en grande partie à l'éloquence de Grocassand, qui conjura ses collègues de ne point faire *sourire* leurs ennemis par un pas *rétrograde*, et de bien se *souvenir* que le défenseur de la patrie *arma son bras* pour détruire l'impôt sur le sel.

Et ce républicain n'est pas le seul qui donne aujourd'hui à entendre que ce ne fut point pour la destruction de la Bastille, mais pour celle des impôts, que le peuple souverain *arma son bras* vengeur. Lorsque Villers proposa d'affermer le droit de pêche sur les rivières et canaux naviguables, Pison-du-Galand avoit commencé les aveux et les lamentations. « C'est avec un vif regret, dit-il, que je vois *réorganiser* des institutions presque semblables à celles que la nuit du 4 août devroit avoir ensévelies dans une ombre éternelle. Je *sais* qu'il peut être utile et même nécessaire de remettre entre les mains de l'autorité nationale des droits que nous avons *bien fait alors* d'arracher aux mains de nos tyrans. Je *sais* que des siècles nous sé-

tidor ont pris précisément la même marche qu'ils avoient reprochée aux vaincus, & que l'an VI

parent de cette immortelle époque de notre révolution ; mais combien de fois n'a-t-on pas cherché à nous en rapprocher ? et ne devrions-nous pas examiner avant tout, si le moment est bien venu de rapprocher autant nos mesures des *horribles usurpations de la féodalité*, et s'il n'y a pas un *danger imminent* de laisser croire au peuple, qu'on lui prépare des institutions analogues à celles dont la destruction fut pour lui un jour de bonheur et d'*affranchissement* ? Mais le bien public exige cette mesure ! l'état de nos finances veut impérieusement qu'il n'y ait aucun retard ! *Je garde le silence.* »

On voit que Grocassand a rompu le *silence* que ce discret orateur se vantoit d'avoir *gardé*, et qu'il en a dit assez pour nous faire apprécier la justesse de cet avis modeste que Pérès, membre du conseil des sages, venoit d'adresser aux rois de l'Europe. « Qu'ils apprennent enfin que la république est inébranlablement fondée .... Oui, elle est INDESTRUCTIBLE..... *Son front touche les cieux, et ses fondemens profondément ancrés dans les entrailles de la terre, braveront la puissance des tems* ..... Et toi, superbe Albion, qui t'obstines à vouloir conserver le sceptre des mers, trembles pour ta destinée. *Ta dernière heure approche.* » Ce discours se trouve dans le Moniteur du 6 juillet, qui nous apprend que le conseil des anciens en *ordonna l'impression.*

Peu de jours après avoir ainsi voté par acclamation l'*indestructibilité* de la république, lorsqu'on est venu dire

s'eſt paſſé, comme l'an 5, en viſions de finances; en récriminations contre les abus, en promeſſes d'économie (9), en décrets de largeſſes, en do-

aux conseils, qu'elle ne pouvoit s'*asseoir inébranlablement* que sur un système d'impositions propre à *équilibrer* les recettes avec les dépenses ; et quand on a proposé à cet effet le rétablissement des droits sur les consommations, Fabre lui-même qui en est le grand promoteur, n'a pu s'empêcher d'avouer qu'il falloit s'attendre à quelques *secousses* de la part des républicains. « Un factieux, se demanda-t-il ingénuement, ne pourra-t-il pas s'en servir contre le gouvernement, et *soulever contre lui le peuple si facile à s'irriter en matière d'impôts* ? »

Il est inutile d'ajouter que l'orateur dissipa aisément cette crainte, puisqu'il obtint le décret pour le rétablissement des droits d'octroi ; mais comme on n'a encore osé les lever qu'aux barrières de Paris, où le directoire a une force imposante, il reste à savoir comment il s'y prendra avec ceux des républicains des provinces, qui avoient *armé leurs bras* pour *détruire* les impôts qu'il veut ressusciter.

(9) Dès le 4 novembre 1797, Baraillon l'avoit prêchée dans un discours très-édifiant, où il s'étoit plaint de *l'énormité des dépenses*, de ce que *chaque jour les voyoit grossir*, de ce que la situation de la république se trouvoit *en opposition* avec celle de ses finances ; de ce qu'elles étoient devenues le *tonneau des Danaïdes*, de ce qu'on ne cessoit de proposer des institutions *prétendues républicaines*, *mais infiniment*

léances sur les progrès effrayans du déficit, en forfanteries sur les *ressources inépuisables* de la France, en menaces de *déployer en grand ses moyens*, & en refus obstinés de décréter aucun impôt productif qui pourroit faire naître de *dangereux rapprochemens*. Il est vrai que les refusans ont offert généreusement de suppléer à l'impôt du sel par des taxes sur le luxe; mais Bailleul, qui avoit été le grand défenseur du premier, s'est opposé à son tour avec force à toute idée de taxer exclusivement les riches. Il a soutenu « qu'on les a déja fait renoncer à tout ce qui pourroit trahir leur opulence, qu'ils

---

dispendieuses, et de ce qu'on laissoit subsister, *même se propager, tant d'abus qui la dévorent.*

Ce discours fit une telle impression sur les cinq-cents, qu'ils nommèrent à l'instant même une commission de onze membres, *tenue de présenter successivement ses vues de réforme et d'économie.*

Huit mois s'étant écoulés sans qu'elle eût *présenté ses vues*, et Savary s'étant avisé de demander si elle n'avoit pas *avancé son travail*, le Moniteur du 20 juin, nous apprend que plusieurs membres s'écrièrent: *Non, non, il n'y a rien de fait.* C'est alors que les deux conseils indignés crurent qu'il étoit tems de se charger de cette besogne, et qu'ils s'en acquittèrent en s'appropriant 2 millions 900 mille liv., pour *indemnités* additionnelles, et en allouant 1,500,000 liv. au directoire pour aggrandir son palais.

ont revêtu *l'uniforme de la médiocrité*, & ſorti leur fortune de la circulation pour l'enfouir & la ſouſtraire aux taxes ; que ſi de telles taxes ſont foibles, elles ne produiſent rien ; que ſi elles ſont fortes, l'homme opulent renonce à ſes jouiſſances, & qu'alors non-ſeulement le tréſor public ne perçoit rien, mais que des milliers de malheureux ſont condamnés à la misère. » Je n'avance rien, ajouta Bailleul, dont nous n'ayons déja été les *témoins*, & je ſoutiens que *ſi l'on ne veut pas anéantir et écraser l'ouvrier, l'impôt ne doit porter que sur des objets de première nécessité ou des objets équivalens.* »

Cette doctrine dut paroître vraiment *libertiçide* aux partiſans de l'égalité, & ſur-tout bien étrange dans la bouche de Bailleul (10). Mais ce

(10) Saint-Aubin ne ceſſe de ſoutenir la même thèse dans une foule de petits opuscules, où il a obſervé avec beaucoup de juſteſſe que tous les impôts ſur le luxe, au lieu de porter exclusivement ſur les riches, tombent en réalité ſur des classes entières d'ouvriers qui fabriquent ou vendent ces objets ; en ſorte qu'au lieu de les appeler impôts ſur *le luxe*, on devroit les baptiſer impôts *ſur la misère*.

Dans ſon indignation de ce qu'on a repouſſé l'impôt ſur le ſel, il a publié que pluſieurs de ſes amis lui ont dit l'avoir rejeté, non parce qu'il eſt *mauvais en lui-même*, mais parce que dans le moment préſent,

qui paroîtra peut-être plus étrange encore, c'eſt que ce jacobin converti fut terraſſé dès le lendemain 2 octobre, par un nouvel athlète, nommé Grocaſſand, qui n'avoit demandé que vingt-quatre heures pour lui répondre, & dont le diſcours mérite ici une place diſtinguée. « Décrétez un impôt ſur les animaux domeſtiques & de luxe, tels que les chiens de chaſſe, de ſallon, de compagnie. Triplez l'impôt ſur les voitures ſuſpendues, mettez un impôt ſur les glaces qui ornent les ſallons, les lits & les boudoirs. Déterminez le *maximum* du fruit poſſible d'une induſtrie

---

il leur paroît *dangereux*, *impopulaire et impolitique*.

Il n'est pas très-aisé de prononcer entre Saint-Aubin et ceux de ses amis dont il révèle ainsi les confidences; car si ce sont, comme on doit le croire, de *francs républicains*, leur premier devoir est de ne pas soutenir le gouvernement usurpateur par des mesures qui accéléreroient le retour du chef légitime. Or, il est assez probable que le rétablissement de la gabelle abattroit l'une des dernières barrières qui s'opposent à celui de la monarchie, et sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, Crétet a eu raison de dire, que les *moyens de rétablir les contributions de l'ancien régime ne sont plus au pouvoir* de la république. Il est donc très-naturel que les amis de Saint-Aubin craignent de décréter la contre-révolution en les ressuscitant, comme les parlemens décrétèrent la révolution en refusant d'enregistrer les édits bursaux.

honnête, & frappez l'excédent, ſigne certain de dilapidation. Mettez un emprunt forcé ſur les *fortunes colossales* faites pendant la révolution, & dont les détenteurs, autrefois *laquais*, prennent aujourd'hui le nom de *monsieur*, preſque celui de *marquis*, & prennent le ton, comme ils ont pris les biens de leurs anciens maîtres. Décrétez que les célibataires paieront *trois fois* le montant de leur contribution foncière, perſonnelle, mobiliaire & ſomptuaire. »

Bailleul ne ſut que répliquer à ce beau parleur, & l'on voit que celui-ci en eſt reſté opiniâtrément à tous les premiers principes du jacobiniſme, tandis que l'autre a eu le bon eſprit, non-ſeulement d'en revenir par degrés, mais de prendre les événemens & ſes complices à *témoin*, que déclamer contre les riches, c'eſt conſpirer contre la médiocrité, ajouter aux privations du pauvre, & deſſécher toutes les ſources du revenu public.

Il ne faut point s'étonner cependant ſi la nouvelle commiſſion des finances donna la palme à ſon antagoniſte. Preſſée entre la crainte de ſe dépopulariſer comme la précédente (11), & les

(11) Celle qui avoit succédé à Gilbert dès le lendemain du 18 fructidor, et à la tête de laquelle se trouvoient Villers et Fabre, s'étant apperçue au bout

messages que lui adressoit coup sur coup le direc-

de quelques mois, que le budget de l'an VI produiroit encore moins que celui de l'an V, avoit eu la sage précaution d'y préparer par dégrés le corps législatif, et à chaque impôt supplémentaire qu'elle lui proposoit, elle avoit grand soin de se faire un mérite de *ne point imiter ses prédécesseurs qui cachoient le mal*, disoit-elle, *afin d'empêcher d'y remédier*. Mais tous les remèdes qu'elle proposa ayant été successivement rejetés, elle invita ceux qui venoient de les repousser à en présenter d'autres, et à prendre leurs places. Le conseil s'étant alors écrié que c'étoit une *dérision*, Villers et Fabre, qui trembloient pour les conséquences de leurs bévues, sollicitèrent leur retraite avec tant d'instances, qu'il fallut, bon gré mal gré, renoncer à leurs services.

« Quand la commission subsisteroit encore six mois, un an et plus, dit Villers, le 25 septembre, elle ne pourroit que vous présenter les projets qu'elle vous a déja soumis. *Elle a donc rempli entièrement sa mission*, et son existence seroit désormais inconstitutionnelle. Nos successeurs auront sans doute à présenter des projets plus satisfaisans que ceux que vous avez rejetés. Nous l'espérons, et nous le désirons sincèrement. »

« Elle subsiste depuis le 18 fructidor an V, ajouta Fabre, elle est *usée*, pour ainsi dire; souvent elle vous a demandé son renouvellement, et notamment après le premier prairial (20 mai 1798.) Mais vous vous êtes contentés de suppléer aux membres absens; son existence *paralyseroit* désormais l'administration, puisqu'elle n'a plus aucun projet à vous présenter. »

On consentit à la renouveler, et Destrem a pris le commandement de ce poste dangereux.

toire pour lui rappeler l'engagement qu'elle avoit pris *d'élever les recettes publiques au taux des dépenses jugées nécessaires*, elle vint enfin déclarer, le 15 octobre, par l'organe de Destrem, « que le déficit qu'il s'agit de combler pour l'an VII, n'est point de 200 millions, comme on le *prétendoit*, mais de 55, *qu'il y seroit pourvu sans recourir au sel, par des moyens qui porteroient sur le superflu, mais nullement sur des objets de première nécessité*; & qu'il suffiroit, pour se procurer 45 millions, de taxer les portes cochères, les croisées, les balcons, les cheminées (12), les voitures suspendues, & les chevaux de trait ou de main. « Il ne *faut* point perdre le fruit de tous les sacrifices que nous avons faits jusqu'ici, ajouta ce rapporteur. Il *faut* que le gouvernement puisse im-

(12) Legrand, rapporteur des anciens, en leur faisant adopter cette taxe sur les quatre premiers articles, a été plus modeste dans l'apperçu du produit qu'on pouvoit en espérer. Après être convenu franchement que c'est *une matière encore beaucoup trop neuve pour qu'on ait des données même approximatives*, on *doit conclure*, a-t-il ajouté, *qu'on retirera dans la seule ville de Paris* 500 *mille francs*, *et* 25 *millions dans toute la république.*

Voilà l'impôt évalué et sanctionné : il ne reste plus qu'à l'organiser et à le percevoir.

poser

poſer ſilence à ces cabinets tracaſſiers qui auroient dû reſpecter *le sommeil du lion.* »

Le conſeil des cinq-cents en étoit encore aux premiers tranſports de joie que lui causèrent ces deux heureuſes nouvelles, & il alloit retomber dans le ſommeil du lion, lorſque Saint-Aubin jugea à propos de l'ajourner en renverſant par un petit écrit tout le magnifique échafaudage qu'on vient de voir. Il y affirmoit, d'après l'autorité du miniſtre des finances, que le déficit ſera infiniment plus conſidérable qu'on ne le diſoit; il pronoſtiquoit que les produits de ces taxes ſur le luxe n'exiſteroient *que sur le papier*, & ne s'éleveroient pas au *dixième* de ce qu'on en attendoit; il finiſſoit par relever la mépriſe de la commiſſion, qui, au lieu de propoſer des impôts *indirects*, comme elle l'avoit cru, ne venoit de mettre autre choſe en avant qu'une addition pure & ſimple aux impôts fonciers & mobiliers, à l'exorbitance & aux non-valeurs deſquels on l'avoit chargée de remédier. Ainſi, tandis que le déficit mine de toutes parts cette république agoniſante, ſes fondateurs en ſont encore à ſe diſputer gravement ſur les *grands principes*, ſur le degré de préférence que méritent les impôts *directs* ou *indirects*, & ſur la convenance de les demander excluſivement aux *riches* ou aux

pauvres (13). Dans cette tourbe de dissertateurs, aucun ne s'est avisé de soupçonner qu'il n'est peut-être pas en finance une seule vérité absolue, pas

---

(13) « Nous convenons tous, a dit Marquezy, de la nécessité fatale d'un accroissement d'impôts ; nous ne sommes divisés que sur le *point* de savoir si cet impôt pesera principalement sur le *riche* ou sur le *pauvre.* » Ce *point* n'est pas des plus faciles à décider, lorsqu'il s'agit de se prononcer exclusivement pour les riches ou pour les pauvres, et sur-tout quand on y joint l'autre difficulté, celle de savoir si l'impôt doit être *direct* ou *indirect.* Aussi la divergence des idées a-t-elle été si grande, que l'un des logiciens de l'assemblée a résumé tous ces débats en disant, qu'il lui paroissoit que *les avis sont* PARTAGÉS *sur les contributions* DIRECTES *ou* INDIRECTES, *et qu'ils se réunissent encore moins sur leur* CHOIX. Il ne faut donc point s'étonner si la discussion elle-même ayant *partagé* de plus en plus les *avis*, Arnould a fini par se plaindre à ses collègues de leur *prodigieuse fécondité d'argumens sur chaque nature d'impôts.* Encore moins faut-il s'étonner si Villers avoit cherché à mettre fin à cette fécondité d'arguties, en disant le 8 août : *Il est certain qu'il n'existe aucun bon impôt, que tous sont onéreux et nuisibles ; mais enfin ils sont* INDISPENSABLES.

Certes, on se gardoit bien de tenir ce langage au peuple dans les commencemens de la révolution, lorsque, pour *renverser* la monarchie, on invita les contribuables à *couper les canaux qui lui donnoient les moyens de se soutenir.*

un principe qui ne doive ſe plier aux circonſtances, aux localités, & qui ne ſe trouve vrai ou faux dans l'application, ſuivant qu'il s'agit d'un peuple aiſé, riche ou pauvre, agricole, induſtrieux ou commerçant. Avant de débattre ſi telle taxe eſt plus productive, meilleure ou moins mauvaiſe que telle autre, il ne leur eſt pas même venu dans l'eſprit de s'informer quelle eſt la quantité de ſon mince ſuperflu, dont la nation françaiſe, appauvrie comme elle l'eſt, peut encore diſpoſer pour les dépenſes publiques. Ils croyoient, il y a dix ans, que pour perfectionner la ſcience fiſcale, il ſuffiſoit de convertir tous les tributs en un ſeul; ils proclament aujourd'hui que tout conſiſte à les diverſifier, & chaque fois que l'un de ces empyriques monte à la tribune pour indiquer une nouvelle forme d'impôt, la plupart de ceux qui l'écoutent ſe figurent bonnement avoir découvert une nouvelle reſſource. S'ils avoient daigné ouvrir le livre de l'expérience, ils y auroient vu que les impôts qui portent ſur le riche en progreſſion de ſa fortune, ou ſur le pauvre en proportion de ſes conſommations, ſont preſque également juſtes & convenables, pourvu qu'on les aſſocie avec meſure & ménagement. Ils y auroient appris que tout l'art de rendre un impôt productif, conſiſte à y habituer les contribuables par degrés, de manière

à ne retrancher bruſquement ni ce que les uns enviſagent comme leur néceſſaire, ni ce que les autres appellent leurs jouiſſances, de manière auſſi à ſe donner le tems de connoître les moyens qu'ils emploieront pour l'éluder, & le plus haut point auquel on pourra en élever un jour le tarif ſans dépaſſer la ligne au-delà de laquelle ſes produits diminueroient. C'eſt en voulant précipiter l'établiſſement de toutes leurs nouvelles taxes, que les révolutionnaires français ont échoué dans chacune d'elles. Mais comme ils croyoient avoir pris la liberté d'aſſaut, ils ont voulu rétablir par aſſaut leurs finances. Le tems nous apprendra ſi à force d'outrer toutes leurs meſures fiſcales, ils n'auront pas accéléré & facilité l'avènement du roi légitime, en lui donnant la douce perſpective de pouvoir ſupprimer quelques-unes des taxes actuelles, ſans que le revenu public en ſouffre, & de réduire la contribution foncière de plus de moitié, avec la certitude d'en tirer davantage que ceux qui l'ont établie.

Le croiroit-on ! au milieu de ce dévergondage d'idées, dont aucune aſſemblée populaire n'avoit juſqu'ici fourni d'exemple, Daunou, préſident du conſeil des cinq-cents, s'eſt extaſié ſur ce que la révolution a rempli les français de *penſées juſtes*, ſur ce qu'elle a *discrédité parmi eux*

tous les mensonges, et les a avertis de leurs forces (14) !

Mais ce qui eſt plus étrange encore que les extaſes de cet énergumène, c'eſt un diſcours d'Arnould, où il félicite ſes compatriotes des *grands* PROGRÈS *qu'a faits parmi eux la science économique dans ces derniers tems*, & où il cite en preuve les OPINIONS *publiées par les membres des deux conseils.*

Pour achever de donner une idée juſte de leurs *progrès* dans cette vaſte ſcience, il n'eſt peut-être pas hors de place de faire ici mention des trois grandes règles, à l'aide deſquelles ils ſe vantent de meſurer avec la plus parfaite exactitude les facultés relatives de deux peuples, ſoit pour faire face à une dette publique, ſoit pour acquitter les impôts. Ces règles ont été développées avec beaucoup d'apparat par les trois hommes qu'on regarde à Paris comme des oracles en finance.

Après avoir comparé les dettes de la France & de l'Angleterre, non par le montant des intérêts qu'elles doivent, mais par le capital nominal qu'elles ne doivent point, Saint-Aubin commençoit par en meſurer le fardeau relatif d'après la quantité reſpective de leurs métaux précieux. « En ſuppoſant, diſoit-il, qu'il ne nous reſte

(14) Voyez le Moniteur du 26 septembre 1798.

plus que 1600 millions en *espèces*, nous n'aurions que *trois écus* de dette contre *un écu comptant*, tandis qu'en Angleterre cette proportion eſt de plus de *quinze à un.* » Cet inventaire des ſacs d'argent des deux nations pourroit bien être inexact; mais il ne reſſemble pas mal à celui d'un homme qui, pour connoître au juſte la fortune réelle des rivaux qui lui demanderont ſa fille en mariage, imagineroit de s'en rapporter à la quantité *d'écus comptant* que chacun d'eux ſe trouvera avoir dans ſa bourſe ou dans ſon bureau (15).

---

(15) Ce raiſonnement parut cependant ſi concluant à l'écrivain, qu'il en tiroit ſans balancer la conclusion ſuivante : « Il vaudroit mieux avoir 24,000 liv. tournois de *rente* ſur le grand-livre de la république française que 1,000 l. sterling ſur les volumes in-folio de la dette publique d'Angleterre. »

Il eſt fort à déſirer que le civiſme de Saint-Aubin ne l'ait point entraîné dans quelqu'échange de cette nature; car d'abord après ſon écrit, eſt ſurvenue la banqueroute nationale qui a paſſé l'éponge ſur les deux tiers de ces 24,000 liv. de rentes inſcrites au grand-livre de la république. Le tiers qui y reſte encore ne trouve pas même des acheteurs ſur la place pour le prix de la rente originale, tandis que quiconque a une rente de 1,000 l. sterling ſur *les volumes in-folio* de la dette publique de l'Angleterre peut en retirer 18 ou 19 fois la rente.

Il eſt vrai que cet écrivain, qui eſt *profeſſeur en législation*, avoit en réſerve deux autres compas non moins sûrs.

L'un ſervoit à meſurer les dettes des deux empires ſur le nombre de leurs lieues quarrées. « La France, diſoit-il, contient une ſurface de 124 millions d'arpens; la dette publique de la France ne donne pas 40 liv. par arpent, qui, en Angleterre, ſeroit grevé de 150. » Il faut convenir que voilà une échelle ſingulièrement encourageante pour la Suède; car, puiſqu'elle a près du double de ſurface que la France, il devroit s'enſuivre qu'elle a par cela même & la perſpective de pouvoir contracter au beſoin une dette le double plus conſidérable, & la certitude d'y faire face.

L'autre conſiſtoit à répartir le capital des deux dettes nationales ſur la population des deux peuples débiteurs, procédé arithmétique, à l'aide duquel Saint-Aubin découvroit 960 francs pour la *quote-part* de chaque individu anglais, & ſeulement 160, ou tout au plus 172, pour la quote-part du citoyen français. *Notre fardeau individuel*, en concluoit-il, *eſt donc au moins ſix fois plus léger* (16).

(16) Voyez dans le journal de Rœderer, n°. 21, le *Tableau comparatif de la dette publique de l'Angleterre avec celle de la France*; par Saint-Aubin.

Cette nouvelle balance parut si infaillible à Lecoulteux, qu'en ouvrant le budget de l'an VI, il s'en servit avec le plus brillant succès, pour comparer le fardeau que les deux peuples rivaux alloient être appelés à supporter pendant le cours de la campagne. Après avoir montré que tous les tributs qu'il s'agissoit de répartir sur 30 millions de français, ne s'élevoient qu'à 18 francs, & un tiers par individu de tout âge & de tout sexe, il établit avec la même perspicacité, que ceux qu'exigeoit M. Pitt s'éléveroient à 36 fr. 4 sous par individu anglais, *c'est-à-dire*, ajouta-t-il, *au double de ce que paiera un français.*

Thomas Payne, qui venoit de tourner son génie vers la science économique, prit également la plume pour préconiser cette précieuse découverte, & pour faire comprendre à la grande nation qu'il appeloit la *nation choisie*, que *l'étendue de son territoire et sa nombreuse population lui rendent léger le même fardeau qui écraseroit l'Angleterre. Ce n'est pas le poids du fardeau*, ajoutoit-il, *mais le nombre de ceux qui ont à le porter ensemble, qui le rend plus ou moins léger* (17).

(17) Voyez son écrit intitulé : THOMAS PAYNE AU PEUPLE FRANÇAIS ET A SES ARMÉES, SUR LA JOURNÉE DU 18 FRUCTIDOR.

J'avois cru juſqu'alors que le *poids* d'un fardeau quelconque eſt en raiſon compoſé & du *nombre* & des FORCES de ceux *qui ont à le porter ensemble* : mais quant à ce qui concerne le poids des impôts, je ſuis plutôt tenté de croire qu'il eſt des cas où ce poids eſt en raiſon *directe* des forces des contribuables, & en raiſon *inverse* de leur nombre. C'eſt du moins ainſi qu'en penſoit Monteſquieu, lorſqu'il dit « qu'une grande population eſt quelquefois l'une des principales cauſes qui forcent un gouvernement ſage à ne demander que de très-légers impôts, & que *là où presque tout est emporté par les nécessités des citoyens, il ne reste que peu pour les nécessités de l'état.* »

Voilà la ſolution du problême que nous cherchons; (18) car, en admettant que les revenus

(18) Les extravagances de Saint-Aubin, de Lecoulteux et de Payne méritoient d'autant plus d'être relevées, qu'elles avoient été accueillies et ressassées bien long-tems avant la révolution, et qu'on n'a jamais manqué de les remettre sur le tapis avec un nouveau succès, chaque fois qu'il s'est agi de persuader au peuple français que la banqueroute de la Grande-Bretagne ne peut tarder à arriver. L'espoir toujours déçu de cette banqueroute a plus contribué qu'on ne pense à prolonger les trois dernières guerres, si tant est qu'il ne les ait pas fait naître. Il y a quatre ans que je pris la plume

impoſables des peuples anglais et français fuſſent préciſément les mêmes, ainſi que les ſubſides

---

pour tenir les français en garde contre les fausses notions qu'on leur donne sur tout ce qui a rapport aux finances anglaises ; et je sentois tellement l'importance de les éclairer par des faits que j'en avois entrepris l'histoire complette, encouragé par l'idée que les administrateurs du continent pourroient y puiser d'utiles leçons, et y trouver le modèle du meilleur système fiscal qui existe jusqu'à ce jour. J'avois même livré à l'impression un premier volume de ce travail que je n'ai pas tardé à supprimer, en appercevant que cette tâche étoit jusqu'ici au-dessus de mes forces.

Ceux des français qui désirent avoir à cet égard quelques idées élémentaires, doivent lire L'ESSAI SUR LA CIRCULATION ET LE CRÉDIT, publié il y a 37 ans par un juif nommé Pinto. Quoique ce ne soit en effet qu'un essai, c'est encore ce qu'on a écrit de mieux sur ce vaste sujet ; et ce qui m'a le plus frappé, c'est que l'auteur entreprit ce travail en 1761, dans le même but qui m'avoit engagé à le reprendre. Il aspiroit à *éclairer les français qui ignorent tout-à-fait*, disoit-il, *les ressources de l'Angleterre.* Il reprochoit à leurs écrivains d'avoir *induit la France en erreur sur une matière qu'il lui est très-important de connoître. Ils ont cru légèrement ce qu'ils souhaitoient avec ardeur. Ils croyoient l'Angleterre sans ressources malgré ses succès, et se flattoient d'un moment à l'autre d'une banqueroute nationale qui bouleverseroit le royaume.* J'AI FAIT VOIR, ajoutoit Pinto, QUE C'ÉTOIT UNE ILLUSION.

Ce juif se trompoit : *l'illusion* des français dure en-

qu'on leur demande ; dès que l'un des deux eſt le double plus nombreux que l'autre, il faudra néceſſairement qu'il réſerve une double partie de ſon revenu pour les *nécessités des citoyens*, avant de pourvoir à celles de l'*état*. Or, ſi malgré l'inſtitution des garnisers, les contribuables français n'ont point pu dévouer cette année aux dépenſes publiques le quart de ce qu'ils y dévouoient autrefois, il faut bien en conclure que tout, ou *presque tout, est emporté par les nécessités des citoyens*. (19)

---

core, et l'on peut être sûr qu'elle ne se dissipera que pour renaître de nouveau à la première guerre.

(19) Laussat a eu enfin le bon esprit d'admettre cette conclusion, et le courage de la proclamer à la tribune ; aussi, en rendant compte de son discours, les éditeurs du Moniteur ont-ils jugé à propos d'en altérer le passage le plus délicat. Mais ce député leur a écrit le lendemain, 28 décembre 1798, une lettre où il insiste sur ce « qu'il seroit souverainement injuste et vicieux de déterminer la contribution générale d'après la mesure rigoureuse et proportionnelle de la *population*. C'est sous ce point de vue, ajoute-t-il, que j'ai soutenu que l'impôt, qui est une portion distraite au profit du revenu public du superflu des revenus privés, seroit *nécessairement modique* dans un pays, quoiqu'il y eût beaucoup de population, si *par des* CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES *une très-grande partie de cette population n'y possédoit* QUE L'ABSOLU NÉCESSAIRE. »

Leur appauvriſſement en eſt ſans doute la cauſe principale ; mais il en exiſte une autre, qui doit avoir contribué plus ou moins à cette immenſe déficit ; c'eſt le bouleverſement qui a eu lieu dans tous les impôts auxquels la nation s'étoit habituée, et dont les économiſtes s'obſtinèrent à détruire juſqu'aux types même, afin d'avoir la gloire d'élever un autre édifice ſur des fondemens abſolument neufs.

En ſuppoſant avec eux qu'il pût être convenable de faire porter tous les impôts ſur la terre, que de ménagemens, que de précautions à prendre pour y préparer les cultivateurs et les conſommateurs ! et combien eſt judicieuſe cette obſervation de M. Gentz ſur le danger d'introduire trop rapidement de nouvelles eſpèces d'impôts ! « Dès qu'on ſe haſarde à déranger bruſquement les proportions et les répartitions connues, on s'expoſe à voir repouſſer par les peuples, tel impôt qui, quoique plus léger, leur paroît néanmoins beaucoup plus peſant que celui qu'il remplace, et qu'on auroit dû ne changer que par dégrés, parce qu'ils s'y étoient accoutumés par dégrés. » (20)

(20) Voyez *Schreiben an Se. Majestat den Konig von Preussen, Friederich Wilhelm III, bey seiner Thronbesteigung, vom Kriegsrath Fr. Gentz* 1797.

Je le dirai ſans détour; ce ſont les économiſtes que j'accuſe en partie des expropriations qui ont bouleverſé & ruiné la France. Non que je leur impute d'en avoir eu la prévoyance, bien moins encore le déſir; mais je ſoutiens que leur entrepriſe téméraire de métamorphoſer d'un coup de baguette les impôts établis, a pouſſé au crime le gouvernement qu'ils avoient laiſſé deſtitué de toutes reſſources légales. (21) Il fallut d'abord y ſuppléer par la ſpoliation du clergé. Celle-ci amena la découverte des aſſignats. Les aſſignats offrirent le moyen de réaliſer les terres du clergé au moment même qu'on les eut ſaiſies. De-là, il n'y eut qu'un pas à faire pour perſécuter les riches, afin de les forcer à émigrer. Bientôt l'on confiſqua les terres de ceux même qui n'émigroient point, et enfin l'on trouva plus court de les conduire en maſſe & par charretées à la place

(21) Lecoulteux soutient précisément la même thèse dans l'écrit déja cité. « Jamais, dit-il, la terreur n'auroit enfanté ni *maximum*, ni réquisitions ; *elle n'auroit peut-être pas même existé*, si ceux qui étoient alors à la tête du gouvernement, avoient cru pouvoir trouver dans le crédit public, et dans un bon système de finances, de quoi faire face à leurs dépenses. »

Les décrets des économistes réussirent si vîte à anéantir le revenu public, que les recettes de l'année 1790, ne s'élevèrent déja plus qu'à 250 millions.

de la Révolution, afin d'y *battre monnaie*. Oui, je le répète, l'origine de ce premier débordement de crimes eſt due à l'abandon de l'ancien ſyſtême d'impoſition, à la guerre populaire que lui avoient déclaré depuis vingt ans les économiſtes, et au triomphe qu'ils obtinrent en 1790. Voilà ce qui les a fait accuſer par le député F. Harmand, d'avoir *taillé en plein drap dans le peuple, comme dans le marbre, sans en regretter les débris.* Voilà ce qui a arraché à Paſtoret cette exclamation que ſes compatriotes ſe répéteront pendant longues & longues années : « L'empire des paſſions eſt actif & turbulent. La marche de la raiſon eſt lente & tardive. Un inſtant ſuffit au génie de la deſtruction : il faut de longues années pour réparer les maux dont il peupla la terre. »

En conſidérant les maux que les économiſtes ont fait à ſa patrie, F. Harmand s'eſt permis, le 4 juin 1797, des aveux ſi précieux, des avertiſſemens ſi ſalutaires & ſi bien exprimés, que je crois de mon devoir de les tranſcrire ici pour l'inſtruction des peuples que ses compatriotes cherchent encore à ſoulever, en leur promettant de les ſouſtraire aux impôts dont ils ſe plaignent.

« Si ceux qui ſuccèdent aux révolutions, si ceux qui les voient de loin, ſi ceux qui les *préparent*, ſavoient ce qu'il en coûte à l'huma-

nité pour détruire un gouvernement *même oppresseur*, et pour en former un nouveau, le nombre des *novateurs* seroit moins grand; ou s'ils se croyoient obligés de proposer des réformes salutaires, ils se garantiroient bien d'une précipitation irréfléchie, & ils attendroient du tems, de la persuasion et de la force naturelle des choses, la cessation des abus qui les frappent et les révoltent. »

Quel aveu de la part d'un des membres de cette assemblée qui ne cesse de prêcher, même au peuple anglais, la destruction d'un gouvernement qu'elle lui signale comme *oppresseur*, (22), et qui a voté les *remerciemens de l'humanité* aux hordes de brigands qu'elle a envoyés porter en Suisse et en Irlande, le fer, la flamme et le poison de leur infernale révolution! (23)

---

(22) Voyez dans les débats du 25 mai, l'apostrophe éloquente où le poëte Chénier dénonce aux *derniers amis de la liberté en Angleterre*, leur gouvernement insensé, comme « ayant formé par dégrés, et pour ainsi dire, pièce à pièce, la monarchie LA PLUS ABSOLUE, comme *ayant anéanti dans leurs cités jusqu'aux dernières traces de cette liberté civile dont ils étoient si fiers.* »

(23) Le député Cabanis a proclamé le 15 juillet, que l'Irlande venoit de donner *un grand et vertueux*

Il ne faut point perdre de vue que ce qui avoit arraché à Harmand tous ces aveux naïfs, fut préciſément la déſorganiſation complette du revenu public qu'il prévoyoit déja, & dont il accuſa ſans détour les économiſtes. Il ne faut pas oublier non plus que long-tems avant que cette nation crédule eût permis à ces derniers de faire ſur elle l'expérience de toutes leurs extravagantes théories, le grand Frédéric les lui avoit dénoncées comme l'un des plus grands fléaux qui pût la menacer. On sait que, tout en s'amuſant des paradoxes de ces sophistes et du li-

---

exemple de plus aux nations, et qu'elle a *bien mérité du genre humain, dont elle a servi la cause.* C'est en entonnant ainsi le *Te Deum* sur les succès des insurgés irlandais, que ce médecin reprocha à ses collègues la fausse idée qu'ils s'étoient faite jusqu'alors des prétendus talens de M. Pitt. *Sa célébrité ridicule*, dit-il, *est bien plus encore l'ouvrage de ses ennemis que de ses partisans ou de ses flatteurs.*

Pour connoître le *vertueux exemple* que venoient de donner aux nations, ceux auxquels le Dr. Cabanis fit décerner les remerciement du *genre humain*, il suffit d'ouvrir le Moniteur du 8 octobre, où l'on trouve la proclamation suivante du général Napper-Tandy, que le directoire venoit d'envoyer en Irlande, à la tête de ces héros de l'humanité. *N'écoutez aucune proposition, irlandais : guerre éternelle, guerre d'extermination à vos oppresseurs !*

bertinage

bertinage d'eſprit qu'ils y déployoient, leur prétendu admirateur les appelloit des *cyniques*, des *préſomptueux* qui n'avouent jamais leurs torts. Il a même été juſqu'à propoſer dans l'un de ſes écrits qu'on leur donnât à *gouverner* une province qui mériteroit d'être *châtiée*. » Après qu'ils auroient tout mis ſans deſſus deſſous, ajoutoit ce monarque, ils apprendroient par leur expérience qu'il ſont des *ignorans*, que la critique eſt aiſée, mais que l'art eſt difficile, et ſur-tout qu'on s'expoſe à dire des ſottiſes, quand on ſe mêle de ce qu'on n'entend pas. » (24)

Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi la nation françaiſe méritoit d'être *châtiée* auſſi ſévèrement qu'elle l'a été : mais ſi l'une des plus grandes calamités qui puiſſe affliger un peuple, eſt de voir tout à la fois tarir la ſource de ſes revenus & augmenter ſes charges, le lecteur n'a encore qu'une foible idée du dédale de difficultés où ſe trouve aujourd'hui la France. En effet, c'eſt pour ne point embrouiller la matière que juſqu'ici, en relevant les principaux menſonges de ſes nouveaux opérateurs en finance, j'ai toujours ſuppoſé avec eux que les dépenſes annuelles de l'état ne s'élevoient qu'à 600 ou 616 millions. Elles exigent cette année plus du dou-

(24) Dialogues des Morts.

ble, & nous allons établir par des pièces officielles, que le directoire ſe propoſe de lever ſur ſes ſujets des contributions ſupérieures à leur revenu net & impoſable. Ce n'eſt qu'après avoir déroulé ce tableau en entier, qu'on pourra prononcer s'il eſt vrai que les *ressources de la république sont entières*, s'il eſt vrai, comme on l'a dit dans les conseils, que sa PÉNURIE *ne soit qu'un écart de l'imagination des puissances coalisées*, ou si l'on doit en croire ce passage du rapport de Bailleul. « Il ne faut pas que le ſpectacle brillant de nos armées, de nos victoires & de l'étonnement des peuples, détourne plus long-tems notre attention de la LANGUEUR INTÉRIEURE *qui nous mine. La diminution des ressources de l'état va dans la même proportion que l'augmentation de ses besoins.* »

CHAPITRE IX.

Développement de toutes les contributions qu'on exige du peuple français pendant l'an VII. Examen des cinq moyens fiscaux qu'on suppose à ses chefs pour couvrir leurs dépenses. Biens nationaux. Papier-monnaie. Emprunts. Dons gratuits. Impôts sur le luxe. Les usurpateurs reconnoissent la nullité de chacune de ces ressources, et le danger imminent que court la république de périr par les finances.

CELUI des français qui a eu le courage de reprocher à ses chefs d'avoir *tout épuisé jusqu'au mensonge*, se trompoit étrangement ; car l'imposture qui leur a le mieux réussi, soit au dedans, soit au dehors, est celle des derniers tableaux où ils se vantent d'avoir réduit les dépenses de l'année courante, & de pouvoir y faire face avec 600 millions. Je vais montrer qu'ils ont indispensablement besoin d'une somme double, & indiquer les stratagêmes auxquels ils ont eu recours pour déguiser l'étendue des contributions qu'ils demandent au peuple.

En premier lieu, ils ne font figurer dans leurs 600 millions de recettes présumées que le *principal* des deux taxes foncière & mobilière, sans y jamais comprendre les *sous additionnels* qui montent à 70 millions (1), & à plus de 100, si l'on y joint le supplément des droits d'octroi qui se perçoivent déja aux portes de Paris, & que la plupart des grandes villes vont rétablir pour subvenir à leurs dépenses particulières.

En second lieu, les contributions *arriérées* qu'on réclame, & qu'il s'agit de faire payer en même tems que celles de l'année courante, montent, comme on l'a vu, à plus de 300 millions. Pourquoi ne figurent-elles que pour 22 & demi dans le budget, d'après lequel on pa-

(1) C'est ce à quoi les a estimés Lecoulteux. Quoique d'après les premiers décrets, la côte de ces *sous additionnels* réservés pour ce qu'on appelle dépenses *départementales, municipales et communales*, n'auroit point dû s'élever à une proportion aussi forte, elle l'a de beaucoup outre-passée pour certaines communes et certains individus, et l'on ne s'est occupé à mettre fin à ce nouveau genre d'extorsion que lorsque Chassiron l'eut dénoncé, le 2 juin 1797, en ces termes: « Le brigandage arbitraire *des sous additionnels est tel, qu'il est des communes où l'*ACCESSOIRE *a égalé le* PRINCIPAL. »

roît ne demander au peuple que 600 millions cette année ? C'eſt que ces arrérages ſont deſtinés à couvrir *l'arriéré* des dépenſes, & que, préſentant la partie la moins douteuſe des rentrées futures, ils ont été, ou hypothéqués aux fourniſſeurs, ou promis à d'autres employés pour acquitter leurs ſervices de l'année écoulée. (2) Comme après en avoir ainſi diſ-

(2) L'article 7 du décret qui a sanctionné le nouveau budget, statue que « *l'arriéré* des contributions de toute nature, et les dettes actives du trésor public, *déduction faite* des 22 millions 500 mille francs compris dans l'état de la recette de l'an 7, *serviront à acquitter l'arriéré de la dépense.* »

Si l'on tient cette promesse, et si les fournisseurs voient en effet *acquitter* leurs assignations, ce sera la première fois qu'ils auront reçu des *valeurs réelles*; car à la fin de l'an 5, ceux d'entr'eux qui avoient eu la sottise de faire au gouvernement pour près de 200 millions d'avances furent acquittés en *mandats* qui perdoient alors 90 pour cent. L'année suivante, ils se crurent à l'abri du même sort, en se faisant déléguer sur les caisses des départemens pour environ 100 millions d'*ordonnances* qu'on leur enjoignit, par décret, de rapporter à la trésorerie, où elles furent transformées en *inscriptions*, qui perdent aujourd'hui 95 et même 96 pour cent. On a cherché à les réconcilier cette année avec ces assignations sur le trésor, en en changeant le nom pour celui de *lettres de crédit* sur les *recettes présumables*. Mais il reste à savoir si l'on ne trouvera point quelque nouveau

posé par anticipation, il n'en reste que 22 millions et demi applicables au service futur, il est bien vrai qu'on ne pouvoit plus les passer en ligne de compte pour faire face aux 600 millions qu'exige le service de l'année courante: mais il est également vrai que le peuple sur lequel on prétend lever ces 600 millions, est appelé à en acquitter en même tems près de 300, pour *l'arriéré* des années écoulées, ce qui, avec les sous additionnels & les droits d'octroi, porte déja à *un milliard* ses charges pendant l'an VII. (3)

---

moyen de les leur retirer, ce qui, pour cette fois, exposeroit le service à une difficulté vraiment insurmontable; car le ministre des finances ne cache point qu'un troisième essai de ce genre mettroit tous les fournisseurs en fuite, et qu'il n'y auroit plus moyen de faire le service qu'au comptant.

(3) Comme le déficit de l'an 7, quel qu'en soit le montant, se trouvera grossi par les dettes de l'année précédente et par les circonstances extraordinaires où se trouve la république, sans doute qu'il ne pourra point servir à apprécier le déficit en tems de paix; mais si l'on pouvoit croire à cette paix, si elle n'étoit pas pour le gouvernement actuel un état contre nature, il seroit aisé d'établir que le déficit s'éleveroit à la moitié des dépenses d'absolue nécessité.

Dans son nouveau TABLEAU DE L'EUROPE, le général Dumouriez avance la proposition suivante : « Qu'on

A quoi il faut ajouter qu'il n'est ici question que du *revenu net*, ce qui laisse en dehors les frais de recouvrement dont on ne fait jamais mention dans les budgets. Or, si l'on considère qu'il est certaines branches du revenu

---

fasse monter la totalité des perceptions à 8, même à 900 millions, il manquera toujours près de 200 millions, *en tems de paix*, et sans dépenses extraordinaires, pour *égaliser* la recette avec la dépense. »

Je regrette fort que cet écrivain n'ait point indiqué les élémens de son calcul dont les résultats dépassent de beaucoup les miens. Toutes mes recherches sur les dépenses de ce qu'on appelle le *gouvernement constitutionnel* de la république française, me portent à croire qu'avec de l'ordre et de l'économie, elles n'exigeroient qu'une recette de 500 millions, sans y comprendre, il est vrai, ni les salaires du clergé, ni les intérêts de la dette publique.

Il ne faut jamais perdre de vue que, si les deux derniers budgets paroissent contredire cette assertion, c'est qu'on n'y fait figurer les dépenses appellées *nationales*, et que le département du ministère de l'intérieur n'y est passé que pour 50 millions, tandis qu'il coûtera trois ou quatre fois plus dès qu'on en viendra à réorganiser l'éducation publique, à tendre quelques secours aux hôpitaux, et sinon à entretenir les ouvrages publics comme ils l'étoient autrefois, du moins à empêcher les ponts de *s'écrouler*, les digues et les quais de se *rompre*, les ports de se *combler*, les phares et les balises de *disparoître*, etc., etc.

public, telles que les douanes et les barrières, dont la perception coûte plus de la moitié du produit brut, il n'est guère possible d'évaluer à moins de 100 millions les dépenses nécessaires pour recueillir le milliard indiqué ci-dessus. Encore ces 1100 millions ne suffiroient-ils point au directoire, puisqu'en annonçant dès le cinquième jour de l'an 7, que le *besoin des circonstances exigeoit des moyens extraordinaires et rapidement développés*, il a demandé 125 millions pour y pourvoir: d'où l'on voit qu'il s'agit de lever sur ce peuple épuisé, le double de ce qu'il payoit à Louis XVI, dans le tems de sa plus grande opulence, et la totalité de son revenu net et imposable, même en y comprenant celui des provinces aggrégées.

Quelque fastidieux que soient ces détails, il falloit bien y entrer, tant pour donner une idée du déficit général de l'année qui s'ouvre, que pour empêcher le public d'être dupe de la controverse dont le ministre et la commission des finances l'ont amusé dernièrement, en discutant avec une aigreur affectée si ce déficit devoit être évalué d'avance à 200 millions, à 104, ou à 55. (4)

(4) Voici comment ils se sont distribués les rôles de cette comédie. Bailleul ayant annoncé que le déficit de

Et comme, sans se donner la peine d'en examiner le montant, certaines personnes suppo-

---

l'année courante s'éléveroit à 200 millions, la nouvelle commission chargée de le couvrir, en a comblé les trois quarts, en assurant les conseils que Bailleul avoit commis une *grande erreur*, et qu'elle *pouvoit leur dire, comme une chose* CERTAINE, *qu'ils avoient déja rempli leur tâche pour* ASSURER *le recouvrement de* 545 *millions.* »

A peine leur eut-elle donné cette consolante *certitude*, que Ramel adressa à son tour aux papiers publics une lettre, où il affirmoit que ses *résultats différoient* de ceux de la commission : il y régentoit celle-ci sur l'oubli de plusieurs articles, et calculoit avec une exactitude scrupuleuse, que le déficit qu'il s'agit de combler sera de 104 millions 800 mille francs. Afin que personne ne pût élever des doutes sur sa sincérité, le ministre terminoit cette pièce par ces mots : « Les ennemis du dehors et du dedans connoissoient notre situation en finance. Je servirois leur projet en la *déguisant*, et je travaille pour la république en publiant cet *état au vrai.* » Certes, c'est précisément parce que ces ennemis du dehors *connoissent cet état au vrai*, qu'ils peuvent défier ce ministre de lever cette année au dedans plus de 230 ou 240 millions. Or, cette recette laissera un vuide de 8 à 900 millions pour les besoins intérieurs et reconnus indispensables, même en admettant que la Hollande, la rive droite du Rhin et l'Italie, continuent à pourvoir à la solde et à l'entretien des deux tiers de l'armée républicaine.

Voilà les pièces du procès, et ce n'est pas peu de chose que de démêler la question d'un *déficit*, après

sent toujours que, quelque considérable qu'il puisse être, les français ont encore cinq grands

---

que des financiers français ont entrepris de l'embrouiller ou de l'éclaircir.

Le directoire a cependant contribué à l'éclaircir dans son message du 15 décembre 1798, où il vient de certifier « qu'on ne pourroit sans exagération espérer plus de trois millions du nouveau droit sur les actes à expédier dans les greffes des tribunaux ; qu'on ne sauroit se promettre le recouvrement de la somme de dix millions auxquels les conseils ont évalué l'augmentation du droit sur l'importation des tabacs ; que le produit net de l'enregistrement, évalué à 70 millions pour l'an 6, s'est arrêté à 63,620,718 francs ; que le timbre estimé à 16 millions n'a produit que 13,534,708 francs ; que l'impôt sur les hypothèques est l'un de ceux dont le produit, en l'an 6, a le plus trompé l'attente qu'on en avoit fait concevoir, puisque, évalué à 8 millions, il s'est arrêté à 1,347,707 francs ; qu'enfin, à l'égard des patentes, elles ont produit, non 20 millions, comme on l'avoit annoncé, mais moins de 17. »

Ce bilan reste encore incomplet, par cela seul que le directoire n'a point jugé à propos d'y spécifier le produit des deux taxes *directes*, et qu'il a oublié de parler de la loterie, des postes et des douanes ; mais comme d'autres documens non moins authentiques, attestent que ces trois dernières branches de revenu n'ont versé que 26 millions dans le trésor public ; si l'on prend la peine d'additionner le montant de toutes les taxes appelées *indirectes*, on trouve qu'il n'a point dépassé 120 millions pendant l'an VI, et qu'ainsi, pour que le grand

moyens pour le combler, savoir, les biens nationaux invendus, le papier-monnaie, les em-

---

total des *contributions*, proprement dites, se fût élevé à 160, il faudroit que les deux taxes foncière et mobiliaire en eussent fourni 40, ce qui est très-douteux.

Au reste, en supposant qu'elles les eussent fournis pendant l'an VI, on ne devroit rien en conclure pour l'année courante; car dans ce même compte rendu, le gouvernement reconnoissoit *que ce seroit une illusion trop désavouée par l'expérience.* « Tout commande de penser, y disoit-il, que les premières rentrées des impositions *directes*, que *les seules rentrées probables* dans le cours de l'année, seront presque ABSORBÉES par une dépense, sacrée sans doute, juste et nécessaire, mais qui n'avance pourtant point et ne commence pas même les services actifs extérieurs et intérieurs du gouvernement. » Ce passage faisoit allusion aux *bons* accordés aux rentiers, admissibles en paiement des contributions directes, et qui, comme nous l'avons déja observé, ne seront que des *valeurs mortes* pour la trésorerie.

Le directoire a encore déclaré dans cette pièce aux deux conseils, que *les rentrées deviennent de plus en plus insuffisantes pour assurer les différentes parties du service, et qu'il est indispensable d'ouvrir de nouvelles sources de revenus. Vos loix*, leur a-t-il dit, *ont déterminé une dépense de 725 millions en l'an VII. De telles loix seroient trop* ILLUSOIRES, *si d'autres décrets, placés à côté d'elles, n'organisoient pas avec une évidente efficacité d'*INFAILLIBLES MOYENS *de percevoir une égale somme dans le même espace de tems.*

Il est essentiel d'observer que ce message étoit des-

prunts, les dons gratuits, et les impôts sur le luxe, il importe de les passer séparément en revue.

---

tiné à rester secret, et que l'administration ne s'est déterminée à le publier que lorsqu'elle a eu la preuve que les conseils n'y avoient aucun égard. Il n'a même été inséré que dans le Moniteur du 30 décembre, qui l'a introduit en ces termes : « Non, jamais les besoins de l'état n'ont été plus *urgens*, et les ressources plus éloignées. Législateurs, ajournez les autres questions qui vous occupent. Les *finances*..... les *finances*..... c'est dans les *finances* que réside le *salut* de la patrie. »

Cet avertissement me paroît non moins instructif pour les voisins de cette république militaire, que pour ses législateurs. Dussai-je être encore accusé d'esprit de système, je persiste à soutenir que la grande question de la guerre ou de la paix se concentre toute entière dans cette autre question : *Les usurpateurs de la France peuvent-ils lever sur ce peuple épuisé un revenu égal à leurs dépenses de paix ?* Si je réussis à démontrer que cela leur est impossible, je démontre en même-tems que la guerre est devenue le premier besoin de leur existence. Voilà comment la destinée de l'Europe tient aujourd'hui à la grandeur du *déficit* avec lequel le directoire est aux prises. Il ne cesse de dire aux deux conseils que l'examen des finances doit être constamment pour eux à *l'ordre du jour*. Certes, c'est dans les cabinets des puissances neutres que cet examen devroit être soir et matin à *l'ordre du jour*. Ce n'est que par une étude approfondie de l'état des finances françaises, que les princes du Nord pourront connoître la grandeur de leur péril et le dernier moyen de salut qui leur reste.

Biens nationaux.

A la ſuite du décret qui a ordonné de *compléter les cadres* de l'armée par une levée de 200 mille hommes, il en eſt intervenu un autre, qui, pour fournir au gouvernement les moyens d'équiper & d'entretenir ces nouvelles recrues, l'a autoriſé à ſe procurer, *en numéraire et valeur effective*, la ſomme de 125 millions ſur la vente des biens nationaux. Voilà le décret, & voici quelques obſervations propres à faire comprendre qu'il n'aura d'effet que ſur le papier.

1°. Lorſque le directoire demanda ces 125 millions *à l'instant même*, il avoit jeté ſon dévolu ſur les forêts nationales; mais à *l'instant même* où les conſeils reçurent ſon meſſage, ils déclarèrent ces forêts *inaliénables*, & l'autoriſèrent à s'en dédommager, du mieux qu'il le pourra, en vendant à ſon profit le reſte des domaines nationaux, hypothéqués d'abord aux armées, puis aux porteurs d'aſſignats, puis aux porteurs de mandats, promis enſuite aux hôpitaux, & finalement légués aux créanciers de l'état (5).

(5) Le décret de banqueroute délégua irrévocablement à ces derniers tous les édifices et domaines ruraux qui n'avoient pu se vendre; mais ce résidu étoit si peu

2°. L'unique moyen d'apprécier la valeur vénale des biens qu'on avoit livrés à ces derniers, & qu'on leur a retirés, eſt de recourir au tableau des recettes préſumées de l'an VI, où le revenu net de tous les domaines, alors invendus, étoit eſtimé à 20 millions.

3°. Non-ſeulement il appert d'après les derniers débats que cette eſtimation avoit été en-

---

de chose que quelque tems avant cet abandon, Fabre, président de la commission des finances, sommé d'expliquer pourquoi le remplacement des biens des hôpitaux n'avoit pas pu s'effectuer, convint sans détour que c'étoit parce que, dans les *départemens de l'ancienne France, il restoit peu de biens nationaux à vendre.*

Lorsqu'ensuite il s'est agi de les reprendre aux créanciers de l'état auxquels on les avoit abandonnés, le 30 septembre, au lieu de les rendre aux hôpitaux, le rapporteur Legrand, tout en approuvant cette reprise, a avoué qu'elle lui faisoit naître quelques scrupules, et voici comment il les exposa: «Les loix du 9 vendémiaire et du 24 frimaire ne sont-elles pas enfreintes par la loi nouvelle qu'on propose, et peut-on disposer aujourd'hui, au préjudice des créanciers de l'etat, des biens dont on a fait le *gage spécial*, et qu'on leur a *en quelque sorte* abandonnés ?» Je ne suivrai point ce personnage dans les tours de force auxquels il eut recours pour se tirer d'une pareille question; il suffit de dire que la reprise du gage spécial lui parut *justifiée par le tableau des circonstances, et par la nécessité d'assurer les* MOYENS *de faire la guerre.*

flée de *plus* de moitié ; mais les documens fournis par le miniſtre des finances conſtatent que pendant l'intervalle qui s'eſt écoulé entre l'abandon univerſel de ces biens, & la repriſe de ceux qui n'étoient pas encore aliénés, il a été conſenti 20,307 ventes, à la faveur deſquelles, les porteurs des *bons deux tiers* ſe ſont fait adjuger définitivement les *trois quarts* de tous les domaines, dont le revenu net, même en le ſuppoſant de vingt millions, ſe trouve par cela même réduit à cinq.

4°. Peu de ſemaines avant qu'on eût rendu au directoire le reſte de ces biens non encore aliénés, la commiſſion des finances venoit d'annoncer qu'il ne ſe préſentoit plus d'acheteurs, & en conſeillant de ſurſeoir aux ventes, elle avoit ajouté ces mots : « Les renſeignemens les plus certains ne nous permettent pas de douter qu'une des cauſes de la *dépréciation* des ventes eſt la rareté du numéraire. Dans la Vendée & dans la Belgique, elles ont été pouſſées ſi loin, que *la bourse des amateurs est momentanément vuide.* Les fruits de la récolte n'ont pas encore été réaliſés ; & de-là le double mal, que les ventes nuisent au recouvrement des contributions ; & que le recouvrement des contributions nuit aux ventes. » Ce rapport ingénu ſuffit de reſte pour ſe convaincre, que ſi le directoire peut en retirer quelques millions, il les recevra

en moins ſur le recouvrement des contributions; qu'ainſi, les 125 millions qu'il avoit demandés à l'*instant même pour compléter soudain l'armée*, & qu'on lui a aſſignés ſur le rebut des biens nationaux invendus, ne ſont qu'une aſſignation en décret, ou un ſubſide en perſpective.

5°. Cette perſpective eſt d'autant plus éloignée, qu'en faiſant transférer de nouveau au directoire la propriété de tous ces domaines, dont le revenu s'élève tout au plus aujourd'hui à 5 millions, le rapporteur eut grand ſoin d'obſerver que l'idée de les vendre pour comptant *ne pouvant s'admettre*, il falloit conſentir à ce que les acquéreurs qui ſe préſenteroient, en acquittaſſent le prix en douze obligations payables de trois en trois mois. Il ajouta qu'on ne pouvoit point ſe diſſimuler que la négociation de ces effets préſenteroit des *pertes conſidérables*, mais que les entrepreneurs & fourniſſeurs les préféreroient à l'*incertain* & aux *lenteurs des rentrées du trésor public.* » D'où l'on voit que l'équipement, ou tout au moins la ſolde des 200 mille hommes qu'on lève en ce moment, dépend de la poſſibilité de *négocier* les obligations à longues échéances que ſouſcriront les futurs acquéreurs des biens nationaux.

6°. Comme la preſque totalité des biens invendus ſe trouve ſituée dans les Pays-Bas, & que le

le payſan s'y eſt levé en maſſe pour combattre ceux qui vouloient lui enlever ſon fils *unique*, & achever l'*expropriation* du clergé ; il s'agit d'étouffer l'inſurrection de cette nouvelle Vendée, avant de retrouver le peu d'*amateurs* qui ſe préſentoient encore aux enchères, quoique leur *bourse* fût déja *momentanément vuide*. Il y a plus ; car, bien loin de pouvoir en tirer des recrues, le directoire ſe voit forcé d'y caſerner une partie de celles qu'il lève ailleurs, & qu'il deſtinoit à aller *dicter* la paix à Vienne & à Londres.

On peut maintenant calculer par apperçu les produits prochains et probables de ce généreux ſubſide que les deux conſeils votèrent par acclamation, en recevant le meſſage où le directoire s'adressa à eux et à l'Europe en ces termes : « Dites un *mot*, citoyens repréſentans, et que ces légions ſortent de terre à votre voix. CE PRODIGE vous eſt FACILE.... *L'Europe doit apprendre* qu'une criſe extraordinaire peut être encore ſoutenue par la république françaiſe, ſans que le corps légiſlatif ait beſoin pour cela de créer de nouveaux impôts.... Les mêmes reſſources qui ont fait la révolution doivent la conſolider. Les domaines nationaux offrent encore des moyens ſupérieurs à ceux que les circonſtances exigent.... Il vous ſera *facile* de

trouver dans les domaines disponibles les 125 millions, &c. »

Le *prodige* de révoquer la quatrième espèce de contrat *irrévocable* fait à l'occasion des domaines confisqués, ayant paru également *facile* aux législateurs français, l'un d'entr'eux ne put contenir sa joie. « Machiavélique gouvernement anglais, s'écria-t-il, *ta dernière heure est sonnée*. Tu vas recevoir la juste peine que méritent tes forfaits. *Tremble!* nos armées se mettent en *marche* » (6). « Il faut que nos ennemis le sachent, (dit un autre en s'extasiant sur la valeur des biens nationaux invendus et invendables qu'on alloit mettre en vente au profit de l'état); il faut que nos ennemis le sachent, nos ressources sont *immenses*; et fussions-nous obligés de faire encore plusieurs campagnes pour le triomphe de la liberté, le gouvernement aura les *moyens* de fournir à tous les frais extraordinaires de la guerre (7).

PAPIER-MONNAIE.

Le second *moyen* qu'on suppose au directoire pour *faire encore plusieurs campagnes*, seroit la découverte de quelque signe fictif, de

(6) Chabert.

(7) Destrem, 7 octobre 1798.

quelque nouveau papier-monnaie, dont l'illuſion pourroit lui donner le tems et les moyens de *conſolider* ses conquêtes par les mêmes efforts gigantesques auxquels il les dut. Heureuſement cette nouvelle impoſture est hors du pouvoir de ſes magiciens. Le charme eſt rompu ſans retour, et si l'on répétoit aujourd'hui qu'ils trouveront le ſecret de *réparer la caducité* de leur ouvrage, de le *remonter à neuf*, ou d'y *substituer d'autres créations semblables*, il ſuffira de répondre que la *baguette enchanteresse et terrifique*, leur a tellement échappé des mains, qu'ils reconnoiſſent enfin ſans détour l'impoſſibilité de jamais s'en ressaisir. (8). Certes, il ſeroit par

(8) Parmi la foule d'écrits auxquels a donné naiſsance la comète des assignats, il en est un qui mérite d'être cité par l'excentricité de la proposition qu'on y soutenoit. A l'époque où cette comète disparoissoit, un membre de la chambre des communes, négociant très-éclairé, prit la plume, afin de tancer vigoureusement les ministres britanniques de s'être aveuglés au point de faire des vœux pour l'anéantissement des assignats. Il affirmoit que les ennemis de la France auroient dû, tout au contraire, encourager et soutenir le systême de son papier-monnaie, parce que, disoit-il, plus elle en auroit émis, plus à la paix elle auroit été appelée à mettre d'impôts sur le peuple pour faire face aux intérêts de cette dette flottante. Quant à l'idée qu'on eût seulement pu songer à s'en affranchir d'aucune autre

trop bizarre de conſerver encore des craintes à ce ſujet, après ce qui s'eſt passé dans la ſéance

---

manière ; il la repoussoit par l'expérience de la bonne foi, qui a constamment distingué les républiques. A peine ce membre de l'opposition eut-il eu le tems de publier sa censure, qu'on apprit à Londres que la république française, après avoir *démonétisé* ses assignats et ses mandats, venoit de décreter une *réduction* des deux tiers de ses autres créances, en alléguant qu'ayant *épuisé tous les systêmes de papier-monnaie*, et ayant soutenu une guerre terrible *sans finances régulières*, il ne lui restoit, pour *ressaisir dans l'opinion le rang que sa force réelle lui assigne*, d'autre moyen que d'*écarter sa dette*. Ce sont les propres termes dont se servit le rapporteur Crétet, en proposant la banqueroute ; et son collègue Regnier mit victorieusement fin à ce débat, en observant qu'*on ne fait pas* BANQUEROUTE *toutes les fois que l'on fait tout ce qu'on peut pour faire le* BIEN.

Malgré l'autorité de sir Francis Baring, voici les deux vérités qui me paroissent déja démontrées par ce qui se passe aujourd'hui en France.

La première, que l'Europe auroit été sauvée, et ses dangers terminés avant l'invasion de la Lombardie, si la planche des assignats se fût brisée une année plutôt, c'est-à-dire, avant que les secours immenses que le comité de salut public en tira, l'eussent mis à même d'achever l'organisation de l'armée innombrable qui a inondé toutes les contrées voisines de la France, et réussi à vivre à leurs dépens, lorsque le directoire n'a plus été en état de pourvoir à sa solde avec des chiffons

du 4 octobre 1798, où l'un d'entr'eux, se rendit la risée de tout son corps en effayant d'é-

---

de papier. On n'a pas oublié qu'immédiatement après la chute des assignats, il se vanta, et avec raison, que les *armées extérieures alimentées par la victoire, n'occupoient plus sa pensée que par le récit de leurs succès.* Dans quel abyme de détresse ne se seroit-il pas trouvé dès-lors, si les passages des Alpes et les Appenins ayant été défendus comme ils auroient dû l'être, par une coalition générale des italiens, les gaulois s'étoient trouvés forcés d'occuper la pensée du directoire par le RÉCIT de leurs BESOINS ? Comment y auroit-il pourvu, à l'époque où il se plaignoit d'en être réduit, par pénurie, à laisser, dans les hôpitaux de l'intérieur, *le soldat malade sans médicamens et sans pain ?*

La seconde vérité qui commence enfin à se dévoiler, et qui n'est qu'une conséquence de la première, c'est que là où les armées républicaines trouvent une résistance qui les réduit à soutenir la guerre aux dépens de la république, ces entreprises échouent par la *pénurie des finances ;* c'est-à-dire, parce qu'il n'est plus au pouvoir des chefs de payer avec du papier-monnaie la solde des troupes, leurs approvisionnemens et l'armement des flottes. Si sir Francis Baring conteste encore cette conséquence, il n'a qu'à jetter les yeux, 1°. sur la lettre où peu de jours avant la destruction de la flotte de Toulon, l'amiral français écrivoit au ministre de la marine, qu'il *falloit bien du courage pour se charger d'une flotte aussi mal outillée;* 2°. sur les derniers aveux du directoire qui attribue la catastrophe

voquer le spectre des assignats. Voici son discours : « Je dois établir quelques assertions évidentes. Il n'y a point assez de numéraire en circulation, pour les besoins du commerce, et pour acquitter les contributions, & il n'y a point assez de signes fictifs pour suppléer le nnméraire..... L'argent dont les particuliers ont besoin, leur coûte, *avec nantissement*, 2 ou 3 pour cent par mois. Cette usure excessive a *tué* l'industrie nationale en *ruinant* le commerce, et elle va consommer la ruine des propriétaires..... Une situation aussi *précaire et aussi inquiétante ne peut exister plus long-tems :* il est donc nécessaire d'établir un système de finances; mais cette grande et utile opération ne peut avoir lieu sans la création d'un *signe fictif.* » Ici Legendre, c'est le nom de ce nouveau magi-

---

de la troisième expédition contre l'Irlande, à ce que le défaut de fonds a empêché l'une des deux escadres de sortir des ports en même tems que l'autre. Je ne disconviens pas que l'éclatante bravoure de la marine anglaise n'en rende encore beaucoup mieux compte ; mais enfin pourquoi, lors de l'expédition de Hoche, et sous le règne du papier-monnaie, n'entendit-on jamais parler de semblables difficultés ? N'est-ce donc pas qu'il suffisoit alors d'un ballot d'assignats ou de mandats, pour faire mettre une armée en mouvement ou une flotte à la voile ?

cien, repréſenta le ſyſtême du numéraire métallique comme *dangereux*, parla avec éloge de la banque de Londres, et après avoir poſé en fait qu'elle étoit la ſource connue de la puiſſance des anglais, et avoir demandé pourquoi la France n'en auroit pas une *plus solide*, il ſe haſarda à proposer la création de 600 millions, en *billets d'une banque nationale de secours, payables au porteur*. Mais le journal des Débats nous apprend, qu'à ces mots, l'orateur fut interrompu par des *murmures*, & qu'ayant forcé de voix en ajoutant que ces billets auroient les biens nationaux pour première hypothèque, le conſeil des cinq-cents lui ferma la bouche par de *nouveaux murmures*, & *passa à l'ordre du jour*, ſans qu'aucun des beaux parleurs eût ſeulement pris la peine de le réfuter. Tant au milieu de leurs vertiges, ils ſe sont enfin convaincus, que la planche des aſſignats eſt briſée ſans retour pour eux!

Et ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils refuſèrent d'écouter cet alchymiſte; car lors même qu'on eut employé à Paris le même moyen que le général français adoptoit alors à Rome, celui de condamner à *deux années de fers*, quiconque refuſe de recevoir les *cédules* qu'il émet (9), on peut être ſûr que dès le lende-

(9) Voyez le Moniteur du 23 novembre 1796, n°. 85.

main de la création de cette banque françaiſe, ſes 600 millions de billets n'en auroient pas repréſenté 6, *valeur au cours*. Cela eſt ſi peu douteux, que, bien que le conſeil des cinq cents s'abſtînt religieuſement de tous débats à ce ſujet, la ſeule nouvelle de cette motion acheva de mettre en retraite le très-petit nombre d'uſuriers, qui conſentoient encore à prêter leur crédit au gouvernement (10).

(10) Les lettres de Paris assurent qu'à l'instant même où l'on apprit à la bourse que le mot de *papier-monnaie* venoit d'être proféré de nouveau dans le conseil des cinq-cents, les banquiers et les négocians attribuèrent généralement à Ramel la motion de Legendre, et resserrèrent leurs crédits déja si courts et si usuraires. Si cette grande conception appartient réellement au ministre des finances, il en a été plus puni que personne, puisqu'il a écrit depuis que ses *recettes se rallentissent*. Comment s'en étonner? Les contribuables laissent évidemment arriérer leur dette envers le fisc, pour se ménager un moyen d'échapper au fléau de tout papier-monnaie qu'il pourroit émettre, assurés qu'ils sont, qu'on ne réussira à lui donner momentanément cours, qu'autant qu'il sera admissible en paiement des contributions, et qu'ils pourront les acquitter alors en *papier*, avec la centième partie de ce qu'ils livreroient aujourd'hui en *espèces*.

Les financiers français paroissent envisager cet état de choses comme absolument nouveau dans l'histoire des sociétés. S'ils s'étoient donnés la peine d'étudier ce

C'eſt auſſi depuis cette époque que la gazette directoriale a publié ſans déguiſement, que --- « la confiance des fourniſſeurs a été altérée, que les plus connus par la fidélité dans l'acquit de leurs engagemens ſe ſont retirés, et que s'ils n'ont pas expreſſément rétracté leurs offres, ils ſe ſont *abstenus de les reproduire*..... Elle a été jusqu'à convenir, qu'il ne reſte que la *tourbe* de ceux qui, voulant bien courir les chances d'un retard de paiement, ou même de *non-paiement* d'une partie de leurs fournitures, ſavent en revanche ſe dédommager amplement des riſques qu'ils prévoient, en ne livrant qu'*à des prix excessifs.* » (11)

Voilà de quoi tranquilliſer pleinement quiconque ſe ſeroit mis dans l'eſprit que le directoire a trouvé le ſecret de faire de nouveaux aſſignats à l'aide de ſes *ordonnances* et de ſes *lettres de crédit.* Cette reſſource eſt pour lui de nulle valeur; car le rapport de Chabert ayant conſtaté, que *toutes les fournitures achetées*

---

qui se passa chez eux à la suite du système de Law, voici ce qu'ils auroient pu lire dans les écrits de Forbonnais : « Il n'est que trop commun de voir des gens qui ne veulent pas se libérer en entier de leurs dettes, par l'espérance chimérique d'une pareille révolution. »

(11) Voyez les *Rédacteurs* des 16 et 23 fructidor an 6 (2 et 9 septembre 1798.)

de cette manière ont été payées 30 *pour cent, au moins, au-dessus de leur valeur réelle* (12), il en résulte, que si pour une four-

(12) Ce fait fut corroboré quelques jours après par le passage suivant du discours de Bailleul : « Un créancier du gouvernement reçoit une ORDONNANCE *dont le terme du paiement est impossible à fixer; mais*, débiteur lui-même envers des créanciers qui le pressent, il cherche à vendre, et consent à perdre 30 et 40 pour cent... En dernière analyse, c'est l'état qui paie tout et *se ruine*, ou qui ne paie pas et perd peu-à-peu toute confiance. Froissé entre d'impérieuses circonstances et l'indigence du trésor, le gouvernement continuera de faire des traités ruineux et de payer chèrement l'instabilité de ses promesses. Lors même qu'il obtiendroit des conditions plus favorables en apparence, ce seroit toujours avec l'intention secrète de retrouver sur les quantités et sur les qualités, ce que l'on pourroit perdre par le retard et le défaut de paiement. »

Lecoulteux a aussi pris la plume pour défendre les ministres et les fournisseurs, et pour montrer que les marchés onéreux tiennent au système qui a mis à vuide le trésor public. « Quand une fois, dit-il, ce système prévaut, non-seulement tout crédit public est perdu, mais rien ne peut plus arrêter le désordre, le gaspillage et l'accroissement effrayant des dépenses qu'entraînent cette immoralité et ces injustices relatives. Le fournisseur qui voit son confrère ruiné par un *arriéré*, tâche de faire des prix *tels*, et de prendre en général des précautions *telles*, que s'il est mis à l'arriéré à son tour, il ait mis de côté des avances; un autre en fait autant, et ainsi de suite, *tant que cela peut durer*, SI TOUTEFOIS IL EST POSSIBLE QUE CELA DURE LONG-TEMS. »

niture qui ne vaut que 75 mille francs, le directoire en a livré 100 mille en *ordonnances*, dont la tréſorerie n'a acquitté que les trois quarts, il a eu tout le démérite de cette nouvelle faillite, ſans en retirer d'autre fruit que de conſommer la ruine de ſes fourniſſeurs les plus confians, ainſi que celle de leurs créanciers, & de voir augmenter ſa gêne & ſon diſcrédit. C'eſt là ce qui a fait dire à l'auteur du rapport de Bailleul, « que la proſpérité de toutes les branches de l'économie ſociale tient à des principes ſi rigoureux, qu'on ne peut les enfreindre, ſans que les gouvernemens y trouvent la *gêne*, des *catastrophes* & leur *ruine*; ſans que les peuples y trouvent la *misère* & le *déſeſpoir*. »

Un autre fait non moins inſtructif que raſſurant, c'eſt que la défiance des fourniſſeurs a tellement ſuivi les progrès des infidélités, ou ſi l'on veut de la pénurie du miniſtre avec lequel ils traitent, que depuis trois ans que ſe prolonge cette étrange émiſſion de *promeſſes de payer* ce qu'on ne paie point, elle a diminué chaque année de moitié. En l'an IV, Ramel avoit émis ſans difficultés pour 200 millions de *reſcriptions*; mais après les avoir acquittées en papier-mandats, il ne put, l'année ſuivante, réuſſir à placer que pour la moitié de cette ſomme en *ordonnances* dont les fonds n'étoient pas prêts. Or, comme

celles-ci furent acquittées en inſcriptions, il ne faut plus s'étonner ſi, dans l'an VI, il n'a pu placer de ſemblables effets que pour la modique valeur de 60 millions. J'infère de-là que, pendant l'année courante, il ne trouvera pas des dupes pour plus de 30 à 40 millions; encore cette quatrième eſcroquerie lui ſera-t-elle plus onéreuſe qu'utile, vu que le taux de tous ſes marchés ſera en raiſon des riſques que courent les traitans. Ce miniſtre en eſt évidemment réduit au ſort d'un joueur ruiné, avec lequel ſes anciens camarades ne ſe ſoucient plus de haſarder le certain pour l'incertain. Il aura beau continuer à faire honte aux *hommes à argent*, de leur *cupidité*, ceux-ci n'en exigeront pas moins qu'il leur faſſe main garnie, ou qu'il en paſſe par des conditions qui les expoſent tout au plus à perdre une partie de leurs bénéfices, mais non à riſquer leurs avances (13). Telles ſont les conſéquences iné-

(13) Le sort de ce malheureux Ramel est vraiment digne de compassion. On assure qu'après avoir passé sa journée à promettre solennellement le même écu à vingt personnes différentes, il est presque toujours forcé, ou de le donner à une autre, ou de finir par leur avouer qu'il ne l'a pas reçu. On dit cependant qu'on voit encore quelques fournisseurs aborder sa salle d'audience; mais outre que ce sont pour la plupart des gens qui n'ont rien à perdre, et ne peuvent offrir aucune cau-

vitables d'un discrédit mérité, & elles vont se déployer dans un plus grand jour encore, en pas-

---

tion, on ajoute que le combat qui s'y livre du matin au soir, pour décider qui sera dupe ou fripon, offre des scènes dignes des Fourberies de Scapin. Ces scènes amusent beaucoup les parisiens, et l'un de leurs poëtes les a assez bien rendues dans ce couplet :

Alcippe escamote un traité
Pour une fourniture.
A Valère, Alcippe enchanté
Le vend avec usure.
Valère le revend sous main,
Prévoyant sa défaite :
De faillite en faillite, enfin,
La fourniture est faite.

Sans recourir aux poëtes, on peut se faire une idée assez juste des difficultés que rencontre celui qui préside en chef à toutes ces *faillites*, d'après ce qu'en a dit Arnould dans le débat du 26 août. « Le ministre des finances, enséveli sous les ruines du passé, tourmenté par l'urgence des besoins du moment, inquiet sur l'avenir, harcelé par les clameurs d'un million de créanciers mécontens, est toujours incertain sur la durée de la bienveillance de l'une et l'autre branche du corps législatif. Que peut faire un pareil ministre, sinon chercher *avec avidité* quelques particules d'or parmi les *décombres* de la prospérité publique ? »

Tel est aujourd'hui le sort de ce charlatan qui avoit réussi à se faire porter au ministère, en débitant à la tribune des cinq-cents ces paroles mémorables : *Il n'ap-*

ſant en revue la tentative avortée que firent les conſeils en décembre 1797, pour demander aux français un *emprunt patriotique de 40 millions très-promptement disponibles.*

EMPRUNTS.

Jamais, non, jamais on n'accumula autant de ruſes & de menſonges pour duper le plus crédule des peuples, & pour faire croire, même aux anglais, que le *ſuccès de l'emprunt ouvert pour l'invaſion de leur isle ne pouvoit être douteux*, ou plutôt qu'il étoit déja rempli. Le directoire, en le ſollicitant, ſe garda bien d'en faire lui-même la propoſition. Il laiſſa le mérite de l'initiative à une bande de négocians choiſis par lui dans la capitale, & qui vinrent forcer ſon

---

partient qu'à la France de trouver des reſſources dans ce qui paroît devoir AGGRAVER *ſa ſituation.*

Dès le lendemain même, il fut promu au poſte éminent qu'il occupe, et ſes collègues ne ſe conſolèrent de la perte de ce grand financier, que parce qu'en leur faiſant ſes adieux, il les aſſura qu'il étoit *plein de confiance dans les reſſources de la république.* Tant que durèrent les aſſignats ou les mandats, il répéta ces mêmes chants d'allégreſſe; mais dès que cet appui lui eut manqué, et qu'il s'eſt trouvé appellé à gravir, avec un fardeau qui l'écraſe, la montagne qu'il deſcendoit alors, ce nouveau Siſyphe n'a plus fait entendre que ſes gémiſſemens.

audience, pour implorer, comme une faveur, d'être admis à faire les premiers frais de *la descente en Angleterre*. Ils lui en représentèrent les habitans comme une *poignée de pirates qui se cachent dans leurs nombreux vaisseaux, et fuient toujours lorsqu'on les serre de près*. Puis, comparant la grande nation aux romains: « L'hiſtoire, pourſuivirent-ils, l'hiſtoire ne dit point ſi ce peuple célèbre, trouvant des ennemis obſtinés, leur déclara *d'avance* que la guerre ſeroit continuée à *leurs frais*. Ce *trait* sera ajouté à nos annales. »

Je ſuis bien loin de chercher à l'en effacer (14); mais que ces archiviſtes de la grande nation me permettent de leur obſerver que ſi, en effet, le *peuple célèbre* auquel ils la comparent modeſtement, diviſa, dépouilla & engloutit tous ſes voiſins les uns après les autres, c'eſt préciſément parce qu'il s'étoit fait une maxime d'état de ne jamais leur *déclarer* ſes intentions *d'avance*, & que la plupart des hiſtoriens s'accordent à croire qu'il auroit ſuffi de quelque *déclaration*

(14) Un autre trait qu'il ne faut point non plus en effacer, est celui qui se trouve à la fin du procès-verbal de cette fameuse séance du directoire. *Le chant du départ a tout terminé. Que d'applaudissemens! que de transports! Anglais, si vous réfléchissez bien à ce que cela vous annonce!!!*

pareille pour ſauver l'ancienne Carthage, comme elle a ſauvé la moderne.

En ſe demandant pourquoi ils s'enrichiſſoient par leurs guerres, & pourquoi chacune d'elles les *mettoit en état d'en entreprendre une nou elle*, Monteſquieu nous explique ce phénomène politique par deux cauſes aſſez ſimples, la prodigieuſe diſſimulation du ſénat, & le rare déſintéreſſement des troupes. « L'eſprit des capitaines étoit, dit-il, de porter beaucoup d'argent dans le tréſor public, & d'en donner peu aux ſoldats... Le butin étoit mis en commun, & *rien n'étoit perdu*, parce qu'avant de partir, chacun avoit *juré* qu'il ne *détourneroit rien à son profit*. Or, les romains étoient le peuple du monde le plus religieux ſur le ſerment qui fut toujours le nerf de leur diſcipline militaire (15).»

(15) On sait que le général Massena a perfectionné la discipline romaine, en *détournant à son profit*, la plus grande partie du butin, et en refusant à ses compagnons, soit de leur en rendre compte, soit de rien partager avec eux. On sait aussi combien ces derniers ont été aigris d'avoir sonné la charge, sans être admis à partager les dépouilles, et qu'ils ont dénoncé ce nouveau Brennus, comme le gaulois le plus insatiable qui ait jamais commandé des bandes de conquérans. « Nous persistons à demander vengeance des vols commis à Rome *par nos supérieurs* et par les administrations

La

La réponſe du directoire à ces généreux négocians mérite auſſi d'être ajoutée à ces annales. « Il applaudit avec *émotion* à l'élan de liberté qui vous conduit dans ſon ſein. L'inſolent orgueil du gouvernement anglais qui ſe berçoit de cette *chimère*, qu'il n'exiſtoit plus d'eſprit national en France, doit prendre ce jour pour date de ſon *humiliation prochaine*... L'Europe, attentive à ce grand événement, ne peut manquer d'être frappée du contraſte que préſentent en ce moment les deux nations. L'une *ſuccombe* ſous l'*oppreſſion fiſcale d'un gouvernement tyrannique*. L'autre, au bout de huit ans de révolution & d'une guerre à jamais mémorable, vient offrir *ſpontanément* à la patrie les richeſſes, tributs de

---

dévastatrices et corrrompues, qui se plongent nuit et jour dans le luxe et les débauches. » Telle est la remontrance vigoureuse qui força enfin le directoire à ôter à Massena, le proconsulat de l'Italie, et il paroît que Bonaparte, qui l'avoit appelé l'*enfant gâté de la victoire*, a fini par comprendre qu'il lui falloit des lieutenans moins avides ; car il n'a point voulu le conduire en Egypte, et son premier soin, en y abordant, a été d'adresser à ses frères d'armes, la proclamation suivante : *Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes, il nous déshonore et nous rend ennemis des peuples, qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis.*

Voilà une grande vérité ; mais puisque Bonaparte l'avoit découverte, qu'alloit-il donc faire en Egypte ?

ſon induſtrie, & *décèle* ainſi la *profondeur de ſes reſſources*. Si les armées françaiſes ont prouvé que la république étoit invincible, le commerce prouve aujourd'hui que les *moyens* de la France ſont *inépuiſables*. »

Ainſi parla Barras, & le ſénateur Jean Debry prouva encore mieux que lui combien ces fiers républicains ſont *inépuiſables* en gaſconades; car en apprenant qu'on avoit déja verſé à compte de cet emprunt 25 millions effectifs dans la tréſorerie nationale, il ſe précipita à la tribune pour y entonner le *Te Deum*. « Le gouvernement anglais ne veut point la paix, s'écria-t-il, eh bien! qu'il meure de *pléthore*, que tout *anglais éclairé* ſur ſes intérêts reproche à ſes miniſtres d'être la ſeule cauſe de la *ſtagnation* de ſes capitaux, &c.

Comme tous les anglais éclairés comprirent que ces derniers mots les menaçoient de l'*enlèvement* de leurs capitaux, ils s'empreſsèrent de les aller offrir à leur miniſtre des finances, qui trouva dans quelques heures un emprunt de 400 millions tournois, à des conditions plus favorables que celles de l'emprunt précédent. Quant à celui qu'ouvrit Ramel à Paris, on n'a connu l'exiguité de ſes produits qu'à l'époque où la tréſorerie, menacée de voir *luire* ſur elle le 18 *fructidor*, a été forcée de produire le compte de ſes recettes, tant fictives que réelles, où l'emprunt patrio-

tique, qu'on avoit dit à demi rempli, ne figure que pour 950 mille francs. Sur quoi il eſt bon d'obſerver, 1°. que la moitié de cette vaſte ſomme, *improviſée* dans l'eſpace de huit mois, a été fournie en valeurs nulles, c'eſt-à-dire, en effets publics (16); 2°. que l'autre moitié verſée

(16) Pour mieux allécher les prêteurs, on les admit à payer la moitié de l'emprunt en *inscriptions*, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de faire insérer l'article suivant dans tous les papiers publics : « Les députés du commerce ont déja *offert* une somme de 25 millions, et ont manifesté, dans cette occasion, un *désintéressement* qui caractérise le *patriotisme* et la *probité*. Lorsque l'intérêt de l'argent est porté à un taux si haut par l'agiotage et l'immoralité, l'intérêt des 25 millions *avancés* au gouvernement a été fixé sans la *moindre opposition* de la part des prêteurs à 5 pour cent par an. »

S'il n'y avoit eu aucune *opposition* de leur part, c'est que ces négocians avoient *offert* ce que le directoire leur avoit promis d'avance de ne point *exiger* : mais il eut beau stimuler le reste des français à imiter ce généreux exemple ; il eut beau crier à leurs rivaux que l'*emprunt, seroit rempli, parce que la grande nation exécute tout ce qu'elle délibère* ; Laussat eut beau dire, lorsqu'on en délibéra, que *des emprunts de cette espèce s'improvisent et ne se calculent pas* ; les capitalistes en *calculèrent* si bien les chances que les 25 millions *offerts* et *avancés*, se sont réduits en fin de compte à un peu moins de *demi*-million, dont plus de la moitié a été fourni par de généreux tuteurs qui firent preuve de

en numéraire, eſt en plus grande partie le pécule des orphelins; car les conſeils trouvèrent ce pla-

---

désintéressement, de *patriotisme* et de *probité*, en y versant les fonds de leurs pupilles.

Les débats auxquels cet emprunt avoit donné lieu pendant le mois de janvier, mériteroient à eux seuls un chapitre à part. C'est-là que Monnot développa la nécessité d'embrasser l'offre de cet emprunt pour terminer la guerre par l'invasion des TROIS *isles orgueilleuses*, et pour leur montrer par la rapidité avec laquelle il seroit rempli, que la confiance de la grande nation envers ses représentans est *pleine et entière*. Ce qui l'inquiétoit, ce n'étoit nullement la difficulté de trouver les 40 millions *très-promptement disponibles* que vouloit emprunter le directoire, c'étoit la crainte que témoignoient les prêteurs de la république d'être traités un jour par elle comme l'avoit été ceux de la monarchie. » Périsse le premier qui osera faire la proposition de toucher à un engagement aussi sacré, s'écria ce moraliste. A coup sûr, ce ne sera pas un représentant du peuple. Au reste, quel qu'il soit, je le dévoue à l'exécration de la postérité. »

Cette invocation aux dieux infernaux fut répétée avec une sainte ferveur par les mêmes *représentans du peuple*, qui, neuf décades auparavant, venoient de faire sur l'autel de la patrie un feu de joie des deux tiers des titres de ces créanciers placés tant de fois sous la *sauve-garde* de la *loyauté nationale*.

Ce ne fut cependant point cette considération qui causa des scrupules dans le conseil des anciens; mais quelques-uns des membres, qui étoient les plus con-

cement si solide, qu'ils abrogèrent l'ancienne loi qui défendoit aux tuteurs & curateurs de faire

---

vaincus du succès de l'emprunt, avouèrent franchement qu'ils craignoient qu'en y ayant recours, on ne les ramenât à la vieille méthode des gouvernemens corrompus. Telles furent les craintes que Laussat s'efforça de dissiper par un discours dont les principes paroîtront peut-être plus justes que la conclusion. « Ce seroit sans doute, pour le dire en passant, une étrange illusion de se persuader que le premier gouvernement de l'Univers puisse renoncer dorénavant et pour jamais au système des emprunts. Autant vaudroit dire qu'il *nationalisera* et vendra le quart des propriétés territoriales de son sol à chaque guerre sérieuse, ou qu'il maîtrisera éternellement, au gré de ses convenances et de ses ressources, l'instant, la mesure, la durée de ses attaques et de ses défenses..... Ne différons pas de le reconnoître. Le *crédit public*, dans le cours ordinaire des choses, est un des élémens essentiels et nécessaires des cinq ou six puissances qui se partagent les destinées de l'Europe : commençons donc à relever de longue main celui de la France. A quel peuple du monde est-il réservé d'en obtenir, d'en fonder, d'en conserver, d'en accroître un plus facile et plus *prompt*? Le crédit public est une chose indifférente dans les insurrections de la liberté contre la tyrannie : le nerf de cette sorte de guerre n'est point l'argent. Le crédit public fait place à l'enthousiasme et à l'indignation, quand il s'agit d'exercer de profonds ressentimens, et d'organiser

des ſpéculations ſemblables avec les fonds de leurs pupilles; 3°. que la commiſſion des finances, au milieu de ſes urgens beſoins, vient d'offrir & de faire décréter le rembourſement *en eſpèces* & *à bureau ouvert*, de toutes les ſommes reçues *en eſpèces;* ce qui s'explique & par leur modicité, & parce qu'elle étoit preſſée de rentrer en pleine jouiſſance du revenu des poſtes aſſigné comme gage aux prêteurs, indépendamment d'une portion aliquote des priſes à faire *par ſuite des victoires ſur le* CONTINENT *d'Angleterre.*

Il n'en eſt pas moins vrai que, depuis cette époque, Arnould a parlé de nouveau d'*emprunts* & de *crédit*, en repréſentant ce dernier comme une mine vierge que le directoire pouvoit ouvrir avec le plus grand ſuccès. Mais ce n'eſt plus en France, c'eſt chez l'étranger qu'il l'invite à aller l'exploiter. Or, il y a déja long-tems que

---

de sûres vengeances contre les crimes, les injures, les insolences d'un gouvernement rival, dominateur, perfide et ennemi. On ne se demande pas alors à soi-même : *où placerai-je le fruit de mes épargnes ?* mais on dit : *tant qu'il ne sera pas vaincu, il n'y a pour moi ni épargnes, ni repos, ni indépendance, ni bonheur....* L'emprunt pour l'expédition d'Angleterre sera *vite rempli*, et après celui-là encore un autre. Les emprunts de cette espèce *s'improvisent et ne se calculent pas.* »

Tarbé & Eſchaſſériaux l'avoient devancé dans cette grande découverte. « Lorſque l'eſprit révolutionnaire *fermente* dans les états du continent, dit le premier, où voulez-vous que les capitaliſtes placent plus sûrement leurs fonds que chez nous dont la révolution eſt *achevée* ? » — « On apperçoit, dit le second, le point de hauteur où la France doit s'élever par la nature des choſes, & par ſes propres forces,... ſi, par la conſolidation de ſon gouvernement, elle voit rentrer ſes capitaux, & *refluer* dans ſon ſein ceux des peuples en *révolution* autour d'elle. » Ce qu'on apperçoit encore mieux dans cet exposé, c'eſt que l'exploitation d'une ſi riche mine dépend entièrement de la poſſibilité de *terminer* la révolution au-dedans, et de la faire *fermenter* au-dehors. Mais comme ces deux grands évènemens ſe tiennent, comme leur marche paroît en ſens inverſe des eſpérances des financiers français, & que le décret de banqueroute leur a fermé ſans retour la reſſource des emprunts, ils ſe reprochent avec une eſpèce de fureur d'avoir pu croire qu'il mettroit la république en état de *reſſaisir dans l'opinion, le rang que ſa force réelle lui assigne.*

Rien de plus curieux dans leurs derniers débats, que l'abandon avec lequel ils ſe ſont étendus ſur les avantages inappréciables du crédit public,

peu de mois après avoir sanctionné l'ignominieuse faillite qui y a porté le coup mortel. J'ai déja cité quelques fragmens du beau discours que lut Bailleul, & je ne le citerai jamais trop pour le faire assez connoître.

« C'est dans la cessation du *crédit*, que nous trouverons les véritables causes de la gêne que nous éprouvons.... Il est une rosée bienfaisante qui féconde tout ce qui sait l'attirer à soi ; mais il se dissipe comme une vapeur légère aux moindres craintes qu'on lui donne, & laisse dans la sécheresse l'atmosphère qui environne celui qui le trahit, en violant les règles qui lui étoient prescrites. Son désastre est en raison de ses relations & de sa puissance. Si c'est un simple citoyen, il entraîne dans sa ruine tous ceux qui, directement ou indirectement, avoient des rapports avec lui ; si c'est un gouvernement, alors toutes les fortunes sont compromises, & sans une réparation prompte, *l'état marche avec rapidité à sa destruction*.... Nous laissons à ceux qui observent les choses de près, à déterminer la distance où nous sommes encore de tant de maux, dont les effets les plus dangereux seroient de rendre les citoyens injustes ; ils accuseroient le gouvernement, sa dignité seroit compromise, & sa position d'autant plus critique, qu'avec les vues les plus pures et les plus paternelles, mais

toujours preſſés par des beſoins dévorans, il ſembleroit, en quelque ſorte, entrer en guerre avec le peuple, qui attendoit de lui ſa proſpérité & ſon bonheur... Sans le repos, ſans la paix d'eſprit que procure la confiance & le crédit, il n'y a plus de patience chez le créancier, plus de loiſir, plus de liberté pour le débiteur; le beſoin eſt là qui dévore les recettes les plus abondantes, & la rapidité des recouvremens ne ſuffit pas à l'urgence des demandes.... Il est déplorable en effet de voir que la Pruſſe emprunte à 4 pour cent, que les fonds anglais ne donnent que 6 pour cent d'intérêt aux prêteurs, que l'Allemagne reconstitue à 4 pour cent les contrats dont les arrérages étoient à 5, & d'avoir à mettre en contraſte avec ces faits conſtans, le *fait non moins certain* qu'on ne trouve d'argent dans la république que ſur le pied de 20 à 25 pour 100 par an, et que le prix des propriétés s'y *dégrade* en raison de ce taux épouvantable & devenu cependant familier... Le crédit eſt le thermomètre du bonheur des peuples & de la gloire des nations... Après avoir été vainqueurs par la force des armes, serions-nous vaincus par celle du diſcrédit? La conquête du crédit ſeroit-elle donc impoſſible?»

Un député, juſqu'alors peu connu, ne put

contenir son indignation en entendant un homme, tel que Bailleul, emprunter le langage de la vertu, débiter un cours de morale publique, recommander le reſpect pour les propriétés, verser des larmes ſur la perte de la confiance, & terminer ce brillant étalage de principe de justice, en conjurant les repréſentans de la France de faire en sorte *qu'on y cherchât en vain un infortuné.*

Rouchon, (c'eſt le nom du nouvel adversaire qui va prendre à partie l'hypocrite Bailleul,) le terraſſa par une récapitulation des attentats politiques, dont ce dernier ſe glorifie d'avoir été le principal artiſan, & ſous leſquels avoit vraiment ſuccombé le crédit national.

« Ce *crédit public* dont on vous parle, dit-il, à ceux qui avoient applaudi Bailleul, ce *crédit* n'eſt autre choſe qu'un état de *confiance* qui ſuppoſe lui-même beaucoup d'autres choſes. Il exige de la conſtance dans les ſyſtêmes, un gouvernement ſtable, certain dans ſa marche, une loi politique ſur-tout dont on ne puiſſe jamais s'écarter, ſous le prétexte de *ſauver la patrie* tous les jours. Mais où eſt le *crédit*, où peut-il être, ſi les propriétés ne ſont pas ſacrées, ſi on peut prendre les biens de tous les citoyens en les nommant tantôt *ariſtocrates*, tantôt *fédéraliſtes*, tantôt *anarchiſtes*, ſi l'homme public n'eſt pas ſtable, ſi la liberté in-

dividuelle n'eſt pas inviolable, ſi l'homme tremble devant l'homme, & non devant la loi? Lorſque les meſures révolutionnaires ſont *tout*, & la conſtitution *rien*, la liberté n'exiſte plus; il y a aſſerviſſement, crainte depuis la première autorité juſqu'à la dernière (17). » Ici l'orateur commençoit à citer en preuve les proſcriptions du 18 fructidor, lorſque Bailleul, qui en avoit été le grand promoteur, devint furieux en ſe voyant arracher ſon maſque, & ſe précipita vers la tribune pour en chaſſer Rouchon, en criant *à l'abbaye, à l'abbaye.* Ce dernier ne ſe laiſſa point intimider par les rugiſſemens de l'aſſemblée; mais la dernière partie de cette ſcène de gladiateurs n'appartient qu'indirectement à la queſtion du crédit public; & je crois en avoir aſſez dit pour faire comprendre à tout homme impartial que la reſſource des emprunts volontaires eſt fermée pour longues & longues années à la république françaiſe (18).

---

(17) Voyez le Moniteur du 10 novembre 1798, n°. 50.

(18) Lecouteux a pris la peine d'employer pluſieurs pages à mettre en évidence, que *dans le moment actuel le crédit public n'est pas assez affermi pour qu'on puisse, avec apparence de succès, ouvrir un emprunt.*

DONS VOLONTAIRES.

Le ſupplément naturel des emprunts ſeroit celui des *offrandes*, que dans un moment de danger la république eſt en droit d'attendre de ſes citoyens. Mais ſes fondateurs ont tellement renoncé à toute eſpérance ſemblable, que ce fut la première choſe que le miniſtre Lacroix confia à mylord Malmesbury à ſon arrivée à Paris. « Le tems révolutionnaire n'exiſte plus, mylord : nous ne pouvons plus engager nos citoyens à *ouvrir leurs bourſes* pour les verſer dans le tréſor national, & à ſe priver même du néceſſaire pour le bien de la choſe publique. » Il eſt vrai que peu après, afin de montrer à l'Angleterre combien elle avoit été la dupe de cette fauſſe confidence diplomatique, & que le *pouvoir de l'enthouſiaſme n'a point de limites en France*, le conſeil des cinq-cents fit un *appel général* aux républicains pour *ouvrir leurs bourſes*, & concourir volontairement aux frais de l'expédition contre les TROIS ISLES *orgueilleuſes*. Il eſt également vrai que, comme tout patriote fut admis à débiter un diſcours en venant préſenter ſon obole civique, la ſalle du ſénat ne déſemplit point pendant pluſieurs décades; mais ces diſcours, quoique très-belliqueux, ſe terminoient pour la plupart comme celui des habitans du faubourg S. An-

toine, en regrettant la petiteſſe du ſacrifice qui les accompagnoit, & en aſſurant les pères conſcripts qu'*il auroit été plus digne du grand peuple, ſi ſes moyens euſſent égalé ſon zèle & ſon amour pour la république.*

Les employés & les commis, qui depuis ſi long-tems n'étoient pas payés, furent ceux qui ſe diſtinguèrent le plus par la magnificence de leurs ſouſcriptions volontaires : mais Lebrun ayant appris qu'on les leur arrachoit par la *crainte de perdre leur emploi*, proteſta avec force contre cette *collection ſans règle & ſans dignité.* Il repréſenta qu'elle ne convenoit point à un peuple généreux et libre, et cita le fait ſuivant, qui mérite d'être conſervé comme monument hiſtorique de ce qu'on appelle les beaux âges de la révolution française : « L'aſſemblée conſtituante ouvrit ſon regiſtre de *dons patriotiques.* Offrandes imaginaires ! Le débiteur donnoit la charge qu'il n'avoit plus, la maiſon, la rente qui appartenoit à ſes créanciers ou à ſes enfans... N'ouvrons point, continua l'orateur, n'ouvrons point, pour le ſalut de l'état, les *troncs* qui doivent être laiſſés à la miſère et à l'indigence. Il alla même juſqu'à déclarer qu'il craignoit que l'*énumération* & le *miſérable réſultat* de ces inſignifiantes aumônes ne donnaſſent la meſure trop vraie de la foibleſſe de l'attachement des citoyens. » Lebrun avoit

tellement raiſon de le craindre, que peu de décades après, Riou arriva au conseil, tout brûlant d'indignation, pour dénoncer la tréſorerie qui venoit de lui dire, que le *produit des dons patriotiques ſe bornoit à* SOIXANTE-CINQ MILLE FRANCS. *Cela n'eſt pas, cela ne peut pas être*, ajouta le dénonciateur, *puiſque dans cette ſeule enceinte deux cents mille francs ont été* DÉPOSÉS. Riou ſe trompoit, ils avoient été non *dépoſés* ſur l'autel de la patrie, mais ſimplement enregiſtrés au bulletin national; & quand on paſſe en revue ceux qu'on y étala avec tant d'oſtentation (19),

(19) Une *citoyenne peu favoriſée de la fortune*, fut l'une des premières à obtenir *mention honorable* pour une somme de 40 *sous* qu'elle déposa en espèces sonnantes sur *l'autel de la patrie*, en conseillant à tous les français d'en faire autant.

Un lyonnais eut l'art de se faire décerner la même couronne civique, en profitant habilement de la circonstance, pour faire *don* à la nation d'un *presbytère* qu'il avoit eu l'imprudence d'acheter, et dont il avoit connu les risques, en lisant dans un message du directoire que les acquéreurs de presbytères étoient *désignés au poignard*, sur-tout à Lyon.

Pour signaler tout-à-la-fois et leur animosité contre la Grande-Bretagne, et leur *mépris* pour les préjugés, les tonneliers de Marseille arrêtèrent de consacrer le *dimanche* du 28 janvier au *travail*, et ils prouvèrent d'en

on eſt tout ſurpris de voir dans les comptes rendus par la tréſorerie, que le grand total de ces

---

verser le produit à la frésorerie nationale pour la *destruction du gouvernement anglais.*

Un rentier eut la générosité de faire le sacrifice de sa créance sur *l'état*, deux mois après que le décret de banqueroute y eut passé l'éponge.

L'ex-général C. Valence, émigré de France, et congédié d'Angleterre, ne voulut point perdre l'occasion d'offrir son *contingent de haine* contre les ennemis de la patrie. Le Moniteur du 12 février 1798, nous apprend — « qu'il prit entre les mains du consul français à Hambourg l'engagement de remettre à la trésorerie nationale, *dès que la justice* QU'IL ATTENDOIT TOUS LES JOURS *lui seroit rendue*, le dixième de ce qui lui revenoit de ses revenus arriérés pour les années II, III, IV et V de *l'ère républicaine.* »

Les officiers composant l'état-major du vaisseau l'*Heureux*, témoignèrent « le regret qu'ils ressentoient de ne pouvoir faire hommage d'une partie de leur solde, leurs appointemens n'ayant point été payés. »

Le Moniteur du 23 mars cite un autre trait qui l'emporte en générosité sur tous ceux qu'on vient de lire. « Un secrétaire proclame les dons patriotiques. Le citoyen Ortion, employé à la régie de l'enregistrement, fait *don* de la somme qu'il a comptée à la trésorerie pour trois aunes de drap qu'il devoit recevoir, et qui ne lui ont pas été délivrées. La *mention honorable* est décrétée. »

On récompensa de la même manière l'offrande de quelques irlandais qui vinrent faire un *hommage filial*

dons se soit élevé à *deux cent soixante et treize mille six cents sept livres, dix sous, sept deniers tournois*, ce qui est, à peu de choses près, la somme qu'une seule maison de commerce de l'une des villes provinciales de la Grande-Bretagne a versée, pendant la même année, comme

---

de la harpe d'Erin, et le zèle de deux littérateurs, jusqu'alors inconnus, qui adressèrent aux conseils, un poëme intitulé : *Guerre aux anglais*, et un drame ayant pour titre : *La descente en Angleterre, prophétie en deux actes, en prose.*

Tels ont été les fruits de ce que l'on appela *l'impulsion généreuse de la grande nation* ! et l'on peut juger d'après cette énumération, si Lebrun avoit eu raison de craindre « que le misérable résultat de ces *insignifiantes aumônes* ne donnât la mesure trop vraie de la foiblesse de l'attachement des citoyens. »

En les voyant invités à *déployer en grand leurs moyens*, beaucoup de gens s'étoient attendus à des preuves plus substantielles de leur haîne contre la Grande-Bretagne, et à des préparatifs mieux assortis à la grandeur des *indemnités* qu'ils se proposent de lui arracher. Le député Bonnaire a observé à cette occasion, qu'on se demandoit par-tout *où est l'enthousiasme qui a créé la république ?* N'auroit-on pas pu lui répondre que cet enthousiasme avoit disparu avec la planche des assignats, qui salaria si richement et si long-tems les ministres du nouveau culte ?

souscription

ſouſcription volontaire dans l'échiquier de Londres (20).

IMPÔTS SUR LE LUXE.

Beaucoup de gens ſe figurent encore que ſi le directoire ne peut rien obtenir des riches par la perſuaſion, il atteindra leur ſuperflu par des taxes qu'ils ſeront forcés de payer, à moins de renoncer à leurs jouiſſances. On les en menace en effet, & la nouvelle commiſſion des finances a une ſi haute idée des produits d'un pareil ſubſide, qu'elle vient d'annoncer comme *certaine* la levée de 45 millions par un ſimple impôt additionnel ſur les voitures, les chevaux, les domeſtiques, les portes cochères, les balcons, les fenêtres, &c.

Il eſt *certain* qu'elle s'en eſt vantée; mais outre que ces 45 millions ne combleroient qu'une bien foible partie du déficit, quel ſuccès eſpérer de cette tentative, après le rapport qui fit rejeter d'emblée la fameuſe *taxe d'humanité?* Celle-ci ne différoit que par le nom, de l'impôt qu'on

(20) La maiſon Peele et comp., de Manchester, a ſouſcrit pour 10,000 l. sterl. Quand de ſimples négocians ont donné de pareils exemples d'eſprit public, il ne faut plus s'étonner ſi les ſouſcriptions volontaires que M. Pitt n'avoit évaluées qu'à un demi-million sterl. en ont produit près de deux.

vient de décréter; elle eût été quatre fois plus modérée, puiſqu'il n'étoit queſtion de lever que dix à douze millions, & enfin les baſes s'en trouvoient toutes poſées, attendu qu'il ne s'agiſſoit que d'augmenter de moitié la contribution ſomptuaire. Voici cependant les détails très-circonſtanciés, que préſenta le rapporteur des anciens, pour faire comprendre que dans l'état actuel des choſes toutes taxes ſur le luxe ne ſeroient que des viſions en finances. Après avoir poſé en fait que la taxe ſomptuaire dont on avoit eſpéré 20 millions, & qu'on vouloit porter à 30, ne produiroit pas au-delà de 400 mille francs dans la capitale, ni plus de 2 millions dans tous les départemens, il ajouta : « Le luxe apparent ou réel eſt aujourd'hui tellement reſtreint, en partie par *économie de néceſſité*, & en partie par celle que dicte le bon sens & la ſageſſe, qu'en exceptant Paris, on peut douter qu'il y ait *deux cents* voitures dans toute la république. Dijon comptoit autrefois 80 voitures : il eſt aujourd'hui réduit à une couple de cabrioſets. Rouen avoit autrefois 300 voitures ; aujourd'hui, il n'y en a plus *qu'une ſeule*. Quant aux domeſtiques, tous les ſalaires ſont ſi forts, & le nombre de ceux qui s'adonnent à cet état eſt *heureuſement* ſi réduit, que ces deux circonſtances ſeules ſuffiſent pour ne plus avoir de domeſtiques que le nom-

bre ſtrictement néceſſaire au ſervice de la maiſon (21) ».

Lecoulteux, auteur de ce rapport, eut grand ſoin de l'appuyer ſur l'autorité de ceux qui s'occupoient alors à organiſer la contribution ſomptuaire; mais il eût pu s'en diſpenſer, car les faits précis qu'il venoit d'énoncer étoient ſi bien connus de la plupart de ſes collègues, qu'ils rejettèrent unanimement la taxe *d'humanité*, & le directoire ne tira de ſa propoſition que la honte des dégoûtantes impoſtures qu'il s'étoit permiſes pour la faire admettre unanimement par le conſeil des cinq-cents (22). En y réfléchiſſant mieux,

(21) Voyez le Moniteur du 12 février 1798.

(22) Afin d'y obtenir cette unanimité, le directoire lui avoit adreſſé un meſſage où il certifia que « les miniſtres britanniques venoient de condamner en *maſſe*, *à mourir de faim*, tous les priſonniers français, au nombre de 25 mille. » Comme on paroiſſoit avoir quelques doutes ſur la réalité de cette horrible ſentence, Riou tira, comme au haſard, une lettre, qu'il dit avoir reçue de l'un de ces priſonniers, lequel lui mandoit, que « la chair ſanglante d'un chien trouvé mort avoit été par pluſieurs d'entr'eux diſputée à coups de couteaux, et que le gouvernement anglais ayant accordé *une guinée* de gratification aux chirurgiens pour *chaque membre* qu'ils couperoient à un républicain, cette gratification avoit engagé ces miſérables à *mutiler* tous les français qui ont le malheur de tomber entre leurs mains. »

ils ſe ſont ſi bien convaincus de l'impoſſibilité d'élever la contribution ſomptuaire de 20 à 30 millions, qu'ils ont fini par l'abaiſſer à un *million & demi*. Encore, pour ne point être déçu dans l'eſpérance d'un ſi mince produit, a-t-il fallu aſſujettir à cette taxe ſomptuaire les domeſtiques femmes (23).

Le croiroit-on! c'eſt préciſément peu de ſemaines après avoir reconnu la néceſſité de cette immenſe réduction, que les deux conſeils ſe ſont occupés de nouveau à *taxer le luxe ſans pitié*, & qu'ils ont imaginé et sanctionné l'impôt sur les

---

Les détails si circonstanciés que présenta ce furibond, ayant levé tous les doutes, Villers se hasarda à ajouter que *le gouvernement anglais poussoit l'atrocité, au point de faire fusiller en masse les prisonniers dans leurs cachots*, et il profita avec prestesse, de l'impression que fit une pareille *atrocité* sur les âmes sensibles de ses collègues, pour déployer le projet de la nouvelle taxe, qu'il décora du nom de *taxe d'humanité*.

(23) Sainthorent, sur le rapport duquel on s'y décida le 16 novembre, eut l'effronterie de présenter cette nouvelle institution fiscale, comme purement politique et morale. « Le but de nos institutions, dit-il, sera toujours d'éloigner les hommes de l'état avilissant du service dans les villes, et de *laisser aux mains des femmes, les détails du ménage.* »

Etrange moyen de leur *laisser* exclusivement les *détails du ménage*, que de mettre un impôt sur celles qui se vouent à cet état!

balcons & ſur les fenêtres, en en plaçant le produit éventuel pour 45 millions dans leur tableau ſpéculatif des recettes imaginaires de l'année courante.

On ne doit donc jamais perdre de vue les faits très-précis articulés par Lecoulteux, toutes les fois qu'on entend parler des *fortunes coloſſales* élevées pendant la révolution, & que Lucien Bonaparte voudroit voir *regorger* dans le tréſor public. Il oublie qu'on a fait ſévèrement rendre gorge à ce qu'on appelle les *nouveaux riches*, par la démonétiſation des aſſignats, puiſque tel parvenu qui s'étoit affiché il y a trois ans, comme *millionnaire* pour avoir ſu amaſſer 3 millions de papier-monnaie, s'eſt trouvé, en fin de compte, réduit à un capital effectif de *mille francs*, lorſque les aſſignats ont été repompés à raiſon de 3000 livres pour 1 livre. Le calcul en eſt très-ſimple, & il explique de reſte ce paſſage déja cité du rapporteur Laporte: « Une cote impoſante de 6 ou 10 mille francs, a plus d'une fois conduit l'huiſſier & ſon *eſcorte* dans une maiſon où il n'a trouvé qu'un *mauvais grabat*, au lieu du riche mobilier, du luxe & du faſte qui y régnoient en l'an V ». Il eſt de toute évidence que ces mauvais grabats étant dépourvus de meubles, l'eſcorte des garniſers ſe voit au bout de ſon rôle, & que des cotes qui paroiſſoient aſſez rai-

ſonnables au commencement de 1796, ont dû ſe trouver *extravagantes* vers la fin de 1798 (24).

Ces rapprochemens doivent faire comprendre que les légiſlateurs français ont beau dire que le *faſtueux étalage* du luxe de Paris *appelle l'impôt*; ce luxe n'en eſt pas moins un luxe ſans opulence, un luxe que ni le fiſc, ni ſes huiſſiers, ni leur eſcorte ne peuvent atteindre par des impôts vraiment productifs; que Saint-Aubin a eu grande

(24) C'est ce qu'a très-bien développé Lecoulteux, dans l'écrit où il observe « qu'il avoit falu faire des cotes tellement *extravagantes*, qu'elles ont excité des réclamations universelles, et qu'en les laissant subsister telles qu'elles étoient, c'eût été le vrai moyen de n'être pas payé, même par ceux qui ne sont pas surchargés, et qui auroient profité des réclamations fondées de leurs voisins. »

Il a insisté dans ce même écrit, sur l'absurdité de rien espérer de tous les impôts sur le luxe, et a prophétisé que *ce système qui a aujourd'hui tant de partisans en France, sera aussi* STÉRILE *dans ses résultats*, QU'ARBITRAIRE *dans son exécution*.

Bailleul avoit été encore plus loin, comme on en peut juger par ce passage de son rapport du 8 août : « Nous avons dû nous pénétrer de cette idée d'un auteur célèbre. Si dans de *pareilles circonstances*, vous décrétez de nouveaux impôts, sans avoir pris auparavant les mesures nécessaires, pour mettre chacun dans le cas de payer, *c'est comme si vous donniez la question à un muet, pour en obtenir un aveu.* »

raiſon de dire qu'on devroit tout au moins les baptiſer impôts *ſur la misère*; qu'enfin, ſi, pour ſe procurer le milliard additionnel dont elle a beſoin, l'adminiſtration républicaine n'a en effet d'autre reſſource fiſcale que les taxes ſomptuaires qu'on lui offre de décréter, elle eſt irrémiſſiblement condamnée à périr comme le gouvernement monarchique, par *le déficit & par les finances.*

Après avoir ainſi paſſé en revue les cinq moyens ſur leſquels avoient compté les financiers français pour couvrir leur immenſe déficit, donnons-nous un moment le ſpectacle des révolutions populaires. Souvenons-nous que celle-ci avoit été entrepriſe pour combler un déficit de 50 à 60 millions, & que Dedelay, en les voyant groſſir par les premiers décrets que l'aſſemblée conſtituante décoroit du nom de *réformes*, lui donna le 7 janvier 1791, l'avertiſſement ſuivant : « Deux ans de travaux n'aboutiront qu'à prouver de plus en plus à l'Europe, que les *finances* ont été, & ſeront toujours l'*écueil* où viendront ſe briſer notre puiſſance & notre bonheur ! Quoi ! nous avons été appelés pour combler un déficit de 50 à 60 millions, & toutes nos réformes n'aboutiront qu'à en laiſſer un de 102 millions !.... Ce ſeroit donner lieu de penſer aux ennemis de la révolution, qu'impuiſſans pour *recreer*, nous avons indiſcrètement *détruit.* »

Ces paroles prophétiques ſont d'autant plus remarquables, qu'elles furent prononcées par un homme qui eſt encore député, & qui a ſiégé ſucceſſivement dans chacune des diverſes aſſemblées, où l'on a achevé de tout *détruire*, en promettant de tout *recréer*, où, à l'aide du papier-monnaie, on a trouvé le double ſecret d'augmenter à l'infini les dépenſes & le déficit, & où l'on oſe encore répéter au peuple, que ſes *reſſources ſont entières* pour y faire face.

Que de déchiremens l'on éprouve en portant ſes regards ſur le paſſé & ſur le préſent! & qui ne gémiroit ſur l'affreux épuiſement dans lequel les uſurpateurs de cette belle contrée l'ont conduite, ſi cet épuiſement même n'offroit pas à tous les peuples que la France a dépouillés, la certitude de reconquérir leurs domaines, leur indépendance & leur honneur, dès qu'ils feront des efforts proportionnés à l'importance de cette triple conquête!

Que ſi, par un aveuglement qui a déja riſqué de nous replonger dans la barbarie, ils s'en laiſſoient impoſer de nouveau par cette aſſemblée de maniaques, qui s'écrie encore, qu'elle aura les *moyens de fournir à tous les frais extraordinaires de pluſieurs campagnes*.... que le *déſordre* de ſes finances eſt peut-être *plus funeſte* à ſes ennemis qu'à elle-même, & qu'ils

devroient *s'épouvanter* chaque fois qu'ils apprennent les obſtacles qui les *arrêtent.* A ces jactances, j'oppoſerai les cris *d'épouvante* que laiſſent échapper les régicides dans leurs conciliabules, où ils reconnoiſſent que le *mouvement de la machine est prêt à cesser, et qu'il menace d'une détraquation funeste* (25). C'eſt ſur-tout dans les derniers débats que percent les preſſentimens qu'ils ont eux-mêmes de leur cataſtrophe inévitable; c'eſt là qu'on les entend ſe répéter qu'il ſe prépare une *crise violente* (26), que le déficit a creuſé un gouffre qui *engloutira la république* (27), que ſon *salut* est attaché à la *certitude* de le combler (28); qu'il faut y réuſſir, *à peine d'amener bientôt une révolution par les finances* (29); que ce ſont elles qui ont *réellement anéanti la monarchie*, & *non les déclamations des philosophes* (30); que toutes les meſures fiſcales qu'on a priſes juſqu'ici, n'ont été que des *palliatifs*, & n'ont fait que *couvrir le volcan dont l'explosion deviendra plus terrible* (31); qu'enfin le péril eſt

(25) Harmand.
(26) Fabre.
(27) Message du directoire.
(28) Ramel, ministre des finances.
(29) Fabre.
(30) Baraillon.
(31) Duflos.

imminent, & que la situation de la république, *sous le rapport des finances*, est tellement *précaire*, environnée de tant d'écueils, qu'elle doit *épouvanter quiconque y réfléchit* (32).

Comme Arnould passe pour l'un des députés les plus capables d'y *réfléchir* (33), nous ter-

---

(32) Legendre, le 5 octobre 1798.

(33) L'homme de France, sans contredit le plus capable *d'y réfléchir*, étoit le général Montesquiou, et, peu de tems avant sa mort, il a publié une espèce de testament politique qui se terminoit par ces mots : « Si l'on vouloit brusquer l'usage du crédit avant de l'avoir créé par les seuls moyens qui lui donnent l'être, ou si, sous le faux prétexte de dignité nationale, on s'engageoit dans des dépenses qui exigeassent du peuple des sacrifices au dessus de ses forces, j'ose le dire aux arbitres de nos destinées, C'EN SEROIT FAIT DE LA RÉPUBLIQUE. »

Un autre général français, moins versé dans cette matière, mais auquel personne ne contestera une grande perspicacité, vient de publier, en septembre 1798, que « le désordre des finances est à son comble, et qu'à cet égard la France *joue de son reste*. » Cette découverte de Dumouriez seroit plus méritoire, si elle eût été moins tardive, ou s'il l'eût entrevue lorsque sous son ministère on entreprit si légèrement avec des assignats une guerre générale, qui devoit inévitablement amener la chute du papier-monnaie, et qu'il s'agit de soutenir aujourd'hui sans moyens artificiels et sans ressources réelles. Quoi qu'il en soit, il n'hésite plus à se ranger à l'avis de ceux qui pensent

minerons cet exposé par les *réflexions* qu'il a présentées dans son rapport du 26 août: « Le déluge du papier-monnaie, *moteur* de notre indépendance, est devenu le *principe* de notre langueur actuelle.... On ne sauroit sortir de ce dilemme, ou qu'il ne faut pas ordonner 600 millions de dépenses, ou qu'il faut assigner les fonds pour les payer.... De notre ponctualité à rem-

---

que la république périra par le déficit. « Le plus grand de ses dangers, écrit-il, celui qui amènera nécessairement une révolution décisive, *on ne* PRÉVOIT *pas encore en quel* SENS, c'est le désordre IRRÉMÉDIABLE des finances. »

Je ne diffère d'avec lui qu'en ce qu'il me paroît assez naturel de *prévoir* que cette révolution décisive, sera dans un *sens contraire* au régime de l'égalité qui porte aux fonctions publiques précisément une classe d'hommes qui ne peut point se passer de salaires, et dans un *sens favorable* au régime qui confiera exclusivement aux propriétaires les places d'administration intérieure.

Mais ce qui est tout autrement difficile à *prévoir*, c'est l'époque de cette révolution décisive. Peut-être n'éclatera-t-elle que lorsque les recettes ne suffiront plus aux *indemnités* du corps législatif et à la *solde* des troupes. C'est alors que tout l'odieux de leurs privations retombera sur le gouvernement usurpateur, et qu'il apprendra à ses dépens,

Non esse ducis strictos sed militis enses.

On diroit même qu'il en a déja le pressentiment; car, dans son message de détresse du 3 octobre, il rappelle

plir cette partie de notre mandat, doit réſulter pour nous, *prochainement* peut-être, les *bénédictions* ou le *déſeſpoir* du peuple..... Nous avons voulu, en forçant nature de toutes parts, que notre revenu annuel, *décroiſſant par accident* ſur l'ancien territoire français, fît toutes les avances de nos mémorables & heureuſes entrepriſes... N'eſt-il pas contraire à tous les principes de conſervation d'un peuple, de vouloir, avec perſévérance & ſans ménagement, prendre ſur ſon produit net annuel des dépenſes énormes & extraordinaires, de manière qu'il *seroit facile de calculer l'époque*, ſi la guerre duroit, où toutes les dépenſes *surpasseroient la valeur du produit annuel de la France.* »

Voilà le mot le plus vrai qui ait été prononcé dans les deux conſeils, & je ne diffère d'avec ce rapporteur, qu'en ce qu'il me paroît *facile de calculer*, que l'*époque* qu'il annonçoit comme *prochaine*, eſt déja arrivée. Certes, le calcul eſt aujourd'hui ſi clair, que j'oſe les défier de lever cette année en impôts, ſur ce peuple épuiſé, le tiers ni même le quart de toutes les sommes qu'on

---

aux deux conseils, que « les INDEMNITÉS constitutionnelles ne pourroient recevoir d'atteinte sans de *graves inconvéniens*, et que la SOLDE des troupes est une *dette sacrée.* »

ſe flatte d'en obtenir, & qu'on lui repréſente comme indiſpenſables, *à peine d'amener une révolution par les finances.*

Mais je preſſens ici une objection que feront encore pluſieurs hommes éclairés, & tout autrement difficile à réſoudre que celles que je me flatte d'avoir déja écartées. « Vous pouviez vous diſpenſer, diront-ils, de vous appeſantir ſur l'examen des reſſources *régulières*, lorſqu'il s'agit d'un gouvernement eſſentiellement *irrégulier* dans ſa marche, & qui a accoutumé ſes ſujets à ne plus rien enviſager comme leur appartenant en propre. Au lieu de nous parler d'impôts & d'emprunts volontaires, montrez-nous que les *emprunts forcés*, les *réquisitions en nature*, & même les *confiscations d'immeubles*, ne pourront plus ſe renouveler. Indiquez-nous le terme de la patience des français. *Ils ſont devenus étrangers à leurs ſouffrances. La république a été, elle va encore malgré le déficit. C'eſt du ſein de ſa pénurie et de ſes déſordres, que ſont ſortis ſa grandeur et l'abaiſſement de ſes voiſins. Elle ira donc comme elle a déja été; et le paſſé eſt le garant de l'avenir* (34). Qu'importe au directoire la diminution des jouiſſances de ſes eſclaves,

(34) Antidote au congrès de Raſtadt.

depuis qu'il a organisé cette nombreuse soldatesque dont la paie est au bout de l'épée. Aussi long-tems que le sol produira des récoltes suffisantes pour nourrir le peuple & les soldats, rien ne manquera à leurs chefs, *qui peuvent atteindre aux dernières ressources avec l'action du despotisme et les formes de la liberté. Est-ce le numéraire qui s'enfuit? Ils vont droit aux choses réelles par la voie des réquisitions. A-t-on besoin de promesses? Ils en donnent. A-t-on besoin d'y manquer? Ils en manquent.* (35) *Tant qu'il restera une gerbe de paille ou une botte de foin dans un grenier, elles seront leur propriété* (36). Si le superflu

---

(35) M. Necker.

(36) En citant ces deux lignes d'un ancien écrit de M. Mallet-Dupan, et en m'attachant à montrer que cette opinion, qui pouvoit être fondée dans le commencement du règne de la terreur, n'est déja plus applicable aux circonstances présentes, je m'empresse de reconnoître que cet écrivain est celui qui a le mieux remonté à la source des dangers dont la France menace aujourd'hui toutes les nations de l'Europe. *C'est pour les* DÉPOUILLER *qu'elle les révolutionne*, a-t-il dit dernièrement; *c'est pour* SUBSISTER ELLE-MEME *qu'elle les dépouille.* Voilà la question réduite à ses termes les plus simples. Voilà le texte de l'écrit volumineux que je publie. Il n'a d'autre objet que de mettre cette grande vérité en évidence par une série de faits incontestables et trop peu connus.

des fruits de la terre ne leur suffit pas, ils se saisiront de la terre elle-même, & sûrs de l'impunité au milieu d'un peuple qu'ils ont plongé dans la dernière abjection, ils ne laissent tarir le réservoir du trésor public, que parce qu'ils se tiennent pour assurés de le remplir par de nouveaux crimes au moment du besoin. Il n'est aucun de leurs actes, ni de leurs débats, où l'on ne puisse lire ces mots terribles : *Ærarium si ambitione exhauserimus, per scelera supplendum erit.* »

On ne m'accusera pas d'avoir affoibli l'objection. Essayons d'y répondre.

CHAPITRE X.

Impossibilité où sont les chefs des français de revenir aux confiscations, aux réquisitions et aux emprunts forcés. Epuisement des ressources révolutionnaires.

IL *est des tems*, dit Voltaire, *où les hommes sont lâches à proportion que leurs maîtres sont cruels.* Jamais l'histoire de ses compatriotes ne justifia davantage cette triste observation, jamais ils ne se soumirent avec autant de lâcheté au joug du despotisme. Si le règne de leurs maîtres actuels est un peu moins sanglant que celui de Robespierre, il est sans comparaison plus flétrissant pour la nation. Ce monstre l'avoit, en quelque manière, enchaînée par surprise; mais après avoir secoué ses chaînes, n'avoit-elle pas juré mille fois *de ne plus courber sa tête sous la* TERREUR, *d'être constamment debout pour la repousser?*

La principale différence qui existe entre la terreur *révolutionnaire* et la terreur *constitutionnelle* (1), c'est que les tribunaux du comité de sa-

(1) En réclamant je ne sais quelle propriété, un pétitionnaire a dit dernièrement avec beaucoup de naïveté

lut

lut public répandoient *en masse* le sang que versent *en détail* les commissions militaires du directoire, et que le *plomb vengeur* dont elle se vante aujourd'hui de *laver la tête* de ses ennemis (2), a succédé au *rasoir national* avec lequel les meurtriers de Louis XVI se glorifioient de l'avoir *raccourci*. Une autre différence, c'est qu'au lieu d'entasser maintenant les citoyens *suspects* et les prêtres *insermentés* dans des maisons de réclusion, où le spectacle continuel de leur innocence et de leur misère excitoit la commisération du peuple, le directoire trouve plus économique de les envoyer au delà des mers sous *un climat brûlant*, *où*, comme l'a dit Rouchon, *ils n'ont que la mort à attendre.*

Mais ne comparons les deux terreurs que sous le rapport des ressources fiscales, et voyons si ceux qui se sont saisis du sceptre de Robespierre peuvent rentrer dans le cercle des spoliations

---

qu'elle lui avoit été enlevée *dans le tems de la* GRANDE TERREUR, et le conseil des cinq-cents ne s'est point formalisé de cette distinction.

(2) Voyez dans le Moniteur du 9 novembre 1798, n°. 49, une lettre du général de brigade Morand, qui après avoit fait 35 prisonniers dans la Belgique, les envoie à l'un de ses amis, *afin*, lui écrit-il, *que vous leur fassiez laver la tête avec du plomb*. Voilà précisément l'ancien style de Marat et de Dubois-Crancé.

productives. J'avois annoncé, en 1795, qu'il étoit fermé sans retour pour eux, et je suis maintenant à même de porter jusqu'à l'évidence cette importante vérité. Elle est tellement contraire aux idées reçues, et son développement peut être si utile aux nouvelles républiques qui commencent à se livrer aux confiscations, que je veux m'arrêter sur le produit que la république mère a tiré des siennes.

CONFISCATIONS DES IMMEUBLES.

Il ne faut jamais perdre de vue que la *fortune colossale* dont les révolutionnaires avoient cru s'emparer en séquestrant les terres, reposoit sur l'idée qu'elles conserveroient leur ancienne valeur, et se vendroient comme auparavant, environ trente fois leur revenu annuel. C'est à l'aide de cette extravagante idée, mais sur-tout à l'aide des *assignats*, que le comité de salut public réussit à *approvisionner* le trésor national en *monétisant* les terres à l'instant même où il les confisquoit. Il n'avoit pas même besoin d'attendre des acheteurs : il émettoit son papier, et disoit à ceux auxquels il le prodiguoit : *Saisissez les domaines confisqués, ils sont à vous.* Tant que le peuple fut assez imbecille pour croire qu'ils représentoient la valeur du papier-monnaie, il alla au devant du crime pour en

recevoir le salaire en assignats; car ce furent eux qui fournirent à Robespierre de quoi solder les ministres de ses spoliations. Voilà comment il put se vanter de *frapper monnaie* sur la place de la Révolution.

Tout ce système infernal dépendoit donc du crédit des assignats, comme celui-ci tenoit à l'opinion que les terres saisies conserveroient leur ancienne valeur. Cette double illusion duroit encore vers la fin de 1794, et pendant cette même année les seuls salaires des comités de surveillance s'élevèrent à la somme énorme de 591 millions. Il est vrai qu'après la mort de leur chef, on ne paya point à ces escouades révolutionnaires la solde qui leur étoit dûe; mais c'est par cette raison même que le directoire ne peut plus se flatter de les voir se ranger de nouveau sous ses étendards, à moins de les soudoyer d'avance, ou de leur laisser dévorer la proie dont il ambitionneroit de se saisir.

Je ne prétends point dire qu'il ne soit assez puissant pour s'emparer des terres sans leur secours; mais ce qu'il y a de plus rassurant, c'est que le fisc déplore aujourd'hui avec amertume d'y avoir mis la main, et reconnoît s'être ruiné en croyant s'enrichir.

Croiroit-on que la vente des maisons royales,

des palais, des hôtels, des couvens, en un mot, de tous les édifices non-ruraux dont les spoliateurs s'étoient flattés de retirer UN MILLIARD *en inscriptions*, ne leur a pas produit la somme effective de MILLE LOUIS *espèces?* Ceux d'entre eux qui firent adopter ce mode de vente, en mars 1797, ne manqueront pas de s'élever contre une pareille assertion. Elle est sans doute trop extraordinaire pour être crue sans preuves, et je ne puis les fournir qu'en revenant sur un autre fait non moins extraordinaire.

On doit se rappeler que vers la fin du règne des assignats, les embarras du comité de salut public étoient tels, que ne trouvant plus de fournisseurs qui voulussent accepter à aucun prix son papier-monnaie, il fut réduit à leur ouvrir clandestinement des *inscriptions* sur le grand livre, et qu'il en créa, entr'autres, pour *deux cents millions*, afin de s'acquitter de la modique somme de *onze cent mille livres espèces* qu'il devoit à une compagnie du Havre et de Gênes. On doit se rappeler aussi que cette étrange opération ne fut découverte ou dénoncée par le ministre Ramel, que lorsqu'il n'étoit plus tems d'y remédier, la plupart de ces nouveaux contrats de rentes ayant été bien vîte vendus et revendus sur le marché, sans que les acheteurs, entre les mains

desquels ils passoient, eussent pu en soupçonner l'origine récente et usuraire. (3)

Si le corps législatif y mit d'abord peu d'importance, c'est qu'il espéra les retirer en masse à l'aide du décret qui autorisoit à acheter les biens nationaux avec ces inscriptions; mais comme une partie du prix des achats étoit exigible en numéraire, il ne se présenta que peu d'acquéreurs pour les domaines ruraux, et presque point pour les maisons non-rurales, qui, dépérissant à vue d'œil, coûtoient en réparations, fort au delà de leur revenu. Voilà ce qui engagea Cambacérès à proposer que tous ces édifices fussent mis immédiatement à la folle enchère, et que la *totalité* du paiement pût se faire en *inscriptions*. — « Les maisons nationales entre les mains de la nation sont absolument à sa charge, dit-il, elles la privent de la contribution mobiliaire et des droits d'enregistrement qui se perçoivent sur les mutations et sur les ventes. *Leur produit n'égale jamais les frais d'entretien*, et ne balance pas la chance de leur dépérissement. » — Cam-

(3) Voyez p. 109 et 110 de l'HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PENDANT L'ANNÉE 1796, les détails de cette transaction que Thibaud justifia, en disant : « On n'avoit point *d'argent* à donner, on ne pouvoit prodiguer des *assignats*, on *donna* des *inscriptions* sur le grand-livre. »

cérès étala ensuite le double avantage de se débarrasser ainsi d'une valeur, qu'il représentoit comme *éteinte*, en diminuant d'autant la dette des inscriptions, dont le *fardeau étoit si lourd.* Puis il ajouta : *C'est ainsi que le grand livre se* PURGERA *de tous les titres qui en ont* SALI *les pages.*

Quelque séduisante que fût cette idée, Thibaudeau entrevit le piège avec sa perspicacité ordinaire. — « Je sais bien, dit-il, que tout ce qui est régi par une nation est toujours mal administré ; et ce qu'on a dit des maisons *s'applique à tous les domaines nationaux :* mais ce n'est pas une raison pour les jeter inconsidérément à l'encan et au premier venu, par le seul désir de s'en débarrasser..... *On ne trouve pas d'acquéreurs !* Et c'est en faisant un aveu aussi ingénu qu'on espère en trouver ! n'est-ce pas dire, en d'autres termes, qu'on veut les donner pour rien ou à peu près ? »

C'étoit clairement insinuer la convenance de les restituer, et je dois rendre cette justice à Saint-Aubin, que bien qu'il se soit fait, après coup, le défenseur de ce nouveau mode de vente, il avoit essayé de l'écarter dans un écrit où il affirma — » que le motif seul du dépérissement des biens nationaux faisoit penser aux administrateurs les plus instruits et de *bonne foi*, que si la nation ne pouvoit les vendre à aucun prix, elle devroit à

la lettre les *donner*, plutôt que de les garder; que la perte qu'elle éprouvoit par le sequestre des biens de 40 mille et tant d'individus, est telle qu'il n'y avoit que la fureur de nuire et la rage d'opprimer et de détruire, qui pût s'opposer à la *prompte radiation des quatre cinquièmes, au moins, qui sont évidemment innocens.*» — L'un des législateurs les plus influens, Thibaut, craignant sans doute qu'on n'en vînt à agiter la convenance de ces radiations, se hâta d'en détourner ses complices. — « Si vous voulez qu'en terminant je vous dise le VÉRITABLE MOT, *le voici: Il faut forcer les émigrés à coucher dans la rue, et leur ôter tout espoir de rentrer.*

Ce n'étoit point là le *véritable mot. Le voici:* Le même Thibaut, qui faisoit semblant d'épancher ainsi son cœur, s'étoit trouvé à la tête des affaires lorsqu'on avoit acquitté les *onze cent mille francs* dûs aux fournisseurs du Havre, en les inscrivant sur le grand-livre pour *deux cent millions* de capitaux reçus. On lui reprochoit de tems à autre cet épouvantable marché; & comme il se flattoit qu'en offrant l'échange des maisons nationales contre les inscriptions, on effaceroit les *titres* dont il avoit *sali* les pages du grand-livre, il mettoit un prix tout particulier à y faire ainsi passer l'éponge.

Rien n'égale les riches eſpérances que lui & les ſiens fondèrent ſur cet échange. Quoique le miniſtre Ramel n'évaluât qu'à 400 millions le prix probable des *maiſons ſituées dans les villes*, la commiſſion des finances aſſura que « cette évaluation lui paroiſſoit au *deſſous* du produit qu'on devoit attendre de la concurrence aux enchères.»—«On a parlé de domaines *inhabitables*, ajouta Craſſous; moi je dis qu'ils ne ſont qu'*inhabités*; qu'au taux actuel des inſcriptions (4), leur aliénation peut vous faire effacer de deſſus le grand-livre un capital d'*un milliard*, & que la France eſt en meſure de voir diſparoître la *moitié* peut-être de ſa dette. » Cette brillante perſpective leva tous les ſcrupules, & le décret rédempteur fut ſanctionné de confiance par les anciens, le 29 mars 1797, ſur l'obſervation ſuivante de Clauzel: « On a dit que le tréſor public avoit beſoin d'argent. J'en conviens; mais vos maiſons, que vous produiſent-elles? *deux millions* qui ſont à peine ſuffiſans pour les réparer. Ces ventes vous ſerviront d'ailleurs à éteindre

(4) Les inscriptions se trouvoient alors au *taux* d'environ 10 pour 100. Or, comme on se flattoit d'en retirer une masse *d'un milliard* par la vente de ces édifices, c'est qu'on supposoit qu'ils conservoient encore dans l'opinion une valeur réelle d'environ 100 millions.

plus d'un milliard d'effets nationaux, & vous mettront à même de ſecourir les rentiers. »

Avant d'en venir au brillant réſultat de ces enchères, il n'eſt pas indifférent d'obſerver que pour y faire affluer tous les porteurs des nouvelles inſcriptions, le directoire eut grand ſoin de leur annoncer ſpécialement dans un meſſage, « qu'il étoit de la plus grande importance qu'ils s'y *portassent en foule*, & que ceux-là ſeuls qui ne coopéreroient pas à la *vente salutaire* des biens nationaux, auroient des RÉVISIONS & des *liquidations à redouter.* »

Il étoit tellement preſſé de retirer ces inſcriptions, que les enchères furent immédiatement ouvertes dans toute la France, & en particulier dans le département de la Seine, qui renfermoit à lui ſeul les deux tiers des biens non ruraux. Lorſqu'on eut adjugé pendant quatre mois entiers tous ceux qui, étant moins détériorés que les autres, avoient trouvé des adjudicataires, & lorſqu'il ne s'en préſenta plus à cet encan national, la commiſſion chargée d'indiquer le produit de la totalité des ventes, s'en acquitta le 30 juillet, en annonçant qu'elles *n'avoient éteint d'inscriptions que pour environ* HUIT *millions de capital* (5). Maintenant, comme il faut en diſ-

(5) Voyez le Moniteur du 3 août 1797.

traire un peu plus d'une moitié, rentrée pour la vente des biens ruraux, on voit que les ſuperbes & innombrables édifices aliénés pendant cet intervalle, l'ont été pour moins de *quatre* millions d'effets publics, & qu'ainſi ils n'ont ſervi au gouvernement qu'à repomper la cinquantième partie des deux cents millions créés pour acquitter les *onze cent mille francs* dûs aux fourniſſeurs du Havre. Or, en prenant la cinquantième partie de leurs fournitures ou de leur créance, on arrive à la démonſtration arithmétique que c'eſt pour un capital effectif de 22 *mille francs* que la république a aliéné les palais, les hôtels, les couvens & les édifices, qui, à en croire Clauzel, produiſoient encore un revenu annuel de *deux* millions au moment où on les mit en vente, & en produiſoient ſans doute plus de *dix* avant la révolution (6).

---

(6) Si les adjudicataires furent réellement obligés d'acheter sur la place les *inscriptions* avec lesquelles ils s'acquittèrent, comme celles-ci se vendoient alors à 10 pour cent, ces quatre millions peuvent leur avoir coûté 400 mille livres, quoique la république n'en ait vraiment tiré que 22 mille.

J'invite particulièrement l'auteur de l'ANTIDOTE AU CONGRÈS DE RASTADT, à méditer sur un pareil résultat; et peut-être m'y serois-je moins appesanti, si dans la ferveur de son zèle, cet auteur qui possède à un haut

On va dire que ces édifices n'ont pas tous été adjugés, puisqu'il en est resté un assez grand

---

degré le talent d'écrivain, n'en avoit pas abusé au point de proposer à toutes les puissances coalisées, comme *moyen de défense*, le sacrifice des terres de l'église, *propriété déja ébranlée par la philosophie.* Comme si l'un des principes les plus sains de toute bonne économie politique ne consistoit pas à approprier aux ministres des autels, des terres qui les dispensent de lever la dîme sur leurs paroissiens ! Mais le second conseil que donnoit cet écrivain aux administrateurs de l'Europe, est de beaucoup le plus funeste, parce qu'il est de nature à trouver un jour des partisans en France. Le voici :

« Enfin, on trouvera encore quelques ressources d'*argent* et sur-tout d'*opinion* dans les *confiscations révolutionnaires*.... Oui, dans les *confiscations*... La révolution *s'alimente* de confiscations, elle a bouleversé le monde avec des confiscations ; par-tout où elle aborde, la propriété fait place à la confiscation. Elle a massacré pour confisquer, et elle a confisqué pour massacrer. Eh bien, *il faut l'imiter*, opposer des confiscations à des confiscations ; mais les confiscations de la justice à celles de l'iniquité ; mais les confiscations *réparatrices de la propriété* aux confiscations subversives de la propriété et de la société; mais des confiscations *profitables à l'état*, à celles qui n'ont profité qu'à des sangsues publiques et à des vautours tricolors.... Les révolutionnaires doivent apprendre à leurs dépens que tout a son terme, et qu'il existe un *droit de représailles.* »

J'ai une trop haute opinion des lumières du prince

nombre qu'on a fini par abandonner en maſſe aux créanciers de l'état. Cela eſt vrai; mais la néceſſité de ſe débarraſſer ainſi du rebut des bâtimens qui n'avoient pas même pu trouver des adjudicataires pour la ſimple valeur des matériaux, met dans un nouveau jour l'impoſſibilité de revenir au ſyſtême des expropriations, & tout ce qu'il y a de ruineux pour les gouvernemens qui s'y livrent.

Et c'eſt après une tranſaction ſi récente & ſi digne de faire époque dans les faſtes de ce gouvernement ſpoliateur, qu'on pourroit craindre encore qu'il ne vienne à découvrir des confiſcations productives! J'oſe aſſurer que ce n'eſt point la honte du crime qui l'arrête, c'eſt que l'expérience lui a appris, que dès qu'il porte *la* main ſur les immeubles, ils tombent à l'inſtant

---

malheureux que sa naissance et le vœu secret des français appellent à la couronne, pour penser qu'il veuille la consolider par des *confiscations*. Plutôt ou plus tard, il le replaceront sur le trône de ses ancêtres: mais si par malheur il prêtoit jamais l'oreille à des ministres assez aveugles pour lui parler du *droit de représailles*, et dire qu'il *faut imiter* la révolution, s'il leur permettoit de mettre en vente la terre patrimoniale d'un seul républicain, c'en est fait de la restauration des finances, sans laquelle il n'y aura cependant ni sécurité pour les peuples, ni repos pour les monarques. Ce n'est que sur la base de la propriété que pourra s'affermir son trône.

en ruines ; que *leur produit n'égale jamais les frais d'entretien*, & qu'en définitif, il eſt réduit à les jeter inconſidérément à l'encan, & au premier venu par le *ſeul déſir de s'en débarraſſer*. Les ſucceſſeurs de Robeſpierre le ſavent, ils en gémiſſent ; & ſi, en relevant le ſceptre de la terreur, ils n'ont pas fait traîner de nouveau les propriétaires ſur la place de la Révolution, qu'on ne s'y trompe point, c'eſt qu'ils ont la douloureuſe évidence qu'il leur eſt impoſſible d'y *frapper monnaie*, & que depuis que la planche des aſſignats a été briſée ſans retour pour eux, ils ne peuvent plus ni marcher ſur les traces de leur maître, ni *approviſionner* le tréſor public, en *approviſionnant* les échafauds.

Et comme les raiſonnemens ne ſont rien ſans l'appui des faits, en voici un qui en dit plus encore que tout ce qu'on vient de lire. Depuis la chute du papier-monnaie qui a laiſſé le directoire aux priſes avec les beſoins les plus dévorans, non-ſeulement il s'eſt abſtenu de confiſquer de nouveaux immeubles, mais il s'eſt relâché autant qu'il l'a pu du droit que lui donnoit la loi du 9 *floréal* an III, de demander ſans délai aux familles d'émigrés l'héritage qui auroit pu revenir éventuellement à ceux-ci après la mort de leurs aſcendans ou de leurs collatéraux. A quoi attribuer un pareil trait de retenue ? A ce qu'on s'eſt

apperçu qu'en interdiſant à ces familles juſqu'à la poſſibilité de mettre en vente, même la portion de terres qu'on conſentoit à leur laiſſer, cet aveugle décret a enlevé au fiſc les droits conſidérables que lui auroient produit les actes de vente (7). C'eſt Cambacérès qui, le premier,

(7) J'ai rendu compte ailleurs de ce décret dont l'initiative appartient exclusivement à la république française ; car jusqu'à elle aucun tyran ne s'étoit avisé d'ouvrir ainsi par anticipation l'héritage des vivans, et je ne sais pourquoi en l'entendant justifier, Dumolard s'écria qu'il se croyoit *transporté dans le conseil de Néron*. L'idée n'en étoit pas venue à Néron lui-même : mais si l'histoire ancienne nous présente quelques autres traits d'avidité fiscale qui peuvent en faire le pendant, les annales de l'hypocrisie humaine n'offrent rien de comparable au discours qu'on va lire. Il est du législateur Bergier, qui l'a débité le 3 décembre 1798, pour presser l'exécution des *partages*.

« Les besoins du trésor public nous défendent d'être généreux même envers le petit nombre de parens d'émigrés qui pourroient mériter de l'indulgence par l'attachement qu'ils ont manifesté à la révolution ; mais quelqu'impérieux que soient ces besoins, ils ne nous dispensent ni d'être justes envers tous, ni de nous montrer fidèles observateurs des conditions sous lesquelles nous avons, *pour ainsi dire*, *transigé* avec les familles des émigrés, par la loi du 9 floréal an 3. Ce n'est pas pour *punir* leurs ascendans comme *complices* de l'émigration, que cette loi a déclaré une portion de

avoit ouvert les yeux sur la grandeur de cette perte, en observant que *les immeubles entre*

---

leur fortune acquise à la république, et confisquée à son profit, puisque l'article 27 porte expressément qu'il n'est en rien dérogé aux loix existantes contre les complices des émigrés. Ce n'est pas non plus en les considérant comme *responsables* de l'émigration de leurs enfans qu'elle leur a demandé le partage de leur patrimoine; des législateurs français n'ont jamais perdu de vue que *les fautes sont personnelles*. C'est donc uniquement en l'envisageant comme le patrimoine propre de leurs enfans, à qui la nature et la loi le destinent après leur mort, qu'elle leur a dit à tous: — *Pères malheureux ou coupables*, N'IMPORTE, vos enfans déchirent le sein de leur patrie; ils lui ont déclaré une guerre parricide: c'est aux dépens de leurs propres biens que doivent être payés les bras généreux qui se sont armés pour défendre la république de leurs fureurs; ainsi le veulent la *raison*, la *justice* et les loix de la guerre. Eh bien! leur patrimoine est dans vos mains; *car vous n'êtes que les* DÉPOSITAIRES VIAGERS *de la part que la nature et nos loix leur assignent dans vos biens*: le peuple français la revendique, cette part; mais il vous réserve une juste indemnité de la privation de votre jouissance, *et une république généreuse et grande doit montrer sa loyauté en vous l'accordant*. Eh bien! vous la trouverez cette indemnité, 1°. dans la retenue d'une portion virile de la propriété que l'émigré recueilleroit après vous; car la république consent de vous compter pour une tête dans le partage; 2°. vous prendrez encore en prélèvement 20,000 francs, valeur assignats,

les mains de la nation la privent des droits d'enregistrement qui se perçoivent sur les mutations.

---

sur la masse de votre fortune; et la part de l'émigré ne se liquidera que sur le surplus ; 3°. la république renonce de plus à votre succession, et à toutes autres qui pourroient s'ouvrir par la suite dans votre famille en faveur de l'émigré qu'elle représente. Voilà des *compensations* de privations et d'avantages qui *concilient tous les intérêts*, et mettent la loi *en accord* avec la constitution. »

Ce patelinage auroit paru sans réplique, si les vrais intérêts du fisc avoient pu se *concilier* avec de pareilles *compensations*, et si Choilet n'eût pas observé qu'en procédant avec rigueur à tous ces partages, *on feroit une chose beaucoup moins utile à la république qu'on ne le penseit.* Il n'osa pas en dire davantage. Mais Cornudet s'est expliqué sans réserve dans la séance du 11 *janvier* 1799. « Ne perdons pas de vue, a-t-il dit, que c'est dans l'amélioration des revenus particuliers que réside la science des finances, et ne condamnons point à *l'inertie*, des capitaux considérables, en les tenant *sous le sequestre* encore pendant les quinze années durant lesquelles la résolution appelle la république à exercer les droits successifs des émigrés. Laissons-les plutôt vivifier le commerce et l'industrie, et restaurer le crédit public dont nous avons si grand besoin. Craignons d'empêcher les transactions utiles au commerce, en répandant et maintenant encore pendant quinze années des *inquiétudes* qui empêcheroient de *prêter*, dans la crainte que par ces divisions et subdivisions à l'infini, il ne se trouve quelque

Cette

Cette circonſtance eſt déja très-raſſurante; mais ce qui l'eſt bien davantage encore, c'eſt que d'abord après ſon triomphe du 18 fructidor, le directoire a lui-même repouſſé l'offre qu'on lui fit de toutes les terres de la nobleſſe.

Quiconque a ſuivi la marche de cette dernière

émigré parmi les *successibles* de celui à qui l'on auroit *prêté.* »

Lefebvre-Cayet appuya cet orateur en s'avisant d'obſerver, que la loi dont il est question « donne à la république plus de droits que n'en auroit eu l'émigré qu'elle représente, qu'elle *crée un droit d'aîneſſe en faveur du fiſc,* et que méconnoissant le principe d'égalité des droits entre les enfans, elle ne laisse à l'ascendant, dans le partage anticipé qu'elle exige de lui, aucune part pour les enfans qu'il pourroit avoir postérieurement au partage. »

Toutes ces considérations de justice n'auroient pas même été écoutées, si Cornudet n'eût expliqué et fait valoir ce qu'il appela avec raison *l'intérêt bien raiſonné des finances de la république.* Dès qu'il eut réussi à faire comprendre au conseil des anciens que cette agglomération de propriétés entre les mains du fisc l'appauvrissoient au lieu de l'enrichir, on n'hésita plus à rejeter les modifications proposées pour faciliter le *partage* des successions des vivans, et la loi du 9 floréal auroit indubitablement été révoquée si les conseils n'avoient craint de se donner l'air de faire un *pas rétrograde.* En attendant, le directoire l'exécute, ou la laisse dormir, suivant que les partages qu'on lui indique sont plus ou

révolution doit ſe rappeler qu'elle étoit deſtinée à *régénérer les finances*, & qu'afin de les remonter ſubitement, quelques-uns des vainqueurs proposèrent de confiſquer tous les immeubles de la nobleſſe qui n'avoit point émigré, & de la déporter à 50 lieues des frontières. Cette grande conception fiſcale l'emportoit de beaucoup ſur toutes celles de Robeſpierre; car la poſſibilité de proſcrire les ex-nobles en maſſe, pour les dépouiller en maſſe, ne lui entra pas même dans l'eſprit, & chacun ſait qu'il ſe borna, par meſure de ſûreté générale, à leur ordonner de s'éloigner à dix lieues des grandes communes. La découverte dont il s'agit ici, étoit réſervée au philoſophe Sieyes, le même qui, au commencement de ſa carrière révolutionnaire, avoit plaidé avec tant d'énergie la cauſe des *dîmes* du clergé, & qui, indigné de n'avoir point empêché cette première ſpoliation, avoit laiſſé échapper ces paroles ſévères, en lançant ſur ſes collègues un regard de mépris: *Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes!*

Quand ce tartuffe vit qu'il n'y avoit rien à gagner à ſe faire ainſi le prédicateur de la *justice*, il changea tout-à-coup de langage, & ſe donna

---

moins précieux, ce qui laisse l'universalité des familles menacées dans un état d'incertitude également nuisible à leurs intérêts et à ceux du fisc.

parmi ſes aſſociés la réputation d'un Caton, en répétant ſans ceſſe d'un ton ſentencieux : *Il y aura de la noblesse en France, tant qu'il y aura des nobles.* On peut regarder ce propos comme l'idée mère de la motion dont nous venons de parler ; car dès que la victoire du 18 fructidor eut été décidée, on vit ce défenſeur du *tiers-état* ſortir une ſeconde fois de ſa tanière, afin de faire nommer une commiſſion où il prit place, & qui fut chargée de préſenter un rapport ſur les moyens à adopter pour qu'il n'y eût plus de nobles en France.

Quoique ce fût le nommé Boulay qui fît la lecture de ce rapport, perſonne n'y méconnut la dialectique de l'abbé Sieyes, & ſes appels fréquens à la *connoiſſance du cœur humain.* Ce rapport débutoit par l'obſervation que « les véritables nobles ayant été dépouillés de leurs privilèges, de tout ce qui compoſoit leur exiſtence morale, & en ayant été dépouillés par la *république*, loin d'aimer cette *république*, loin même de ne la voir qu'avec indifférence, ils devoient la déteſter, elle, ſes fondateurs & ſes partiſans, & par conſéquent tendre ſans ceſſe à la deſtruction de l'une & à l'extermination des autres. Voilà ce que nous affirmons, ajoutèrent les commiſſaires, & nous ne craignons pas de nous tromper, ayant pour nous la *connoiſſance du cœur humain* ».

Après cet exorde, ils demandoient l'expulsion immédiate des ex-nobles, & proposoient « que tous leurs immeubles fussent vendus, & que le prix en provenant, *sauf indemnité pour les frais de la guerre*, leur fût remis en marchandises de fabriques françaises, après qu'ils auroient évacué le territoire de la république ».

L'auteur du rapport n'avoit rien négligé pour déployer les avantages de cette grande mesure législative. « Les nobles, disoit-il, ont encore en leur faveur une sorte de *prestige* qui en impose au vulgaire.... Comment s'en défaire ? il n'y a que deux moyens, les *exterminer* ou les *expulser*. Ils nous extermineroient eux, s'ils étoient les maîtres; nous ne voulons *que* les *expulser*; ce moyen est *suffisant* : c'est le seul qui nous convienne..... En expulsant la haute noblesse, nous ne confisquons pas ses biens : à la vérité, nous croyons qu'il faut les faire vendre; mais le prix doit leur en être *donné*, & nous n'y mettons que deux conditions. La première, que le prix sera *converti* en marchandises de fabriques françaises. La seconde, que sur ce prix il sera retenu une *indemnité* pour les frais de la guerre... L'expédition ne leur en sera faite que sur la preuve acquise de leur arrivée en pays étrangers, & à la distance au moins de 50 lieues des frontières de la république. A compter de ce jour (16 oc-

tobre 1797), lesdits biens demeureront *sous la main de la nation*..... Que gagnons-nous? L'exportation d'une énorme cargaison de vices de toutes espèces, l'écoulement d'une masse épouvantable de corruption politique & morale : *voilà la vérité*. Maintenant nous le demandons : conviendroit-il à des hommes de bon sens, à des amis de leur patrie, à des *républicains*, en un mot, de s'*attendrir*, de verser des larmes sur une pareille expulsion? »

C'est à ce passage, que le député Serres ne put s'empêcher d'interrompre la lecture de ce rapport, en s'écriant qu'il y *appercevoit le développement de la plus horrible tyrannie qui eût encore pesé sur les hommes. J'y découvre*, ajouta-t-il, *l'exécrable génie de Robespierre.*

Les acolytes de l'abbé Sieyes restèrent muets de surprise en entendant ce ton de liberté quatre décades seulement après la déportation des 52 représentans du peuple; mais ayant appris de toutes parts, que malgré la grande renommée du chef autour duquel ils venoient de se réunir, sa proposition n'étoit goûtée ni du directoire, ni des jacobins, ils s'empressèrent de la retirer, tout en se plaignant avec aigreur de ce qu'elle avoit été si mal interprétée. « On a prétendu que le projet attaquoit la propriété, qu'il dépouilloit

non-ſeulement les perſonnes expulſées, mais leurs CRÉANCIERS. Ce reproche eſt *faux*, dit l'organe de la commiſſion, elle ſait que la *propriété* eſt un des fondemens eſſentiels de la ſociété. Ce n'eſt pas comme *propriétaires*, mais comme *nobles* incompatibles & dangereux que les expulſés étoient *frappés*.... Votre commiſſion ne ſe diſſimuloit cependant pas que cette meſure entraîneroit pour le moment un écoulement de numéraire, ne fût-ce que par le prix des *meubles* que les expulſés pourroient vendre à leur profit. Voici donc à quoi ſe *réduisoit notre systéme*: à expulſer la partie de la haute nobleſſe qui n'a point émigré, & qui par ſa préſence ſeule ſur le territoire de la république, eſt plus *dangereuse* que celle qui a émigré, &c. »

Ce fragment ſuffit pour faire comprendre que tout le *systéme* de l'hiérophante du jacobiniſme, *se réduisoit* à faire un crime aux nobles d'avoir obéi à la loi qui leur defendoit de quitter le territoire français. En vérité, tout ſon rapport peut ſe *réduire* à ces mots:

Et si vous n'en sortiez, vous en deviez sortir.

Si, pour cette fois, ſa métaphyſique ne fit pas fortune, ſi la propoſition ne paſſa point, & ſi elle ne parvint pas même au conſeil des anciens, il faut bien ſe garder d'en faire honneur à la juſ-

tice ou à la modération du corps législatif. Les propriétaires menacés durent leur salut à de toutes autres causes, & en particulier au petit peuple des faubourgs de Paris qui se prononça ouvertement en leur faveur. Comment s'en étonner après sept années de privations & de misères, qui lui ont appris que le pauvre industrieux reste sans travail dès que les riches sont forcés, comme l'a dit Bailleul, *à revêtir l'uniforme de la médiocrité ?* aussi, chose incroyable ! l'on vit jusqu'à l'un des plus farouches jacobins, chercher à se populariser en repoussant avec indignation l'idée du dépouillement dont il s'agit. « Qu'est-ce que votre *curateur-général ?* écrivit dans son journal, le député Poultier, qu'est-ce que ce curateur qui emploiera vingt mille curateurs subalternes, qui consumeront en frais de régie & en gaspillages, le produit des ventes des biens des déportés ? Que restera-t-il à ces malheureux ? la misère, l'opprobre & le désespoir. Vous leur ferez, dites-vous, des *pacotilles* de marchandises nationales ! C'est une *plaisanterie atroce* ».

Certes, l'*atrocité* de la *plaisanterie* n'eût point retenu le directoire, si l'on eût pu lui indiquer le secret d'empêcher que la valeur des terres confisquées ne s'évanouît au moment même de la saisie, & le secret non moins difficile d'émettre sur un pareil gage quelque nouveau papier-

Et, certes, en haſardant ce pronoſtic, j'étois loin de ſoupçonner un fait dont la force des choſes vient d'arracher l'aveu aux ſpoliateurs. A les en croire, la nobleſſe qui a émigré étoit tellement criblée de dettes, que lors même que ſes terres ſe ſeroient vendues à leur ancienne valeur, il eſt douteux ſi celle-ci eût ſuffi pour couvrir les hypothèques. « C'eſt encore un *problême*, a dit Lecoulteux, dans la ſéance du 20 juillet 1798, c'eſt encore un *problême*, ſi les biens confiſqués ſur les émigrés, *s'élèvent d'estimation de* 1790, au montant de leur dette. Il eſt bien à craindre que ce ne ſoit ſur les *créanciers* des émigrés que tombe *en définitif* le poids de la *confiscation* des biens de leurs débiteurs. »

On ne conçoit guère comment Lecoulteux pouvoit préſenter de pareilles craintes ſous la forme modeſte d'un *problême*, puiſque ſi les dettes des émigrés égaloient preſque la valeur de leurs immeubles à l'époque où ceux-ci ſe vendoient pour trente fois leur revenu, elles doivent l'avoir

---

s'écriant : « Les employés de ce bureau n'ont rien touché depuis cinq mois. Si vous les supprimez en ce moment qu'ils sont réduits *aux abois*, vous commettrez un acte d'inhumanité. » A ces mots, l'accès d'économie fit place à un accès de compassion, et on a conservé provisoirement ces employés oisifs, par l'impossibilité où l'on est de les payer en les congédiant.

conſidérablement ſurpaſſée, depuis que ces immeubles ſe ſont dépréciés au point que les hôtels & les palais dont la république n'a retiré que 22 *mille francs*, étoient peut-être chargés de 22 millions d'hypothèques avant qu'elle eût mis les poſſeſſeurs en fuite.

Voici donc en réſumé les obſtacles inſurmontables qui s'oppoſent au retour de ces eſpèces de confiſcations : c'eſt que le fiſc y a infiniment moins gagné que n'y ont perdu les républicains *créanciers* des émigrés (9) ; c'eſt qu'en s'empa-

---

(9) Il n'est pas besoin de dire que l'exposé de Lecoulteux étoit une exagération évidemment destinée à diminuer la pitié du peuple envers les émigrés, à la tourner en faveur de leurs *créanciers*, et à faire croire que tout le luxe que déployoit autrefois la noblesse étoit le produit des faveurs de la cour, et par conséquent des sueurs du pauvre roturier. Au surplus, les documens qu'on possède sur la quantité et sur la valeur des terres confisquées, sont jusqu'ici si imcomplets, que Lecoulteux ne put citer aucun fait à l'appui de son étrange assertion, et qu'il eut grand soin de la présenter sous la forme d'un *problême*.

Après avoir suivi avec beaucoup d'attention tout ce qui a été écrit sur cette matière, voici le résultat que je crois pouvoir soumettre au public, mais simplement à titre d'apperçu.

Les immeubles confisqués tant sur le clergé que

rant de cette proie, il a réduit à la dernière misère ſes propres contribuables ; c'eſt que de nou-

---

sur la couronne, les princes, les collèges, les hôpitaux, les fédéralistes et autres individus, émigrés ou non, formoient le tiers ou au moins le quart de toute cette masse de propriétés dans l'ancienne France, et produisoient aux possesseurs légitimes un revenu net et annuel de plus de 300 millions, dont environ la sixième partie consistoit en droits seigneuriaux, en rentes foncières, en champarts, etc.

Ce revenu net de 300 millions, estimé au denier 28 ou 30, représentoit avant la révolution une valeur vénale d'environ 8 à 9 milliards.

Les immeubles confisqués étoient chargés d'une dette d'environ 2 milliards, dont près de la moitié se trouvoit hypothéquée à ceux des français qui émigrèrent, et l'autre moitié à ceux d'entr'eux qui sont restés sous la jurisdiction de la république. Johannot a avancé qu'un million d'individus se sont présentés comme *créanciers* des émigrés. Plusieurs rapports officiels annoncent que leur créance s'élève au capital d'un milliard, et les intérêts annuels à 50 millions, dont l'état leur paie aujourd'hui le *tiers* en *bons*.

En considérant l'énorme dégradation qu'éprouvèrent les biens confisqués du moment où l'on y porta la main, et où l'on eut supprimé les droits seigneuriaux, il y a tout lieu de croire qu'à l'époque où ils furent mis en vente et adjugés, leur revenu net étoit déja réduit de moitié.

Sans risquer aucune exagération, on peut encore

velles expropriations, en faiſant baiſſer encore le prix des terres, diminueroient le produit de ſes droits ſur les ventes; c'eſt qu'après ſix ans d'expérience, il a appris que les immeubles confiſqués ſont pour lui de nulle valeur; c'eſt qu'enfin ceux dont il ne peut ſe défaire à aucun prix, & qui reſtent ſous l'adminiſtration de ſes régiſſeurs, lui rapportent incomparablement moins que les terres dont il a laiſſé l'uſufruit à la nobleſſe. Mille fois il s'eſt repenti de s'être ainſi

---

affirmer, que la masse des biens confisqués dans l'ancienne France, ne s'est pas vendue à plus de deux années de leur revenu net ainsi réduit, et que l'état n'en a pas tiré au delà de 300 millions *valeur espèces.*

Quoiqu'il n'ait réellement perçu des acquéreurs qu'une somme si modique, il n'en est pas moins vrai que cette grande spoliation lui a procuré environ *cinq milliards valeur effective:* mais il ne faut jamais perdre du vue que c'est l'émission du papier-monnaie qui lui avoit procuré cet immense subside, et que ce ne sont point les acquéreurs des terres confisquées qui en ont fait le sacrifice. Bien au contraire, ils sont les seuls qui aient profité de la dépréciation des assignats, et elle n'en a pesé qu'avec plus de force sur le reste du peuple. Cette dernière circonstance explique l'horrible épuisement des contribuables, sur-tout de ceux, qui s'étant abstenus de prendre part au vol national, ne purent s'abstenir de recevoir des assignats.

privé des tributs réguliers qu'il auroit tirés des propriétaires légitimes, ſi, plus éclairé dans ſon avidité, il eût ſuivi l'exemple de Cromwel; qui laiſſa aux royaliſtes anglais leurs domaines, pour en empêcher la détérioration, & pour leur impoſer chaque année des rançons conſidérables. Si à toutes ces circonſtances, l'on ajoute la double certitude qu'a le directoire de ne plus trouver de capitaliſtes pour acquérir les terres qu'il confiſqueroit, & que celles dont il s'étoit emparé auroient eu une valeur quadruple, s'il en eût confiſqué la moitié moins, on comprendra pourquoi il ſe prononça lui-même contre toutes confiſcations nouvelles, & repouſſa avec empreſſement la dot que lui offroit l'abbé Sieyes (10).

---

(10) Les éditeurs du Moniteur, qu'on peut regarder comme étant aux ordres du directoire, s'empressèrent de combattre cette mesure en exposant, » que son effet seroit de faire sortir de France, le peu de numéraire qui avoit reparu, et d'occasionner la ruine d'un grand nombre de familles, tant de celles qui sortiroient de la république, que de celles *qui y resteroient.* . . . . Ne pourroit-on pas craindre, ajoutoient-ils, que beaucoup de personnes regardant l'expulsion collective que l'on propose, comme une violence, comme une injustice, ne voulussent point la partager, et dépouiller ceux sur qui elle pèseroit, en se rendant acquéreurs de leurs domaines ? »

Mais je le répète : lors même qu'il eût été aſſez aveugle pour en vouloir, il eſt plus que douteux ſi toute ſon autorité & celle des conſeils auroient pu vaincre l'oppoſition de ceux des français, dont la fortune eſt hypothéquée ſur les terres convoitées, & qui ſavent aujourd'hui que c'eſt *ſur eux que tomberoit en définitif tout le poids de la confiſcation des biens de leurs débiteurs.* Comme les familles qui commencèrent par être les complices de ce vol, & qui ont fini par en devenir les victimes, ne prêteront plus leur miniſtère au fiſc, comme en ſaiſiſſant les terres de la nobleſſe, il ne peut plus être ſecondé par le *tiers-état ;* dès que ces auxiliaires naturels lui manquent, il lui devient preſque impoſſible de procéder à de nouvelles confiſcations, lors même qu'il n'y auroit pas renoncé par le ſentiment de ſon intérêt propre.

Ce ſeroit s'abuſer étrangement que d'enviſager comme meſure fiſcale, le dernier décret par lequel on a confiſqué les biens de ceux des déportés qui ne ſe préſenteront pas d'eux-mêmes pour ſubir leur ſentence, ou qui s'évaderont du lieu peſtiféré où on les relègue. Ce décret a été lancé dans un accès de rage, en apprenant l'évaſion de Pichegru, celle de toutes les victimes du 18 fructidor, dont les régicides redoutent le plus l'énergie, la popularité & les talens, le ſeul acteur

qui ſe ſoit fait un grand caractère, & l'ait conſervé ſans tache, dans ce drame révolutionnaire qui a fait diſparoître toutes les autres réputations en les mettant au double creuſet de la proſpérité & de l'adverſité.

Auſſi ceux qui ont propoſé cette nouvelle confiſcation ſe ſont-ils bien gardés de donner à entendre que le tréſor public en retireroit le moindre ſecours ; & le député Rouchon, qui l'attaqua avec tant de courage, ne prit pas même la peine de la combattre ſous ce rapport ; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, s'il n'eût été certain que les intérêts du fiſc n'entroient pour rien dans leurs vues (11). Non-ſeulement on peut

(11) Après avoir annoncé que cette mesure porteroit le dernier coup au crédit public, il l'attaqua par des argumens d'une toute autre espèce ; et quoiqu'ils n'aient qu'un rapport éloigné à l'objet que nous traitons, on ne verra pas sans intérêt le contraste frappant que présente la mâle énergie de cet homme de bien avec les lâches passions de ses collègues. Voici la question qu'il leur adressa :

« Que penseriez-vous du législateur qui diroit à un malheureux condamné à mort : *Viens aux pieds de la guillotine, sinon je te ferai rouer, écarteler*..... Lisez l'histoire : vous y verrez que nul tyran, pas même Néron ni Héliogabale, ne s'est imaginé de punir un homme, parce qu'il n'étoit pas venu demander à subir son supplice.... Eh ! que dire quand dans une

défier

défier le directoire de tirer cent mille écus de tous les immeubles des déportés ; mais on peut être sûr qu'il y perdra incomparablement davantage, par cela seul que toute mesure qui fait baisser la valeur vénale des immeubles, diminue d'autant le produit des droits considérables qu'il prélève sur les ventes & les successions, & qui, à eux seuls, constituent près du quart de ses re-

---

pareille proposition, on voit paroître les mots *justice, humanité, clémence!* Je l'avouerai, les cheveux m'en ont dressé sur la tête. Est-ce donc avec un *rire* sardonique, que l'on enfonce le poignard ? . . . Je demande qu'on fasse cesser la déportation et les effets de la déportation. » — Ici le Moniteur nous apprend qu'une partie des membres *murmuroient, et qu'une foule d'autres* RIOIENT. — « Représentans, leur dit Rouchon, je concevrois votre *rire* s'il s'agissoit de pardonner : je ne le conçois pas lorsqu'il s'agit de punir. »

Ce député revint à la charge trois jours après, et s'éleva avec tant de force contre ce nouveau système de progression et de cumulation des peines, que Bailleul et tous ses satellites ne surent que répondre. Après un moment de silence, Rouchon tournant autour de lui ses regards, et ne voyant que des visages inexorables, s'écria avec l'accent du désespoir : *Comment! personne ici n'appuie ma proposition!*

Personne n'osa ni l'appuyer ni la combattre, et voici comment le Moniteur du 12 novembre, n°. 52, termine le récit de ce débat : — Rouchon : *Il n'est plus d'hommes*,

venus ordinaires. Quant aux terres confiſquées & déja vendues, leur dépréciation paroît s'être ſenſiblement accrue à la ſuite de ce décret, puiſque dans la ſéance du 1er. décembre, le député Fauvel a demandé « qu'il ſoit défendu d'établir, dans les *affiches* de ventes, une *diſtinction* entre les biens *nationaux* & les biens *patrimoniaux*; différence qui ne peut, dit-il, exiſter déſormais ni dans le fait, ni dans le droit, pour des amis de la république. »

RÉQUISITIONS EN NATURE.

L'intérieur de la France eſt ſi peu connu, & change avec tant de rapidité, que beaucoup de gens s'imaginent que ſi le directoire laiſſe aujourd'hui aux propriétaires l'adminiſtration de leurs domaines, ce n'eſt qu'afin d'y ſaiſir des récoltes plus abondantes, & que les *réquiſitions en nature* ne ſont pas pour lui moins productives que l'étoient autrefois les ſéqueſtres.

C'eſt cependant un fait conſtaté que depuis la révolution du 18 fructidor, époque à laquelle ſes beſoins ſont devenus plus urgens que jamais, il s'eſt abſtenu de toutes eſpèces de *réquiſitions* dans l'ancienne France & dans les départemens aggrégés. Sur ce point, du moins, il a montré qu'il avoit été ſincère dans le meſſage où il an-

nonça que *l'emploi de cette mesure est toujours funeste.* Bien loin d'y avoir recours, il n'a cessé de répéter aux conseils que l'unique moyen de créer un revenu public, qui ne mette pas les administrés en guerre ouverte avec l'administration, étoit de renoncer aux taxes directes pour lesquelles on s'adresse aux personnes qui les refusent, & d'y suppléer par des taxes indirectes qui se confondent peu-à-peu avec le prix de la chose, & que le contribuable paie sans s'appercevoir du sacrifice qu'il fait à la transmission de chaque pièce de monnaie qu'il dépense.

Ce qui a conduit si rapidement le directoire à renoncer aux *réquisitions*, c'est qu'il reconnut qu'il avoit porté à l'agriculture le coup le plus funeste, & s'étoit rendu l'artisan de sa propre détresse en pillant les capitaux productifs au lieu de demander le superflu de la reproduction; qu'un gouvernement, ainsi qu'un particulier, lorsqu'il a perdu son crédit & dissipé tout ce qu'il avoit en avances disponibles, doit se résigner à vivre sur son revenu, & qu'arrivé à ce terme, il lui est aussi impossible de lever tout-à-la-fois des réquisitions & des contributions sur les cultivateurs, qu'il l'est à ceux-ci de faire produire à leurs vignes deux récoltes dans la même année. Lorsqu'après avoir mis, en 1796, leurs caves & leurs greniers en réquisition, on eut l'effronterie de

leur envoyer le percepteur des taxes, il fut repouſſé de toutes parts avec ce propos que cita Johannot, en faiſant abolir les réquiſitions & rembourſer celles de 1796. *Comment voulez-vous que nous payions nos taxes, lorsque vous nous avez enlevé la totalité de nos récoltes?*

Il eſt vrai de dire que lorſque le gouvernement conſtitutionnel avoit eſſayé de prolonger ce régime *extra-légal*, il ne percevoit point encore la plupart des tributs légaux à l'aide deſquels il traîne aujourd'hui ſa fragile exiſtence. Mais ce qui l'engagea à preſſer ſi vivement l'organiſation des impôts réguliers, c'eſt qu'il s'apperçut que ſes prépoſés fruſtroient ſon avidité en retenant ou gaſpillant la plus grande partie des grains enlevés. « Il apprit à ſes dépens, nous dit Adrien Lezay, il apprit que la violation de la propriété eſt plus coûteuſe que ſa protection; que l'argent qu'on arrache par force, ſort bien de la main où il eſt, mais ſans arriver pour cela dans celle de l'épargne; qu'entre ces deux en eſt une troiſième qui prend dans toutes deux, & ne laiſſe rien dans aucune. »

Telle eſt la leçon qui le força enfin à rétrograder vers les impôts réguliers; & d'abord, après le 18 fructidor, époque où ſes janiſſaires auroient pu mieux que jamais recommencer les levées en nature, il s'eſt hâté de révéler aux deux conſeils

que les *réquisitions dévoroient des ressources qu'on pourroit utiliser.* (1)

On le voit maintenant : ces reſſources que les réquiſitions *dévorent*, ce ſont les tributs légaux, & chacun ſait que ceux-ci ne peuvent être *utilisés*, c'eſt-à-dire, productifs, qu'autant qu'ils ſont décrétés d'avance, répartis ſur tous les contribuables proportionnellement à leurs facultés, & perçus de façon à écarter l'arbitraire. Cet aveu du directoire dit aſſez qu'il n'a renoncé aux *réquisitions* que pour ſon propre intérêt, & que s'il eſt obligé d'y revenir, cette tentative déſeſpérée indiquera bien moins ſa force que ſon agonie.

Il y reviendra cependant malgré lui, ſi jamais ſes armées ſont repouſſées vers leurs frontières, comme le furent celles de Jourdan & de Moreau, & ſans doute que de nouvelles réquiſitions en nature pourront les approviſionner de vivres pendant plus ou moins de tems : mais pour empêcher que cette ſoldateſque ne ſe débandât, il ne ſuffiroit pas de la nourrir, il faudroit faire les frais de ſes équipages, & ſur-tout de ſa ſolde. Or, voilà ce qui eſt hors du pouvoir de ceux auxquels elle obéit encore.

On ne ſe figure guère avec quelle rapidité les

(12) Meſſage du 26 septembre 1797.

réquisitions en nature & tous les enlèvemens inattendus arrêtent la reproduction & tarissent le revenu d'un pays, quelque riche qu'il soit. Si, par impossible, Bonaparte ou Massena réussissoient jamais à s'établir dans la Grande-Bretagne & à *l'exploiter* à leur manière, ils auroient beau employer les *fusillades*, & menacer le peuple anglais de la *foudre* & du *feu du ciel*, à moins qu'ils n'enlevassent jusqu'au mobilier, on pourroit les défier de lever, pendant plusieurs années de *terreur*, le quart des subsides que M. Pitt y a obtenus depuis la guerre, avec le talisman du *crédit* & le levier de la *loi*.

EMPRUNTS FORCÉS.

« Il n'y a pour gouverner, & sur-tout pour avoir de l'argent, que deux moyens au monde; la *terreur* qui l'arrache, & la *confiance* qui l'obtient. Le premier est *usé*, le gouvernement l'a expérimenté par lui-même, quand il a essayé d'en faire usage. Il remettroit sur la France le *pressoir révolutionnaire* pour exprimer ses *derniers sucs*, qu'il en couleroit des flots de sang avant une *goutte d'argent*. Les loix l'ont averti de se cacher: plus elles le poursuivront, plus il fuira ».

C'est ainsi que s'exprimoit en 1796, Adrien Lezay; et comme depuis cette époque, toutes les loix destinées à *obtenir de l'argent* par la *con-*

fiance ont été ſans effets, examinons ſi les ſucceſſeurs de Robeſpierre pourront y ſuppléer de nouveau par la *terreur*.

Sans doute ils ſe jeteroient ſur les propriétés mobiliaires, ſi leur devancier leur avoit laiſſé quelque choſe à découvrir; mais le garde-meuble de la couronne, les diamans de la famille royale, la vaiſſelle des particuliers, l'argenterie des égliſes, les nippes des prêtres, les troncs même des hôpitaux; tout a été ſucceſſivement mis en vente au nom de la nation, ou dérobé par les jacobins; tout eſt aujourd'hui conſommé ou réparti entre la foule des raviſſeurs. Le directoire a beau porter autour de lui ſes regards, il n'apperçoit plus de dépôts dont il vaille la peine de s'emparer. Les fonds de la compagnie des Indes, ceux de l'ancienne caiſſe d'eſcompte, les épargnes des corporations, les bourſes des collèges, & juſqu'au pécule des mineurs, qu'eſt-ce donc qui n'a pas diſparu ſous la main des fondateurs de cette république (13)? De tant de capitaux réels &

(13) Il n'existe plus en France que la *caisse Massiac* et celle du *commerce*, connue sous le nom des *comptes courans*, où le directoire pourroit peut-être saisir d'un seul coup de filet un dépôt de deux ou trois millions en espèces. Aussi les parisiens sont-ils fortement imbus de l'idée que c'est quelque emprunt clandestin de cette nature qui a causé la sus-

artificiels, il ne reſte preſque d'autres traces que les pages du grand livre.

Mais, dira-t-on peut-être, il n'en eſt pas de même du numéraire métallique, qui ſans être beaucoup plus rare, eſt ſeulement, comme l'a obſervé Lecoulteux, plus *diſſéminé* qu'autrefois. C'eſt préciſément cette *diſſémination* des métaux précieux qui interdit tout eſpoir de les mettre de long-tems en ſaiſie, & l'on peut tenir pour certain, que ce que le français ſait aujourd'hui le mieux cacher, c'eſt ſon argent. J'ai même la preuve que depuis le 18 fructidor, il a recommencé à l'exporter ou à l'enfouir: cette preuve ne ſe tire pas ſeulement de la hauſſe exceſſive dans le prix du papier ſur l'étranger, & dans celui de l'eſcompte, mais auſſi des prix comparatifs de l'or à l'argent avant la révolution, pendant ſon cours, & depuis l'attentat du 18 fructidor.

J'invite le lecteur à me ſuivre dans une petite digreſſion qui pourra lui fournir un excellent ther-

---

penſion récente du paiement des billets de cette dernière banque. Jusqu'ici les administrateurs ont cependant assuré le contraire, et ce procès n'est pas encore assez instruit pour prononcer sur ce point de fait; mais si le ministre des finances s'y trouve réellement impliqué, il n'en perdra pas moins dès cette année, sur le produit des *patentes*, fort au delà de ce qu'il croyoit gagner par ce coup de main.

momètre, pour juger chaque jour des progrès de la confiance ou de la défiance du peuple de Paris envers ſes chefs. On ſait que le prix relatif de l'argent à l'or dépend de leur abondance reſpective. Comme celle-ci n'a point ſenſiblement varié en Europe depuis une douzaine d'années, tout annonce que ſans la révolution, leur valeur correſpondante ſeroit reſtée en France à-peu-près au taux auquel M. de Calonne avoit établi le nouveau pied monétaire (14), auquel il ſe trouve

(14) Avant la refonte qui eut lieu sous son administration, et que ses compatriotes lui ont si injustement reprochée, quatre gros écus ne contenoient en argent fin que 14 fois et demi le poids de l'or fin renfermé dans un louis, et comme la valeur relative de l'or contre l'argent avoit réellement augmenté dans toute l'Europe depuis l'année 1726, où l'on adopta ce pied monétaire, M. de Calonne fit très-sagement de retrancher quelque chose de la matière des louis. Peut-être alla-t-il un peu trop loin en établissant de 1 à 15 et demi leur rapport avec les monnaies d'argent correspondantes; mais je n'en suis pas moins disposé à croire que le système monétaire de la monarchie française devint alors le plus parfait de l'Europe, comme celui de la Grande-Bretagne est resté le plus défectueux, depuis qu'à la fin du siècle passé, le chancelier de l'échiquier Montague émit de nouvelles monnaies d'argent, sans faire sur elles la même opération que M. de Calonne a faite en France sur les monnaies d'or.

Tout annonce qu'il seroit trop tard pour y revenir,

encore dans les autres états de l'Europe, où l'or fin coûte généralement 15 fois un tiers, 15 fois & demi, ou 15 fois deux tiers ſon poids en argent fin. Sous le règne de Robeſpierre, le prix de l'or s'étoit élevé à Paris juſqu'à 16 & demi, & retomba un peu lorſque les Pichegru & les Barthélemy furent portés à la tête des affaires; mais depuis leur cataſtrophe, il a remonté graduellement à 17. La cote qu'en donnent les derniers papiers français eſt beaucoup plus importante qu'on ne penſe, par cela ſeul qu'elle indique avec préciſion l'étendue des ſacrifices que font les hommes à argent, pour le mettre hors de l'atteinte des miniſtres de la terreur (15). Si

---

et qu'à la paix générale le prix marchand des matières d'or et d'argent se trouvera en Europe très-rapproché du pied de 1 à 15 et demi établi sous Elisabeth. Mais le système monétaire des anglais qu'on admire tant en France, n'en est pas moins vicieux dans presque toutes ses branches, et sans le succès des billets de banque, il y a long-tems que ses vices eussent provoqué une réforme. Celle-ci sera d'autant meilleure qu'elle sera complette, et je doute fort qu'il fût prudent de l'entreprendre avant que tous les anciens canaux du commerce soient rouverts sur le continent, où qu'on puisse connoître l'influence qu'aura sur le prix des métaux précieux la révolution qui a fait tout à la fois enfouir beaucoup d'or, et porter beaucoup de vaisselle plate aux hôtels des monnaies.

(15) Dans les papiers de Paris, du mois de fé-

pour ſe procurer *une* livre peſant d'or fin qui ne vaut aujourd'hui à Londres que 15 livres & deux tiers peſant d'argent fin, les pariſiens ſe ſoumettent à en payer 17, c'eſt qu'une livre d'or, par ſon poids ſpécifique occupe environ la moitié moins de volume qu'une livre d'argent, & que la même ſomme nominale prenant ainſi 30 à 34 fois moins d'eſpace, peut échapper d'autant mieux à l'œil du gouvernement & de ſes eſpions. Quand la défiance qu'il inſpire en eſt arrivée au point de faire courir volontiers les riſques d'une ſi forte *prime*, toutes les meſures propres à le déjouer ſont priſes, il n'a plus de reſſources pour atteindre les métaux précieux, & à la première tentative qu'il feroit pour s'en emparer, le peu de numéraire qui circule encore rentreroit à l'inſtant dans les entrailles de la terre.

---

vrier 1799, le *marc* d'argent fin est coté à 50 l. 15 s., et *l'once* d'or fin à 106 l. 10 s. D'où l'on voit que les huit onces d'or qui font le marc, coûtent 852 liv., ou à peu de chose près, 17 marcs d'argent. On voit en même tems combien il y a à gagner en fondant tous les louis de poids qu'on peut se procurer contre des écus sur le pied de 15 et demi, et qu'on revend sur le pied de 17, après avoir transformé la matière en lingots. C'est à quoi se rapporte ce que j'ai avancé, p. 275, tome 1er, sur la nécessité de *démonétiser* les louis, quelque désastreuse que soit cette mesure.

Tout ceci, comme on le voit, s'appliqueroit également aux *emprunts forcés*, si le directoire avoit l'effronterie d'en tenter un nouveau après le décret du 31 septembre 1797, qui *démonétisa* les coupons ou reconnoissances qu'avoient reçus les prêteurs de l'année précédente (16). Au

(16) Le décret qui avoit ouvert cet emprunt, portoit la promesse solennelle d'accepter un *dixième* des coupons ou récépissés en paiement des contributions pendant chacune des dix années suivantes. Dans son mémoire du 2 août 1797, le ministre Ramel s'étant plaint de ce que *cette compensation emporteroit plus de 30 millions sur les rentrées de chacune de ces années*, il n'en fallut pas davantage pour l'en débarrasser en décrétant, que les *huit derniers coupons de l'emprunt forcé ne seroient plus admis en paiement des contributions, et qu'ils feroient partie de la dette publique.*

Puisqu'il est ici question de cet emprunt forcé de 600 millions, dont j'avois pronostiqué qu'on ne recevroit pas au-delà de 200, terminons ce qui le concerne, en citant l'aveu que fut obligé de faire le rapporteur Crétet pour envelopper tous les prêteurs sans distinction dans la grande banqueroute nationale. *L'emprunt forcé qui a produit une masse* NOMINALE *de* TROIS CENTS MILLIONS, *n'a pas fourni plus de* CENT *millions en valeur réelle.*

Certes, à peine en eût-il fourni *dix*, si les prêteurs n'avoient pas été admis à profiter de l'occasion pour se délivrer de leurs assignats: encore, afin d'obtenir ce sacrifice, fallut-il leur persuader qu'en jetant ainsi

ſurplus, il ne faut point être la dupe des mots : les prétendus *dons volontaires* qu'on a ſollicités au commencement de 1798, n'étoient autre choſe qu'un emprunt *forcé*, ainſi que l'obſerva très-bien Lebrun. Or, comme ils n'ont verſé qu'environ *mille francs* par jour dans les coffres de la tréſorerie, & que ſes dépenſes journalières s'élèvent à près de *trois millions*, on peut ſe tranquilliſer ſur les réſultats d'un pareil eſſai, en ſuppoſant qu'il ſe renouvelle.

Seroit-il beſoin d'en dire davantage pour montrer que la terreur a perdu ſon taliſman productif; qu'en replaçant le *preſſoir révolutionnaire* ſur un pareil pays, on ne trouveroit plus de *ſucs* à en exprimer; que ſes ſpoliateurs s'étant privés de la reſſource du crédit par le décret qui proclama ſi inconſidérément la légalité des banqueroutes, ils ſe trouvent forcés de rentrer dans l'étroite ornière des impôts réguliers, & de ſe contenter de ceux qu'ils pourront lever ſur un peuple épuiſé, déshabitué de les payer, & qui met autant d'adreſſe à les éluder qu'il déploie de réſignation en ſe voyant enlever ſes droits politiques & civils? Que diroit Monteſquieu, en

---

au feu les trois quarts du papier-monnaie qu'ils poſſédoient, ils releveroient dans la même proportion la valeur du quart qui leur resteroit; idée si chimérique, que depuis cette époque, il baiſſa encore de 29 sur 30.

assistant à un pareil spectacle chez ses compatriotes travestis en *républicains*; lui qui, sous l'ancien régime, avoit avancé comme axiome, « qu'un peuple peut aisément souffrir qu'on exige de nouveaux *tributs*; mais que lorsqu'on lui fait un *affront*, il ne sent que son malheur, & y ajoute l'idée de tous les maux qui sont possibles ».

Dès l'année 1795, époque où les législateurs français continuoient à menacer la coalition du développement de leurs moyens révolutionnaires, & où ils s'écrioient encore : l'*Europe est-elle à vendre?* J'osai pronostiquer que l'ensemble des tributs réguliers qu'ils commençoient à réorganiser, ne leur procureroit pas en 1796, un revenu égal au montant des taxes additionnelles que M. Pitt leveroit dans la même année sur le peuple anglais. Je fus alors aux prises avec un ancien administrateur de la France, qui me reprocha *la grande erreur de ne pas considérer ce que sont les* MOYENS RÉVOLUTIONNAIRES. *Si l'on étoit aussi convaincu qu'on devroit l'être*, ajoutoit-il, *qu'ils surpassent de beaucoup en* FORCE *& en* ÉTENDUE *les moyens* LÉGITIMES *&* RÉGULIERS, *on ne se repaîtroit pas de* CHIMERES.

Il est bizarre qu'en vantant leur *force* & leur *étendue*, cet écrivain eût oublié de faire mention de leur DURÉE. Après avoir réparé cet étrange

oubli, voyons ſi ce ſont les financiers français ou anglais qui ſe ſont *repus de chimères.*

Vers le mois d'août 1798, dans le même tems où Bailleul déploroit, avec tant d'amertume, *le peu de facultés* des contribuables français, le dénuement de la tréſorerie, & par deſſus tout la perte du *crédit*, qui lui a enlevé tout eſpoir de ſuppléer au déficit par des emprunts, M. Pitt qui pouvoit emprunter à 6 pour cent, toutes les ſommes dont il avoit beſoin, renonçoit volontairement à cette reſſource, & prenoit la réſolution de demander une grande partie des dépenſes extraordinaires de la guerre au peuple anglais, ſur lequel elle a déja accumulé pour 8 à 9 millions ſterling de nouveaux impôts. Eh bien! telle eſt la *force, l'étendue*, & ſur-tout la DURÉE des moyens *légitimes* & *réguliers*, que cette nation s'eſt vue impoſer ſans le moindre murmure, un ſubſide additionnel de 10 millions ſterling pour chacune des années 1799 et 1800. En ſorte qu'elle paie aujourd'hui le double de ce qu'elle payoit il y a ſept ans, lorſque les étrangers la croyoient excédée de taxes. C'eſt une choſe remarquable que depuis cette époque le produit général des anciens impôts s'eſt viſiblement accru; mais ce qui eſt bien plus remarquable encore, ce qu'il faudroit proclamer à ſon de trompe dans toute l'Europe, pour la tenir en garde contre la *chi-*

mère des moyens révolutionnaires, c'eſt que dans le court eſpace d'un mois, le parlement britannique a décrété & organiſé cet énorme impôt additionnel de 250 millions tournois, tandis que depuis quatre ans, les mandataires de la nation révolutionnée ont tenu près de mille ſéances pour décréter & organiſer un revenu public dont le produit total ne dépaſſe pas *demi*-million par jour (17)!

Ce triomphe à jamais mémorable des reſſources légitimes ſur les reſſources révolutionnaires, a été mis dans le jour le plus éclatant par un orateur homme d'état. Après avoir préſenté à la chambre des pairs le contraſte de la proſpérité croiſſante des contribuables anglais,

(17) Ceci n'a rapport qu'aux *impôts* proprement dits, parmi leſquels on ne peut ranger ni le revenu des domaines nationaux invendus, ni le paiement de ceux qui s'achètent, ni le produit des coupes des forêts, ni le fermage des ſalines et marais ſalans confiſqués, ni le déchirement des ſucceſſions anticipées, et bien moins encore les tributs arrachés par force ou par adreſſe aux autres peuples. Réunis aux *contributions* des français et des départemens agrégés, tous ces objets peuvent porter les recettes de la tréſorerie nationale à près d'un million par jour : mais il n'y a guère plus de la moitié de cette ſomme qu'on puiſſe envisager comme procédant d'une ſource de revenus régulière et durable.

& de l'appauvriſſement progreſſif de ceux de la France. « Sans doute, a-t-il ajouté, ſans doute il eſt difficile de ſe défendre du juſte orgueil que doit nous inſpirer un ſemblable contraſte ; mais gardons-nous de perdre jamais de vue la grande moralité qui en découle. Mylords, ſi nous nous trouvons placés dans une ſituation qui fait le déſeſpoir de nos ennemis, ſouvenons-nous que c'eſt pour n'avoir déployé nos reſſources nationales que par des moyens juſtes & légitimes. Que cette leçon vivante ſerve d'encouragement à la génération actuelle, & d'exemple à notre poſtérité. *Vera gloria radices agit, atque etiam propagatur* (18) ».

Revenons au peuple français ; je me flatte d'avoir prouvé que, lors même qu'il ſeroit auſſi conſciencieux à acquitter les tributs, qu'il eſt actif à les éluder, lors même qu'il auroit pour ſes chefs autant de reſpect & de dévouement qu'ils lui inſpirent de mépris & d'horreur, il lui ſeroit phyſiquement impoſſible de payer la moitié ni peut-être le tiers des ſubſides dont ils ont beſoin pour un établiſſement de paix ; qu'après lui avoir clandeſtinement enlevé ſes capitaux à l'aide des aſſignats, après avoir ſuſpendu tous ſes travaux

(18) *Lord Auckland's Speech, on the 8th Day of January*, 1799.

productifs pour la guerre, & avoir desséché ses revenus jusqu'à la racine, ses oppresseurs sont condamnés sans rémission à un DÉFICIT qui prépare leur catastrophe, & qu'ils ne l'ont différée qu'en pillant la Hollande, l'Allemagne, la Suisse & l'Italie.

Ce n'est que depuis l'annihilation du papier-monnaie que cette conséquence a pu se développer; & si tant de gens se sont trompés sur ce point, c'est qu'ils oublioient que les ravages du déficit n'éclateroient qu'après avoir vicié tout le sang du corps politique : mais ses horribles symptômes percent aujourd'hui de toutes parts. Quiconque observe de près cette republique triomphante au-dehors, la voit tomber en dissolution au-dedans, & peut assigner le terme de ses conquêtes & de ses trophées, à l'époque où les puissances neutres, auxquelles elle en impose encore en leur parlant de ses *inépuisables ressources*, comprendront qu'il ne lui en reste d'autres que les dépouilles qu'elle se propose de leur arracher en les attaquant séparément.

Et qu'on ne dise point que j'exagère en signalant son déficit comme une maladie mortelle. Sans doute qu'elle n'est point la seule qui menace de ruine ce gouvernement monstrueux; mais comme elle donne à chacune des autres une activité redoublée, comme elle interdit jusqu'à la possi-

bilité des palliatifs, elles ſe concentrent toutes dans la *pénurie* qui le ronge. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon qu'il ſe plaint de ce qu'on frappe la république au *cœur*, en lui refuſant des ſubſides, & que ſes ſatellites les plus clairvoyans proclament que *les finances ſont l'âme, le ſoufle vital qui ne peut expirer ſans que tout expire* (19), ou que *de toutes les calamités qui peuvent affliger un pays, le déſordre dans les finances eſt la plus grande* (20).

Ce n'eſt qu'en récapitulant les principales *calamités* qui tiennent à la pénurie du fiſc, qu'on verra combien eſt juſte la comparaiſon ci-deſſus, & que les finances ſont au corps politique ce qu'eſt au corps humain le cœur qui y entretient le mouvement & la vie, en pompant le ſang, & en le reportant dans toutes les artères.

Si la banqueroute décrétée en ſeptembre 1797, a réduit à la mendicité près d'un million de français, comment la juſtifièrent ceux de leurs députés qui mirent le ſceau des loix à cette ignominie vraiment *nationale?* en diſant « que c'eſt ſous le rapport de ſa *détreſſe financière* que

(19) Jacqueminot.
(20) Bailleul.

les ennemis de la république conſervent encore quelques eſpérances....., qu'ils ſont parfaitement inſtruits de ſa ſituation intérieure, qu'il falloit l'améliorer en ſe *libérant* d'une maſſe d'intérêts énorme (21)..... en écartant le ſpectre d'une dette *non consolidée* & *non consolidable*..... que tout état opprimé par une dette publique plus forte qu'il ne peut la ſupporter, eſt réputé dans une *décadence* qui *appelle* ſur lui les entrepriſes de ſes voiſins..... que les promeſſes faites aux créanciers de l'état furent toujours ſubordonnées à la *possibilité de payer*, ſans laquelle, ſoit les promeſſes, ſoit les garanties, ne ſont que des *illusions* (22)..... qu'enfin il y a *impossibilité physique* de rien ajouter aux impôts exiſtans, ainſi que d'en continuer le taux actuel pendant pluſieurs années (23)..... & que dans un pareil état de choſes la *justice nationale a ses bornes* (24).

Si après avoir ainſi décrété la banqueroute nationale comme *justice nationale*, on a de nouveau fauſſé la foi publique par rapport au tiers conſervé, ſi l'on n'a pas même livré un ſeul écu

---

(21) Villers.
(22) Crétet.
(23) Monnot.
(24) Villers.

aux petits rentiers à qui l'on avoit promis par décret de payer quelque chose au-delà de ce tiers; écoutez ces banqueroutiers. « *Les circonstances impérieuses deviennent leur excuse* (25), l'irrésistible nécessité a décrété le contraire; le budget qui avoit assigné des fonds à cet effet, *n'a pas été aussi productif qu'on l'imaginoit; il étoit plus fictif que réel* (26).

S'il en a été de même des pensions promises aux soldats mutilés, aux 25 mille officiers réformés, aux veuves & aux enfans de ceux qui ont succombé dans les combats, la trésorerie & le directoire s'en sont encore justifiés en disant: *qu'on n'a fait des fonds qu'en apparence, et pour ajouter difficultés sur difficultés.... qu'on s'est efforcé d'opposer une hypocrite popularité à toutes les ressources que le gouvernement vouloit créer à côté de ses urgens besoins; qu'on a consumé le tems, ou à calculer des recettes éventuelles surbordonnées à des loix qu'on ne portoit point, ou à déclamer contre des projets plus ou moins avantageux, sans leur en substituer d'autres* (27).

---

(25) Vernier.

(26) Villers.

(27) *Rédacteurs* des 5 et 9 septembre.

Si chaque jour le gouvernement républicain s'aliène, on voit déſerter la foule des partiſans qui l'avoient ſoutenu dans ſon uſurpation, c'eſt qu'il n'a plus d'aſſignats pour alimenter leur zèle en les tenant à ſa ſolde; c'eſt que le papier-monnaie qui avoit été le *moteur de l'indépendance de la république, est devenu le principe de sa langueur actuelle* (28).

Si l'on ſe plaint de l'*insouciance*, de l'*inepție*, du *découragement* & de la *désorganisation des municipalités*, le rapporteur qui en ſignale les *nombreux inconvéniens*, les attribue à *cette seule cause, qu'il est notoire que depuis le régime constitutionnel*, c'eſt-à-dire, depuis la chute des aſſignats, *les membres des administrations municipales n'ont* POINT ÉTÉ SALARIÉS (29).

Si les juges ſe *vendent à l'intrigue*, comme les en accuſe le directoire, il s'empreſſe de remonter à la ſource de leur vénalité: ces juges ne *sont pas payés* (30).

---

(28) Arnould.

(29) Demoore.

(30) Laujacq vient d'annoncer que le plus grand nombre des juges demandent leur retraite, qu'aux nouvelles élections personne ne se présentera pour les remplacer, et que la France est à la veille de rester sans tribunaux. » Nous ne pouvons voir avec

Si cette *vénalité* ſe montre à découvert dans les bureaux ; ſi Tallien lui-même s'eſt plaint de la *démoralisation de tous les employés*, c'eſt que *la voix impérieuse du besoin flétrit depuis long-tems leur âme.*

Si la police eſt ſans action à Lyon, à Bordeaux, à Toulouſe, leurs députés nous apprennent qu'il ne faut s'en prendre qu'*au dénuement de fonds ;* que pour étendre dans les villes populeuſes une police auſſi active que le preſcriroit l'immoralité de leurs habitans, il faudroit pouvoir *payer* les commiſſaires, les agens & les ſubordonnés de la police qui n'ont *rien reçu depuis dix-huit mois.*

---

une plus longue indifférence la situation des juges de la république. Nous touchons à une époque *funeste*, à *l'abandon absolu des tribunaux.* Fasse le destin qui veille sur ma patrie, que ma *prédiction* ne se vérifie pas! Si dans deux mois, le traitement assuré aux juges n'est pas *acquitté*, le pouvoir judiciaire peut être *anéanti*..... Où prendre des fonds? dira-on. Il faut les prendre sur les *économies*, dont on parle souvent, et qu'on réalise trop peu. »

Cette *prédiction* a été prononcée le 31 décembre 1798. Voilà sous quels auspices s'ouvre l'année 1799, pour ce gouvernement qui parle encore de ses ressources *inépuisables !* Que sera-ce donc en 1800, même en admettant que pendant cet intervalle la république française réussisse à nourrir la guerre par la guerre ?

Si les asyles des enfans trouvés ne sont plus pour eux que des *tombeaux*, s'il ne se présente plus de nourrices; si, *pendant l'an VI, il est mort dans les hôpitaux un grand nombre de malades et d'indigens, auxquels on n'a pu donner ni* BOUILLONS NI PAIN, c'est qu'on n'a point affranchi le directoire du *joug tyrannique des besoins;* ou, comme l'a dit Ramel, que si le paiement des impôts avoit été ponctuel, le *ministre de l'intérieur auroit pu accorder des secours aux hôpitaux* (31).

---

(31) Ce qui achève de prouver combien les plaies de la république tiennent aux finances, et ce qu'il y a de pire dans le dénuement où se trouvent ses hôpitaux, c'est que le peu de fonds disponibles qui leur restent sont dévorés à pure perte par une foule d'agens subalternes sans emploi, et qu'on ne peut cependant point congédier, par l'impossibilité d'acquitter ce qui leur est dû. Les seuls hospices de Paris n'en comptent pas moins de 2,972, dont les gages annuels s'élèvent à 900 mille livres, précisément la somme dont le ministre de l'intérieur a pu disposer, en l'an IV, pour le soulagement des malades qui n'y ont trouvé, comme nous l'apprend Garat, que le *séjour de toutes les misères et de toutes les agonies.* Comment lire, sans être révolté d'indignation et serré de douleur, la lettre que les administrateurs de ces hôpitaux viennent d'adresser à la commission des finances? « L'ordre seroit bientôt rétabli partout, si l'on pouvoit nous assigner des fonds pour ren-

Si la génération qui s'élève eſt privée de toute eſpèce d'inſtruction, ſi on la laiſſe *croupir dans*

---

voyer cet essaim nombreux d'agens qui avilissent et dévorent les hospices, et qui, n'ayant point reçu de gages *depuis plus de quinze mois*, se croient tous autorisés *à se payer par leurs mains*, sans qu'on soit dispensé de recommencer à les solder un jour. Ce renvoi opéré, l'ordre, l'économie, la décence renaîtront dans les hospices. Sans lui, ils continueront à offrir le tableau du brigandage, du désordre et du crime. »

Ce tableau des hopitaux n'est que l'image fidèle du désordre qui règnent dans la plupart des autres administrations de la France, où tous les employés *se paient par leurs mains*; et c'est ce que Bailleul avoit en vue, en disant que *là où il n'y a pas d'aisance, il est très-difficile de rétablir l'ordre.*

Le ministre de l'intérieur vient de publier, le 20 janvier 1799, une circulaire où il s'appitoie sur la détresse des hospices et établissemens de bienfaisance. Il y reconnoît *qu'ils sont dans la plus affligeante situation, qu'ils éprouvent une pénurie qui déchire les âmes les plus insensibles.... que leur détresse est à son comble, et que ce seroit outrager l'humanité souffrante que de négliger un seul instant de venir à leur secours.* Puis il ajoute que « *quoique* la loi du 11 frimaire, porte, qu'en attendant que les administrations municipales aient un fonds suffisant pour pourvoir aux dépenses de cet établissement, les sommes nécessaires seront fournies par le trésor public, *les circonstances où nous nous trouvons ne permettent d'envisager que dans le* LOINTAIN *la possibilité de réaliser cette disposition bienfaisante.* »

l'ignorance, dans l'abrutissement (32), ſi, comme s'en eſt plaint Briot, elle n'offre plus

---

(32) C'est ainsi que s'exprima Bonnaire dans la séance du 6 novembre 1798, et voici ce qu'il a ajouté le 17 janvier 1799 : « Il n'y a pas un moment à perdre ; les habitans des campagnes sont plongés dans l'*abrutissement*. Il faut les en tirer et les élever à leurs propres yeux. Nous manquons d'instituteurs ! Il faut en *créer*, et leur donner une *existence honorable*. » Les *finances seules ne peuvent plus s'ajourner*, avoit dit quelques jours auparavant le même orateur, en annonçant cette motion, et il fut vivement secondé par Leclerc, qui s'écria : *Occupez-vous sur-tout de finances et d'instruction publique ; mais que les finances marchent* EN PREMIÈRE LIGNE. C'est bien là sans doute l'ordre naturel des matières, et cependant il paroît difficile d'ajourner davantage ce qui a rapport à l'éducation publique ; car Heurtaut avoit déja observé, le 26 juin 1798, que « quoique nombreuses, les loix qui la concernent n'en sont pas moins incomplettes, qu'elles ne sont que des *jalons* plantés à de grandes distances, et qui conduisent à un *désert*. » Mais ce qui effraie par dessus tout le républicain Bonnaire, et ce qui lui fait jeter les hauts cris en considérant l'état actuel de ces institutions, c'est que *chaque moment de retard raie pour la suite une foule de français de la liste des citoyens*. Cette crainte est fondée sur l'acte constitutionnel qui statue en effet qu'à dater de l'an XII, tout français qui ne saura pas *lire et écrire* sera rayé de la liste des *citoyens*. Or, il est trop vraisemblable que si la constitution existe encore à cette époque, il faudra, pour lui obéir, placer la France sous une aristocratie très-resserrée.

qu'une *horde impure et assassine*, *devenue la honte de la république*, enfin ſi l'un de ſes collègues propoſe d'y remédier en dotant davantage les *instituteurs primaires*, le ministre de ce département s'empreſſe d'annoncer que les *crédits éventuels* qu'on lui a accordés juſqu'ici, ne ſuffiſent pas même pour payer à ces inſtituteurs les ſalaires qu'on repréſente comme trop modiques. Il rappelle qu'il n'a reçu pour *crédits* que des *valeurs idéales*, *de vains chiffres tracés sur le papier*, & le directoire a grand ſoin d'ajouter que la loi qui a fixé ces crédits pour l'année qui s'ouvre, n'eſt qu'une *simple indication*.

Si les grandes routes ſont *dégradées*, *incommunicables*, & ſi la *stagnation du commerce en est la suite malheureuse*, le même directoire nous en indique la cauſe : c'eſt que *depuis plusieurs années rien n'a été fait en ce genre*, *rien n'a été payé*.

Si les deux conſeils lui demandent celle des brigandages multipliés qui s'y commettent, il leur répond que ces brigandages ſont les *premiers signaux* d'une guerre inteſtine, qu'il *y a à peine dans toute la république trois mille gendarmes de montés*, & qu'il faut chercher *en grande partie la source du mal dans*

les lacunes qu'on remarque encore dans le systéme de finances (33).

Si en apprenant qu'une grave inſurrection vient d'éclater dans la Belgique, ils s'adreſſent à lui pour en connoître les progrès & les remèdes, il leur répond encore « qu'elle eſt l'effet des ſuggeſtions de l'Angleterre, & qu'il ne peut ſe flatter d'empêcher ces mouvemens de renaître, tant qu'il n'aura pas à ſa diſpoſition des *fonds secrets*, ſuffiſans pour ſe créer les moyens de découvrir & de contre-miner toutes ſes manœuvres. Il déclare qu'une ſomme de 1500 mille francs eſt *indispensable pour cet objet* (34) ».

Si quelques députés oſent ſe plaindre des *contrats onéreux*, le parti directorial leur ferme la bouche en diſant : « que *l'économie* dans les marchés eſt *impossible*, tant que le tréſor public ſera hors d'état de payer comptant ſes fourniſſeurs ; qu'il faut néceſſairement les dédommager des dangers qu'ils courent en acceptant des *ordonnances* dont le paiement eſt ſi *incertain* ; qu'ils exigent des *indemnités* proportionnées aux valeurs qu'ils mettent en avant, & aux *risques qu'inspire naturellemeut un* DÉBITEUR PUISSANT (35) ».

(33) Message du 6 décembre 1797.

(34) Message du directoire du 2 novembre.

(35) Crassous.

Si un cri général s'élève contre la multiplicité des banqueroutes, ſi l'on ſe plaint de ce qu'elles deviennent de plus en plus fréquentes, même parmi la claſſe des négocians qui n'ont rien à faire avec le gouvernement, Bailleul expoſe que *quelqu'effort qu'on faſſe pour s'iſoler, il eſt impoſſible d'éviter tout point de contact avec les affaires publiques, et de ne pas être expoſé dans le cours de la geſtion d'un commerce quelconque, au choc de cette grande manutention, qui, partant du centre de l'état, s'étend à tous les points de la circonférence, embraſſe tous les genres de ſervices, et pénètre dans tous les aſyles de la fortune, du travail et de l'induſtrie* (36).

---

(36) Presque tous les papiers qui arrivent à meſure que cet écrit s'imprime, sont remplis de faits nouveaux et précis, qui prouvent que loin de m'être permis la moindre exagération dans les chapitres précédens, j'y suis resté fort en deçà de la ligne du vrai.

J'y vois, entr'autres, que dans le tems où j'expoſois ma ſurprise sur l'établiſſement des deux *caiſſes d'eſcompte*, et sur le crédit prolongé de leur papier, la principale suspendoit ses paiemens. Ce qu'il y a de pire dans cette suspension qu'il eût été si facile de prévoir et si important de prévenir, c'est que d'un bout de la France à l'autre elle a servi de signal à

Si depuis plus d'une année que l'impôt fur le tabac fut décrété en *principe*, les deux conſeils

---

une foule de commerçans qui n'attendoient qu'un prétexte pour *faire banqueroute les mains pleines.*

Ce sont les expressions dont s'est servi le député Pollard, en se plaignant de l'*accord* et de l'*ensemble* qu'ils ont mis dans leurs faillites, et en prononçant, le 28 décembre, le discours qu'on va lire.

« Je viens à cette tribune dénoncer les nombreuses et immenses banqueroutes qui se multiplient dans une progression effrayante, et qui s'étendant à toutes les ramifications du commerce, menacent de l'engloutir. Du moment que les banqueroutes ont éclaté à Paris, elles se sont fait ressentir de suite à Marseille, à Bordeaux, à Lyon, à Rouen, à Nantes, et même à Orléans, dont le papier passoit pour être le plus sûr. Je conviens que le commerce a beaucoup perdu de son activité, que la crainte de voir se rallumer la guerre de la coalition a porté un coup funeste au crédit; mais tous ces événemens ont dû être prévus depuis long-tems: ils ont pu diminuer les opérations du commerce, mais ils ne sont pas cause que le banqueroutier lève aujourd'hui un front audacieux et insolent, qu'il insulte du haut de son phaéton à la misère de ceux qu'il a ruinés. *Manquer à ses engagemens et déposer son bilan, n'est aujourd'hui qu'un* JEU. »

Tout cela n'est que trop vraisemblable; mais qui donc en a donné l'exemple à ce peuple? ne sont-ce pas ces mandataires qui se sont fait un JEU de *manquer aux*

n'ont point encore réuſſi à réorganiſer le ſuperbe revenu de 32 millions qu'en tiroit la mo-

---

engagemens de la nation, sans même *déposer son bilan* ? Ne sont-ce pas eux qui ont sanctionné l'infâme banqueroute, comme premier moyen d'avoir les *mains pleines*, et d'augmenter ce qu'ils appellent leurs *indemnités* ? Ne sont-ce pas eux qui, après s'être engraissés des dépouilles du malheureux rentier, *lèvent un front audacieux et insolent, et insultent du haut de leur tribune à la misère de ceux qu'ils ont ruinés* ?

En revenant à cette inique transaction, on ne sait ce qui inspire le plus d'horreur, ou des motifs qu'exposèrent alors ces banqueroutiers frauduleux, ou de ceux qu'ils allèguent aujourd'hui pour se la faire pardonner. Le grand argument qu'avoit employé Villers fut celui-ci : *L'Angleterre contemple avec* JALOUSIE *votre opération : combien ne voudroit-elle pas pouvoir en faire une semblable ? Mais comme vous, elle n'a pas des domaines à concéder.* Eh bien, le croiroit-on ! Lecoulteux, qui le premier avoit donné l'idée de cette déloyauté nationale, en la représentant comme une *affaire de famille*, vient de publier un écrit tout exprès pour en accuser M. Pitt ! A l'en croire, c'est *l'infernal génie du cabinet britannique*, c'est *sa maligne influence, qui, après avoir si puissamment coopéré à la destruction de Lyon, a engagé les français à détruire pour jamais le crédit public.*

Et observez que l'orateur que nous venons de citer plus haut, le même Pollard qui dénonça avec tant d'indignation les individus *banqueroutiers frauduleux*, termina sa harangue en s'écriant : *Pourquoi se le*

narchie, il faut bien ſe garder de croire qu'ils ſoient arrêtés, ou par la crainte de rétablir au profit du tréſor public l'ancien *monopole* qu'ils avoient aboli comme *odieux*, ou par celle d'écraſer les fabriques particulières qui ſe ſont élevées ſur les débris de la grande manufacture royale; c'eſt qu'afin de la rétablir, il faudroit de toute néceſſité lui faire une *avance* de 20 à 30 millions qui ne pourroient rentrer que dans pluſieurs années (37). Or, la tréſorerie eſt aſſiégée

---

diſſimuler, et n'y pas voir l'ouvrage de la main de l'étranger, l'ouvrage de Pitt? J'accuſe l'anglais lui-même de cauſer toutes ces banqueroutes.

(37) C'est ce que développa très-bien Riou, dans la séance du 13 décembre 1797. Il montra d'abord qu'il s'agissoit de décréter la *ruine des fabriques particulières*; cette considération l'arrêta peu, car il ajouta avec beaucoup de naïveté : « Encore si en *abandonnant l'honnête*, vous rencontriez du moins *l'utile*, si en adoptant un plan fiscal et mercantile, vous étiez *sûrs* d'avoir de l'argent, et d'en *avoir promptement!* Mais non, en attendant que dans la suite, vous ayez quelques millions de bénéfices annuels, vous serez dès à présent, ce qui est vraiment *désastreux, obligés d'avancer au moins* 20 *millions pour frais nécessaires d'établissement et d'achats de matières premières.*

D'autres orateurs ont calculé et prouvé que ces *avances nécessaires* s'élevoient à 30 et même à 40 millions.

par

par des beſoins trop preſſans pour pouvoir rien ſacrifier à l'eſpérance de bénéfices futurs, quelque conſidérables qu'ils puiſſent être. Voilà comment la pénurie des finances devient tour à tour effet & cauſe, en interdiſant juſqu'à la poſſibilité de ſe reſſaiſir d'une branche de revenu ſi peu onéreuſe au peuple, & qu'on cherche en vain à remplacer par les impôts les plus vexatoires. Tant il eſt vrai, comme l'a dit Bailleul, que *rétablir des finances, c'eſt jeter les premières bases de la proſpérité nationale et du bonheur des citoyens!*

Si la dernière invaſion de l'Irlande n'a abouti qu'à livrer aux anglais les débris de la marine françaiſe, le directoire va hardiment au-devant des reproches qu'on pourroit lui faire. Il s'empreſſe d'annoncer cette cataſtrophe; mais il ajoute « qu'elle a été précédée de circonſtances plus douloureuſes encore. C'eſt que le général Hardy n'a trouvé en caiſſe ni la ſolde des troupes ni les ſommes *ordonnancées*, & que le *manque abſolu de fonds s'eſt ſeul oppoſé à ce que ſon eſcadre appareillât avec la diviſion de Savary* (38) ».

(38) Voyez le Rédacteur du 30 octobre, où l'on aſſure que ſi cette eſcadre avoit pu appareiller avec l'autre; *l'Irlande ſeroit entièrement détachée de l'Angleterre.*

Si la commiſſion de la marine nous apprend que les monumens publics ſe dégradent, que les édifices nationaux tombent en ruine, que les digues ſe rompent, que les quais s'écroulent, que les phares disparoiſſent, & que les ports ſe comblent, c'eſt au *déficit* ſeul, dit-elle, c'eſt à la nullité des recettes qu'il faut s'en prendre, c'eſt que *le défaut de fonds a paralysé juſqu'ici les projets les plus ſages et les mieux concertés* (39).

Enfin, le croira-t-on? Lorſque les deux conſeils héſitoient ſur la convenance de ſanctionner l'infâme banqueroute que leur avoit propoſé le directoire, afin de les arracher à ces héſitations, il leur adreſſa la confidence ſuivante qui dut vraiment les faire treſſaillir ſur leurs ſièges : *Vous ne pourrez bientôt plus, vous-mêmes, citoyens repréſentans, prendre* AVEC SÉCURITÉ *quelques momens de repos dans vos demeures à Paris, ſi des réparations urgentes ne ſont exécutées dans les* CARRIERES (40).

Cette gazette directoriale ſe terminoit par ces mots : « Combien n'eſt-il pas affligeant de ſonger que tous ces malheurs dérivent de ce que les *fonds ordonnancés* par le directoire n'ont pas été remis à tems dans une circonſtance ſi majeure ! »

(39) Daubermesnil.

(40) Meſſage du 26 ſeptembre 1797.

C'eſt ici ſans doute un épouvantail, ainſi que les plaintes du gouvernement ſur l'impoſſibilité où il ſe trouve de pourvoir aux réparations indiſpenſables qu'exigent les lazarets de Marſeille & de Toulon (41). Mais enfin il eſt inconteſtable qu'en jetant de pareilles alarmes dans les deux conſeils, il ſe flatte qu'elles y produiront leur effet; & cela ſeul, nous en apprend aſſez ſur l'intérieur de la France.

Quelle ſource intariſſable de réflexions! Quoi!

(41) Voyez les pièces transmises par les conservateurs de ſanté du lazaret des Bouches-du-Rhône. « Elles portent en ſubſtance, dit le Moniteur du 14 juillet 1798, que les vaſtes enclos, les halles et les hangards immenſes de ce lazaret exigent un entretien habituel qui, depuis long-tems négligé, ne peut être réparé, qu'en y deſtinant une ſomme d'environ 60 mille francs, déja pluſieurs fois et *en vain réclamée*, et que ſi les réparations du port de Pomegue ſont plus long-tems négligées, les *droits ſur les marchandiſes du Levant ou de la Barbarie ne pourront rien produire à l'avenir.* »

En entendant la lecture de ces pièces, Marquezy annonça que *le même inconvénient et les mêmes dangers exiſtoient au port de Toulon*, ce qui n'empêcha pas les conſeils de détourner leurs regards des dangers intérieurs qu'on leur annonçoit, et de donner au miniſtre de la marine tous les *crédits* qu'il demandoit pour *conquérir le commerce du Levant*, par un coup de main ſur Malthe et Alexandrie.

après avoir confisqué les magnifiques édifices de la capitale, après les avoir aliénés pour le prix le plus vil, voilà les spoliateurs réduits à confesser qu'ils tremblent de n'avoir bientôt plus à leur disposition les fonds nécessaires pour la préserver de la *peste*, ou pour soutenir les *carrières* entr'ouvertes sur lesquelles se trouvent construits les hôtels confisqués, plusieurs quartiers de Paris, et les trois palais où siègent les régicides ! C'est cependant depuis cette mémorable confession que ces derniers se sont partagés quatre millions et demi, sous prétexte que les représentans de la première nation du monde doivent être enfin logés d'une manière *digne de la gloire qu'ils lui ont acquise!* En vérité, l'on croit voir l'un de ces vaisseaux naufragés, dont l'équipage ayant perdu toute espérance de salut, ne cherche plus qu'à s'étourdir sur sa perte, en donnant au pillage et à l'ivrognerie les derniers momens qui lui restent.

Voilà comment, chez ce peuple épuisé, chaque désordre en amène un nouveau. Voilà comment tout s'y rattache aux finances, & comment la désorganisation inextricable où elles sont tombées, produit mille & mille maux plus effrayans les uns que les autres. *Il ne faut plus dire que ces maux* NOUS MENACENT, *mais qu'ils* ENTRAÎNENT TOUTES LES PARTIES *du gouvernement vers leur*

DISSOLUTION. Ainsi s'étoit exprimé le directoire dans son message du 26 septembre 1797.

Je cherche encore ce qu'on pourra dire pour nier que ce qui se passe dans l'intérieur ait justifié ce cri d'alarme, & je ne sais si je dois prendre la peine de répondre à cette foule d'hommes timides ou d'esprits paresseux, qui vous répètent gravement qu'on ne peut point juger les effets d'un pareil désordre, et que le nouvel art fiscal des français est une espèce de science occulte où il seroit trop dangereux de vouloir les suivre. Comme si elle exigeoit autre chose que de la patience! comme s'il existoit en ce moment une étude plus importante pour les peuples que menace le directoire! ou comme s'il n'étoit pas évident qu'il ne prolonge leur apathie & sa carrière, qu'en s'emparant de leurs finances par l'effroi qu'il leur inspire sur l'étendue de ses ressources!

Pour se pardonner à eux-mêmes, soit la peur qu'ils avoient conçue et propagée des *ressources révolutionnaires*, soit la peur qu'ils en ont encore, les hommes, dont nous parlons ici, chercheront sans doute à invalider toutes les pièces dont cet écrit est le dépôt, en disant, d'un ton d'incrédulité, que ces prétendues pièces probantes ne prouvent rien, si ce n'est les contradictions perpétuelles des orateurs; que les rapports que j'ai

pris tant de peine à raſſembler ne contiennent le plus ſouvent que des faits qui n'en ſont pas ; que les impoſteurs qui les débitent, trompent à deſſein les étrangers ſur l'état intérieur de la France, comme ils trompent la France ſur les diſpoſitions des étrangers, et qu'il ne faut pas plus ſe fier aux ſiniſtres détails que présentent les uns ſur l'épuiſement de la république, qu'aux vanteries des autres ſur les progrès de ſon opulence. D'ailleurs, ajouteront-ils, on ne doit jamais perdre de vue que le directoire eſt conduit à exagérer ſa pénurie dans les meſſages où il en fait le tableau, par cela ſeul que ces messages ſont exclusivement dirigés vers le but de faire décréter de nouvelles impoſitions, & qu'il ne peut ni les obtenir ni en juſtifier la demande qu'en montrant le précipice ouvert ſous les pas de la république ; que le parti qui s'obſtine à les lui refuſer doit peindre des couleurs les plus rembrunies, la miſère des contribuables & leur défaut de facultés ; qu'enfin, ſi ces derniers s'aviſent de dire, qu'ils n'ont plus que le *strict nécessaire*, ou que leurs capitaux ſont diſſipés, & qu'on a tari toutes les ſources de leurs revenus, alors les chefs de ce peuple changent tout-à-coup le langage pour affirmer que ſes reſſources ſont *entières, immenses, inépuisables* ; qu'ainſi l'on ne doit rien conclure de leurs harangues, ſi ce n'eſt qu'elles

portent évidemment le cachet de l'exagération; qu'elles se discréditent d'elles-mêmes, & se détruisent les unes par les autres.

Je nie toute exagération dans les pièces sur lesquelles je me suis appuyé, en exposant la décadence de l'agriculture, la subversion des colonies, la ruine des fabriques, l'anéantissement du commerce & la stagnation des travaux productifs. Quand ces rapports officiels se trouvent corroborés par l'énorme déficit du revenu public, par les comptes de la trésorerie, qui constatent que, pendant les onze premiers mois de l'an VI, les impôts ont toujours moins rendu à mesure qu'on a inventé de nouvelles rigueurs pour les lever, par l'aveu subséquent du directoire & de son ministre des contributions, qui proclament que, depuis qu'on les a multipliées, les *recouvremens se ralentissent*, que *les états tenus pendant les trois premiers mois de l'an VII, sur l'impôt du timbre, annoncent une diminution assez sensible*, & que les recettes *ne se sont point améliorées dans le commencement du second trimestre* (42); quand, dis-je, on passe

(42) Ces deux aveux se trouvent déposés dans le message du 15 décembre 1798, et sur-tout dans celui du 2 février 1799, dont il sera question ci-après; mais avant de le citer, je ne dois point taire que plusieurs français affirment tout le contraire, et que le président

en revue cette foule immense de documens authentiques & concordans, il est permis de s'é-

---

du directoire vient de leur reprocher, dans son discours du 21 janvier 1799, de *nier en public contre la plus manifeste évidence, l'insuffisance des revenus nationaux, dont ils se réjouissent en secret.*

Il est certain que le peuple de Paris, dont on peut vraiment dire qu'il croit *tout* et ne croit *rien*, dit hautement que les *comptes* que lui rendent ses mandataires sont des *contes* qu'ils lui font, et qu'ils cachent le montant réel des impôts, soit pour s'en partager une partie, soit pour avoir un prétexte d'en décréter de nouveaux.

Toute extravagante que soit cette opinion, elle date de loin; car dans le tems où le comité de salut public en étoit réduit par pénurie à créer clandestinement 200 millions d'*inscriptions*, pour acquitter 1100 mille liv. *espèces*, ses adversaires ainsi que ses admirateurs, paroissoient convaincus qu'il avoit en réserve des trésors immenses. Rien n'a pu les désabuser, pas même l'aveu de cette transaction de détresse; et il est encore nombre de bourgeois de Paris qui s'en vont répétant que le directoire perçoit un revenu plus considérable que Louis XVI. Tel d'entr'eux qui ne payoit autrefois que *deux* louis en capitation et vingtièmes, et qui est taxé aujourd'hui à *huit*, soit pour sa patente, soit pour sa contribution mobiliaire, personnelle et somptuaire, en conclut qu'il est quatre fois plus imposé que sous l'ancien régime, et que la trésorerie républicaine doit être quatre fois plus riche que le trésor royal. Mais il oublie que s'il ne payoit autrefois que deux louis en

tonner qu'ils puissent laisser l'apparence d'un doute sur l'épuisement radical de ce malheureux peuple.

---

taxes *directes*, il en payoit peut-être plus de trente en taxes *indirectes* et inapperçues, telles que les droits sur le sel, sur le tabac et sur les consommations.

Quant aux *comptes rendus* depuis près de deux ans que les taxes s'acquittent en espèces métalliques, une seule réflexion auroit dû suffire pour les accréditer aux yeux des parisiens les plus incrédules. Tous les rapports officiels sur le produit des impôts pendant l'an V, ont été dressés et présentés par le parti de Pichegru, et l'on doit se rappeler que le principal grief de la faction opposée étoit le refus des nouveaux subsides qu'elle demandoit pour prolonger la guerre. Peut-on croire que le parti modéré, qui s'appitoyoit sur la misère des contribuables, et déclamoit sans cesse contre les *profusions* des ministres en leur prêchant l'*économie*; peut-on croire, dis-je, qu'il se fût prêté à cacher le montant réel des impôts à la nation qu'il appeloit à grands cris sous ses étendards? Peut-on croire que dans ce combat à mort, il eût poussé les ménagemens au point de taire une découverte qui auroit si bien justifié le refus des subsides dont on lui faisoit un crime? Peut-on croire enfin que depuis la défaite de ce parti, aucune des victimes échappées de France n'auroit révélé un secret si important? Encore moins peut-on supposer que ce parti manquât de moyens pour la vérification des comptes, puisqu'il s'étoit emparé des rênes de la trésorerie, qu'il avoit placé Gilbert à la tête de la commission des finances, et que deux de ses chefs siégeoient au directoire.

Cette considération suffit de reste pour accréditer

Certes, il n'y a rien à retrancher dans ce vaſte regiſtre des confeſſions de ſes chefs, ſi ce n'eſt

---

pleinement tous les rapports publiés pendant le cours de l'an V. Quand ensuite on les compare aux comptes rendus pendant l'an VI, et qu'on trouve une grande conformité dans les produits spécifiques de chaque taxe, cela achève de dissiper toute espèce de doutes sur la fidélité des uns et des autres. Il y a plus; car, quoiqu'on accuse aujourd'hui le directoire et les conseils de dissimuler une partie des recettes, si l'on prend la peine de faire le relevé de celles qui ont été annoncées, trimestre par trimestre, non-seulement on n'apperçoit ni contradiction, ni variantes, mais on trouve que les impôts indirects ont rapporté en 1798, une vingtaine de millions de plus que l'année précédente, ce qui s'explique par les causes très-naturelles, comme l'établissement de la loterie qui a produit six millions, l'organisation régulière des contributions sur la rive gauche du Rhin, l'accroissement du tarif de plusieurs d'entr'elles, etc.

C'est sur les contributions des étrangers et sur les pillages du dehors, qu'on peut reprocher à la trésorerie républicaine, non l'infidélité des comptes qu'elle rend, mais son obstination à n'en rendre aucun. Peut-être craint-elle de dégoûter le peuple de la guerre, en lui avouant que ses victoires ruinent ses voisins sans l'enrichir. Peut-être aussi lui seroit-il par trop difficile de vouloir compter de maître à clerc avec ses généraux et ses proconsuls.

Au surplus, quelque soit le montant des contributions levées sur les étrangers, cette question n'a rien à

le ſtyle oriental qu'ils prennent pour le ſtyle nerveux de la liberté, & qui les rendra à jamais la riſée de l'Europe, quand ils auront ceſſé d'en être la terreur.

Il n'y a d'ailleurs rien d'oriental, rien de déclamatoire dans les quatre principaux rapports; celui où les députés du commerce ont déclaré qu'il ſe *traîne sur ses ruines*, & que *les ateliers sont fermés*, celui de Laporte ſur la ſtagnation

---

faire avec les tributs qu'on exige des parisiens. Ceux-ci ont beau se plaindre d'être taxés *quatre* fois plus que sous l'ancien régime, je vais montrer par un calcul bien simple que c'est dans l'inverse de cette proposition que se trouve la vérité.

La contribution mobiliaire, personnelle et somptuaire est fixée aujourd'hui à 30 millions pour toute la France. Supposons, ce qui est beaucoup, que les habitans de Paris en paient trois millions en principal, et un demi en sous additionnels, ajoutons-y un demi-million pour le nouveau droit sur les fenêtres et les portes cochères, 3 ou 4 millions pour leur portion des patentes, et 8 à 9 millions pour l'octroi qu'on perçoit aujourd'hui aux barrières de la capitale, on verra que le *maximum* de ce qu'on exige de ses habitans, s'élève à 18 millions, ce qui ne fait précisément que le *quart* de ce que les seules consommations de Paris versoient dans le trésor public sous l'administration de M. Necker. Les parisiens sont donc quatre fois moins imposés qu'ils ne l'étoient alors. Si le fardeau leur paroît beaucoup plus lourd, c'est qu'il est plus visible, et qu'ils sont bien moins forts pour le porter.

des fabriques, celui où Bailleul a développé l'influence déſaſtreuſe de la banqueroute ſur le commerce & l'agriculture, & celui dans lequel Lecoulteux expoſa la misère univerſelle des claſſes autrefois riches & aiſées. Ce dernier rapport, entr'autres, eſt également ſimple, court & rempli de faits poſitifs, dont la France entière étoit juge. Penſe-t-on que ſi le directoire l'avoit pu, il eût héſité à démentir ce témoignage, ſur la foi duquel les anciens lui refusèrent unanimement le ſubſide qu'il ſollicitoit (43) ? Enfin, ce qui ne doit

(43) Ces quatre rapports se trouvent amplement confirmés dans celui que la nouvelle commission des finances vient de faire, le 28 janvier 1799, par l'organe de Malès. En voici quelques fragmens :

« Voyez l'état misérable de nos relations commerciales au dehors ! Au dedans, qu'y trouvez-vous en ce tems de défiance universelle et de discrédit? Des fabriques dans l'inaction ou ruinées, des ateliers déserts, des hommes industrieux qui autrefois habilloient nos armées, devenus agioteurs; d'autres dont le génie rendoit les nations tributaires de la république, *mendiant* aujourd'hui, pour le soutien de leur précaire existence, des places aux barrières ou dans de tristes bureaux.

» L'agriculture ! elle regorge de denrées; mais *faute de consommateurs qui puissent les payer, elles périssent dans ses mains*. La reproduction, si l'état actuel reste à cet égard long-tems le même, sera nécessairement moin-

échapper à perſonne, c'eſt que ceux des députés qui commencent à déplorer l'appauvriſſement de

---

dre chaque année, et nous aurons peut-être à la fin l'affreuse *diſette.* »

« Le commerce intérieur est encore plus malheureux : il ne trouve par-tout sous ses pas que l'usure désordonnée et des faillites inattendues.

Cette pièce se terminoit en annonçant que, « sans l'établissement de quelque branche nouvelle de revenu, on doit se préparer à la hausse progressive de l'intérêt de l'argent, à des faillites plus multipliées, et surtout à voir le déficit aller toujours en *croissant, jusqu'à ce qu'il amène des* CATASTROPHES *telles que peuvent les souhaiter les ennemis de la république.* » Pour éviter ces *catastrophes*, le rapporteur proposoit un impôt d'un sou par livre sur le *sel*, et l'on vient de voir que l'un de ses grands argumens pour presser la convenance de nouveaux droits sur les consommations, c'est que *les denrées périssent faute de consommateurs qui* PUISSENT LES PAYER.

Ce rapport n'est postérieur que de quelques semaines à celui où la même commission des finances avoit affirmé, comme un fait *certain*, que le déficit ne s'élevoit qu'à 45 millions. A peine eut-elle obtenu l'impôt sur les fenêtres et les portes cochères qui, à l'en croire, devoit le couvrir presqu'en total, qu'elle est venue révéler que, malgré cet impôt, le déficit s'éléveroit, non à 45 millions, mais à 50. Ce n'est pas tout : cinq jours après cette retractation, le directoire a adressé aux conseils un message où il les prévient que leur commission

la France, citent des faits précis & nombreux; tandis que le directoire & ses suppôts qui, de

---

s'est encore trompée en ne calculant le déficit de l'an 7, qu'à 50 millions, puisqu'il a été de 43,778,262 fr. *pour le premier trimestre*, et cela, sans y comprendre celui qui a eu lieu sur le recouvrement des 125 millions affectés à la dépense extraordinaire de l'armée.

« Ne croyez pas, ajoute ce message, que la situation se soit améliorée dans le commencement du second trimestre. . . Les recettes ont rarement excédé la proportion commune de *dix* millions par décade; *elles se sont arrêtées le plus souvent* AU DESSOUS, et telle est la situation de la trésorerie nationale le 12 de ce mois (31 janvier 1799)... qu'il ne reste de disponible, pour faire une distribution décadaire aujourd'hui, que 4,660,880 fr. 9 s. *somme* INSUFFISANTE *pour assurer la solde de l'armée.* . . La subsistance des armées n'est plus assurée; les approvisionnemens de la marine sont nuls ou incomplets; un grand nombre de fonctionnaires publics sont dans le plus grand besoin, et l'on ne peut venir à leur secours. Les paiemens les plus urgens sont suspendus; le crédit public retombe au lieu de se relever; celui des particuliers s'en ressent; les dépenses vont en augmentant, et le service déja compromis est exposé à une *catastrophe funeste et prochaine.* Voilà des *faits constans* qu'aucune assertion contraire ne peut détruire.... En vous les faisant connoître, le directoire remplit un devoir rigoureux. *Il se* DÉCHARGE *aux yeux de la république de toute* RESPONSABILITÉ *pour les suites désastreuses qu'entraîneroit une inter-*

tems à autre, exaltent la prospérité & les ressources de la grande nation, n'effaient pas même

---

ruption des services les plus urgens et les plus sacrés.»

Le Moniteur nous apprend *qu'une longue et vive agitation succéda* à cette lecture; ce qui est d'autant plus croyable que si les recettes sont *insuffisantes pour assurer la* SOLDE *de l'armée*, les INDEMNITÉS des deux conseils commencent à devenir très-précaires. Aussi celui des cinq-cents s'est-il empressé d'adhérer dès le lendemain à l'impôt sur le *sel*, dont on se promet 18 à 20 millions.

J'ose garantir qu'il n'en rapportera pas *cinq* pendant l'an VII: mais quel qu'en puisse être le produit, comment comblera-t-il le déficit, quand ce qu'on vient de lire constate que les recettes de toute nature, soit pillages du dehors, soit *contributions* du dedans, soit revenus et ventes de biens nationaux ou des forêts, restent *au dessous* de *dix* millions par décade?

Je ne sais si les parisiens se seront encore permis d'élever des doutes sur la fidélité de ce message; mais j'en ai d'autant moins qu'il s'accorde avec tous mes relevés sur les recettes de l'année précédente, et dont il résulte qu'elles étoient restées *au dessous d'*UN *million par jour*. J'invite le lecteur à s'en tenir à ce point de fait amplement confirmé par tous les rapports postérieurs, et qui n'a été contredit par aucun des membres des conseils, quoiqu'ils diffèrent de plusieurs centaines de millions chaque fois qu'il s'agit d'évaluer le montant du *déficit*. Il ne faut point s'en étonner; car cette évaluation exige préalablement une connoissance exacte des *dépenses* tant *ordinaires qu'extraordinaires*: or, j'ai déjà montré combien sont incomplettes les données qu'on a

de contredire ces faits, & n'en citent jamais de contraires, à moins qu'on ne veuille ranger dans cette classe les vanteries des orateurs qui montent à la tribune pour s'extasier sur le *beau cli-*

---

sur celles-ci. Si l'on se fioit, par exemple, aux apperçus spéculatifs des deux conseils qui ne portent la totalité des dépenses qu'à 725 millions pour l'an VII, le déficit ne s'élevera guère qu'à *un* million *par jour*; mais il sera du double en admettant mes calculs qui portent, tout au moins à *trois* millions *par jour*, les dépenses nationales, départementales et communales. Si, au contraire, on suppose la possibilité de réformer les deux tiers de ces dépenses, le déficit se trouve comblé d'un coup de baguette; et c'est, je crois, ce qu'entendoit Grocassand, qui, dans la séance du 2 février 1799, demanda à *prouver qu'il n'y avoit aucun déficit*: preuves dont on dispensa ce folâtre, en l'interrompant par *les plus violens murmures.*

Comme l'impôt sur le sel ne pourra commencer à être productif que lorsque les approvisionnemens actuels des particuliers seront consommés, le directoire ne tardera guère à demander qu'on pourvoie au déficit de cette nouvelle branche de revenus. On peut être sûr d'avance qu'il ne cessera de solliciter de nouveaux impôts, et que les débats de l'an 7 et de l'an 8, vont mettre dans le plus grand jour cette observation si juste de Montesquieu: *Il n'y a point d'états où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui s'affoiblissent; de sorte que l'on est obligé d'augmenter les charges à mesure que l'on est moins en état de les porter.*

ma

mat de la France, sur *son sol fertile, favorisé des dieux, et cultivé par* 30 *millions d'hommes libres* (44).

Jusques à quand pourra durer le phénomène d'un état, qui, au milieu d'une pareille dislocation, chemine encore à l'aide de la première im-

---

(44) C'est à des lieux communs de cette espèce qu'a eu recours Lecoulteux, pour empêcher que les puissances coalisées ne puissent des motifs d'encouragement dans le dernier écrit où il a présenté un tableau si naïf de l'épuisement de la France. « Nous avons tout ce qu'il nous faut pour faire mieux que nos ennemis. Nos ressources, qui sont réelles, sont infiniment supérieures aux leurs... Si nous ne les avions pas ces *moyens*, j'aurois gémi en secret, au lieu de faire une comparaison affligeante entre notre situation et la leur. » Voyez son *essai sur les contributions et sur le crédit public*, 10 *vendémiaire*, an 6. (1er. octobre 1798.)

Quand ensuite on relit son écrit pour aller à la recherche de ces ressources *réelles* de la France, qui, à l'en croire, [illegible] *infiniment supérieures* à celles de la Grande-Bretagne, on trouve qu'elles se réduisent, comme il en convient, aux *avantages incalculables qui résultent d'une population presque triple, et d'un territoire plus que quadruple, situé sous le plus beau climat de l'Europe.*

Il est inutile de revenir ici sur toutes ces phrases bannales que je me flatte d'avoir réduites à leur juste valeur dans le chapitre III.

pulſion que lui avoient donnée les aſſignats, & qui, ſans même avoir le tems de rajuſter ſes débris, voit briſer chaque jour quelques-uns des reſſorts qui étoient reſtés intacts ? Je le répète : c'eſt un problême pour la ſolution duquel l'expérience ne nous offre aucune donnée, parce qu'il eſt déja ſans exemple qu'un gouvernement appelé à de pareilles dépenſes ſe ſoit ſoutenu ſi long-tems à travers un ſemblable déficit. Mais la chute de ce monſtre agoniſant n'en eſt pas moins certaine, & elle n'en ſera que plus terrible pour avoir été trop long-tems différée.

Je ſais que parmi ſes nombreuſes victimes, il en eſt qui commencent à croire à la durée de ſon exiſtence, ou à qui ſes convulſions ſemblent éternelles, par cela ſeul qu'il a ſurvécu pendant deux années entières à l'anéantiſſement du papier-monnaie. Il eſt bien naturel que le malheur les rende impatiens; mais ceux des français qui me reprochent de les avoir nourris de fauſſes eſpérances, & qui ſemblent calculer la force motrice, ou la durée des états par celle de la vie humaine, me permettront de leur répéter ici ce que j'ai dit ailleurs, que *ce ſeroit bien peu connoître l'hiſtoire, de ſe figurer que la détreſſe des finances d'un empire ſi vaſte puiſſe l'arrêter d'un jour à l'autre dans ſa marche, comme une maiſon de commerce eſt forcée de ſuſpendre toutes ſes entreprises au mo-*

ment où elle laisse protester un billet exigible (45).

(45) HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PENDANT L'ANNÉE 1796, p. 229.

Ce passage auroit dû, ce semble, me mettre à l'abri du reproche d'avoir montré la chute instantanée des usurpateurs au jour même où se briseroit entre leurs mains la planche des assignats. L'auteur de l'ouvrage intitulé: ANTIDOTE AU CONGRÈS DE RASTADT, vient d'écrire avec la tournure antithétique qui le distingue, que--- j'avois eu *raison* d'assigner un terme prochain à la chute du papier-monnaie, mais que j'avois eu *tort* d'en conclure celle de la république; *car*, ajoute-t-il, *elle n'a pas péri*, ELLE NE DOIT PAS PÉRIR, *attendu qu'elle devoit faire quelque chose de plus fort que le papier, qui étoit de s'en passer....* ELLE A SU SE PASSER DE FINANCES.

Quoiqu'il soit de la dernière indifférence pour le public de vérifier si un individu s'est plus ou moins trompé dans ses conjectures, il m'est permis de rappeler que dès mon premier écrit, j'avois insisté sur ce que l'époque de cette mort politique tenoit par dessus tout à la *persistance des alliés dans la guerre, et à l'étendue de leurs sacrifices pour empêcher les armées républicaines de se saisir des ressources des peuples conquis, afin d'en conquérir d'autres.* Mais ce qui est mille fois plus utile qu'une controverse personnelle, c'est d'étudier l'avenir, en portant nos regards en arrière. Comment l'écrivain, dont je parle, a-t-il pu avancer que *la république se soit passé de finances?* A-t-il donc oublié les 200 millions de *rescriptions bataves*, et les 30 millions *espèces* que Bonaparte s'est vanté, en 1796,

Je laiſſe aux lecteurs impartiaux à prononcer ſi la décompoſition de ce corps politique n'eſt pas infiniment plus rapide qu'on n'eût pu le ſuppoſer en mettant dans la balance les dépouilles de tant de pays, à l'aide deſquelles il s'eſt ſoutenu

d'avoir fait passer d'Italie à la trésorerie de Paris? A-t-il connoissance des 45 millions que les agens de cette trésorerie y ont levé l'année suivante? Prétend-il nier les contributions pécuniaires que le roi de Naples et plusieurs princes d'Allemagne ont payées au directoire? Croit-il qu'il ne soit rien arrivé à Paris de l'argenterie des églises dépouillées par-tout où les armées libératrices ont pénétré? A-t-il évalué les produits du second pillage de Rome, et des trésors saisis à Berne et à Zurich? A-t-il calculé les contributions dépensées sur les lieux en Italie ou en Allemagne, et les réquisitions en nature qui y ont maintenu depuis trois ans plus de la moitié des armées françaises? Si ces faits sont à l'abri de toute contestation, il n'est donc pas vrai, comme il l'affirme, que la république ait *su se passer de finances.* Tout ce qu'il y a de vrai, c'est qu'au défaut des siennes propres, elle a su, comme je l'avois craint, se *saisir des ressources* de ses adversaires pour les tourner contre eux.

Si les peuples qu'elle menace continuent à se laisser ainsi dépouiller, si le duché de Toscane, l'Espagne et le Portugal lui tombent encore en partage, et si en voyant attaquer l'empereur qui ne peut tarder à l'être, les souverains du Nord demeurent spectateurs indifférens de sa chute, comme il est resté

depuis trois ans. Je laiſſe à prononcer ſi c'eſt avec les finances de ſes voiſins, ou avec les ſiennes propres qu'il a ſuppléé aux aſſignats, & ſurvécu juſqu'ici au déficit qui le conſume. Je laiſſe à prononcer ſi la misère du peuple ſpoliateur n'eſt pas encore plus grande ou plus durable que l'appauvriſſement des contrées qu'il a ſpoliées. Enfin, je demande ſi la *fortune colossale* qu'il s'étoit promis de tant de brigandages, et qui en impoſe au vulgaire, n'eſt pas de la nature de celles où le conſul romain reconnoiſſoit tous les ſignes de la plus profonde indigence. *Dives es, sin autem propter aviditatem pecuniæ, nullum quæstum turpem putas,... si quotidie fraudas, decipis, poscis, pacisceris, aufers, eripis; si* SOCIOS SPOLIAS; *ærarium expilas; si testamenta amicorum expectas, autne expectas quidem at ipse* SUPPONIS : *hæc utrum* ABUNDANTIS *an* EGENTIS *signa sunt?*

---

témoin passif de l'invasion du Piémont et du royaume de Naples ; enfin si la France se dédommage de la perte de la banque de Londres, en s'emparant du trésor de Berlin qu'elle ne convoite pas moins que ceux de Médine et de la Mecque ; tant que ces trésors dureront, l'auteur de l'*Antidote* sera en mesure de dire que cette république *ne doit point périr* ; mais qu'on la réduise à ses propres ressources, et je persiste à soutenir qu'elle PÉRIRA PAR LES FINANCES.

CHAPITRE XI.

Conclusion. Les usurpateurs français ne peuvent plus se maintenir que par la guerre.

PLUTARQUE nous apprend que Pyrrhus fut contraint de faire des excurſions hors de ſes états, parce qu'il n'étoit pas aſſez riche pour y entretenir ses ſix mille hommes de pied & ſes ſix cents chevaux. La même pénurie qui lui fit entreprendre, il y a deux mille ans, la conquête de l'Italie, y a pouſſé de nos jours Bonaparte; &, certes, ſi les italiens modernes avoient déployé après leurs premières défaites, la moindre étincelle de ce caractère indomptable par lequel la petite république romaine répara les ſiennes, il y a longtems que le nouveau Pyrrhus ſe ſeroit écrié: *Encore une victoire, et je suis perdu!* Il y a long-tems que ſes ſoldats ſe fuſſent dits les uns aux autres, comme ceux du plus grand capitaine de l'antiquité : *Omnium victores, omnium inopes sumus, nec luxuria laboramus, sed bello instrumenta belli consumpsimus.*

Il ne ſeroit point trop tard encore pour les réduire à cette extrémité, ſi toutes les nations que menace le gouvernement français pouvoient être

convaincues que la guerre eſt devenue ſon premier beſoin; qu'après s'être fermé ſans retour la reſſource du papier-monnaie, après avoir épuiſé au dedans tous les moyens productifs que fourniſſoit la terreur, il ne lui reſte plus qu'à la porter au dehors; qu'enfin il ne peut y réuſſir que par des guerres partielles, qui lui laiſſent le tems, & lui fourniſſent les moyens de ſpolier, l'un après l'autre, tant de pays induſtrieux, dont il convoite les richeſſes.

Des guerres partielles ! Telle eſt la dernière mine qui lui reſte. Ce n'eſt même qu'en l'exploitant, avec une violence redoublée, qu'il a ſuppléé juſqu'ici au vuide de ſon tréſor, & que les deux tiers de ſes légions ont été & ſont encore ſoldées & nourries par l'Italie, la Suiſſe, l'Allemagne, la Hollande & l'Egypte. Qu'il continue de s'emparer des reſſources des foibles pour les tourner contre les forts, la deſtinée du roi de Sardaigne attend tous les ſouverains de l'Europe. Tel d'entr'eux qui ſe croit aujourd'hui invulnérable, aura beau déployer iſolément des prodiges de valeur, ainſi que les peuples de Switz & d'Underwald, il ne pourra plus lutter contre le torrent qu'il aura laiſſé groſſir, & trop tard ſes ſujets déploreront, comme les plus belliqueux des ſuiſſes, de ne s'être pas précipités en maſſe ſur

l'ennemi commun, au premier moment où il franchit les frontières de la confédération.

Quel auroit donc été le ſort du peuple anglais, ſi, partageant la léthargie de ceux du continent, il ſe fût auſſi préſenté en victime à ces nouveaux vandales, & s'il n'eût pas fait à tems les préparatifs néceſſaires pour leur ôter tout eſpoir de piller ſa banque, ou d'entretenir à ſes dépens leurs flottes & leurs armées ? Heureuſement l'univerſalité des contribuables a ſenti qu'il n'y avoit d'autre moyen de ſauver ſes capitaux qu'en ſacrifiant une grande partie de ſes revenus, & qu'il falloit courir aux armes pour défendre ſes foyers, la liberté, le trône & l'autel. C'eſt à la faveur de ce double élan national que le roi de la Grande-Bretagne, après avoir appelé à leur propre défenſe près de trois cent mille ſoldats, & plus de cent mille matelots, s'eſt trouvé en état de bloquer tous ſes ennemis dans leurs ports, & de répandre une conſternation univerſelle ſur les mêmes côtes, d'où ils s'étoient engagés à porter la terreur dans ſes états.

Lorſqu'au 30 décembre 1797, Jean Debry, ſans diſſimuler les dangers de cette expédition maritime, reconnut qu'elle *étoit ſuffiſamment juſtifiée par la néceſſité* (1), il énonçoit en peu

(1) Si quelques personnes doutoient encore que l'expédition contre l'Angleterre et l'Irlande eût été dictée

de mots, & ſans y penſer, la vérité que j'ai cherché à développer dans cet écrit; ſavoir, que les dominateurs de la France ne peuvent plus ſe ſoutenir au dedans qu'en traînant leurs eſclaves au pillage du dehors, & qu'ils en ſont réduits déſormais à calculer les produits poſſibles, & non les dangers probables de leurs excurſions militaires. Grâce à l'eſprit public qu'a déployé le peuple anglais, ils ont reconnu qu'on ne pouvoit ni le déſunir, ni l'intimider : dès-lors il a fallu compter pour quelque choſe les périls d'une entrepriſe maritime, & renoncer à toute idée de les braver. Qu'en eſt-il réſulté ? préciſément ce que j'avois dit, il y a une année, lorſqu'en citant les forfanteries de ce même Jean Debry, j'annonçai « que ſi l'armée françaiſe, bloquée dans ſes ports, étoit forcée de renoncer à cette invaſion, le directoire ſe *dédommageroit* à l'inſtant même de la *proie* qui lui auroit échappé, en

---

par la pénurie des finances, il ſuffiroit de les renvoyer à la correſpondance interceptée du citoyen Stone, l'un de ces anglais qui ſont allés chercher la liberté à Paris, et qui s'honorent d'être dans la confidence du directoire. *The invasion of England*, écrivoit-il en Amérique, à ſon ami le docteur Priestley, *is a denrée or merchandize of the first necessity for them.* — L'invaſion de l'Angleterre eſt aujourd'hui pour la France une *denrée de première nécessité.*

dévouant les puiſſances neutres au ſort qu'il avoit préparé à l'Angleterre. »

L'alternative étoit inévitable, & n'eſt plus douteuſe depuis que la flotte, originairement deſtinée à piller la banque de Londres, a fait voile vers l'Egypte pour s'emparer des trésors de Médine & de la Mecque (2). Afin de ſe *dédom-*

(2) Tout annonce que l'extravagant projet d'envahir l'Egypte avoit été bien moins dicté par l'espoir d'y fonder une colonie, que par celui d'en faire un point central d'où l'on iroit ramasser à Constantinople, à la Mecque, à Médine et même aux Grandes-Indes, les métaux précieux qui devoient remplir le vuide du trésor national de Paris.

Le Moniteur du 12 juin 1798, cite de Bonaparte un mot qui annonçoit tout à la fois, et la richesse de ses espérances, et la certitude qu'il avoit de les réaliser. Quelqu'un ayant osé calculer en sa présence les frais énormes de cette expédition : *Je vous promets*, lui dit ce général, *que c'est de l'argent* PLACÉ *à* CINQ CENTS *pour cent.*

A peine eut-il mis à la voile, qu'on ne songea plus qu'aux produits incalculables d'un si riche placement, et l'on inséra dans tous les papiers publics, la lettre d'un officier à bord de l'*Orient*, dans laquelle il baptisoit ce vaisseau du nom de *nouvel Argo*, et assuroit modestement, que sous la conduite d'un *nouveau Jason*, il alloit avec ses compagnons à la *conquête de la Toison d'or.*

Ces argonautes renoncèrent cependant très-vîte à tout espoir de pénétrer dans le jardin des Hespérides; car

mager de ce que les isles britanniques s'étoient rendues inexpugnables, le directoire a attaqué

---

l'une des premières dépêches officielles qu'adressa le nouveau Jason, étoit remplie de lamentations sur ce qu'il n'avoit trouvé en Egypte que *fort peu de numéraire.*

Le Moniteur du 27 novembre, raconte qu'il ne fut pas plus heureux dans sa visite aux Pyramides. Les muphtis qu'il força à être ses guides, l'assurèrent que la première fois qu'on viola cet asyle des morts, on n'y avoit trouvé que des momies, et sur le mur cette inscription en lettres d'or : *L'impie commettra l'iniquité sans fruit, mais non sans remords.* Sur quoi le général français laissa échapper ces paroles : *Le pain dérobé par le méchant remplit sa bouche de gravier.* Il ajouta que « c'étoit pour rendre gloire à Dieu qu'il avoit tempéré, par ordre d'en haut, l'orgueil du muphti de Rome. » *Il étoit riche,* s'écrièrent alors ceux du Caire, tout interdits ; *mais nous ne sommes que de pauvres muphtis.* « Je le sais, répondit le vainqueur du pape, je le sais ; soyez sans crainte, vous avez été *pesés* dans la balance de Baltazar, et vous avez été trouvés *légers*..... Malheur, trois fois malheur à ceux qui recherchent les richesses périssables, et qui *convoitent* l'or et l'argent semblables à la *boue!* »

Quoique cette pièce n'ait pas été publiée officiellement, et qu'on puisse douter de son authenticité, fausse ou vraie, elle ne laisse pas que de jeter quelques traits de lumière sur le véritable but de la nouvelle croisade, puisqu'en France même, on n'a pu donner à ce dialogue les couleurs de la vraisemblance, qu'en y représentant

cinq puiſſances neutres & déſarmées ; il a ſaccagé les petits cantons ſuisses, pillé Rome, ſaiſi le Piémont, & pris poſſeſſion de Malthe & de l'Egypte. Toutes ces entrepriſes ont été exécutées en peu de mois, & il eſt encore des peuples qui s'aveuglent au point de ne pas voir que leur tour viendra dans peu ; que depuis la chute du papier-monnaie, le directoire français ne peut plus faire ſubſiſter ſes armées qu'en les pouſſant ſur les pays voiſins, ennemis ou alliés, n'importe, & qu'il s'élève aujourd'hui, au milieu du continent, la même eſpèce de confrairie militaire que les algériens & les tuniſiens ont établie ſur les côtes d'Afrique. Ses fondateurs ont beau s'extaſier ſur *l'à-plomb majestueux qu'a pris la grande nation* (3) ; cette grande nation ne préſente plus qu'un peuple de flibuſtiers de terre, ſous les ordres d'un gouvernement de pirates, qui, ainſi que le dey d'Alger, ſe maintient par le pillage des états foibles & par les lâches jalouſies des états puiſſans.

Telle eſt en France l'effronterie des gouver-

Bonaparte comme brûlant de la soif des métaux précieux qu'il comparoit à la *bone*, et recevant avec toute la dissimulation italienne, les leçons sévères que lui adressèrent les égyptiens sous des emblêmes orientaux.

(3) François de Neufchâteau.

nans, qu'ils ne prennent même plus la peine de diſſimuler que le butin eſt leur dernière reſſource, & l'unique moyen d'*améliorer* leurs finances. « Nos bras s'énervent, nos *finances s'épuisent* dans une trop longue incertitude, a dit Briot, le 19 ſeptembre.... Paix aux chaumières, guerre aux tyrans.... Nous la porterons au ſein de leurs états. *Eux ſeuls en ſupporteront les frais, et les finances de la république pourront* S'AMÉLIORER, en même tems que nos armées affranchiront les peuples.... Je l'avouerai *franchement*, quand je porte mes regards ſur nos exploits paſſés, quand je vois, d'un autre côté, les hautes deſtinées qui nous ſont réſervées, & des peuples nombreux appelant notre ſecours, je rends grâce à l'aveuglement de nos ennemis, & je me ſens entraîné à faire des vœux pour que leurs miniſtres mettent le comble à la meſure de leurs forfaits.... Il ne nous faut plus que *deux campagnes*, c'eſt-à-dire, quelques *crimes royaux* & quelques coups de *sabres républicains*. »

Ce député n'eſt point le ſeul qui ait *franchement* reconnu que la guerre ſeule peut déſormais *améliorer* les finances. *C'est en vainquant nos ennemis*, a dit peu de jours après ſon collègue Duviquet, *que nous trouverons de nouveaux prix et de nouveaux instrumens de la vic-*

toire. Voilà ce qui s'appelle parler clair, & l'invaſion de la Suiſſe, de l'Egypte, de Lucques & du Piémont, nous explique de reſte que le ſénat français entend aujourd'hui par ſes *ennemis*, les habitans de toute contrée où pourront pénétrer ſes cohortes.

Et n'oublions pas qu'autant il a trouvé de facilités pour la levée des 200 mille conſcrits, autant il a échoué dans celle des 125 millions qu'il avoit repréſentée comme indiſpenſable pour leur équipement & leur ſolde. L'un des orateurs les plus éclairés, n'a ceſſé néanmoins de répéter que, ſans le ſuccès de ce ſubſide, celui de la conſcription pourroit devenir plus nuiſible qu'utile. « Occupez-vous de contributions, occupez-vous de finances, occupez-vous jour & nuit de ce travail important, avoit dit Stevenotte, le 21 août. Placez à *côté* du projet de recrutement des armées une loi ſur les finances également baſée ſur la juſtice & l'égalité. Alors vous fixez les coupables irréſolutions de Raſtadt; alors, *mais seulement alors*, vous aurez *vaincu* tous les rois de l'Europe. » — « C'eſt en vain, ajouta Duviquet, c'eſt en vain que de nouveaux guerriers s'armeront pour la république, ſi ſes reſſources financières ne ſe trouvent pas *en harmonie* avec le développement de ſes nouvelles forces militaires. » Vérité que Villers a rendue plus ſenſible

encore dans la ſéance du 31 décembre, en inſiſtant ſur ce que « la poſition de la république eſt *telle* aujourd'hui, que les réſultats POLITIQUES *dépendent des produits* PÉCUNIAIRES. »

Mancipiis locuples eget æris Cappadocum rex.

En voilà aſſez pour faire comprendre que la politique de la régence françaiſe d'aujourd'hui préciſément celle d'Alger & de Tunis. La reſſemblance eſt même d'autant plus parfaite, qu'à force d'avoir fait perdre à ſes eſclaves le goût des arts utiles & l'habitude des travaux productifs, le directoire les a réduits, peu-à-peu, à l'appauvriſſement, où l'on nous peint les peuples des côtes de la Barbarie, pour qui la guerre eſt un état déſirable, parce qu'elle eſt la ſeule vocation lucrative qui leur ſoit ouverte. J'avois annoncé, dans le ſecond chapitre, que la misère des français les pouſſeroit en foule dans les armées, & qu'*ils souscriroient avec la plus souple obéissance* au décret de conſcription. Ce pronoſtic eſt déja pleinement juſtifié, puiſqu'à en croire les rapports officiels, le ſuccès de cette nouvelle levée en maſſe a ſurpaſſé les eſpérances des deux conſeils. « *Les routes sont couvertes de militaires*, a dit Bonnet, le 2 décembre; *on diroit que la France se lève une seconde fois.* » Deux mots ſuffiſent pour donner de cette *grande et*

salutaire mesure. une définition digne d'elle ; & pour indiquer *l'immense résultat* de ſon exécution, ajouta le député Mourer ; C'EST PAR ELLE QUE LA RÉPUBLIQUE SERA TOUJOURS DANS L'ARMÉE, ET L'ARMÉE TOUJOURS DANS LA RÉPUBLIQUE. »

En faudroit-il davantage pour montrer qu'ils ſe proposent [illegible]aire chaque année une battue de tous les français qui atteindront l'âge de 21 ans, & que ſon *immense résultat* doit être de prolonger la guerre tant qu'il ſe préſentera des peuples à dépouiller ?

Et Mourer avoit plus d'une raiſon pour l'appeler une *mesure salutaire ;* car ce n'eſt plus qu'en forçant ſes jeunes citoyens à devenir ſoldats, que la république peut les ranger ſous ſon étendard. Ses admirateurs n'eſſaient pas même d'en faire un myſtère, puiſque dans la ſéance du 18 octobre, où l'un d'entr'eux follicitoit quelques exceptions en faveur de certaines claſſes de conſcrits, ſon collègue Vezin lui impoſa ſilence en rappelant que *la réſistance des jeunes gens eſt toute dans leurs foyers, et qu'une fois partis, ils ne voient que la république.*

Il eût été difficile de reconnoître avec plus de naïveté, que l'unique moyen de leur faire *voir* la république eſt de les forcer à en *ſortir ;* que dès qu'ils n'y ſont plus préſens, ils commencent

à

à ſe perſuader qu'elle exiſte, & qu'à peine ſont-ils changés en guerriers, leur haine pour elle ſe change en amour.

Cette métamorphoſe une fois accomplie, il reſte cependant deux autres obſtacles à ſurmonter, celui d'enchaîner conſtamment la victoire, & celui d'aſſurer la ſolde des vainqueurs dans le cas où leur butin n'y ſuffiroit pas. Creuzé-Latouche a très-bien expoſé cette dernière difficulté. « Vainement aurez-vous fixé la victoire. *Sans finances*, vos efforts ſont inutiles. Si la république ſe *proclame* par des diſcours & des ſermens, elle ſe *conſolide* par des *œuvres*... Sous le rapport des finances, les républiques ne ſont pas *invulnérables*, & la même cauſe leur aſſure inévitablement le même ſort (4). » Jacqueminot l'appuya en avertiſſant ſes collègues, que REFUSER *au gouvernement les moyens néceſſaires, c'eſt lui dire de baiſſer un front couvert de lauriers devant les rois qu'il a vaincus.* Mais perſonne n'a développé avec plus de candeur que la gazette directoriale, les terribles conſéquences de ces *refus* ſur un premier revers. *Si cependant nos troupes n'étoient pas les plus fortes*, y eſt-il dit, *ſi elles rétrogradoient, que deviendroit alors l'armée?*

(4) Voyez les débats du 2 février 1799.

Ce qu'elle deviendroit à la suite d'une campagne malheureuse ? Il n'est guère difficile de le prévoir. Ne pouvant plus vivre aux dépens de l'ennemi, elle se détacheroit des chefs qui seroient dans l'impuissance de la payer ; et l'on verroit bientôt refluer dans l'intérieur, cette foule de jeunes gens qui, ayant pris dans les camps le courage de la résistance, reviendroient accuser le directoire de leurs privations, lui demander compte de leur retraite forcée, et le punir de leurs revers. Or, comme tout événement pareil deviendroit infailliblement pour les peuples des Pays-Bas, de la Suisse, de l'Italie et de la Hollande, le signal d'une insurrection générale, la délivrance de l'Europe et des français eux-mêmes ne seroit plus douteuse.

Mais comment se flatter d'une pareille délivrance aussi long-tems que les princes du Nord, sans l'aide desquels elle devient impossible, resteront spectateurs passifs de la conquête du Midi ? Qu'ils laissent au directoire le tems d'en consommer le dépouillement, et de former au *pas de charge* les 200 mille recrues qu'il incorpore parmi ses vétérans ; voilà les ambassadeurs auxquels il destine les missions de Vienne, de Varsovie et de Berlin.

Peut-être les dirigera-t-il vers Madrid avant de leur faire repasser le Danube ; mais le répit ne peut pas être long. Dès que les armées répu-

blicaines auront relégué le roi d'Espagne dans ses possessions d'Amérique, elles n'en seront que mieux en mesure de se mesurer avec l'Allemagne entière : c'est avec l'argenterie des églises de Tolède, qu'elles s'empareront des mines de Kremnitz et du Harz.

Se berceroit-on de l'espoir que les dépouilles de l'Espagne et du Portugal suffiront enfin au directoire ? Ce seroit de toutes les méprises la plus grossière ; car on peut tenir pour certain qu'il ruine, sans s'enrichir, tous les peuples sur lesquels il étend sa main rapace, et qu'il a déployé, s'il est possible, encore plus d'ineptie que d'avidité dans le nouveau droit des gens qu'il exerce envers eux. Il est tellement incertain de la durée de ses conquêtes, et tellement pressé de tout ravir, qu'il se jete sur les capitaux, au lieu de s'adresser aux revenus, et qu'il tarit à l'instant la source de ces derniers, sans même réussir à atteindre les autres. Ceci ne paroîtra point un paradoxe, si l'on considère que partout où abordent ses généraux et ses commissaires, leur premier soin, après avoir vuidé les églises, est de mettre sous les séquestres les terres du prince, du clergé et de la noblesse, et que l'annonce de la confiscation les devançant dans toute province conquise ou prête à l'être, la fortune des propriétaires se trouve dépréciée,

au moins de trois quarts, avant même qu'on leur ait encore rien pris. Voilà comment le directoire a trouvé le secret de réaliser l'apologue de la poule aux œufs d'or : (5) mais voilà aussi

(5) De tous les pays conquis, la Hollande est sans comparaison celui dont la trésorerie de Paris a tiré le plus de secours pécuniaires ; et voici comment Leconlteux a exprimé dernièrement sa surprise sur ce que les hollandais ont pu y suffire sans être ruinés de fond en comble. « La république batave n'a pas laissé de faire du côté des richesses des pertes beaucoup plus considérables que nous, puisqu'elle a perdu dans sa révolution presque toutes ses colonies, que celles qui lui restent sont nulles pour elle, et qu'elle a perdu tout son commerce, source presque unique de toute sa richesse.... Cela n'a pas empêché les habitans de ce petit pays, de payer d'une part, avec la plus grande exactitude, et le jour de leur échéance, la majeure partie des rescriptions bataves, souscrites au profit de la république française, et dont le total s'élève à plus de 200 millions de francs, et d'entretenir, d'un autre côté, un corps considérable de nos troupes, quoiqu'ils n'eussent pas comme nous des *biens nationaux* pour satisfaire du moins, en partie, à des dépenses extraordinaires.... Eh bien ! le taux commun de l'intérêt en Hollande, n'est qu'à 6 pour cent par an, tandis que chez nous il est très-communément à 2 pour cent par mois, et à un taux plus élevé encore lorsqu'on veut emprunter sur des immeubles, si toutefois on est assez heureux pour emprunter sur ces derniers. »

Ce passage nous présente, pour ainsi dire, un cours entier d'économie politique, et il a ceci d'instructif, que tout en se demandant les causes d'un si étrange dispa-

de quoi faire comprendre que plus il pillera et plus il aura besoin de nouveaux pillages.

---

rate, Lecoulteux, sans y penser, indiquoit la principale. C'est précisément parce que le gouvernement révolutionnaire de la Hollande n'a point eu de *biens nationaux*, c'est parce qu'il ne s'est pas livré aux confiscations, que les propriétaires bataves ont conservé leur crédit, et qu'ils peuvent emprunter à un intérêt modéré sur des immeubles qui n'ont perdu qu'une légère partie de leur valeur. Deux autres circonstances expliquent encore comment, sans se ruiner de fond en comble, les hollandais ont pu acquitter cet énorme tribut de 200 millions; la première, c'est qu'étant payable dans le cours de plusieurs années, ils se sont trouvés à portée d'en faire les fonds avec leurs revenus, et, pour ainsi dire, sans toucher à leurs capitaux; la seconde, que la France, au lieu d'y envoyer ses concussionnaires, a laissé au gouvernement batave le soin d'en faire la répartition et la levée, et qu'il a eu le bon esprit de conserver l'ancien système fiscal, sans se permettre, comme ses instituteurs, aucune expérience nouvelle.

C'est, je crois, aux lumières de Pichegru que les hollandais sont redevables de cet arrangement qui les a préservés d'une ruine totale, et à l'aide duquel la trésorerie de Paris, a cependant tiré de cette conquête des secours pécuniaires plus considérables que de toutes les autres conquêtes ensemble.

Un exemple si frappant n'a point dessillé les yeux du directoire, puisque le premier soin de ses commissaires, en s'emparant du Piémont, a été d'y réduire le cours légal des *billets de crédit* au tiers de leur va-

Cela est si vrai, que peu de semaines après la saisie du Piémont et du trésor de Lucques, il a délivré aux conseils ce fameux message, où il leur révèle que les fonds *disponibles* pour la

leur nominale, tout en mettant à l'encan les domaines du prince et du clergé, tant régulier que séculier, deux opérations qui se croisant l'une l'autre, suffiroient déjà pour frustrer les espérances des confiscateurs. Aussi, quoique cette province soit presque aussi riche que la Saxe, à la manière dont l'exploitent les financiers français, j'ose hardiment les défier de lui arracher la moitié des sommes que Frédéric II tira de cet électorat, et à l'aide desquelles il lutta pendant sept années entières contre une coalition bien autrement formidable que celle que la France a eu à combattre. S'il réussit à y lever annuellement la somme énorme de 50 millions tournois, c'est qu'il ne s'y permit aucune expropriation quelconque, et qu'il s'abstint de toucher même aux domaines du prince. Il ne laissa pas cependant que d'user à la rigueur du droit de conquête; car il étendit les impôts autant qu'ils pouvoient l'être: mais il ne se départit jamais du principe de ne rien faire qui pût arrêter la reproduction, rien qui pût suspendre les entreprises commerciales, rien qui désorganisât le système fiscal établi, rien qui interrompît le cours des loix, rien qui exposât le pauvre à rester sans travail, ou qui détournât les riches de mettre leur fortune en évidence. Sa rare économie, et son infatiguable surveillance firent le reste; et il reconnoît lui-même que ses ennemis ne furent vaincus que parce qu'ils se trouvèrent épuisés longtems avant lui.

Comparons à ses procédés ceux des conquérans fran-

première décade de février sont *insuffisans pour la solde des troupes*. Eh bien, loin que cette découverte l'ait détourné de chercher de nouvelles entreprises, si l'on compare les dates, on verra que le jour même où il s'apperçut que les

---

çais. Par-tout où ils abordent, leur premier soin est de saisir et de vendre les terres. Or, comme aucun capitaliste n'ose se présenter à de pareils encans, de peur de dénoncer lui-même sa fortune, le prix qu'ils en reçoivent n'égale presque jamais ce que le propriétaire légitime eût pu leur payer en impôts s'ils lui avoient laissé sa propriété. Ils croient alors s'en dédommager en tombant sur le cultivateur auquel ils demandent des contributions tellement inacquittables, qu'il n'hésite pas à renoncer à la culture; et cette conséquence est si rapide que pour empêcher que la Romagne ne fût frappée de stérilité, le général français a déja été obligé d'en répartir les fermes abandonnées, entre les soldats polonais qu'il avoit à sa suite.

Tel est le sort réservé au Piémont, et à toute contrée qui tombera sous la griffe de ces insatiables vautours. A force d'avidité, de présomption et d'ineptie, les révolutionnaires français dégradent non-seulement ce qu'ils touchent, mais même ce qu'ils approchent, et se trouvent en peu de mois maîtres titulaires d'un pays épuisé. On parle beaucoup des contributions en nature, et des sommes qu'ils ont levées sur l'Italie : ces levées ne sont rien ou presque rien, en comparaison des pertes qu'ont éprouvées les propriétaires par la seule dépréciation de la valeur vénale des immeubles.

cadres de ses bataillons étoient *complets*, et qu'il ne pouvoit plus faire face à leur *solde*, il enjoignit à la cour de Vienne de renvoyer à l'instant les russes, sous peine de voir recommencer les hostilités dans *quinze jours*. Tant il est convaincu qu'il ne peut désormais subsister que par la guerre, et qu'elle est devenue pour lui un *besoin de première nécessité* !

Encore, si l'épuisement de ses finances étoit le seul motif qui l'y poussât, les puissances du Nord pourroient peut-être composer avec lui en se déclarant ses tributaires ; mais lors même qu'elles souscriroient à un tribut suffisant pour couvrir ses dépenses de paix, sa haine contre les rois n'en établiroit pas moins entr'eux et lui, un combat à mort. Jamais, jamais il ne croira à la durée de son usurpation que lorsqu'il aura fait disparoître tout gouvernement qui peut rappeler aux français qu'ils avoient prospéré sous le régime monarchique, ou lorsque l'Europe ne fournira plus de contraste propre à leur faire sentir qu'ils sont la plus malheureuse des nations. C'est sur-tout sous ce dernier rapport que l'Angleterre est devenue l'objet particulier de la haine invétérée de ces régicides, et ils sont si peu capables de la dissimuler, que chaque jour ils proclament à la tribune que la république ne pourra être consolidée qu'après avoir effacé jusqu'au

dernier vestige du dernier des trônes. Ecoutez-les. « Nous appellerons les peuples à la liberté, et chacun de nos pas sera marqué par la création d'une autorité populaire. (6)-- Ce n'est point avec des discours, c'est avec des *bayonnettes* qu'on corrige les rois. (7) -- La guerre républicaine est pour eux le conducteur électrique des révolutions. Ils ne sentent pas que la terre s'écroule sous leurs pas, et qu'elle est prête à leur ouvrir l'abyme de la tombe ; que la république leur a *rendu* leurs états et leurs sceptres, et que sa main puissante daigne les protéger contre l'indignation de leurs peuples. (8) -- Paris est devenu le lévier qui remue l'Europe à son gré. (9) – La grande nation porte à son gré chez l'étranger la conquête ou la délivrance. (10) -- Nous sommes prêts... Quel monarque est las de régner ? (11) -- Nous ne déposerons les armes que sur les *débris des trônes*. Nous emploierons pour les abattre les germes et les *fermens* de la révolution française (12). »

(6) Briot.

(7) Talot.

(8) Briot.

(9) Lecointe.

(10) Chénier.

(11) Adresse du corps législatif au peuple français, en date du 29 septembre 1798.

(12) Lacuée.

Voilà un échantillon des manifestes dont le bulletin des deux conseils est aujourd'hui rempli, et d'après ce qu'ils se permettent de dire en public, il n'est guère difficile de deviner ce qui se passe dans leurs conciliabules secrets.

Prétendra-t-on que ce ne sont là que des figures oratoires ? A peine ces menaces eurent-elles été proférées, qu'elles furent mises en exécution contre le roi de Sardaigne, auquel les révolutionnaires français venoient de s'unir par les liens d'une alliance *offensive et défensive*. Cette alliance même fut le titre dont ils se servirent pour le déclarer en forfaiture (13), et dans le tems où cette

(13) Voici la proclamation du général Joubert, en s'emparant du Piémont : « Enfin, la cour de Turin a comblé la mesure, elle vient de se démasquer, *elle a demandé des délais pour fournir son contingent.* Le gouvernement français, ami de la paix, croyoit la ramener par des voies conciliatoires. Son désir *prononcé* étoit de cicatriser toutes les plaies d'une longue guerre, et de rendre la tranquillité au Piémont, en resserrant de jour en jour son alliance avec lui. Mais son espoir a été lâchement trahi, et il ordonne aujourd'hui à son général de *venger l'honneur* de la grande nation, de ne plus croire à une cour infidèle à ses traités, et d'assurer au Piémont la paix et le bonheur. »

Cet ordre de *venger l'honneur* de la grande nation, ne fut expédié aux généraux républicains, qu'après qu'ils eurent réussi à se faire céder la citadelle de Turin, sous l'engagement de *maintenir la tranquillité publique*

nouvelle trame s'ourdissoit à Turin, ceux qui dans la suite applaudirent le plus à son succès,

---

dans le Piémont, et d'empêcher qu'il fût donné, ni directement, ni indirectement, secours ou protection à ceux qui voudroient troubler le gouvernement.

Le premier soin de la garnison française, en entrant dans la forteresse, fut d'y élever l'arbre de la liberté, et d'y recevoir à bras ouverts quiconque étoit disposé à *troubler* le gouvernement. Celui-ci ayant hasardé quelques plaintes sur une violation si ouverte du traité, le général Brune répondit en ces mots : *Sa majesté sarde voudra bien se rappeler qu'elle nous a* CHARGÉS *d'assurer la tranquillité de ses états.* Pour mieux s'acquitter de cette *charge*, il exigea la libération immédiate de tous les criminels d'état, l'approvisionnement de la citadelle de Turin pour deux mois, le licenciement des milices, et le rappel du commandant d'Alexandrie. *A ces conditions*, ajoutoit-il, *la république pourra croire encore à la* FIDÉLITÉ *de son* ALLIÉ, *et bannir tout soupçon, malgré des erreurs trop funestes.*

Sa majesté sarde ayant adhéré à tout ce qu'on exigeoit d'elle, afin de mieux l'endormir sur les bords du précipice, le directoire rappela le général Brune, comme s'il eût excédé ses pouvoirs, et le remplaça par Joubert, auquel il donna l'ordre de mettre fin, par un coup d'éclat, à cette scène d'astuce et de perfidie. Laissons à ce dernier le soin de rendre compte de ce glorieux exploit. A peine fut-il accompli, qu'il adressa les remercimens suivans à ses compagnons d'armes dans l'*ordre du jour de l'armée* : « Par cette *expédition rapide et hardie*, terminée en trois jours de *marches forcées* de plus de

s'écrioient à la tribune de Paris. « Demandez à Naples, à Turin, à Florence, à Madrid, à Berlin, si nous sommes des alliés *fidèles* et *religieux*, et si nous savons respecter la foi des traités, aux dépens même de nos intérêts et de notre gloire. »

Cet appel au témoignage du roi de Sardaigne est du 17 septembre, et le député Briot eut l'im-

---

30 milles, l'armée se voit *maîtresse de tout le Piémont*. Les derrières et les communications avec les républiques alliées se trouvent assurés ; une armée d'auxiliaires, un des plus beaux arsenaux de l'Europe, 1800 pièces de canon à Turin seul, 100,000 fusils, des munitions et des approvisionnemens en tout genre, sont désormais à sa disposition. Les troupes ont fait leur devoir, et manifesté *l'impatience* qu'elles avoient de se mesurer. »

Certes, cette *impatience* étoit fort déplacée ; car le roi de Sardaigne s'attendoit si peu à *ces marches forcées*, qu'il n'avoit pas même donné à ses troupes des ordres éventuels pour la résistance, et souscrivit, sans balancer, à l'ordre qu'il reçut de ses alliés de résigner son sceptre et d'évacuer sa capitale dès le soir même de leur arrivée. Telle est *l'expédition rapide et hardie* dont le directoire fit trophée dans un manifeste, où l'on voit figurer, entr'autres griefs contre ce *roi parjure*, que *l'habillement français avoit été tourné en ridicule dans ses états*. C'est à la lecture de ce manifeste, que Lemercier s'écria : « Je considère l'évènement qui vient de nous être transmis, comme l'un des plus heureux de la révolution. Il *apprendra* aux rois fidèles à leurs traités que les républicains français sauront respecter les leurs avec tous les gouvernans ».

pudeur de se le permettre à l'époque où les français forçoient ce malheureux prince à les admettre dans la forteresse de Turin. A peine y furent-ils introduits, qu'ils lui signifièrent de descendre du trône, ainsi que de déclarer son armée *partie intégrante* de l'armée française, et dès qu'il eut signé son abdication, le directoire s'empressa de l'annoncer à Berlin et à Madrid, en reprochant à Charles-Emmanuel sa *lâcheté* et son *imbécillité*; outrage individuel qu'il couronna par l'assurance générale que les traités qui lient les autres monarchies à la république, *n'auront jamais été plus fidèlement observés dans les tems passés, ni ne le seront dans les tems futurs.*

Tel est néanmoins la condescendance de quelques cabinets, qu'ils lui envoient des ambassadeurs qui s'entendent répéter chaque jour, que leurs maîtres *n'existent encore que parce que le directoire n'a pas voulu les faire disparoître, qu'il saura obtenir par la force, et que la persuasion a tenté inutilement* (14), *et que la* PAIX *devroit être leur politique profonde.*

Déplorable infatuation! Les représentans des rois entendent ce langage : que dis-je? ils s'y fient, sans tenir aucun compte de tout ce qui se

(14) Message du directoire, en date du 23 septembre 1798.

passe sous leurs yeux, ni de tant de pièces officielles où le gouvernement français proclame à son de trompe que la GUERRE est devenue sa *politique profonde*, et qu'elle seule peut différer sa ruine.

Que ne m'eſt-il donné de faire apparoître cette grande vérité en traits de feu dans les cabinets de tant de ſouverains, qui ſemblent attendre pour ſe réveiller l'époque de la conflagration univerſelle de l'Europe! Achevons du moins de leur ouvrir le regiſtre de ce ſénat d'incendiaires, qui les enveloppe tous indiſtinctement dans ſes anathêmes. Il va leur apprendre qu'il n'y a plus de choix pour eux, & qu'il faut que leurs trônes s'écroulent, ou que cette république ſuccombe.

Ils peuvent déja lire la deſtinée qu'elle leur prépare, dans les tranſports qu'a fait naître celle du roi de Naples dans les deux conſeils. Lauſſat lui-même, qui n'eſt point du nombre des régicides, & qui paſſe pour l'un des députés les plus circonſpects, ne put contenir ſa joie en voyant une nouvelle tête couronnée parmi les victimes de la grande nation. « Envoyons donc, s'écria-t-il, envoyons, puisqu'elles le veulent, & comme l'antiquité le vit jadis, un miſérable roi de Syracuſe leur ſervir encore une fois *d'exemple* à Corinthe ».

Cet excès de joie étoit d'autant plus naturel, qu'il leur importoit en effet par deſſus tout, de

faire un grand *exemple* du ſeul roi qui eût oſé concevoir l'idée de la réſiſtance, & aller au-devant du danger. On a blâmé ſa précipitation; mais ne lui étoit-il donc pas permis de croire que ſi dans ce moment critique, il ſe voyoit abandonné par ſon allié naturel, c'eſt qu'il ne pourroit y compter dans aucun cas; que s'il ſuccomboit, il ne faiſoit après tout, qu'accélérer ſa perte de quelques ſemaines; & que ſi, au contraire, il décidoit la maiſon d'Autriche à l'imiter, il avoit la plus belle chance de ſe ſauver lui-même, de devenir le libérateur de l'Italie, & d'avoir ſonné le réveil de l'Europe! Certes, le noble dévouement de Ferdinand IV ne juſtifie que trop les extaſes de joie auxquelles ſe livrèrent les deux conſeils français, en apprenant que l'inaction des autrichiens rendoit ſa cataſtrophe certaine. Mais comment qualifier la lâcheté avec laquelle on va les entendre inſulter Charles-Emmanuel après l'avoir déporté à titre de roi réfractaire? « Qu'il aille, comme l'infâme Louis XVIII, errer de cour en cour, & mener une vie honteuſe; qu'il ſerve d'exemple à ceux qui ſeroient tentés de l'imiter (15) ».—« Il ſe croyoit aſſez fort pour nous faire impunément une guerre ſourde, de politique & d'hypocriſie, plus ſanglante que celle que la néceſſité nous force de faire à nos enne-

(15) Chabert.

mis. Voilà la deſtinée réſervée aux rois parjures! *voilà le prix de la violation des traités*. Nous ſoutenions ſon trône chancelant contre la tempête qu'il attiroit dans ſes états..... Que ce roi fugitif regarde maintenant autour de lui : que lui reſte-t-il? Une *couronne brisée*, une affreuſe ſolitude, l'épouvante qui pourſuit les tyrans, & un *tourment* plus cruel encore, &c. »

Eſchaſſériaux avoit raiſon de parler ici d'un *tourment* plus cruel encore que la perte de ſa *couronne brisée*. C'eſt celui d'avoir pu croire aux paroles de paix de ces traîtres ; c'eſt celui de leur avoir ouvert ſa dernière fortereſſe, au lieu de s'y jeter pour mourir en roi : c'eſt celui ſur-tout d'avoir livré ſes peuples à l'épouvantable fléau de la domination françaiſe. Ah! c'eſt eux qu'il faut plaindre!

Mais profitons de l'inconſidération des régicides, & continuons le relevé des menaces auxquelles ils ſe livrèrent contre tous les ſouverains, en prononçant la deſtitution de ceux de Naples & de Sardaigne. « Ils ne pouvoient plus ſe dire régnant par *la grâce de Dieu*, mais par *la grâce de la république françaiſe* (16). Déja le roi de Sardaigne a diſparu du Piémont.... Nos troupes étoient là : au flambeau de la raiſon,

(16) Michiels.

elles

elles joignirent la lumière de leurs canons, & la république fut victorieuse. Ces rois qui ignoroient que la royauté n'existe que par la grâce ou la volonté des peuples, ont dû être convaincus de cette verité par le *supplice* du dernier roi des français (17). — Parmi les têtes couronnées, il en est *plusieurs* qui bientôt ne pourront plus être que *rois des gâteaux* (18). — Par ceux qui viennent de se démasquer, apprenons à connoître la perfidie de ceux qui, pour ne s'être pas déclarés, ne nous haïssent pas moins (19). — Tyrans populicides, dans cet instant fatal vous devez sentir vos trônes chanceler..... Le despotisme est contre nature. La liberté *dévorera* tous les tyrans, tous ceux qui méconnoissent sa puissance (20) ».

J'ignore si l'abbé Sieyes aura joint copie de ces harangues à la pièce officielle, où il a osé notifier à la cour de Prusse la déportation du roi de Sardaigne; mais après un pareil trait d'effronterie, le directoire peut vraiment se vanter d'avoir tenu la parole qu'il avoit donnée aux deux conseils, de *tout faire pour* DESSILLER *les yeux des puissances de l'Europe* (21).

(17) Guyomard.
(18) Indet.
(19) Bigonnet.
(20) Bordas.
(21) Message du 23 septembre 1798.

Sans doute qu'on aura adreſſé la même notification au congrès de Raſtadt, qui ne ceſſe de multiplier ſes conceſſions, en répétant à chacune d'elles, qu'il a *épuisé tous les sacrifices compatibles avec l'existence politique, et la sûreté future de l'empire germanique.* Comme s'il y avoit des *sacrifices compatibles* avec la *sûreté future* des allemands, avant d'avoir radicalement *épuisé* tant de moyens de force qui leur reſtent pour reconquérir leurs domaines ? ou comme ſi le directoire n'exigeoit pas l'abandon de toute la rive gauche du Rhin pour être mieux en état de faire de nouvelles excurſions ſur la rive droite, & *d'y porter à son gré la conquête ou la délivrance.*

Voici la réponſe de Jean Debry à ces princes germains, autrefois ſi fiers. Ce régicide leur reproche de *compter pour rien les malheurs publics.* Il les exhorte *à ne point s'aveugler sur leur propre avenir* : il inſiſte pour qu'ils lui livrent toutes les places fortes qui ſont la clef de l'Allemagne. Que dis-je ! il fait enlever ces places d'aſſaut ou par blocus, au milieu d'un armiſtice, & il invite froidement ceux auxquels il les arrache, *à se reposer* SOUS L'OMBRAGE *de la grande nation !*

Le roi de Sardaigne peut leur apprendre ce qu'eſt un pareil *ombrage.* Mieux encore que la Suiſſe, il leur annonce le juſte châtiment de tout ſouverain qui livrera ſes barrières aux français,

comptera ſur leur foi punique, & préférera les honteux périls de leur alliance au devoir de s'enſévelir ſous les débris de ſon trône pour le ſalut de ſes peuples.

Quel contraſte ! L'invaſion de la Suiſſe a *deſſillé* les yeux du peuple américain, & les princes de la Souabe & de la Franconie ſe flattent d'échapper au ſort du gouvernement bernois, en dévorant chaque jour, comme lui, de nouveaux outrages, & comme lui, en enlevant à leurs ſujets cette opinion de leurs forces, cette fleur de caractère national avec laquelle un peuple eſt tout, & ſans laquelle il n'eſt rien ! Quoi ! ces princes reprochent à la nation françaiſe de ne point ſortir de ſa lâche apathie, & eux-mêmes ils redoublent d'effroi à chaque note menaçante qu'ils reçoivent de Paris, ſans conſidérer que le dépouillement de l'Allemagne eſt comme celui de la nobleſſe françaiſe, l'ouvrage de la *peur!*

Jusques à quand l'épouvante, la crédulité et la diviſion seront-elles donc pour les dévaſtateurs du continent trois reſſources inépuiſables ? Jusques à quand la nation allemande sera-t-elle forcée par ses princes mêmes, à contenir son zèle martial, et à rester témoin muet de sa dégradation ?

A force de soumissions et de sacrifices, se flatteroient-ils d'ôter au directoire tous prétextes de guerre ? Des prétextes de guerre ! lui en manquera-t-il jamais ? Voyez le sort de ses deux plus

fidèles alliés, la Suisse et la Porte. N'a-t-il pas anéanti la magistrature bernoise, parce qu'elle ne faisoit point participer le peuple à la *souveraineté*, et qu'elle tenoit d'une main trop ferme les rênes de l'administration? Puis, n'a-t-il pas envahi l'Egypte, en alléguant que le représentant du grand-seigneur y laissoit flotter, au gré des beys, les rênes de l'administration, qu'ils avoient osé *dépouiller le prince de l'universalité des droits dont il jouissoit sur les terres, et que sa* SOUVERAINETÉ *sur ce pays n'étoit plus qu'un* VAIN NOM? (22)

Au reste, lors même qu'il n'y auroit pas entre tous les gouvernemens connus et celui de la France, cette invincible incompatibilité qui établit entr'eux un combat à mort, sa pénurie seule lui imposeroit l'obligation de recommencer la guerre et de la perpétuer. J'en reviens toujours à l'épuisement de ses finances, parce qu'en dernière analyse, tout s'y rapporte, tout y aboutit, tout y remonte. En effet, s'il est prouvé qu'il a indispensablement besoin en tems de paix d'un revenu annuel de cinq cent millions, et qu'il est hors de son pouvoir d'en lever la moitié sur ses sujets, il est clair que ses généraux deviennent dorénavant ses financiers, et que c'est à eux à arracher aux nations étrangères la solde qu'ils ne peuvent plus espérer en France. Voilà le terrible résultat du déficit,

(22) Message du directoire du 14 septembre 1798.

et je n'aurois point pris tant de peine pour rassembler les pièces qui en constatent l'existence et en vérifient le montant, si l'on ne pouvoit y lire que le directoire français est irrémissiblement condamné ou à périr d'inanition, ou à couvrir le vuide des contributions du dedans par celles qu'il pourra lever au dehors. Toute la question est là. Peut-il prolonger son usurpation sans avoir à ses ordres des armées nombreuses? et peut-il soudoyer ces armées avec le revenu de ses sujets? Si cela lui est impossible, il doit perpétuer la guerre, non-seulement par tous les motifs qui en firent le métier des romains, mais par un besoin mille fois plus impérieux encore, celui de *subsister*.

En posant en fait que Rome *devoit nécessairement périr ou venir à bout de toutes les autres nations*, Montesquieu nous explique fort bien le phénomène auquel elle dut l'étrange succès de cette vaste entreprise. « Les peuples menacés par elle, se laissèrent attaquer les uns après les autres sans jamais connoître, chercher ou prévenir la cause de leurs malheurs.... Chacun se croyoit heureux d'obtenir une trève, comptant pour beaucoup d'avoir différé sa ruine... Celui qui étoit le plus éloigné du péril ne vouloit pas en approcher.... Ils attendoient de leur patience et de leurs bassesses quelque délai aux misères dont ils étoient menacés... La moitié de l'argent qui fut envoyé aux romains pour conserver leurs faveurs, auroit suffi pour les vaincre. »

Qui ne croiroit lire ici l'histoire de la guerre actuelle, depuis la défection de la Prusse et de l'Espagne, depuis que le gouvernement français commença à désarmer les coalisés les plus puissans, et à leur faire croire à sa modération, tandis qu'il tomboit sur les plus foibles ? Cependant, nous ne saurions trop le répéter ; il y a cette énorme différence entre la guerre actuelle et celle des romains, que ceux-ci, par la sage administration des deniers publics, avoient en eux-mêmes de quoi faire face à des revers multipliés, tandis que les français ne peuvent prolonger leur carrière que par une suite non interrompue de victoires et de pillages. Si jamais ils sont forcés à continuer la lutte avec leurs propres ressources, l'Europe est sauvée ; mais elle est perdue sans retour, si les puissances du Nord ne comprennent pas que la pénurie du directoire le forcera plutôt ou plus tard à les attaquer toutes, et si elles ne se réunissent pas sans délai pour cerner ses légions dans l'ancienne France.

J'en appelle pour la dernière fois à ces germains, si distingués jusqu'ici par la rectitude de leur jugement. En est-il un seul qui puisse jeter les yeux sur le bouleversement de la Suisse et de l'Italie, sans y lire en grands caractères le sort qui leur est réservé s'ils hésitent plus long-tems à tourner contre la nouvelle Rome, les armes

et les moyens qu'elle leur arrachera bientôt pour les tourner contre eux-mêmes ?

Avec quel étrange succès le directoire n'a-t-il pas jusqu'ici trafiqué de leur terreur ! Déja l'armée des côtes, décorée du nom si pompeux d'*armée d'Angleterre*, s'avance contre l'Allemagne, et va punir le congrès de Rastadt d'avoir employé des remontrances, lorsqu'il falloit, comme le roi de la Grande-Bretagne, lever des subsides et des soldats. Quoi ! les cohortes françaises marchent de nouveau vers le Danube, et les puissances du Nord se croiroient en sûreté derrière le Vezer et l'Elbe ! Elles ont sous les armes 4 à 500 mille hommes d'excellentes troupes, qui brûlent de laver la tache qu'a reçu le nom germanique, et les princes qui devroient les mener au devant du péril, se flattent encore qu'ils n'en seront point atteints ! Qu'ils continuent à envisager avec insouciance les progrès de la soldatesque révolutionnaire, à qui son chef n'a pas craint d'annoncer que la *dernière heure des rois alloit sonner* ; (23) qu'ils lui permettent de parcourir impunément l'empire pour le mettre une seconde fois au pillage ; le funeste sacrifice auquel ils se dévouent eux et leurs peuples, ne sera que trop accompli.

S'il est une vérité démontrée, c'est que le continent ne peut plus être sauvé que par une ligue

(23) Adresse du général Joubert à son armée, août 1798.